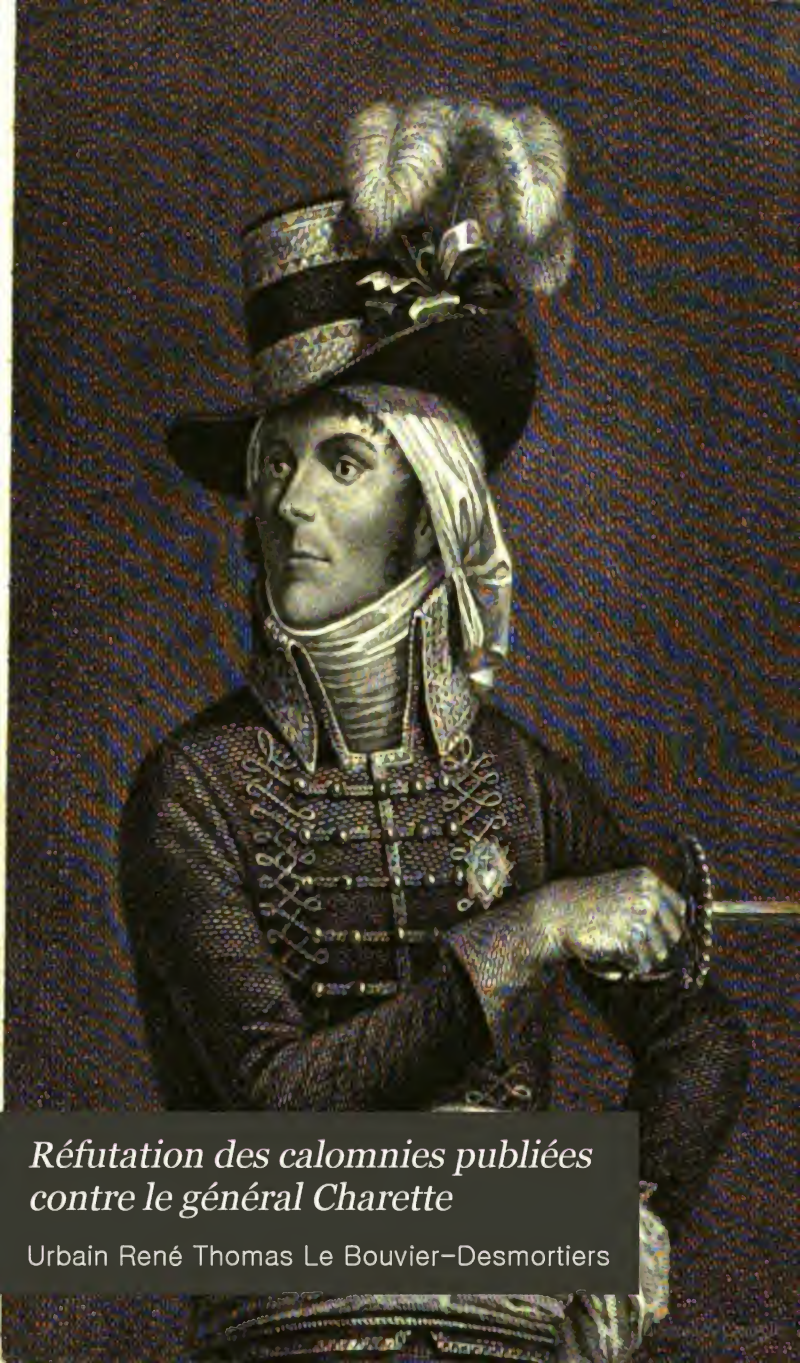

Réfutation des calomnies publiées contre le général Charette

Urbain René Thomas Le Bouvier-Desmortiers

Fr
841
8.15

The Gift of
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876, Fellow of Harvard College 1895-1911
who brought together this
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC

HARVARD COLLEGE LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉFUTATION

DES CALOMNIES

PUBLIÉES CONTRE LE GÉNÉRAL CHARETTE.

Digitized by Google

DE L'IMPRIMERIE DES FRÈRES MAME.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE GÉNÉRAL CHARETTE.

« Héros par la valeur & par l'adversité,
» La gloire du tombeau perce la nuit profonde.
» Il vécut trente ans pour le monde,
» Il en a vécu trois pour l'immortalité ! »

Digitized by Google

RÉFUTATION

DES CALOMNIES

PUBLIÉES CONTRE LE GÉNÉRAL CHARETTE,

Commandant en chef les armées catholiques et royales dans la Vendée.

EXTRAIT D'UN MANUSCRIT SUR LA VENDÉE,

PAR M. LE BOUVIER-DESMORTIERS,

Ancien magistrat, membre de la société libre des sciences, lettres et arts de Paris, des sociétés philotechnique, galvanique, et de l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

Nominatus est usque ad novissimum terræ.
MACHAB. lib. 1, cap. 3, v. 9.

PREMIÈRE PARTIE.

A PARIS,

CHEZ LES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS.

An 1809.

Digitized by Google

LE GÉNÉRAL CHARETTE.

« Héros par la valeur & par l'adversité,
La gloire du tombeau perce la nuit profonde.
Il vécut trente ans pour le monde,
Il en a vécu trois pour l'immortalité. »

Digitized by Google

RÉFUTATION

DES CALOMNIES

PUBLIÉES CONTRE LE GÉNÉRAL CHARETTE,

Commandant en chef les armées catholiques et royales dans la Vendée.

EXTRAIT D'UN MANUSCRIT SUR LA VENDÉE,

PAR M. LE BOUVIER-DESMORTIERS,

Ancien magistrat, membre de la société libre des sciences, lettres et arts de Paris, des sociétés philotechnique, galvanique, et de l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

Nominatus est usque ad novissimum terræ.
MACHAB. lib. 1, cap. 3, v. 9.

PREMIÈRE PARTIE.

A PARIS,

CHEZ LES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS.

An 1809.

Digitized by Google

Fr 1341.18.15

F.C. Lowell

Digitized by Google

A MADEMOISELLE CHARETTE.

Mademoiselle,

Voici le seul héritage que le général CHARETTE *a laissé à sa famille, un nom digne de ses ancêtres. La calomnie a voulu le flétrir, j'ai dû lui imposer silence ; mais, Mademoiselle, je n'ai pu dire tout : l'histoire achevera. Puisse la sœur recevoir favorablement ce faible tribut de ma reconnaissance envers le frère ! Un pied déjà dans la tombe, j'y descendrai satisfait d'avoir pu, en vous l'offrant, rendre un double hommage à l'honneur et à la vertu.*

Je suis avec respect,

Mademoiselle,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le Bouvier-Desmortiers.

Digitized by Google

Digitized by Google

AVANT-PROPOS.

De tous les chefs qui se sont signalés dans la guerre de la Vendée, Charette doit sans contredit être mis au premier rang, et son nom, fameux dans toute l'Europe, passera à la postérité avec les événemens mémorables de cette guerre, qui fait époque dans les annales de la république française. C'est aussi de tous les chefs celui dont la renommée lui suscita le plus d'envieux, non-seulement lorsqu'il avait les armes à la main, mais depuis qu'une mort glorieuse délivra la république de son plus cruel ennemi. Faut-il s'en étonner? L'envie est, dans l'ordre de nos passions, comme l'insecte rongeur dans l'ordre de la nature. Elle est le propre de la médiocrité que toute supériorité blesse, et ses morsures sont d'autant plus envenimées, que ceux qui les font avaient des rapports plus intimes avec les objets de leur jalousie.

Sur la foi de quelques officiers de Charette, qui l'ont desservi dans la cause du

Digitized by Google

royalisme, qui l'ont abandonné, trahi et livré à ses ennemis, des écrivains l'ont représenté comme un homme sanguinaire, un tyran ombrageux et farouche, toujours prêt à immoler ses propres partisans à ses sombres inquiétudes. D'autres écrivains ont répété ce qu'avaient dit les premiers et la calomnie ainsi accréditée, le poursuit dans la tombe. Il y a douze ans que Charette est mort ; son ombre est sans défense : je vais m'asseoir un moment sur sa tombe, pour en éloigner la calomnie.

Charette m'a conservé la vie dont le le dernier terme approche. Je dois rendre à sa mémoire l'hommage d'un cœur reconnaissant, et à la célébrité de son nom l'honneur qui lui est dû. Si ma voix défaillante, en s'y attachant, peut l'accompagner chez nos derniers neveux, elle ne parlera point des monumens élevés sur son passage et dans les champs vendéens, théâtre déplorable de sa valeur. Malgré leur solidité apparente, ces ouvrages communs périssent dans le tems, comme les

Digitized by Google

traits de ceux à qui on les consacre, disparaissent dans la poussière des tombeaux. Il faut à Charette un monument plus durable, plus digne de lui, le simple récit de ce qu'il a fait; et ce qu'il a fait restera dans la mémoire des hommes.

La guerre de la Vendée partage naturellement la vie de Charette en deux époques très-différentes, l'une paisible et douce comme la lumière d'un beau jour; l'autre ardente et terrible comme le feu des tempêtes. Si dans les trente années qui composent la première époque on ne voit rien de remarquable, l'observateur attentif y saisira cependant quelques traits de ces belles qualités, de cette fermeté d'ame, de ce courage inébranlable qui, dans la courte durée de la seconde, ont jeté tant d'éclat. C'est ainsi qu'un habile *pilote* aperçoit le premier dans le vague des airs les nuages légers précurseurs de la tourmente.

Mais une considération importante m'arrête. Puis-je dire la vérité? Non. En fait d'histoire la vérité est une vierge nue

Digitized by Google

qui craint les tems voisins des orages et qui ne doit se montrer que dans l'éloignement. C'est aussi, dit quelque part un célèbre écrivain (1), *un mets de bon suc, mais qui ne convient point à tous les estomacs;* beaucoup aujourd'hui le digéreraient mal : et comme on ne doit ni blesser ses contemporains, ni tromper la postérité, laissons à l'histoire le soin de préparer cet aliment de la curiosité publique, trop indigeste pour nous et dont nos descendans seront avides.

Ainsi, je me garderai bien de parler des causes de la guerre de la Vendée, de celles qui l'ont entretenue, des moyens qu'on a pris pour la terminer. Je passerai sous silence tout ce qui concerne la convention, les généraux républicains, les représentans du peuple, les autorités constituées du tems. En n'abordant aucun de ces écueils, j'espère arriver sans inconvénient au but que je me propose; c'est de purger la mémoire de Charette

(1) Jean-Jacques Roussean.

Digitized by Google

de toutes les horreurs dont on a voulu la flétrir, et qu'on trouve répandues dans plusieurs ouvrages sur la guerre de la Vendée.

Nous avons sur cette guerre beaucoup de romans et pas une histoire ; du moins une histoire écrite dans le stile et avec l'impartialité qui conviennent au genre historique, même en y comprenant celle de M. *Beauchamp*. Déjà deux éditions de son ouvrage sont épuisées : on nous menace d'une troisième. Et comme l'auteur est un de ceux qui se déchaînent le plus contre Charette, qu'il tord, pour ainsi dire, son esprit pour donner aux pensées, aux actions de ce chef, un caractère vicieux, immoral, des motifs malhonnêtes ou criminels ; c'est à lui principalement que je m'adresse pour venger la *mémoire* de Charette et l'honneur de sa famille sur qui réjaillissent les outrages que la plume de l'écrivain a tracés.

J'ai pensé qu'il était convenable de mettre à la tête de cet écrit une notice sur cette respectable famille, l'une des

Digitized by Google

plus anciennes de Bretagne, et chez laquelle on ne trouve que des exemples honorables. J'y joins aussi la première époque de la vie de Charette qui peut donner une idée de son caractère, et le justifier d'avance par une conduite de trente années, de celle qu'on lui suppose dans le cours de la révolution.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LA FAMILLE DU GÉNÉRAL CHARETTE.

François-Athanase CHARETTE de la CONTERIE était d'une famille noble très-ancienne en Bretagne. Suivant les tables chronologiques et héraldiques présentées au grand-maître de Malte, *don Emmanuel de Rohan*, par Louis Charette de la Colinière, chevalier de l'ordre de la langue de France, au prieuré d'Aquitaine, cette famille tire son origine de la maison *del Caretto*, l'une de plus anciennes d'Italie et des plus fécondes en grands hommes.

Galeas Caretto, marquis de Final, qui avait suivi à la guerre de la Terre-Sainte Philippe-Auguste, roi de France, et Richard-Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, eut pour fils *Perrot Caretto*, qui vint s'établir en Bretagne au commencement de l'an 1240. Il épousa, le 22 septembre suivant, *Jeanne du Bois de la Salle*, demoiselle d'honneur d'*Alix*, duchesse de Bretagne. Dans la même année, Pierre de Dreux, dit Mauclerc, qui y régnait alors, en reconnaissance des importans services rendus dans la Terre-Sainte, par ses ancêtres, à *Artus* son prédécesseur, lui donna la terre noble et le fief de Trévignet, situés dans l'évêché de Saint-

Digitized by Google

Malo, que la famille Charette a possédés jusqu'à la fin du dernier siècle sans interruption.

Guyon Charette, seigneur de Trévignet, fils du précédent, fut créé sénéchal en Bretagne des ville et comté de Nantes. Cette charge, qui était alors très-considérable, fut supprimée en 1571 dans la personne de *Jean* Charette, troisième du nom; recréée en faveur de *Julien* Charette son frère, et financée pour une somme de 100,000 liv. qui en vaudrait à-peu-près 315,493 de notre monnaie.

Elle a été possédée par la famille jusqu'en 1742, comme on peut le voir sur les registres de la commune et du tribunal civil de Nantes. Les sénéchaux commandaient la noblesse. Ils jouirent de cette prérogative jusqu'en 1670, que Louis XIV créa en Bretagne quatre baillis d'épée, à qui elle fut attribuée.

Jean Charette, premier du nom, marié à *Guillemette de Valois*, fille naturelle de Jean de Châtillon, comte de Blois et de Dunois, fut armé chevalier sur le champ de bataille à Chisey en Poitou, l'an 1370, par Bertrand du Guesclin, connétable de France.

Pierre second, son fils, épousa en 1430 *Jeanne de l'Epervier*, fille du sire de *l'Epervier*, vicomte de la Gascherie, et de Jeanne-Marie de Rohan, marquis de Blain et comte de Porrhoët (1). Depuis ce mariage, la terre de la Gascherie est restée dans la maison Charette jusqu'à la révolution, qu'elle a passé en des mains étrangères.

---

(1) Ainsi qualifiée, parce qu'elle possédait les marquisats de Blain et de Porrhoët.

Digitized by Google

Pierre Charette passa sous le duc François I.er, à la réformation de 1426 et 1427. C'était la grande époque pour prouver l'ancienneté de la noblesse en Bretagne. Cette famille a toujours paru dans les plus anciennes montres des nobles faites par les ducs de Bretagne; en 1292, sous la bannière du sire de Châteaubriand; en 1326, sous la bannière de Jean de Rohan; au rôle des gens de guerre de Jean IV, duc de Monfort, sous la bannière de Clisson et de Bertrand du Guesclin, qui comme on l'a vu avait armé Jean Charette chevalier sur le champ de bataille de Chisey en 1370; aux montres de 1440, 1457, 1480.

Lors de la réformation de la noblesse de Bretagne en 1670, MM. Charette de la Colinière, de la Gascherie et de Montebert, furent déclarés nobles d'ancienne extraction.

Outre l'ancienneté d'une noble origine, la famille Charette est encore distinguée par les dignités et les charges dont elle a été pourvue; par son attachement inviolable à ses souverains; par les services éminens qu'elle leur a rendus, et par ce courage héroïque qui caractérise l'ancienne chevalerie. On y compte onze sénéchaux de Bretagne, un premier président et un maître de la chambre des comptes de Nantes, quatre conseillers d'état, deux chevaliers de l'ordre du roi, un lieutenant-général de ses armées, un page de Louis XIII, qui, en 1637, fit preuve de noblesse de huit générations, et qui fut tué d'un coup de canon au siège de Gravelines, à côté du maréchal de la Meilleraye; huit conseillers au parlement de Bretagne, un conseiller au grand conseil, un chevalier de Malte. Elle pos-

Digitized by Google

sédait depuis plus de trois siècles de grands fiefs relevant du roi.

Ses alliances ne sont pas moins remarquables avec les maisons de Rohan, d'Avaugour, de Clisson, de l'Epervier, de Bégasson, d'Aubigny, de Coëtlogon, de la Guibourgère, du Cambout, de Coeslin, de Châtillon, de Gontaut, de Valois, de Bertrand du Guesclin, Barin de la Galissonnière, de Goulaine, de Rosmadec, de la Trémoille, de Montmorency, de Bedfort, etc.

On a vu dans le treizième siècle Pierre de Dreux, dit Mauclerc, donner la terre et le fief de Trevignet au premier de la famille Charette qui était venu s'établir en Bretagne, en reconnaissance des importans services rendus par ses ancêtres dans la Terre-Sainte au duc Artus. Charles IX accorda en 1573 une pension de 800 livres tournois à *Jean Charette*, pour les loyaux services rendus au roi et à l'Etat en sa personne et en celle de Raoul Charette, marquis de la Boulays, maréchal des camps et armées du roi. Cette pension, confirmée par Henri III en 1585, fut rendue héréditaire par Henri IV en 1598, en faveur de *Julien Charette* et ceux de son nom, pour récompense de ses services et des grandes pertes qu'il avait souffertes dans la guerre de la ligue.

Julien Charette, seigneur de Coueron près Nantes, inviolablement attaché aux lois de l'Etat et à la personne du roi, leur sacrifia sa fortune et sa vie. Il maintint long-tems sous son obéissance la ville de Nantes, contre les efforts de la ligue. Le sire de Talhouet, capitaine de cent hommes d'armes, l'ayant assiégé dans son château de Coueron, le

Digitized by Google

fit prisonnier de guerre, et après avoir fait démolir les fortifications de la place, il le conduisit à Rhédon, d'où il lui permit d'aller sur sa parole, et accompagné seulement de deux hommes d'armes de sa suite, chercher les deniers de sa rançon. Le parti rebelle, auquel Charette était très-redoutable, le fit condamner à perdre sa charge de sénéchal et la tête; mais il trouva le moyen de se dérober à la fureur de ses ennemis, et se réfugia à Rennes, où il jouit de la considération et des honneurs dus à ses services et au sacrifice de sa fortune, dont la pension de 800 livres ne le dédommageait pas.

La branche de Julien Charette a fini dans la personne de Marie-Gabrielle-Magdelaine *Charette-de-Montebert*, mariée à M. de Serrent-de-Kfilie, dont elle eut un fils, M. de Serrent, gouverneur des enfans du comte d'Artois, à qui le roi accorda le brevet de duc. Devenue veuve, elle se remaria avec le comte de Vertus, seigneur de Clisson, premier baron des Etats de Bretagne, dont elle n'eut point d'enfans. Le comte de Vertus étant mort, elle épousa en troisièmes noces le baron de Montmorenci, premier baron chrétien et chevalier des ordres du roi. Elle est morte vers le milieu du *siècle* dernier.

Si on trouve, dans les tems reculés, de glorieux témoignages en faveur de la famille Charette, la fin du 18.e siècle n'a pas été moins féconde en traits mémorables. Pendant la lutte scandaleuse que la magistrature eut à soutenir contre le despotisme du duc d'Aiguillon qui commandait pour le roi en Bretagne, MM. Charette-de-la-Gascherie et Charette-de-la-Colinière, son neveu, conseillers

Digitized by Google

au parlement de cette province, furent du nombre des cinq magistrats qui devaient être condamnés à perdre la tête. Une commission, tribunal toujours odieux, toujours suspect, quelles que soient la forme et la qualification qu'on lui donne, avait été nommée à cet effet. Des persécutions inouies, l'exil, les fers, le feu d'une procédure criminelle, la confiscation de leurs charges, tout fut employé contre eux et leurs co-accusés avec une fureur sans exemple.

M. de la Gascherie, magistrat consommé dans l'exercice de ses fonctions, homme d'un génie ardent qui exaltait en lui l'amour du bien, et de la justice, source de toutes les vertus ; doué d'une force de caractère propre à tout entreprendre, à tout braver pour le maintien des lois dont le dépôt était confié au parlement ; le jeune Charette-de-la-Colinière, dont les premiers pas dans la magistrature semblaient devoir le conduire à l'échafaud, plein de candeur et tout pénétré du serment religieux qu'il venait de faire au roi d'obéir à sa volonté légale contre les ordres arbitraires de ses ministres, de ne fléchir que devant les lois, et de s'immoler pour elles ; ces deux magistrats unis par les liens du sang, par les dangers d'une accusation calomnieuse et par le sentiment sublime de leur devoir, n'opposèrent à la calomnie que l'ingénuité de leurs discours, et ce courage d'inertie qui, sans les braver, tourmente les tyrans, parce que c'est l'écueil où leur puissance échoue, et qu'il en impose même aux bourreaux.

Quand toute la France tremblait pour eux, les accusés voyaient de sang froid le fer levé sur leurs têtes ; mais il arriva ce qui arrive d'ordinaire sous

Digitized by Google

un gouvernement doux ; l'innocence fut reconnue. Les magistrats rentrèrent dans les bonnes graces du roi qui, en reconnaissance de leur fidélité à son service et pour les dommages qu'ils avaient éprouvés dans leur fortune, érigea la terre de la Gascherie en marquisat, sous le titre de *marquisat de Charette*, et celle de la Colinière en baronnie (1).

M. de la Gascherie n'a point vu la révolution ; il est mort sans postérité. M. de la Colinière est mort à Paris, dans les prisons. Il a laissé, de son mariage avec demoiselle de Courtoux, cinq garçons et une fille. Deux sont morts les armes à la main dans la Vendée ; un troisième a été fusillé à Nantes, sur la dénonciation d'un de ses fermiers, à qui il avait demandé de l'argent. L'aîné, qui avait épousé demoiselle de Scelles, d'une famille noble de Normandie, est mort en 1807, sans laisser d'enfans : et le plus jeune, capitaine au régiment d'Auvergne cavalerie, est mort garçon, peu de tems après son frère. Leur sœur morte la première année de son mariage, a laissé une fille : en sorte que cette branche de la famille est éteinte.

MM. Charette de la Gascherie, de la Colinière et de Montebert, descendaient, en ligne directe, de *Pierre* I, à qui *Pierre de Dreux* donna la terre de Trévignet, l'an 1240.

Mais parmi ceux qui, de nos jours, ont illustré le nom de Charette, le plus étonnant, sans doute, est celui de la Vendée. Sa célébrité durera autant

---

(1) Pièces justificatives, n.° 1.

Digitized by Google

que le souvenir d'une révolution qui a renversé de fond en comble une puissante monarchie, et ébranlé les fondemens des autres empires.

Les différentes branches qui restent de la famille Charette, sont MM. Charette-Conterie, neveux du général; Charette du Thiersant et Charette-Beaulieu.

L'écusson de cette maison porte aux premier et quatrième de gueule en cinq bandes d'or, qui est de Charette; aux troisième et deuxième de Trévignet, qui est d'argent, à trois aiglettes ou merlettes de sable; deuxième et première, membrée huppée, becquée de gueule, surmontée d'un lion de sable, debout, armé et lampassé de gueule, chargé d'un lambet de gueule, pour les branches cadettes.

Digitized by Google

VIE
DE CHARETTE.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

FRANÇOIS-ATHANASE CHARETTE DE LA CONTRIE, d'une famille noble du comté Nantais (aujourd'hui département de la Loire-Inférieure), eut pour père Louis-Michel *Charette*, capitaine d'infanterie, et pour mère Marie-Anne *Lagarde de Montjus*, aussi d'une famille noble, originaire de la ville *des Vans*, diocèse d'Uzès en Languedoc (département de l'Ardèche).

Un jour que le père de Charette et deux de ses camarades, dont le régiment était en garnison à Vans, se promenaient dans les rues de la ville, *ils virent* à une fenêtre trois jeunes demoiselles qui fixèrent tellement leur attention, que par une sorte d'inspiration simultanée ils formèrent tous trois le projet de les épouser. Que ce soit jeu du hasard ou décret de la providence qui amène souvent de fort loin les événemens de notre destinée, il arriva que par une inspiration semblable, et

Digitized by Google

peut-être par ce goût déterminant chez les femmes pour ceux qui embrassent la profession des armes, ces jeunes personnes sentirent en elles des dispositions favorables aux vœux des trois militaires, dont la passion subite flattait leur amour-propre. Par l'arrangement de ces mariages, mademoiselle Lagarde de Montjus échut au père de Charette, qui trouva dans cette alliance les charmes de la jeunesse, la bonté du caractère, les fruits d'une excellente éducation et les avantages de la fortune. La jeunesse et la fortune ont passé, mais le trésor inappréciable des vertus forme encore l'héritage de sa famille.

Madame Charette passa plusieurs années à Vans avec son mari. Elle y mit au monde trois filles. Mais depuis qu'elle eut quitté son pays natal pour se fixer en Bretagne, elle n'eut plus que des garçons, au nombre de sept, dont trois moururent en bas âge. Deux autres furent tués au service, les deux derniers ont perdu la vie pour la défense de la religion et du trône.

Celui dont il s'agit ici, François-Athanase Charette, naquit le 21 avril 1763 dans la commune *de Couffé*, près Ancenis, département de la Loire-Inférieure, et fut mis en nourrice chez une fermière de son père. Il eut pour parain M. Charette de la Gascherie, conseiller au parlement de Rennes, et pour maraine..... La nomination d'un enfant dans la cérémonie du baptême est une adoption morale faite aux portes de la vie, qui em-

Digitized by Google

prunte de la religion un caractère sacré. C'est un engagement formel, une sorte de responsabilité devant l'Etre Suprême en faveur de l'être débile qu'on lui présente pour lui tenir lieu de père au besoin, pour affermir ses pas dans les voies de l'innocence, former son cœur aux vertus et son esprit aux connaissances qui peuvent le rendre recommandable, en servant bien son pays dans le rang qu'il doit y occuper un jour. Et quel homme fut plus capable que M. de la Gascherie de remplir un pareil engagement? Magistrat aussi vertueux qu'éclairé, il suivit constamment dans *ses fonctions* les règles sévères de la morale et de la justice.

Dans ces tems où la féodalité n'était plus l'esclavage, où les droits des seigneurs étaient pour chacun des vassaux une redevance modique qu'ils payaient à la seigneurie, en reconnaissance des riches domaines qui leur avaient été gratuitement concédés; dans ces tems enfin où les fiefs étaient devenus des objets commerçables, dont la propriété passait en toutes sortes de mains, M. de la *Gascherie*, humain, compatissant, généreux, était le père de ses vassaux, l'arbitre de leurs différends, le consolateur de leurs peines, le soutien de leurs familles. Durant la maladie qui le conduisit au tombeau, on les voyait quitter leurs travaux champêtres pour venir journellement à la ville s'informer de l'état de sa santé: c'était à qui entrerait dans sa chambre pour voir encore son bienfaiteur,

Digitized by Google

son père, et les yeux du mourant se fermèrent devant la consternation générale de ceux qu'il appelait ses enfans.

On lui rendit des honneurs funèbres conformes à sa dignité de seigneur et à sa qualité de magistrat de cour supérieure. Mais la pompe la plus remarquable fut la profonde douleur de ses vassaux ; et, malgré le féroce égarement de la raison dans nos discordes civiles, ceux qui avaient mouillé son cercueil de larmes, ont conservé leur douleur ; ils n'ont point révélé au jour le secret religieux de son tombeau. Toujours honoré, sa cendre repose au milieu d'eux, et les bienfaits qu'annonçait la révolution, n'ont point affaibli dans leurs cœurs le sentiment de ses propres bienfaits.

A ces qualités si nécessaires et cependant si rares dans l'homme privé, M. de la Gascherie joignait des qualités plus éclatantes, et non moins indispensables dans l'homme public. Un zèle infatigable dans l'administration de la justice, un amour ardent pour son roi, un vif attachement à la religion, aux lois de son pays, qu'il était par sa place obligé de défendre contre les entreprises ministérielles; une courageuse résistance à l'ébranlement des lois fondamentales de la monarchie, qui attira plus particulièrement sur lui et sur le célèbre la Chalotais les persécutions exercées contre la magistrature par le despotisme du vice-chancelier Meaupou et du duc d'Aiguillon,

Digitized by Google

commandant en Bretagne; voilà ce qui rendit M. de la Gascherie cher à ses amis, aux malheureux dont il pouvait guérir ou soulager les maux, et à sa patrie. Voilà le digne mentor de cet enfant dont il était loin de prévoir la brillante et funeste destinée; à qui, sans compter les avantages d'une bonne éducation, il laissa des exemples de vertu, de courage et de dévouement, que l'élève a si bien suivis dans la carrière où il s'est illustré.

Dès que le jeune Charette fut en âge de recevoir les premiers élémens de l'instruction, M. de la Gascherie ouvrit son cœur à l'enfant et sa bourse *à ses parens*, dont la fortune avait beaucoup souffert, et qui étaient chargés de famille. Il envoya son élève au collège des oratoriens à Angers. Vif, enjoué, libéral jusqu'à la prodigalité, d'un caractère doux et prévenant, Charette s'attira bientôt l'amitié de tous ses camarades. Il ne se permettait jamais de ces petites espiégleries, souvent peu importantes en elles-mêmes, mais qui ont quelquefois des suites fâcheuses, et jamais il ne prenait en mauvaise part celles qu'on pouvait lui faire. Un jour d'hiver qu'il se pressait avec plusieurs écoliers autour d'un poële très-allumé, il y fut poussé avec force et retenu assez de tems pour se brûler une main presque jusqu'aux os. L'enfant souffrit un accident aussi cruel, sans se permettre la moindre plainte.

On cite le trait d'un jeune lacédémonien qui, ayant volé un renard, le tenait caché sous sa robe,

Digitized by Google

et qui, déchiré par cet animal, tomba mort dans la place publique sans jeter un seul cri, plutôt que de dévoiler son larcin. Ce courage factice était un prodige de l'orgueil, un effort de l'éducation qui à Lacédémone apprenait aux enfans à voler, et leur faisait un devoir de souffrir plutôt la mort que de succomber à la douleur et à la honte d'être convaincus de vol.

Chez les Romains *Mutius Scévola* porte le poing sur un brâsier ardent pour montrer *à Porsenna* qu'il ne craint ni les supplices ni la mort. Mais ce farouche républicain se voyait au pouvoir de celui qu'il avait voulu assassiner dans son camp. Il regardait sa perte comme assurée, et dans la fièvre de la liberté qui lui avait fait entreprendre une action aussi atroce que périlleuse, en présence d'un ennemi dont le titre de roi était en horreur au peuple romain, il cherchait à l'épouvanter par cette action surnaturelle, en lui disant *qu'il y avait dans Rome trois cents citoyens qui avaient formé le même projet que lui.* Les jeunes Israëlites louaient le Seigneur au milieu de la fournaise; les vendéens moissonnés par milliers sous le fer de la guillotine, montaient à l'échafaud et mouraient en chantant des cantiques.

Tel est l'empire de l'éducation, des circonstances, des passions sublimes, quelle qu'en soit la source, qu'il élève l'homme au-dessus de lui-même, et lui fait faire des choses dont il serait incapable dans une situation d'esprit ordinaire.

Digitized by Google

Mais ni l'éducation, ni les événemens, ni l'exaltation des idées n'avaient pu exercer leur influence sur le jeune Charette. C'est dans les jeux de l'enfance qu'un accident des plus douloureux vient le surprendre, dans un âge où la douleur fait si aisément couler les larmes, son ame trempée par la nature et forte d'elle-même n'est point ébranlée par le déchirement cruel de sa main délicate ; et l'instrument le plus terrible qui puisse attaquer notre frêle machine, ne lui arrache pas même un léger murmure. Courage vraiment inconcevable dans toute créature vivante, et qui pour l'observateur attentif eût été un signe prophétique des grandes choses auxquelles cet enfant était réservé !

Charette montra dès sa plus tendre jeunesse un cœur sensible, confiant, généreux; il faisait à ses frères et sœurs, à ses camarades des présens proportionnés à l'argent qu'on lui donnait pour ses menus plaisirs. Malgré l'enjouement et la vivacité de son caractère qui le portaient à la dissipation, il fit des progrès dans la science du calcul; il montra même pour les mathématiques de si heureuses dispositions, que M. de la Gascherie crut devoir le placer dans le corps de la marine royale, comme le plus favorable à son avancement.

Charette fut nommé aspirant de la marine au département de Brest, le 15 avril 1779; garde de la marine en 1781, et lieutenant de vaisseau en 1787. Il n'avait pas 25 ans lorsqu'il fut promu

Digitized by Google

à ce dernier grade que lui avait mérité une activité de service presque continuelle. Dans neuf ans il fit onze campagnes, dont cinq en tems de paix et six en tems de guerre.

Pendant ses premières années de garde de la marine, lorsqu'il n'était pas employé, on le voyait continuellement courir des bordées dans le port et dans la rade sur de petites embarcations, pour s'exercer aux manœuvres, et se familiariser avec un élément qui semblait ne pas convenir à sa faible constitution. Il passait généralement pour avoir la poitrine très-délicate. Cependant aucun de ses camarades n'assistait aux écoles plus assidûment, et ne faisait son service avec plus d'exactitude que lui. Il les aimait et en était aimé. Sa bourse, quoique souvent mal garnie, s'ouvrait toujours à leurs besoins.

En 1781, étant embarqué sur l'escadre de M. de la Motte-Picquet, qui prit un convoi anglais richement chargé, Charette eut cinquante louis pour sa part de prise, et les dépensa dans trois jours à régaler ses camarades. *Il faut, disait-il, que tous mes amis partagent ma bonne fortune !* Les gens de l'équipage eurent part à ses largesses, car il voulait être aimé de ses inférieurs comme de ses égaux.

Au milieu des dangers qu'il courut à la mer, il montra, dans une grande jeunesse, le sang-froid de l'âge mûr, les ressources de l'expérience, et il sut employer à propos les moyens vigoureux

Digitized by Google

que la nécessité commande quelquefois. Dans une tempête affreuse, le tonnerre tombe à bord de la Belette, petit bâtiment de guerre commandé par M. de Moisac, sur lequel il servait en qualité de garde de la marine. Le grand mât, brisé et retenu par les haubans, faisait pencher le bâtiment prêt à chavirer par la violence du vent qui soufflait avec furie. Des cris de désespoir se font entendre; on s'agenouille en levant les mains au ciel. Dans ce pressant danger où tout l'équipage avait perdu la tête, Charette prend un bout de corde, frappe à coups redoublés sur tous ceux qu'il rencontre, les force de travailler aux manœuvres, et en y mettant lui-même la main, il parvient à dégager le bâtiment qui était sur le point de périr.

Une autre fois le feu prend à bord de son vaisseau. L'équipage effrayé monte en tumulte sur le pont et s'écrie : *Nous sommes perdus.* Pouvez-vous craindre le feu, leur dit Charette d'un grand sang-froid, quand nous sommes entourés d'eau? Ce peu de paroles remit le calme dans les esprits et bientôt le feu fut éteint.

En 1786, M. de la Bouchetière, commandant la frégate *la Cléopâtre* et la station des îles du vent, envoya Charette à Saint-Pierre de la Martinique, pour commander, pendant l'hivernage, le ponton qui devait empêcher le commerce interlope. Un capitaine américain vint lui proposer une somme considérable, s'il voulait lui laisser débarquer la cargaison d'un bâtiment qui n'était pas éloigné

Digitized by Google

de la côte; Charette indigné le renvoya, en lui disant : *Songez que je suis officier français et que je ne sers que pour l'honneur.*

Ce fut en 1788 qu'il fit sa dernière campagne. La révolution qui s'annonça l'année suivante, préparait des changemens dans le corps de la-marine qui, malgré l'état de détresse où devait le réduire la perte de ses appointemens, le déterminèrent à demander sa retraite. Elle lui fut accordée au mois de novembre 1790, au bout d'onze ans et sept mois de service. Peu de tems après, il épousa la veuve d'un de ses parens du même nom, M.me Charette de Bois-Foucaud, riche, mais beaucoup plus âgée que lui. Elle lui donna un fils qui ne vécut que trois mois, et dont il regretta vivement la perte.

Charette était d'une taille avantageuse (5 pieds 5 pouces); il avait le corps mince, dessiné avec grace; le visage ovale, le nez bien pris et un peu retroussé, la bouche plate, le menton en avant. Ses yeux petits, enfoncés et pleins de feu, lançaient à volonté un regard si pénétrant qu'on avait peine à le soutenir quand il vous fixait avec attention. Un port distingué sans orgueil, une démarche leste, la tête haute, un air doux et riant annonçaient la noblesse de son caractère et son goût dominant pour le plaisir. Parvenu à cet âge aimable mais dangereux, où l'existence abonde et donne malgré nous à des penchans nouveaux une direction qui influe sur le bonheur ou le mal-

Digitized by Google

heur de la vie, Charette sentit vivement le besoin d'aimer, disons mieux, de calmer le tumulte de ses sens. Plus ardent que sensible, il trouva et suivit constamment la maxime de Buffon, *qu'en amour il n'y a de bon que le physique* (1). Il aima les femmes beaucoup pour lui, fort peu pour elles. Toujours vaincu, jamais soumis, il se livrait aux emportemens de sa passion, sans plier son ame aux insinuations caressantes et quelquefois perfides d'une maitresse. Cet empire sur lui-même qu'il sut ravir à la beauté, ne le rendit pas moins délicat dans ses liaisons, et jamais l'indiscrétion frivole, la *piquante* ironie, ou la critique amère, défauts *presque inséparables* de l'homme à bonnes fortunes, n'affligèrent l'objet dont il avait partagé les plaisirs. Femmes sensibles, qui futes aimées de lui, vous aviez quelquefois à vous plaindre de sa légéreté, mais vous sentiez le prix de sa délicatesse; vous n'accusiez point sa langueur, et de beaux souvenirs peuvent vous enorgueillir d'avoir couronné des myrtes de l'amour celui qui devait l'être un jour des palmes de la gloire.

---

(1) Amour, pourquoi fais-tu l'état heureux de tous les êtres et le malheur de l'homme? c'est qu'il n'y a que le physique de cette passion qui soit bon; c'est que, malgré ce que peuvent dire les gens épris, le moral n'en vaut rien.

BUFFON, *Discours sur la nature des animaux.*

Digitized by Google

Livré aux femmes et sans cesse animé du desir de plaire, Charette dut employer l'art de la parure comme un des moyens les plus accrédités dans l'empire des belles. Il en faisait sa principale étude. Gravement occupé des plus petits détails de la toilette, c'était chez lui une affaire importante, moins encore par nécessité que par goût; ce qui lui attirait souvent des plaisanteries de la part de ses camarades. Aussi quand les Vendéens le forcèrent de marcher à leur tête, ceux qui connaissaient sa vie molle et efféminée, tournaient en ridicule le chef qu'ils s'étaient choisi; mais, dit un célèbre écrivain : *Il est des hommes qui, simples et peu remarqués dans l'usage ordinaire de la vie, déploient dans les grands dangers un grand caractère, et révèlent tout-à-coup le secret de leur ame.* (Thomas, des éloges, t. 2, p. 298.)

Charette a fait voir qu'il était un de ces hommes rares que l'Être suprême tient en réserve pour de grandes occasions, sans lesquelles on n'aurait point parlé d'eux. Simple officier de la marine, il eût marché constamment dans les voies de l'honneur, sans peut-être arriver à la gloire. Chef des Vendéens, ses talens, son courage et sa fin l'ont immortalisé.

Au fort de ses dissipations de jeunesse, Charette conserva toujours les principes de religion qu'il avait reçus dans son enfance. Fidèle observateur du culte, il s'échappait des bras de la

Digitized by Google

volupté pour aller à l'église, où il se tenait avec la révérence due aux saints mystères. Cédant tour-à-tour aux penchans de la nature et à la force de l'éducation, il était malgré lui relâché dans ses mœurs et religieux de bonne foi. Etre en même tems libertin et religieux! Quel contraste! diront nos esprits forts. Hélas! oui, tout est contraste chez le pauvre genre humain. Un vieux philosophe, bien différent de nos modernes, le bon La Fontaine qui courtisait peu sa femme et beaucoup celles des autres, croyait aussi de bonne foi à la religion. Voici ce qu'il écrivait à son ami, M. de Maucroix, chanoine de Rheims, le 10 février 1695 :

Hier il me prit, au milieu de la rue du Chantre, une si grande faiblesse, que je crus véritablement mourir. O mon cher, mourir n'est rien; mais songes-tu que je vais comparaître devant Dieu? Tu sais comme j'ai vécu. Avant que tu recoives ce billet, les portes de l'éternité seront *peut-être ouvertes pour moi* (1). Corneille, Racine, Paschal et beaucoup d'autres de cette simplicité croyaient comme La Fontaine. Ces exemples-là valent bien ceux d'aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, Charette servit toujours fidélement son Dieu, son roi, et ne trompa que ses maitresses.

---

(1) Œuvres de La Fontaine, t. 2, p. 171.

Digitized by Google

Il avait un talent bien admirable dans un homme aussi vif que lui et qui s'emportait facilement ; c'était de commander à sa colère, et de s'arrêter tout court dans la violence de ses transports : don rare et précieux de la providence qui le destinait à de rudes épreuves en ce genre.

Tels sont les principaux traits du caractère de Charette, pendant le cours de sa vie privée qui a duré trente ans. On les retrouve dans sa course guerrière, mais diversement modifiés par les circonstances extraordinaires qui en ont fait, pour ainsi dire, un homme tout nouveau.

Digitized by Google

OBSERVATIONS

Sur l'Ouvrage de M. Alphonse Beauchamp, intitulé : HISTOIRE DE LA GUERRE DE LA VENDÉE ET DES CHOUANS, DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'A LA PACIFICATION DE 1801.

Un roman historique est une composition bizarre, quelquefois monstrueuse, qui ne peut satisfaire ni les gens de goût, ni ceux qui cherchent la vérité. D'ordinaire l'écrivain s'y livre à des écarts d'imagination peu convenables à la gravité de l'histoire. En dénaturant certains faits, il répand des doutes sur tous : ou s'il écrit dans le tems même des événemens ou peu après qu'ils sont arrivés, et que ces événemens tiennent à l'existence politique d'une nation, tels que ceux de la révolution française, l'esprit de parti vient encore gâter son ouvrage. Pour obtenir la faveur publique, il doit flatter le parti dominant ; sans cela il s'expose à des désagrémens personnels qui, en lui donnant une célébrité momentanée, troublent nécessairement son bonheur, et peuvent même le priver de sa liberté.

Digitized by Google

Comme l'auteur n'a souvent par lui-même aucune connaissance des faits, il ne peut écrire que sur des mémoires qui les lui transmettent plus ou moins fidélement. A la vérité, en lisant ces mémoires, il peut reconnaître dans quel esprit ils sont écrits; et comparant les différentes versions qui s'y trouvent, admettre celles qui s'accordent le mieux avec les faits généraux et dans lesquelles la passion domine le moins. Mais si, dominé lui-même par des impressions et des vues particulières, il écarte tout ce qui peut les contredire, alors il sacrifie sa réputation d'écrivain au lucre que doit lui procurer la vente de son ouvrage, dont le prix est un impôt volontaire que la curiosité paie à l'abus de ses talens.

Placé dans ces circonstances délicates, M. Beauchamp a dit dans son introduction (tom. I. pag. 9), « que la plupart des événemens ont été » jusqu'à ce jour transmis par des hommes qui » ont figuré dans les troubles, en ont été les » victimes, ou en ont profité pour élever leur » fortune. Aussi la passion, l'intérêt, l'esprit de » parti et les haines encore récentes *ont altéré* » *les faits* qui, disséminés d'ailleurs dans des » écrits partiels et détachés, avaient besoin » d'être réunis pour former *un tout exact et* » *uniforme.* J'ai formé, ajoute-t-il, cette entre- » prise, non-seulement pour transmettre *sans* » *altération* des événemens mémorables, mais » encore pour offrir aux contemporains des leçons » terribles. »

Digitized by Google

On peut faire observer à M. Beauchamp que les contemporains, témoins des événemens, se seraient fort bien passés de son offrande qu'il aurait dû adresser plus tard à leurs descendans. A peine parvenu au tiers de son ouvrage, M. Beauchamp prévient encore le lecteur qu'il lui faudra suppléer, comme il y est souvent forcé dans son histoire, *par des notions secrètes*, aux lacunes qui résulteraient de la stérilité des mémoires et des journaux du tems. (tom. 2. pag. 60.)

Tant de difficultés semblaient devoir arrêter M. Beauchamp dans son entreprise. En pareille *matière on* doit d'autant plus se défier des *notions secrètes*, que ceux qui les donnent, ont comme les auteurs des mémoires figuré sur la scène, et que chacun rapporte les siennes au rôle qu'il a joué. Mais non, l'auteur s'est senti le courage d'écrire sur des mémoires infidèles, de *transmettre sans altération* (ce que tout autre que lui aurait cru impossible) *des faits altérés par la passion, l'intérêt, l'esprit de parti, et les haines encore récentes.* Car réunir des faits *disséminés* dans des écrits partiels et détachés, *n'est pas les* rectifier ; et le tout qui en résulte, ne peut être ni exact, ni uniforme, à moins que l'uniformité ne se trouve dans les altérations même (1).

(1) Une histoire qui formerait *un tout uniforme*, serait une singulière histoire, très-propre à endormir

Digitized by Google

M. Beauchamp s'est habilement tiré d'un pas aussi difficile : au lieu d'une histoire il a fait un roman historique en trois gros volumes, dans lequel tous les partis ont trouvé des sujets de mécontentement, mais qui s'est bien vendu, objet principal de son travail. Au reste, d'après ce qu'il rapporte des sources où il a puisé, il serait injuste de lui reprocher toutes les erreurs dont son ouvrage abonde. Il y en a qu'il pouvait d'autant moins prévoir, qu'elles semblent offrir un caractère de publicité propre à écarter toute espèce de doute. En voici un exemple : j'ai entendu dire au général Travot, dont les actions dans la Vendée ont eu les deux partis pour témoins, que tout ce que l'écrivain raconte de lui est inexact, et qu'il attribue à d'autres des faits qui lui sont personnels. La vérité, consignée dans les papiers de ce général, sera, dit-il, connue dans la suite.

Mais, lorsque M. Beauchamp annonce de l'impartialité, en disant (tom. I. pag. 9.) *qu'il ne connaît les royalistes et les républicains ni par leurs bienfaits, ni par leurs persécutions*, on est en droit de lui reprocher sa partialité, ses préventions, je dis plus, son animosité contre certains chefs royalistes, qu'il prend à tâche de

---

le lecteur. M. Beauchamp a des manières de voir et de s'exprimer qui ne sont qu'à lui. Cette remarque se présentera plus d'une fois dans la discussion à laquelle je dois me livrer.

Digitized by Google

rabaisser pour élever les autres. On lui reprochera de leur imputer des crimes dont ils étaient incapables ; d'avoir fermé l'oreille aux représentations qui lui ont été faites à cet égard avant la publication de son ouvrage. On lui reprochera de petites vengeances, même des déchiremens cruels à l'honneur de ceux qu'il avait d'abord comblés d'éloges, pour en obtenir des manuscrits qu'on lui a refusés. Ainsi, quand M. Beauchamp vint à Nantes, il eut divers entretiens avec le sieur Beaudreau, ancien officier de cavalerie de Charette, *à qui* il le peignit comme un scélérat. *En vain* Beaudreau, dont je tiens ce fait, et qui a écrit des mémoires, lui témoigna toute l'horreur que lui causaient de pareils discours, il ne put changer son opinion.

M. Dézoteux-Cormatin, qui a figuré comme chef dans la guerre des Chouans, et qui se propose de publier des mémoires, s'est plaint, dans une lettre imprimée en date du 30 mars 1807, et adressée à M. Beauchamp lui-même, de la manière dont il le traite dans son ouvrage. *Je n'ai pu*, lui dit-il, *revenir de mon étonnement, lorsque j'ai lu les outrages, les calomnies et les imputations que vous me prodiguez avec tant d'assurance dans cette histoire. Mon honneur, que vous cherchez à me ravir je ne sais pourquoi, et la vérité que vous méprisez à chaque phrase, m'ont déterminé à esquisser quelques réflexions rapides sur votre livre.*

Digitized by Google

Elles suffisent pour vous prouver votre erreur et votre peu de véracité..... Je prends la voie de l'impression, afin de faire connaître mes réclamations, soit à vous, monsieur, qui me calomniez, soit au public, afin qu'il se tienne en garde contre les suppositions dont votre ouvrage est rempli.

A la suite de cette lettre, on en voit une autre adressée à un journaliste, et qui contient les réflexions de M. Dézoteux-Cormatin sur l'histoire de M. Beauchamp. Elle finit ainsi : *M. Beauchamp, qui convoitait mes matériaux, mes manuscrits qu'il n'eut pas, m'écrivit, il y a quatre ans, une lettre dans laquelle il me prodigue des louanges. Je l'ai sous les yeux, elle sera imprimée à la suite de mon ouvrage.*

Cette attaque est un peu rude, il faut en convenir, et l'on ne voit pas bien comment l'historien s'en tirera. On peut encore lui reprocher ses fictions, ses invraisemblances, ses contradictions d'une page à l'autre, et quelquefois dans la même page, ses harangues multipliées dans lesquelles ceux qu'il fait parler ne gardent pas leur caractère ; mais je sens que M. Beauchamp est en droit de m'arrêter ici et de me demander compte de tous les reproches que je prétends qu'on peut lui faire ; cela est juste, et je commence.

L'historien débute par un exposé des principaux événemens politiques dont le Poitou a été

Digitized by Google

le théâtre sous la domination des Gaulois, avant que César en fît la conquête, jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. C'est remonter un peu haut pour arriver à la guerre de la Vendée, dont plusieurs départemens qui, comme le Poitou, en ont aussi été le théâtre, n'ont pas obtenu les honneurs d'une notice historique, sans qu'on puisse en deviner la raison. Vient ensuite la description du pays insurgé, de son étendue, de la nature du sol, de ses productions, du caractère et des mœurs des habitans. A quelques exceptions près sur leurs vêtemens et leur nourriture, cette description *très-bien* faite plaît par un air romantique *et le* mélange un peu exagéré du beau idéal avec la simplicité rustique des Vendéens. « Jeunes, » dit M. Beauchamp (t. 1. p. 25), la danse a » pour eux un attrait irrésistible, sans que *ja-* » *mais* cet exercice favorise l'amour aux dé- » pens de la décence et du respect pour les » mœurs ». Jamais ! c'est beaucoup. J'ai vu souvent danser les jeunes Vendéennes, et je certifie qu'avant, pendant et après la danse, elles font tout comme les autres.

L'insurrection éclate dans la Vendée. M. Beauchamp examine et rapporte avec impartialité les causes différentes que chaque parti lui a assignées. « Les haines, dit-il, sont encore trop récentes » pour que ces deux opinions puissent se rap- » procher. Dans l'une et dans l'autre peut-être, » la postérité trouvera la vérité. Elle verra naître

Digitized by Google

» le germe de la guerre civile avec la révolu-
» tion ». (t. 1. p. 29) Rien de plus sensé que ce que dit ici l'historien, puisque ce sont les déchiremens occasionnés par la révolution qui ont exaspéré les esprits ; mais lorsqu'il croit voir de la liaison entre l'insurrection vendéenne et la conjuration de Bretagne par M. La Rouairie, il est dans l'erreur, et pour l'en convaincre je n'ai qu'à l'opposer à lui-même.

A la page 53 du 1.er volume, après avoir fait connaître les principaux conjurés et le rôle que chacun devait remplir, l'historien rapporte de quelle manière le gouvernement militaire était réparti entre les chefs. La Mayenne, l'Avranchin, les Côtes-du-Nord, toute la Bretagne y sont compris. Il n'y est pas fait mention du Poitou. Cela n'empêche pas M. Beauchamp de dire à la page 62 que les revers désastreux du Bas-Languedoc et des Cévènes, où les châteaux de Jalés et de Baunes furent incendiés, intimidèrent les royalistes de la Bretagne *et du Poitou*. Mais dix lignes plus bas, il fait répandre par La Rouairie une proclamation dans laquelle il exhorte particuliérement les Bretons à se coaliser pour délivrer Louis XVI et le rétablir sur le trône.

Un peu plus loin, (p. 67) on voit que les émigrés retirés à Jersey se divisaient en deux classes. La première était composée de douze cents prêtres ; la seconde comprenait les nobles ou privilégiés de la Bretagne, du Maine, du

Digitized by Google

Perche, de la Normandie, de l'Anjou et de la Touraine. Ceux du Poitou n'y étaient pas.

Lorsque le jeune Fontevieux, qui avait la confiance de tout le parti, qui dans les occasions importantes se rendait auprès des princes français, recevait et rapportait leurs ordres, alla trouver le comte d'Artois pour l'informer des détails de la conjuration, ce fut du côté de la Bretagne et de la Normandie qu'il tournait les vues de ce prince (p. 71). Le Poitou n'y prenait encore aucune part.

« Il est (dit M. Beauchamp p. 84.) un rapprochement que l'histoire ne doit point négliger. La découverte des papiers de La Rouairie eut lieu le 3 mars, et sept jours après une partie de la Bretagne, l'Anjou et le Poitou étaient en insurrection pour la royauté ». Ce rapprochement ne prouve pas que le Poitou fût entré dans le plan de La Rouairie. Il y avait plus d'un mois que ce chef des conjurés était mort. La découverte de ses papiers ne produisit autre chose que l'arrestation d'une vingtaine d'individus, dont une partie périt sur l'échafaud; les autres se cachèrent. Si l'insurrection éclata quelques jours après dans le Poitou, M. Beauchamp en donne une raison (p. 93): « un arrêté sévère de l'administration départementale des deux-Sèvres contre les prêtres insermentés excita la fureur des pieux habitans du Poitou; ils se préparèrent au combat ».

Digitized by Google

Quand la nouvelle de la mort de Louis XVI parvint dans la Vendée, M. Beauchamp dit (p. 106) que le Poitevin, *encore indécis*, frémissait de rage, et que l'éveil de la révolte fut provoqué de plus en plus par les excès révolutionnaires. Le Poitou n'était donc pas compris dans la conjuration de La Rouairie. Pour s'en assurer davantage, il suffit de lire le plan de cette conjuration que l'historien a publié page 332 de son premier volume, n.° 1.er des pièces justificatives. Tout y est préparé de longue main. La formation des comités insurrecteurs dans les villes d'évêchés et les villes particulières, le nombre des commissaires, la subordination, les correspondances entre eux, les moyens de propager l'esprit d'association, dans laquelle les trois ordres de la province étaient appelés; la promotion des officiers aux premiers grades, l'appel des milices nationales et des troupes de ligne, l'oubli des intérêts personnels, la défense des rassemblemens partiels, l'unanimité de toutes les parties, la force d'un grand ensemble, tel était le plan de La Rouairie.

Dans l'insurrection vendéenne rien n'est prévu, tout est brusque, instantané. Point de communication entre les corps insurgés; des rassemblemens partiels, des ambitions particulières, des intérêts personnels: ni unanimité, ni ensemble; enfin tout le contraire de ce que renferme le plan de l'association bretonne. Ce plan est du 5 décembre 1791,

Digitized by Google

et dès le 3 mai précédent, il y avait eu une insurrection à Chalans dans le Bas-Poitou. Preuve qu'il n'y avait pas d'ensemble.

« Lors de la fuite du roi (Beauchamp, tome » premier, page 4.), les royalistes, pour leur » sûreté, se mirent sur la défensive, et quelques » nobles, dans l'attente des événemens, se ren» fermèrent dans leurs châteaux avec des armes » et des moyens de résistance. Ceux du Bas» Poitou, plus hardis, firent un appel à leurs par» tisans et se rassemblèrent en assez grand nom» bre au château de la Proutière, district des » *Sables* d'Olonne. » Il n'y avait donc pas encore d'ensemble ni d'association à cette époque. Dans le même tems, La Rouairie adressa aux Bretons la proclamation dont il a été parlé plus haut. Cette proclamation ne parvint point dans la Vendée, où les nobles se renfermèrent dans leurs châteaux pour leur propre sûreté.

A l'attaque de Bressuire, qui eut lieu le 24 août 92, les paysans se portèrent en foule au château de Brachin, appartenant à M. Baudry d'Asson, ancien militaire, l'arrachèrent du sein de sa famille et le proclamèrent leur chef. « On vit » depuis dans cette guerre, dit l'historien (page » 94), les nobles poitevins suivre l'exemple de » Baudry, et comme lui se faire arracher vio» lemment de leurs châteaux pour être chefs de » révolte. » Dans ces mouvemens populaires du Poitou, on ne voit que des insurrections locales

Digitized by Google

sans chefs volontaires. Rien n'indique une association avec la Bretagne.

Lors de l'insurrection générale de la Vendée, qui n'eut lieu que long - tems après l'affaire de Bressuire, ce fut encore la violence qui arracha les nobles de leurs châteaux, de leurs retraites, et les fit marcher à la tête des insurgés (1). La conjuration de La Rouairie était alors anéantie par la découverte de ses papiers, et l'insurrection partielle de la Bretagne, à cette époque, fut étouffée dès sa naissance, tandis que celle de la Vendée prit des accroissemens qui faillirent perdre la république. Ainsi se rompt à chaque instant le fil d'une prétendue association entre ces deux contrées qui ont toujours agi séparément pour relever le trône des Bourbons, et c'est comme on vient de le voir, M. Beauchamp lui-même qui nous en fournit les preuves.

Cependant, toujours trompé par des mémoires infidèles, *par des notions secrètes dont il a souvent fait usage*, ou plutôt abusé par ses propres illusions, il va jusqu'à nommer un des chefs de l'association du Poitou; et mal - adroitement il choisit un angevin qui demeurait dans la paroisse

(1) Les nobles, dit M. la Cretelle, eurent cet avantage, qu'on alla les chercher dans leurs châteaux pour être chefs d'une révolte qui paraissait formée sans leur concours. (Convention nationale. t. 1, p. 229.)

Digitized by Google

de Saint-Martin de Beauperau, dans le voisinage de cette ville, au département de Maine et Loire.

« Un homme d'un grand caractère, dit-il, » parut un digne émule de La Rouairie; mais plus » adroit, il sut long-tems s'envelopper d'une sage » obscurité pour n'éclater qu'à propos. Gigot » d'Elbée joignait à un physique agréable les » talens nécessaires à un chef de parti. Il s'ex- » primait avec grace. Son éloquence douce et per- » suasive savait varier les formes, les tons, selon » les circonstances..... Cathelineau fut l'homme » que d'Elbée sut discerner et mettre en jeu. » (*tome premier*, pages 106 et 111.)

J'en demande pardon à M. Beauchamp, louan- geur excessif et jusqu'au ridicule de M. d'Elbée, qui n'avait aucune des grandes qualités de M. de La Rouairie, pour être son émule dans un plan aussi vaste que celui de l'association bretonne; comme je l'ai connu particulièrement, je puis assurer qu'il n'y avait point été initié; qu'il ne prit part à la guerre qu'à contre cœur, et que les jeunes gens de la paroisse de Saint-Martin de Beauperau l'y forcèrent, comme les paysans des autres paroisses insurgées y forçaient tous les nobles. J'ajoute que la mesure de son esprit et de ses talens militaires n'était pas fort étendue; qu'il était enthousiaste, altier, d'un caractère violent, et qu'au lieu de cette éloquence douce, persua- sive et pleine de grace que M. Beauchamp lui attribue, il avait un défaut d'organisation dans

Digitized by Google

l'instrument vocal qui rendait sa prononciation rude, difficile, et quelquefois risible. Cathelineau fut son maître dans l'art de la guerre ; tous deux se sont distingués dans la Vendée, mais par des qualités différentes, et ne doivent pas être placés sur la même ligne dans l'histoire. Voici quelques détails sur cet homme, intéressant sous bien des rapports qui ne se rencontrent pas d'ordinaire dans la condition obscure où il était né.

Jacques Cathelineau, du bourg du Pin dans les Mauges, département de Maine et Loire, naquit le 5 janvier 1759, de Jean Cathelineau, maçon, et de Perrine Hudon, son épouse. Il épousa en 1777 Louise Godin, dont il eut cinq enfans, quatre filles et un garçon. Cathelineau était d'une tournure agréable, d'une taille un peu au-dessus de la moyenne, bien prise et d'une tournure leste. Il écrivait assez bien, s'exprimait avec aisance et chantait avec justesse. Sa voix, sans être forte, était éclatante et se faisait distinguer au lutrin de son église. Ses mœurs austères et conformes aux vérités de la religion dont il était pénétré, lui méritèrent l'estime, la considération et la confiance de tous ceux qui le connaissaient.

Cathelineau exerça d'abord le métier de maçon avec son père. Mais dans la suite il prit celui de voiturier marchand, qui convenait davantage à ses dispositions naturelles, à l'éducation qu'il avait reçue et à l'avancement de sa modique fortune. Il était d'un caractère enjoué, hardi, entreprenant

Digitized by Google

et très-prononcé contre la révolution. Le district de Saint-Florent avait fixé au 12 mars le tirage pour la levée des 300,000 hommes. Les jeunes gens s'y rendirent au jour indiqué, sans armes ni bâtons, mais avec un air et des discours qui offraient le caractère de l'insubordination. Des paroles douces les auraient contenus, on en employa de rudes qui les animèrent davantage. Vinrent ensuite des menaces qui produisirent un plus mauvais effet; finalement, on eut l'imprudence de tirer une petite pièce d'artillerie qui ne fit heureusement que peu de mal. A l'instant, la jeunesse furieuse s'élance sur les *officiers publics*, renverse tout ce qui veut faire résistance, et dans un moment les papiers du district, les assignats, l'argent, tout fut enlevé et servit aux plaisirs de la journée, qui se passa dans les cabarets, personne ne songeant à ce qui pouvait arriver dans la suite.

On avait entendu au bourg du Pin le bruit de la pièce d'artillerie, et les habitans étaient dans la plus vive inquiétude, lorsque le lendemain au matin un des jeunes gens, nommé Jean Blond, cousin germain de Cathelineau, se rend chez lui et lui raconte ce qui s'était passé à Saint-Florent. Cathelineau était alors occupé à boulanger pour l'usage de sa maison; ce qu'il apprend lui fait une telle impression, qu'il abandonne sa boulangerie, prend ses vêtemens et dit : *nous sommes perdus si on en reste là; le pays va être écrasé par la république : il faut s'insurger*

Digitized by Google

tout à fait et commencer la guerre dès aujourd'hui. En même tems il fait un appel aux habitans du bourg qui se rassemblent au nombre de vingt. On marche sur Jallais qu'occupait un détachement de 80 gardes nationaux. Averti à tems que l'ennemi approchait, le détachement, renforcé des patriotes du bourg, se met en bataille sur la butte du château, et pointe un canon de 4 nommé *le missionnaire.* Bientôt les insurgés, dont la troupe s'était grossie en route, se présentent. Les républicains tirent leur pièce de canon. Cathelineau ordonne le pas de course, et le premier en tête, escalade la butte; le poste est emporté; les républicains fuient en jetant leurs armes.

Cathelineau ne s'arrêta à Jallais que le tems nécessaire pour prendre un peu de nourriture et faire la recherche des armes et des munitions chez les patriotes. Dès le soir même il marcha sur Chemillé, dont il se rendit maître, ainsi que de trois pièces d'artillerie, dont les républicains s'étaient servis avec beaucoup d'avantage. Ce n'est pas tout, dit-il à sa troupe qui était déjà de 1200 hommes et qui grossissait à chaque instant, il faut profiter de la victoire; et le lendemain il entra en vainqueur dans Cholet, à la tête de 3,000 hommes, avec Stofflet qui en avait amené quelques centaines de Maulevrier. Les insurgés, devant qui tout pliait ou prenait la fuite, se portèrent sur *Vihiers*, siège d'un autre district que les patriotes avaient évacué, et où ils n'avaient laissé que

Digitized by Google

des papiers inutiles ; alors ils rentrèrent dans leurs foyers, où chacun s'occupa de devoirs religieux et de ses travaux accoutumés. Certes Gigot-d'Elbée ne songeait guère alors au plan dela Rouairie, il songeait encore moins, pour l'exécution d'aucun plan militaire, à mettre en jeu un pauvre voiturier qui n'avait jamais porté les armes, et dont les talens, qu'il tenait de la nature pour le métier de la guerre, n'avaient pu paraître jusqu'à ce moment. (1)

Cathelineau a été le premier chef des insurgés Angevins sur la rive gauche de la Loire, et ses *vingt hommes* du bourg du Pin ont été le premier noyau de ce qu'on a appelé dans la suite la grande armée. Le 16 mai il était à l'attaque de Fontenay, où les royalistes furent battus par le général Chalbos, et perdirent presque toute leur artillerie. Toujours de sang froid dans les plus grands dan-

---

(1) *D'Elbée*, dit M. Beauchamp, *qui s'était tenu derrière le rideau, parut enfin parmi les royalistes victorieux. Secondé par Cathelineau et Stofflet, il s'empara de Vihiers, qu'il évacua le même jour.* (T. 1, p. 118.)

Cathelineau s'insurgea le 13 mars. Le 14, il prit Cholet, et le 15 il alla à Vihiers. Ainsi M. d'Elbée ne se tint qu'un jour sous le rideau. Sa politique ne dura guère ; et l'on est tenté de rire, quand M. Beauchamp dit que ce digne émule de La Rouairie dissimulait, et qu'il parut enfin parmi les royalistes pour aller prendre une bourgade où il n'y avait personne, et qu'il évacua le même jour.

Digitized by Google

gers, il avait le coup d'œil juste, le jugement sain; et dès le premier aperçu il découvrit ce qui avait causé la perte de la bataille. De retour chez lui avec un air aussi serein, aussi tranquille que si l'on n'avait pas éprouvé de défaite : « ce » n'est rien, dit-il, que notre malheur, il sera » bientôt réparé; ce que nous avons perdu n'est » que prêté; je réponds que dans quinze jours nous » serons maîtres de Fontenay, et que nous re- » prendrons tout avec usure. J'ai vu, ajouta-t-il, » la cause de notre déroute; mon plan est formé » pour une nouvelle attaque; on le suivra et nous » serons vainqueurs. » On le suivit en effet, et le 25 du même mois, Fontenay tomba au pouvoir des royalistes, qui reprirent toute leur artillerie avec partie de celle de l'ennemi. L'armée républicaine fut tellement battue, qu'il n'en rentra que 800 hommes à Niort.

Ce fut encore à lui qu'on dut la prise de Saumur. Il avait été arrêté dans le conseil qu'on attaquerait dans la direction du Sud-est; l'armée devait arriver par le vallon entre le coteau et la Loire. Cathelineau, qui n'était jamais venu à Saumur, laissa opiner et résoudre ceux qui connaissaient la position de la ville. Mais pendant que l'armée marchait dans le plan d'exécution qui avait été arrêté, il prit les devans accompagné de quelques jeunes gens, et parvint sur une hauteur d'où il put observer la situation et les environs de la place. Il jugea aussitôt que l'attaque était mal

Digitized by Google

dirigée, que l'armée ne pouvait se développer entre le coteau et la rivière, et qu'elle courrait toutes sortes de dangers dans cette position, si l'attaque ne réussissait pas. Cathelineau alla promptement rejoindre les autres chefs et leur communiqua ses observations. Le plan d'attaque fut changé, et Saumur pris.

Cathelineau reçut dans cette ville le prix le plus honorable de ses talens et de sa valeur. On le nomma, par acclamation, général en chef des armées catholiques et royales d'Anjou et du haut Poitou. Son brevet de nomination, déposé en original au bourg du Pin, est ainsi conçu:

« Aujourd'hui 12 juin 1793, l'an 1.er du règne » de Louis XVII, nous soussignés commandans » les armées catholiques et royales, voulant éta- » blir un ordre stable et invariable dans notre » armée, avons arrêté qu'il sera nommé un gé- » néral en chef de qui tout le monde prendra » l'ordre. D'après cet arrêté, tous les vœux se » sont portés sur M. Cathelineau, qui a commencé » la guerre, et à qui nous avons voulu donner » des marques de notre estime et de notre recon- » naissance. En conséquence, il a été arrêté que » M. Cathelineau serait reconnu pour général de » l'armée, et que tout le monde prendrait l'ordre » de lui. Fait à Saumur, en conseil, les jour et » an que dessus. » Signé, *Lescure*, *de Beauvollier*, *Bernard de Marigny*, *de Hargue*, *Stofflet*, *de Laugrenière*, *Laville de Baugé*,

Digitized by Google

de la Roche-Jacquelin, Chevalier de Beauvollier, d'Elbée, Duhoux-d'Hauterive, de Boisi, Tonnelet des Essards, de Bonchamp, et une signature illisible.

Aussitôt que d'Elbée eut connaissance de la prise de Saumur, « il quitta, dit l'historien, (p. » 198.) le château de Landebaudière et s'y rendit » sans attendre la guérison de ses blessures. Il fit » d'abord agiter dans le conseil, par ses partisans, » la nomination d'un généralissime ; *idée heu-* » *reuse, si elle n'eût déguisé une arrière-pen-* » *sée.* Rattacher le pouvoir militaire à une seule » volonté, enchaîner toutes les ambitions, di- » riger vers un seul but tous les moyens et les » efforts de la confédération vendéenne ; c'était- » là, sans doute, *une grande conception ;* mais » d'Elbée ne pouvait se dissimuler le mérite de » Bonchamp son émule, l'idole des Vendéens ; » et, n'osant cette fois briguer ouvertement le » généralat, il proposa Cathelineau qu'il gouver- » nait. — Cathelineau fut nommé à la pluralité. »

On voit ici l'historien se battre les flancs pour donner à M. d'Elbée *des idées heureuses, de grandes conceptions* sur une chose toute simple. Mais comment l'arrière-pensée que ce chef ambitieux déguisait, rendit-elle malheureuse l'idée de nommer un généralissime ? J'avoue de bonne foi que je ne trouve dans cette phrase aucun sens raisonnable ; *la grande conception* de réunir le pouvoir dans la main d'un seul, n'est-elle pas

Digitized by Google

aussi une exagération ridicule, lorsqu'il n'y avait pas un seul individu dans l'armée qui ne sentît la nécessité de cette réunion, et qui ne l'eût dit cent fois depuis le commencement de la guerre? L'éloquence douce, persuasive et pleine de grace, les idées heureuses, les grandes conceptions de M. d'Elbée sont des louanges mal-adroites qui compromettent autant le jugement de l'écrivain, qu'elles rabaisseraient le mérite de ce général, s'il n'avait pas eu des qualités vraiment dignes d'éloges, qui lui méritèrent la confiance et le respect des Vendéens.

Ce ne fut point à l'arrière-pensée, à la politique de M. d'Elbée que Cathelineau dut sa nomination au grade de général en chef. Il ne fut point nommé à la pluralité, comme le dit l'historien; *tous les vœux se portèrent sur lui.* Qu'est-il besoin de politique là où il y a unanimité de suffrages fondée sur l'estime et la reconnaissance? Celle de M. d'Elbée eût été bien mal-adroite, d'élever à un grade qu'il ambitionnait, un homme dont les talens étaient bien supérieurs aux siens, et *qui*, dans la vigueur de l'âge, pouvait y rester long-tems.

A l'intelligence dans les conseils, au sang-froid, à la bravoure dans l'action, à la modestie dans les succès, à la fermeté dans les revers, Cathelineau joignait un talent bien rare, même dans les grands généraux, et qui dans un homme de son *état* devait passer pour miraculeux. Jamais il ne

Digitized by Google

s'est trompé dans ses plans ; toutes les fois qu'on les a suivis, le succès a été complet ; et lorsqu'on s'en est écarté, on a toujours eu lieu de s'en repentir. Quand on délibéra dans le conseil sur l'attaque de Nantes, il voulait qu'on laissât une sortie aux républicains ; l'avis contraire prévalut. Les assiégés pressés de toutes parts, et dont plusieurs avaient déjà le sac sur le dos, ne trouvant point d'issue, se battirent en désespérés.

Cathelineau, blessé au siège de cette ville, fut transporté à Saint-Florent, où il mourut le 14 juillet suivant. La balle qui l'avait frappé au bras, un peu au-dessus du coude, avait remonté vers la partie supérieure, et s'était perdue dans les chairs. Cette blessure, qui d'abord ne présentait aucun danger, prit la surveille de sa mort un caractère alarmant. Jusque là personne et lui-même n'avaient eu aucune inquiétude sur son état. Durant sa maladie un concours prodigieux de monde, officiers, soldats et autres, lui témoignaient l'affection publique et le desir de le voir bientôt rétabli. On lui faisait un rapport exact des événemens de chaque jour ; il donnait ses ordres en conséquence, et il emporta au tombeau l'espérance du retour de la monarchie, en apprenant la victoire éclatante que M. de la Roche-Jacquelin venait de remporter à Châtillon sur le général Westerman.

Cathelineau fut regretté de tous, parce qu'il était généralement aimé et estimé ; mais tous ne

Digitized by Google

regardèrent pas, comme aussi grande qu'elle l'était en effet, la perte que faisait l'armée. M. d'Elbée y trouva le chemin au commandement en chef. D'autres se virent débarrassés d'un censeur qui les avait appréciés, et leur parlait avec noblesse et franchise. L'honneur du commandement général ne lui avait point inspiré d'orgueil. Aussi modeste qu'il était capable, il n'oubliait pas les égards que pouvaient attendre de lui les officiers d'une naissance et d'une fortune supérieure à la sienne. Mais long-tems même avant d'arriver au premier grade, il avait puisé dans le sentiment sublime de la cause pour laquelle il combattait, ce caractère d'élévation, d'indépendance qui domine les hommes dont le génie doit commander aux autres. On peut s'en faire une idée par le trait suivant.

Lorsqu'on attaqua Fontenay pour la première fois, l'armée passa par différentes villes où étaient détenus plusieurs gentilshommes qu'on mettait aussitôt en liberté. Ceux qui demandaient du service, étaient bien reçus; on les admettait à l'état-major et au conseil; mais bientôt le nombre s'en accrut au point de former la majorité dans les délibérations, qu'ils faisaient souvent prendre dans leur sens contre celui de l'armée angevine. Cathelineau, qui n'en était pas content, leur dit avec une noble fermeté : « Messieurs, en vous tirant de » prison, en vous associant à nous, notre in» tention n'a pas été de nous donner des maîtres. » Si notre manière de faire la guerre ne vous

» convient pas, séparons-nous. L'armée angevine » qui vous a délivrés, retiendra tout ce qu'elle » avait auparavant; pour le surplus que nous » avons pris ensemble sur l'ennemi, nous le par- » tagerons. Cela fait, moi et mes premiers ca- » marades nous retournerons dans notre pays, » et vous défendrez le vôtre comme vous l'en- » tendrez. » Les nouveaux venus sentirent qu'il n'était pas de leur intérêt de faire scission, et ne se coalisèrent plus.

Cathelineau avait apprécié le mérite des officiers de l'armée, et il se proposait d'y faire des réformes qui n'eurent pas lieu après sa mort, parce que lui seul était en état de les exécuter. M. d'Elbée, qui le remplaça dans le commandement en chef, au lieu de le mettre en jeu, se dirigeait par ses conseils, et fit par sa mort une perte irréparable. Il convient de donner ici une idée juste de son caractère et de ses talens.

M. d'Elbée passait pour gentilhomme. Il avait, dit-on, servi très-jeune dans les troupes saxones; ensuite il entra au service de France, en qualité de lieutenant, au régiment dauphin cavalerie, qu'il quitta pour des mécontentemens particuliers. Retiré dans une maison de campagne, à laquelle étaient attachés 3 à 4000 liv. de revenu, dans la commune de Saint-Martin de Beaupreau, département de Maine et Loire, il y acquit la considération et le respect des habitans, par l'exercice de toutes les vertus sociales et une pratique

Digitized by Google

scrupuleuse des devoirs de la religion. Il était d'une piété éminente. Son épouse, née Duhoux-d'Hauterive, sœur de M. Duhoux-d'Hauterive, ancien militaire, chevalier de S.t-Louis et gouverneur de l'île de Noirmoutier avant la révolution, partageait avec lui et rendait plus touchantes, par les grâces ordinaires de son sèxe, ces pratiques civiles et religieuses, ces affections naturelles qui nous font chercher le bonheur dans celui que nous procurons aux autres, et qui donnent de si douces jouissances aux personnes bienfaisantes qui vivent à la campagne.

M. d'Elbée gémissait des maux de sa patrie; mais il les regardait comme des décrets de la providence qu'elle seule pouvait changer, et, prosterné au pied des autels, il se bornait par des prières ferventes à lui en demander la fin, lorsque l'insurrection vendéenne le força d'y prendre une part active. Les jeunes gens de sa commune eurent même beaucoup de peine à l'y déterminer; mais entraîné par le torrent, il se crut enfin appelé par cette même providence à concourir au rétablissement de l'ordre ancien. Il y apporta, avec des talens militaires peu marquans, une énergie d'inspiration, une confiance sans bornes dans la volonté du ciel, qui la lui faisaient envisager déjà pour accomplie : et comme dans une entreprise de cette importance le succès devait répandre un grand éclat sur ceux qui y auraient contribué, M. d'Elbée jouissait d'avance

Digitized by Google

en imagination des honneurs, des dignités, des richesses qui deviendraient la récompense de son sang versé pour la cause de Dieu et de la royauté. Il en parlait souvent avec enthousiasme ; et l'ambition de paraître le premier, en se faisant nommer général en chef, l'esprit d'intrigue qu'il développa pour arriver à ce grade dont il ne sut pas faire valoir la supériorité, diminuent beaucoup le mérite des excellentes qualités qui étaient en lui.

Aucune affaire d'éclat ne marqua son élévation au commandement en chef ; et ce fut son inaction, voisine de l'impéritie, qui occasionna la fameuse défaite de Luçon, la plus sanglante que les royalistes aient éprouvée dans la Vendée, et dans laquelle Charette, qui s'était distingué par des faits héroïques, perdit l'élite de son armée.

M. d'Elbée était d'une grande bravoure, d'un sang-froid imperturbable dans les batailles ; et cependant il n'avait pas, comme MM. de Bonchamp et Cathelineau, ce coup-d'œil nécessaire dans un général pour saisir l'ensemble d'une grande armée, pour deviner en quelque sorte et déjouer les plans de l'ennemi ; pour déterminer, dans la chaleur du combat, ces mouvemens décisifs de la défaite ou de la victoire. Il ne voyait que ce qui était devant lui, mais il y était tout entier ; et la confiance que son courage et ses vertus inspiraient à ses soldats, remplaçait pour eux le mérite des talens qui lui manquaient. Ce-

Digitized by Google

pendant on disait quelquefois que ses prières étaient un peu longues pour un général. Sa perte n'en fut pas moins une perte réelle pour son parti et la société.

Je reviens à M. Beauchamp, par une observation dont on sentira mieux dans la suite la justesse. Il paraît que la plupart des mémoires sur lesquels il a travaillé, lui ont été fournis par les Angevins. On sait le peu d'accord qui régnait entre leur armée et celle du Bas-Poitou. D'après cela, on ne sera point surpris de la prééminence que l'historien attribue à l'armée angevine, des *éloges qu'il donne* à l'humanité, aux talens des chefs, à la probité, à la dévotion des soldats, exclusivement à ceux de l'autre armée, qui, selon lui, ne se distinguaient que par des qualités et des actions contraires.

« Tandis que l'insurrection se régularisait dans » le pays des Mauges et dans l'Anjou méridio- » nal, elle se développait, dit-il, dans la Basse- » Vendée, où des chefs sanguinaires comman- » daient à un peuple inhumain. » La première preuve qu'en donne M. Beauchamp, c'est que les insurgés qui s'emparèrent de la ville de Machecoul, massacrèrent cinq hommes. « Les » femmes criaient *tue ! tue !* les vieillards eux- » mêmes assommaient, et les enfans chantaient » *victoire*. Un vendéen courait les rues avec un » cor-de-chasse : quand il apercevait un patriote, » il sonnait *la vue ;* c'était le signal d'assommer :

Digitized by Google

» puis il revenait sur la place sonner l'*allali.* » Les enfans le suivaient en criant : *Victoire!* » *vive le roi !* (pag. 119 et 121.) » Des vieillards qui assomment (des enfans sans doute, ou d'autres vieillards plus âgés qu'eux, qui ne pouvaient ni se défendre ni s'enfuir); une chasse en règle dans une ville prise d'assaut; des enfans qui suivent cette chasse, leur joie criarde au milieu des publiques alarmes; tout cela est sans doute fort bien imaginé. M. Beauchamp a mis dans son roman beaucoup d'histoires, et celle-ci n'est pas une des moins curieuses.

Quant aux *chefs sanguinaires*, je pourrais citer MM. Dangui de Vue, de la Roche-Saint-André, de Coëtu, le plus humain des hommes, Lirot de la Patouillère et beaucoup d'autres, qui n'ont commis aucune action de ce genre, que celles qui sont inséparables de l'état de guerre. Pour un ou deux qui ont montré ce caractère, faut-il calomnier tous les chefs? Charette, surtout, qu'on a désigné comme un monstre de cruauté, comme l'auteur des massacres de Machecoul, était d'un caractère doux, humain, bienfaisant : loin d'ordonner ces massacres, il fit ce qu'il put pour les empêcher; et les actes de rigueur qu'il exerça rarement, étaient nécessités par la force de son commandement et le maintien des lois militaires. Voici quelques faits antérieurs à sa prise d'armes.

Quand la manie de l'émigration s'empara si

Digitized by Google

mal-à-propos de toutes les têtes, Charette, qui ne l'approuvait pas, céda néanmoins aux représentations de ses amis, et aux reproches de quelques femmes qui, dans l'effervescence générale, se constituaient juges de l'honneur français. Il se rendit à Coblentz, vit la cour, et rentra dans ses foyers. Au mois de février 1792, il se rendit à Paris. Il se trouva aux Tuileries dans l'affreuse journée du 10 août, et n'échappa aux assassins, qu'en prenant leur livrée. Il passa au milieu d'eux, tenant à la main un membre encore palpitant d'une victime qu'on venait d'immoler sous ses yeux, et se réfugia chez un cocher de sa connaissance, qui le tint caché, pendant huit jours, dans un grenier à foin, où il lui portait à manger.

Au commencement de l'insurrection, Charette était à sa terre de la Fonte-Clause, à deux lieues de la ville de Machecoul, dont les insurgés s'étaient déjà rendus maîtres. Ce ne fut que plusieurs jours après, que les habitans de cette commune et des environs vinrent le prier de se mettre à leur tête. Il s'y refusa, en leur faisant des représentations sur les suites d'une entreprise aussi téméraire. Au bout de deux jours, nouvelle prière, nouveaux refus; mais le sort en avait décidé autrement; et le 18 mars les insurgés revinrent en plus grand nombre le sommer de prendre le commandement, avec menaces de lui ôter la vie s'il n'y voulait pas consentir. *Eh bien*, leur dit-il, *vous m'y forcez; je marche à votre tête.*

Digitized by Google

Songez à m'obéir, ou je vous punirai sévèrement. On jure obéissance; et la troupe, fière de son commandant, se rend à Machecoul, ville malheureusement trop connue par les massacres dont elle a été le théâtre.

Là Charette fut nommé et reconnu, à la tête de l'armée, commandant en chef dans tout le cantonnement, formé des divisions de Machecoul, Bouin et les Marais, Chateauneuf, Saint-Même, Grandlande, Faleron, la Garnache, Bois-de-Cené, Fresnay, Paux, Touvois, et quelques autres communes; plusieurs places le long de la côte, Bourgneuf, Prigné, le bourg des Moutiers, étaient aussi au pouvoir des insurgés. L'armée prêta le serment d'être fidèle au roi, de combattre et de mourir pour le rétablissement de la religion et du trône. Il prêta ensuite le même serment avec la loyauté d'un vrai chevalier français, qu'il ne démentit point jusqu'à la mort. Voilà, disait-il à ceux qui l'approchaient, un métier auquel un officier de marine n'entend rien, et je ferai bien des fautes sans m'en douter.

Tous les grands hommes de guerre qui ont illustré la France, ont fait leur aprentissage sous les plus fameux capitaines de leur tems. *Bayard*, sous le comte de Ligny, Louis d'Ars, le seigneur de Saint-Quentin, les Sassenages, les Clermont, les Miolans avec lesquels il se distingua à la bataille de Fornoue en Italie; *Condé*, sous les maréchaux de la Meilleraye et de Chatillon; *Turenne*,

Digitized by Google

sous le prince Maurice de Nassau et le prince Henri; le maréchal de *Saxe*, sous Eugène et Malborough; Charette eut pour maître la nécessité et son génie. Transporté tout-à-coup par la violence du sein de l'oisiveté et de la mollesse dans le tumulte et les dangers de la guerre civile, il ne fut point général comme Turenne, Condé et le maréchal de Saxe; il ne dut même pas l'être, et les héros qu'on vient de nommer, auraient peut-être fait moins que lui dans l'espèce de guerre qu'il eut à soutenir.

Sans modèles comme sans égaux, Charette n'avait d'armée que celle du moment. Aujourd'hui avec 10,000 hommes, demain avec 300, souvent point de subsistances que celles du moment; d'armes et de munitions que celles qu'il prenait sur l'ennemi; pour soldats, des laboureurs timides, armés pour la plupart de fourches, de faux, de broches, de piques dont les meilleures étaient de longs clous piqués dans des bâtons, et même de bâtons non garnis: des paysans inhabiles au maniement des armes, qui d'abord lâchaient pied au premier choc, quelquefois même à la seule approche de l'ennemi, et qui devenus dans la suite plus aguerris mais sans discipline, se battaient ou fuyaient au gré de leur caprice; sans places fortes, sans argent: telle fut la position de Charette.

Non-seulement il combattit avec gloire les ennemis de la royauté, mais il triompha de tous

Digitized by Google

ceux que la médiocrité, la jalousie et l'ambition lui suscitèrent dans son parti. Qualifié de brigand par les uns, d'homme lâche et sans talens par les autres, quand la renommée publiait ses belles actions, il fit taire la jalousie et justifia la renommée. Terrible dans le combat, humain dans la victoire, prudent et ferme dans la défaite, craint, chéri, révéré comme le père de son armée, qui se voyait toute en lui, qui bénissait son existence, parce que sans lui il n'y avait plus d'armée; Charette qui, dans le cours de sa prospérité, vit la république triomphante au-dehors lui proposer la paix et traiter avec lui de puissance à puissance, qui, captif et mourant, dit: *La guerre de la Vendée ne recommencera plus;* Charette enfin appellé alors le dernier des chevaliers français, comme Philopœmen fut appellé le dernier des Grecs, n'était point un homme ordinaire, puisqu'aucun n'a pu le remplacer (1).

---

(1) Voici le portrait de Charette, fait par un de ses officiers, auteur d'un manuscrit sur la guerre de la Vendée: « Il avait un cœur droit. Son but unique était le » trône des Bourbons. On ne peut lui refuser une cons» tance que jamais les revers ne purent altérer. Plus » son armée se trouva dans la détresse, moins il s'en » sépara. Tous ses officiers se retirent, se reposent; » lui seul jamais. Révéré comme un père, on chérissait » son existence. Tout aurait été perdu sans lui. Il de» vait paraître d'autant plus précieux, que personne » n'eût pu le remplacer ».

Digitized by Google

Charette succéda dans le commandement de l'armée au marquis de la Roche-Saint-André, dont l'aventure tragique peut faire juger quelle était, dans les premiers jours de l'insurrection, l'autorité des commandans, et ce qu'elle est toujours dans les tems d'anarchie où commande qui peut, obéit qui veut; où, pour être libre, chacun se croit indépendant, et trouve, dans son arme toujours prête, une réponse menaçante contre des chefs encore mal affermis.

Encouragés par leurs premiers succès qu'ils dûrent moins à leur bravoure qu'à l'impétuosité du mouvement insurrectionnel et à la terreur des autorités constituées, les insurgés attaquèrent Pornic et Paimbœuf, où ils échouèrent. M. Dangui, seigneur de la commune de Vue, qu'ils avaient aussi forcé de marcher, les commandait. Blessé à une cuisse d'un morceau de mitraille

---

Ce portrait paraîtra d'autant moins flatté, que l'auteur du manuscrit, qui n'aimait pas Charette et qui croyait avoir des sujets de s'en plaindre, lui a fait ailleurs des reproches assez graves où le mécontentement semble avoir quelque part. M. Beauchamp qui, comme moi et plusieurs autres, a eu communication de ce manuscrit, qui en a copié des passages mot pour mot, qui en a nommé l'auteur avec éloge, comme un des meilleurs officiers de Charette, ne lui a pas, comme lui, rendu justice. Il n'a pris que les traits défavorables, qu'il a même cherché à rendre plus odieux; et c'est là plus que de la prévention ou de la partialité.

Digitized by Google

devant Paimbœuf, il tomba entre les mains des patriotes qui le conduisirent à Nantes, où il ensanglanta le premier la guillotine.

Le marquis de la Roche fit une seconde tentative sur Pornic avec 4,000 hommes. Il était trois heures de l'après-midi quand l'armée parut devant la place. Le commandant la partagea en deux colonnes, dont la droite commença l'attaque ; la gauche à la tête de laquelle il était, gardait la route qui devait servir de retraite à l'ennemi. Après trois quarts d'heure d'un combat opiniâtre, la ville fut prise ; mais les républicains en se retirant chargèrent avec deux pièces de canon et repoussèrent si vigoureusement la colonne qui leur disputait le passage, que les paysans épouvantés par le bruit du canon auquel ils n'étaient pas encore accoutumés, se débandèrent de tous côtés, et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que le commandant parvint à les rallier. Lorsqu'il entra dans la ville, on n'entendit par-tout que des cris de *Vive le roi ; vive le marquis de la Roche*. On planta le drapeau blanc au pied de la croix de mission, en signe d'action de graces pour la victoire remportée sur les ennemis de la religion et du trône.

Mais ce triomphe ne fut pas de durée. Sans expérience comme sans discipline, les insurgés se mirent à piller et à boire. Ils s'enivrèrent au point que le commandant, ayant ordonné de placer des gardes dans les différens quartiers et des

Digitized by Google

postes avancés sur les routes, ces ordres ne furent point exécutés. A l'entrée de la nuit les républicains, commandés par un prêtre nommé *Abline*, rentrèrent dans Pornic, où les paysans gorgés de vin, debout les bras croisés le long des maisons ou couchés dans les rues et dans le cimetière, étaient hors d'état de faire la moindre résistance. Le carnage fut horrible. Dans ce péril pressant le marquis de la Roche, qui avait employé inutilement les prières et les menaces, parvint cependant à rassembler quelques braves avec lesquels il fit tête à l'ennemi. Il se battit à pied et courut les plus grands dangers. Mais il fallut céder au nombre, et ce ne fut qu'après avoir eu son épée cassée et un pistolet crevé dans la main, qu'il donna l'ordre de *sauve qui peut.* Entraîné, renversé dans la foule il aurait infailliblement péri sans le commandant de Sainte-Pazanne, M. Baudouin, depuis guillotiné à Nantes, qui le fit monter derrière lui et le ramena blessé et couvert de contusions à Machecoul. Tous ceux qui ne purent se sauver, hommes, femmes et enfans furent massacrés avec des raffinemens de cruauté sans exemple. Le jeune Flamingue, enterré vivant jusqu'au cou, fut assassiné à coups de boules et de pierres. La colonne des marins, plus féroce que les autres, promit la vie à douze insurgés s'ils creusaient une fosse assez profonde pour recevoir tous les morts. La fosse achevée, ils fusillèrent ces malheureux

Digitized by Google

sur les corps amoncelés de leurs compagnons d'armes.

Le lendemain de ce tragique événement, dont l'intempérance et l'indiscipline des paysans avaient été l'unique cause, on en accusa hautement le marquis de la Roche, pour n'avoir pas pourvu, disait-on, à la garde de la ville et au danger d'une surprise. Les uns voulaient qu'on le jugeât militairement, et le président du comité de Machecoul avait déjà rédigé l'acte d'accusation; d'autres menaçaient d'en tirer eux-mêmes vengeance et de lui brûler la cervelle, ce qui obligea le marquis de la Roche de se retirer dans l'île de Bouin, pour se soustraire à la fureur d'une multitude armée et sans frein. Quand il fut guéri de ses blessures, il prit rang dans l'armée du centre et périt dans l'expédition d'Outre-Loire.

On avait établi dans toutes les communes insurgées des administrations sous le titre de comités, qui ressortissaient à celui de Machecoul. Ces comités étaient chargés de fournir des vivres, de donner et de visiter les passeports, de veiller au bon ordre, à la sureté publique, et même en cela le militaire était tenu de se conformer à leurs décisions. Chaque jour les insurgés amenaient à Marchecoul les patriotes qui les vexaient depuis si long-tems. Ils leur reprochaient de payer en papier les denrées qu'on leur vendait en argent, et de faire incarcérer comme aristocrates ceux qui osaient s'en plaindre. Ils entraient sur-

Digitized by Google

tout en fureur au récit des massacres de Pornic. Charette profita de ces dispositions pour faire un rassemblement, et marcha en force sur cette ville. Il passa par Bourgneuf, où le commandant M. de la Cathelinière avait rassemblé ce qu'il avait pu d'hommes en état de porter les armes, et le 29 mars avec ces forces réunies il attaqua Pornic, remporta une victoire complette et prit la ville dont quelques maisons furent brûlées. Deux pièces de canon, des fusils et des munitions qu'on emmena à Machecoul, exaltèrent l'esprit des paysans, au point de se croire déjà vainqueurs de la république.

Le comité de Machecoul, composé en partie d'hommes féroces, avait délibéré plusieurs fois sur le sort des prisonniers, dont le nombre augmentant chaque jour devenait plus à charge par la difficulté de les contenir dans des prisons peu sures, d'où plusieurs s'échappaient, et sur-tout par la dépense de les nourrir. Quelques membres étaient d'avis de les tuer tous. D'autres moins inhumains s'y opposèrent; il fut décidé qu'on établirait un conseil pour les juger; mais un monstre nommé *Souchu*, président du comité, qui commandait tyranniquement dans la ville, secondé par quelques hommes de l'armée aussi scélérats que lui, les faisait fusiller la nuit, à mesure qu'on remplissait les prisons; et ces massacres se renouvellèrent jusqu'à quatre fois.

C'est ici le lieu de justifier Charette, fausse-

Digitized by Google

ment accusé par les républicains et par des ennemis particuliers d'avoir été l'auteur des massacres de Machecoul. Des hommes qui en étaient éloignés de dix lieues, lui reprochèrent de l'avoir vu les commander et même les exécuter ; d'autres qui s'étaient tenus cachés dans des caves, des femmes à qui Charette avait rendu la liberté, emprisonnées de nouveau en son absence, et délivrées ensuite par les républicains, s'empressèrent par complaisance pour leurs libérateurs, ou peut-être par leurs ordres, de débiter qu'elles avaient vu et entendu le général commander ces exécutions barbares. Les journaux retentirent de cette odieuse accusation qu'on retrouve dans presque tous les écrits du tems, dans les Amans Vendéens et autres romans absurdes, où la vérité est sacrifiée à l'intrigue mal tissue, aux écarts de l'imagination, aux opinions politiques et aux préjugés des écrivains.

Un d'entr'eux, plus sage, mais également imbu du préjugé répandu généralement contre Charette, M. la Cretelle le jeune, dans son précis de la révolution, tom. 2. page 60, dit en parlant des chefs des insurgés, qu'ils montrèrent l'intention d'adoucir les horreurs de la guerre civile, et qu'ils donnèrent rarement la mort après le combat. *Il y eut cependant*, ajoute-t-il, *un fait atroce qui se passa quand ils reprirent Machecoul. Trois ou quatre cents soldats républicains, malades ou blessés, furent égorgés*

Digitized by Google

dans cette ville. On accusa de cette horrible représaille Charette.

L'auteur confond ici les faits et les époques. Les massacres de Machecoul dont on accusa Charette, eurent lieu dans les premiers tems de l'insurrection, et ne frappèrent que les patriotes du pays. La reprise de cette ville par les insurgés se fit le 20 juin. Il y périt en effet un grand nombre de républicains, comme il arrive toujours dans une ville prise d'assaut, où la fureur des partis est extrême; mais on n'a jamais fait un crime à un général de tous les assassinats qui se commettent dans pareille circonstance, et Charette n'y eut d'autre part que celle qu'il y devait prendre, de se précipiter à la tête des siens sur les bataillons ennemis, d'y porter le carnage précurseur de la victoire, et d'encourager ses soldats par son exemple. Après la bataille, les malades et les blessés des deux partis furent traités sous la direction d'un chirurgien républicain, qui se trouva parmi les prisonniers et que Charette mit à la tête de l'hôpital. Les représentans Gillet et Ruelle disaient à la convention, dans une lettre du 16 décembre : *On a trouvé dans les hôpitaux de Machecoul et de Legé plusieurs de nos blessés du mois de juin* (1). *On les a fait trans-*

(1) Moniteur du 20 septembre 1795, n.° 263.

Digitized by Google

porter à Nantes. Charette ne les avait donc pas fait massacrer.

Si un abominable machiavélisme n'avait dirigé les crimes qu'on reproche aux deux partis, si des atrocités pouvaient en légitimer d'autres, que d'excuses les insurgés fourniraient contre les républicains ; mais détestons ces horreurs loin de chercher à les justifier ; bornons-nous à purger la mémoire de Charette d'un crime supposé par l'esprit de parti et par la vengeance.

Lors du premier massacre il ne commandait pas encore les insurgés ; au second, il était à la tête de son armée devant Pornic ; le troisième eut lieu pendant un séjour qu'il fit à sa terre de la Fonte-Clause, pour prendre quelque repos et remédier à des accidens suites des grandes fatigues auxquelles il n'était pas accoutumé ; le quatrième se fit un jour qu'il attaquait Chalans ; ainsi c'était toujours dans son absence que le monstre *Souchu*, habituellement gorgé de vin, faisait exécuter ces sanglantes tragédies. Il en fit les reproches les plus violens à leurs auteurs dont il reçut des menaces pour réponse. Dans ces commencemens où les chefs étaient obligés de suivre les impulsions de la multitude, les insurgés qui avaient pris Machecoul, poussés par les membres du comité, lui disaient : « C'est nous qui avons pris la ville, elle » est à nous et nous y sommes les maîtres : com-

Digitized by Google

» mandez l'armée et ne vous mêlez pas de ce qui » nous regarde. »

Trop faible encore contre des administrateurs féroces que le peuple avait désignés, et qui s'étaient eux-mêmes investis d'une puissance sans bornes, Charette pour calmer leur rage sanguinaire, crut devoir employer les voies de la douceur et de la persuasion. Il écrivit aux prêtres qui étaient dans le pays, de prêcher le peuple pour l'empêcher de commettre aucun meurtre. Il fit écrire par madame Quédreux, habitante de Machecoul, à la *supérieure des* religieuses du Val de Morière, qui se tenaient dans le voisinage, pour les engager à venir à la ville, où il espérait que leur présence et la ferveur de leur zèle feraient cesser le massacre des prisonniers qu'il ne pouvait empêcher. Plusieurs de ces dames s'y rendirent le 8 avril, et dès le soir même, un prêtre nommé *Priou* vint, les larmes aux yeux, les prier de solliciter la grace de trente prisonniers qu'on amenait du côté d'Arton, Chémeré et Princé. J'ai ordre, leur *dit-il*, de les confesser, parce qu'on doit les exécuter dans la nuit. Il était alors neuf heures du soir; ces vertueuses filles n'écoutant que la voix de l'humanité, firent violence à la retenue naturelle de leur sèxe, pour aller de corps-de-garde en corps-de-garde solliciter la grace de ces infortunés. Mais s'apercevant bientôt que leur démarche n'aboutirait à rien, elles allèrent au comité où était le

Digitized by Google

général, et l'instruisirent de ce qui se passait. Charette ignorait l'arrivée des prisonniers. Il fit défendre sur-le-champ à tous les officiers de l'armée, dont quelques-uns étaient malheureusement trop dociles aux ordres de Souchu, de faire périr aucun prisonnier, sous peine d'être fusillés.

Il leur reprocha la mort de M. Lorein à qui il avait fait grace, et qu'on avait tué dans la prison malgré l'ordre qu'il avait donné de l'en faire sortir. Il fit sur-tout une sévère réprimande à un de ses aides-de-camp nommé *Legé*, qui se mettait à la tête de ces exécutions; enfin, pour assurer encore davantage la vie des prisonniers, il monta lui-même la garde pendant deux nuits à la porte de la prison. Le nommé Lacaille, courrier de l'armée vendéenne, qu'on soupçonnait d'intelligence avec les républicains, entre un matin dans la chambre de Charette qui était encore au lit, et lui demande, le pistolet sur la gorge, une liste des prisonniers qu'il faut massacrer. Ce n'est pas moi qui commande dans la ville, répondit le général, et je n'ai point d'ordre à donner sur cela. Il partit aussitôt pour sa maison de la Fonte-Clause.

Voici des faits plus particuliers qui prouvent que, loin d'exercer aucune violence contre les patriotes non armés, Charette cherchait à les préserver de la fureur de leurs ennemis, même au risque de se compromettre devant l'armée, en les

Digitized by Google

cachant dans sa propre maison. M. Boursier ex-procureur-syndic du district de Chalans, patriote ardent qui s'était attiré beaucoup d'ennemis, était vivement recherché par les mécontens. On demandait sa tête; Charette le cache en sa maison de la Fonte-Clause, et donne ordre de fournir à tous ses besoins. C'était mademoiselle Charette, sœur du général, qui lui portait à manger dans un cabinet dont il ne sortait pas. Malgré toutes les précautions pour tenir la chose secrète, elle vint à percer. On soupçonna la maison du général qui ne semblait pas devoir être soupçonnée. Son Domestique, dit *Lapierre*, qu'il avait fait capitaine de cavalerie, car il suffisait alors de savoir monter à cheval pour remplir ce grade, Lapierre oubliant le respect dû à son ancien maître et la subordination vis-à-vis de son chef militaire, vient à la Fonte-Clause avec un détachement de sa compagnie, enlève M. Boursier et le conduit en prison. Dans un autre tems Charette aurait puni l'insolence de son valet-capitaine, mais il fermales yeux, et c'était ce qu'il avait de mieux à faire. Cependant il parvint, par les soins de M. Hériaud, à faire remettre en liberté M. Boursier qui survécut jusqu'à l'an 13; mais il ne put sauver M. Bourdin, son filleul, bourgeois de Machecoul et membre de la garde nationale de cette ville.

Un jour que Charette s'était arrêté à déjeûner dans une chambre-basse donnant sur la rue, il

Digitized by Google

voit passer un homme qu'on allait fusiller. Il saute précipitamment par la fenêtre, et va couvrir de son corps le malheureux prêt à perdre la vie. Il s'informe de son crime ; c'était d'être patriote. Aussitôt la victime est remise en liberté ; mais ce ne fut que pour quelques instans. Charette continue sa marche ; il n'était pas à un quart de lieue, que le bruit de la fusillade lui apprit qu'elle venait d'être immolée.

Au retour de l'attaque de Chalans, Charette entend dire que plusieurs femmes patriotes sont détenues prisonnières, et qu'elles doivent être fusillées le lendemain. Il se rend à la prison et leur en fait ouvrir les portes. Arrêtées de nouveau dans l'absence du général, et délivrées ensuite par les républicains, ces mêmes femmes l'accusèrent d'avoir ordonné et même fait exécuter les massacres. Au reste, Machecoul n'a pas été le seul théâtre de ces horreurs : à Montaigu, à Legé, et dans plusieurs autres endroits, on en a vu de semblables, et ce qu'il y a de remarquable, c'est que les patriotes les plus enragés qui avaient racheté leur vie à prix d'argent, assassinaient leurs anciens camarades avec plus de fureur et de cruauté, que les royalistes même. On cite principalement le nommé *Chauvel*, du Port-Saint-Père, qui devint aide-de-camp du chef divisionnaire Pajot.

On a prétendu que Souchu était, comme

Digitized by Google

Carier, un exécrable ministre des fureurs républicaines, à qui il fallait des prétextes de vengeances pour commettre tous les forfaits qui ont souillé la Vendée. Ces monstres ne prévoyaient pas qu'ils paieraient un jour de leur tête leur criminelle obéissance. Mais il paraît plus vraisemblable que l'exaltation des insurgés et le besoin pressant de la vengeance les portèrent d'eux - mêmes aux représailles. Quoi qu'il en soit, la partie saine du peuple enfin éclairée sur la conduite des agens qu'on avait choisis dans les premiers momens de l'insurrection, leur retira sa confiance, et donna une autorité absolue au général, qui se proposait d'infliger à Souchu le châtiment dû à ses crimes, lorsqu'à la prise de Machecoul par le général Beysser, qui eut lieu dans le même tems, la hache d'un sapeur fit justice de ce scélérat, qui, le bonnet rouge sur la tête, venait avec confiance se réfugier dans les rangs républicains.

Depuis ce tems, comme alors, malgré tous les meurtres commis à Nantes sur les royalistes, malgré les rigueurs exercées contre les Vendéens en général, d'après les décrets de la convention qui leur déclarait guerre à mort et ordonnait la destruction totale de leur pays, Charette fidèle à ses principes de loyauté et de clémence, usa toujours envers les prisonniers républicains de la plus grande humanité. Il ne fit fusiller que des traîtres, des espions, et ceux sur qui les massacres

Digitized by Google

de Quiberon lui donnèrent malheureusement l'horrible droit de représailles.

Il faudrait avoir une idée juste de ces tems déplorables, pour bien apprécier les événemens et les hommes qui, presque toujours hors des règles et des circonstances communes, n'arrivent et n'agissent que sous l'empire des passions et des fureurs de l'esprit de parti. Mais les faits qu'on vient de rapporter sur la conduite de Charette faussement accusé des massacres de Machecoul, ceux qui se présenteront dans la suite, doivent détromper les esprits raisonnables qui par prévention ou par faiblesse auraient cru la calomnie. Pour les calomniateurs, on ne les détrompe point : heureusement qu'ils restent toujours en petit nombre ; et la vérité une fois connue tourne à leur honte dans l'opinion publique.

Formation d'un corps de cavalerie.

Après la prise de Pornic, Charette revint à Machecoul. Il y forma un corps de cavalerie peu considérable à la vérité et assez mal équipé, mais qui inspirait de la confiance aux insurgés qui n'avaient point encore vu dans leurs rangs une réunion aussi nombreuse de cavaliers. Il n'y en avait cependant que trente-huit, mais fiers de leur avantage sur l'infanterie, et qui rangés en ordre de bataille montraient beaucoup d'ardeur de combattre. Le commandant et les officiers de différens grades furent proclamés et reçus sous

Digitized by Google

les drapeaux à la tête de l'armée. C'était ainsi que Charette, avec des moyens presque nuls, cherchait à donner un esprit guerrier à des hommes qui jusques-là n'avaient guères manié de fer que le soc de leurs charrues, et qui en prenant les armes avaient cru que la guerre serait terminée, dès qu'ils auraient purgé leur pays des autorités républicaines et rétabli le libre exercice de la religion.

Il employa une quinzaine de jours à faire manœuvrer sa troupe, et quand il la crut assez exercée pour tenter une entreprise un peu considérable avec quelque apparence de succès, il marcha sur Chalans; mais autre chose est d'exercer des soldats tout neufs et indisciplinés, ou de les mener au combat. Cependant l'attaque fut vigoureuse; on se battit d'abord avec acharnement; mais ceux qui n'étaient armés que de piques et qui formaient l'arrière-garde, épouvantés par le feu de l'ennemi, s'enfuirent dès le commencement de l'action. L'avant-garde ne se voyant plus soutenue, prit la déroute avec tant de précipitation, que Charette qui était à la tête, se trouva en un moment presque seul en face de l'ennemi. En vain il donna des ordres et fit lui-même tous ses efforts pour rallier les fuyards; on n'entendit ni les ordres ni la voix du général. La terreur donnait des ailes, et déjà beaucoup d'officiers avaient regagné Machecoul, lorsque Charette n'était encore

Digitized by Google

qu'à trois quarts de lieue de Chalans, poursuivi par la cavalerie ennemie à portée de pistolet. Il ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval, et rentra le soir dans la ville sans accident, mais excédé de fatigue. Il ne put s'empêcher de témoigner son mécontentement aux officiers qui l'avaient abandonné, et donna en même tems des éloges au petit nombre de braves qui avaient partagé ses dangers.

Quelques jours après, les insurgés marchèrent sur Saint-Gervais près Beauvoir sur mer. Ils étaient partagés en deux colonnes qui devaient attaquer sur deux points à la fois; l'une commandée par Charette, l'autre par Joly, chef du canton d'Ezenay. Joly qui n'aimait pas les nobles et qui montrait déjà de la jalousie contre Charette, n'arriva pas assez tôt, en sorte que le général eut à soutenir tout l'effort de la garnison, composée de volontaires bordelais et d'un régiment de ligne. Il n'avait qu'une coulevrine de deux livres de balles, et l'artillerie ennemie était de cinq pièces de canon qui, placées sur une éminence assez élevée, n'atteignaient d'abord que la cavalerie. L'infanterie qui, en voyant la lumière du canon, se couchait ventre à terre, n'en était aucunement incommodée; on se battit ainsi pendant une demi-heure, mais l'ennemi s'étant aperçu du peu d'effet de son artillerie, fit placer les pièces plus bas et pointer de façon que les boulets rasant la terre, jetèrent l'épouvante parmi l'infanterie.

Digitized by Google

La troupe de ligne fit un feu de file par peloton, qui éclaircit les rangs vendéens et les mit en fuite. Charette à cheval, à la tête des siens devant la colonne ennemie, se vit encore abandonné et forcé lui-même de fuir à travers mille dangers. On le poursuivait vivement, lorsque Joly arriva du côté opposé, et par une fusillade bien nourrie, obligea l'ennemi de se replier sur Saint-Gervais pour repousser la seconde attaque; mais, vu l'approche de la nuit, cette action dura fort peu et sans perte d'aucun côté. Dans la première, les Vendéens perdirent beaucoup plus de monde que les républicains. Les cavaliers ne furent pas les derniers à prendre la déroute; et le lendemain Charette en chassa huit, pour avoir entraîné les autres.

Déjà la trahison commençait à s'introduire dans l'armée vendéenne. On avait été obligé d'abandonner la coulevrine, parce que le roulier qui la conduisait, avait mené un des chevaux de tirage à l'ennemi : l'autre fut heureusement sauvé par un maréchal-des-logis qui avait eu le sien tué sous lui, et qui malgré une blessure assez grave parvint à s'en rendre maître.

Voyant le peu de fond qu'il pouvait faire sur ses troupes, Charette prit le parti de rester quelque tems à Machecoul, pour les exercer de nouveau et tâcher de les assujétir à une discipline plus exacte. Il envoya des détachemens dans les

Digitized by Google

différentes communes, pour se procurer des vivres et assurer la subsistance de son armée qui grossissait tous les jours sans devenir plus brave. Il se fit un plan de campagne, le plus avantageux qu'il put imaginer dans les circonstances critiques où il se trouvait, et qu'il prévoyait devoir se renouveler souvent.

Cependant les Nantais aussi peu aguerris que les paysans, firent deux sorties, la première sur Saint-Philbert d'où, après quelques coups de canons tirés de fort loin et dont les boulets portaient au-dessus des cheminées, ils firent précipitamment retraite vers la ville, croyant avoir toute la Vendée à leurs trousses.

La seconde sortie eut lieu le 12 avril. Douze cents hommes vinrent coucher à Saint-Jean-de-Boiseau et au Pélerin. Ils ne rencontrèrent sur la route que quelques paysans à l'entrée du chemin de Paimbœuf ; mais bientôt le tocsin sonne de toutes parts. Une femme vient annoncer aux Nantais l'arrivée de ce qu'ils appelaient des brigands. Aussitôt, sans s'informer si le rapport est fidèle, sans prendre conseil que de la peur, officiers et soldats décampent au milieu de la nuit la plus noire, s'embourbent à chaque pas dans des chemins en quelque sorte impraticables, et arrivent au point du jour à Paimbœuf dans l'état le plus déplorable. On trouva à Sainte-Pasanne une barrique d'eau-de-vie et un char-

Digitized by Google

riot chargé de biscuits que les fuyards avaient abandonnés. La ville de Machecoul envoya des députés à Nantes; on leur demanda ce qu'ils voulaient : La paix, répondirent-ils. Les députés ne revinrent point, et disparurent.

Quand on réfléchit sur les commencemens d'une guerre si longue et si cruelle, où, passé le premier feu de l'insurrection les insurgés ne demandaient que la paix, et où les deux partis craignaient également d'en venir aux mains, on sent combien il était facile de la terminer sans effusion de sang.

Bientôt un ennemi plus redoutable parut : c'était Beysser. Il attaqua le port Saint-Père avec des forces supérieures. Pajot qui y commandait, n'avait que deux cents hommes, très-peu de poudre, deux pièces de canon de six et une de dix-huit. Il fit braquer la dernière sur la grande route et les deux autres dans le cimetière. Le pont, qui servait d'entrée au bourg, avait été coupé. Malgré son peu de forces Pajot se défendit avec un courage héroïque pendant quatre heures; mais une blessure considérable qu'il reçut au bras, l'obligea d'abandonner la place. Un transfuge républicain nommé Chauvet, dont Pajot avait fait son aide-de-camp, passa un bateau à l'ennemi, et obtint sa grace, en montrant qu'il avait mis du linge dans la culasse du canon pour en empêcher l'effet.

Digitized by Google

Le même jour il y eut deux alertes à Machecoul, l'une le matin, l'autre l'après-dînée. On apprit par la dernière que l'ennemi s'était emparé du port Saint-Père, et marchait sur la ville. Charette fit bivouaquer sa troupe, et demanda du renfort aux postes les plus voisins. Deux cavaliers envoyés à la découverte rencontrèrent l'avant-garde de la cavalerie républicaine à l'Hermitière, sur la grande route, et revinrent promptement avertir le général que l'ennemi qui avait marché toute la nuit, approchait. Cependant les renforts n'arrivaient point; la troupe de Charette, trop peu nombreuse pour faire tête aux républicains, n'attendit même pas le danger pour abandonner une troisième fois son général. L'épouvante fut si grande que les soldats jetaient leurs armes, leurs vêtemens et jusqu'à leur chaussure pour fuir plus vîte. Néanmoins Charette tint ferme quelques instans avec un petit nombre de cavaliers et de fantassins qui, après une courte résistance, prirent également la fuite. Comme il mettait ses gants pour monter à cheval, un boulet emporta la selle et le dos du cheval, qui sauta plus de six pieds de haut, et pensa l'écraser en retombant. Charette monta promptement derrière un cavalier, qui le sauva.

Déjà Beysser était aux portes de la ville, mais il ignorait la fuite précipitée de l'ennemi, qu'il soupçonnait au contraire de s'être retranché

Digitized by Google

dans les maisons, et il fit ses dispositions pour l'assiéger. Au bout de quelques heures, n'apercevant aucun mouvement, sa cavalerie traversa depuis les Chaumes-de-Sainte-Croix jusqu'à l'Auditoire, d'où elle vit un détachement qui était resté sur le pont pour observer les mouvemens des républicains. Ceux-ci ne jugèrent pas à propos de poursuivre, et la retraite du petit nombre qui était resté en observation, se fit tranquillement sur la Garnache, tandis que les fuyards, qui formaient la partie la plus considérable de l'armée, avaient pris du côté de Legé.

Pendant qu'on était sur le pont à examiner les mouvemens de l'ennemi, M. Lory, lieutenant de cavalerie, crut pouvoir aller sans risque dans la ville chercher sa valise qu'il avait oubliée; mais on eut la douleur de ne le point voir revenir: il fut massacré en même tems que le monstre Souchu. Ce dernier avant de mourir donna le journal de tout ce qui s'était passé à Machecoul depuis le 13 mars. Ses listes de proscription nommaient tous ceux qui condamnaient ses crimes, et le nom de Charette n'y était pas oublié.

Dans la retraite sur la Garnache, les royalistes rencontrèrent le commandant de Saint-Christophe-du-Ligneron, M. Davy des Norois, qui amenait au général un renfort de deux cents hommes. Cette petite troupe, épouvantée à la vue de ses

Digitized by Google

camarades qu'elle prit pour des ennemis, s'enfuit à toutes jambes; et ce ne fut qu'avec peine que le chef parvint à la rallier. La reconnaissance faite, on se sépara, M. des Norois pour retourner à son poste, et ceux de Charette pour l'aller rejoindre à Legé où on disait qu'il s'était rendu; mais il n'y était déjà plus. En arrivant à Legé, il avait trouvé le bourg désert, et avait continué sa route jusqu'à Vieille-Vigne, dont les maisons étaient illuminées et tout le monde sous les armes. Des cavaliers de Charette au nombre de vingt-sept y arrivèrent à une heure après minuit, et y jetèrent l'alarme, qui fit bientôt place à la joie en revoyant ces cavaliers qu'on disait avoir été tués ou faits prisonniers.

Lorsque Beysser à la tête de quatre mille hommes entra dans Machecoul, il fit placer une sentinelle à la porte de madame la Navarrière chez qui Charette avait logé, avec ordre de laisser entrer tout le monde, et de ne laisser sortir personne. Madame Jaunet de la Violais, femme d'un général républicain et belle-fille de madame la Navarrière, s'y était réfugiée sous la sauve-garde de Charette, qui lui avait fait rendre tous ses effets dont les Vendéens s'étaient emparés. Mademoiselle Charette, sœur du général, y logeait aussi, et n'avait eu que le tems de changer ses vêtemens pour ceux de la cuisinière, espérant se sauver à la faveur de ce déguise-

Digitized by Google

ment. Comme elle descendait l'escalier, des républicains l'arrêtent, et lui demandent qui elle est. *Je suis cuisinière*, leur répondit-elle. — *Eh bien, va nous chercher une bouteille de vin et des verres !* L'ordre fut exécuté sur-le-champ; on but à sa santé. Citoyens, leur demanda la prétendue domestique, savez-vous ce qu'est devenue toute l'armée et le général? — *L'armée ! il n'en reste que des sabots sur le champ de bataille.* Au même instant elle sortit, et remonta dans les appartemens sous prétexte d'aller faire quelque ouvrage.

Alors madame Jaunet de la Violais, qui par la protection de Charette avait échappé aux mauvais traitemens des insurgés et recouvré tous ses effets, dit avec dureté à la sœur du général, qu'elle était bien fâchée de la voir dans la maison, parce que si on la reconnaissait la perte de tout son mobilier était inévitable. Je me dois plus à mes enfans, ajouta-t-elle, qu'à une étrangère. Je voudrais bien être ailleurs, lui répondit mademoiselle Charette; mais les républicains ne m'ont pas prévenue de leur arrivée. Je ne connais pas les chemins; veuillez bien, madame, me donner quelqu'un pour me conduire. J'en serais bien fâchée, lui répliqua madame Jaunet, ce serait exposer la personne qui vous conduirait. Instruite de ce qui se passait, madame de la Navarrière vengea mademoiselle Charette de l'in-

Digitized by Google

gratitude de sa belle-fille, en lui donnant pour guide une pauvre femme qui ne la connaissait pas, et qui la conduisit à une demi-lieue de la ville, dans une métairie où l'on ne voulut point la recevoir. Mademoiselle Charette se rendit à Paux, chez un métayer de son frère, où elle resta cachée pendant un mois. Charette qui se trouvait alors en meilleure posture, la fit venir à son quartier-général, sous une escorte de cavalerie.

On a prétendu mal-à-propos que Charette, en abandonnant Machecoul, s'était replié sur Montaigu où M. de Roirand lui avait reproché publiquement sa lâcheté, ajoutant qu'on l'accusait de trahison, et que s'il ne se conduisait pas mieux à l'avenir il le destituerait ; qu'alors Charette lui avait offert sa démission.

Ce ne fut point à Montaigu, mais au camp de l'Oie où commandait M. de Roirand, que Charette se rendit un jour avec Peigné, commandant en second de Machecoul, et le jeune Domec, alors âgé de 15 à 16 ans. Ils y arrivèrent le soir pour souper, et y couchèrent. M. de Roirand reçut en effet très-mal Charette, qui montra cette noble fierté convenable à un homme d'honneur dont la conduite est sans reproche : fierté qui était naturellement dans son caractère. Il n'offrit point sa démission, et M. de Roirand n'avait pas le droit de le destituer. Charette ne

Digitized by Google

tenait point de lui son commandement, et n'était point sous ses ordres : c'étaient ses propres soldats qui l'avaient mis à leur tête ; et dans le territoire qu'il défendait il avait une autorité aussi indépendante que celle de M. de Roirand dans le sien, et que celle des autres chefs, qui ne reconnaissaient pas de supérieur. On a confondu ici deux époques, celle du château de l'Oie, que je tiens de M. Domec même ; l'autre de l'insurrection qui eut lieu à Legé, dont il sera parlé dans un moment.

De retour à Vieille-Vigne, Charette passa en revue les débris de l'armée de Machecoul, et donna ordre aux chefs divisionnaires de rassembler le plus de monde qu'ils pourraient. Vrigneau, commandant de Vieille-Vigne, en fit autant ; et le 9 mai, fête de l'Ascension, tous les rassemblemens se portèrent sur Legé où les républicains étaient entrés quatre jours auparavant. Le général marchait sur la droite, par le chemin de Roche-Servière ; Vrigneau, sur la gauche, par le grand chemin du Pont-James ; mais les républicains avertis à tems prirent la fuite jusqu'à Paluau. On les poursuivit vigoureusement et on leur tua quelques hommes. Du côté des royalistes, il n'y eut qu'un homme blessé et deux chevaux tués.

En entrant à Legé, on trouva les écuries fort sales, et les mangeoires remplies d'avoine qu'il

Digitized by Google

fallut jeter, parce qu'elle était mêlée de verre pilé. Heureusement les vivres étaient en abondance et de bonne qualité. Le commandant de Vieille-Vigne retourna dans son quartier; Charette resta à Legé, d'où il inquiétait les républicains réfugiés à Paluau au nombre de douze cents qui, ne s'y croyant pas en sureté, portèrent leur camp à Pierre-Levée, sur la grande route de Nantes aux Sables-d'Olonne.

Il y avait huit jours que Charette était à Legé, lorsqu'on vint l'avertir qu'un détachement de républicains presque tous Nantais, d'environ mille à douze cents hommes, était parti de Machecoul pour l'attaquer. Aussitôt il sortit du bourg, et rangea sa petite troupe en bataille au poste des Moulins, bien disposé à recevoir l'ennemi qui ne tarda pas à paraître. On ne pouvait arriver de ce côté que par un chemin étroit et traversé d'un ruisseau qui rendait l'attaque plus difficile. Malgré l'avantage du terrain, les paysans commençaient à plier suivant leur coutume : deux cents républicains avaient déjà pénétré jusqu'à une petite chapelle qui était à l'entrée du bourg. Furieux de la défection continuelle de ses soldats, Charette suivi d'un petit nombre de braves, se précipite au milieu des ennemis, résolu d'y trouver la mort plutôt que de survivre à la perte de sa réputation. Par-tout où il frappe, on tombe, on plie, on s'écrase. Les lâches qui s'é-

Digitized by Google

taient mis à l'écart, reviennent furtivement, se glissent le long des haies, et par une vive fusillade, achèvent de porter le désordre dans les rangs républicains qui cherchent leur salut dans la fuite. Il en périt beaucoup au ruisseau, dont les eaux alors très-profondes ne laissaient de passage qu'au pont du *Gui*, formé de deux planches étroites et mal affermies. A peine rentra-t-il cent hommes à Machecoul; tout le reste fut tué, noyé ou fait prisonnier. Plusieurs chevaux d'artillerie, deux pièces de canon que l'ennemi n'avait pu faire servir à cause du peu de largeur des chemins, deux caissons et beaucoup de fusils dont les royalistes manquaient, restèrent en leur pouvoir. A la vue des porte-feuilles, des montres, des bijoux et de l'argent dont ils firent un riche butin, les moins braves se sentirent enflammer d'une ardeur guerrière qui promettait au général de nouveaux succès.

Parmi les prisonniers il se trouva beaucoup de soldats du régiment de Provence. M. Méric leur commandant et plusieurs officiers qui s'étaient *rendus*, restèrent au quartier général. On leur rendit leurs armes et leurs effets. Charette ordonna que tous les blessés des deux partis fussent traités également. Voici un fait bien remarquable qui lui arriva dans le feu de l'action, un hommage rendu à sa valeur par l'ennemi même, et bien propre à faire cesser le reproche de lâcheté

Digitized by Google

que lui attira de la part de ses envieux le malheur des trois affaires précédentes. Emporté trop avant par son courage dans les rangs républicains, il venait de tuer un chef et plusieurs soldats, lorsqu'il en aperçut dix derrière lui qui le regardaient, armes basses, et qui s'approchèrent en lui disant, *nous ne doutons pas que vous ne soyez le général; mais permettez-nous de vous représenter les périls où vous vous exposiez si nous n'étions pas royalistes. Daignez nous recevoir et nous compter au nombre de vos plus fidèles soldats. Nous préférons de combattre et de mourir sous vos ordres.* Charette leur donna la main à tous, et descendit de cheval pour rentrer avec eux à Legé, lorsque l'ennemi qui fuyait était déjà loin.

Le lendemain le général fit rendre les armes aux soldats de Provence, et voulut attaquer Machecoul dont la garnison considérablement affaiblie par l'échec de la veille, n'était pas en état de faire résistance; mais comme il n'avait communiqué son projet à personne, une cabale qui commençait à se former dans la division de Vieille-Vigne, le fit échouer au moment de l'exécution. D'abord on fit courir le bruit qu'il voulait passer à l'armée d'Anjou; ensuite on lui reprocha de tenir ses opérations secrettes, ce qui annonçait de la défiance envers ses compagnons d'armes qui étaient obligés de le suivre, sans savoir où il les

Digitized by Google

conduisait ; précaution très-sage cependant pour le succès des opérations, et dont l'expérience lui faisait une nécessité, parce qu'il y avait des patriotes dans l'armée qui ne manquaient pas d'informer l'ennemi du jour et des forces avec lesquelles on devait l'attaquer, ce qui était en partie cause des mauvais succès qu'il éprouvait.

Les paysans à qui on soufflait l'esprit de révolte, s'entêtèrent à ne pas marcher. Il s'éleva en outre une dispute fort vive entre les habitans de Legé et ceux de Vieille-Vigne, au sujet des deux pièces de canon prises la veille. Les uns disaient qu'elles devaient rester au lieu où on les avait prises ; les autres soutenaient qu'elles devaient leur appartenir, parce qu'ils s'en étaient emparés les premiers ; les gens de Machecoul faisaient aussi valoir leurs droits ; enfin le tumulte augmenta au point que le général à la tête de la cavalerie crut devoir en imposer par sa présence. Mais à peine il parut au milieu de cette troupe indisciplinée, que les gens de Vieille-Vigne le traitèrent de *traître*. Nous savons, lui dirent ceux de Legé, que vous voulez nous quitter ; mais nous vous tuerons plutôt que de vous laisser partir. Le geste suivit la menace et plusieurs soldats le couchèrent en joue. Au même instant la cavalerie fit cercle autour du général qui, voyant que le murmure et les menaces continuaient, ordonna de charger les mutins à coups de plat de sabre. Lui-

Digitized by Google

même le sabre d'une main et le pistolet de l'autre, fondit sur eux avec impétuosité ; on en blessa plusieurs et dans peu de tems le calme fut rétabli.

En rentrant chez lui, le général fit appeler les officiers des différentes divisions pour savoir quel était le sujet de ce soulévement. Tous protestèrent qu'ils l'ignoraient. J'ai été fort surpris, Messieurs, dit-il, de m'entendre nommer traître. Quand l'armée m'a choisi pour chef, j'étais loin d'aspirer à cet honneur. Pouvais-je me flatter à mon âge d'obtenir la préférence sur d'anciens militaires qui la méritaient par leurs talens et leur expérience? Mais en me dévouant à la cause que vous avez juré de défendre, j'ai fait le serment de combattre et de mourir pour elle. J'ose l'attester, il n'y a rien dans ma conduite qui ne repousse l'horrible accusation que des séditieux font entendre aujourd'hui contre moi. S'il y a des traîtres dans l'armée, ce sont ceux qui par des cabales cherchent à nous désunir. Ce sont des hommes ambitieux et jaloux du pouvoir que je n'ai point demandé, mais dont je ferai usage pour maintenir la subordination, et forcer à l'obéissance ceux qui tenteraient de s'en écarter.

A ce discours énergique, tous les officiers protestèrent de leur attachement à la cause qu'ils avaient embrassée, de leur respect et de leur soumission aux ordres du général. Ils le supplièrent de vouloir bien pardonner aux mutins et d'en

Digitized by Google

faire relâcher trois qui étaient en prison, s'ils voulaient dire avec sincerité quel était le sujet du soulévement. Aussitôt on entendit battre la générale ; chacun se rendit à son poste. Quand toute la troupe fut sous les armes, le général monta à cheval, et n'ayant qu'un petit jonc à la main il se rendit avec quelques cavaliers à la prison d'où il fit sortir les mutins. A sa vue, ces malheureux saisis de frayeur dans l'idée qu'on allait les fusiller, lui demandèrent grace, et sans attendre qu'il leur fît la moindre question, ils lui dirent qu'ils étaient de la division de Vieille-Vigne, qu'on leur avait persuadé qu'il voulait les quitter pour se rendre à la grande armée (c'est ainsi qu'on appelait l'armée d'Anjou) et emmener avec lui les canons et les munitions ; que d'autres l'accusaient de n'être pas bon royaliste ; que tous ces propos, avec un peu de vin qu'ils avaient bu, leur avaient fait faire une faute dont ils se repentaient et qu'ils le priaient de leur pardonner. Je veux bien, leur répondit-il, oublier le passé, à condition que vous ne retomberez pas en pareille faute. En même tems il leur distribua quelque argent pour leur témoigner combien il était satisfait de leur repentir, et il leur ordonna de rejoindre leur division dans le Cimetière neuf où il ne tarderait pas à se rendre. Attendris jusqu'aux larmes de la clémence et de la générosité du général, ils lui jurèrent fidélité avec promesse de le suivre aveuglément partout où il voudrait les conduire.

Digitized by Google

Charette se rendit au poste où était l'artillerie. A son arrivée les cris de *vive le Roi, vive Charette notre commandant*, se firent entendre et se répétèrent avec enthousiasme tout le tems qu'il y resta. Il fit atteler les canons et les caissons ; il ordonna aux canonniers de se tenir à leurs pièces et d'y attendre de nouveaux ordres. Ensuite il alla sur la place où les troupes étaient rangées en bataille. Dès qu'il parut, les mêmes cris de vive le Roi, vive le général Charette, se firent entendre dans tous les rangs. Il salua avec cet air noble et martial qui lui était naturel. Il plaça la cavalerie sur l'aile droite, et après avoir fait mettre pied à terre à la tête des chevaux, il parla ainsi :

Messieurs, et vous Soldats,

L'accueil honorable que je reçois à la suite d'un soulèvement auquel je ne devais pas m'attendre, prouve qu'il n'était pas l'effet du mécontentement général de l'armée. On m'a qualifié de lâche et de traître. Je ne saurais croire qu'il y en ait aucun parmi nous à qui l'on puisse faire de semblables reproches. Mais je ne puis me dissimuler, et vous savez comme moi qu'il y a dans l'armée des ambitieux qui aspirent à l'honneur de vous commander. Une faction puissante demande hautement pour général en chef le commandant

Digitized by Google

de Vieille-Vigne, M. Vrigneau... Non, non, s'écrient de toutes parts officiers et soldats; non, vive Charette notre brave général! nous n'en voulons point d'autre. Au même instant les officiers, M. Vrigneau comme les autres, et beaucoup de soldats embrassèrent le général qui reprit ainsi. *Je reçois, MM., avec une vive satisfaction, ce nouveau témoignage de votre confiance; mais je dois vous prévenir que je veux être le maître de conduire l'armée où bon me semblera, sans lui faire part de mes projets. Je ne communiquerai mes plans à qui que ce soit, qu'autant que je le jugerai nécessaire pour le succès des opérations. C'est faute de les avoir tenues secrettes, que nous avons à gémir de la mauvaise fortune qui a plusieurs fois accompagné nos armes. L'attaque de Machecoul dont le succès était infaillible après la victoire de la veille, a manqué par l'indiscipline et l'insubordination de quelques mutins; si je n'ai pas usé de rigueur envers eux, c'est que devant tous combattre pour la même cause, j'espère qu'à l'avenir nous serons tous animés du même esprit, et que chacun obéira aux ordres de ses chefs.*

Oui, général, nous le promettons, allons à Machecoul. Mes amis, répondit Charette, *il n'est plus tems. L'ennemi est instruit du désordre qui a régné un moment parmi nous.*

Digitized by Google

Peut-être va-t-il nous attaquer ; tenons-nous sur nos gardes. Je vous avertirai quand le moment sera favorable. Comme il allait se retirer, la division de Vieille-Vigne le pria de lui nommer des officiers. Il conserva le commandement en chef à M. Vrigneau dont il connaissait les projets, et lui donna M. Bertaud pour adjoint. MM. Guéreau eurent les grades de major et aide-major ; Doutau et plusieurs autres dont on ne se rappèle pas les noms, furent nommés aux autres places. Cette nomination faite, chaque division rentra dans ses quartiers.

On vient de voir les soldats de la division de Vieille-Vigne accuser Charette de vouloir passer à la grande armée, et menacer de le tuer plutôt que de le laisser partir. Ce mouvement insurrectionnel annonçait déjà la confiance qu'ils avaient en lui et la crainte de le perdre. Voici ce qu'était la grande armée.

Dès les premiers jours de l'insurrection une grande quantité de communes de la rive gauche de la Loire, du département des Deux-Sèvres et du haut Poitou se soulevèrent. Leurs rassemblemens beaucoup plus nombreux que ceux du bas Poitou et des communes voisines de Nantes, en raison de l'étendue du territoire et de la population, s'appelèrent la grande armée ou l'armée d'Anjou. Au moment même de sa formation, cette armée fut soumise à une sorte de discipline par

Digitized by Google

des chefs expérimentés ou d'un nom illustre qui possédaient de grandes richesses; par d'anciens militaires dont les décorations inspiraient le respect et la confiance. Une nuée de contrebandiers, d'anciens employés de gabelles qui n'avaient plus d'état, de gardes-chasse, de déserteurs, tous gens bien armés, aguerris, habitués aux fatigues et aux rencontres périlleuses, vinrent grossir la masse des insurgés, et lui communiquèrent ce mépris de la mort familier aux grands scélérats, comme à ceux qu'enflamme l'amour de la vertu et de la gloire, ou qu'entraîne le désespoir qui fait tout braver.

Il n'y avait point alors dans cette partie de la Vendée, (car on a donné le nom de Vendée à tout le territoire insurgé), il n'y avait point de forces républicaines capables de résister à la grande armée. Celles qu'on y envoya d'abord en trop petit nombre furent détruites ou repoussées, et les vainqueurs enorgueillis de ces premiers succès se crurent seuls en état de faire la contre-révolution. Ils regardaient avec une sorte de dédain les rassemblemens du bas Poitou, et les chefs qui commandaient les camps de la Loé, du Loroux-Bottereau, du port St.-Père et autres cantons voisins de Nantes.

Ils montraient sur-tout peu d'estime pour Charette, que ses premiers revers occasionnés par l'abandon de ses troupes faisaient injustement

passer pour lâche, et que la calomnie poursuivait avec acharnement. D'abord on l'appela Charette le savoyard, parce qu'on le croyait issu d'une famille de ce nom qui passait pour avoir une semblable origine. Quand on sut qu'il était gentilhomme ; on l'appela le petit Cadet ; dénominations triviales que la morgue de certains chefs mit en quelque sorte à l'ordre du jour pour le rendre ridicule aux yeux même de ses soldats.

Il était moins étonnant de voir la grande armée, composée en partie d'officiers qui avaient fait la guerre et d'hommes accoutumés au maniement des armes, remporter des victoires, que de voir Charette ancien officier de marine, à la tête de paysans mal armés, et obligé de se choisir des officiers parmi des domestiques, en remporter de non moins signalées. D'ailleurs il n'y avait point alors dans la grande armée de cabales contre les généraux ; point de femmes intrigantes qui voulussent prendre part aux conseils militaires ; point d'ennemis que les républicains.

Charette avait à combattre toutes les sortes d'ennemis qu'il était possible d'avoir dans sa position ; les républicains, les rivalités, les jalousies, les intrigues, les cabales, les soulévemens, il triompha de tout. Les premiers germes de division qu'avait fait naître l'orgueil de la grande armée, prirent dans la suite un caractère plus honorable pour lui, mais également contraire au but de l'in-

Digitized by Google

surrection, celui de la jalousie. On affectait de le rabaisser en appelant son armée *l'armée des Piques*, et l'on ne voyait pas que rapetisser ses moyens, c'était agrandir ses actions. Ce petit cadet qu'on traitait avec tant de légéreté et d'indécence, reprit si bien dans la suite le droit d'aînesse, qu'on peut dire, sans atténuer le mérite des chefs de la grande armée, qu'il est aujourd'hui le plus connu de tous les chefs vendéens, et qu'il a été le dernier défenseur de la monarchie.

Quelques jours après l'insurrection de Vieille-Vigne, le général fit un rassemblement pour attaquer Machecoul. L'avant-garde qu'il commandait était composée des divisions de Machecoul, de St.-Philbert, d'une partie de celle de Legé et des grenadiers du corps de Provence portant leur drapeau. M. Vrigneau commandait le corps d'armée formé de sa division, d'une autre partie de celle de Legé, et de quelques soldats de Provence. On marcha une partie de la nuit pour attaquer au point du jour. Il était une heure du *matin* quand l'avant-garde arriva dans la plaine de Machecoul.

M. Vrigneau marchait très-lentement. Les soldats de l'avant-garde ne voyant point arriver le corps d'armée, se retirèrent à la faveur de la nuit, sans que le général qui était à la tête de la colonne en eut connaissance. Comme il savait que l'ennemi n'était pas en force, et que le corps

Digitized by Google

d'armée qu'il croyait proche, devait attaquer le côté du château, il ordonna aux cavaliers qui l'accompagnaient de charger sur l'artillerie et de s'en emparer ; mais le commandant lui représenta que les cavaliers seuls ne pourraient pas tenir long-tems, si l'infanterie qui était en arrière, ne les soutenait ; eh ! bien, lui dit le général qui prit cette réponse pour manque de courage, la bravoure des cavaliers servira d'exemple à l'infanterie, suivez-moi ; et le sabre à la main, il marchait en avant lorsque quatre cavaliers qui avaient été détachés vers l'infanterie pour presser sa marche, rapportèrent que l'avant-garde avait abandonné la plaine, et que le corps d'armée qui s'était arrêté au Grénil, à une demi-lieue de la ville, ayant eu connaissance de sa retraite, ne voulait pas avancer malgré l'ordre et les menaces des officiers.

Dans ce nouvel abandon, qu'il ne devait pas prévoir après la promesse d'obéissance et de fidélité qu'on lui avait faite quelques jours auparavant, Charette au point du jour fit retirer ses cavaliers à une certaine distance, d'où ils pouvaient observer l'ennemi, et leur dit que, dans le cas où il viendrait à paraître, ils eussent à se retrancher derrière des fossés, et à ne quitter leur poste qu'à la dernière extrémité.

Ces dispositions étant faites, le général se replia jusqu'au Grénil, où il trouva la majeure

Digitized by Google

partie du corps d'armée. Il fit de vifs reproches à M. Vrigneau, qui par son excessive lenteur à faire avancer sa troupe, avait occasionné la désertion de l'avant-garde et empêché l'attaque de Machecoul, dont le succès n'était pas douteux parce que la garnison était peu nombreuse. Déjà même il annonçait l'intention d'attaquer avec le reste de l'armée, lorsqu'une pluie considérable qui dura presque tout le jour, l'obligea de reculer jusqu'à Paux, où un grand nombre de soldats s'étaient déjà mis à couvert.

Pendant ce tems-là, quarante cavaliers républicains, ayant derrière eux chacun un fantassin, vinrent débusquer les cavaliers de Charette, qui, n'étant que trente-deux, prirent la fuite, après avoir tenu ferme environ un quart d'heure derrière le fossé où ils s'étaient retranchés. L'ennemi perdit cinq hommes dans cette attaque, et poursuivit les cavaliers jusqu'auprès du Grénil, où ils se battirent en retraite dans l'espérance d'être soutenus par l'infanterie; mais ils n'y trouvèrent que le général avec quelques officiers; les coups *de fusil* qu'on avait entendus, avaient fait prendre la fuite au reste de l'armée. De son côté, l'ennemi n'osant aller plus avant, dans la crainte d'être enveloppé, rentra à Machecoul, et le général revint à Legé avec le peu de monde qui lui restait.

Telle fut la déplorable issue d'une expédition

bien combinée, qui sans la jalousie de certains chefs devait être aussi funeste aux républicains, que glorieuse pour les royalistes. Mais que servent les talens, la valeur, la prudence dans un général sans cesse abandonné des siens, et trahi par ceux qui commandent sous ses ordres? De quelle patience ne doit-il pas s'armer pour vaincre la pusillanimité des uns et la jalousie des autres? Il est bien certain que Vrigneau, qui ambitionnait le commandement en chef, ne s'était arrêté au Grénil que pour exposer Charette avec son avant-garde à une défaite entière, et faire réjaillir sur lui toute la honte d'une expédition malheureuse dont le succès paraissait infaillible. On n'aurait pas manqué de lui trouver des torts dans la conduite de l'attaque, et de l'accuser d'incapacité. D'ailleurs il pouvait y périr; et dans un cas comme dans l'autre, Vrigneau était sûr de le remplacer.

Ce fut un événement très-favorable pour faire éclater la perfidie de Vrigneau que l'évasion nocturne de l'avant-garde, puisqu'elle mit le général dans l'impuissance d'attaquer Machecoul. On ne pouvait s'en prendre qu'au commandant de Vieille-Vigne, reconnu d'ailleurs pour très-brave, de ne l'avoir pas soutenu dans l'abandon où il le savait réduit. Peut-être que si le général eût profité de l'enthousiasme des soldats le jour même du soulèvement, lorsqu'ils lui dirent, *allons à Machecoul*, il se serait aisément rendu maître de la

Digitized by Google

place; du moins Vrigneau n'aurait pas eu le tems de pratiquer des manœuvres. Mais dans un moment de fermentation, lorsque l'ennemi était instruit du désordre arrivé dans l'armée, il était peut-être aussi de la prudence de remettre à un autre jour, sur-tout après les protestations d'obéissance et de fidélité qu'il venait d'entendre. Malheureusement Vrigneau profita de ce délai pour changer la disposition des esprits. On verra bientôt quel était le nœud de cette intrigue, à la fin déjouée par la fermeté de Charette, dont les armes devenues plus heureuses lui méritèrent pour toujours la confiance des soldats, et firent taire la funeste ambition de ses concurrens.

Lorsque le général arriva à Legé, on fut surpris de ne pas voir avec lui un officier et dix soldats du régiment de Provence qui manquaient avec leur drapeau. Il en témoigna son mécontentement à M. de Méric, qui lui dit : *Général, vous me voyez pénétré d'indignation, et j'ose croire que ne vous ayant pas quitté un seul instant, vous ne me soupçonnerez pas d'avoir part à cette trahison. J'ai eu l'honneur de vous prévenir que cet officier républicain était un cordonnier marseillais à bonnet rouge, et couvert de crimes. Il serait bien douloureux pour moi qu'un mauvais sujet qui se trouve parmi nous, me fît perdre l'estime et la confiance d'un général qui en agit avec autant d'égards et de générosité envers moi et les*

Digitized by Google

soldats de Provence. Monsieur, lui répondit Charette, *je rends justice à un militaire plein d'honneur, que je crois incapable d'abuser de ma confiance ; mais vous sentez combien cet événement doit indisposer mon armée.* En effet on murmurait déjà dans le camp ; on parlait même de fusiller les soldats de Provence, ce qui en fit déserter quatre avec armes et bagages : alors le général les fit désarmer tous et mettre en prison. Les officiers eurent pour prison le bourg de Legé, avec défense d'en sortir sans un ordre signé de lui.

Peu de tems après, six des soldats qui avaient déserté avec le drapeau, revinrent à Legé et racontèrent au général comment ils avaient été entraînés malgré eux dans la désertion. A la faveur de la nuit, l'officier qui les commandait, les conduisit vers un des postes avancés de Machecoul, et là il leur fit faire halte. Ensuite ayant été seul en avant, il revint au bout d'une demi-heure leur dire que le général approchait à la tête de l'avant-garde, et qu'ils allaient prendre sur la gauche pour rejoindre leurs camarades. Mais à peine eurent-ils fait cinquante pas, qu'ils se trouvèrent enveloppés par les républicains. On les conduisit chez le général Beysser qui les reçut bien d'abord, mais il les fit mettre ensuite en prison. Ces soldats ajoutèrent que leur officier avait été fusillé dans l'après-midi, et que craignant le même sort, ils avaient eu le bonheur de se sauver.

Digitized by Google

Ils prièrent le général de vouloir bien les recevoir une seconde fois, jurant de mourir sous ses ordres. On sut depuis par des habitans de Machecoul que le rapport de ces soldats était véridique, et ils moururent pour la cause du royalisme.

Doit-on blâmer la conduite de Charette envers les soldats de Provence? Se fier sans réserve à des transfuges, à des ennemis réconciliés de la veille, ou plutôt à des ennemis déguisés sous le masque de la réconciliation; les incorporer dans son armée, avant d'avoir reconnu la fidélité de leurs engagemens, et dès le lendemain vouloir les mener au combat contre leurs anciens camarades, n'était-ce pas agir contre les règles de la prudence et les lois de la guerre qui veulent qu'on s'assure des prisonniers, et sur-tout qu'on les désarme? N'était-ce pas admettre parmi les siens des traîtres capables de les provoquer à la désertion, à l'assassinat de leurs chefs, ou de le commettre eux-mêmes, comme d'autres le firent dans la suite? Enfin n'était-ce pas risquer qu'à la faveur de la nuit tous les soldats de Provence suivissent l'officier porteur du drapeau, et donnassent aux républicains, dont l'événement du combat ne les avait séparés que depuis quelques jours, des instructions sur les forces des royalistes, sur leur indiscipline et sur les moyens d'en triompher.

Sans doute, à n'en juger que par les règles de la prudence et de l'art militaire, Charette ne

Digitized by Google

serait pas exempt de blâme ; mais dans la guerre de la Vendée tout était hors des règles, et les reproches qu'on ferait avec raison à des chefs dont les troupes sont soldées, disciplinées, abondamment fournies d'armes, de munitions, de provisions de guerre et de bouche, s'évanouissent devant les circonstances où se trouvaient les chefs vendéens, n'ayant pour soldats que des paysans mal armés, sans instruction militaire, sans solde, sans munitions, et la plupart du tems sans vivres.

Il faut encore observer que, dans les guerres de nation à nation, il n'y a parmi les combattans de chaque armée qu'un même esprit national ; ou plutôt il n'y a d'esprit que celui d'une obéissance aveugle, machinale, et d'un emportement féroce d'ennemi contre ennemi, qui ne dure que pendant l'action et qui cesse avec elle ; au lieu que dans les guerres civiles, et sur-tout dans une guerre comme celle de la Vendée, la plus terrible peut-être dont l'histoire aura jamais fait mention, il y a toujours dans chaque parti des hommes d'opinion différente, qui s'y trouvent engagés malgré eux, et dont on se défie d'autant moins, qu'il est plus difficile de les connaître. De-là un espionage plus actif et plus sûr, des désertions plus fréquentes, des trahisons plus faciles.

Le nombre des républicains était petit parmi

Digitized by Google

les royalistes, parce que la plupart s'étaient réfugiés dans les grandes villes, et qu'il y avait une loi de mort contre tous les Vendéens en général: loi terrible, exécutée avec une cruauté et une perfidie sans exemple contre ceux même qui, trop crédules sur les promesses des républicains, se rendaient à eux avec armes et bagages. On a même suivi le plan d'extermination générale avec tant de fureur, que les patriotes restés dans la Vendée, et jusqu'à des municipalités en écharpe, ont été massacrés indistinctement avec ceux qui portaient les armes.

Dans les armées républicaines au contraire on pouvait compter sur un grand nombre de royalistes, tels que des réquisitionnaires, des mécontens du nouveau régime, une partie des troupes étrangères qui avaient combattu contre la république, et qu'elle faisait marcher contre la Vendée; enfin les anciens corps de troupes de ligne qui conservaient la fidélité jurée à leur roi. C'est sur-tout à ce titre que Charette témoignait aux soldats de Provence la plus grande confiance, et qu'il les traitait en amis. L'intérêt d'accord avec la politique lui en faisait un devoir, moins pour augmenter le nombre de ses soldats, que pour les encourager et les former à la discipline militaire. Aussi les Vendéens s'estimaient davantage, et se croyaient plus forts de moitié quand ils combattaient avec des troupes de ligne.

Digitized by Google

Charette n'était donc pas à blâmer lorsqu'il traita si généreusement les soldats du régiment de Provence. La preuve de dévouement que dix d'entr'eux lui avaient donnée sur le champ de bataille, en lui rendant les armes dans un moment où son courage l'emportait trop avant et les rendait maîtres de sa vie, le mérite et la loyauté de M. Méric leur commandant, la nécessité enfin qui commande à tout, justifient pleinement ce général des reproches qu'on voudrait lui faire à cet égard : et lorsqu'on le voit ensuite désarmer et emprisonner toute la troupe pour la faute de quelques-uns, il faut lui rendre cette justice, qu'il savait modérer à propos par sa prudence et pour la sureté de son parti les élans de cette générosité qui était dans son cœur, et que l'intérêt de ce même parti lui avait commandés en d'autres circonstances.

Depuis l'expédition manquée de Machecoul, l'armée royaliste qui était à Legé s'affaiblissait de jour en jour par la retraite des soldats qui retournaient chez eux pour changer de linge, revoir leurs familles et reprendre leurs travaux. Les républicains jugèrent le moment favorable pour se rendre maîtres de la place. Quatre colonnes venant de Paluau, de Chalans, de Touvoie et de Nantes, présentaient des masses auxquelles Charette n'était pas en état de résister avec le peu de forces qui lui restaient. Il se replia sur Vieille-

Digitized by Google

Vigne; mais avant de quitter Legé, il lui fallut encore essuyer les outrages et les menaces des habitans qui le traitèrent de lâche, et s'opposèrent à ce qu'il emmenât les munitions et l'artillerie consistant en deux pièces de canon et un pierrier. Avec cela, disaient-ils, si l'ennemi vient, nous saurons bien le repousser. Après de vifs débats qui durèrent jusqu'à neuf heures du soir, et dans lesquels Charette montra autant de fermeté que de prudence, il partit avec l'artillerie et les munitions, excepté le pierrier et un peu de poudre qu'il laissa aux habitans. Ceux de Vieille-Vigne, déjà instruits de la contestation qui s'était élevée à Legé, trouvèrent mauvais que le général eût abandonné ce poste. Le chef du comité, nommé *Lapoterie*, ne voulut donner des vivres à sa troupe qu'à prix d'argent; et la cabale dont on parlera dans un moment, crut pouvoir tirer parti d'une retraite qu'elle qualifiait hautement de déshonorante, pour lui faire perdre le commandement.

De son côté l'ennemi qui avait appris la retraite du général à Vieille-Vigne, ne marcha qu'en petit nombre sur Legé, croyant s'en rendre maître sans coup férir. Les habitans, qui ne connaissaient pas ses forces, n'osèrent l'attaquer de front; ils s'embusquèrent sur la route, et par un feu bien soutenu ils mirent en fuite les républicains, qui crurent avoir toute l'armée de Charette sur les talons. Ce petit succès rendit les Légeois si or-

Digitized by Google

gueilleux, qu'ils redoublèrent d'insolence et d'injures contre le général. A Vieille-Vigne on le regarda encore de plus mauvais œil qu'auparavant, et madame de G..... femme altière, intrigante, qui voulait dominer jusques dans les conseils militaires, censura hautement sa conduite. Elle avait soulevé contre lui les paysans de Roche-Servière; elle redoubla d'intrigues avec le commandant Vrigneau et les officiers de sa division, qui dans l'espérance d'obtenir de nouveaux grades par la destitution du général, firent revivre le bruit qu'il voulait passer à la grande armée. Madame de G..... et le chevalier de la Roche en écrivirent à M. de Roirand, commandant de l'armée du centre, qui avait son quartier-général au château de l'Oie.

Au milieu de ces intrigues qu'il dédaignait, Charette se dirigea vers Montaigu, où il avait envoyé deux cavaliers pour prévenir MM. de Roirand et chevalier de la Roche de son arrivée. Mais à peine était-il à moitié chemin, que ses cavaliers qui avaient été fort mal reçus, lui rapportèrent cette réponse, que *puisqu'il avait quitté Legé et Vieille-Vigne sans tirer un coup de fusil, on ne le verrait pas avec plaisir à Montaigu.* Forcé de revenir sur ses pas, Charette alla camper dans les landes de Boué avec cinq cents hommes seulement, frémissant de rage de se voir traités ainsi. Mes amis, leur dit-il, les républicains sont à Saint-Colombin; c'est là qu'il faut tirer ven-

Digitized by Google

geance des injustices qu'on nous fait : et le lendemain il marcha contre le bourg, dont la garnison de douze cents hommes était composée d'un détachement du régiment de Provence et de gardes nationaux. Il était sept heures du matin quand l'attaque commença. Les royalistes se précipitèrent tête baissée dans le bourg, et dans moins d'une heure, à la réserve d'un petit nombre qui put gagner Saint-Philbert, toute la garnison fut tuée ou faite prisonnière. On s'empara du drapeau, de la caisse militaire, d'une pièce de canon et des munitions.

Au retour de Saint-Colombin, Charette fit *halte* dans les landes de Boué pour passer sa troupe en revue, et faire le dénombrement des prisonniers qui était de plus de deux cents. Sa petite troupe s'énorgueillissait des trophées de sa victoire, lorsqu'on vit arriver M. de Roirand accompagné de plusieurs officiers pour destituer Charette. Le général continuait ses opérations sans paraître s'occuper d'eux, lorsque M. de Roirand l'aborda en lui disant : *Cela vaut mieux*, Charette, *que d'être venu à Montaigu.* J'y allais, lui répondit le général, avec de bonnes intentions que vous n'avez pas su reconnaître, et vous m'avez rendu service sans le vouloir. M. de Roirand le quitta avec froideur pour aller visiter les prisonniers, et revint le joindre peu de tems après. Ils eurent ensemble un entretien particulier dont on n'a point su les détails, mais dans

Digitized by Google

lequel le commandant de Montaigu prit de Charette une opinion plus conforme à ses talens et à sa bravoure.

Charette retourna à Vieille-Vigne. Les habitans de Legé n'eurent pas plutôt appris la victoire de S.-Colombin, qu'ils vinrent demander grace au général dont les armes plus heureuses devaient bientôt lui faire un nom, et le prièrent de délivrer leur pays que l'ennemi ravageait. Charette oublia leurs injures et marcha sur Legé. A son approche les républicains évacuèrent la place et se retirèrent au Pont-James qui se trouvait dans l'arrondissement du commandant de Vieille-Vigne. Celui-ci crut n'avoir rien de mieux à faire que de mettre pour un moment son ambition de côté, et d'engager Charette à lui prêter main-forte. Le général ordonna un rassemblement; mais comme il se trouvait très-embarrassé de ses prisonniers et de son artillerie dont il ne pouvait faire usage faute de gargousses, il prit le parti d'envoyer le tout à Montaigu sous l'escorte de soixante cavaliers et deux cents fantassins. Il remit au commandant de la cavalerie une lettre pour M. de Roirand, dans laquelle il le priait de vouloir bien les recevoir; et il ordonna à l'escorte d'être de retour à Vieille-Vigne le lendemain à quatre heures du matin.

En arrivant à Montaigu, le commandant de la cavalerie envoya quatre cavaliers porter la lettre du gé-

Digitized by Google

néral à M. de Roirand qui était au château de l'Oie. Il se rendit ensuite au château dont les portes étaient fermées, et où l'on ne voulut recevoir ni hommes ni chevaux. L'officier demanda à parler au chevalier de la Roche, président du conseil, et lui communiqua les ordres du général Charette. Le président lui répondit qu'on ne connaissait point M. Charette ; qu'on n'avait ni pain ni logement à donner à sa troupe ; que les écuries du château étaient pleines, et que d'ailleurs on ne pouvait avoir de fourrages sans un ordre exprès de M. de Roirand. L'officier répliqua qu'il venait d'envoyer à M. de Roirand une lettre du général Charette, qui *le priait* de recevoir pour quelques jours seulement deux pièces de canon, des caissons et des prisonniers, parce qu'il allait attaquer les républicains au Pont-James, et qu'en cas d'échec il croyait devoir prendre ces mesures de sureté. Le chevalier de la Roche ayant persisté, l'officier lui dit qu'il allait informer M. de Roirand de son refus dont il lui demanda acte par écrit, ajoutant que s'il n'y consentait pas, il prendrait sur lui de faire forcer les portes du château et qu'il saurait *bien se* faire donner tout ce qui était nécessaire *à sa* troupe. Alors le chevalier de la Roche fit ouvrir les portes.

A la suite de ces débats qui emportèrent beaucoup de tems, et ne permirent pas à l'escorte de retourner dans la nuit à Vieille-Vigne comme elle *en avait* reçu l'ordre, le commandant de la cavalerie

Digitized by Google

assembla les autres officiers pour délibérer sur ce qui venait de se passer. Il fut décidé qu'on écrirait au général et à M. de Roirand pour leur en rendre compte, et que la lettre serait signée de tous. On expédia promptement ces dépêches qui furent portées par des ordonnances, et on joignit à celle qui était pour le général copie d'une lettre de madame de G.... au chevalier de la Roche, qu'on avait surprise au conseil de Montaigu. Elle portait que « Charette était incapable de com-» mander, ainsi qu'une quantité de soi-disant » officiers qu'il avait avec lui, et qui n'étaient » pas plus braves les uns que les autres. » Elle nommait ceux qu'il fallait mettre à leur place ; on ne devait reconnaître que M. de Roirand pour général de l'armée du Poitou, et pour chefs de division que ceux qu'il jugerait à propos de choisir. Vrigneau, comme chef de canton, aurait commandé le camp des Sorinières ; on lui laissait les officiers déjà nommés dans son arrondissement, etc.

Madame de G.... qui était alors à Montaigu, fit prier le commandant de la cavalerie de passer chez elle, afin d'en tirer quelques éclaircissemens sur l'armée de Charette. Elle lui demanda pourquoi ce chef avait quitté si précipitamment Machecoul; pourquoi il s'était replié jusqu'à Vieille-Vigne, au lieu de rester à Legé où il aurait pu battre en plein l'ennemi, que quelques habitans de l'endroit avaient mis en fuite. Elle ajouta d'un air de mépris et d'un ton de supériorité, « que

Digitized by Google

» Charette ne ferait jamais rien tant que la peur » le dominerait ». L'officier qui jusques-là avait écouté patiemment madame de G...., lui dit avec indignation : « Madame, quand il n'y aura qu'une » femme à le juger, notre général qui est main- » tenant au fait de la cabale, s'en moquera et ses » officiers aussi ». Puis il sortit le visage enflammé de colère, et raconta à ses compagnons d'armes le résultat de son entrevue avec madame de G.... Tous protestèrent que, malgré la cabale, ils ne reconnaîtraient jamais d'autre général que Charette.

Dans le moment même arriva M. de Roirand, qui se rendit au conseil pour savoir au juste du chevalier de la Roche comment les choses s'étaient passées. Celui-ci fit tout ce qu'il put pour mettre mal dans son esprit les officiers de Charette ; « principalement, dit-il, un jeune blanc-bec qui » se dit premier capitaine de la cavalerie, qui » s'est logé, malgré moi, au château avec une » poignée de gens qu'on ne connaît pas et qui » font les maîtres ». M. de Roirand, qui depuis l'entrevue dans les landes de Boué pensait plus favorablement de Charette, blâma le chevalier de la Roche d'avoir si mal reçu un officier chargé par son chef d'une mission importante. « Nous » défendons, lui dit-il, la même cause, et c'est » un devoir de se donner mutuellement les se- » cours dont on a besoin ». Ensuite il vint trouver le commandant de la cavalerie qui se promenait

dans le jardin du château, et le traita avec autant d'égards que le chevalier de la Roche lui avait témoigné d'humeur et de mauvaise volonté. « Nous » manquons de grain en ce moment, lui dit-il; » néanmoins je vais faire mon possible pour don- » ner une ration à chacun de vos soldats, dont » le nombre me paraît considérable ». En effet, le départ de l'artillerie et des prisonniers avait fait croire à beaucoup de ceux qui étaient à Vieille-Vigne que toute l'armée, qui grossissait chaque jour, allait à Montaigu; en sorte qu'au lieu des deux cent soixante hommes de convoi, il s'en trouva sept cent dix qui eurent chacun une ration. M. de Roirand fit conduire l'artillerie au camp de l'Oie par vingt-cinq cavaliers, dont quinze étaient de sa suite et dix de la troupe de Charette; plus quarante fusiliers de la garde de Montaigu et de Saint-Georges, bourg joignant la ville. On renferma les prisonniers dans le château.

M. de Roirand ayant annoncé l'intention d'aller à Vieille-Vigne, le commandant de l'escorte fit battre la générale et rangea sa troupe en bataille, pour donner une idée avantageuse de l'armée de Charette, dont on disait beaucoup de mal. Il ne faut pas oublier que cette armée n'était presque en entier composée que de paysans. On partit aussitôt, et la troupe qui pour la première fois gardait ses rangs, arriva en bon ordre à Vieille-Vigne.

La nouvelle entrevue des deux généraux se fit

Digitized by Google

avec toute la noblesse et la cordialité convenables entre deux hommes d'une naissance distinguée, dont l'un avait obtenu par de longs services les décorations militaires, et l'autre encore jeune aspirait à les mériter. Les cabaleurs en perdirent contenance, sur-tout quand ils les virent le lendemain marcher ensemble au Pont-James. On attaqua vers les trois heures de l'après-midi; Charette avec son impétuosité ordinaire porta les premiers coups, et sa troupe animée par la présence de M. de Roirand, devant qui elle était jalouse de montrer du courage, seconda si bien le général que l'ennemi ne put opposer qu'une faible résistance. Tout prit la fuite, après avoir tiré quelques coups d'une pièce de quatre dont on s'empara avec un caisson, beaucoup d'armes et la voiture du commandant. On fit aussi beaucoup de prisonniers, parmi lesquels se trouvèrent plusieurs nantais, notamment le sieur Girardin peintre, qui se faisait passer pour musicien.

S'il en faut croire le rapport de quelques soldats de Charette, ceux du régiment de Provence qui se trouvaient avec les républicains firent feu sur eux en se rendant aux royalistes. D'autres disent que le général leur avait envoyé un sergent de ce régiment fait prisonnier à l'affaire de Saint-Colombin, pour les engager à passer de son côté. La vérité est que l'ennemi fut vaincu par la seule force des armes.

Bientôt la nouvelle de cette seconde victoire

Digitized by Google

parvint à Vieille-Vigne, où elle causa une joie inexprimable. Quand l'armée y rentra, toutes les femmes remplissaient les rues, distribuant à pleines mains des fleurs et des lauriers aux vainqueurs. On faisait de tous côtés l'éloge du général, que peu de jours auparavant on avait accablé de mépris. M. de Roirand lui dit en l'embrassant qu'il était charmé d'avoir fait avec lui une connaissance plus particulière; qu'il le priait de compter sur son amitié; et que s'il avait besoin de quelques secours de son armée, il était disposé à lui rendre tous les services qui seraient en son pouvoir. « Vous avez, ajouta-t-il, beaucoup d'ennemis » qui cherchent à vous desservir; mais si leurs » calomnies avaient pu faire quelque impression » sur mon esprit, l'action dont je viens d'être » témoin vous vengerait bien de tous les bruits » qu'on a répandus sur votre compte ».

« Monsieur, lui répondit le général; je sais à » n'en pouvoir douter que l'on cabale pour me » faire destituer, comme si je tenais le comman- » dement de tout autre que de mon armée. On » vous a même écrit à ce sujet, ou du moins vous » en avez eu connaissance ». Alors, sur ce que M. de Roirand parut faire semblant de l'ignorer, le général tira de sa poche la copie de la lettre de madame de G.... au chevalier de la Roche : « Vous voyez, dit-il, que je suis bien » instruit; mais je méprise les intrigues d'une » femme qui ferait beaucoup mieux de ne s'occu-

Digitized by Google

» per que de sa toilette ». Au même instant un exprès venant de Montaigu remit une lettre au général. C'était madame de G.... qui, voyant à regret la bonne intelligence entre lui et M. de Roirand, lui écrivait pour le féliciter du succès de ses armes. Le général rendit la lettre au porteur sans la décacheter. Il ajouta : « Dites à celle » qui vous a envoyé que je fais aussi peu de cas » de ses complimens que de ses injures ». Comment trouvez-vous ma galanterie, demanda-t-il à M. de Roirand? Très-à-propos, lui répondit en riant le vieux militaire.

M. de Roirand parut quitter avec regret l'armée de Charette. Il emmena la pièce de canon prise au Pont-James dont le général lui fit présent, et il lui renvoya les deux pièces et le caisson qu'il avait au camp de l'Oie.

Charette alla à Legé, où il s'occupa des opérations qui devaient le rendre maître de tout le territoire de son commandement. A l'exception de Palluau et de Machecoul tous les postes environnans étaient évacués. Le général Boulard commandait le détachement qui était cantonné à Palluau. C'est là que Charette va d'abord porter ses forces. L'ordre est donné; on part avec deux pièces de canon sur deux colonnes, dont la gauche était commandée par le général et la droite par Vrigneau. Joly qui commandait la division des Sables, s'avance par la route d'Ezenay, et

Digitized by Google

Savin par les chemins de traverse de Saint-Etienne-du-Bois et de Beaufoux. Charette commença l'attaque et pressait vivement l'ennemi qui faisait jouer plusieurs pièces d'artillerie. Aux premiers coups de canon les Vendéens près d'entrer dans la ville se cachaient derrière les maisons qui bordent le grand chemin; Charette fond sur eux à coup de plat de sabre et les force d'avancer. Au même instant un boulet vient frapper à ses pieds et le couvre de terre. Joly qui devait couper le pont de la Chapelle, et tenir l'autre côté pour empêcher la retraite de l'ennemi, fit tout le contraire. Il passa d'abord avec sa troupe et fit ensuite couper le pont derrière lui. Cette lourde faute pensa lui coûter cher; car se trouvant exposé à des forces très-supérieures, il fut obligé de se replier sur la droite, et ce fut par une espèce de miracle qu'il eut le bonheur de dérober sa marche à l'ennemi. De son côté Savin qui venait par la traverse, trompé par les mouvemens de la mêlée, fit feu sur les royalistes croyant tirer sur les républicains. La cavalerie qui se trouva la première exposée à cette fusillade, se replia si précipitamment que l'infanterie crut la bataille perdue, et prit la fuite : les soldats de Savin donnèrent dans une embuscade, et la déroute devint générale.

On était au moment de perdre les deux pièces de canon, lorsque douze cavaliers parvinrent à les sauver sur les hauteurs de la Chambaudière,

Digitized by Google

d'où on pouvait foudroyer l'ennemi en cas de poursuite. Les royalistes eurent dans cette affaire environ cent hommes tant tués que blessés. Un jeune homme de Clisson eut une moitié du visage fracassée qui lui retombait sur la poitrine. L'œil de l'autre côté avait aussi été atteint, et ce malheureux n'y voyait plus. Dans ce cruel état de souffrance il eut le courage de monter sur un cheval d'artillerie, et il arriva le soir à Legé; trois mois après le blessé était entièrement guéri; mais il resta borgne et horriblement défiguré. Le général courut les plus grands dangers tant au fort de l'action que dans la retraite, où il fut emporté par son cheval qui avait pris le mors aux dents. C'est à l'énorme faute de Joly et à la méprise de Savin qu'on dut le mauvais succès de cette journée.

Malgré la déroute complette des royalistes, les républicains n'osèrent les poursuivre, et l'armée se retira sans autre échec, mais en petit nombre à Legé, parce qu'une partie s'était dispersée dans la déroute, et que Joly et Savin étaient rentrés dans leurs quartiers. On posa des sentinelles à toutes les avenues; les deux pièces de canon furent braquées sur la route de Palluau, et on bivouaqua toute la nuit.

Dès le point du jour douze cavaliers allèrent à la découverte des postes avancés de l'ennemi, dont ils tuèrent les sentinelles. Après midi Charette fit battre la générale pour rassembler sa troupe, qui

Digitized by Google

était beaucoup augmentée par le retour des fuyards; quand il se vit assez en force, il s'avança vers Palluau à distance de pouvoir être aperçu de l'ennemi sans être à portée de son artillerie. On fit semblant de camper pour attaquer le lendemain; mais à la nuit close la troupe reprit le chemin de Legé. A peine avait-elle fait un quart de lieue qu'on entendit un grand bruit de tambours et de voitures. Le général crut que l'ennemi marchait sur lui; il fit presser la marche, il plaça des embuscades sur la route et se mit en bataille en arrivant à Legé. Vingt cavaliers furent envoyés à la découverte; mais au bout de quelques heures le général, voyant que l'ennemi n'avançait pas, dépêcha trente autres cavaliers pour savoir ce que les premiers étaient devenus. Ils les rencontrèrent à moitié chemin qui revenaient à Legé, pour dire au général qu'il y avait toute apparence que l'ennemi avait avacué la place et qu'il avait pris la route d'Ezenay. Sur ce rapport et d'après les ordres que le commandant avait reçus du général de s'approcher le plus possible de Palluau, afin de bien connaître les dispositions de l'ennemi, il s'avança avec son détachement au petit pas et sans bruit vers le bourg où il entra au grand galop, tuant les traîneurs qui se trouvèrent sur son passage, au nombre de trente volontaires et quelques soldats de l'Isle-de-France qui avaient encore leur uniforme. Le général informé de la retraite de l'ennemi, et ne pouvant garder à la

Digitized by Google

fois Legé et Palluau, en fit prévenir Joly et Savin. Ce dernier vint avec sa division remplacer les cavaliers de Charette qui retournèrent à Legé, chargés de butin.

Il ne restait plus aux républicains que la ville de Machecoul. Charette rassemble toutes ses forces pour les chasser de ce poste important. La veille de l'attaque, on dansa au son des violons et des musettes, depuis trois heures de l'après-midi jusqu'au lendemain matin, que l'armée se mit en marche au son des mêmes instrumens, et avec les témoignages de la plus grande confiance dans la bravoure du général, qui commençait à devenir l'objet du respect et de l'admiration de ses soldats. Deux cents hommes de la division du Loroux accoururent à cette espèce de fête, présage heureux de la victoire à laquelle ils eurent beaucoup de part.

Les hommes du Loroux sont presque tous de belle taille, vigoureux, aguerris et bons tireurs. Situés sur la rive gauche de la Loire, ils en défendaient les approches aux républicains, qui ne s'y présentaient que rarement et avec crainte. Ils enlevaient leurs convois sur le fleuve, malgré les escortes et les chaloupes canonnières placées à une lieue de distance les unes des autres. Telle était leur réputation de bravoure, qu'ils dominaient dans toutes les réunions, fussent-ils en plus petit nombre. On les prenait pour juges dans les querelles, et ils faisaient quel-

Digitized by Google

quefois une justice très-sévère, tant le vrai mérite a d'empire sur les hommes. Heureux ! s'ils ne se livraient pas aussi trop souvent à la médiocrité que soutiennent l'audace et la faveur du sort.

Attaque de Machecoul, le 20 juin 1793.

L'armée fit halte au Grenil pour dîner et attendre les traîneurs ; à trois heures après midi elle était devant la ville. Dès le grand matin l'ennemi qui était sur ses gardes, avait fait ses dispositions pour la défense de la place. Une partie était rangée en bataille aux moulins des Chaulmes, dits de Sainte-Croix ; de forts retranchemens et huit pièces de canon rendaient ce poste d'une approche très-difficile. Une autre partie gardait le château ; une troisième était campée dans la prairie qui fait face aux grandes routes de la Garnache et de Bois de Cené ; il y avait neuf pièces de canon à ces deux postes : enfin deux petits pelotons étaient à l'Hôpital et au Calvaire, chacun avec une pièce de six ; en tout dix-neuf pièces d'artillerie, et environ 2500 hommes de troupes commandés par le général Boisguillon.

L'armée royaliste se déploya devant le Château et l'Hôpital, ayant sa tête sur le chemin de S.t-Lumine, et sa queue sur la route de Touvoie. Joly et Savin gardaient celles de Chalans et de Bois de Cené. M. de la Cathelinière qui commandait l'avant-garde, avait sa droite appuyée sur les marais de Machecoul, et sa gauche sur la grande route du Port S.t-Père. Charette était au corps d'armée. Au moment de l'attaque, MM. Du-

Digitized by Google

chaffault, Devieux et quelques autres officiers suivis d'une vingtaine de soldats à qui on avait dit qu'il n'y avait personne dans le château, s'avancèrent de ce côté pour reconnaître l'entrée de la place; mais une volée de cinq pièces de canon qui étaient masquées, les obligea de se retirer avec perte d'un cavalier et de trois fantassins.

L'avant-garde composée des divisions du pays de Retz, de Machecoul, de Vieille-Vigne et des deux cents hommes du Loroux, attaqua par la route de Nantes. Savin attaqua le château et fut repoussé deux fois. On se battait sur tous les points avec un courage et une opiniâtreté sans exemple. Les paysans répandus dans les champs et accoutumés au bruit du canon, se couchaient dès qu'ils apercevaient la lumière, se relevaient après la décharge, et couraient en avant. Cependant la victoire flottait incertaine, et la mort de Vrigneau, commandant de Vieille-Vigne, qui fut tué au fort de la mêlée, pensa causer la perte de la bataille. Alors Charette, pour relever les courages abattus, se précipite à la tête de la cavalerie sur l'artillerie, sabrant à droite, à gauche, et culbutant tout ce qui s'offre sur son passage. Les gens du Loroux font une décharge si bien dirigée sur les canonniers, qu'ils les renversent presque tous, et que l'artillerie devient inutile; bientôt le poste des deux Moulins du côté de Nantes est enfoncé; les autres pris par derrière ne peuvent tenir et rentrent dans la ville où on les poursuit.

Digitized by Google

On se bat avec un tel acharnement dans les rues et dans les jardins, qu'à défaut d'armes et de munitions les soldats se prennent au corps, et nombre de républicains qui n'étaient pas en état de résister aux bras nerveux des paysans, sont étouffés, étranglés sur la place : ceux qui s'étaient retranchés dans les maisons tiraient par les fenêtres ; les paysans grimpent sur les toits et pénètrent dans ces retranchemens où la mort n'épargne personne.

Du côté du château la troupe de Savin voyant qu'on était maître de la ville, revient une troisième fois à la charge et emporte la place d'assaut : 160 hommes seulement parviennent à s'échapper, croyant trouver plus facilement leur salut dans la ville ; tout le reste qui se défendait dans les appartemens fut égorgé ou jeté par les fenêtres ; on ne fit aucun prisonnier, les vaincus se battant à outrance. Ceux qui s'étaient réfugiés dans la ville eurent le même sort, parce que Charette qui était entré par une extrémité opposée, les mit entre deux feux, et ces braves républicains déterminés à mourir plutôt que de rendre les armes, se firent tous tuer près de l'Auditoire. Enfin après trois heures et demie de combat, le reste de l'armée républicaine sortit par le faubourg Saint-Martin sur la route de Chalans, que la division de Savin, encore toute occupée de la prise du château, négligea de garder.

Digitized by Google

L'ennemi se retirait en bon ordre et donnait à penser qu'il y aurait un second combat dans la plaine, lorsque Charette fit tirer deux pièces de canon dans les rangs républicains et les mit en désordre ; ainsi la victoire fut complette ; la ville était jonchée de cadavres ; 600 prisonniers parmi lesquels était une femme, 14 pièces de canon, 4 pierriers, 8 caissons, 29 chevaux de tirage, plusieurs charriots chargés de provisions de toute espèce, trois ambulances dont une pour la pharmacie, beaucoup de grains et autres effets que les républicains avaient pillés dans la campagne furent le fruit de la victoire.

Il faut dire en l'honneur des femmes guerrières qu'on en trouva deux parmi les morts : une troisième qui avait fait des prodiges de valeur, préparait une cartouche lorsqu'elle fut surprise par Pajot. N'ayant pas alors le tems de charger, elle prit son fusil par le canon et frappa cet officier au bras gauche, où il avait reçu une blessure qui n'était pas encore guérie, et dont le renouvellement pensa le faire périr. Au même instant Pajot sabra l'ennemi qui l'avait frappé ; mais lorsqu'il apprit que c'était une femme, il entra dans une telle colère, qu'il la fit exposer nue sur un fumier : vengeance aussi atroce qu'inutile, et qui ne servit qu'à publier davantage l'action de cette héroïne.

Quelques jours avant la prise de Machecoul,

Digitized by Google

la ville de Saumur était tombée au pouvoir de la grande armée, et le sang républicain coulait à grands flots sur les bords de la Loire et dans la Vendée. Qu'il est affligeant d'avoir à retracer de pareilles fureurs entre des Français ! Ah ! plaignons les vainqueurs comme les vaincus, et que toute notre indignation se reporte sur ceux qui ont fait de la guerre de la Vendée un chancre politique, un aliment de l'anarchie et de la cupidité !

Le lendemain de la bataille on rendit à M. Vrigneau les honneurs funèbres avec toute la pompe militaire. M. Barteau son adjoint eut le commandement en chef de la division de Vieille-Vigne, et M. Guéraud fut nommé commandant en second. Le général donna aux différens chefs de division des pièces d'artillerie et des munitions, suivant les postes qu'ils occupaient et le nombre de leurs soldats. Ensuite chacun se rendit au chef-lieu de son arrondissement, plus ou moins satisfait de ce qu'il avait reçu en partage, mais n'osant alors s'en plaindre. Charette garda pour lui toutes les pièces de campagne. Plusieurs chefs de canton cherchaient à diminuer l'éclat de ses armes en s'attribuant tout l'honneur de la victoire, et cette mésintelligence fit naître des germes de division qui n'éclatèrent que trop dans la suite.

En arrivant au Port-Saint-Père, M. de la Cathelinière trouva ce poste évacué. Les républi-

Digitized by Google

cains épouvantés de la prise de Machecoul, s'étaient retirés à Nantes avec tant de précipitation, qu'ils avaient abandonné trois pièces de canon sur leurs affûts.

Le général revint à Legé avec huit pièces de canon. Les gens de Machecoul murmurèrent de ce qu'il emmenait la meilleure part de l'artillerie ; mais comme cette ville est située dans une plaine et que Legé est sur une hauteur, sa position plus susceptible d'être fortifiée offrait en même tems plus d'avantage pour le jeu de l'artillerie, et le général y fit faire des retranchemens qui mirent ce poste dans un état de défense respectable.

J'ai dit que les malades et les blessés des deux partis furent traités sous la direction d'un chirurgien républicain qui se trouva parmi les prisonniers et que Charette mit à la tête de l'hôpital. Deux soldats, dont un avait la cuisse cassée et l'autre était blessé aux deux bras, tombèrent entre les mains de plusieurs paysans qui voulaient les tuer ; Charette arrive et fait conduire les soldats à l'hôpital. Ces faits qui étaient à la connaissance de toute l'armée, repoussent l'accusation formée contre lui, d'avoir fait égorger les républicains blessés ou malades dans l'hôpital de Machecoul, lorsqu'il reprit cette ville.

Par la prise de Machecoul, les insurgés restèrent maîtres de tout le pays. De son côté la

Digitized by Google

grande armée avait remporté des victoires mémorables sur celles de la république. Les villes de Fontenay et de Saumur étaient tombées en son pouvoir. On avait emmené de Saumur beaucoup d'artillerie, de munitions et de matériaux propres à faire de la poudre, pour l'entretien de la guerre au moins pendant un an. On ne voyait sur les routes que des voitures chargées de butin; on n'entendait que des chants de triomphe, et la monarchie semblait renaître sur les pas des royalistes.

Encouragés par tant de succès, les chefs de toutes les armées, à l'invitation de celle d'Anjou, se réunirent pour attaquer Nantes. Cette ville n'était pas alors en état de défense; on manquait de poudre; il y avait peu de troupes, et si les royalistes s'y fussent présentés, sans temporiser par des négociations et des sommations qui ne devaient se faire que tambour battant, mèche allumée, ils s'en seraient rendus maîtres sans beaucoup de difficultés, et peut-être par capitulation. Mais M. d'Elbée assura qu'il avait des intelligences dans la ville; que les habitans n'aspiraient qu'au moment de se voir délivrer de la tyrannie républicaine, et qu'à la première sommation ils forceraient la garnison de se rendre. En conséquence, il fut décidé dans le conseil qu'on enverrait aux autorités constituées un manifeste, portant sommation au nom du roi, *de remettre dans trois jours les clefs de la ville*,

Digitized by Google

les armes et munitions entre les mains des chefs des armées catholiques et royales d'Anjou et du Poitou; qu'il en serait pris possession au nom de S. M. très-chrétienne Louis XVII, roi de France et de Navarre, et au nom de M. le régent du royaume; que les habitans seraient traités comme leurs frères et fidèles sujets du roi; et qu'en cas de refus la ville serait assiégée, la garnison passée au fil de l'épée, et les habitans traités conformément aux lois de la guerre pour les villes prises d'assaut.

Ce manifeste fut porté par deux prisonniers nantais et remis à Baco, maire de la ville, qui convoqua sur-le-champ les autorités civiles et militaires. Elles répondirent avec fermeté : *que la nation ne traitait pas avec des rebelles.* La ville fut mise en état de siége; Beysser y commandait sous le général Canclaux. On profita de ces délais pour faire venir de la poudre de Rennes et pour entourer la ville de fossés larges et profonds. On coupa un pont très-élevé sur la Loire du côté du faubourg S. Jacques, et on y établit une batterie, ce qui rendait l'entrée de la ville impossible de ce côté.

Les délais prescrits étant expirés, l'armée d'Anjou passa la Loire et se forma sur trois colonnes qui arrivèrent par les routes de Paris, de Rennes et de Vannes. Charette sorti de Legé le 26 juin,

Digitized by Google

arriva le 28 au soir à Villeneuve, où il fit halte jusqu'à minuit, qu'il en partit pour se rendre au pont Rousseau, l'un des faubourgs de la ville. MM. Lyrot et Désigni tenaient la route de Clisson et la côte de Saint-Sébastien. Il était dit qu'on tirerait sur la ville à boulets rouges, et que le 29 à 2 heures du matin Charette donnerait le signal de l'attaque par un coup de canon. Il fit placer près de Rezé deux pièces qui pointaient sur la pompe à feu de Chesine et trois pièces en face du pont Rousseau; le reste de l'artillerie était au corps d'armée près des Trois-Moulins. A l'heure dite Charette fit le signal convenu, et ordonna de faire feu par-tout; mais à huit heures du matin on vint lui dire que les Nantais avaient placé en face de la pompe à feu trois grandes chaloupes remplies de prêtres et de nobles que les boulets pouvaient atteindre. Aussitôt il fit retirer les deux pièces qui portaient de ce côté, dont la plus forte fut mise en batterie contre les maisons de la Fosse, et l'autre au milieu de la rue du pont Rousseau.

Les républicains attaquèrent la colonne qui tenait la route de Clisson, et déjà ils lui avaient enlevé deux pièces de canon lorsque le commandant de l'artillerie en fit placer deux sur le bord du jardin et des prés de la Morinière. Ces deux pièces qui furent bien servies prenaient les républicains en queue, et les firent retourner sur leurs pas plus vîte qu'ils n'étaient venus; on les

Digitized by Google

poursuivit jusqu'à l'entrée du faubourg ; on leur reprit les deux pièces dont ils s'étaient emparés, et une troisième qu'ils furent contraints d'abandonner sur la grande route.

Pendant que cela se passait, l'armée d'Anjou qui devait être aux portes de Nantes et donner l'assaut à deux heures du matin, n'y arriva qu'à 10. Elle avait été retardée dans sa marche par l'attaque de Nort, bourg situé sur la rivière d'Erdre, que défendaient 400 républicains du 3.e bataillon de la Loire inférieure, commandés par un ferblantier de Nantes, nommé *Meuris*. M. d'Elbée n'avait pas voulu laisser ce poste qui pouvait l'inquiéter sur ses derrières, et il comptait l'emporter du premier assaut, mais le brave Meuris soutint pendant 12 heures le siége d'une place sans fortifications contre une armée nombreuse avec une poignée de soldats aussi braves que lui, et qui, à l'exception d'une trentaine, se firent tuer tous pour le soutien de la république.

Dès que la grande armée fut en présence de la ville l'attaque devint générale et la résistance opiniâtre : cependant les royalistes forcèrent les retranchemens et pénétrèrent dans les faubourgs de Saint-Clément, de Saint-Similien et jusqu'à la place de Viarme. La victoire semblait ne pouvoir leur échapper. Déjà même les assiégés avaient retiré deux de leurs pièces, ils parlaient d'abandonner la ville et de se renfermer dans le château.

Digitized by Google

D'autres proposaient de capituler. Des soldats républicains, le sac sur le dos, étaient prêts à sortir de la ville, lorsque Beysser voyant que la troupe qui défendait le poste de Saint-Jacques y était inutile puisque le pont était coupé, et qu'il était impossible à l'ennemi de pénétrer par cet endroit, la fit marcher à la reprise du poste de Paris qui avait été forcé, et parvint à repousser les assiégeans. La principale pièce des royalistes qui battait la ville du côté du port Communeau vint à être démontée, et comme il n'y avait pas d'affût de rechange on ne put la remettre en batterie. En même tems le bruit courut dans l'armée que le général Cathelineau venait d'être dangereusement blessé. Ces deux accidens ralentirent de plus en plus le feu jusqu'à la nuit que les royalistes levèrent le siége, après avoir perdu beaucoup de monde. Beysser portait cette perte à 9000 hommes et celle des républicains à 350 tant tués que blessés : à vrai dire elle fut à-peu-près égale, et pouvait se monter à 2000 de chaque côté. Il ne resta que deux hommes dans la rue de la Casserie, l'une des plus peuplées et la plus riche de la ville par la réunion des orfèvres et des bijoutiers.

Si au lieu d'employer inutilement à Pont-Rousseau des forces que la rupture du pont de Saint-Jacques empêchait d'agir efficacement, on en eût joint une partie à celle de la grande armée, et qu'avec le reste on eût attaqué le faubourg de l'Hermitage qui n'était pas gardé, les assiégeans se seraient

Digitized by Google

rendus maîtres de la ville en peu de tems. Des motifs de jalousie que je ferai connaître dans la suite, ne permirent pas d'admettre un plan qui s'offrait de lui-même à l'esprit et dont le succès était infaillible. Mais aussi combien de malheurs auraient été la suite de cette conquête que lès royalistes n'étaient pas en état de conserver, faute de troupes pour établir garnison dans la ville, et vu l'impossibilité de la mettre dans un état de défense respectable par des fortifications d'une grande étendue? Le pillage et toutes les horreurs d'une ville prise d'assaut, horreurs plus grandes encore par les vengeances de l'esprit de parti contre des administrations tyranniques, contre les patriotes en général, et sur-tout contre les réfugiés qui pendant si long-tems avaient désolé les campagnes et dont on redoutait la rentrée, les contributions de toute espèce, voilà le sort dont la plupart des habitans étaient menacés pendant le séjour des vainqueurs. Après leur sortie, le terrible droit de représailles serait venu moissonner les restes du parti contraire, et aurait changé en désert une des plus populeuses et des plus opulentes cités de la France.

On allégua dans le tems différentes raisons qui avaient déterminé l'armée d'Anjou à lever le siége. Selon les uns il n'y avait pas de pain dans la ville pour nourrir tant de monde; les soldats de la garnison étaient obligés d'en aller chercher dans la campagne, et il n'était pas facile de s'en procurer

Digitized by Google

pour le moment. D'autres prétendaient que plusieurs chefs royalistes craignaient pour leurs familles ; mais les véritables motifs furent l'impossibilité de remplacer la pièce qui venait d'être démontée, ce qui ralentissait le siége ; les pertes de l'armée, la blessure du généralissime Cathelineau qui répandit la consternation, la fin de la journée qui rendait la position plus inquiétante ; enfin la nécessité de rentrer promptement dans le pays pour en chasser le général Westerman qui s'était emparé de Châtillon, et qui pouvait d'un jour à l'autre se porter sur Mortagne où était le parc d'artillerie.

On n'est pas aussi d'accord sur le tems où Charette qui était à trois quarts de lieue de la grande armée, la Loire entre-deux, apprit la levée du siége. Les uns assurent qu'il en fut averti le jour même, et que dans la nuit il décampa sans être inquiété. D'autres au contraire soutiennent que la grande armée était déjà loin quand Charette eut connaissance de sa retraite, et qu'il n'en fut assuré que par le marquis de la Roche et M. du Chaffaut qu'il envoya à Champtoceaux pour en savoir des nouvelles. Ce qu'il y a de certain, c'est que le lendemain du siége Charette était encore à Pont-Rousseau, qu'il y essuya une vive canonnade à laquelle il répondit depuis trois heures après midi jusqu'à six, et qui fut entendue à Valet où j'étais. Les grandes routes de la Rochelle et de Paimbœuf étaient couvertes de boulets ve-

Digitized by Google

nant de l'ennemi. Par quel motif les chefs de la grande armée laissèrent-ils Charette exposé à toutes les forces républicaines dans un poste où les siennes étaient paralysées? C'est encore un trait de cette politique qui mit entre les deux armées une ligne de démarcation si funeste au parti vendéen, et dont on a rejeté injustement le blâme sur Charette.

Des émissaires vinrent l'avertir que les républicains devaient passer la Loire et la Sève pour l'attaquer de droite et de gauche; mais ils n'en firent rien; à six heures tout était tranquille. Quand il fut nuit on chargea la grosse artillerie sur des voitures. Le bruit des danses, des chansons, des cornemuses, les cris de *vive Louis XVII, vive Charette*, retentissaient jusques dans la ville. Tout étant prêt, les cris redoublèrent, et quatre coups de canon donnèrent le signal du départ de l'armée que l'ennemi n'avait pas envie de poursuivre et qui retourna à Legé. Elle avait eu pendant le siége soixante-dix hommes tant tués que blessés.

Avant la nomination de Cathelineau au grade de commandant en chef de l'armée d'Anjou, les différentes armées royalistes n'avaient marché que sous les ordres des chefs particuliers qu'elles s'étaient choisis. Indépendans les uns des autres, ces chefs n'étaient pas toujours d'accord entre eux, ce qui dans plusieurs occasions avait nui

Digitized by Google

aux opérations militaires. Pour y mettre de l'ensemble et marcher plus sûrement au but, on sentit la nécessité de donner à Cathelineau un successeur qui réunît sous son commandement toutes les armées de l'Anjou, du Bas-Poitou et de la Loire inférieure jusqu'aux portes de Nantes.

A cet effet tous les chefs furent convoqués en conseil à Châtillon. M. d'Elbée plus ambitieux que digne de remplir ce poste, fit mouvoir l'intrigue et la cabale pour s'assurer de la majorité des suffrages. Malgré tous les sarcasmes lancés contre Charette et son armée, il voyait en lui un concurrent redoutable, depuis qu'il avait chassé tous les républicains de son territoire et que par des victoires éclatantes il s'était mis au rang des plus grands généraux de la Vendée. Aussi ne le fit-il inviter que fort tard avec deux de ses chefs divisionnaires, Joly et Savin. Ces chefs du bas Poitou prévirent que la nomination serait faite avant leur arrivée et ne jugèrent pas à propos de se mettre en route. Savin crut néanmoins devoir se faire représenter par un de ses officiers; mais en arrivant à Châtillon, le représentant apprit ce qu'on avait prévu, M. d'Elbée était nommé généralissime. Celui-ci eut le chagrin de voir que sans influencer les membres du Conseil, Charette avait eu beaucoup de suffrages. On a dit que ce général et plusieurs officiers de son armée n'avaient pas voulu reconnaître M. d'Elbée comme généralissime; cela est faux : tout mécontent qu'il

Digitized by Google

dut être de la manière dont le Conseil de Châtillon avait été convoqué et tenu, Charette reconnut la qualité de M. d'Elbée et reçut ses ordres en différentes circonstances, notamment pour l'attaque de Luçon dont on va parler.

Peu de tems après sa nomination, M. d'Elbée attaqua Luçon dont les Angevins avaient déjà été repoussés deux fois. Charette qu'il avait convoqué partit de Legé avec six mille hommes de ses meilleures troupes, et vint coucher aux Essards; le lendemain il se rendit à Chantonnay où étaient la grande armée et celle du centre. La première commandée par le généralissime et la seconde par M. de Roirand, partirent sur-le-champ pour St. Hermine, afin de faciliter les logemens à celle de Charette qui alla les rejoindre le lendemain. On y distribua les cartouches; mais tous les fusils n'étant pas de même calibre, il y en eut beaucoup qui ne purent servir.

Le soir en soupant MM. de Lescure et de la Roche-Jaquelin demandèrent à Charette quelle place il voulait au combat. La plus près de l'ennemi, répondit-il. On prétend qu'il ajouta *que la grande armée avait échoué deux fois devant cette ville et qu'il la prendrait lui tout seul avec sa petite armée.* Reproche amer qui, s'il est vrai, dut mécontenter les chefs angevins et qui influa peut-être sur l'événement de cette journée que chacun raconta à sa manière selon l'esprit de parti qui l'animait. D'autres assurent que

Digitized by Google

Charette ne tint ce propos qu'en partant de Legé, mais qu'il n'en avait pas moins indisposé les esprits dans la grande armée qui en avait eu connaissance. Toujours est-il certain que peu de tems après cette affaire, Charette envoya demander des canons aux généraux angevins qui avaient alors plus de cent pièces de belle artillerie. On mit la demande en délibération. Pourquoi délibérer, dirent les hommes sans passion? Devons-nous refuser des canons à un officier distingué qui combat pour la cause commune? On lui en envoya trois pièces.

Les armées réunies partirent de nuit sur trois colonnes, et arrivèrent au point du jour à l'entrée de la plaine où se forma l'ordre de bataille. Celle de Charette qui faisait l'avant-garde tenait la gauche, elle n'avait que deux pièces de quatre et un caisson; MM. de Roirand, de Lescure et de la Roche-Jaquelin étaient au centre avec quatre pièces de même calibre. La grande armée ayant le généralissime à sa tête, occupait la droite avec douze pièces de différens calibres, et M. de Marigni commandait l'artillerie.

Le généralissime passa en revue l'armée de Charette. M. de Roirand qui l'accompagnait, rappelant le propos dont on vient de parler, dit ironiquement que cette troupe ressemblait en effet à une troupe de ligne. *Eh bien!* répondit M. d'Elbée, *laissons-la faire, nous verrons comme elle s'en tirera.*

Digitized by Google

Remarquable par la beauté de sa personne, fier de son nom, de sa fortune et de son rang, le prince de Talmont était un des chefs de la grande armée qui traitait celle de Charette avec le plus de légéreté. Sans talens militaires et d'une bravoure équivoque, il s'avança dans les rangs et dit : *Soldats de l'armée de Charette, j'espère que vous allez vous battre comme il faut. Si vous ne vous battez pas bien, regardez les soldats de l'armée d'Anjou qui vont vous faire la barbe. Je ne doute pas*, lui répondit Charette, *de la valeur des soldats de l'armée d'Anjou, mais je réponds que les miens ne reculeront pas au feu.*

Le général Tuncq qui commandait les républicains, informé la veille par ses espions de la réunion des forces vendéennes et de l'heure où on devait l'attaquer, avait fait ses dispositions en conséquence. Son armée composée d'excellentes troupes dont les régimens de l'Isle de France, d'Armagnac et les hussards de Berchini faisaient partie, était rangée sur deux lignes dans la plaine. Quand on fut à portée de canon, l'armée d'Anjou fit halte. Elle envoya deux mille hommes commandés par M. de Lescure pour fortifier l'avant-garde : dès que le signal est donné, Charette exposé au feu de plusieurs batteries charge à la tête des siens, et emporte en un instant la première qui était de deux pièces de canon. Il y en avait trois à la seconde, et l'ennemi retranché dans une

Digitized by Google

grange faisait un feu continuel de mousqueterie sur une compagnie de volontaires postée derrière une haie en face de la grange. M. Dubois, chef divisionnaire qui la commandait, franchit la haie avec son cheval ; animée par son exemple, sa troupe le suit, fond sur le poste et l'enlève. Un troisième tombe également au pouvoir de Charette qui chasse les bataillons devant lui, force la cavalerie de se retirer hors de la portée du canon sur une hauteur, et cela en si peu de tems qu'il semblait devoir incessamment se rendre maître de la place. Alors le général Tuncq dégarnit son aile gauche pour soutenir la droite qui pliait de toutes parts. Ce renfort atteignit bientôt un faible détachement des soldats de Charette emporté trop avant par l'ardeur du succès ; et le força de se replier sur le gros de l'armée.

De son côté M. de Roirand, dont l'armée avait beaucoup souffert par l'artillerie volante des républicains, qui en faisaient usage pour la première fois dans la Vendée, dépêcha vers l'armée d'Anjou pour demander du renfort et lui dire d'avancer, afin de couper la retraite à l'ennemi qui se repliait vers la ville. On lui fit réponse que l'armée ne connaissait point ses ordres et qu'elle savait ce qu'elle avait à faire ; conduite vraiment inconcevable du généralissime. Il est certain que son armée ne donna point quoiqu'elle fût plus forte du double que les deux autres.

Dès le commencement de l'action qui ne dura

Digitized by Google

pas plus d'une demi-heure, on aperçut un nuage de poussière vers le bocage de *Corpes*. Le prince de Talmont partit avec cinquante cavaliers pour reconnaître le poste et revint promptement avertir que l'ennemi y était embusqué. Aussitôt le généralissime donna l'ordre de faire filer trois mille hommes sur le bocage; mais la majeure partie de l'armée s'étant ébranlée pour suivre le détachement, les commandans eurent beaucoup de peine à couper la file. Le bruit considérable et un mouvement de retraite que cela occasionna sur les derrières de l'armée, firent croire à celle du centre qu'on était en déroute et y portèrent le désordre. M. de Marigni, sous prétexte que Charette s'était trop avancé pour permettre à l'artillerie d'agir, fit retirer les pièces avec tant de précipitation que les canonniers prirent la fuite; les rouliers mirent leurs chevaux au galop; la cavalerie angevine se débanda et entraîna l'infanterie, tellement que l'avant-garde et le centre restèrent seuls exposés au feu de l'ennemi, dont la cavalerie se déploya rapidement et chargea avec tant d'impétuosité que la déroute devint générale.

Des officiers de l'armée du centre tirèrent sur M. de Marigni qui était à la tête des fuyards et qu'on accusa de lâcheté ou de trahison. Leurs coups mal dirigés tuèrent deux soldats allemands et atteignirent un soldat suisse qui eut un bras cassé.

La plaine des environs de Luçon est coupée de

Digitized by Google

canaux sur lesquels il y a des ponts qui se trouvaient souvent obstrués par le grand nombre des fuyards. Il y en avait qui pour fuir plus vîte, se jetaient de droite et de gauche dans l'eau et dans les vases. Ces malheureux tout couverts de sueur étaient saisis par le froid, ne pouvaient plus courir et tombaient bientôt sous les coups de l'ennemi. D'autres aveuglés par la poussière, exténués par la chaleur, la faim et sur-tout par la soif, périrent en plus grand nombre. On estima la perte des royalistes à cinq mille hommes, dont trois mille des plus braves étaient de l'armée de Charette; et peut-être que leur défaite eût été entière, si des soldats allemands et suisses au nombre d'environ cinq cents, et une partie de l'avant-garde n'eussent arrêté l'ennemi au pont de la Claie, dont le passage était barré par deux pièces de canon renversées avec leurs affûts.

Une femme patriote dont la maison n'était pas très-éloignée du pont, offrait un asyle aux fuyards qui n'avaient point d'armes. Quand elle en eut rassemblé dans sa cour environ deux cents, elle fit avertir les républicains qui vinrent égorger ces malheureux sans défense.

Malgré la poursuite qui pendant plusieurs lieues fut des plus vives, Charette sauva deux pièces de canon et un caisson. Une de ces pièces appartenait à la grande armée qui la réclama et qu'on lui rendit. Tout le reste de son artillerie et celle de l'armée du centre furent perdues.

Digitized by Google

Au fort du danger, dans un moment où pressé par l'ennemi chacun cherchait son salut dans la fuite, un vendéen blessé d'un coup de feu dans les reins criait merci à tous ses camarades, et pas un ne s'arrêtait pour le secourir. Charette passe à cheval courant bride abattue et serré de près. Mon général, lui crie le blessé baigné dans son sang, sauvez-moi. Oui, mon ami, répond Charette, il ne sera pas dit que j'aie abandonné un de mes soldats. Aussitôt il met pied à terre, place le blessé en croupe, se l'attache avec son écharpe et se dérobe à la poursuite de l'ennemi. Dans la rapidité de la fuite le blessé perdit une si grande quantité de sang que ses vêtemens, l'habit du général et l'équipage du cheval en étaient collés ensemble. Il fallut en les séparant prendre de grandes précautions pour empêcher une nouvelle hémorragie qui aurait fait périr le soldat à qui Charette sauva la vie aux risques de la sienne.

Il y avait plus d'une heure que l'armée ennemie ne poursuivait plus, lorsqu'un détachement de 80 cavaliers et hussards conduits par l'ardeur du butin, parut sur la route de Bournezeau à Chantonnay, et chargea trois cents fuyards de l'armée de Charette parmi lesquels étaient plusieurs blessés qui s'étaient arrêtés pour reprendre des forces. L'engagement ne dura guères vu le petit nombre des assaillans qui furent repoussés avec perte de vingt dragons, onze hussards et dix-sept chevaux. Ils auraient perdu bien davantage si les ca-

Digitized by Google

valiers vendéens qui n'étaient que vingt-trois eussent pu charger. Mais chacun ayant derrière lui un blessé, ils ne prirent que faiblement part à l'action. Les vendéens eurent deux hommes tués et six blessés.

Le généralissime d'Elbée se retira à Cholet; M. de Roirand au château de l'Oie; et Charette à Chantonnay, où il ne lui resta que très-peu de monde, il était près de se mettre au lit lorsque des cavaliers qu'il avait envoyés à la découverte, lui firent donner avis qu'un corps de cavalerie plus fort qu'eux s'avançait et qu'une nombreuse infanterie le suivait de loin. Charette toujours fertile en expédiens pour se tirer d'affaire dans les occurrences difficiles, fit mettre sa petite troupe sous les armes hors du bourg à l'extrémité opposée de celle par où l'ennemi s'avançait, et voyant qu'elle n'était pas en état de faire résistance, il renvoya l'infanterie qui était sur les dents et ne garda que la troupe à cheval au nombre de vingt-neuf hommes seulement y compris les officiers. Il fit dire à celui qui commandait le détachement en découverte de se replier peu-à-peu et sans bruit jusqu'à portée de pistolet des maisons, et là de faire feu sur l'ennemi et de rentrer au grand galop jusqu'à la moitié du bourg où il se trouverait pour le soutenir en cas de poursuite.

Ce que Charette avait prévu arriva. Les cavaliers républicains chargèrent jusqu'à l'entrée du

Digitized by Google

bourg où ne voyant personne et n'entendant aucun bruit, ils crurent que c'était quelques traîneurs qui étaient restés à boire; ils s'avancèrent au trot jusqu'à moitié du bourg, où on les arrêta par une décharge qui en fit tomber onze; le reste prit la fuite. Un des cavaliers républicains dangereusement blessé dit à Charette, qu'ils n'étaient que vingt-sept d'avant-garde, mais qu'ils étaient suivis de 60 et de 900 hommes d'infanterie. Au bruit de la fusillade et bientôt avertie par les cavaliers qui s'étaient sauvés, cette troupe ne jugea pas à propos d'avancer à plus d'une lieue de Chantonnay, et dans la nuit elle fit venir un renfort de trois cents hommes avec quatre pièces de canon dans le dessein d'attaquer le lendemain; mais Charette avait repris la route de Legé.

La défaite de Luçon est la plus sanglante que les royalistes aient eue dans la Vendée. Charette crut y voir un projet formé de détruire son armée par l'abandon où on l'avait laissé. Quelques-uns l'attribuèrent, peut-être avec quelque fondement, à l'armée du centre dans laquelle les habitans de plusieurs communes protestantes, en haine des catholiques, ne voulurent pas combattre et crièrent *sauve qui peut :* ce n'était pas la première fois que des traîtres donnaient ainsi l'alarme. D'autres soupçonnèrent M. de Marigni de trahison, parce qu'au lieu de protéger la retraite avec l'artillerie, il avait été des premiers à fuir. Enfin l'inaction de la grande armée, qui ne tira pas un coup de

Digitized by Google

fusil, fit qu'on lui attribua principalement le malheur de cette journée.

On ne peut se porter à croire que dans une entreprise aussi importante, pour laquelle le généralissime avait rassemblé les meilleures troupes et les chefs les plus renommés de la Vendée, afin de marquer par une action éclatante son avénement au généralat, il ait voulu sacrifier cet avantage à une basse jalousie, à l'intention de perdre Charrette dans le moment même où par des faits héroïques, ce généreux rival se dévouait tout entier pour lui procurer l'honneur du triomphe. Qui ne sait qu'à la guerre, des événemens imprévus et qui tiennent plus du hazard que de la volonté, décident quelquefois du sort des batailles? Quoi qu'il en soit, chacun conserva l'opinion qu'il s'était faite de cette malheureuse affaire, nouvelle source des divisions qui causèrent la ruine du parti royaliste.

M. Beauchamp qui la rapporte d'une manière fort inexacte, cherche à justifier le généralissime; mais il y met bien de la mal-adresse. Après avoir dit que les forces réunies des royalistes se montaient à 35000 hommes, que M. d'Elbée en commandait 20000, et que le général Tuncq n'en avait que 9000, il ajoute que l'*armée de M. de Roirand s'étant débandée, M. d'Elbée trop faible pour résister, fut entraîné dans la dé-*

Digitized by Google

route (1). Quoi ! avec 20000 hommes il resta dans l'inaction, quand les armées de M. de Roirand et de Charette qui n'en formaient que 15000, se battaient avec tant de courage ! Il était trop faible avec ses 20000 hommes et 12 pièces de canon pour résister à un ennemi qui n'en avait pas la moitié, et dont les forces étaient partagées sur plusieurs points ! On conviendra que M. Beauchamp n'est pas heureux dans la composition de son histoire, et qu'au lieu de faire valoir ses héros, il les couvre de ridicule.

Quelques jours après son arrivée à Legé, Charette eut avis que Joly devait être attaqué par les républicains qui étaient à la Roche-sur-Yon. Joly crut devoir les prévenir, et fit demander au général s'il voulait lui envoyer un renfort d'infanterie et de cavalerie. Le général lui fit dire qu'il porterait lui-même la réponse. Il partit de Legé avec 500 hommes d'infanterie et 50 cavaliers ; Savin se joignit à cette expédition qui n'eut pas de succès ; le général Mieskouski commandant de la place repoussa si vigoureusement l'avant-garde, que le corps d'armée se replia sans qu'il fût possible aux chefs de le ramener à l'ennemi. Les royalistes perdirent très-peu de monde, parce que la cavalerie protégea la retraite avec le plus grand courage. On remarqua principalement une

---

(1) Tome 1, pag. 280 et suiv.

Digitized by Google

grande et belle femme attachée à l'armée de Joly, qui faisait le coup de pistolet avec des dragons républicains, dont elle arrêta la poursuite. Madame de Beauglie femme d'un officier du régiment de Walhs, commandait une compagnie de chasseurs qu'elle entretenait, dit-on, à ses frais, et portait l'uniforme vêtue en amazone. Son caractère guerrier ne lui ôtait rien des agrémens de son sexe; aussi aimable en société que brave au champ de bataille, elle desira faire connaissance avec Charette dont la réputation de bravoure et de galanterie l'avait prévenue en sa faveur. Elle l'accompagna à son quartier-général de Legé où elle resta quelque tems. Lors du traité de la Jaulnais, Madame de Beauglie se retira avec son mari dans une terre qui lui appartient auprès de la Roche-sur-Yon, et ne voulut point reprendre les armes. Veuve de trois maris, elle a épousé en quatrièmes noces un officier républicain.

Depuis l'affaire de la Roche-sur-Yon, Legé était devenu le séjour des plaisirs. M.lle Charette sœur du général, la belle amazone, madame de la Rochefoucauld, moins guerrière mais plus célèbre par sa beauté, et plusieurs autres contribuaient à le rendre chaque jour plus agréable. La paix régnait dans tout le territoire soumis aux armes de Charette; les paysans rentrèrent chez eux et firent tranquillement leurs moissons. Mais au moment qu'ils comptaient jouir sans trouble du fruit de leurs travaux, les garnisons de

Digitized by Google

Mayence et de Valenciennes vinrent rallumer la guerre avec plus de violence qu'auparavant.

Au commencement de septembre, Beysser établit un camp dans les landes de Ragon et brûlait tous les environs. Charette accourut avec deux pièces de canon pour défendre les propriétés qui n'étaient pas encore incendiées, et soutenir le poste de Villeneuve que Beysser attaquait vigoureusement, et que M. de Goul.... défendait avec opiniâtreté contre des forces très-supérieures. L'armée coucha au tourne-bride de la Frudière, et quoiqu'il eût alors la fièvre très-forte, Charette ne voulut point aller au château où une partie de ses soldats s'était retirée. Malgré une pluie abondante qui tomba toute la nuit, il bivouaqua au milieu de son armée dans le dessein d'attaquer au jour; mais comme les armes ne se trouvèrent point en état à cause de la pluie, l'attaque fut remise au lendemain.

Cependant Beysser s'empara du poste de Villeneuve, et vint attaquer les Vendéens qui n'étaient pas en état de faire résistance, parce que les trois quarts des fusils étaient démontés; Charette défendit même de tirer un seul coup, et quand l'ennemi qui marchait sur la grande route en colonne serrée fut à demi-portée de canon, il fit avancer ses pièces et balaya en un instant tout ce qui se présentait. Les autres se jetèrent de droite et de gauche sur les terres, attaquèrent à la fusillade et

Digitized by Google

forcèrent les Vendéens de reculer. Un petit peloton de cavalerie qui s'était porté par la traverse, parut si précipitamment sur la grande route qu'il s'empara d'une pièce de canon ; quelques Vendéens accoururent, se précipitèrent sur la pièce, tuèrent trois cavaliers et forcèrent les autres de l'abandonner. Le général qui fut témoin de l'action, loua la bravoure de ses soldats et les récompensa généreusement.

Le lendemain Charette voulut reprendre le poste de Villeneuve ; mais ses ordres furent si mal exécutés, que la division qui devait attaquer du côté de Vertou à dix heures du matin, attaqua à six lorsque le général était encore au tournebride de la Frudière, en sorte que cette division fut repoussée avant qu'on pût venir à son secours. Néanmoins vers les neuf heures le général attaqua avec le plus grand succès ; il enleva tous les postes avancés, et déjà il avait pénétré dans la place, lorsque les troupes campées à Ragon qui avaient eu l'éveil par la première attaque, y arrivèrent au moment où il allait s'en rendre maître, et le forcèrent de l'abandonner. En même tems on lui fit dire de la part de ses canonniers, qu'ils n'avaient plus que six coups à tirer, tandis qu'il y en avait encore 86. Trompé par ce faux rapport, il fit battre la retraite et se retira au Pont James où il tomba malade. On craignit même pour sa vie ; l'aumônier ordonna des prières publiques dans toutes les divisions de l'armée, *dont*

Digitized by Google

la consternation fit voir combien les jours du général lui étaient chers. Mais bientôt on sut qu'il était mieux, et graces aux soins de M.lle Charette sa sœur, il se rétablit assez promptement.

Durant sa maladie on ne laissait pas que de se battre aux Sorinières, à Villeneuve, repoussant l'ennemi et en étant repoussé tour à tour. Dans une de ces actions, des chasseurs de Beysser s'emparèrent de deux pièces de canon qui par bonheur n'étaient pas attelées, et dont on avait retiré les avant-trains, ce qui empêcha de les emmener sur l'heure et donna le tems à un détachement de cavalerie de tomber sur les chasseurs qui furent tous tués. On ramena les deux pièces au Pont James. Le général Beysser fut blessé légérement à cette affaire qui eut lieu près de la Frudière.

Beysser par ces différens combats tenait les royalistes en échec et leur faisait dépenser beaucoup de munitions, en attendant l'armée de Mayence qui était en marche. Malheureusement il périssait beaucoup de Nantais, qu'on appelait les *pantalons de soie*, parce qu'ils se présentaient toujours au combat bien vêtus, la bourse garnie, et que leur dépouille tentait beaucoup les paysans. Charette en ressentait une véritable peine, parce qu'il savait que la plûpart pensaient comme lui, ne marchaient que par force, et que la crainte de compromettre leurs familles les empêchait de

Digitized by Google

passer dans ses rangs ; aussi disait-il quelquefois qu'il aimerait presque autant perdre la bataille contre d'autres ennemis, que de la gagner contre les Nantais.

Armée de Mayence. 10 septemb.

On vit enfin paraître l'armée de Mayence que sa réputation de bravoure avait devancée, et qui devait mettre les Vendéens à la raison. Le Port-Saint-Père qu'on regardait comme la clef du pays, le camp des Sorinières, celui de Villeneuve sont bientôt emportés ; tout plie, tombe ou disparaît devant elle. La terreur la devance ; le pillage, les massacres, les incendies l'accompagnent et offrent par-tout l'affreux spectacle de la dévastation. On fuit de tous côtés : les chefs royalistes se replient sur Machecoul et sur Legé, où d'innombrables habitans, avec leurs familles, vieillards, femmes, enfans, chargés de bagages viennent chercher asyle contre la fureur des Mayençais. Vingt-deux mille républicains marchent sur Legé. Trop faible pour leur résister, Charette fit demander du secours à l'armée d'Anjou. On lui envoya quatre barriques de poudre et deux barriques de cartouches, avec promesse d'un renfort considérable sous les ordres de M. de Bonchamp, qui s'avança en effet jusqu'à Clisson, mais qui fut contraint de retourner sur ses pas pour arrêter une colonne ennemie dirigée sur Châtillon et Cholet. On n'a point accusé M. de Bonchamp d'avoir trahi Charette dans cette occasion, comme on a accusé ce dernier de l'avoir

Digitized by Google

trahi dans une circonstance à peu près semblable, dont il sera bientôt parlé.

Toutes les divisions qui s'étaient repliées sur Legé formaient un rassemblement considérable qui, avec le renfort des Angevins, aurait pu soutenir le choc de l'ennemi. On paraissait même disposé à se bien battre, et du village de la Dommangère, éloigné d'un demi-quart de lieue de Legé, on entendait les cris de *vive le roi.* Pour s'assurer davantage des dispositions de ses soldats, Charette feignit une attaque et les mêmes cris se firent entendre. Il avait envoyé 1200 hommes sous les ordres de M. de Couetus, pour reconnaître l'ennemi qui était embusqué dans le bois du Coin près Saint-Etienne de Corcoué, et qui fondit sur lui au nombre de 3,000 hommes. Enveloppé de toutes parts, M. de Couetus se fit jour à la baïonnette avec perte de soixante des siens.

Il y avait à Legé des avant-postes et des gardes sur toutes les routes; mais le renfort qu'on attendait n'arrivant point, les avant-postes, les gardes et la majeure partie de l'armée se retirèrent dans la nuit. Charette sans moyen de résistance, fit un de ces traits hardis que son génie lui fournissait si aisément dans les grands dangers. *Je comptais*, dit-il, *que Legé serait notre boulevard; mais puisque nous avons à combattre les meilleures troupes de la république, beau-*

Digitized by Google

coup plus nombreuses que nous, et que le renfort qu'on nous avait promis n'arrive pas, il faut en aller chercher sur le territoire même de la grande armée, que sa propre défense va forcer de se joindre à nous. Il fit conduire l'artillerie et tous les objets de transport à Montaigu par la route de Vieille-Vigne, sous l'escorte de mille hommes d'infanterie et trente cavaliers. Il donna l'ordre à tous ceux qui étaient à Legé d'en sortir, et suivant sa coutume de quitter le dernier le poste le plus dangereux, il resta dans le bourg avec un petit nombre de cavaliers et deux pièces de canon.

L'armée ennemie s'avançait sur deux colonnes par la route des Sables et celle de Nantes. Plusieurs détachemens de cavalerie s'approchèrent pour reconnaître la place. Charette fit tirer dessus ses deux pièces de canon. Bientôt toute l'armée parut et vint au pas de charge, dans l'espérance d'exterminer le reste des Vendéens. Alors Charette fit enterrer ses canons, et sortit par la route de Roche-Servière avant que l'ennemi eût forcé les premiers retranchemens.

Il était neuf heures du matin quand Beysser entra à Legé. Il n'y avait dans le bourg qu'une vieille folle qui n'avait pas voulu en sortir, malgré les représentations de sa famille ; mais le territoire était peuplé, et le pillage, l'incendie, le viol, les massacres couvrirent sa surface. On

Digitized by Google

massacrait sans distinction de parti. Deux paysans patriotes du village de la Dommangère allèrent au-devant des républicains qui les tuèrent. Les nommés Bareau de Saint-Philbert, Bernard chirurgien-major de l'armée, le commandant de Grand-Lande et plusieurs autres passèrent à l'ennemi.

Pendant que Beysser entrait sans coup férir dans Legé, Joly et Savin étaient chassés d'Aizenay et se repliaient sur Montaigu. 14 septemb. 1793.

Il y avait au village de la Dommangère une dame *Colinet* dont le père, le mari, les frères et d'autres parens au nombre de dix, avaient été massacrés par les Vendéens dans les premiers momens de l'insurrection. Elle même était vue de mauvais œil et tremblait pour ses jours et pour ceux d'un enfant qu'elle venait de mettre au monde. Charette touché des malheurs de cette dame avait été la voir, et lui avait donné une sauve-garde. Il avait même chargé une de ses tantes de recueillir les débris de ses meubles qui étaient aux mains de différens particuliers, et il lui faisait toucher quelque chose de ses revenus. Mais telle était l'animosité publique contre elle et les siens, qu'un de ses parens refusa de tenir son enfant sur les fonds de baptême, dans la crainte de se faire des ennemis. Charette à la tête de son armée, partant pour une expédition, approuva que ce particulier fut parrain de l'enfant,

Digitized by Google

et il dit à la mère que dans tout autre moment il se ferait un plaisir de l'être lui-même. Enfin il eut pour cette famille infortunée les attentions les plus délicates, et ramena par des actes de justice et de bienfaisance les esprits prévenus contre elle à des sentimens plus raisonnables.

En reconnaissance de la protection que lui avait accordé Charette, madame Colinet chez qui la sœur de ce général était cachée, employa tous les moyens qu'elle crut les plus sûrs pour la sauver. Bien différente en cela de madame Jaunet de la Violais qui, à la prise de Machecoul, en avait agi si mal avec mademoiselle Charette, elle alla trouver Beysser auprès de qui le massacre de ses parens républicains était une puissante recommandation. Elle lui demanda sûreté pour sa maison et le pria de lui permettre d'emmener à Nantes le peu qui lui restait d'effets. Beysser y consentit, à l'exception des grains qui devaient être brûlés et qui furent en effet la proie des flammes.

Tous les prisonniers républicains et les patriotes furent mis en liberté et conduits à Nantes, escortés par cent cinquante hommes. Madame Colinet à qui Beysser avait accordé deux charettes pour emmener ses effets, crut devoir pour plus de sûreté se joindre à la troupe. Mademoiselle Charette déguisée en cuisinière monta sur les bagages, tenant entre ses bras l'enfant nouveau né de sa protectrice. C'était le soir; on traversa le bourg

Digitized by Google

de Legé en flammes, et la marche qu'une pluie abondante rendait très-pénible, fut éclairée toute la nuit par l'incendie des villages et des châteaux. On coucha ou plutôt on fit halte pour prendre quelque repos au village de Saint-Jean-de-Corcoué, dont les maisons embrâsées n'offraient aucun asyle.

Là mademoiselle Charette fut reconnue par quelques républicains qui voulaient la faire fusiller. Madame Colinet se jeta aux pieds du commandant de l'escorte pour lui demander grace, et aux risques de compromettre sa propre vie, elle lui affirma que cette personne n'était point la sœur du général; qu'elle était sa parente, victime comme elle de la persécution des royalistes. Le commandant la crut ou fit semblant de la croire; et quand la troupe fut reposée elle se remit en marche. Alors mademoiselle Charette rendit l'enfant de madame Colinet à la femme qui en était ordinairement chargée; et pour se soustraire aux regards menaçans de ceux qui l'entouraient elle prit les devans accompagnée d'une religieuse du Val-de-Morière, madame Saint-Louis, qui était résolue de mourir avec elle plutôt que de l'abandonner. Chaque fois qu'on faisait halte, et cela arrivait souvent, ces dames se croyaient au moment de recevoir la mort.

Quand le jour commença à paraître, on aperçut dans le lointain un homme à cheval que les répu-

Digitized by Google

blicains prirent pour le général Charette. A travers la confusion des objets encore mal éclairés, l'imagination le fit voir à la tête d'une colonne formidable. Aussitôt la frayeur s'empare des esprits. Les républicains et sur-tout les patriotes qui avaient demandé la mort de mademoiselle Charette se pressent autour d'elle, comme une sauve-garde pour leur personne; mais à peine l'illusion disparaît avec les vapeurs du matin, que la fureur républicaine se ranime plus violente qu'auparavant, et demande pour victime la sœur du général. Dans cette position critique mademoiselle Charette employa le seul moyen qui était en son pouvoir, et que la providence qui veillait sur elle rendit efficace, ce fut de redoubler la vîtesse de sa marche avec son intéressante compagne, madame Saint-Louis, pour devancer la tête de la colonne. Déplorons ce funeste ascendant de l'esprit de parti qui d'un moment à l'autre nous emporte en des passions contraires, éteint en nous la raison et tout sentiment d'humanité.

Au milieu des alarmes continuelles dont elle était assiégée, mademoiselle Charette qui n'avait pris de part à la guerre que celle de panser les blessés, de consoler et de secourir les malheureux, amis ou ennemis, trouva dans la reconnaissance de ces derniers les consolations et les secours dont elle avait besoin. Un canonnier républicain prisonnier à Legé qui lui devait la vie, un soldat à qui dans un dénuement extrême elle avait donné

Digitized by Google

un gilet de sa façon, l'avaient reconnue des premiers, et voyant qu'elle était inquiète de la manière dont ils la fixaient, un d'eux lui écrivit ce billet :

MADEMOISELLE,

« Quoique je vous reconnaisse, ne craignez » rien. Si je puis vous être utile, je le ferai avec » plaisir ».

Quand ces deux militaires virent l'acharnement avec lequel on en voulait à sa vie, ils la prirent ouvertement sous leur protection, ainsi que la religieuse et une autre femme qui s'y était réunie. Ils eurent même avec l'escorte qui voulait les faire rentrer dans les rangs une dispute assez vive.

Enfin on arrive au poste de Nantes. Nouveaux dangers, nouvelles inquiétudes. Un grand nombre de volontaires les entoure. D'où venez-vous? Comment vous nommez-vous? Montrez vos passeports? Nous n'avons point de passeports. Nous étions prisonnières. Oui, répondirent leurs zélés protecteurs, ce sont les meilleures républicaines que nous ayons trouvées dans le pays. Sur la foi des militaires les gens du poste n'en demandèrent pas davantage et se portèrent autour de l'escorte. Ces dames profitèrent du moment pour passer la barrière. Excédées de fatigue et de besoin elles se

Digitized by Google

réfugièrent dans la première auberge, où elles dînèrent avec leurs fidèles compagnons. On n'entendait par-tout que des vociférations contre Charette, sa sœur, les religieuses et les brigands. Le repas fini et très à la hâte, les militaires leur dirent qu'ils ne pouvaient rester plus long-tems avec elles sans se compromettre. Ils retournèrent à leurs corps; et ces dames échappées comme par miracle aux recherches des républicains se cachèrent dans l'intérieur de la ville.

J'ai laissé Charette sortant de Legé pour se rendre à Montaigu. Il évita le bourg de Vieille-Vigne dans la crainte de faire soupçonner par où l'artillerie avait passé. Mais des éclaireurs républicains qui en avaient eu connaissance, n'étant pas en force pour intercepter le convoi, en avertirent Beysser qui tint la même marche, et dès le lendemain attaqua Montaigu. Malgré le petit nombre, le découragement des siens et le mauvais tems qu'il faisait ce jour-là, Charette essaya de se défendre contre un ennemi très-supérieur, devant qui tout pliait. Il alla même au-devant de lui jusqu'au bourg de Saint-Georges, où l'engagement se fit entre les tirailleurs. Les républicains commençaient à mollir, lorsqu'à la vue d'une nouvelle colonne qui arrivait par la route de Nantes, la frayeur s'empara des Vendéens et leur fit prendre la fuite. Ceux qui étaient encore dans la ville se précipitaient pour en sortir et s'écra-

Digitized by Google

saient dans la foule : il en périt environ une centaine sous le fer de l'ennemi sans même songer à se défendre. Excepté une pièce de 18, toute l'artillerie fut sauvée et conduite à Tiffauges où Charette se retira après avoir couru de grands dangers, en se battant avec le peu de cavalerie qui lui restait contre un détachement beaucoup plus fort que le sien.

Une partie de l'armée qui s'était réfugiée à Clisson vint le lendemain rejoindre Charette à Tiffauges, qu'occupait un détachement de quatre cents hommes de la grande armée. Les fuyards dispersés de tous côtés y arrivèrent en foule. A la vue d'un si grand nombre de combattans, Charette sentit renaître l'espoir d'arrêter la fureur des Mayençais : « Camarades, dit-il à ses soldats, » c'est ici qu'il faut vaincre ou périr. Il faut sauver » votre pays d'une entière destruction. Si vous » fuyez tout est perdu, et je vous déclare que » vous ne me verrez plus à votre tête ». Tous sentirent la nécessité de se défendre et promirent de se battre jusqu'à la dernière extrémité.

Il y avait trois jours qu'on était à Tiffauges, lorsque M. de Bonchamp qui était parti de Cholet y arriva le matin à la tête de quatre mille angevins. Charette les passait en revue, quand les mayençais que l'on croyait à Clisson s'annoncèrent tout-à-coup par l'incendie du bourg de Torfou. Le général dépêcha Roberie avec deux cents ca-

Digitized by Google

valiers et trois cents hommes de pied pour reconnaître l'ennemi (1) qui au nombre de six mille hommes se dirigeait sur Mortagne, où on lui avait dit que toutes les forces vendéennes étaient réunies. Hors d'état de résister à des forces si supérieures, la troupe de Roberie se replia sur Tiffauges, où les premiers arrivés répandirent l'alarme et occasionnèrent un commencement de déroute dans les deux armées, dont les soldats mêlés et confondus fuyaient de tous côtés. Alors les femmes transportées de fureur, qui voyaient pour la première fois la flamme dévaster leurs habitations, s'arment de fourches, de bâtons, et se précipitent au-devant des fuyards, en criant : lâches! qu'êtes-vous venus faire ici? Retournez au combat, ou

(1) D'autres disent que ce fut M. de Bonchamp qui alla reconnaître l'ennemi auquel il voulut d'abord faire résistance; mais qu'un coup d'obusier parti du bourg lui apprit qu'il avait affaire à trop forte partie, et l'obligea de se replier précipitamment sur Tiffauges, où l'alarme se répandit aussitôt dans les deux armées et mit une petite partie des soldats en déroute. Peu importe que ce soit l'un ou l'autre qui ait été à la découverte de l'ennemi. Mais ces deux versions s'accordent à prouver contre l'historien de la Vendée (t. I, p. 529) que M. de Bonchamp était à Tiffauges avant le combat; que ce ne fut point dans l'action et lorsque les soldats de Charette fuyaient qu'il vint au secours de ce général et le sauva. Les deux armées agirent de concert et eurent une part égale à la victoire quand Charette eut entamé l'ennemi.

Digitized by Google

mourez par nos mains. Des officiers de Charette et de M. de Bonchamp poursuivent le reste qu'ils ramènent aux drapeaux, en sorte que les deux armées se retrouvèrent au complet.

L'ennemi s'avançait ayant en tête une compagnie de sapeurs qui ouvrait les passages à travers les champs, et n'était plus qu'à une portée de fusil de la grande route. Charette franchit à cheval haies et fossés, et donne tête baissée dans le premier bataillon qu'il rencontre. Sa troupe se précipite avec tant de fureur et des cris si affreux qu'en un instant ce bataillon est enfoncé; l'armée d'Anjou donne en même tems et achève de porter le désordre dans les rangs ennemis, dont l'artillerie engagée dans des chemins étroits et raboteux devint inutile. L'intrépidité, le sang-froid, l'expérience dans les combats ne peuvent sauver les mayençais d'une défaite presque totale. D'abord ils ne reculent qu'à petit pas; au moindre espace qui leur permet de s'étendre ils se remettent en ligne; ce sont des feux de file continuels et bien nourris; mais les Vendéens, se glissant de droite et de gauche le long des haies et des fossés, déconcertent ces manœuvres en tirant quelquefois à vingt pas dans leurs rangs.

Kléber qui commandait l'avant-garde n'avait pu soutenir le choc de la cavalerie vendéenne; il était tombé percé de coups et aurait péri sur le champ de bataille sans ses grenadiers qui l'en re-

Digitized by Google

tirèrent avec beaucoup de peine. Le carnage devint horrible et l'ennemi ne trouva que dans la fuite un reste de salut. On le poursuivit pendant trois lieues jusqu'à Gétigné, où il y eut un second combat très-meurtrier. L'ennemi s'était placé sur une hauteur d'où il fallait le débusquer; déjà on s'était emparé du bourg, lorsque deux nouvelles brigades qui arrivèrent de Clisson forcèrent les Vendéens à la retraite. Sans ce secours il ne serait pas échappé un seul mayençais. Au fort de la déroute on entendit plusieurs fois un officier républicain crier : *Braves mayençais! arrêtez; quoi! vous fuyez devant de la canaille, de vils sabotiers. Les sabotiers*, répondirent-ils, *tuent comme les autres; sauvez-vous ou vous êtes perdu.* L'officier suivit leur conseil et fit bien, car peu s'en fallut qu'on ne le fît prisonnier; il ne dut qu'à la vitesse de son cheval le bonheur de rejoindre sa troupe, abandonnant en faux chevalier sa maîtresse, qui se tua elle-même d'un coup de pistolet à la portière de sa voiture. Plusieurs officiers imitèrent cette femme vraiment républicaine, et se brûlèrent la cervelle en vomissant des imprécations contre les royalistes.

Tous les chemins étaient couverts de morts, de dépouilles, d'objets de pillage dont les mayençais étaient surchargés, et d'un bagage immense qui tomba au pouvoir des royalistes, avec vingt-une pièces de canon, deux obusiers, dix-neuf caissons, dont un rempli d'assignats, six chariots

Digitized by Google

et huit ambulances chargées d'effets précieux que l'ennemi avait enlevés des églises, des châteaux et des maisons des riches propriétaires.

Charette en se retirant prit une position avantageuse pour déployer toutes ses forces aux yeux des républicains, et ramena tranquillement son armée à Tiffauges. Il avait reçu cinq balles dans ses habits et une dans son chapeau, dont elle emporta le panache. M. de Bonchamp eut son cheval blessé. Dans le nombre des officiers de Charette, M. de la Noë-Gazette eut un éclat d'obus dans la cuisse; M. Michel, capitaine des volontaires de la compagnie Toinette, reçut une balle dans le côté, dont il mourut deux jours après. Plusieurs autres dont on n'a pu se procurer les noms, reçurent aussi différentes blessures. Les Vendéens eurent six cents hommes tant tués que blessés; l'ennemi en perdit trois mille, et se replia sur Clisson.

Après la victoire signalée qu'ils venaient de remporter, les Vendéens d'abord frappés de terreur par la réputation d'invincible et les dévastations de l'armée de Mayence, ne l'appelèrent plus que l'*armée de faïence qui ne tenait pas au feu.* Ce bon mot fut d'un heureux présage pour la seconde victoire qu'ils remportèrent le lendemain à Montaigu, où Beysser était avec huit mille hommes. On marcha sur trois colonnes. Joly commandait l'avant-garde; M. de Lescure était

Digitized by Google

au centre, et Charette s'avançait par le chemin de Nantes. Il était trois heures de l'après-midi lorsque les éclaireurs républicains aperçurent les royalistes, et vinrent en avertir Beysser qui était à dîner. *Vous vous trompez*, leur dit le général, qui ignorait l'affaire de Torfou, *c'est un renfort que j'attends de Clisson; les brigands n'oseraient m'attaquer.* Cependant les Vendéens avançaient : de nouveaux avis parviennent à Beysser qui ne quitte point la table, et refuse jusqu'à trois fois de faire battre la générale. Dans le même tems des républicains mettaient le feu à un village voisin sur la droite de Montaigu. Charette y envoya deux cents hommes qui donnèrent la chasse aux incendiaires, dont un eut le poignet coupé, et vint le premier par ce témoignage authentique confirmer à Beysser l'approche de l'ennemi.

Le bruit du canon, les cris des assaillans qui se précipitaient dans la ville, ne tardèrent pas à le faire repentir de son imprudente sécurité. Qu'on se figure le tumulte, la confusion, le désordre que doit occasionner une attaque aussi brusque dans une armée de 6,000 hommes qui, sur la foi de son général, croit n'avoir affaire qu'à des camarades. On court aux armes, on se bat pendant trois quarts d'heure; les traits de courage se multiplient, mais il faut céder au nombre et à l'impétuosité des assaillans. Les républicains sortirent par le chemin de Nantes où

Digitized by Google

Charette les chargea vigoureusement, en fit une boucherie au pont de Remouillé et poursuivit le reste jusqu'à Aigrefeuille; la nuit qui survint l'empêcha d'aller plus loin et d'achever leur défaite.

Il y avait dans le château 400 grenadiers qui voulurent se faire jour le sabre à la main, et se battirent en désespérés; on en tua le plus grand nombre. Ceux qui échappèrent gagnèrent par la route de Vieille-Vigne le village des Sorinières (1). L'ennemi perdit beaucoup de monde dans cette journée et ne put rien sauver. Quatorze pièces de canon, deux obusiers, douze caissons, dix ambulances, huit chariots restèrent au pouvoir des Vendéens. Beysser honteux d'une défaite que son obstination avait occasion-

(1) C'est un bruit accrédité à Montaigu, et dont on ne manque pas d'entretenir les étrangers, que les brigands massacrèrent les quatre cents grenadiers qui étaient dans le château; et qu'après les avoir coupés par morceaux, ils les jetèrent dans le puits qui est dans la cour, ce qui obligea de le combler. Ce conte tout absurde qu'il est, ne laisse pas que de faire impression sur des esprits superficiels ou prévenus qu'il faut détromper. La vérité est que M. Bonin chanoine du chapitre de Montaigu, âgé de 60 ans, de mœurs douces et d'une piété exemplaire, fut coupé en morceaux par les républicains et jeté avec sa sœur dans le puits. On y jeta les corps de quelques-uns des grenadiers qui avaient été tués dans la cour, et le lendemain le puits fut comblé.

Digitized by Google

née, et ne sachant plus comment s'y prendre pour rallier ses soldats, se mit à la queue de l'armée où il reçut un coup de feu qui lui enfonça une côte.

Voici un trait remarquable de l'attachement que Charrette avait pour ses officiers, de son sang-froid dans le danger, de cet esprit aimable et du laconisme qu'il mettait quelquefois dans ses réponses. M. Dubois à la tête d'une compagnie de chasseurs se trouvant en péril, le général lui cria de ne pas tant s'exposer. Au même instant un boulet vint frapper très-près de M. Dubois, et en se relevant passa un pied au-dessus de la tête du général. N'avez-vous pas eu peur, lui demanda l'officier ? Pour vous, répondit-il.

Il avait d'abord été convenu entre les chefs royalistes, qu'on marcherait sur Clisson pour en chasser les Mayençais ; mais comme les restes de l'armée qui s'y étaient retirés, encore tout étourdis de leur défaite, donnaient peu d'inquiétude, et que le général Canclaux se disposait à évacuer la place, Charette pensa qu'il valait mieux se porter à Saint-Fulgent où la garnison des Sables était cantonnée, et ne pas laisser sur ses derrières des forces considérables qui n'auraient pas manqué de tomber sur lui. Il n'y avait pas un moment à perdre. Le général assembla son conseil où assistèrent les officiers de l'armée d'Anjou qui se trouvaient à Montaigu, et tout d'une

Digitized by Google

voix il fut résolu d'attaquer Saint-Fulgent. On dépêcha deux courriers, l'un à M. de Bonchamp qui avait ramené une partie de sa troupe à Cholet, pour lui dire de ne rien entreprendre du côté de Clisson et de se réunir à l'attaque de Saint-Fulgent; ce fut M. de Lescure qui expédia ce courrier. L'autre fut envoyé à M. de Roirand pour l'engager à se trouver aux quatre chemins lorsqu'on poursuivrait l'ennemi.

Le lendemain Charette marcha sur Saint-Fulgent. La garnison commandée par le général Mieskouski était de 6,000 hommes dont le brave bataillon de la Marne, qu'on disait n'avoir jamais été vaincu, faisait partie. En arrivant on trouva les républicains en bataille à l'entrée du bourg avec du canon. L'attaque commença au coucher du soleil. Après une canonnade d'environ deux heures, la nuit étant très-épaisse, les paysans qui se trouvaient dans un pays inconnu, ne marchaient qu'avec crainte au milieu des ténèbres. Mais par un heureux effet de cette inquiétude, chacun se portant au hasard et sans dessein que celui de sa propre sureté, le bourg se trouva cerné presque de toutes parts. Alors Charette y entra seul en faisant battre la charge par un tambour monté sur la croupe de son cheval. Aussitôt les royalistes se précipitent avec de grands cris; la résistance devient égale à l'attaque; les deux partis prennent à-la-fois des cartouches dans un caisson ouvert qu'éclairait le feu du combat. On

Digitized by Google

se fusille, on s'égorge long-tems sans savoir qui aura l'avantage ; enfin les républicains se croyant accablés par le nombre, quand la seule valeur de l'ennemi multiplie ses coups, regardent leur perte comme inévitable et cherchent à se sauver à la faveur de la nuit. On les poursuivit jusqu'aux quatre chemins où M. de Roirand qui croyait que l'attaque était remise au lendemain, ne se trouva point ; sans cette méprise le général Mieskousky n'aurait pas sauvé un seul homme.

Seize pièces de canon, trois obusiers, dix-sept caissons, huit ambulances, dix-huit chariots chargés de vin, d'eau-de-vie, de fers de chevaux, de clous, de pelles, de pioches, de haches et de toutes sortes de choses nécessaires pour les sièges, cent quatre chevaux de trait, sans compter les bœufs qu'on avait mis en réquisition, restèrent aux vainqueurs. En apprenant la nouvelle de cette affaire, les garnisons de Chantonai et de Bournezeau se replièrent sur Luçon.

Ce fut uniquement à l'armée de Charette qu'appartint l'honneur de la victoire, et la division de Savin qui formait l'avant-garde y contribua plus que les autres. Les Allemands et les Suisses qui faisaient partie de l'armée d'Anjou, ne donnèrent pas. Toujours sur les derrières, ils n'entrèrent à S.t-Fulgent que lorsqu'on poursuivit l'ennemi. Ils s'emparèrent des vivres, du vin et de l'eau-de-vie dont ils refusèrent même la quantité nécessaire pour

Digitized by Google

panser les blessés. Enfin ils portèrent l'insolence et le mépris de l'armée de Charette jusqu'à méconnaître ses officiers qui leur en demandaient ; et peu s'en fallut qu'on n'en vînt aux mains. La prudence des chefs en empêcha ; il était à craindre que l'ennemi dont plusieurs cantonnemens n'étaient pas éloignés, apprenant la rumeur qui venait d'éclater dans l'armée, ne revînt sur elle et ne lui fît perdre dans un seul combat le fruit de trois grandes victoires remportées coup sur coup, dans lesquelles les royalistes avaient pris cinquante-une pièces de canon, sept obusiers, quarante-sept caissons, vingt-six ambulances, trente-deux chariots et près de neuf cents chevaux. Il n'y a pas d'exemple dans la Vendée, et je n'en connais point dans l'histoire, qu'un général ait remporté trois jours de suite trois victoires aussi mémorables avec des soldats tels que ceux de Charette. C'est le coup le plus terrible qu'il ait porté à la république. Si l'armée d'Anjou avait eu le même succès à Châtillon, à Mortagne et à Cholet, toute la Vendée eût été triomphante, et le passage de la Loire se serait effectué avec un avantage égal aux malheurs qui en ont été la suite.

L'historien de la Vendée qu'une inconcevable partialité anime contre Charette en faveur de l'armée d'Anjou, prétend (1) qu'il demeura inflexible

(1) Tom. I, p. 348.

Digitized by Google

aux demandes et aux représentations de MM. de Bonchamp et d'Elbée, pour leur prêter secours dans les circonstances critiques où ils se trouvaient. Il prend à tâche de verser sur lui tout l'odieux des jalousies et des divisions qui ont régné entr'eux. Je ferai voir dans un moment que cet historien ne mérite aucune confiance à cet égard, et qu'il n'outrage pas moins la raison que la vérité.

Charette quitta Saint-Fulgent pour aller aux Herbiers où il faisait conduire douze charretées de pain qui furent encore pillées par les soldats angevins, et son armée se trouva réduite pendant cinq jours à ne vivre que de raisins, de navets et de racines qui causèrent une espèce de dissenterie, sans néanmoins faire périr personne.

Quand on vint au partage du butin, les angevins prirent encore la meilleure part. Suivant les conventions et le droit de conquête, Charette devait avoir un certain nombre de canons, de charriots et d'ambulances, le tout bien attelé de chevaux de tirage. Non-seulement on ne lui donna rien, mais en faisant sortir l'artillerie des Herbiers pour la conduire à Mortagne où était le dépôt général de la grande armée, on lui emmena deux de ses pièces qu'il envoya reprendre par des canonniers et une escorte de cavaliers. En même tems il fit demander celles qui lui revenaient de la prise. Le maître canonnier de l'armée d'Anjou

Digitized by Google

consentit à en donner deux, malgré, dit-il, la défense expresse du général d'en donner à qui que ce soit, sans un ordre par écrit de sa part. Quoique très-sage au fond, cet ordre était encore dicté par des vues de jalousie et d'ambition qu'il faut faire connaître.

Il était question depuis long-tems du passage de la Loire que Charette n'approuvait pas, et sur lequel il s'était expliqué dernièrement à Tiffauges par un refus positif. On cherchait à diminuer ses moyens de défense contre les nombreuses armées républicaines qui devaient bientôt fondre sur lui, et qui n'ayant que cet ennemi à combattre, en triompheraient facilement, tandis que la grande armée souleverait la Bretagne et la Normandie, s'emparerait de Granville, marcherait sur Paris et seule aurait la gloire de rétablir la monarchie. Les chefs de division de Charette non moins mécontens que lui de la conduite des Angevins, se retirèrent dans leurs cantonnemens : le général resté seul avec 800 hommes, quitta les Herbiers faute de subsistances, et revint à Legé.

Pendant l'expédition de Saint-Fulgent, M. de Bonchamp qui ignorait la décision du conseil militaire à Montaigu, parce que le courrier dépêché pour l'en instruire n'avait pu arriver jusqu'à lui, marcha par Valet sur Clisson. Il rencontra l'armée républicaine qui filait sur la grande route de Nantes, tomba sur l'arrière-garde, enleva les am-

Digitized by Google

bulances, les bagages et une partie de l'artillerie. Mais le général Canclaux accourut au secours de l'arrière-garde et força les royalistes d'abandonner leur prise. Ceux-ci revinrent trois fois à la charge, furent repoussés trois fois et le sang des deux côtés coula par torrens. Trop faible contre une troupe beaucoup plus nombreuse que la sienne, M. de Bonchamp fut forcé d'abandonner le champ de bataille et se replia à Valet. Cet événement fit grand bruit dans les deux armées. Les Angevins accusèrent Charette d'avoir abandonné M. de Bonchamp qui venait de le secourir à Torfou. On criait à la trahison, quoiqu'on sût fort bien comment la chose s'était passée à Montaigu dans le conseil où assistèrent les officiers angevins qui conduisirent leurs soldats à Saint-Fulgent.

Jusqu'ici M. Beauchamp n'a parlé de Charette et de son armée qu'avec dédain. Il n'y trouvait rien de comparable aux chefs et à l'armée d'Anjou; mais les trois victoires de Torfou, de Montaigu et de S. Fulgent qui plaçaient ce général au niveau des généraux angevins, ont tellement aigri son humeur, qu'il s'est permis contre lui des inculpations aussi odieuses que mal fondées, des suppositions outrageantes dans lesquelles il donne au lecteur le moins attentif les moyens de le convaincre de partialité et de calomnie.

S'il en faut croire l'historien, « c'est M. de Bon-» champ qui a entamé l'armée de Mayence : c'est

Digitized by Google

» lui qui après la victoire de Montaigu, proposa » de marcher sur Clisson. Charette promit de le » suivre et le trahit ». (1)

» Lorsque Bonchamp et Charette eurent triom- » phé ensemble et séparément (2), Bonchamp fut » aux Herbiers où Charette le rejoignit le lende- » main. Charette ayant manqué de vivres, ses » soldats se jetèrent sur les rations de l'armée » d'Anjou abondamment pourvue. *Peut-être des* » *sentimens de rivalité et d'amour-propre firent-* » *ils oublier à ce chef qu'il venait d'être sauvé* » *par Bonchamp*. Les deux armées se séparèrent » aux Herbiers, chaque parti s'imputant des torts » réciproques. Bonchamp qui prévoyait les suites » de cette mésintelligence, fit tout pour la pré- » venir. Mais Joly, la Cathelinière, et Savin, allé- » guant le mécontentement de leurs soldats, s'é- » loignèrent les premiers et rentrèrent dans leurs » arrondissemens respectifs. Bonchamp conçut le » projet de réunir toutes les divisions vendéennes » en une seule armée. C'était depuis long-tems » l'objet des espérances de d'Elbée. En vain offrit- » on à Charette le commandement de l'avant-

(1) Tom. I, p. 334.

(2) M. de Bonchamp ne triompha point séparément de Charette. Après leur séparation, il fut battu par Canclaux sur la route de Clisson à Nantes, et l'historien dit qu'il perdit près de 900 hommes.

Digitized by Google

» garde, il aima mieux s'isoler. *Resté avec un* » *noyau de* 800 *hommes; il fit revenir son ar-* » *tillerie, qui dans un premier élan de recon-* » *naissance filait déjà sur la route de Mor-* » *tagne pour l'exécution du projet de Bon-* » *champ* » (1).

Il est difficile de mettre dans un récit aussi court, plus de faits faux, invraisemblables, plus de contradictions et de partialité. En effet que l'on considère les époques citées par l'historien: c'est le 19 septembre que se donna la bataille de Torfou; le 21 Beysser fut chassé de Montaigu; le 22 M. de Bonchamp attaqua les Mayençais sur la route de Nantes et fut forcé de se retirer après avoir perdu près de 900 hommes.

Or si M. de Bonchamp était à Montaigu le 21, comment n'avait-il pas assisté avec les autres chefs Angevins au conseil où l'on décida de se porter le lendemain sur Saint-Fulgent? Pouvait-il ignorer ce qui était su de toute l'armée? et s'il le savait, pourquoi marcher seul sur Clisson? Pourquoi l'armée Angevine ne le suivit-elle pas au lieu de suivre Charette? M. de Lescure qui la commandait était donc aussi de moitié dans la trahison. Enfin si les deux armées chassèrent Beysser de Montaigu le 21, elles y étaient encore

(1) Pag. 343 et suiv.

Digitized by Google

le 22; comment a-t-il pu se faire que M. de Bonchamp soit parti le même jour pour Clisson, sans s'apercevoir que Charette et une partie de l'armée Angevine ne le suivaient pas ?

M. de Bonchamp n'était point à Montaigu le 21 septembre. Après la bataille de Torfou qui eut lieu le 19, il revint à Cholet, d'où il partit le 22 pour marcher sur Clisson. Je vis défiler son armée sur le grand chemin de Cholet à Valet. Le lendemain je dînai avec lui dans ce bourg chez M. Fresneau, ancien militaire, chez qui il avait couché. Blessé à un bras, M. de Bonchamp paraissait moins souffrir de sa blessure que de l'idée d'avoir été trahi par Charette; mais on a vu que le courrier dépêché de Montaigu qui n'arriva point à sa destination, fut la seule cause du malheur de M. de Bonchamp qui le 24 septembre retourna à Cholet. Depuis cette époque les deux chefs ne se virent plus. Ainsi leur réunion aux Herbiers, le pillage des vivres de l'armée d'Anjou par celle de Charette, ce que l'historien dit s'être passé entre eux dans cet endroit, tout cela n'a aucune réalité. Sans doute il a pu être trompé par des rapports ou des mémoires infidèles. Je sais par expérience combien il est difficile de trouver la vérité dans cette foule de récits contraires où l'esprit de parti la défigure sans cesse (1).

(1) Je fis en 1807 un voyage dans la Vendée. En al-

Mais c'est faute d'attention aux dates des événemens, données par lui-même, qu'il est tombé dans l'erreur, et certes il n'est pas excusable sur ce point.

Jusqu'ici je ne lui ai reproché que des faits; maintenant c'est à ses préventions injustes contre Charette et son armée; c'est à son propre jugement, à sa mémoire, au bon sens dont on ne doit jamais s'écarter, que j'en appelle.

---

lant de la Roche-sur-Yon (aujourd'hui Napoléon) à Legé, je m'arrêtai à moitié chemin au village de Belleville, où Charette avait tenu dix-huit mois son quartier-général. Les premières personnes que je questionnai me parlèrent de lui avec enthousiasme. *On était gêné*, me dirent-elles, *pour la nourriture et le logement des soldats ; mais tant que le général a été dans le village, on était tranquille chez soi, on faisait ses travaux sans inquiétude ; lorsqu'il a été forcé de le quitter, son absence a fait le malheur du pays.*

A quelque distance de là je rencontrai un homme de la commune de Belleville qui allait à Legé. Je lui fis les mêmes questions qu'aux habitans du village, mais il me répondit sur un autre ton. *Charette avait ruiné le pays ; on mourait de faim chez soi, parce qu'il prenait tout pour ses soldats; on ne savait si on était mort ou en vie.* Quoi! lui dis-je, a-t-il fait brûler les maisons et fait mourir les habitans? *Non.* Qui donc a mis le feu à Belleville? *Ce sont les républicains.* A la Roche-sur-Yon, aux Essards, à Legé? *Ce sont les républicains.* Qui a égorgé les femmes, les enfans, les vieillards?

Digitized by Google

Afin de préparer le lecteur au prétendu pillage fait par l'armée de Charette, l'historien a dit, page 344, *qu'elle n'était composée que d'une soldatesque effrénée qui blasphémait, pillait, se livrait à tous les désordres et ne faisait point de quartier aux prisonniers. Au contraire les soldats de Bonchamp revenaient des combats en chantant des cantiques, se distinguaient par leur docilité et leur tempérance; et loin de massacrer leurs prisonniers, ils s'emparaient rarement de leurs dépouilles.* Au moyen de cette capucinade, on ne pouvait plus douter que l'armée de Bonchamp n'eût été pillée par celle de Charette (1).

Ce sont les républicains. Et vous dites que c'est Charette qui a ruiné le pays? A cela mon homme ne répondit rien et fit fausse route par le premier chemin de traverse.

(1) Au commencement de la guerre tous les Vendéens portaient des chapelets, des cœurs de Jésus, des images de la Vierge; chantaient des cantiques dans les églises, dans les processions, et pratiquaient tous les actes de religion qu'ils croyaient propres à les faire triompher de leurs ennemis. Peu à peu l'effusion du sang dont la plupart avaient d'abord horreur, le mélange des succès et des défaites, la licence des camps, le fréquent défaut de subsistances altérèrent la pureté de leurs mœurs, ralentirent la ferveur de leurs penchans religieux, les accoutumèrent au brigandage, et l'on vit dans la suite les mêmes désordres dans toutes

Digitized by Google

Encore si l'historien s'en fût tenu là, on n'y aurait vu que du ridicule. Mais pourquoi rendre Charette complice du pillage par une supposition aussi odieuse que mal-adroite ? *Si des sentimens de rivalité et d'amour-propre lui firent oublier qu'il venait d'être sauvé par Bonchamp*, comment l'instant d'après, *dans un élan de reconnaissance, faisait-il filer son artillerie sur la route de Mortagne pour l'exécution du projet du chef Angevin*? La rivalité, l'oubli d'un service important et les élans de la reconnaissance peuvent-ils se trouver à la fois dans le cœur d'un homme jaloux de la gloire de son libérateur?

Eh! quel était ce projet de Bonchamp dont parle l'historien ? *Bonchamp voulait réunir toutes les divisions Vendéennes en une seule armée. C'était depuis long-tems l'objet des espérances de d'Elbée* (il fallait dire de son am-

---

les armées. Il y avait dans toutes des braves et des lâches; des hommes humains, vertueux, des monstres de cruauté et de scélératesse, des dévôts et des impies. Mais les soldats de M. de Bonchamp, qui avait des troupes de ligne dans son armée, n'étaient pas de plus grands saints que ceux de Charette; ils ne chantaient point de cantiques en revenant du combat, et cette enluminure religieuse que l'historien leur prête n'est qu'une manière risible de faire valoir les uns et déprécier les autres.

Digitized by Google

bition.) *En vain offrit-on à Charette le commandement de l'avant-garde, il aima mieux s'isoler.* Mais si Charette faisait filer son artillerie pour l'exécution du projet de Bonchamp; si ce projet était de réunir toutes les divisions Vendéennes en une seule armée, n'est-il pas évident que Charette ne cherchait pas à s'isoler? L'historien donne lui-même la raison qui détermina Charette à se retirer; « c'est que tous les chefs » de division et leurs soldats mécontens (du pil- » lage des Angevins) étaient rentrés dans leurs » arrondissemens respectifs, et qu'il restait avec » un noyau de 800 hommes ». De plus on était à la veille du passage de la Loire, et Charette venait de déclarer formellement aux chefs de la grande armée qu'il n'abandonnerait pas son pays. M. de Bonchamp ne pouvait donc pas avoir alors le projet de réunir toutes les divisions Vendéennes en une seule armée?

A tant d'inconséquences, de contradictions, d'absurdités rassemblées dans quelques lignes, peut-on méconnaître, je ne dirai plus la prévention, mais la passion violente qui anime l'historien contre Charette, puisqu'elle va jusqu'à troubler sa raison? A Montaigu c'est un homme sans foi qui manque à sa parole, un traître; aux Herbiers c'est un ingrat qui oublie que Bonchamp l'a sauvé; un brigand qui par rivalité fait piller les vivres de son armée. Bientôt il l'accusera d'assassinat prémédité, et dans ces différentes

Digitized by Google

accusations il n'y a de preuves que pour la calomnie.

C'est à regret que je me vois forcé de repousser ainsi les atteintes portées à la mémoire de Charette par un écrivain estimable à beaucoup d'égards, et qui dans plusieurs endroits de son ouvrage a donné des preuves d'un talent distingué, mais à qui la passion fait souvent oublier que le premier devoir d'un auteur est de dire vrai s'il écrit l'histoire, et de raisonner juste sur quelque matière qu'il écrive.

Avant l'affaire de Torfou, Charette avait fait conduire à Cholet une ambulance chargée d'habillemens et d'effets précieux qui lui appartenaient ainsi qu'à des officiers et autres personnes de son armée. Le maître canonnier en avait gardé la clef, et le conseil de Cholet à qui il fit la déclaration des effets contenus dans l'ambulance, la prit sous sa sauve-garde et en fit mention sur son registre. De retour des Herbiers à Legé, Charette envoya le maître canonnier muni de la clef et quinze cavaliers commandés par Beaudreau pour chercher l'ambulance qu'ils trouvèrent vide. On avait tout distribué aux soldats angevins. Lorsque plusieurs officiers qui avaient perdu leurs effets en firent des reproches au baron d'Onissant, gouverneur des pays conquis, il ne put leur en donner de raison satisfaisante. Charette apprit avec humeur le pillage de son ambulance qui ne pouvait qu'aug-

Digitized by Google

menter son mécontentement de l'injustice qu'il venait d'éprouver dans le partage de l'artillerie et du butin fait à Saint-Fulgent.

Il y avait long-tems que Charette songeait à s'emparer d'un port de mer. L'arrivée des Mayençais et les différentes affaires dans lesquelles il se trouva continuellement engagé, ne lui avaient pas permis de l'entreprendre. Pendant son séjour à Legé, il s'occupa sérieusement de l'exécution de ce projet qui pouvait lui donner une grande influence dans les événemens généraux de la guerre, et il se détermina pour l'île de Noirmoutier. C'était un poste d'autant plus important, qu'il ouvrait des communications faciles avec l'Angleterre où l'on arrive dans quatre jours par un bon vent. Mais que d'obstacles à vaincre pour le succès d'une entreprise aussi périlleuse!

On peut entrer à pied dans l'île en traversant un banc d'une lieue de long, appelé le Goi, qui à chaque marée se couvre de plusieurs brasses d'eau avec une grande rapidité. D'un côté il ne fallait risquer ce passage que pendant la nuit, afin de cacher sa marche à l'ennemi; de l'autre, la côte était bien gardée. Si les assaillans étaient repoussés, il en périrait une grande quantité dans la retraite, et la marée venant à les surprendre, tous seraient submergés.

Malgré la grandeur du péril qu'il ne se dissi-

Digitized by Google

mulait pas, et qui ne servait qu'à enflammer son courage, Charette part de Legé, se rend à Bouin où il rassemble des forces suffisantes et se prépare à attaquer l'île. Les habitans de Barbastre, petite ville située sur la côte à l'autre extrémité du Goi, viennent lui offrir les facilités nécessaires pour aborder sans risque et s'en rendre maître. Excédés de la tyrannie républicaine, les Barbastriens croyaient s'en délivrer pour toujours, en appelant chez eux les royalistes. Malheureuse confiance dont ils ne tardèrent pas à être les victimes! Charette accepte leurs offres avec joie; il part dans la nuit et s'avance au milieu du Goi, à la tête des plus braves. Alors on entend un coup de canon; Charette fait halte, se croit trahi, et se retire précipitamment à Beauvoir, à Saint-Gervais, ensuite à Machecoul.

Au bruit du canon, la garnison de Barbastre s'éveille; on bat la générale, chacun court à son poste. Richer commandant de l'artillerie s'informe pourquoi le canon a tiré; mais on se garde bien de le lui dire : voici ce qui donna lieu à cet accident. Il avait été convenu avec Charette qu'on enclouerait les canons; à la première pièce, celui qui frappait s'étant servi d'un gros cailloux, il en jaillit une étincelle qui mit le feu à la lumière. Le secret fut si bien gardé, qu'excepté ceux qui étaient du complot, personne n'en eut connaissance; on ne soupçonna même pas que l'île put être attaquée.

Digitized by Google

Cependant Charette ayant appris la cause de l'événement qui lui avait fait soupçonner les habitans de Barbastre de trahison, rassembla de nouveau toutes ses forces, et dans la nuit du onze octobre à deux heures du matin il s'avança dans le Goi à la tête de trois mille hommes d'infanterie. Pour empêcher la déroute de ses troupes et leur donner au moins en cas d'échec le courage du désespoir, il fit coïncider l'attaque avec l'heure de la marée montante; en sorte qu'il y avait déjà près de deux pieds d'eau lorsqu'il arriva à peu de distance de la grand'garde. Alors il fit halte un instant pour dire à ses soldats : « Mes amis, c'est ici qu'il faut vaincre ou mou» rir. Nous surprenons l'ennemi, la mer monte, » point de retraite pour lui ni pour nous, mar» chons ».

La garnison était sous les armes; les canonniers de la première tentative qui étaient gens du pays avaient été changés, et des étrangers mis à leur place. Malgré l'assistance des Barbastriens qui servaient de guides aux royalistes et se battaient avec eux, le combat dura plus long-tems qu'on ne s'y était attendu. Si la victoire ne se fût pas décidée en faveur de Charette, et qu'il eût tardé seulement un quart d'heure de plus à entrer dans Barbastre, son armée était perdue; la mer couvrait de quinze pieds le passage du Goi. Il n'y eut que trois hommes de noyés en retournant sur leurs pas. Beaucoup d'autres à qui la frayeur

Digitized by Google

avait pris dans le combat, voulurent aussi faire retraite ; mais la mer qui s'avançait avec furie derrière eux, leur fermait le passage, et ils se battirent courageusement. La garnison fit des merveilles et disputa le terrain pendant une heure; il en était près de quatre lorsque l'armée entra dans Barbastre, dont les habitans ne cherchèrent même pas à se défendre.

Au moment de la descente Charette ayant reconnu le commandant de l'artillerie nommé Richer qui courait à son poste, le tua d'un coup de carabine ; son fils âgé de dix-sept ans, nourri dans toute la force des principes républicains, déclama avec fureur contre la royauté et se fit tuer à côté de son père, plutôt que de renoncer à une opinion dont il était incapable, comme tant d'autres, de se rendre compte à lui-même dans un âge aussi tendre.

Au point du jour l'armée était aux portes de la ville de Noirmoutier qui, après une faible résistance, demanda à capituler. Charette dicta les articles de la capitulation dont voici les principaux :

1.° L'île de Noirmoutier appartient au roi.

2.° L'artillerie du château et des forts, les navires qui sont dans le port, les étiers et la rade appartiennent aussi à S. M.

3.° La garnison mettra bas les armes qui seront posées en faisceaux sur la place.

Digitized by Google

4.° La petite artillerie sera rangée en bataille, les embouchures tournées du côté opposé au chemin et à la rue par où l'armée entrera dans la ville; aucune troupe ennemie n'en approchera de 400 pas.

5.° Tous les chevaux d'artillerie, de cavalerie et autres, les fourrages, avoines et généralement tout ce qui est dans les magasins, seront remis en bon état.

6.° Toute la garnison, même les personnes suspectes, seront prisonnières de guerre.

Ces articles ayant été acceptés sans restriction, M. Wieland commandant de la place, qu'on accusa d'intelligence avec Charette, vint à sa rencontre et lui remit son épée. Charette la lui rendit aussitôt. Les officiers eurent la ville pour prison et on renferma dans le château tous les soldats, ainsi que plusieurs officiers de la ville et habitans suspects.

Charette nomma M. le chevalier de Tinguy commandant et gouverneur de l'île, villes et faubourgs, château et forts de Noirmoutier, ainsi que des ports. M. Dubois de Soulans fut nommé commandant en second; M. Pineau, ci-devant officier au régiment de Rohan, major-général de l'île, villes et faubourgs; M. David du Noroi commandant en chef des volontaires; M. de la Roberie cadet commandant en second; M. Gouin commandant à Barbastre sous les ordres de M. Dubois;

Digitized by Google

M. de la Voirie aide-major ; M. Lefebvre capitaine-commandant les navires dans toute l'île ; M. Perraudeau commandant de l'artillerie. MM. O Birn, de Massif et de la Noe-Gazette eurent aussi de l'emploi. Charette laissa 1500 hommes de garnison dans l'île et 30 cavaliers seulement. C'était un nombre suffisant pour porter les ordres aux différens points de l'île, où il eût été difficile d'entretenir un corps de cavalerie, faute de pâturages. On faisait venir les fourrages de la terre ferme.

Quand Charette eut pourvu au gouvernement et à la défense de l'île, il alla à Bouin, emmenant avec lui les prisonniers au nombre de 800. Chemin faisant, on fut obligé d'en fusiller quatre qui cherchaient à se sauver et qui ne pouvant y réussir, s'entêtèrent à ne pas marcher. L'armée ne resta que deux jours à Bouin, où les prisonniers furent laissés à la garde de Pajot qui y commandait. Elle alla ensuite camper, une partie à Machecoul et l'autre à Touvoie.

Pajot qui savait que les septembriseurs imaginaient des conspirations dans les prisons pour avoir un prétexte d'égorger les prisonniers, osa commettre les mêmes horreurs sur ceux confiés à sa garde. Ces malheureux entassés dans la prison ne pouvaient ni se coucher ni s'asseoir. Forcés de se tenir debout, ils donnaient quelquefois des coups dans la porte, en se poussant les uns les autres

Digitized by Google

pour changer de place. Il n'en fallut pas davantage. Aux yeux de Pajot ces mouvemens intérieurs devinrent une révolte qui mettait la ville en danger. Dans la nuit il fit sortir sans examen, sans choix, une centaine de prisonniers, parmi lesquels il y en avait de 15 à 16 ans, et les fit fusiller. Objet de terreur et d'exécration publique à Bouin, Pajot crut pouvoir se justifier auprès de Charette; mais le général lui témoigna publiquement l'horreur que lui causait cette barbare exécution, et lui donna les ordres les plus sévères de ne pas commettre à l'avenir de semblables cruautés.

Charette qui dans la prise de Noirmoutier avait eu principalement en vue de se procurer des communications promptes avec l'Angleterre, donna ordre d'équiper un petit bâtiment qui se trouvait dans le port, et chargea M. la Roberie un de ses aides-de-camp, d'en porter la nouvelle au cabinet de Saint-James et de lui demander des secours. Il fallait tout au plus huit jours pour les préparatifs de départ qui demandait célérité. Mais par une fatalité attachée à toutes les entreprises dans lesquelles le gouvernement anglais pouvait entrer, les obstacles semblaient se multiplier à mesure que le besoin devenait plus pressant. Le capitaine chargé de l'expédition y mit tant de lenteur et de mauvaise volonté, qu'on fut obligé d'en nommer un autre. Ce fut le capitaine Lefebvre qui le remplaça; homme intrépide, excellent marin, royaliste exalté, il mit bientôt le

bâtiment en état de faire voile, mais les basses marées et le vent contraire l'empêchaient de sortir.

Les républicains croisaient devant l'île, et on ne pouvait quitter le port sans danger de tomber entre leurs mains. Cependant il fallait opter entre le risque d'être pris et l'inconvénient de manquer l'expédition. Ce dernier parti ne laissait aucune ressource, l'autre permettait quelque espérance; il n'y avait donc pas à balancer. On profita de la dernière forte marée pour sortir du port en plein jour. Aussitôt les républicains se mirent à poursuivre les royalistes, dont le bâtiment qui tirait moins d'eau que ceux de l'ennemi, passa sur un banc où les autres échouèrent. Quelques boulets envoyés de part et d'autre ne firent aucun mal, et on alla mouiller dans l'anse de la Fosse, à l'extrémité méridionale de l'île, où il y a toujours assez d'eau pour sortir quand les vents sont favorables.

Le lendemain parurent trois bâtimens républicains qui se tenaient à une lieue de la Fosse pour épier le moment du départ, et en donner le signal à une flotte qui croisait devant l'Isle-Dieu. On s'observa pendant plusieurs jours que le vent fut contraire. Tout d'un coup il vint à changer par une brume très-épaisse et souffla grand frais. Le capitaine fit aussitôt appareiller et manda les pilotes côtiers qui refusèrent de

Digitized by Google

sortir, sous prétexte que la mer était trop grosse, et que le passage très-étroit était garni de rochers dans l'espace d'une lieue : choisissez, leur dit le capitaine, ou de sortir ou d'être fusillés à l'instant et jetés à la mer. Cette menace rendit tout possible à des hommes de mauvaise volonté qui étaient gagnés par les républicains. On mit à la voile le 24 décembre à quatre heures du soir sans être aperçu, et le lendemain par la violence du vent, le bâtiment était à quarante lieues de la côte. Il avait passé au milieu de la flotte ennemie qui dépêcha plusieurs vaisseaux à sa poursuite, sans pouvoir l'atteindre.

Au bout de huit jours d'une navigation très-pénible dans laquelle le bâtiment pensa périr, il fut jeté sur la côte de Fishgard, à l'extrémité de la province de Galle. Au lieu d'une réception amicale sur laquelle on avait compté, le bâtiment fut saisi par l'amirauté du lieu, et tous ceux qui le montaient furent faits prisonniers de guerre. Il était nuit quand on mit pied à terre. Le peuple de Fishgard demi-sauvage et noirci dans le travail des mines de charbon de terre qui abondent dans ce pays, accourut en foule pour voir les nouveaux débarqués. Les femmes venaient avec des lanternes les regarder sous le nez; on leur donnait des coups de pied, des coups de poing; on crachait, on jetait de la boue sur leurs habits. On menaça l'officier de l'amirauté de mettre le feu à sa maison, parce qu'il voulait y loger le

Digitized by Google

capitaine et M. la Roberie. Le peuple se rappelait que dans les guerres précédentes, nos corsaires avaient souvent infesté cette côte. Il maudissait les Français qui après avoir assassiné leur roi venaient, disait-il, en Angleterre pour y allumer la guerre civile. De nouvelles avanies les attendaient à Verforwest, jolie ville très-commerçante sur la route de Fishgard à Pembroke où on devait les conduire. Malgré une nombreuse escorte qui les entourait, le peuple les poursuivit pendant une heure en leur jetant des pierres, dont une blessa le capitaine Lefebvre à la tête.

Arrivés à Pembroke le capitaine, M. la Roberie et les passagers furent mis en liberté. On leur ôta les gardes fort incommodes qui ne les avaient pas perdus de vue jour et nuit, en on leur rendit leurs effets; mais l'équipage resta prisonnier de guerre et fut incarcéré. Le commandant de Fishgard M. Nox informa le gouvernement de l'arrivée des envoyés de Charette, et quelques jours après un messager d'Etat vint chercher M. la Roberie pour le conduire à Londres. La surprise fut extrême de voir un jeune homme, à peine sorti du collége, dont l'éducation paraissait peu soignée, et qui s'exprimait quelquefois assez mal, se présenter avec le caractère d'envoyé par les défenseurs de la monarchie française. Ce choix auquel Charette était réduit, faute de sujets plus capables, était peu fait pour donner de la con-

Digitized by Google

fiance, et les ministres n'eurent pas de peine à se jouer de la personne et du caractère de l'envoyé.

Lorsque M. la Roberie leur remit le mémoire dont il était porteur, qui mentionnait la prise de Noirmoutier par les royalistes, cette île était déjà rentrée sous la domination républicaine. Ainsi le motif de la mission cessant de lui-même, le gouvernement n'eut pas besoin de prétextes pour colorer ses refus, et le jeune envoyé incapable de sonder la politique profonde des cours, donna dans tous les piéges qu'on voulut lui tendre. Il se crut un personnage parce qu'on lui prodigua des guinées, qu'on l'amusa par des promesses vagues, par des caresses, des flagorneries dont un homme éclairé n'aurait pas été la dupe, mais qui fascinèrent les yeux de celui qui était sans instruction, sans expérience et par conséquent mauvais négociateur. Sous le rapport militaire, M. la Roberie était très-estimable ; sa bravoure, son zèle pour la cause qu'il avait embrassée, lui méritaient la confiance de Charette pour tout autre emploi qu'une négociation aussi importante que délicate.

Bientôt la nouvelle de la prise de Noirmoutier parvint à la grande armée, qui se disposait à passer la Loire, et jamais circonstance ne fut plus défavorable à l'exécution de cette entreprise, ni plus funeste au parti vendéen. Cette armée venait d'être complétement battue à Châtillon, à

Digitized by Google

Cholet, et elle abandonnait le pays sans défense à un ennemi nombreux qui portait partout le fer et la flamme. Les deux chefs en qui elle avait le plus de confiance, MM. d'Elbée et de Bonchamp, étaient dangereusement blessés : ce dernier mourut au passage de la Loire (1).

L'historien de la Vendée a étrangement défiguré tout ce qui a rapport à ce passage. Il suppose que M. de Bonchamp *y voyait la main de Dieu qui voulait sauver la Vendée ; qu'il craignait qu'en le retardant, la fortune vînt à changer; qu'alors il ne serait plus tems.* Il lui fait tenir un discours emphatique, aussi éloigné de la prudence et de la modération de ce chef, que contraire à son opinion connue de toute l'armée sur le danger de passer ce fleuve. Mais il fallait à

(1) M. d'Elbée disait que lorsqu'il avait été blessé, il était loin de l'ennemi. M. de Bonchamp était dans une pièce de chaume où un obus mit le feu, et causa une grande frayeur aux paysans qui ne connaissaient point ces machines. Ce fut là que ce général reçut le coup mortel, par des chasseurs républicains qu'il avait incorporés dans sa troupe. Au moment de la déroute, ces chasseurs accompagnèrent quelque tems les Vendéens et rejoignirent ensuite à travers champs leurs anciens camarades. Le coup porté de près était du côté gauche vers le dos et passait en devant du côté droit. Un de mes fermiers présent aida à transporter M. de Bonchamp à Beaupreau sur une civière.

Digitized by Google

l'historien une occasion de faire briller son éloquence, et par un second discours, également plein d'emphase et de comparaisons gigantesques (1) qu'il met dans la bouche de M. d'Elbée, il réfute victorieusement les raisons supposées de M. de Bonchamp. Ces deux plaidoyers peuvent convenir à l'art oratoire, mais ils sont déplacés dans l'histoire qui n'a pour objet que la vérité.

J'en dis autant de la scène théâtrale et pathétique que l'historien fait jouer à M. de Bonchamp, pour la prétendue délivrance de cinq mille prisonniers renfermés à Saint-Florent (2). C'est une fable depuis le commencement jusqu'à la fin. Sans doute qu'un pareil acte d'humanité répandrait un nouveau lustre sur la mémoire du chef royaliste; mais quand on saura que ces prisonniers, au moment même où ils reçurent leur liberté, tirèrent les canons qu'on avait laissés dans la place sur l'armée qui était à l'autre rive, qu'ils égorgèrent, pillèrent, incendièrent les habitations et commirent toutes les horreurs du soldat effréné qui ne trouve aucune résistance, on sentira que la grace des uns eût été un signal de mort pour les

---

(1) *L'intérieur de la Vendée ressemble aux îles de l'océan, qui demeurent florissantes et tranquilles au milieu des vagues irritées qui les menacent de toutes parts.* Tom. I. p. 310 et suiv.

(2) *Ibid.* p. 368 et suiv.

Digitized by Google

autres. Puisque M. de Bonchamp n'avait pas un lieu de sûreté à contenir les prisonniers, leur mort devenait une mesure indispensable de salut pour les Vendéens dont il avait si glorieusement défendu la cause. Si son ame défaillante en s'épuisant par un dernier bienfait eût eu la force d'en prévoir les suites, il aurait abandonné les prisonniers à leur mauvais sort. Combien celui des femmes, des vieillards, des enfans qui suivaient la grande armée n'était-il pas plus déplorable, puisque la mort qui les attendait devait être précédée de tant de fatigues, de besoins, de malheurs et d'outrages? Dans l'histoire des calamités humaines ce qui révolte pris isolément, perd de son horreur à côté de calamités plus grandes, et ce n'est pas une des moindres pour les hommes bien pensans, que d'avoir à choisir entre celles qui révoltent la nature.

Mais M. de Bonchamp n'eut pas même à choisir; il n'était point à Saint-Florent. On l'avait transporté de Beaupreau au village de la Meilleraye dans une petite île située près de cette ville. Il y mourut après un court entretien avec quelques amis, notamment avec M. l'abbé Martin, trésorier de son armée. Son corps fut porté à Varades, où on lui donna la sépulture. Les républicains le déterrèrent et lui coupèrent la tête, qu'on dit dans le tems avoir été envoyée à Paris.

Les représentans du peuple qui annoncèrent à

Digitized by Google

la convention la prise de Cholet et le passage de la Loire, rendirent hommage à M. de Bonchamp par ces paroles remarquables : *La mort de Bonchamp vaut une victoire pour nous.* Ils ajoutèrent : « Indépendamment des prisonniers délivrés à Mortagne, Châtillon, Cholet, Beaupreau, *nous en avons arraché des bras de l'ennemi* 5,500 *à Saint-Florent.* Ces malheureuses victimes se sont jetées dans les bras de leurs libérateurs qu'ils baignaient des larmes de la joie, de la reconnaissance (1) ». Tout ce que dit à ce sujet l'historien de la Vendée n'est qu'une de ces brillantes fictions dont il a parsemé son ouvrage. On verra encore mieux par la suite combien il a mis de contes dans son histoire et d'histoires dans ses contes.

Ce fut du 17 au 18 octobre que l'armée d'Anjou passa la Loire. On blâma dans le tems Charette de ne l'avoir pas suivie : il semble que depuis le malheureux succès de cette expédition plus éclatante que sage, on aurait dû lui rendre justice; mais la prévention de ses détracteurs est si enracinée, que l'expérience même n'a pu la détruire.

M. Beauchamp, toujours animé d'un sentiment de prédilection pour les chefs et les opérations de

(1) *Moniteur*, n.° 33, an II.

Digitized by Google

la grande armée, et de blâme envers Charette et ses compagnons d'armes, s'exprime ainsi : « En » séparant ses intérêts de ceux de la haute Ven- » dée, Charette ne prévit pas qu'il creusait lui- » même le précipice qui devait l'engloutir un jour. » Les deux Vendées qui auraient pu balancer les » efforts des républicains furent désunies à ja- » mais, dès l'instant où le passage de la Loire fut » exécuté isolément par la grande armée catho- » lique (1) ». Je ferai voir dans un article à part, qu'au lieu de séparer ses intérêts de ceux de la haute Vendée, Charette les a servis dans plusieurs occasions importantes, et que c'est la haute Vendée, notamment Stofflet, qui par une séparation obstinée, a creusé le précipice dans lequel devait s'engloutir un jour le parti vendéen. J'observerai seulement ici que si le passage de la Loire par la grande armée a désuni pour jamais les deux Vendées, il y a plus que de la mal-adresse à en accuser Charette, qui seul a défendu le territoire vendéen que la grande armée avait abandonné à un ennemi victorieux; lui qui dans une campagne d'hiver à jamais mémorable a résisté avec des forces très-inférieures, et en quelque sorte épuisées, aux armées nombreuses de la république. M. Beauchamp souvent en contradiction avec lui-même, ne s'est pas rappelé ce qu'il a dit p. 130

(2) Tom. 2, p. 144.

Digitized by Google

et 151 du même volume : « Que la célébrité de » Charette date de cette époque ; qu'il se rendait » chaque jour plus redoutable, et qu'il ne cessa » depuis d'être l'ennemi le plus dangereux de la » république ». Les intérêts des deux Vendées étaient sur leur territoire même, qu'il ne fallait pas quitter.

L'auteur anonyme de la statistique du département de la Vendée pour l'an 11, ouvrage économique tout-à-fait étranger à la guerre civile, y a inséré un libelle de 40 pages, dans lequel il se déchaîne avec fureur contre Charette et son armée. En parlant du passage de la Loire il dit, « Charette n'avait point goûté le projet de passer » la Loire, soit qu'il connût trop bien le caractère de nos paysans qui se croient perdus quand » ils s'éloignent de leurs foyers, soit qu'il fût incapable de concevoir tout ce que cette entreprise avait de grand et de hardi, soit enfin » qu'il prévît la prépondérance que son nom, sa » famille devaient lui donner dans le parti de la » Loire inférieure *parmi des chefs ignorans ou* » *obscurs*, ou plutôt qu'il voulût se venger du » *mépris* qu'on lui témoignait par une entière » défection, etc. Si cette expédition eût réussi, » Charette n'était plus qu'un lâche et qu'un » traître (1) ».

---

(1) Pag. 452 et 452.

Digitized by Google

On voit que l'anonyme ne sait pas bien par quel motif Charette refusa de passer la Loire. Son imagination féconde en présente quatre qui n'ont aucun rapport entre eux, et que chacun peut admettre ou rejeter selon la tournure et la prévention de son esprit. Voici les raisons qui l'en empêchèrent :

1.° Il savait que le généralissime d'Elbée et M. de Bonchamp, celui de tous les chefs de la grande armée qui avait le plus de talens militaires, d'expérience et de jugement, n'étaient pas d'avis que l'armée entière passât la Loire. Seulement ils voulaient qu'on fît passer des détachemens pour soulever, s'il y avait moyen, la rive droite du fleuve et la Bretagne qui restaient dans une inaction désespérante. Sans cela on ne devait pas se flatter de faire lever le peuple en masse partout où l'armée passerait, ce que l'expérience a fait voir. Ils disaient qu'on ne conduisait pas au loin des troupes de paysans sans discipline, comme des troupes de ligne bien disciplinées ; qu'une telle armée aussi nombreuse, et grossie par tant de bouches inutiles de vieillards, de femmes, d'enfans, de blessés qui n'auraient point d'asyle, manquerait bientôt de subsistance, et qu'elle portait avec elle le principe de sa destruction (1).

(1) M. de Bonchamp avait dans son armée sept à huit cents Bretons qui se mutinèrent pour rentrer dans leur pays, et passèrent les premiers.

Digitized by Google

2.° Charette connaissait en effet trop bien le caractère des paysans pour les conduire si loin de leurs foyers, et sur-tout pour les en séparer à l'entrée de l'hiver par un grand fleuve dont le passage pouvait rendre leur retour impossible. Il pensait qu'en cas d'échec et de poursuite par l'ennemi, la retraite deviendrait très-périlleuse, et qu'il en périrait autant dans les flots que par le fer et le feu.

3.° Bien loin de concevoir tout ce que cette entreprise avait de grand et de hardi, il la regardait avec raison comme la plus folle de toutes les entreprises, la plus funeste au parti royaliste, et il en prédit la déplorable issue.

4.° Il savait que ce passage de toutes les forces vendéennes de l'autre côté de la Loire, était un piège tendu par des émissaires républicains à l'imprévoyante présomption de certains chefs qui croyaient comme César, *venir, voir et vaincre;* un appât à la défection de plusieurs qui, ayant de grandes propriétés dans la Vendée, emportaient avec eux de quoi se procurer une existence avantageuse dans le pays étranger; ce qui causa une grande rumeur dans l'armée, et pensa exciter un soulévement contre ceux des chefs qu'on soupçonnait de trahison.

5.° Si le passage de la Loire fut tenu secret dans la Vendée jusqu'au moment de l'effectuer, on avait écrit de Paris et l'on savait à Londres

Digitized by Google

que l'armée royaliste passerait la Loire le 18 octobre. Les Mayençais n'étaient pas encore à Cholet, qu'on faisait des chevilles à Beaupreau pour enclouer les canons.

L'attaque de Grandville concertée avec le gouvernement anglais était une de ses premières et plus grandes perfidies; le lord Moira qui avait été envoyé à Grenezey avec 8000 hommes pour seconder, disait-on, les assiégeans, reçut contr'ordre au moment où il se disposait à faire embarquer le reste de son artillerie. Mécontent d'avoir été trompé sur le but de sa mission, ce brave amiral se retira dans ses terres. On a dit, il est vrai, que le succès de cette mission dépendait de la situation des vents, et que lors de l'attaque de Grandville, le vent de terre s'étant élevé avec beaucoup de violence, le lord Moira se vit obligé de retourner en Angleterre. Des témoins oculaires démentent cette supposition, que le gouvernement anglais fit valoir pour couvrir une manœuvre qui dans le tems ne fut ignorée de personne.

6.° Si l'expédition d'outre-Loire eût réussi, Charette n'aurait été ni *un lâche* ni *un traître*. La résolution qu'il prit de rester seul dans la Vendée pour faire face à toutes les forces républicaines, ou d'y périr glorieusement les armes à la main, était une conception plus grande et plus hardie que celle du passage de la Loire : il s'en tira avec gloire; et lorsque les faibles débris de

Digitized by Google

la grande armée rentrèrent dans le pays, ils furent très-heureux de trouver auprès de lui asyle et protection.

M. d'Elbée qui n'avait point passé la Loire à cause de ses blessures, fit demander asyle à Charette qu'il avait traité jusques-là avec si peu de ménagement. Il se réfugia à Noirmoutier avec son épouse, M.me Bauné, M. Duhoux-d'Hauterive son beau-frère et quelques autres officiers de la grande armée. M. d'Hauterive ancien militaire, chevalier de Saint-Louis et commandant pour le roi dans l'île avant la révolution, s'attendait que Charette lui rendrait son commandement, et il se plaignit amérement de ce prétendu passe-droit. « Le commandement de l'île, répondit Charette, n'est » point dû à celui qui n'a pas su le conserver. » L'île appartient à ceux qui l'ont reprise, et » comme le chevalier de Tinguy est de ce nombre, j'ai dû lui en donner le commandement ». M. d'Hauterive n'eut rien à répondre. D'ailleurs il n'en aurait pas joui long-tems. A la reprise de l'île par les républicains, l'ancien et le nouveau commandans furent fusillés sur la place d'Armes avec la garnison, malgré la capitulation qui la faisait simplement prisonnière de guerre.

Les émissaires de la convention qui avaient en quelque sorte déterminé le passage de la Loire, ne manquèrent pas de le lui faire envisager comme le dernier coup porté aux brigands, et dans l'en-

Digitized by Google

thousiasme de ce grand événement, l'assemblée décréta *que les nouvelles de la destruction des brigands de la Vendée seraient envoyées à toutes les armées et aux départemens par des courriers extraordinaires; qu'elles seraient insérées dans le Bulletin des lois qui serait envoyé à toutes les communes et sociétés populaires de la république.*

La Vendée n'est plus dans la Vendée, disait un orateur, *il faut se hâter d'empêcher qu'elle ne renaisse de sa cendre. L'égoïsme reste attaché à la terre, le sol y engendre cet ennemi des républiques.* En conséquence il proposa un décret portant que « le département de la Vendée » serait appelé *le département Vengé ;* qu'on » distribuerait les héritages aux cultivateurs restés fidèles, aux réfugiés de l'Allemagne, à de » pauvres cultivateurs; que toutes les séparations » d'héritages, soit fossés ou haies, seraient détruites dans six mois et remplacées par de simples bornes ».

Un autre orateur observa qu'il ne fallait pas se dissimuler que les brigands existaient encore. Il montra Charette maître de Chalans, de Noirmoutier, d'une partie du district des Sables, de celui de Montaigu, de Clisson. Il dit « qu'il fallait des » armées pour accompagner les représentans du » peuple dans ce pays où l'on n'avait pas assez » incendié ; que la première mesure à prendre

Digitized by Google

» était d'y envoyer une armée incendiaire, afin » que pendant un an, nul homme, nul animal n'y » trouvât de subsistance ». Ce projet fut renvoyé au comité de salut public (1).

Maintenant qu'on juge sans prévention la conduite de Charette, ce courage sublime qui le soutint seul contre tous dans le malheureux pays dont la perte entière était jurée.

Ce fut depuis cette époque que son génie militaire se développa tout entier et lui mérita le titre de héros de la Vendée, attirant sur lui les regards de toute l'Europe. Les noms de Stofflet et de Sapineau n'étaient connus que dans le territoire de leur commandement. Celui de Charette était dans toutes les bouches et soutenait seul en quelque façon tout le poids de la monarchie. Presque toujours inférieur en nombre, il attaquait souvent le premier. Tantôt vainqueur, tantôt repoussé, il tirait également des bons et des mauvais succès un parti avantageux. Il créa un art jusqu'alors inconnu dans la tactique militaire, l'art des déroutes qu'il sut accommoder aux dispositions habituelles de ses soldats, aux avantages des localités, et qu'il ordonnait quelquefois pour attirer l'ennemi dans des engagemens auxquels il se laissait surprendre, ou pour lui dérober sa marche, quand on le poursuivait de près.

---

(1) Moniteur, n.° 50, 2.e décade de brumaire an 2.

Digitized by Google

MM. Joly et Savin avaient été battus à la Motte-à-Chat et à Ezenay. Ils se replièrent à Touvoie où se passa un événement tragique dans lequel Charette eut à regretter la perte d'un excellent canonnier. Les républicains qui venaient de mettre le feu à l'église de Legé, occasionnèrent une vive alerte dans la petite armée de ces deux chefs divisionnaires. M. Savin n'étant pas dans le moment à la tête de sa troupe, ses soldats voulurent aller rejoindre Charette qui était alors à Machecoul, et le maître canonnier nommé *Leblanc* faisait partir l'artillerie, lorsque M. Joly qui manquait de poudre, vint lui demander des gargousses; Leblanc lui répondit qu'il ne le connaissait pas et qu'il n'avait point d'ordre à recevoir de lui. M. Joly d'un caractère bouillant, le somma d'obéir, et sur un nouveau refus lui brûla la cervelle. Lorsque Charette apprit comment la chose s'était passée, il dit qu'il regrettait la mort de Leblanc, mais qu'elle devait servir d'exemple pour maintenir la subordination envers les officiers supérieurs.

Charette dont l'armée se trouvait renforcée par la division Savin, marcha sur Saint-Gilles; mais au moment du combat il survint une pluie *si* considérable, qu'il fallut abandonner la partie et se replier à Saint-Gervais, où les républicains qui étaient rentrés dans Machecoul ne tardèrent pas à l'attaquer. On les repoussa jusqu'au bois de Cené. Dans la nuit Rabreau commandant en second de la cavalerie, et deux rouliers emmenèrent à l'en-

Digitized by Google

nemi quinze des plus beaux chevaux d'artillerie qui étaient à Saint-Gervais. Gareau de Legé d'accord avec eux fit tout ce qu'il put pour engager cette division à passer du côté des républicains. Charette qu'on a peint si sanguinaire, même envers ceux de son parti dont il croyait avoir à se plaindre, ne le punit pas de cette trahison, et sur des protestations de repentir, il lui rendit dans la suite sa confiance.

L'armée vendéenne presque toujours sur pied et au bivouac était très-fatiguée. Charette se retira à Beauvoir pour lui faire prendre quelque repos; mais l'ennemi ne lui en donna pas le tems. Il l'atteignit dans la plaine de Beauvoir où les vendéens rangés en bataille lâchèrent pied à la vue d'une nouvelle colonne qui arrivait de Châteauneuf, et se replièrent à Bouin.

C'était dans les premiers jours de décembre. Pour peu qu'il pleuve au commencement de l'automne, les chemins deviennent impraticables et les habitans n'y vont qu'en bottes sur des échasses. L'endroit eût été inexpugnable, vu l'impossibilité d'y conduire de l'artillerie; mais par une sorte de phénomène très-rare dans ce pays, la sécheresse avait été continuelle; il gelait toutes les nuits, et les chemins étaient même plus commodes que dans la belle saison, parce qu'il n'y avait pas de poussière. Crainte de surprise, les républicains n'osaient coucher dans les bourgs et les villages.

Ils passaient les nuits dans les champs, le dos tourné à de grands feux qu'on voyait de fort loin, et ils se gorgeaient d'eau-de-vie pour réchauffer le reste du corps qui se glaçait à la gelée.

L'ennemi commandé par le général Haxo marcha sur Bouin en trois colonnes. La première, partie de Machecoul, s'avançait par le passage du sud; la seconde venait de Bois de Cené par la Claie, et la troisième par Beauvoir, formant en tout 6500 hommes. Charette n'en avait pas 3000, y compris les gens de Bouin, parce que MM. Joly et Savin étaient rentrés avec leurs divisions dans le Bocage, ainsi qu'un grand nombre des soldats de Charette qui savaient que l'île devait être attaquée. Charette partagea ses forces en trois divisions; l'une de 250 hommes, commandée par Guérin aîné, gardait le passage du sud; une autre de 400 hommes, placée sur la route de Bois de Cené, avait pour chef M. de Coëtu; Charette sur la route de Beauvoir, commandait la troisième qui était censée faire le corps d'armée. Il faisait un froid très-vif et on ne pouvait sans danger se servir de chevaux à cause des glaces. Charette marcha à pied aux retranchemens et ordonna à tous les officiers et cavaliers d'en faire autant. Il avait eu d'abord l'intention de couper plusieurs chaussées pour empêcher l'entrée des républicains dans l'île; mais sur les représentations des habitans, il résolut de défendre le pays par la force plutôt que de le ruiner

Digitized by Google

par l'inondation qui aurait noyé toutes les colonnes républicaines.

Dès le point du jour la colonne du sud avait fait une fausse attaque. Guérin avec sa petite troupe fit résistance. Charette tenait en échec la colonne qui venait de l'Epoi ; M. de Coëtu pressait vigoureusement celle de Bois de Cené, et on vit plusieurs fois le pavillon blanc repousser le pavillon tricolor sur différens points de l'attaque. Alors la colonne du sud voyant qu'elle ne pouvait pénétrer, se partagea en deux corps et tourna le marais pour mettre la division de M. de Coëtu entre deux feux.

Cependant l'ennemi gagnait du terrein et cherchait à prendre la troupe de Guérin par derrière pour lui couper la retraite sur le corps d'armée. Guérin disposa son monde de manière à faire face au passage et repoussa l'ennemi à plusieurs reprises. Il n'était pas homme à quitter la partie, malgré l'infériorité du nombre ; mais faute de munitions il se vit contraint de se retirer, et ne put rejoindre le corps d'armée que le lendemain à Saint-Etienne de Mer-Morte. Alors la colonne ennemie pénétra sans obstacle dans la ville et força M. de Coëtu de se replier sur le corps d'armée, où toutes les forces se trouvèrent réunies. On se battit sur deux lignes de front avec acharnement. Ceux de l'ennemi qui étaient entrés dans la ville, s'emparèrent d'une partie de l'artil-

Digitized by Google

lerie que les canonniers avaient abandonnée sans l'enclouer, et s'en servirent avec avantage. Un peloton de Vendéens placé dans la cour de l'Hôpital, tirait à bout portant sur les républicains qui voulaient escalader un mur d'appui servant de clôture. Gorgés d'eau-de-vie et tombant d'ivresse autant que par les coups de fusil, leurs camarades qui arrivaient en foule marchaient sur les cadavres, qui bientôt entassés à la hauteur du mur, facilitèrent l'entrée de plain-pied dans la cour de l'Hôpital, où il y eut de part et d'autre un combat très-sanglant.

Tout-à-coup un cri de désespoir se fait entendre dans l'armée vendéenne qui, environnée d'ennemis et manquant de munitions, semblait n'avoir que la mer pour retraite. Alors Charette propose de se faire jour la baïonnette en avant et dit aux gens de Bouin : *mes amis, sauvez-vous, mais sauvons aussi l'armée ; vous connaissez les chemins de l'île et des marais, servez-nous de guides.* Il fit enclouer et jeter dans les étiers le reste de ses canons, et se mit à la tête des siens sous la conduite d'un habitant de Bouin qui connaissait une sortie. L'ennemi maître de la ville, en massacrant et pillant facilita la retraite des Vendéens, qui n'eurent dans leur fuite que quelques hommes tués par le canon. Outre la perte de l'artillerie qui consistait en six pièces de canon, tous les chevaux restèrent au pouvoir de l'ennemi, excepté un seul qui

Digitized by Google

appartenait à M. d'Argens fils, aide-de-camp, et que le général qui avait mis tout le monde à pied, ne voulut pas monter. La perte des hommes tant tués que blessés fut d'environ 700, c'est-à-dire un quart de l'armée. Elle eût été moins considérable sans les malades qui se trouvèrent dans la ville, et beaucoup de soldats armés de piques qui, s'y croyant plus en sûreté qu'aux retranchemens, n'avaient pas voulu en sortir; presque tous furent massacrés ainsi que beaucoup de femmes; on en conduisit plusieurs à Nantes qui furent guillotinées. De ce nombre étaient madame de Coëtu épouse du général, madame Quédreux de Machecoul et quelques autres.

Quand on eut franchi plusieurs étiers et fossés, Charette voyant qu'on ne le poursuivait pas, fit halte et rassembla tout son monde. *Camarades*, dit il, *nous l'avons échappé belle, mais nous n'en sommes pas quittes. Il n'y a pas de doute que l'ennemi borde les marais et qu'il occupe les postes extérieurs ; ce ne peut être au reste qu'en petit nombre. Tenons-nous au plus près les uns des autres ; marchons serrés et passons sur le ventre de ces coquins-là, si nous voulons avoir des munitions.* Cette courte harangue (il n'en faisait jamais d'autres) dite du style et du ton convenables à ses soldats pleins de confiance dans leur général, qu'ils ne voyaient jamais plus grand que dans les grands dangers, ranima la troupe abattue. On se mit en marche

Digitized by Google

dans l'ordre suivant : Charette à la tête, avec son état-major; marchaient ensuite les canonniers et les cavaliers; après eux les soldats sur deux rangs, et en avant ceux qui étaient armés de fusils; les porte-piques fermaient la marche.

On tint cet ordre le mieux qu'il fut possible dans des marais aussi difficiles que ceux de Bouin à Châteauneuf, et qui étaient encore plus mauvais par le dégel survenu dans la journée. Les étiers, les fossés qu'il fallait franchir rompaient nécessairement la marche déjà très-pénible, et dans laquelle la plupart perdirent leurs souliers; enfin après beaucoup de courage, de patience et de fatigue, l'armée arriva à Châteauneuf vers trois heures de l'après-midi. Il y avait dans le bourg six républicains qui s'étaient amusés à boire dans un cabaret. Charette leur demanda s'ils étaient seuls, et s'il n'y avait pas d'armée ennemie plus proche que celle qui était entrée à Bouin. Ils lui répondirent que leur colonne était à Beauvoir; qu'il n'y avait personne à Machecoul, à Bois de Cené et à la Garnache.

Dans le nombre des six républicains, il y en avait un qui ne parlait pas, qui changeait de couleur à chaque réponse de ses camarades, et qui en tirait un par son habit lorsqu'il voulait parler. Au moment où Charette donna l'ordre de les faire sortir, ce jeune homme se jeta à ses pieds

Digitized by Google

et lui dit : « Général, vous allez nous faire mou-
» rir ; la cause honorable que vous défendez et
» l'habit que nous portons nous rendent coupa-
» bles à vos yeux ; mais dans le nombre de ceux
» qui le portent, il y en a beaucoup qui pensent
» comme vous, et si vous n'êtes pas obligé de me
» croire, vu la position où je me trouve avec
» mes camarades, croyez du moins ce que je vais
» avoir l'honneur de vous dire. Général, vous
» n'avez pas un instant à perdre ; quittez Châ-
» teauneuf. A deux champs d'ici il y a 500 ré-
» publicains embusqués dans un taillis. Il vous
» attaqueraient s'ils étaient en force ; mais comme
» ils ont des munitions de guerre et de bouche
» à garder dans un village voisin, ils ont fait
» avertir le poste de la Garnache de vous at-
» taquer sur la grande route où ils croient que
» vous devez passer. D'un autre côté la colonne
» partie d'ici qui a commencé l'attaque de Bouin,
» revient à votre poursuite et vous ne tarderez
» pas à être pris entre deux feux. Je vous pré-
» viens aussi, général, qu'il y a 800 hommes à
» Legé et autant à Palluau. Il me reste, ajouta-
» t-il, deux graces à vous demander ; la pre-
» mière, de me faire mourir avant mon frère
» que voici ; la seconde, de vouloir bien déca-
» cheter cette lettre que j'écrivais à notre père,
» d'y ajouter la manière dont nous périssons, et de
» la faire parvenir, si cela se peut, à son adresse.
» Nous méritions, général, une mort plus glo-

Digitized by Google

» rieuse en combattant avec les défenseurs de » la religion et du trône, et c'est le seul regret » qui nous reste au moment de perdre la vie ».

Charette fut si surpris des bons sentimens que ce jeune homme faisait paraître, et de la manière aussi noble que franche dont il s'exprimait, qu'il accorda la grace aux deux frères et leur fit rendre leurs armes. En même tems il donna l'ordre de fusiller les quatre républicains qui avaient voulu le tromper, et marcha sur-le-champ à la tête de sa troupe vers le village où étaient les munitions; il le cerna de manière à n'être pas aperçu de l'ennemi qu'il attaqua à l'improviste. Au cri de *qui vive*, on répondit *républicains;* l'ennemi crut que c'était la colonne qui revenait de Bouin. Déjà les deux frères qui connaissaient la position et huit cavaliers qui les accompagnaient, avaient tué les maîtres canonniers et une garde nombreuse qui voulait défendre l'artillerie, consistant en deux canons et trois caissons. Ceux qui étaient embusqués dans le taillis accoururent au bruit de la fusillade; dans un instant les républicains sont culbûtés, plus des trois quarts mordent la poussière, le reste se sauve à Machecoul et à l'île Chauvet où il y avait des magasins bien fournis, dont on se serait emparé si la colonne qui revenait de Bouin, et dont la tête n'était guère qu'à une portée de canon de l'arrière-garde vendéenne, n'eût forcé sa marche pour l'atteindre. En même tems les troupes de Bois de Cené et de l'île

Digitized by Google

Chauvet accoururent au secours de leurs camarades; il fallut disputer le prix de la victoire. Dans l'extrémité où se trouvaient les Vendéens, ils redoublèrent de courage; les républicains n'en montrèrent pas moins pour reprendre des munitions qui remettaient leurs ennemis sur pied. Un des caissons resserré entre deux rochers devint sur-tout un sujet d'acharnement et de carnage; on s'arrachait les gargousses d'une main et on se poignardait de l'autre; heureusement la nuit vint séparer les combattans.

Les républicains rentrèrent dans leurs quartiers, et les Vendéens marchèrent une partie de la nuit à la clarté des feux allumés de toutes parts dans les camps ennemis. Ils emmenèrent quarante-six chevaux de tirage et trente-trois de selle. Le gros de l'armée coucha à S.t-Etienne de Mer-morte et le reste à Touvoie.

Le lendemain Charette qui comme le maréchal de Turenne croyait à la providence, dit à son armée *que c'était à bon droit qu'on l'appelait l'armée catholique*, et qu'elle devait remercier Dieu de l'avoir tirée d'aussi grands périls, en même tems qu'il lui donnait de nouveaux moyens de résister à ses ennemis dont il espérait triompher un jour. « Cependant, ajouta-t-il, je sais » qu'il y en a parmi vous qui songent à me » quitter pour se retirer chez eux ou se cacher » dans les bois; je leur prédis qu'au lieu de mourir

» glorieusement les armes à la main, ils se feront » égorger comme des lâches dans leurs lits ou » derrière les buissons ». La prédiction ne tarda pas à s'accomplir. Cela dit, il fit briser les canons, brûler les affûts, les caissons, six ambulances chargées de pain, d'habillemens, d'objets de pharmacie, d'effets appartenans aux soldats que les Vendéens se partagèrent entre eux, en un mot, tous les équipages embarrassans pour la marche. Il distribua des cartouches et fit charger le reste de la poudre sur des chevaux.

L'armée partit à neuf heures du matin et prit la route de Touvoie, où elle fit halte. Il sortit en ce moment de la forêt huit cavaliers qui dirent au général que les républicains étaient à Legé avec six pièces de canon et deux obusiers, et qu'ils avaient dû attaquer M. Joly au Luc. Le général leur dit de s'avancer le plus près possible vers Legé afin de reconnaître l'état des forces de l'ennemi, et de venir lui en rendre compte à la maison du garde. Il y avait des signaux convenus pour tous ceux qui s'étaient réfugiés dans la forêt, afin de se reconnaître et de ne pas tomber entre les mains des républicains. En y entrant Charette fit répéter les signaux par des cavaliers dans différens endroits, et en moins d'une heure il se rassembla autour de lui plus de quatre cents personnes bien armées, excepté un petit nombre de vieillards, de femmes et d'enfans.

Digitized by Google

Trois heures s'étaient écoulées depuis que Charette était dans la forêt, lorsque les cavaliers qu'il avait envoyés vers Legé vinrent lui rendre compte de leur mission. « Nous serions, lui » dirent-ils, revenus beaucoup plutôt, si des » cavaliers ennemis qui escortaient des farines » ne nous eussent poursuivis jusques dans le bois » de Grand-Lande. Mais la découverte que nous » venons de faire nous a bien dédommagés de » cette chasse. Des rouliers qui se disputaient et » juraient après leurs chevaux, faisaient un grand » bruit sur la route de Legé à Machecoul. Un de » nous ayant mis pied à terre s'est glissé le long » des fossés, et est parvenu assez près de l'endroit » d'où venait le bruit, pour distinguer une am- » bulance renversée dans un chemin creux et » étroit, d'où on ne peut la retirer promptement. » Plusieurs autres voitures ne peuvent ni avancer » ni reculer, et il ne paraît pas y avoir plus de » cinquante hommes d'escorte. Ce convoi n'est » qu'à deux portées de fusil de la forêt ». Aussitôt Charette fit défiler l'armée pour attaquer Legé et marcha à petit bruit au lieu indiqué. L'escorte était si occupée autour de l'ambulance, qu'une trentaine d'hommes furent renversés avant même de pouvoir songer à se défendre ou à se sauver. Le reste s'enfuit vers Legé, et de onze seulement qui y rentrèrent quatre moururent le lendemain de leurs blessures. On prit tout le convoi, qui consistait en quatre ambulances chargées de

Digitized by Google

selles, de brides, de sangles et en général de toutes sortes d'équipages de cavalerie ; cinq chariots, six charettes attelées de quatre-vingts forts chevaux et chargées d'armes, de cartouches, d'habillemens et de tout ce qui est nécessaire à l'infanterie. Au derrière des charettes étaient quatre chevaux de selle tout équipés, dont un fort beau, qui paraissait appartenir à un chef républicain, fut réservé pour le général.

Peut-être que ces détails paraîtront bien minutieux et peu dignes de la majesté de l'histoire, à qui les actions principales suffisent pour former la chaîne des événemens; mais comme ce n'est point ici une histoire générale, et que dans une guerre comme celle de la Vendée il y a plus de petits faits que de grands, rien n'est à rejeter; il faut tout dire parce que tout marche au but. C'est dans les moindres détails, dans les plus petites circonstances que se trouvent quelquefois les plus grandes ressources d'un parti aux abois. Il y avait deux jours que l'armée vendéenne manquant de vivres, de munitions, de chaussure, excédée de fatigues, entourée d'ennemis, semblait courir à une perte inévitable, et la voilà tout-à-coup abondamment pourvue, non-seulement de tout ce qui est nécessaire pour sa subsistance, mais encore de tout ce qu'il faut pour attaquer l'ennemi dans ses retranchemens.

Charette fit conduire le convoi dans la forêt,

Digitized by Google

et continua sa marche sur Legé, dont la garnison, commandée par l'adjudant-général Guillaume, était sortie pour le soutenir. Il s'engagea bientôt un combat des plus vifs qui força la garnison de rentrer dans ses retranchemens, défendus par cinq pièces de canon et un obus. On se battit jusqu'à la nuit, et sans un renfort de cinq cents hommes qui arriva de Palluau, l'ennemi qui avait tiré plus de deux cents coups de canon sans blesser personne et qui commençait à manquer de munitions, était au moment d'évacuer. Si MM. Joly et Savin qui venaient de battre complètement au Luc un détachement de la garnison de Legé, fussent venus comme on s'y attendait prendre part à l'action, la victoire se serait décidée pour Charette qui se retira dans la forêt, n'ayant eu que vingt-sept hommes tués et quarante blessés. La garnison de Legé en eut quatre-vingt-sept tués et cent vingt blessés. Ceux de Palluau perdirent plus de cinquante des leurs près le ruisseau qui est au bas du bourg. Le sieur Biclet de Machecoul, attaché d'abord à M. de Coëtu et qui avait quitté l'armée lors de sa retraite à Bouin, périt dans cette affaire du côté républicain.

Charette ne resta dans la forêt que le tems nécessaire pour faire rafraîchir la troupe et brûler les ambulances et les voitures de convoi, se doutant bien que l'ennemi ne tarderait pas à le poursuivre. Il s'arrêta au bourg de la Bénate pour faire enterrer les morts, et continua sa route par

Digitized by Google

le moulin Guérin où il passa la rivière à petit bruit; précaution nécessaire, parce qu'une colonne républicaine campée au Pont-James avait des postes avancés sur tous les chemins. L'armée traversa celui de Legé dans le plus grand silence, et si près des avants-postes qu'on y entendait parler. Elle passa la forêt de Roche-Servières, et à huit heures du matin elle se trouva dans les petites landes du bois Chevalier, qui d'un côté bordent la forêt et de l'autre la route de Legé à Roche-Servières.

Avant de sortir de la forêt Charette envoya vingt cavaliers à la découverte. Quelque tems après il en revint deux lui dire que l'armée pouvait avancer et traverser la grande route où leurs camarades les attendaient avec sept prisonniers: dans le nombre étaient deux laboureurs de la Motte-à-Chat conduisant leurs charettes chargées de foin. Les cavaliers s'étaient encore emparés de douze charettes chargées de foin et de paille, escortées par douze cavaliers qui avaient mis pied à terre pour relever une des charettes renversée. Surpris dans cet embarras par les cavaliers de Charette, il y en eut sept de tués, les cinq autres se rendirent.

Sur ce rapport Charette fit avancer l'armée et la mit en bataille après avoir traversé la grande route. Il demanda aux cavaliers républicains combien ils étaient à Legé. Trois mille, répondit un

Digitized by Google

d'eux. *Général*, lui dit un autre, *je suis plus franc, moi; je vous dirai que nous ne sommes que seize cents, et qu'on doit marcher aujourd'hui sur trois colonnes pour vous attaquer dans le bois de Touvoie, où les feux que vous avez allumés ont fait croire que vous vous étiez arrêté. Les troupes de Chalans et de Machecoul sont en marche dans ce moment.* A quelle heure, lui demanda Charette, êtes-vous parti de Legé? *A 5 heures du matin; la troupe qui avait passé la nuit au bivouac dans la crainte d'une nouvelle attaque était prête à marcher.* Mon ami, dit Charette à ce cavalier, les républicains tuent mes soldats, égorgent les vieillards, les femmes et les enfans; je ne ferai grace désormais qu'à ceux qui se rangeront de mon côté; choisis. Le cavalier ne balança pas et se rangea parmi les Vendéens. Ses quatre camarades tinrent ferme pour la république, et Charette qui sans cesse poursuivi ne pouvait plus garder de prisonniers les fit fusiller, ainsi que les deux métayers de la Motte-à-Chat à qui il avait fait grace; mais qui au moment de partir refusèrent de conduire leurs charettes, disant qu'ils aimaient mieux servir la république que les brigands. On prit leurs bœufs, qui avec ceux des autres attelages formèrent un nombre de quarante-quatre.

Tout cela avait duré un peu de tems et permit à l'armée de prendre quelque repos. Ensuite elle se remit en marche pour aller rejoindre M. Joly

Digitized by Google

au Luc. On apprit dans le jour que les républicains avaient fouillé la forêt de Touvoie, et que n'y ayant rien trouvé, ils comptaient le lendemain visiter celle de Roche-Servières et les bois de Grâla. L'armée de Charette sur-tout avait beaucoup souffert depuis sa sortie de Bouin par les marches forcées tant de nuit que de jour, et par les différentes actions qui s'étaient passées. Plus de la moitié des officiers avaient les pieds écorchés; d'autres leurs bottes coupées. M. de Coëtu ne marchait qu'à l'appui d'un bras. Les soldats qui pour la plupart n'avaient point eu de chaussure étaient dans un état pire encore. Il était difficile de se procurer des vivres, et ce ne fut que de mauvais œil que M. Joly se vit obligé de partager le peu qu'il en avait avec l'armée de Charette. Mais en même tems, le général qui avait pris beaucoup de munitions sur l'ennemi, en donna à M. Joly qui se trouvait à la veille d'en manquer. Au moyen de ce double partage qui remit ce dernier en belle humeur, les deux armées se trouvèrent pour le moment suffisamment pourvues de vivres et de munitions. Pour donner quelque repos à l'armée de Charette, il fut décidé que malgré l'approche de l'ennemi on ne partirait que le lendemain.

Depuis que l'armée s'était un peu remontée en chevaux, le général n'en avait point encore passé la revue. Il ordonna qu'elle serait faite dans l'après-midi. Le nombre des chevaux de selle se

Digitized by Google

trouva être de cent soixante-dix-neuf, dont vingt-neuf n'avaient qu'une partie de leur équipage ; les uns manquant de selles, les autres de brides.

Comme l'ennemi devenait chaque jour plus nombreux et serrait les royalistes de plus près, il fut décidé qu'on irait dans le haut Poitou recruter ceux qui n'avaient point passé la Loire. En arrivant aux Essarts, Charette apprit que les républicains étaient campés aux quatre chemins, sur la route de la Rochelle à Nantes. Aussitôt l'attaque fut résolue ; Joly qui commandait l'avant-garde, tint la route des Essards et embusqua sa cavalerie dans un bois voisin. Charette prit par Sainte-Cécile pour attaquer sur le chemin de la Rochelle ; M. de Coëtu était au centre. Mais ces deux divisions n'arrivaient point assez vîte au gré de Joly, qui bouillant d'impatience de tomber sur l'ennemi, fit un de ces coups hardis que la raison condamne et que la fortune favorise quelquefois. Il traverse au grand galop le camp républicain, rencontre deux soldats qui s'en étaient écartés, les arrête, arrive avec ses prisonniers à la tête de la colonne de Charette pour dire d'avancer, et revient sur ses pas rejoindre sa troupe. Les républicains qui ne soupçonnaient pas qu'un royaliste eût la témérité de passer seul deux fois au milieu d'eux, le prirent pour un des leurs. Qu'est-ce qu'il y a de nouveau, lui demandèrent des cavaliers qui revenaient de Montaigu? Voilà bien du mouvement et du bruit

Digitized by Google

dans le camp. Va-t-on partir ou se battre? Vous l'avez dit, camarades, répondit Joly, les brigands ne sont pas loin. Avons-nous du renfort? Oui, j'ai dans ce bois une colonne embusquée pour les prendre par derrière; mais notre artillerie est mal tournée de ce côté, il faudrait en prévenir le commandant; je m'en charge, lui dit un des cavaliers.

Alors Joly revint en diligence rejoindre sa colonne, et bientôt il attaqua avec une telle précipitation, que n'étant pas soutenu par les autres corps d'armée, il fut vivement repoussé. Sa troupe s'ébranlait déjà pour prendre la fuite, lorsque Charette parut et fonça à la tête des siens au milieu du camp qui devint bientôt une boucherie. Au commencement de l'affaire qui ne dura pas plus d'une heure, on entendait les républicains crier : *montre donc ta cavalerie, brigand, va la chercher à Bouin;* mais lorsque forcés d'abandonner leur camp ils songèrent à faire retraite, la cavalerie embusquée déboucha tout-à-coup, répandit l'épouvante, et tailla en pièces tout ce qu'elle rencontra. Depuis les quatre chemins jusqu'au-delà de S.t-Fulgent, la grande route et les champs voisins furent jonchés de morts. De quinze cents hommes qui étaient dans le camp, il ne s'en sauva pas le quart. Ceux qui échappèrent ne se crurent en sûreté qu'à Montaigu, où ils entrèrent en jurant de ce qu'on les avait

Digitized by Google

trompés sur la perte totale de la cavalerie vendéenne à Bouin. Une pièce de canon, deux caissons, trois ambulances chargées de pain, deux chargées de linge, de sacs, de souliers, quatre cents fusils, une grande quantité de cartouches, six grands chariots chargés de tentes, cinq bœufs qui avaient été tués le matin, quarante chevaux d'artillerie, cinq de selle qu'on prit en poursuivant l'ennemi, restèrent aux vainqueurs. On distribua largement aux soldats les choses dont ils avaient besoin; on plaça les blessés dans les ambulances, les morts dans des chariots, et on brûla le reste des voitures.

L'armée partit pour Sainte-Florence où elle coucha. Pendant que l'avant-garde défilait, des soldats de Joly cherchaient dans les débris du camp un reste de butin, et rallumaient le feu qui s'éteignait. Ce commandant tomba sur eux à coups de plat de sabre pour les faire rejoindre. A son exemple, son fils frappa par derrière un soldat qui en se retournant le toucha sans le vouloir avec son fusil et lui fit une légère écorchure au front. Le jeune homme voulut sabrer le soldat qui parait les coups en présentant son fusil de travers. Dans ce moment arrive Joly père qui blesse le soldat à la cuisse d'un coup de pistolet. Ce malheureux tombe à genou, demande grace, mais l'impitoyable Joly l'achève à coups de sabre, et se prive ainsi d'un de ses

Digitized by Google

plus braves soldats qui était père de cinq enfans. En apprenant ce trait de barbarie, un cri d'indignation se fit entendre dans toute l'armée.

De Sainte-Florence l'armée se rendit aux Herbiers. Ce fut là que Joly, vain, présomptueux, voulant toujours avoir le pas sur les autres chefs, ennemi des nobles, dévoré d'ambition et jaloux de la célébrité de Charette, se mit en tête de lui faire perdre le commandement, ou du moins de le partager avec lui. Quand les armées étaient réunies et victorieuses, c'était toujours lui qui avait remporté la victoire, même la dernière des quatre chemins, où sa troupe vigoureusement repoussée allait prendre la fuite, lorsque Charette arriva et força les retranchemens de l'ennemi. Etait-on battu, il fallait s'en prendre aux autres; lui seul avait fait des merveilles. Charette, quoique brave, n'entendait rien à faire la guerre, ainsi que ses officiers; c'était à tort qu'on l'appelait général; ce titre n'appartenait qu'à lui Joly, comme le plus ancien d'âge et le premier qui avait pris les armes; si on allait aux voix, la majorité serait pour lui. Tels étaient depuis long-tems les propos de Joly, qui croyant enfin l'occasion favorable pour la réussite de ses projets, proposa de reconnaître trois chefs dont les avis passeraient à la pluralité et seraient exécutés par tous. Cette proposition était assurément la plus ridicule et la plus impossible dans l'exécu-

Digitized by Google

tion qu'on pût imaginer. Les différens corps d'armée se trouvant presque toujours séparés les uns des autres, il eût été difficile de réunir les chefs pour délibérer; et le défaut d'ensemble qui jusqu'alors avait été si préjudiciable aux opérations militaires, venait de ce qu'il n'y avait point eu de chef unique pour les conduire.

L'assemblée convoquée à l'effet de délibérer sur la proposition de Joly fut d'avis, 1.° de nommer un seul chef; 2.° de décider à qui on décernerait le commandement. Au seul nom de Joly, l'assemblée devint fort tumultueuse. L'assassinat récemment commis sur un de ses soldats, la violence de son caractère, sa brutalité sans exemple, avaient tellement indisposé les esprits que personne ne voulait lui donner sa voix. Cependant le tumulte augmentait, on ne s'entendait plus, lorsque le jeune Roberie proposa que ceux qui voulaient Charette pour chef, sortissent de la chambre. Dans un instant Joly se trouva seul avec son fils et un de ses officiers nommé *Gautet*. Furieux de cet abandon général, il voulut rassembler sa troupe et partir pour son cantonnement; mais ses soldats mécontens de la mort de leur camarade, étaient retournés chez eux dans la nuit : il ne lui en restait au plus que cent cinquante. Forcé de dévorer cet affront, il fit céder son orgueil à sa propre sûreté, qui l'empêchait pour le moment de quitter l'armée.

Digitized by Google

On convoqua une nouvelle assemblée pour la nomination d'un chef. M. Baudry président représenta que Charette avait des droits bien acquis au commandement en chef, mais que M. de Coëtu, ancien militaire et chevalier de S.t-Louis, n'en avait pas moins ; qu'il paraissait convenable de lui en faire les honneurs, d'autant plus qu'il était persuadé que M. Charette n'accepterait le commandement que sur le refus de M. de Coëtu. Alors M. Eriau, commandant de Machecoul, prit la parole et dit, qu'il y avait long-tems qu'on regardait M. Charette comme général en chef, et qu'on ne pouvait sans une grande injustice en nommer un autre. Plusieurs chefs de division en dirent autant. D'autres revenaient à M. de Coëtu qui, sachant que Charette n'accepterait le commandement en chef que sur son refus, entra dans l'assemblée en disant : *Messieurs, il l'acceptera de votre part et de la mienne. M. Charette a la confiance de l'armée ; il la mérite à tous égards. Pour moi, je ne suis plus d'âge ni de force à remplir un poste aussi fatigant, et que M. Charette peut occuper avec tant d'éclat. Nous ne devons tous avoir qu'une voix pour l'y porter.* Alors Charette fut unanimement proclamé général en chef des armées du Bas-Poitou et du pays de Retz.

On dressa procès-verbal de sa nomination qui fut signé de tous les officiers présens. Une dépu-

Digitized by Google

tation composée de *MM. de Coëtu*, *Savin*, *Eriau*, *de Goulaine*, *de S.t-Pal*, *Marchand*, *Gautet*, *Arnaud*, *de la Roberie*, *Beaudrau*, *Lemoel et Rezeau*, fut chargée de le porter à Charette, de lui en remettre copie et de le prier d'y mettre son acceptation. Charette refusa d'abord, sous prétexte que le commandement appartenait de droit à M. de Coëtu, comme plus ancien militaire et décoré des ordres du roi. J'aurais desiré, ajouta-t-il, qu'on l'eût offert à M. Joly; mais on lui représenta que M. de Coëtu ayant formellement refusé, l'armée ne reconnaîtrait jamais M. Joly pour général, et qu'il pouvait s'en assurer par la signature de ses propres officiers au pied du procès-verbal. Charette n'insista plus; il signa son acceptation sur la copie et sur l'original qui fut reporté à l'assemblée toujours séante. On le mit dans un porte-feuille scellé de cinq cachets, et M. Baudry en fut nommé gardien. (*)

Le même jour à la tête de l'armée, Charette fut proclamé général en chef des armées catholiques et royales du Bas-Poitou aux cris répétés de *vive le roi*, *vive notre général*. Il renouvela le serment de ne jamais abandonner les défenseurs de la religion et du trône et de mourir

(*) Pièces justificatives, n.° 2.

Digitized by Google

à leur tête. Ainsi ce fut pour la troisième fois que malgré les haines, les cabales, les révoltes, les accusations de lâche et de traître, Charette conserva le commandement, avec cette différence que jusques-là il n'avait été que commandant de plusieurs cantons, et qu'aux Herbiers il fut nommé général en chef de toutes les armées du Bas-Poitou qui tenaient seules dans le pays insurgé. Les déplorables restes de l'armée d'Anjou rentraient alors dans la Vendée.

Le lendemain l'armée quitta les Herbiers et fut coucher au Bonpère, dont les habitans patriotes s'empressèrent d'avertir les postes républicains des environs, et revinrent avec eux vers le milieu de la nuit. Au premier bruit que fit la marche de l'ennemi, les royalistes se réveillent, courent aux armes, et la vue du danger leur donne un courage qui tient de la fureur; on se bat à l'arme blanche; bientôt l'ennemi est obligé de prendre la fuite, laissant plusieurs morts sur le champ de bataille. Dans cette alerte les royalistes eurent trois hommes tués et sept blessés. M. Pichard, aide-de-camp de M. de Coëtu, reçut deux blessures, l'une dans le côté et l'autre à la cuisse.

Du Bonpère l'armée alla à Pouzauges où elle resta quatre jours. Elle y trouva des vivres en abondance. Dès le soir même des cavaliers qu'on avait envoyés à la découverte, rapportèrent qu'ils avaient vu

Digitized by Google

dans un bourg voisin une trentaine de cavaliers qui paraissaient être des patriotes du pays, et qu'il serait facile de les surprendre.

Le général envoya vers le milieu de la nuit un détachement de 200 fantassins et 50 cavaliers commandés par Guérin. L'infanterie attaqua d'un côté, et les cavaliers entrèrent au grand galop du côté opposé en criant *vive la république*, *aux armes*, *camarades*, *aux armes*. Les patriotes sortirent de leurs maisons, à moitié endormis, demandant où étaient les brigands et de quel côté il fallait aller. On les extermina presque tous à coups de sabres et de baïonnettes ; il y eut dans ce petit combat 5 Vendéens tués et 11 blessés. On prit dans le bourg 22 chevaux sellés et bridés, 5 dont les équipages étaient dans les écuries, et une grande quantité d'étoffes de toutes couleurs qu'on distribua aux soldats.

Au retour de l'expédition le général dit à Guérin : mon ami, tous les chevaux de cette prise sont à toi ; tu les emmeneras quand tu iras rejoindre Cathelinière. Permettez, général, lui répondit Guérin, que les cavaliers à qui je donnerai ces chevaux soient reçus dans votre garde et ne vous quittent jamais ; je les choisirai si bien que vous aurez lieu d'en être content. Volontiers, répliqua Charette, mais à condition que tu resteras encore quelque tems à mon quartier. Il y resta en effet le reste de la campagne

Digitized by Google

qui se fit dans cette partie du territoire insurgé. Guérin était un des premiers commandans de Bourgneuf et du pays de Retz. Sa bravoure et son sang-froid dans la mêlée lui avaient mérité la confiance des troupes et l'amitié particulière du général auquel il resta toujours attaché.

Pendant les quatre jours que l'armée resta à Pouzauges, il y eut une explication franche de la part du général avec Joly, dont le mécontentement s'exhalait en discours capables de mettre la division dans l'armée. Je n'ai fait aucune démarche, lui dit le général, pour obtenir le commandement en chef; je n'ai ni orgueil, ni ambition, ni jalousie. Donnons un bel exemple à l'armée en agissant d'accord; sans cela nous ne ferons rien de bon, et nous finirons par être victimes de nos dissensions. Que d'aujourd'hui nos deux armées n'en fassent plus qu'une; ne faisons rien sans nous consulter l'un l'autre. Joly voulut s'excuser sur les motifs d'ambition et de jalousie qu'on lui supposait. Il se plaignit de ce que des officiers du général tenaient sur son compte des propos qui ne lui faisaient pas plaisir. Si cela continue, ajouta-t-il, je saurai bien les faire cesser. Croyez-moi, répliqua le général, mettons les propos de côté et faisons le bien de la cause commune; Joly parut satisfait. On convint d'organiser l'armée de manière à la rendre plus forte par son ensemble et moins sujette aux

Digitized by Google

surprises comme celle du Bonpère, dont Joly rejetait la faute sur le général.

On commença par réunir les deux corps de cavalerie en un, qui fut partagé en quatre compagnies. La première destinée pour la garde du général était de 112 hommes; les autres de 70 chacune, formant au total 322 hommes. Il y eut dans chaque compagnie un premier et un second capitaine, un premier et un second lieutenant, deux maréchaux-des-logis, deux brigadiers et deux fouriers. M. Davy-des-Norois fut nommé major-général de l'armée; M. Hyacinthe de la Roberie *major en second*, Marchand et Ponce aide-majors; de la Grossetière, du Temple, de Longerie, de la Roche-l'Epinay adjudans-majors; Baudry intendant-général pour les vivres, et Bousseau adjoint.

Il y a de quoi s'étonner en voyant deux corps d'armées réunis ne former que 322 hommes de cavalerie. Comment avec de si faibles moyens, la Vendée a-t-elle pu résister à toutes les forces de la république? Deux cent mille républicains ont péri dans cette guerre mémorable où tout est prodige; et sans la malheureuse expédition d'outre Loire, la Vendée n'aurait perdu que très-peu de monde.

Lorsque l'armée quitta Pouzauges, la quatrième compagnie de cavalerie et quelques hommes de pied qui fermaient la marche, n'étaient pas encore sortis du bourg, qu'un corps de cavalerie

Digitized by Google

ennemie les chargea au moment qu'ils s'y attendaient le moins, tua 15 hommes et en blessa 5. Au bruit de la fusillade la première compagnie retourna au grand galop pour soutenir ses camarades et força l'ennemi de se retirer. M. de Coëtu courut de grands risques ; Peigné commandant en second de Machecoul fut tué, ainsi qu'un officier républicain de Bordeaux qui avait quitté ses drapeaux. Cette expédition fut si prompte que l'ennemi n'eut pas le tems de fouiller une ambulance bien garnie qui était restée dans le bourg. Il perdit huit hommes et neuf chevaux.

Quand l'arrière-garde eut rejoint le corps d'armée, on reprit la marche sur Malièvre et Maulevrier, où 200 républicains venus de Mortagne voulurent disputer le passage, et furent presque tous exterminés. Un gentilhomme d'Angoulême nommé le chevalier de Maubué, qui servait comme réquisitionnaire dans l'armée républicaine, se cacha dans un grenier. Lorsqu'il sut que les Vendéens étaient entrés dans la ville, il fit demander par la femme chez qui il était si MM. les généraux voudraient le recevoir. Elle s'adressa à MM. la Roberie qui furent avec une escorte pour le chercher. Pendant ce tems là des cavaliers entrèrent dans la maison de cette femme, et se saisirent du chevalier de Maubué pour le conduire au général. Un des Roberie qui le rencontra en chemin, ne le connaissant pas, lui appliqua fortement sur le visage un coup de crosse

Digitized by Google

d'un grand pistolet d'arçon et l'envoya au quartier de Joly qui voulait le faire fusiller. M. de Coëtu toujours humain et juste s'y opposa et l'emmena à son logement. Bientôt le chevalier de Maubué se fit connaître à M. de la Sécherie pour son parent, et dès-lors il jouit de l'estime et de la considération de tous les officiers de l'armée.

Dès que la nouvelle de l'arrivée de Charette à Maulevrier se fut répandue dans le pays, les habitans de cette partie du Poitou et de l'Anjou se rendirent en foule sous ses drapeaux, et le quatrième jour l'armée se trouva fort nombreuse. En l'absence de leurs anciens chefs dont ils n'entendaient plus parler, ils demandaient hautement Charette pour général. Charette qui se voyait en force, résolut d'attaquer Cholet et Mortagne dont les garnisons n'étaient pas en état de lui résister. Une fois maître de ces deux postes, il aurait commandé tout le pays qu'occupait ci-devant la grande armée ; et pour se débarrasser de Joly, il lui aurait abandonné le Bas-Poitou, si toutefois d'autres chefs ne lui eussent pas disputé le commandement : car la plûpart disaient que si Charette se maintenait en Anjou, il devenait de droit généralissime des deux armées, et beaucoup de mécontens n'auraient pas voulu rester sous les ordres de Joly.

Le jour pris pour attaquer Cholet, on était prêt

Digitized by Google

à marcher lorsque MM. de la Roche-Jacquelin et Stofflet parurent devant l'armée. Ils dirent au général que la veille ils avaient passé assez près de Cholet, et que sur les informations qu'ils avaient prises, cette ville leur paraissait devoir opposer une résistance très-forte; qu'il venait d'y arriver 3,000 hommes; qu'un même nombre parti de Mortagne avait dû s'y rendre dans la nuit, et devait être remplacé par 1,500 sortis de Montaigu; enfin qu'on en attendait encore de Beaupreau, et qu'au moyen de ces renforts la garnison de Cholet se trouverait au moins de 12,000 hommes. Je crois, ajouta M. de la Roche-Jacquelin, que vous feriez bien d'attendre et d'observer la marche de l'ennemi. On nous a dit qu'il voulait reprendre Noirmoutier; peut-être que le rassemblement de Cholet se portera de ce côté. On pourrait donc replier l'armée sur Châtillon ou sur Malièvre. Charette insista d'autant moins qu'il était juste de rendre à ces deux généraux leur ancien territoire. M. de la Roche-Jacquelin se retira à Malièvre, Stofflet à Châtillon, et les paysans rentrèrent dans leurs foyers.

L'entrevue des généraux à Maulevrier était pour l'historien de la Vendée une belle occasion de se livrer à des conjectures défavorables sur la manière dont Charette s'était expliqué avec M. de la Roche-Jacquelin, et d'en parler avec une sorte de mépris. « Charette, dit-il, sentit qu'il » ne devait point porter atteinte aux droits de

Digitized by Google

» l'ancien généralissime, et qu'en cas de rivalité » les paysans du haut-Poitou n'auraient pas ba- » lancé entre leur général *et un chef peu connu.* » Les détails de cette entrevue, ajoute-t-il, sont » ignorés ; mais *selon toute apparence*, ces deux » hommes *célèbres* se quittèrent assez mécontens » l'un de l'autre ». Si l'historien eût été sans prévention, il aurait dit pour raisonner juste, que *les détails de cette entrevue étant ignorés, on ne pouvait pas dire si les chefs s'étaient retirés mécontens ou satisfaits l'un de l'autre.* Mais ses réflexions sont toujours en mauvaise part quand Charette y est pour quelque chose, et ses expressions toujours contradictoires comme ses idées. *Un chef peu connu* qui est un homme *célèbre* ! voilà ce qu'on ne trouve nulle part que dans l'histoire de M. Beauchamp. Charette était fort connu des paysans du haut-Poitou, puisqu'ils s'étaient trouvés à plusieurs affaires avec lui, notamment à celle de Luçon où il se montra de manière à se faire connaître. Pouvaient-ils ignorer que depuis le passage de la Loire il était le seul chef en armes dans la Vendée ? Enfin ils étaient venus se ranger sous ses drapeaux à son entrée dans leur pays. *Le chef peu connu* dénote le penchant de l'historien. L'homme *célèbre* est l'éclair de la vérité qui lui échappe (1).

(1) On dit dans le tems, que les soldats de Charette

Joly qui voyait avec plaisir les projets de Charette déconcertés par le retour imprévu des généraux angevins et la retraite de leurs soldats, lui dit qu'il pouvait rester dans le pays si bon lui semblait; que pour lui il allait se retirer dans son cantonnement. Ainsi le général qui le matin était à la tête d'une armée considérable, se vit le soir réduit à un très-petit nombre par la désertion de ceux qui s'étaient joints à lui, et même d'une partie de ses propres soldats. Il envoya des cavaliers à la poursuite de ces derniers pour leur dire de rejoindre l'armée à Saint-Paul, où l'on fit d'amples provisions de grains et de farines.

Charette voulut attaquer la Roche-sur-Yon; mais sur le faux rapport d'un émissaire que l'ennemi avait des forces très-supérieures, il se replia sur s. Denis-la-Chevasse. Pendant qu'il s'éloignait,

---

avaient pris dans les métairies voisines plusieurs chevaux qui appartenaient aux généraux angevins; que ceux-ci les réclamèrent, et que Charette répondit qu'il ne les leur rendrait qu'à condition qu'ils s'attacheraient à son armée. On disait aussi que M. de la Roche-Jacquelin avait proposé à Charette de lui aider à lever les hommes qui n'avaient point passé la Loire, ou qui étaient de retour; mais que ce général, *qui refusait de lui rendre ses chevaux*, le conjurait en même tems de ne pas faire cette levée, parce qu'elle lui enleverait les recrues qu'il avait faites. Des contes aussi absurdes ne méritent pas qu'on s'arrête à les réfuter.

Digitized by Google

le commandant de la Roche-sur-Yon, que l'arrivée des Vendéens dans son voisinage avait frappé de terreur, se retira aux Sables-d'Olonne et tous les habitans sortirent de la ville. Cette lâcheté causa la perte d'un grand nombre de patriotes qui étaient venus à la Ferrière pour reconnaître les forces de Charette qui y avait couché. Un détachement de l'armée du Nord y arrivait en même tems et les prit pour des brigands qu'il fallait fusiller sur l'heure. Conduisez-nous à la Roche-sur-Yon, dirent les patriotes, et vous verrez que nous n'en imposons pas; mais il n'y avait plus personne dans la ville : accusés d'imposture par ceux de leur propre parti, ces malheureux furent tous massacrés.

Charette partit de s. Denis-la-Chevasse pour attaquer Machecoul. Il fit route par le Pont-James où, malgré la difficulté de passer la rivière qui était grosse et dont le pont était rompu, il chassa un bataillon ennemi campé de l'autre bord. Quoique Machecoul ne soit éloigné du Pont-James que de trois lieues, la garnison de cette ville n'eut aucune connaissance de ce qui venait de se passer. Le commandant de la place nommé Naudy était absent, et la troupe si peu sur ses gardes, qu'un officier disait tranquillement, *Je voudrais bien voir Charette : le voilà*, s'écrie aussitôt une femme, *prenez garde à vous.* Déjà la cavalerie qui entrait du côté du château, avait tué la sentinelle et une garde de quinze hommes.

Digitized by Google

L'infanterie attaquait du côté des Chaumes, en sorte que l'ennemi pris entre deux feux, n'eut que le tems de courir aux armes pour se faire jour à travers les assaillans. Il y eut hors de la ville un combat très-sanglant qui cessa bientôt par l'inégalité du nombre, et l'ennemi forcé de prendre la fuite fut poursuivi avec tant de succès, que de onze cents hommes qu'il y avait dans la ville, on en compta 739 sur le champ de bataille et le long des chemins. La femme du commandant Naudy qui était logée chez madame Quédreux, fut faite prisonnière. On trouva dans la ville une pièce de canon, trois ambulances chargées de drogues de pharmacie, de linge, de charpie, de chandelle, de bougies, de sucre et de savon, une grande quantité de farines et de grains, mais fort peu de munitions.

L'armée passa le premier jour de l'an à Machecoul, attendant la division de M. de la Cathelinière qui devait la rejoindre le lendemain. Mais au lieu du secours qu'elle attendait, deux colonnes républicaines composées d'une partie de la division de Cherbourg et du régiment d'Armagnac, partirent de Bois de Cené et de la Garnache et marchèrent sur la ville. Charette se mettait en état de défense lorsqu'il reçut avis qu'une troisième colonne sortie de Bourgneuf approchait; alors il fit enterrer la pièce de canon qu'il avait prise deux jours auparavant, et dont il ne pouvait faire usage faute de gargousses. Il alla au-devant

Digitized by Google

de l'ennemi sur la route de la Garnache par où arrivait la plus forte colonne, dans l'espérance qu'après l'avoir défaite, il viendrait facilement à bout des deux autres. Bientôt l'ennemi fut en présence, et dans le premier choc où l'impétuosité des Vendéens était terrible, plusieurs décharges de mousqueterie avaient déjà éclairci les rangs républicains, lorsque l'arrivée des autres colonnes fit changer la fortune. Découragés à la vue d'un ennemi si nombreux, les Vendéens prirent la fuite sans qu'il fût possible de les rallier, et ils ne s'arrêtèrent qu'auprès de la forêt de Machecoul. Charette qui combattait à pied, courut les plus grands risques. Enveloppé trois fois par la cavalerie ennemie, il fut délivré trois fois par la sienne, et dans la grêle de balles qui tombait autour de lui, le canon de son fusil fut coupé en deux. On se rallia à S. Philbert, mais en petit nombre.

Avec une poignée de soldats Charette tenta le lendemain de reprendre la ville, moins pour s'y maintenir que pour ravoir ses ambulances chargées d'effets, de drogues, de grains et de farines dont l'armée avait grand besoin. A la tête de quelques cents hommes il osa attaquer les trois colonnes auxquelles il s'était joint le soir même un corps de cavalerie. Avant l'aube du jour il s'avança par des chemins détournés jusqu'au premier poste, qu'il enleva sans peine. Déjà il était aux portes de la ville ; l'ennemi croit que Charette a reçu des renforts ; des soldats républicains jettent leurs

Digitized by Google

armes de frayeur, d'autres songent à fuir avec armes et bagage. Dans ce moment de désordre tout semble promettre au chef royaliste l'heureux succès de son audace. Mais le commandant républicain fait battre la générale. L'ennemi se rassemble à cet appel et à la voix des chefs, et tandis qu'une colonne marche au lieu de l'attaque, une autre sort par le côté opposé de la ville et vient prendre les Vendéens par derrière. Ce mouvement imprévu porte le désordre dans leurs rangs, qu'un corps de hussards achève de disperser et poursuit en sabrant jusqu'au ruisseau de la Marne. Sans le commandant de la cavalerie, Roberie le jeune, qui eut un cheval tué sous lui, et qui se dévoua avec un courage héroïque pour arrêter les hussards, très-peu de Vendéens auraient échappé. Le général qui selon sa coutume combattait à pied, aurait infailliblement péri sans un de ses officiers qui le força de monter un petit cheval dont il ne voulait pas d'abord se servir, dans la crainte qu'un autre ne s'en privât pour lui.

Réduit à cette fâcheuse extrémité, Charette n'avait rien de mieux à faire que de s'éloigner de l'ennemi pour donner le tems à ses soldats d'oublier leurs défaites. Il erra dans les communes de la Chambaudière, de S. Sulpice, du Luc, de la Coupechanière, de Saligné, où il trouvait à peine de quoi subsister.

J'ai déjà répondu au reproche qu'on lui a fait

Digitized by Google

d'avoir égorgé trois ou quatre cents républicains dans l'hôpital de Machecoul. Cet acte de barbarie était réservé aux derniers. Il y avait dans cet hôpital des malades et des blessés des deux partis que Charette faisait traiter également. Réunis par le malheur, toute animosité semblait avoir cessé entre eux; mais aussitôt la défaite des Vendéens, les malades républicains dénoncèrent à leurs camarades ces compagnons d'infortune, qui dès le soir même furent portés sur des chaises et des civières dans une prairie voisine derrière l'hôpital, où on les fusilla.

Pendant que l'armée était à Saligné, un officier des Marais de Soulans qui s'était sauvé de Noirmoutier, vint trouver Charette et lui apprit que les républicains avaient repris cette île. Voici ce qu'il lui raconta:

« Les républicains attaquèrent l'île par terre et par mer et le siége dura plusieurs jours. Le 25 décembre on vit quarante voiles s'approcher. C'étaient des gabares pontées venant de Nantes et des environs, qui mouillèrent à l'entrée du Goi. Le lendemain à la marée haute, deux de ces gabares s'avancèrent au passage de la Héronière à la Bassotière, qui est le chemin pour entrer à pied dans l'île à mer basse. Il fut décidé qu'on irait les attaquer quand la mer se serait retirée; mais sur le point d'entrer dans le Goi, on vit paraître de la troupe qui venait de la Héronnière, et se rendait à ces gabares échouées sur le sable. Le lendemain

quinze autres gabares garnies de troupes vinrent se placer à côté des premières. L'ennemi établit ensuite au poste de la Barre-Demons une forte batterie qui tirait à portée du plus petit calibre sur le village de la Fosse. Il n'y avait que deux cents hommes pour garder la côte depuis ce village jusqu'à la Guérinière, et la garnison se trouvait réduite à quinze cents au plus.

Des frégates, des corvettes, des bombardes tiraient sur les forts qui bordent la côte, dont l'artillerie ripostait et endommagea plusieurs bâtimens. Le gros tems qui survint en fit périr deux, corps et biens. Trop peu nombreuse pour garder à la fois tous les points de l'île susceptibles d'être attaqués, la garnison jour et nuit sous les armes était très-fatiguée. Dans cette extrémité qui devenait plus pressante encore par l'attaque de terre dont on était menacé, M. de Tingui, gouverneur de l'île, et M. Massip, commandant de la cavalerie, proposèrent de capituler. M. Dubois et plusieurs autres officiers n'étaient pas de cet avis. On consulta M. d'Elbée qui dit, général, qu'il fallait vous informer de leur situation et vous demander des secours. On envoya quatre hommes dont j'étais pour remplir cette périlleuse commission. Hélas! je vis bientôt massacrer mes camarades, et moi-même blessé à un bras, je me sauvai miraculeusement la nuit à travers les républicains qui bordaient le passage du Goi depuis Beauvoir jusqu'à l'Epoi, et je rentrai dans l'île où je rendis

Digitized by Google

compte à M. de Tingui du mauvais succès de notre mission. Alors M. Dubois qui était présent dit qu'il n'y avait d'autre parti à prendre que de se défendre jusqu'à la mort, et que toute la garnison était dans les mêmes sentimens. Mais MM. de Tingui et Massip représentèrent que l'île serait infailliblement prise d'assaut; d'autant que M. la Roberie qui était allé demander du secours en Angleterre n'était parti que depuis quelques jours, et ne reviendrait pas à tems. Il ajouta qu'une capitulation honorable valait beaucoup mieux qu'un parti désespéré qui ferait périr toute la garnison.

Pendant ces discussions, l'ennemi qui n'avait encore agi que par mer, se disposait à une attaque par terre. Dans la nuit du 1.er au 2 janvier, malgré le vent, la pluie et l'obscurité, une des gabares débarqua trois cents hommes entre la Bassotière et la Fosse. Une patrouille qui n'en avait pas connaissance passe près de cet endroit, entend du bruit et crie : *qui vive*? *Royalistes*, répond l'ennemi. Avancez à l'ordre, dit le commandant de la patrouille : un républicain s'avance suivi de près de ses camarades, et lorsqu'il se voit à portée, il décharge un coup de sabre sur la tête du commandant. Au cri de celui-ci, la patrouille fait feu; l'alerte donnée, on se porte au lieu du débarquement; mais après quelques tentatives pour chasser l'ennemi dont le nombre était déjà de huit à neuf cents, il fallut faire retraite à cause de l'inégalité des forces. Le lendemain matin sur les

Digitized by Google

neuf heures ; à la marée basse, une colonne d'environ cinq mille hommes traversa le Goi et vint attaquer le poste de la Bassotière, qui ne tint pas long-tems. Les généraux Haxo et Dutruy suivirent de près à la tête de la réserve. On se replia vers la ville où l'on se battit avec acharnement ; on se faisait massacrer dans les retranchemens plutôt que de se rendre. M. Dubois qui s'y porta des premiers fut bientôt renversé ; et comme il ne pouvait plus se relever, il se brûla la cervelle, disant *qu'il ne voulait pas mourir par la main des bourreaux de son roi.* M. Lemercier-d'Apremont criait : *Le roi, ou la mort*, et fut tué en combattant. J'ai vu, dit l'officier, des volontaires criblés de balles, et se soutenant à peine sur les genoux, faire feu sur les républicains. Un nègre nommé *Zamor,* qui avait appartenu à M. Devai, président au parlement de Rennes, couvert de blessures et couché sur le ventre, faisait feu comme les autres. Je ne saurais dire combien de traits d'héroïsme signalèrent les Vendéens dans cette terrible journée.

De leur côté les républicains perdaient beaucoup de monde. Le général Haxo qui ne s'attendait pas à une résistance aussi opiniâtre, voulant ménager les siens, fit proposer à M. de Tingui de capituler, sans quoi la garnison et les habitans seraient passés au fil de l'épée. M. de Tingui, contre la résolution générale de mourir les armes à la main, capitula aux conditions suivantes :

Digitized by Google

1.° que la garnison mettrait bas les armes; 2.° qu'elle serait prisonnière de guerre, et qu'au surplus il ne serait fait de mal à personne, soit pour ses opinions, soit pour faits antérieurs à la capitulation. Il fallut donc quitter les retranchemens et rentrer dans la ville, où on déposa les armes en présence de l'armée républicaine. Le général Haxo fit renfermer les prisonniers dans l'église.

Le lendemain un officier à larges moustaches vint leur annoncer qu'ils allaient tous être mis en liberté, mais qu'auparavant il était chargé de les conduire à un comité pour y inscrire leurs noms, et prendre des passeports pour s'en retourner chez eux; afin d'éviter, dit-il, la confusion, je n'en ferai sortir que trente à la fois. A cette nouvelle inespérée des cris de joie se firent entendre; c'était à qui sortirait des premiers, chacun promettant à ses camarades de venir les voir ou de les attendre pour s'en retourner ensemble. Ceux qui restaient dans l'église voyant l'officier répéter plusieurs fois cette manœuvre, et qu'aucun de ceux qu'il faisait sortir ne revenait, conçurent des inquiétudes sur le sort de leurs camarades et sur celui qui les attendait. Quelques-uns étant montés à la hauteur d'une fenêtre, aperçurent des soldats qui revenaient du côté de la mer, portant au bout de leurs baïonnettes les dépouilles sanglantes des prisonniers qu'on venait de fusiller. Dans la nuit suivante trois cents sortirent de l'église par une fenêtre; mais la plupart retombèrent entre les

Digitized by Google

mains de l'ennemi avant de pouvoir sortir de l'île, et subirent le même sort. Ceux qui étaient restés dans l'église furent attachés à des cordes par trentaines et conduits dans un endroit appelé *Bazeau* sur le bord de la mer, où on les fusilla.

M. d'Elbée mourant fut fusillé dans son fauteuil sur la place publique. Sa vertueuse épouse tomba à côté de lui. On arracha la langue à M. de Tingui, qui fut ensuite fusillé avec MM. Duhoux-d'Hauterive, de Boisy, de la Noë-Gazette et plusieurs autres. On crut un moment que M. de la Voirie serait sauvé, vu son jeune âge; mais sur le dire d'un soldat qu'il l'avait vu sabrer un de ses camarades, le général républicain le fit fusiller sur-le-champ, comme si un acte de bravoure dans un jeune homme à peine sorti de l'enfance, et qui se bat corps à corps, pouvait être aux yeux d'un militaire un crime digne de mort. Dix-huit prêtres et des femmes furent aussi fusillés. Voilà, général, ce que j'ai vu, et dont je vous certifie la vérité ».

Charette fut vivement affecté de la perte de tant de braves gens qu'il n'avait pu défendre. Mais, dit-il à l'officier, comment vous êtes-vous sauvé? Je me jetai, répondit-il, dans un étier où j'avais de l'eau jusques sous les bras, et j'y restai quatre heures sans être aperçu. Quand la nuit fut venue, n'entendant aucun bruit, j'allai aux retranchemens, où je trouvai parmi les morts quelques-uns de mes camarades qui respiraient encore. Je trem-

Digitized by Google

blais de frayeur et de froid. Sans espoir de me sauver, je voulais d'abord m'ôter la vie ; mais il me restait une bouteille d'eau-de-vie et du pain de quoi subsister pendant deux jours ; je repris courage et je changeai mes vêtemens pour ceux d'un de mes camarades mort, car j'étais glacé avec les miens. Je cherchai ensuite à rappeler quelques-uns des mourans à la vie, mais ils expirèrent dans mes bras. Un jeune homme du Loroux qui était blessé de deux coups de feu à la tête et au côté droit voulut me parler : il ne put proférer une seule parole, tant il était faible. Je mis sur ses plaies du linge mouillé d'eau-de-vie, et je lui fis manger un peu de pain trempé dans cette liqueur. Quelques momens après il parut se ranimer. Ne m'abandonnez pas, me dit-il, je sens revenir mes forces ; aidez-moi à me relever et marchons ensemble. A peine eûmes-nous fait vingt pas qu'il tomba et m'entraîna dans sa chûte. En me relevant je le vis rendre le dernier soupir.

Cependant la nuit s'avançait et je ne pouvais plus sortir de l'île, parce que la marée couvrait le passage. Il y avait un danger évident à paraître dans le jour : je pris donc le parti de m'enfoncer dans le marais dont je connais parfaitement les issues, bien décidé à vendre ma vie si j'étais découvert. Heureusement que personne n'eut connaissance de ma retraite, où je passai trois jours en économisant ma provision de pain. La nuit suivante l'heure de la marée se trouvant plus favo-

Digitized by Google

rable pour passer le Goi, j'eus le bonheur de sortir de l'île avec cinq autres que je rencontrai en chemin, et qui me quittèrent entre Bouin et Beauvoir. J'allai coucher à la Haie, paroisse de Châteauneuf. Caché le jour et marchant la nuit, *j'ai* enfin le bonheur d'avoir rejoint l'armée.

M. Beauchamp raconte la prise de Noirmoutier d'une manière un peu différente. Il y a développé toutes les ressources de son imagination pour en faire un assemblage de merveilles que je dois rappeler à ceux qui les ont lues, et que ceux qui les ignorent seront bien aises d'apprendre.

« Noirmoutier, dit-il, (1) était abandonné à ses » propres forces, quand le général Haxo avec » 4000 hommes d'élite, entreprit de s'en emparer » en un jour et *sans artillerie*. L'attaque dirigée » par le chef du génie *Deguet*, se fit par mer et » par terre. Plusieurs frégates, corvettes et bombardes s'approchèrent des côtes, et après avoir » tourné *leurs batteries* sur les points les plus » faibles, *foudroyèrent Noirmoutier* où flottait » le drapeau blanc. *Des deux côtés une formidable artillerie se fit entendre et sembla menacer l'île entière d'un bouleversement total.* »

Le général Haxo n'avait point d'artillerie, et des deux côtés une formidable artillerie se fait

(1) Tom. 2. p. 176 et suiv.

Digitized by Google

entendre. Voilà, sans contredit, une première merveille ou une grande contradiction ; l'écrivain peut choisir. Haxo, dira-t-il, n'avait point d'artillerie du côté qu'il attaquait. Sans doute on n'aurait pu sans risques la faire arriver par le Goi; mais comme l'attaque se faisait par terre et par mer, et que des batteries flottantes foudroyaient l'île, il est faux et absurde de dire que le général Haxo entreprit de s'en emparer sans artillerie, et que cependant *le bruit de l'artillerie des deux côtés sembla menacer l'île entière d'un bouleversement total.*

Seconde merveille aussi étonnante que la première. « Trois mille républicans embarqués sur » des chaloupes et des gabarres se présentent sur » trois points différens et font trois attaques dont » une simulée. Avant que les transports tou- » chassent la plage, (la mer était haute alors) » l'adjudant-général Jordy impatient de fondre » sur les royalistes, *se jette dans les flots*, suivi » d'abord de quelques soldats ; le reste s'y préci- » pite. » Ainsi voilà les républicains à l'eau comme des canards, mouillant armes, bagages, munitions, *et* bien en état de faire feu. M. Beauchamp ne pouvait-il rien imaginer de mieux pour peindre l'ardeur impatiente de ces braves militaires ?

« L'adjudant-général *Jordy* commence la prin- » cipale attaque à la pointe de la Fosse qui était » armée d'une batterie, et reçoit en mettant pied » à terre une balle dans la cuisse et un biscayen » *dans la tête.* » Vous croyez l'adjudant-général

Digitized by Google

un peu étourdi par le biscayen et chancelant avec ses deux blessures; bagatelle : s'il tombe d'abord, « il se relève *sans se troubler*, harangue ses sol- » dats qui enlèvent la batterie, et il poursuit sa » marche avec les grenadiers. » Cette troisième merveille vaut presque le miracle de saint Denis qui tenait dans ses mains et baisait sa tête en marchant. M. Beauchamp qui fait si bien les harangues, n'a pas jugé à propos de nous donner celle de l'adjudant, et c'est dommage. On peut lui demander si c'est là de la fable ou de l'histoire ; car il n'y a que lui qui sache bien ce qu'il a voulu faire (1). Suivons-le dans sa narration.

« La descente s'opère tandis que les généraux » Haxo et Dutruy à la tête de 900 hommes de la » réserve, attendent avec impatience la marée » basse pour passer à pied et faire leur jonction » avec les autres colonnes : la jonction eut lieu, » et quoique les batteries des royalistes fussent » bien servies, rien ne put arrêter l'impétuosité » des patriotes. La plus grande difficulté n'était » pas d'aborder, mais de s'emparer de la ville dé- » fendue par 1800 hommes et *vingt bouches à* » *feu, dont plusieurs de gros calibre*.....

(1) M. Beauchamp dira que le fait est attesté dans une gazette ; mais les gazettes ont dit aussi que dans une action très-chaude où les ennemis avaient perdu beaucoup de monde, il n'y avait eu qu'un grenadier français de blessé par un boulet de canon qui lui avait emporté le bout du petit doigt.

Digitized by Google

» Toutes les batteries des côtes ayant été enlevées » au pas de charge, les Vendéens pressés et pour- » suivis de toutes parts se replièrent sur Noir- » moutier et se rangèrent en bataille sous les murs » de la ville. L'approche des colonnes, le feu de » la flotille, le désordre et sur-tout la lâcheté de » quelques chefs, jetèrent les royalistes dans l'in- » certitude et l'abattement. Ils parlèrent de capi- » tuler. Sommés de se rendre à discrétion ou d'être » passés à l'instant même au fil de l'épée, *tous* » *jetèrent leurs armes en monceau sur la place.* » L'armée victorieuse cerna les prisonniers, s'en » empara et entra dans la ville aux cris de vive » la république..... D'Elbée accablé sous le poids » de sa douleur, la lâcheté de la garnison qui » venait d'abandonner ses lignes *sans brûler une* » *amorce*, empoisonna ses derniers momens..... » Les commissaires conventionnels créèrent une » commission militaire qui condamna tous les pri- » sonniers à mort, *sans en excepter ceux qui* » *avaient mis bas les armes par capitula-* » *tion.* »

Ce récit que l'historien paraît avoir travaillé avec *soin*, renferme cependant quelques contradictions dont il ne s'est pas aperçu et que je ne puis me dispenser de relever ici.

Les batteries des royalistes étaient bien servies; celles des côtes qui avaient fait tant de tapage, *sont enlevées au pas de charge; la ville est défendue par vingt bouches à feu*, et cependant la garnison n'a pas brûlé une amorce.

Digitized by Google

Les royalistes demandent à capituler ; on les somme de se rendre à discrétion, ou d'être passés à l'instant même au fil de l'épée ; *tous*, sans exception, *jettent leurs armes sur la place*, et on les fait périr tous, *sans excepter ceux qui ont mis bas les armes par capitulation*. Mais si tous se rendirent à discrétion en jetant leurs armes, quels sont ceux qui avaient capitulé ? et s'il y en avait qui avaient capitulé, ne s'étaient-ils pas défendus avant de se ranger en bataille sous les murs de la ville ? avaient-ils quitté leurs lignes sans brûler une amorce ? Enfin, puisqu'il y avait une capitulation, pourquoi toute la garnison n'y était-elle pas comprise ?

Ce n'est pas tout encore ; il faut entendre le récit de la mort de M. d'Elbée. « On lui fit entre-» voir l'adoucissement du sort réservé à sa femme » et à ses amis qui lui arrachait *quelques larmes*. » Le général en chef Turreau le traite avec tous » les égards dus à l'infortune ; il le questionne » sur la situation politique des Vendéens, sur » leurs projets, sur leurs ressources. *Général*, » *répond d'Elbée, vous n'avez pas sans doute* » *le projet d'obtenir de moi le secret de mon* » *parti ? Que d'autres achèvent de se déshо-* » *norer ; quant à moi, j'ai prouvé que je ne* » *redoutais point la mort.* Dans cette confé-» rence, d'Elbée ne démentit ni son caractère ni » sa fierté. »

D'après cette réponse noble et fière, qui croirait que M. d'Elbée mourant, dont la poitrine criblée

Digitized by Google

de blessures lui permettait à peine de proférer quelques paroles, et qui n'était pas dupe des insinuations perfides d'un ennemi sans pitié, se soit épuisé en longs discours pour lui dévoiler le secret, les fautes, les divisions et la faiblesse de son parti? qu'il se soit fait un délateur infâme de Charette dans le lieu même où celui-ci lui avait donné asyle et le faisait traiter avec tous les égards dus à son rang et à son malheur? C'est pourtant par un incroyable oubli de toutes ces convenances, je dirai même de la raison, que l'historien met dans la bouche de M. d'Elbée l'étrange discours qu'on va lire.

« En se plaignant des gentilshommes bretons » qui ne l'avaient point secondé, il déplora la » mort de la Rouairie, le seul capable selon lui » d'armer la Bretagne. Le général Turreau lui » demanda s'il avait reçu des secours de l'Angle- » terre. Non, répond d'Elbée ; nous n'avions pas » besoin de secours étrangers pour relever le » trône, rendre au clergé tous ses privilèges, à » la noblesse tous ses droits, au royaume toute » sa splendeur; l'intérieur de la France nous pré- » sentait assez de ressources pour exécuter tous » ces desseins glorieux ; mais ayant échoué de- » vant Nantes, il fallait renoncer à faire la guerre » sur la rive droite de la Loire ; il fallait diriger » nos opérations vers le midi ; ce fut toujours » mon avis dans le conseil. *Nous nous sommes* » *perdus nous-mêmes. C'est notre désunion qui*

Digitized by Google

» *vous a fait triompher.* Les Bretons devaient faire
» une diversion puissante, et il n'y a eu que de
» l'incertitude et de la faiblesse dans leurs mou-
» vemens. Talmont et d'Autichamp voulaient pas-
» ser la Loire (1); le premier pour s'établir dans
» ce qu'il appelait ses états de Laval, où il serait
» devenu chef de parti; le second pour s'emparer
» d'un port de mer et marcher avec les secours de
» l'Angleterre sur la capitale. Ces projets plus
» hardis que sages ont causé nos désastres. *Cha-*
» *rette par son obstination à s'isoler, à sépa-*
» *rer ses opérations de la grande armée, a fait*
» *aussi manquer les expéditions les plus im-*
» *portantes* (2). Pour comble de malheur la dé-
» faite de Cholet nous enlève le brave Bonchamp,
» le meilleur officier de l'armée..... D'Elbée versa
» quelques larmes et se tut. On ne put lui arracher
» autre chose. »

Ç'aurait été beaucoup trop assurément pour le

---

(1) Il n'est pas ici question de M. de Bonchamp à qui l'historien a fait faire un si beau discours pag. 310 de son premier volume. On voit qu'il manque souvent de mémoire.

(2) Les deux plus importantes expéditions de la grande armée étaient l'attaque de Nantes, et celle de Luçon. Charette était aux deux. A la première, le poste qu'il occupait paralysait ses forces, et à la seconde il ne fut pas secouru par la grande armée.

Digitized by Google

fond et pour la forme, si M. d'Elbée eût été en état de parler aussi longuement : mais l'historien qui a la manie des discours, se met peu en peine de conserver leur caractère à ceux qu'il fait parler. C'est ainsi qu'après avoir fait dire à M. d'Elbée *qu'il ne se déshonorerait pas en dévoilant le secret de son parti, et qu'il ne craint pas la mort*, il lui prête un discours déshonorant dans lequel ce secret est dévoilé ; qu'il le fait pleurer comme un enfant, quoiqu'il *n'ait démenti ni son caractère ni sa fierté*. Ce caractère était soutenu par une foi vive, une soumission entière aux décrets de la providence, et M. d'Elbée mourut sans faiblesse comme sans bavardage.

M. Beauchamp fait tenir aussi un discours par d'autres prisonniers dans l'espérance d'échapper à la mort. Il y parle encore de la mésintelligence de Charette avec les chefs angevins, et de son intention de s'isoler plus que jamais ; c'est le cachet de l'écrivain qu'on retrouve par-tout.

Charette partit de Saligné pour aller aux Essards, où il avait ordonné d'avance un rassemblement dans l'espérance de se venger des déroutes de Machecoul. Il se porta sur Saint-Fulgent qu'un détachement composé de volontaires et de patriotes occupait. On les chargea vivement, et ce ne fut qu'à la faveur de la nuit qu'ils se sauvèrent aux Herbiers, après avoir perdu une partie des leurs.

Digitized by Google

Quoique l'armée eût passé plusieurs jours à Saligné pour y prendre quelque repos, elle était encore si fatiguée, que la majeure partie était hors d'état de monter la garde : le général coucha lui-même sur le grand chemin, accompagné de quelques hommes seulement. Le lendemain matin, un détachement parti de Chantonnai pour relever le poste de Saint-Fulgent dont il ignorait la défaite, s'avança jusqu'à l'entrée du bourg, où une vive fusillade le fit bientôt retourner sur ses pas. On le poursuivit au-delà des Quatre-Chemins et on tua une trentaine de fuyards, sans compter ceux qui étaient tombés à l'entrée du bourg.

La troupe revint coucher à Saint-Fulgent; mais au milieu de la nuit une forte colonne partie de Montaigu vint la surprendre. Après un léger combat chacun tira de son côté dans l'épaisseur des ténèbres, sans savoir où il allait, ni quel serait le lieu du ralliement. Le général erra comme les autres toute la nuit, accompagné de dix hommes seulement, et se replia le lendemain à la Coupechagnère où la plupart de ses soldats vinrent le rejoindre. Cependant l'armée diminuait de jour en jour par la retraite de ceux qui se voyaient trop loin de leurs foyers pour veiller de tems en tems à leurs travaux et aux soins de leurs familles.

La terreur planait alors sur la Vendée. Les généraux républicains avaient reçu l'ordre d'enlever

Digitized by Google

toutes les subsistances, de passer tous les habitans à la baïonnette, de brûler les villes, les villages, les châteaux, les forêts, les genets, en un mot de ne laisser sur ce riche et beau pays que des ossemens et des cendres. Quinze mille hommes partagés en douze colonnes cernaient le pays insurgé, et la torche à la main, le parcouraient dans tous les sens.

Je ne retracerai point les épouvantables tableaux d'une destruction totale; j'aime mieux présenter cette réflexion consolante, que la violence des mesures employées pour détruire, fournit quelquefois dans l'exécution des moyens de conservation et de salut. Si les républicains n'eussent pas tout brûlé sur leur passage, et qu'avec de bons guides ils se fussent portés dans les villages et dans les lieux bas et couverts, les malheureux Vendéens auraient été surpris en plein jour : mais la flamme des incendies signalait leur marche de fort loin et donnait le tems de se sauver. Ainsi c'est aux envoyés pour en faire un désert qu'est due la nombreuse population qu'on voit aujourd'hui dans la Vendée.

Il y avait plusieurs jours que Charette toujours poursuivi s'était retiré au village de la Rivière près le val de Morière, lorsqu'on vint l'avertir qu'il ne tarderait pas à être cerné. On tint conseil sur le parti à prendre ; mais quand la grande infériorité du nombre et la fatigue sont d'un côté, il n'y a

Digitized by Google

pas à choisir ; le seul parti qui convienne, c'est de se dérober à l'ennemi, de lui cacher sa marche, et l'on se dirigea sans plus attendre sur la forêt de Grala, qui par son étendue et son épaisseur offrait pour le moment un asyle assuré aux Vendéens. Un événement imprévu les en fit bientôt sortir. Charette averti qu'une colonne ennemie venait de passer au bourg des Brouzils où elle avait mis le feu, débouche de la forêt et tombe avec furie sur la queue de la colonne qui se débande et prend la fuite. Un peloton caché dans un taillis faisait un feu très-vif ; Charette à pied marche pour le débusquer et reçoit une balle qui lui fracasse un bras près de l'épaule. C'était sa première blessure depuis le commencement de la guerre. Elle était si grave qu'il ne put monter à cheval, et que pendant long-tems il fallut trois hommes pour le mettre en selle.

A la vue de leur général griévement blessé, les Vendéens prennent l'alarme et rentrent dans la forêt de Grala dont les endroits les plus cachés ne purent les mettre à couvert. Poursuivis par les républicains, ils gagnèrent le bois de Grammont où deux autres colonnes qui passèrent peu de tems après de droite et de gauche, ne les aperçurent pas.

Charette se retira au bourg de Maché avec 1500 hommes qui depuis deux jours n'avaient

Digitized by Google

point mangé. Le commissaire général qui était de ce canton, parvint à se procurer une centaine de pains de ménage de 18 livres qu'il distribua *lui*-même aux soldats. Ces braves et fidèles compagnons d'armes de Charette lui étaient si attachés, qu'ils n'osaient se plaindre en voyant leur général blessé souffrir comme eux la faim. Lorsque le commissaire leur remettait à chacun la portion de pain (c'est de lui-même que je tiens ce fait), il sentait leur bouche sur sa main mouillée de larmes ; expression muette, mais aussi touchante que sublime du besoin et de la soumission.

Quand la distribution de pain fut faite, on songea à panser la blessure du général. Le commissaire s'était procuré avec beaucoup de peine du beurre frais que le chirurgien avait demandé pour son appareil; mais des soldats ayant ouvert une armoire où le beurre avait été mis en réserve, le mangèrent; il fallut bien du tems pour s'en procurer d'autre. C'est un petit malheur, dit le *général* qui s'inquiétait moins de sa blessure que ceux qui l'entouraient.

Tous les postes à deux lieues aux environs de Maché étaient occupés par les républicains, et Charette courait risque d'être attaqué le lendemain. Il donna ordre de marcher sur Apremont qu'occupait une colonne de 800 hommes. Rien

Digitized by Google

n'était plus facile que de les y surprendre. La troupe était ivre, tous les fusils étaient en faisceaux aux portes des maisons ; déjà la première sentinelle avait été sabrée, et il n'en serait pas réchappé un seul ; mais le général ayant réfléchi que le bruit de la fusillade allait attirer sur lui tous les postes voisins, il envoya contre-ordre ; et quand la troupe fut de retour, il évacua Maché dans la nuit, passa sans être aperçu entre les postes ennemis, et se trouva le lendemain à trois lieues de là devant Beaulieu. Deux cents républicains y étaient fort occupés à faire cuire des viandes. Les royalistes tombèrent dessus, en tuèrent la moitié et s'emparèrent des vivres dont ils avaient grand besoin. On prit aussi deux caissons bien garnis de poudre, dont la troupe était à la veille de manquer. C'était avec cette adresse et par ces petits moyens que Charette tenait en échec les forces de la république et lui tuait beaucoup de soldats.

M. Sapineau qui amenait de la troupe à Charette fut attaqué successivement par trois colonnes républicaines au bourg de Chauché. Le général se fait mettre à cheval, la bride attachée à sa boutonnière, et marche à son secours. Il arrive au moment où l'ennemi très-supérieur avait l'avantage, et fait changer la fortune. On n'employa pour ainsi dire dans cette action que les piques et les baïonnettes, parce que les républicains surpris d'une attaque aussi brusque, dans un moment

Digitized by Google

où ils se croyaient sûrs de la victoire, ne songèrent pas même à se défendre ; ils s'enfuirent de toutes parts et il s'en noya une grande quantité dans la rivière qui est au bas du bourg. Quatre cent soixante-sept restèrent sur le champ de bataille, sans compter ceux qui furent sabrés dans la déroute par les cavaliers qui poursuivirent l'ennemi jusqu'à Saint-Fulgent d'où il était sorti.

On distribuait des vivres aux troupes, lorsque des cavaliers envoyés à la découverte sur la route des Essards, vinrent promptement avertir qu'une seconde colonne s'avançait de ce côté, mettant le feu par-tout. Il était alors deux heures après midi. Charette partagea les troupes en trois corps. Le premier qu'il commandait devait prendre l'ennemi en queue, et fit une marche convenable à cette disposition ; le second composé de l'armée du centre défendait le bourg, et Joly s'était embusqué à quelque distance. Une division de l'ennemi attaqua M. Sapineau du côté de l'église où il était en bataille ; une autre cherchait à tourner le bourg du côté où Joly était embusqué, sans pouvoir en venir à bout. Celle qui attaquait M. Sapineau était parvenue à le chasser du bourg. Charette qui d'abord était tombé sur la division opposée à Joly et l'avait mise en fuite, entra dans le bourg avec lui, battit complettement celle qui s'en était emparée et qui voulut gagner les hauteurs voisines. Le général lui coupa le passage et la chassa sur la route des Essards où la cava-

Digitized by Google

lerie, qui revenait de Saint-Fulgent la rencontra. Il s'engagea une nouvelle action ; bientôt l'ennemi dont la plûpart des officiers avaient été tués dans le bourg, se débanda ; MM. Sapineau et Joly le poursuivirent et en tuèrent un grand nombre. Mais à peine ils rentraient dans le bourg de Chauché, qu'une troisième colonne venant de Saint-Denis-la-Chevasse voulut s'y présenter. On la reçut si vigoureusement qu'elle s'enfuit à toutes jambes, laissant sur la route plusieurs des siens. Poursuivis pendant une demi-heure par la cavalerie, les soldats se sauvaient à travers les champs où les paysans en tuèrent une partie.

Dans les deux premières attaques les républicains étaient au nombre de 4500, et selon les rapports qu'on fit de ceux qui avaient été tués dans les combats et sur les champs, il y en eut environ 800. Les Vendéens étaient à peu près 3000 ; leur perte fut peu considérable. Ils s'enrichirent de dépouilles et de beaucoup d'or que les républicains avaient pillé dans le pays. Le nommé Biton commandant de la cavalerie de Machecoul en remplit ses poches, et le soir il en distribuait à ses camarades. Cet homme très-brave qui existe encore, est couvert de blessures.

Charette se porta dans les communes de Saint-Colombin, de la Limouzinière, de Dompierre, de Faleron où les républicains mettaient le feu. Il détruisit presque en entier la colonne de Fale-

Digitized by Google

ron, dont il ne rentra à Legé que 8 fantassins et 22 cavaliers. On ramassa sur la route deux petites filles qui furent mises en nourrice, et que le général et M. de Coëtu se chargèrent de faire élever. Ces enfans, dit-on, existent encore sous les noms de leurs libérateurs ; l'une au village de la Lande, commune de Legé, et l'autre près du moulin Guérin.

L'ennemi fut encore défait complettement dans les landes de Béjarri. Quelques jours auparavant Charette avait surpris à Saint-Philbert un poste de 500 hommes. Il y arriva très-à-propos pour délivrer des femmes qu'on allait fusiller. Les républicains étaient presque tous ivres, et il ne s'en sauva pas 80 ; dans ce combat qui ne dura qu'un quart-d'heure, les Vendéens n'eurent que 3 morts et 7 blessés. Ces avantages étaient compensés par quelques revers, par la détresse et la fatigue de l'armée vendéenne sans cesse poursuivie. Charette se retirait successivement à l'Etaudière, à Saligné, au village de la Rivière, à Saint-Sulpice, à la Coupechanière et dans d'autres endroits voisins où il ne s'arrêtait pas long-tems, et d'où il partait de nuit pour cacher sa marche. Je cite les noms de ces différens endroits afin qu'en jetant les yeux sur la carte, on puisse juger dans quel cercle étroit il était resserré ; combien il lui fallait d'adresse, d'activité, non-seulement pour échapper à la poursuite de l'ennemi, mais encore pour surprendre ses détachemens et les battre.

Digitized by Google

Les républicains étaient maîtres de Legé. Charette va trouver Joly au grand Luc et forme un rassemblement pour les en chasser. Il s'y porta sur trois colonnes. La première qu'il commandait fit un grand tour et s'avança par la route du Pont-James; la seconde commandée par Joly prit le chemin de Roche-Servière, et M. de Coëtu à la tête de la troisième suivit la route du Luc. Tous les villages étaient déserts et en cendres.

Transportés de fureur et de la soif de la vengeance, les royalistes se précipitent dans Legé sous le feu de l'artillerie ennemie, et dans une heure la place est emportée, malgré la défense vigoureuse de la garnison qui fut presque toute taillée en pièces ou noyée, en passant la rivière au moulin Guérin. On prit quatre pièces de canon et trois caissons remplis de gargousses et de cartouches, une grande quantité de provisions de toute espèce, grains, farines, vins, eau-de-vie, habillemens neufs et des étoffes en pièces. Les royalistes perdirent peu de monde pour une action aussi chaude. M. Davy-Desnorois, major-général de l'armée, reçut une balle dans la poitrine qui sortit par une épaule; il fut long-tems sans pouvoir rejoindre l'armée; un des messieurs la Roberie le remplaça jusqu'à son retour.

L'armée eut à regretter la perte d'un jeune et brave officier, aussi aimé du soldat que de ses camarades, le fils de Joly qui fut tué sur le

Digitized by Google

champ de bataille. Quand le père vit son fils mort, il devint furieux et voulait s'ôter la vie. Il menaçait de tuer ceux qui se présentaient devant lui pour le désarmer et le consoler. Au même instant on vint lui demander s'il voulait qu'on enterrât ses deux fils ensemble : alors ce malheureux père tomba sans connaissance, et faillit expirer de douleur. Joly avait trois fils, dont les deux aînés portaient les armes. Le plus âgé qui servait la république, fut tué dans la même action que son frère. Il avait demandé plusieurs fois à son père la permission de revenir avec lui et de pouvoir réparer sa faute en combattant à ses côtés. *Si tu oses jamais reparaître devant moi,* répondit Joly, *je te brûlerai la cervelle.* Le jeune homme qui connaissait l'emportement de son père, resta malgré lui dans les rangs républicains, où il reçut peut-être la mort de la main de ses plus proches parens. On enterra les deux frères ensemble dans le cimetière de Legé.

Quand le père fut revenu à lui, on amena en sa présence deux petits tambours prisonniers, pour savoir s'il fallait les tuer. « Non, non, ré-» pondit-il, j'ai trop perdu aujourd'hui pour faire » périr ces petits infortunés, dont la mort ne me » rendrait pas mes fils. Il a plu à nos ennemis » que ces enfans fussent républicains et ils l'é-» taient ; il nous plaira qu'ils soient royalistes et » ils le seront. Loin de leur faire du mal, qu'on

Digitized by Google

» prenne soin d'eux ». Ainsi ce cœur d'airain qui avait repoussé les traits de l'amour paternel et de la clémence en faveur d'un fils repentant, ne put résister à ceux de la pitié envers deux enfans étrangers qui n'avaient pour eux que la faiblesse de leur âge. Rendons grace au malheur qui amollit ainsi le cœur de l'homme, et que cette terrible leçon lui apprenne à ne pas violer impunément les plus saintes lois de la nature.

Le général laissa à Legé un détachement de 300 hommes pour faire charger et escorter les prises, et il alla coucher à la Bénate. On en chargea 24 charettes qui partaient à mesure avec une escorte. Comme on achevait les deux dernières, un détachement de cavalerie ennemie rentra dans Legé vers les neuf heures du soir et tomba sur les derrières du convoi, dont la plus grande partie était déjà loin. A la faveur de la nuit, les hommes de l'escorte se retranchèrent le long des haies et des fossés, d'où l'ennemi criblé presqu'à bout portant, n'osa poursuivre au-delà d'un quart de lieue.

L'armée en se rendant à la Bénate avait pris la route du moulin Guérin. Il fallut passer la rivière dont les eaux gonflées avaient soulevé et entraîné les planches qui servaient de pont. Ce n'était pas une chose facile au milieu de la nuit de s'en procurer d'autres, et on fut long-tems avant de pouvoir établir un passage. Il restait encore beaucoup

Digitized by Google

de monde sur la rive, lorsque le bruit de la fusillade qui défendait le convoi vint frapper les esprits de terreur; on se jetait à l'eau sans réfléchir sur le danger, plutôt que de songer à se défendre si l'ennemi eût paru. Les derniers n'arrivèrent à la Bénate que très-avant dans la nuit. D'une douzaine de Vendéens qui s'étaient amusés à boire dans le bourg de Legé, neuf furent sabrés par les républicains. On sut par les autres que l'ennemi venant de Palluau était rentré à Legé.

Le lendemain en partant de la Bénate pour aller à Boué, des cavaliers que Charette avait envoyés à la découverte, lui rapportèrent que les républicains faisaient sortir de Legé un convoi de grains qui prenait la route de Nantes, et qui ne paraissait pas escorté par beaucoup de troupes. Charette fit embusquer la cavalerie au bois du Coin, avec ordre de ne se montrer qu'au moment où l'infanterie attaquerait. Il en plaça un détachement au-dessus du bois sur le bord de la grande route, et il se posta avec le reste de la troupe de façon à prendre l'ennemi par derrière, quand l'action serait engagée. Il envoya des cavaliers pour enlever le Pont-James qui aurait pu servir de retraite à l'ennemi. Sur les deux heures après midi, le convoi escorté de 400 fantassins et de 30 cavaliers s'avança vers le bois du Coin, précédé d'une douzaine de cavaliers qui allaient à la découverte. Ils avaient paru craindre à l'ap-

Digitized by Google

proche du bois, mais quand ils l'eurent dépassé, ils crièrent à leurs camarades, *le plus fort est fait, avancez*, et ils continuèrent leur route en chantant. Mais quand l'escorte fut engagée à un certain point, l'infanterie qui était embusquée sur le bord de la route, fit une décharge qui en jeta par terre une vingtaine; la cavalerie sortit du bois, mit en déroute et écrasa tout ce qui se trouva devant elle; ce qui échappait fut tué par la colonne de Charette qui se trouvait derrière; il n'en rentra à Legé qu'un petit nombre. On prit vingt-huit charettes attelées de quatre bœufs chacune et vingt-trois chevaux.

L'armée se mit en marche pour aller coucher à Boué. En passant par Saint-Etienne de Corcoué, il fallut s'arrêter long-tems au pont du Guybifou pour décharger les charettes et passer la rivière qui était très-grosse. Deux métayers qui voulurent la passer dans leurs charettes se noyèrent avec trois de leurs bœufs. Il était fort tard quand l'armée arriva à Boué où Joly vint la rejoindre le lendemain de grand matin. Il l'avait quittée à la Bénate pour aller sur le chemin de Legé à Machecoul attendre un second convoi qui devait, dit-on, y passer et qui ne parut pas.

Excédée de fatigue par des courses continuelles et le défaut de gîte assuré, manquant de beaucoup de choses, surchargée de blessés qu'il fallait conduire en voiture, et qu'on ne pouvait

Digitized by Google

pas toujours soustraire à la poursuite de l'ennemi, l'armée de Charette était dans un état déplorable. Quand elle voulut sortir de Boué, le bourg était presque entièrement cerné. Charette retrancha derrière les haies un petit nombre d'hommes de ses meilleurs soldats, et fit faire ce mouvement de manière à être vu de l'ennemi qui crut que l'affaire allait s'engager. En même tems il fit filer le convoi et le reste de l'armée sur Montebert, dont le pont qui n'était pas gardé assura la retraite. Quand l'ennemi vint en force pour attaquer, il ne trouva qu'une poignée de soldats qui prirent la fuite, après quelques coups de fusil tirés de loin.

A peine sortie d'un si grand danger par la présence d'esprit du général, l'armée se trouva engagée dans un autre où elle aurait peut-être succombé, si les gens du pays de Retz qui venaient de perdre leur chef M. de la Cathelinière, ne fussent venus se joindre à elle sous les ordres de Guérin. M. de la Cathelinière s'était retiré avec sa troupe dans la forêt de Princé, où il soutenait journellement les attaques des républicains. Il avait échappé long-tems au danger des batailles, lorsque dans un moment où il était fort loin de l'ennemi, des traîtres le blessèrent dangereusement de deux balles dans le bas-ventre : c'est le troisième chef vendéen qui ait été blessé de cette manière. Il se retira à sa maison de Frossai que les républicains visitaient souvent. Un soldat vou-

Digitized by Google

lant attraper une poule, l'animal s'enfuit et se réfugie sous un pressoir où M. de la Cathelinière déguisé en paysan s'était caché. Le soldat suit sa proie, découvre le malheureux blessé ; que fais-tu là ? *lui* dit-il ; qui es-tu ? — Je suis Cathelinière ; — eh bien suis-moi. Cela n'était pas possible, vu sa grande faiblesse : on le retira de ce lieu incommode ; il fut conduit à Nantes et guillotiné. La commission militaire qui le jugea lui reprochait d'avoir fanatisé le peuple au nom de la religion et de la royauté ; *et vous*, répondit-il, *vous le fanatisez au nom de la liberté, qui n'est qu'une chimère.*

M. de la Cathelinière était d'une bravoure et d'une fermeté peu communes. Il avait cette rudesse dans les manières qui convient pour commander à des paysans. Un jour la moitié de son armée se révolta contre lui ; voici à quelle occasion. Le commandant de la cavalerie nommé *Messin*, qu'il avait fortement réprimandé étant ivre, tire son sabre pour le frapper. M. de la Cathelinière sans armes le saisit au collet, l'entraîne au quartier général et le condamne à être fusillé. Des habitans de quelques paroisses s'assemblent et redemandent un chef qui les a souvent conduits à la victoire. Seul au milieu d'eux, le général appelle ses soldats, les range en bataille et fait désarmer les mutins sans la moindre résistance. L'instant d'après, il accorda la grace au coupable et fit rendre aux autres leurs armes.

Digitized by Google

Après la mort de M. de la Cathelinière les républicains sortirent en foule de Paimbœuf, de Montaigu et de Legé. On évaluait leur nombre à dix-huit mille, tant infanterie que cavalerie. Ce fut au commencement de mars que Guérin vint à la Vivantière, commune de Beaufoux, joindre Charette qui n'avait que très-peu de monde des divisions de Legé, de Vieille-Vigne et des chasseurs de Savin. Jamais secours n'arriva plus à propos. Charette faisait distribuer du pain à ses soldats, lorsque le général Haxo parut à la tête de quatre mille cinq cents hommes tout couverts du sang des femmes qu'ils avaient massacrées, et portant des enfans à leurs baïonnettes. L'ennemi marchait à pas redoublé, et déjà les soldats de Charette parlaient de prendre la déroute; brave Guérin, s'écrie le général, ta troupe est fraîche, marche à l'ennemi. Guérin fonce à la tête de six cents hommes : un soldat républicain un genou en terre l'ajuste à quinze pas : Tu me manqueras, lui dit le royaliste : le coup mal ajusté frappe l'air et le soldat est étendu sans vie.

A cet acte de courage et d'adresse les Vendéens transportés d'admiration, se jettent à grands cris au milieu des républicains. Soixante hommes se détachent et gagnent un bois voisin, d'où ils fusillent l'ennemi en flanc. Les généraux l'attaquent de front, enfoncent les premiers rangs, et obligent la colonne entière de se replier dans les landes, où tantôt elle se retranche derrière des fossés et

tantôt se forme en bataillons quarrés. Un de ces bataillons fut entiérement défait. Alors la déroute devint complète pendant deux lieues, et on ne cessa de tuer qu'auprès de Legé. Charette contre l'avis de Guérin fit faire retraite, et alla coucher au château de Pont-de-Vie.

Deux jours après il attaqua la Roche-sur-Yon. Guérin qui commandait l'avant-garde forçait déjà l'ennemi d'abandonner la place, quand le corps d'armée prit une fausse position et tira sur la troupe de Guérin, qui fit un mouvement de retraite pour se mettre à couvert. Bientôt la déroute suivit. L'ennemi fuyait de son côté, en sorte que la ville resta déserte pendant quelques heures. Mais quand les républicains eurent connaissance du désordre arrivé dans l'armée vendéenne, ils se mirent à sa poursuite. Charette se retira à Venanceau et à Maché avec tous ses officiers et un corps de huit cents hommes. Tous ceux qui ne suivirent pas le général et qui prirent la route de Saint-Denis-la-Chevasse, furent poursuivis pendant 24 heures par les restes de l'armée de l'infatigable Haxo, qui avait été si rudement battue deux jours auparavant à la Vivantière. Les fuyards étaient sans chefs, et il ne réchappa aucun blessé.

Depuis la prise de Noirmoutier l'armée vendéenne avait été continuellement aux prises avec les républicains. La désertion, les pertes qu'elle avait éprouvées dans les différens combats, les fati-

Digitized by Google

gues, le défaut de subsistances l'avaient fort affaiblie. C'est dans cette campagne d'hiver que Charette déploya le caractère d'un grand capitaine ; qu'il donna des preuves signalées d'une ame forte, d'une intrépidité sans bornes et d'une patience à l'épreuve de tous les événemens. Il avait en tête une armée nombreuse, abondamment pourvue de vivres et de munitions ; poursuivi dans la plus rude saison par quatre colonnes qui le harcelaient tour-à-tour, et le cernaient quelquefois sans lui laisser une issue pour s'échapper ; souvent sans subsistances, réduit à manger des racines qu'on arrachait à la hâte dans les champs, et même sans avoir le tems de les faire cuire ; point de repos ni jour ni nuit, marchant à pied dans les mauvais chemins, dans la neige ; mal vêtu, couchant en plein air, encourageant les siens par son exemple à la fatigue et aux privations ; Charette toujours calme et le front serein errait avec les débris de son armée réduite à huit ou neuf cents hommes, battait les détachemens républicains qui s'écartaient de leurs colonnes, tombait sur ceux qui se croyaient le moins exposés ; trompait l'habileté de leurs généraux par des marches et contre-marches rapides dans un pays couvert de bois, de montagnes, plein de défilés, et coupé de ruisseaux profonds qui deviennent des torrens quand les pluies sont abondantes ; aujourd'hui sans espoir d'échapper, demain à plusieurs lieues de l'ennemi ; tels sont les moyens que Charette trouva dans son génie

Digitized by Google

pour résister à des forces qui semblaient devoir l'écraser à chaque instant.

Le printems allait renaître et avec lui renaissait l'espérance de voir diminuer le nombre des ennemis, par la nécessité où se trouverait la république d'envoyer des troupes aux frontières; mais il en restait un, le plus acharné, le plus redoutable de tous ceux que les royalistes avaient eu à combattre, le général Haxo. Il avait promis à la convention de lui apporter dans six semaines la tête de Charette, ou d'y perdre la sienne. Depuis six semaines, Haxo ne s'attachait point aux ruses de guerre ordinaires; il avait pris une marche toute différente. Avec des troupes toujours fraîches, bien nourries et abondamment pourvues, il poursuivait en droite ligne et sans relâche les royalistes qui manquaient de tout. Il les avait réduits au dernier état d'épuisement, n'osant faire cuire du pain le jour, dans la crainte que la fumée des fours ne les fît découvrir, et souvent obligés d'abandonner celui qu'on avait fait cuire la nuit, pour ne pas tomber entre les mains de l'ennemi qui était sur leurs talons.

Plutot mourir, dit un jour Charette, *que de fuir sans cesse. Dans l'extréme péril où nous sommes, montrons ce que peuvent les derniers défenseurs de la monarchie, et qu'à la première vue de l'ennemi, il apprenne que la Vendée existe*

Digitized by Google

encore. Cette généreuse résolution passa dans l'ame de ses soldats, et le 19 mars fut le jour mémorable qui la vit mettre à exécution.

Charette entrait dans le bourg du Clouseau lorsque le général Haxo, toujours à la piste, tomba avec sa cavalerie sur celle des royalistes qui formait l'arrière-garde, et la chargea jusqu'à l'entrée du bourg. *Camarades*, dit Charette à ses soldats qui étaient occupés à chercher des logemens, *l'ennemi est à la porte ; qui m'aime me suive ; en avant à la victoire !* On court aux armes ; les deux compagnies de chasseurs de Legé qui se trouvaient les premières, entrèrent dans une pièce de genêt dont les républicains s'étaient déjà rendus maîtres. On se battait à la baïonnette, on se prenait aux cheveux, la fureur était égale des deux côtés et l'avantage incertain, lorsque Joly à la tête des siens vint soutenir les chasseurs et mit en déroute la colonne commandée par Haxo, dont la cavalerie forcée de se replier par une fusillade roulante, recula précipitamment sur l'infanterie qui fut en partie écrasée. De son côté Charette enfonçait la colonne qui lui était opposée, lorsque soixante grenadiers républicains embusqués dans un taillis firent feu sur son arrière-garde, qui n'était armée que de piques et lâcha pied au premier coup de fusil. Déjà le centre de la colonne commençait à s'ébranler ; l'ennemi qui s'en était aperçu, battait le pas de charge ; Charette fondit

Digitized by Google

avec le peu de monde qui l'entourait et le repoussa jusqu'au chemin de la Roche-sur-Yon.

Haxo entendant battre la charge, criait à ses soldats : *Lâches ! où fuyez-vous ? Charette est battu.* Il les remit plusieurs fois en bataille, et fut toujours enfoncé par Joly qui le poursuivit pendant cinq quarts d'heure sur la route de Dampierre. Eloigné des siens et prêt à tomber entre les mains des royalistes, Haxo descendit de cheval en disant : *Je ne me bats plus en général, mais en soldat.* On lui cria de rendre les armes; *non, canaille,* répondit-il. Un cavalier s'avance pour lui donner un coup de sabre, il l'écarte et blesse le cavalier au visage. Un second nommé Domès, qui portait un casque, s'approche de lui : Haxo le prend pour un de ses chasseurs : à moi, dit-il, camarade; Domès lui lance un coup de sabre, Haxo le pare et fait sauter l'arme de la main de Domès. Enfin entouré de cinq cavaliers qui le somment de se rendre, il refuse. Un d'eux nommé *Arnauld,* de la division de Vieille-Vigne, voyant son obstination, met pied à terre et le renverse d'un coup de fusil. Haxo en tombant faisait le moulinet avec son sabre d'un mouvement si rapide qu'aucun n'osait en approcher. Couché par terre et la menace à la bouche, ce valeureux guerrier se défendit encore, et blessa en expirant un de ses ennemis d'un coup de pistolet dans la main. Ainsi Charette se vit délivré de l'ennemi qui avait

Digitized by Google

juré sa perte, et son armée se ranima au cri de la victoire.

Le général Haxo était d'une taille gigantesque et d'une force d'Hercule. Sa tête couverte de cheveux blancs donnait à toute sa personne un air de majesté qui le faisait remarquer davantage et commandait le respect.

Quand Charette eut cessé de poursuivre la colonne qui fuyait devant lui, il envoya un cavalier d'ordonnance à Joly pour lui dire de se replier sur le Clouseau, où il était à craindre que l'ennemi ne *se portât* une seconde fois. Le cavalier s'expliqua *si* mal qu'il donnait à entendre que le général était en déroute. Tu m'en imposes, lui dit Joly en colère, qui voulait lui brûler la cervelle; les officiers qui l'entouraient arrêtèrent ce premier mouvement, et lui firent entendre qu'il était prudent de se replier. Ses soldats étaient tellement animés à la poursuite de l'ennemi, qu'il fallut les arrêter à coups de plat de sabre.

Joly apprit en se rendant au Clouseau qu'une colonne républicaine y était déjà rendue. *Nous avons bien battu les autres*, répondit-il avec cette confiance présomptueuse qu'il portait partout, et que justifiait en ce moment la gloire du succès, *nous battrons encore celle-ci, car j'ai l'élite de l'armée.* Il continua sa route sur le bourg que les républicains au nombre de huit cents évacuèrent à son approche.

Digitized by Google

Joly ne resta point au Clouzeau dans la crainte d'une surprise nocturne. Il alla coucher une lieue plus loin au village de Bigné. Chemin faisant il rencontra une vingtaine de charettes chargées des effets de l'armée, et trois ou quatre cents femmes qui fuyaient. Le lendemain de grand matin quatre cavaliers républicains vinrent reconnaître le poste; ils s'avancèrent jusqu'à l'église en tirant des coups de pistolet et se retirèrent en hâte sur leur cantonnement. A cet éveil Joly met sa troupe en bataille, et fait les dispositions nécessaires pour protéger le convoi sur le chemin de la Roche-sur-Yon qu'il fallait traverser, et où il croyait que les républicains viendraient lui disputer le passage. Mais dans la consternation où la mort d'Haxo les avait plongés, ils ne songèrent qu'à déplorer la perte de leur général, et Joly revint tranquillement rejoindre Charette à la Bésilière. Là chacun racontait les faits du combat. Quand on en vint à la mort d'Haxo, pourquoi, demanda le général, ne l'a-t-on pas pris vivant? C'est, lui dit-on, qu'il n'a jamais voulu se rendre. *Ah!* reprit-il, *c'est bien dommage d'avoir tué un si brave homme;* et comme il se retournait, on aperçut sur son visage des marques de la plus vive émotion. Ses ennemis ne lui ont pas rendu la même justice.

Charette resta deux jours à la Bésilière pour faire un nouveau rassemblement, et se rendit ensuite à l'Etaudière, en Saint-Denis-la-Chevasse. MM. Joly et la Roberie prirent querelle au sujet

Digitized by Google

du cheval du général Haxo. Le premier disait que le cheval lui appartenait, parce qu'il avait le plus contribué au succès de cette journée, et qu'Haxo avait été défait par sa colonne ; le second le réclamait en qualité de commandant de la cavalerie, parce que le général républicain avait été tué par ses cavaliers. Pour terminer le différend, Charette décida que le cheval serait vendu et Roberie l'acheta. *J'en ai payé le prix*, répliqua Joly, *par vingt républicains que j'ai tués dans le combat ;* et il se retira dans son cantonnement du Poisé, plus mécontent que jamais de Charette.

Quoique tout le pays fût garni de troupes républicaines et les vivres peu abondans, la mort du général Haxo fut un si grand allégement pour les Vendéens, qu'ils s'imaginèrent n'avoir presque plus d'ennemis à combattre. On trouvait encore du grain, mais tous les moulins étaient brûlés. Il fallut construire des moulins à bras qui ne procuraient qu'une quantité de farine par fois au-dessous du besoin, et dans la position où se trouvait l'armée par des déplacemens continuels, on était souvent troublé dans le travail de la mouture. Charette prit le parti d'aller chez Stofflet chercher des subsistances et prendre de concert avec lui des mesures efficaces pour délivrer le pays de l'ennemi commun. On voit du moins ici que Charette ne s'isolait pas toujours des chefs angevins. Je prouverai qu'indépendamment du motif qui le faisait agir dans la circons-

Digitized by Google

tance actuelle, il s'était toujours joint à eux lorsqu'ils l'en avaient requis, et que Stofflet qui depuis la mort de M. de la Roche-Jacquelin commandait en chef l'armée d'Anjou, l'a toujours abandonné.

Dans les derniers tems M. de la Roche-Jacquelin se conduisait plutôt en soldat qu'en général. Un jour qu'il marchait sur Vezins, il prit les devans suivi de quelques cavaliers ; étant arrivé à la vue d'un corps-de-garde, il s'avança au grand trot sur le factionnaire, le saisit au collet en lui disant : *Coquin ! tu ne connais donc pas M. de la Roche-Jacquelin, puisque tu ne fais pas ton devoir.* Il le désarma et le remit à ses cavaliers qui arrivèrent au même instant. Ensuite il mit la tête de son cheval dans la porte du corps-de-garde et demanda : *combien êtes-vous de coquins là-dedans ?* La terreur entra avec sa voix, car on n'osa pas tirer sur lui, et tous ceux qui étaient dans le corps-de-garde furent pris ou tués.

L'expédition achevée M. de la Roche-Jacquelin poussa une reconnaissance jusqu'auprès de Coron, et battit une colonne républicaine qui se replia sur Cholet. En parcourant le champ de bataille avec quelques soldats, il arrive à une métairie, voit un républicain et l'arrête. Il ne voulut pas le tuer sur le lieu, parce que chaque fois que les républicains trouvaient un des leurs mort auprès d'une

Digitized by Google

maison, ils en accusaient les habitans. Quand le corps était trouvé sur la grande route, sa mort était attribuée aux Vendéens en armes. M. de la Roche-Jacquelin qui eut l'imprudence de ne pas désarmer son prisonnier, le faisait marcher devant lui vers la grande route où était sa troupe pour le faire fusiller. A la descente d'un champ dans un pré, la difficulté du passage pour M. de la Roche-Jacquelin qui était à cheval, permit au prisonnier de prendre un peu d'avance. Celui-ci dans l'espérance de se sauver se retourne, fait feu sur le cavalier qu'il ne connaissait pas pour le général, parce qu'il était vêtu en paysan, et lui casse la tête. Sur le champ le républicain fut mis en pièces; mais la mort d'un soldat ne rachetait point la perte d'un chef tel que M. de la Roche-Jacquelin.

Au bruit de cet événement, Stofflet alors major-général de l'armée accourut, s'empara du cheval de son général, en disant : *ce n'était pas grand'chose que votre la Roche-Jacquelin.* Il ne lui fit même pas rendre les honneurs funèbres, et son corps fut porté à S.t-Aubin sans pompe que la profonde douleur de ses soldats. Long-tems après Stofflet fit faire un service solemnel en son honneur.

M. de la Roche-Jacquelin n'avait que 22 ans. Il était d'une jolie figure, grand, bien fait, leste et très-habile à manier un cheval. L'éducation

Digitized by Google

qu'il avait reçue était conforme à sa naissance. Un esprit vif, un caractère doux, enjoué, une belle ame rendaient plus recommandables les avantages de sa personne. Quand la dernière garde de Louis XVI dont il était membre fut licenciée, il revint chez son père au château de la Darbélière près Saint-Aubin de Beaubigné en Poitou. Là, placé au centre de l'insurrection, il dut nécessairement y prendre part. Brave, intrépide jusqu'à l'aveugle témérité; toujours le premier à l'attaque et le dernier à la retraite, quelques représentations qu'on pût lui faire sur les dangers auxquels il s'exposait souvent sans nécessité; jamais il ne permit qu'on se plaçât devant lui pour le mettre à couvert. Sans ambition que celle de vaincre, il fit tout pour la gloire de son parti. Avec quelle modestie, quelle candeur ne se plaignait-il pas souvent de se voir si jeune à la tête de l'armée, dont il devint l'idole par la douceur de son commandement et le respect dû à son nom qu'illustraient encore ses qualités guerrières! Sa mort fut pour elle un coup plus funeste que la perte de dix batailles. Les soldats le pleurèrent amèrement, et ils n'en parlent aujourd'hui qu'avec la plus grande vénération; les uns par orgueil d'avoir servi sous ses ordres, les autres par reconnaissance des libéralités qu'ils ont reçues de lui.

Stofflet à qui l'ancienneté de ses services, son grade de major-général et de nombreux combats dans lesquels il s'était distingué semblaient don-

Digitized by Google

ner des droits au commandement en chef, s'en mit en possession sans attendre le consentement des autres chefs, dont plusieurs qui pouvaient également y prétendre, ne le virent pas de sang froid et sans jalousie à la tête de l'armée. Il chercha inutilement à ranimer le courage des soldats qui venaient de perdre leur général. *Rassurez-vous*, leur disait-il, *nous ferons également la guerre; demain il m'en arrivera peut-être autant; un autre me remplacera, et vous aurez toujours des chefs.* Mais quel chef pouvait remplacer pour eux M. de la Roche-Jacquelin? Ils n'avaient sur-tout ni la même confiance ni le même respect pour celui qui, en se mettant à sa place, en avait parlé avec mépris, et qui avait commis à leurs yeux l'indigne action de prendre son cheval. Il eut le chagrin de voir leur rassemblement se dissoudre en entier.

MM. de la Ville-Beaugé, Rostaing et Fleuriot en repassant la Loire eurent du dépit de voir le commandement dans les mains de Stofflet. Ce dernier et M. de Bruc l'abandonnèrent, l'un pour aller à l'armée du centre, l'autre à celle de Charette. Deux autres officiers qui ne voulaient pas le reconnaître pour général en chef, furent arrêtés par ses ordres, et parvinrent heureusement à s'échapper. (1)

(1) Papiers saisis à Bareuth et à Mende, publiés par ordre du gouvernement. Se trouvent à Paris, au bureau des lois.

Digitized by Google

Stofflet en se faisant général, contractait l'obligation de s'en rendre digne : il marcha sur Cholet, où il avait conservé des intelligences. Le général de brigade Moulin qui y commandait cinq mille hommes, avait fait des dispositions capables d'arrêter l'ennemi ; mais trahi par la garnison qui prit la fuite, et arrêté par deux blessures qu'il reçut au commencement de l'action, il aima mieux se brûler la cervelle que de tomber vivant au pouvoir des royalistes. Stofflet entra dans Cholet, mais cette facile conquête lui échappa le même jour. Le général Cordelier à la tête d'une division campée aux environs de Gesté accourut, et tomba sur les royalistes qui poursuivaient les fuyards, en fit un grand carnage, força les autres de rentrer dans Cholet, et finit par les en chasser. Stofflet se retira avec les débris de son armée sur les hauteurs de Nouaillé, sans oser se représenter devant la ville.

Le général Cordelier venait de rentrer à Beaupreau, et la victoire qui ne l'avait jamais si bien traité lorsqu'il avait eu affaire à M. de la Roche-Jacquelin, fut toujours fidèle au général républicain contre Stofflet qui vint avec six mille hommes mettre le siège devant Beaupreau. Stofflet fut complettement battu, son armée détruite en partie et le reste dispersé. Il se rendit à marche forcée à Clisson, et en sortit si précipitamment que les républicains perdirent sa trace.

Digitized by Google

Le 7 avril, aidé de M. de Marigny, il prit sa revanche contre le général Grignon sur les hauteurs de la Caillaudière, près Saint-Pierre de Chemillé; le 9 ils se présentèrent devant Mortagne et furent repoussés. Depuis ce moment ils cessèrent d'agir ensemble. Le dix-huit du même mois, Stofflet fut encore battu à Jallais et forcé de fuir après une perte considérable. Ces affaires malheureuses ne répondaient guère aux grands exploits qu'il avait annoncés en disant, *ce n'était pas grand'chose que votre la Roche-Jacquelin.*

Il eût été désormais impossible à Stofflet, dit l'historien de la Vendée, (1) *de rien entreprendre d'important, si la division Cordellier, l'une des plus aguerries, lui eût été constamment opposée;* mais un ennemi plus redoutable, Charette appelait contre lui toutes les forces républicaines, et le général Turreau fit évacuer plusieurs postes dont les troupes se portèrent dans le bas Poitou. C'était le moment favorable pour tenter une seconde entreprise sur Cholet; quoique le général Grignon y eût fait entrer du renfort, on n'avait plus à craindre les troupes environnantes, et Stofflet marcha sur la ville. A peine l'action était engagée, que l'insurrection éclata dans l'armée républicaine qui refusa d'obéir aux

(1) Tom. II, p. 211.

Digitized by Google

ordres du général. Sur les entrefaites arriva le général Huchet muni de pouvoirs particuliers, qui rétablit l'ordre. Le lendemain les républicains évacuèrent la place, et Stofflet sans succès remarquables, après des défaites sanglantes, se trouva commander tout le pays qu'avait occupé la grande armée.

Ainsi deux hommes restèrent maîtres du territoire insurgé où ils se distinguèrent par des voies tout-à-fait opposées, qui accélérèrent la ruine du parti vendéen. Charette au premier rang, non par l'étendue de son territoire, mais parce qu'il était resté seul défenseur du pays insurgé depuis le passage de la Loire, et que dans sa campagne d'hiver il s'était fait un nom qui lui suscita des envieux, des calomniateurs dont les efforts ne servirent qu'à l'illustrer davantage. Au second rang, Stofflet dont le nom a retenti également dans la Vendée, mais qui n'a pas eu en Europe la même célébrité. Tous deux également braves, ayant la confiance de leurs soldats et combattant avec la même ardeur les ennemis de la royauté; tous deux se reprochant avec raison des torts graves l'un envers l'autre ; tous deux faits pour marcher du même pas dans la carrière où ils étaient entrés, si leurs ames eussent eu la même trempe. Mais l'un intéressé, bassement jaloux, fier à l'excès et vindicatif, sacrifia son parti à des mesures financières et commerciales, à des

Digitized by Google

ressentimens qu'il avait promis d'oublier, et périt victime de ses tromperies envers les généraux républicains. L'autre non moins fier, mais généreux, oubliant le passé, tendant sans cesse vers le but de l'insurrection, promit de venger la mort de son compagnon d'armes, et la reçut lui-même bientôt après avec le témoignage d'une conscience pure et fidelle à la cause qu'il avait embrassée.

Cependant on doit être intimement convaincu pour la justification de Stofflet, que si ce brave guerrier qui leva un des premiers l'étendard de l'insurrection, eût eu une force d'ame égale à sa valeur, s'il eût pensé par lui-même et agi par sa volonté, il n'aurait pas enseveli sa gloire dans une longue inaction qui lui coûta la vie dès le moment qu'il en voulut sortir. Tant qu'il combattit en subalterne avec la grande armée, sa conduite fut irréprochable, parce qu'elle était en harmonie avec les opérations arrêtées dans les conseils militaires; mais une fois devenu général en chef de son propre mouvement et sans la participation des autres chefs de l'armée d'Anjou, il n'eut plus pour guide qu'un naturel violent, des impulsions grossières que l'éducation n'avait point adoucies, les perfides conseils d'un prêtre en qui il avait mis toute sa confiance, et qui semblait la mériter par de grands talens dont il fit l'usage le plus funeste à la cause du royalisme; c'était l'abbé Bernier.

Digitized by Google

Né de parens pauvres et obscurs dans la commune de Daon près Châteaugontier, département de la Mayenne, l'abbé Bernier fut élevé dès sa plus tendre enfance par M. Jaunet prieur de Daon. La nature qui dans le partage de ses dons ne regarde ni à la naissance, ni aux richesses, le doua d'un génie propre à tout et capable de l'élever à la plus haute fortune. Le prieur ne tarda pas à découvrir dans cet enfant le germe des connaissances qu'il devait acquérir un jour. Il apporta tous ses soins à cultiver son esprit et à remplir son cœur des vertus nécessaires dans les différens états de la vie, sur-tout dans l'état ecclésiastique auquel il le destinait. Il lui enseigna les humanités, la rhétorique et la philosophie en usage alors dans les collèges. Jamais élève ne fit des progrès plus rapides que le jeune Bernier. On ne lui apprenait que la moitié des choses, il devinait le reste. Ses premières études achevées, le prieur de Daon le fit entrer au séminaire d'Angers où il prit ses grades pour l'ordre de la prêtrise, qu'il reçut à l'âge requis par les lois ecclésiastiques.

De l'érudition, de l'éloquence, une diction pure et facile, une mémoire très-étendue annoncèrent bientôt les talens de l'abbé Bernier pour la prédication, et lui firent obtenir sur plusieurs concurrens d'un mérite distingué la cure de S.t-Laud dans la ville d'Angers. Le jeune pasteur conduisit son troupeau avec autant d'édification

Digitized by Google

que d'adresse ; prêchant avec ferveur la morale évangélique, et laissant aux doux penchans de la nature un cours mystérieux qu'ombrageaient la sainteté de son ministère et la réputation des personnes qui l'admettaient dans leur intimité.

Quand la révolution éclata, le curé de Saint-Laud ne voulut point suivre la route commune de l'émigration, ni exercer obscurément son ministère sous la surveillance et dans le danger des persécutions républicaines. Avec un génie ardent, une ambition démesurée, de l'intrigue, et fort du sentiment qu'il était propre à de grandes choses, il passa en 1793 dans la Vendée, et s'attacha de préférence à l'armée d'Anjou qui lui offrait plus de ressources par le crédit dont il jouissait auprès des principaux chefs. Il y exerça bientôt sous certains rapports, et par la suite en tout, l'influence que lui donnaient ses talens. Ecrivain, administrateur, magistrat suprême dans l'ordre civil, opinant dans les conseils militaires, agioteur, tantôt royaliste, tantôt républicain ou plutôt n'étant ni l'un ni l'autre ; servant et trompant tour-à-tour les deux partis au gré des circonstances, de ses ressentimens, de son ambition et des moyens de fortune qui semblaient s'offrir à lui ; ministre de paix dans la chaire de vérité, ministre de sang aux jours de combat ; faisant périr les uns, sauvant la vie aux autres ; après la mort de Stofflet, se cachant avec les nobles, les émigrés, et muni de la caisse militaire qu'il tenait en réserve pour

Digitized by Google

son propre usage ; agissant dans l'ombre avec les autorités régnantes pour la pacification et le rétablissement de l'ordre général ; donnant à Paris des audiences ministérielles, tandis qu'on persécutait les prêtres ; enfin travaillant avec les ministres du Saint-Siège à l'acte solennel qui devait servir de base au rétablissement du culte catholique, et qui le conduisit à l'épiscopat ; telle est l'ébauche du portrait de l'abbé Bernier, dont les traits se développeront par le récit des événemens auxquels il présida depuis le retour d'outre-Loire. (1)

A cette époque l'abbé Bernier qui ne trouva dans le pays insurgé d'autre force armée que celle de Charette, vint lui offrir ses services. Mais la chronique scandaleuse avait plus d'une fois fait entendre que les mœurs très-familières de cet ecclésiastique avaient perdu, dans la licence des camps, cette retenue qui peut en quelque sorte les rendre supportables ; et quoique Charette eût l'air de n'y pas croire, il jugea convenable de prévenir tout scandale dans l'esprit de ses soldats qui combattaient autant pour l'autel que pour le trône, et dont le courage aurait pu s'évanouir

(1) Les morts appartiennent à l'histoire dont les pages sont la galerie des tableaux de ceux qui se sont rendus célèbres dans quelque genre que ce soit. Erostrate est à côté d'Alexandre.

Digitized by Google

avec les idées religieuses qui lui donnaient tant d'énergie. Ce motif joint à l'esprit de domination et d'intrigue que l'abbé Bernier faisait paraître, et qu'il croyait légitimer par la supériorité de ses talens, empêcha le général de le retenir auprès de lui. *Il faut*, disait-il, *qu'un prêtre soit à l'autel comme un général à la tête de son armée et dans son conseil.* L'abbé Bernier mécontent d'un refus auquel il ne s'était pas attendu, porta chez Stofflet ses lumières et son ressentiment qu'il fit éclater dans la suite avec tant d'animosité contre Charette, au grand préjudice de la cause commune, et l'on ne peut se le dissimuler, à la honte de Stofflet.

Aux yeux de Charette l'abbé Bernier n'était qu'un ambitieux, un intrigant, un brouillon. Pour Stofflet, c'était un bon génie envoyé du ciel qui devait protéger ses armes et le diriger dans les chemins de la gloire. Il s'empara de l'autorité civile et militaire : il assistait à tous les conseils, dont il était l'ame; proposait ses plans, discutait ceux des autres, réformait ceux qui ne s'accordaient pas avec ses vues particulières qui ne tendaient pas toujours au but général, et par son adresse à manier les esprits, il finissait toujours par s'en rendre maître. Tantôt c'était dans le conseil même qu'il traçait à Stofflet sa conduite, soit pour agir, soit pour rester dans l'inaction; tantôt c'était par lettres qu'il lui donnait en quelque sorte ses ordres, qu'il lui reprochait cette

Digitized by Google

inaction dans laquelle il l'avait lui-même engagé. Il lui désignait les communes qu'il fallait faire marcher, par qui il devait faire porter ses ordres, etc. (1).

Il fallait à l'abbé Bernier un homme tel que Stofflet, qui se fît l'instrument aveugle des passions de ce prêtre ambitieux, que la fougue de son génie et l'exaltation de ses idées mettaient toujours hors de mesure. Il fallait à Stofflet, *homme* grossier, sans éducation, mais brave et loyal, un homme qui n'eût pas comme l'abbé Bernier un état et des intérêts à part; qui ne donnât pas comme lui la main aux deux partis; un homme vraiment épris de la noble ambition de rétablir *la* religion et le gouvernement de ses ancêtres; qui, compagnon de ses dangers et de sa gloire, le guidât par ses conseils et par son exemple dans les voies propres à le faire triompher.

J'ai dû entrer dans tous ces détails, pour donner la clef des opérations qui ont eu lieu sous le commandement en chef de Stofflet. Maintenant si on considère que le nouveau général avait *été* repoussé deux fois devant la Châtaigneraie par l'adjudant Lapierre; que tout récemment, le jour même qu'il était entré dans Cholet, il en avait été chassé par le général Cordellier; qu'il s'était

(1) Pièces justificatives, n.° 19.

Digitized by Google

retiré sur les hauteurs de Nouaillé sans oser reprendre l'offensive ; qu'il fut complettement défait devant Beaupreau, et son armée dispersée par le même général Cordellier qui n'avait pu entamer M. de la Roche-Jacquelin ; que lorsqu'il se présenta pour la seconde fois devant Cholet, les commissaires de la convention vinrent le lendemain faire évacuer la place, on se demandera par quels motifs les républicains vainqueurs, maîtres du pays, l'abandonnèrent tout-à-coup sans défense à Stofflet, qui parvint ainsi d'échec en échec, à la possession de la plus grande partie du territoire insurgé. *C'est*, dit M. Beauchamp (1), *que le général Turreau avait le desir de détruire Charette.* Stofflet l'inquiétait bien moins : il regardait comme facile de le mettre à la raison quand il serait tems, soit par la force des armes, soit par des conventions particulières ; de suspendre les hostilités et de le laisser en paix jusqu'à ce que son rival d'ambition et de gloire eût succombé. Ici commencent les manœuvres de l'abbé Bernier pour faire tourner contre Charette toutes les armes républicaines. La suite prouvera qu'il a constamment suivi le système d'abandon du parti royaliste pour satisfaire des ressentimens particuliers.

En se rendant chez Stofflet pour concerter avec

---

(1) Tome 2, p. 211.

Digitized by Google

lui et M. de Marigny les opérations de la campagne, Charette fut attaqué au bourg de Saint-André où il reçut une légère blessure d'un coup de feu à la cuisse. Les trois généraux se réunirent au Cerisaye. Ils y tinrent ces conférences fameuses dont la suite fut si funeste à M. de Marigny, et qui ont donné lieu à des calomnies atroces contre les deux autres chefs. Le plan de campagne arrêté pour la défense des pays insurgés était, que l'on commencerait par attaquer la colonne du général Westermann qui incendiait celui de Stofflet, le plus abondant en subsistances ; qu'on chasserait ensuite des bords de la Loire toutes les garnisons républicaines, et qu'on ne se séparerait qu'après leur entière évacuation. Ces articles furent arrêtés dans un acte signé des trois généraux portant, *que tout ce qui serait décidé dans le conseil des armées réunies ferait loi pour tous les chefs ; qu'il ne serait rien entrepris pour la cause commune sans leur concours, et que tout contrevenant serait puni de mort.*

Dans la première conférence Charette parla de MM. Cathelineau et d'Elbée qui avaient eu le commandement en chef ; le premier dans l'Anjou et le haut Poitou, le second dans tous les pays insurgés. Il fit sentir la nécessité de nommer un général en chef pour donner aux opérations l'ensemble et la force convenables. S'il eût insisté davantage sur cette nomination qu'il ambitionnait, Stofflet et M. de Marigny qui sentaient la

Digitized by Google

force de ses raisons, lui auraient donné leurs suffrages ; mais l'abbé Bernier gardait un vif ressentiment du refus que Charette avait fait de le recevoir à son armée. Il vit dans sa nomination au généralat la perte de son empire sur l'esprit de Stofflet qu'il gouvernait despotiquement, et mit tout en œuvre pour l'empêcher. *Qu'allez-vous faire*, lui dit-il ? *Remettre le pouvoir dans la main d'un seul, n'est-ce pas renoncer à celui que vous avez exercé jusqu'ici avec tant de gloire ? Voulez-vous n'être plus qu'un chef divisionnaire sous un ambitieux qui, en sa qualité de général en chef, attirera sur lui les regards de toute l'Europe, et s'attribuera tout l'honneur d'avoir triomphé de la république ? Voulez-vous affamer votre armée pour alimenter celle de Charette qui transportera dans son pays dévasté toutes les subsistances du vôtre, et vous fera ainsi plus de tort que l'ennemi même, à qui du moins vous pouvez opposer force contre force.* Ces raisons trop faibles devant l'intérêt général l'emportèrent dans l'esprit de Stofflet qu'une ambition rivale mettait sans cesse en opposition avec Charette, et depuis son entretien avec l'abbé Bernier, il n'y eut plus moyen de revenir à la nomination d'un général en chef.

A la suite des conférences les généraux se rendirent à Chemillé où les trois armées se trouvèrent réunies. Les habitans de cette contrée qui

Digitized by Google

ne connaissaient Charette que de réputation, accouraient en foule pour le voir; des groupes de jeunes filles venaient en chantant lui présenter des fleurs et des couronnes de chêne; tout le monde était enchanté de sa noble tenue, de sa courtoisie, de son affabilité. Les soldats des différentes armées disaient entr'eux qu'il conviendrait que les généraux changeassent d'armée: Stofflet d'un caractère dur et sévère commanderait les gens du pays de Retz, braves, mais indisciplinés, et Charette les Angevins naturellement gais, doux et faciles à conduire.

Stofflet avait pourvu à la subsistance des armées; mais par le défaut d'ordre et le gaspillage dans la distribution, la rareté des vivres se fit bientôt sentir. On jugea à propos d'aller à Jallais qui en fournissait abondamment, et d'où l'on était également à proximité d'observer les mouvemens de l'ennemi.

Depuis le commencement de la guerre M. de Marigny attaché à l'armée d'Anjou avait commandé l'artillerie, tant avant que pendant l'expédition d'outre-Loire. A son retour il cessa d'agir en cette qualité. Soit que la perte d'une grande partie de l'artillerie lui fît envisager son ancien grade comme trop peu important dans l'état actuel, soit par tout autre motif, il préféra de se faire une petite armée à part, qu'il nomma *armée du centre*. C'était une véritable usurpation sur l'ancienne armée commandée par M. Sapineau qui

Digitized by Google

était comprise sous cette dénomination parmi les armées vendéennes. Dans un conseil-général tenu à Jallais il fut décidé que M. de Marigny reprendrait le commandement de l'artillerie, et qu'il n'y aurait qu'une armée du centre sous le commandement de M. Sapineau.

Mécontent de cette décision M. de Marigny se retira au May, bourg situé à une lieue de Jallais, avec ses cavaliers et plusieurs de ceux de Stofflet. Il les traita aussi splendidement que le lieu pouvait y fournir et leur dit : *Camarades, on ne veut pas permettre que je sois votre chef. Puissiez-vous mieux faire sous le commandement d'un autre ! Il me reste cinquante louis des profits de la guerre que je destinais à vos plus pressans besoins. Cet argent vous appartient ; le voilà. Soyez surs que je vous regarderai toujours comme mes bons amis.* Ces dernières paroles et sur-tout les cinquante louis firent une impression si vive dans le cœur de ses soldats, que la majeure partie, au lieu de revenir au camp, se retira à Cerisaye et rentra dans ses foyers. Les cavaliers de Stofflet racontèrent ce qui s'était passé au May, et ne cachèrent pas l'intention de suivre un général dont la générosité égalait la bravoure.

Le lendemain M. de Marigny, la tête encore échauffée des orgies de la veille, revint à Jallais où la désertion s'était mise dans son armée pen-

Digitized by Google

dant son absence. Charette et Stofflet lui firent les plus vifs reproches sur sa conduite; pour toute réponse il ordonna à ses officiers de prendre ses drapeaux et de monter à cheval. Dans un clin-d'œil il partit au grand galop, et son infanterie s'enfuit à toutes jambes. M. de Rostaing cria aux soldats de tirer sur le déserteur, mais aucun ne voulut exécuter son ordre.

Le conseil militaire assemblé pour délibérer sur ce qui venait de se passer, dépêcha M. de la Roberie avec quelques cavaliers à sa poursuite pour l'inviter à revenir, avec ordre de l'arrêter en cas de refus. Comme ils étaient près de l'atteindre, M. de Marigny se retourne et déclare que si on avance il repoussera la force par la force. Alors M. de la Roberie jugeant à la détermination de M. de Marigny qu'il ne pouvait remplir aucun des points de sa mission, revint en rendre compte au conseil qui déclara M. de Marigny traître au roi, à son parti, infracteur du pacte qu'il avait signé à Cerisaye, et le condamna à mort. Stofflet se chargea de faire exécuter le jugement qui fut publié à Cerisaye où M. de Marigny tenait son quartier-général. Lorsque Charette fut rentré dans son pays, il n'eut aucune influence sur le sort du condamné qui se cacha pour se soustraire aux suites de sa condamnation.

Après la retraite de M. de Marigny, Charette fidèle au traité de confédération de Cerisaye,

Digitized by Google

marcha avec Stofflet contre la colonne incendiaire de Westermann qui était campée entre les bourgs de Chaudron et de Botz. L'action fut très-chaude et l'ennemi complettement battu se replia sur S.t-Florent où Charette le poursuivit si vivement, qu'il serait entré avec lui dans la ville, si Stofflet craignant de lui devoir la victoire n'eût quitté furtivement son armée. Les Angevins qui ne tardèrent pas à s'en apercevoir, abandonnèrent Charette pour aller à la recherche de leur général. Stofflet attribua au hasard une conduite aussi déloyale qui n'était que le prélude de celle qu'il tint constamment dans la suite vis-à-vis de Charette, et dont on verra dans peu un nouvel exemple. On trouva sur un général républicain, dont la troupe avait été totalement détruite par Pajot à la Barre de Mont, un plan de massacrer toute créature vivante dans le Marais. (1)

---

(1) Dans une autre relation de cette affaire il est dit, que le général Westermann informé par ses espions de la réunion des armées vendéennes, se retira sur des hauteurs près de S.t-Florent, et que lorsqu'elles parurent devant Chaudron il leva le camp sans attendre un coup de fusil et rentra dans la ville. Les généraux vendéens ne jugèrent pas à propos de l'y attaquer dans la crainte qu'il ne passât la Loire ; ils aimèrent mieux par une retraite prudente, lui donner la facilité de rentrer dans le Bocage où on pourrait l'attaquer avec plus de succès. Ce motif n'est pas vraisemblable. Suivant le plan de

Digitized by Google

Vers la fin de juin ou le commencement de juillet, Stofflet forma un rassemblement pour marcher sur la Châtaigneraie. Il donna ordre au sieur Richard lieutenant de M. de Marigny, homme intelligent et brave, de rassembler la division du Cerisaye et lui indiqua le jour où il irait le joindre. Stofflet surpris par la nuit entre Châtillon et Cerisaye, voyant que ses soldats se répandaient dans les fermes et qu'il aurait de la peine à les rassembler le lendemain, fit bivouaquer vis-à-vis de Combrand. Plusieurs soldats qui n'avaient point passé la nuit au bivouac, rapportèrent qu'ils avaient vu M. de Marigny dans une ferme près le château du Soulier. Stofflet appèle M. Soyer major-général et lui dit : *cherchez-moi un capitaine de chasseurs et quinze hommes.* L'ordre

---

campagne arrêté au Cerisaye, on devait commencer par détruire la colonne incendiaire qui ravageait le pays de Stofflet, et chasser toutes les garnisons républicaines de la rive gauche de la Loire. En forçant l'ennemi à passer le fleuve, ce double objet était en partie rempli, et cela valait beaucoup mieux que de lui laisser la faculté de rentrer dans le Bocage qu'il aurait incendié de nouveau, et où la victoire aurait pu se déclarer en sa faveur.

J'ai suivi la première version, parce qu'elle est adoptée généralement, et que la bataille de Chaudron passe pour une des plus sanglantes que Stofflet ait livrée aux républicains.

Digitized by Google

exécuté, Stofflet dit au capitaine nommé Barbot, *tu vas aller arrêter M. de Marigny ;* alors MM. Soyer, Martin, Baudinière aides-de-camp, Meleux payeur de l'armée, Nicolas, Chalon chefs divisionnaires, et quelques autres entourent Stofflet et lui représentent que, s'il fait fusiller M. de Marigny qui n'a été jugé que par contumace, il se couvrira de tout l'odieux de cette exécution. Ils l'engagent à le faire conduire dans les prisons de S.t-Florent qui était alors en son pouvoir, afin de reviser le procès et de donner à l'accusé qui n'avait pas été entendu les moyens de se défendre. Sur ces représentations Stofflet ordonna au capitaine Barbot de conduire M. de Marigny à Saint-Florent. Barbot exécute l'ordre qu'il a reçu ; M. de Marigny malade refusa de monter un cheval que le capitaine de chasseurs, plein de respect pour ce brave militaire décoré de la croix de S.t-Louis, le conjurait d'accepter ; il marcha à pied. . .

Sur ces entrefaites arrivent l'abbé Bernier et M. de Rostaing. Stofflet leur communique l'ordre qu'il vient de donner et se retire avec eux à l'écart. Au bout d'une demi-heure d'allées et de venues, dans lesquelles ces messieurs paraissaient fort agités, Stofflet rappela M. Soyer et lui demanda un capitaine de chasseurs avec vingt hommes. M. Soyer lui envoya le détachement commandé par le capitaine Savary, à qui Stofflet dit tout bas d'aller trouver le capitaine Barbot et de fu-

Digitized by Google

siller M. de Marigny (1). En même tems l'abbé Bernier vint rejoindre le corps des officiers et leur dit : *Messieurs, voilà M. de Marigny arrêté ; il faut espérer que l'union régnera maintenant entre les armées.* Nous ne savons pas, répondirent les officiers, quel effet va produire cette arrestation ; mais il est bien à desirer que notre armée ne se charge pas de l'exécution du jugement.

Bientôt Savary eut rejoint le capitaine Barbot qui conduisait le prisonnier à S.t-Florent. Aussi surpris qu'affligé de l'ordre verbal que Savary lui dit avoir reçu du général, Barbot lui en laissa l'exécution. M. de Marigny entendit de sang-froid l'arrêt de sa mort. Il harangua les chasseurs, fit valoir son attachement à la cause commune, ses services dans la Vendée et outre-Loire. Braves soldats, dit-il, ne m'avez-vous pas vu à votre tête ? En quoi ai-je manqué à mon devoir ? Suis-je l'auteur des divisions qui régnent entre les armées? Ne croyez pas qu'on soit plus d'accord après moi. Je meurs innocent et ma mort prouve que le parti court à sa perte. Ce discours achevé, il se présenta debout devant le piquet, le visage découvert et commanda la manœuvre depuis *à vos rangs chasseurs*, jusqu'au mot *feu* qui le fit tomber sans vie.

---

(1) Au moment où l'on écrit ceci, M. Soyer et les deux capitaines vivent encore.

Digitized by Google

Le bruit de la fusillade se fit entendre au lieu où Stofflet et ses officiers étaient rassemblés. *Hélas!* s'écria M. Soyer, *est-ce M. de Marigny qu'on vient de fusiller*? L'abbé Bernier répondit en balbutiant et remonta à cheval pour aller publier cette nouvelle. Il porta même l'indécence jusqu'à faire des menaces à ceux qui blâmaient hautement cette action, qui excita contre Stofflet une indignation générale, lui aliéna l'esprit de son armée dont plusieurs officiers l'abandonnèrent, et qui imprime à sa mémoire une tache ineffaçable.

L'abbé Bernier avait tellement indisposé l'armée contre lui par la mort de M. de Marigny, qu'il crut devoir chercher à s'en disculper. *J'ai mis*, disait-il, *à dix pieds sous terre une bouteille bien scellée qui contient la vérité.* En même tems il faisait circuler le bruit que sous prétexte de réconciliation, Charette avait fait inviter M. de Marigny à déjeûner, et qu'à peine celui-ci eût-il mis le pied dans la chambre, on le saisit au collet, on le traîna dans la cour où il fut assassiné. Cette grossière imposture ne fit point fortune dans l'armée, mais elle prit faveur chez les ennemis de Charette qui la répandirent dans leurs cotteries; et on trouve encore aujourd'hui des personnes assez prévenues pour affirmer que la chose s'est passée ainsi. *C'était le bruit général dans le tems*, me disait un jour une dame respectable qui se croyait bien instruite, *et M. Beauchamp l'a*

Digitized by Google

rapportée exactement de cette manière dans son Histoire de la Guerre de la Vendée. Eh bien ! croyez aux citations ; M. Beauchamp n'en dit pas un mot ; voici comme il s'exprime, tome 2, page 252.

« Stofflet se charge lui-même de l'exécution. » Marigny prévenu à tems aurait pu s'y sous- » traire ; mais il refusait de croire à ce jugement » inique. Forcé de s'arrêter au château du Sou- » lier, il y était malade et ne fut tiré de sa fausse » sécurité que par l'arrivée des chasseurs de » Stofflet qui le traînèrent dans un champ voisin » pour le fusiller. Marigny résiste et se débat » avec violence ; il demande en grace, mais inu- » tilement, un ministre de la religion. Atteint » de plusieurs balles, il tombe en protestant de » son innocence. »

Voilà Stofflet bien convaincu d'avoir fait assassiner M. de Marigny ; mais l'historien n'a pas voulu lui laisser tout l'odieux de cet assassinat. Qu'il ait écrit sur des mémoires infidèles, ou que la prévention qu'il montre par-tout contre Charette ait conduit sa plume, il est certain que par la manière dont il rapporte le jugement de M. de Marigny, Charette paraît aussi coupable que Stofflet, et que ces deux rivaux d'ambition et de gloire ne se sont rapprochés que pour commettre un crime digne des plus grands scélérats, dont sous ce rapport ni l'un ni l'autre n'étaient

capables. La calomnie les accuse ; l'impartialité va les défendre.

M. Beauchamp suppose que Charette et Stofflet, *animés tous deux par des vues secrètes*, proposèrent un pacte fédératif pour la défense commune. L'entrevue ayant été fixée à Jallais, ils y appelèrent M. de Marigny qui inquiétait leur jalouse ambition par son ascendant sur les vendéens du centre. La plupart le regardaient comme le véritable successeur de la Roche-Jacquelin. Il n'en fallait pas davantage, ajoute l'historien, *pour lui attirer la haine des deux autres chefs, dont la réunion ne pouvait que lui être funeste.* Ainsi, selon M. Beauchamp, la défense commune n'était que le prétexte des conférences entre les trois généraux ; le but unique était l'assassinat de M. de Marigny. Mais l'historien n'a pas fait réflexion que si Stofflet avait en haine M. de Marigny, parce que les vendéens du centre le regardaient comme le véritable successeur de la Roche-Jacquelin, Charette devait avoir des sentimens opposés, puisqu'à la place de Stofflet, il aurait trouvé dans M. de Marigny un ancien camarade de service dans la marine, un de ses égaux, capable d'agir par lui-même, avec lequel il se serait beaucoup mieux entendu qu'avec Stofflet, que sa qualité de général enflait d'un orgueil incompatible avec la grossièreté de ses manières, de son langage,

Digitized by Google

et qui n'était que l'instrument des passions de l'abbé Bernier.

« Tous les chefs, même ceux de division, » assistèrent aux conférences. La peine due aux » traîtres fut réservée à quiconque violerait le » pacte fédératif garanti par la foi du serment » et par la signature de tous les chefs. En y » apposant la sienne, Bernard de Marigny signa » lui-même sa mort, *déjà résolue entre Charette* » *et Stofflet dans des conférences secrètes.* »

Certes, voilà le trait le plus déchirant qu'on ait lancé contre l'honneur de ces deux généraux, et M. Beauchamp n'aurait pas dû se le permettre sans des preuves aussi claires que le jour. Comme il n'en donne aucune, je lui observerai que des scélérats qui confèrent secrètement entr'eux pour commettre un grand crime dans la personne d'un général en chef, n'en font confidence à qui que ce soit, et qu'ils n'admettent à leurs entretiens que des complices. M. Beauchamp a-t-il assisté aux conférences? Non, sans doute. A-t-il écouté aux portes? On ne doit pas le penser. Qui donc a pu l'instruire *des vues secrètes*, de ce qui s'est passé *dans des conférences secrètes* pour assassiner M. de Marigny? Tout est mystère, rien au grand jour sous la plume de l'écrivain. Oserait-il, sur de pareilles allégations, accuser quelqu'un devant les tribunaux pour le plus léger délit? Et il ne craint pas

Digitized by Google

de dénoncer au public, à la postérité, pour un crime abominable, deux hommes dont les noms lui seront transmis par des actions héroïques mêlées, sans doute, de faits déplorables comme celles de tous les héros, mais qui marchaient dans les voies de l'honneur, inconnues aux scélérats.

Pour étayer cette monstrueuse accusation et amener le jugement de mort, « l'historien dit qu'on » manquait de vivres; que Marigny en fit por- » ter de son quartier-général, et les mit à la » disposition de Stofflet. Que tous les vendéens » furent abondamment pourvus, excepté les sol- » dats de M. de Marigny qui, sur leurs plaintes, » se rendit aux magasins pour demander une ré- » partition plus égale. On la lui promit; mais » les soldats trompés dans leur espoir, désertè- » rent pendant la nuit. Marigny comptant sur » leur affection, monte à cheval pour les rame- » ner. A peine était-il parti, que Charette con- » voque un conseil de guerre, où faisant lui- » même les fonctions de procureur du roi, il » conclut à la peine capitale. On le condamne » comme traître à son roi et à son parti. »

Il faut que M. Beauchamp ait bien compté sur les distractions ou l'indulgence de ses lecteurs, en leur présentant un roman aussi ridicule qu'invraisemblable. Pour peu qu'on y réfléchisse, à qui persuadera-t-il que de trois armées qui se réunissent à dessein dans un même lieu, il n'y

Digitized by Google

en ait pas une qui ait des vivres? Que Stofflet sur son territoire abondant en subsistances, n'ait pas même pourvu à celle de sa troupe, et que si M. de Marigny n'en eût pas fait venir de son quartier-général, les trois armées seraient mortes de faim, tandis que Stofflet pouvait d'un seul mot et dans un instant faire succéder l'abondance à la disette.

Mais en admettant la supposition de M. Beauchamp comme une vérité incontestable, c'était donc là le moyen imaginé dans les conférences secrètes, par les deux généraux, pour en venir à leurs fins. Ils avaient donc prévu ce qui devait résulter de l'inégale distribution des vivres? M. de Marigny n'était appelé que pour faire prononcer, d'après une intrigue aussi grossière, l'arrêt de sa mort; enfin oubliant à la fois les règles sévères de la justice, les droits sacrés de l'humanité, la gloire de leur parti, le soin de leur propre gloire, ils le condamnèrent comme traître à son roi, comme ayant violé le pacte fédératif, dans le moment même où, à la face des deux armées, il voulait encore les défendre, en cherchant à rallier ses soldats sous l'étendard de la fédération. Il faut convenir que l'art des vraisemblances n'est pas celui que M. Beauchamp connaît le mieux.

« Malgré l'apparence d'un jugement, continue-» t-il, ce ne fut qu'un assassinat arraché par l'aveu-

Digitized by Google

» gle ambition à la faiblesse de quelques chefs » secondaires, à la fois juges et bourreaux. » On voit que M. Beauchamp est en train d'accuser. Plutôt que de renoncer à son système d'assassinat, il aime mieux faire de tous les chefs de division qui assistèrent au conseil de guerre, des hommes vils dont aucun n'osa prendre la défense de l'accusé, ou des scélérats à qui les plus grands crimes ne coûtaient rien. Du moins n'aurait-il pas dû les qualifier de juges et de bourreaux; car les chasseurs de Stofflet qui fusillèrent M. de Marigny n'étaient pas des chefs de division et n'avaient pas été ses juges. Mais je l'ai déjà fait observer, M. Beauchamp arrondit ses phrases sans se mettre en peine des inconséquences et des contradictions qui lui échappent quelquefois. En voici deux sur-tout bien remarquables.

La première, quand il dit que, « le jugement » de M. de Marigny fut publié à son quartier- » général de Cerisaye; que prévenu à tems, il » aurait pu se soustraire à la mort, mais qu'il » refusait de croire à ce jugement inique, et » qu'il ne fut tiré de sa fausse sécurité que par » l'arrivée des chasseurs de Stofflet. » Comment M. de Marigny pouvait-il se refuser à croire son jugement qui avait été publié à son quartier-général, quand son armée était dissoute, et qu'il se tenait caché pour se soustraire à la mort?

Par la seconde contradiction, M. Beauchamp

renverse, sans s'en apercevoir, l'échafaudage de la conspiration contre M. de Marigny, en disant *qu'il signa lui-même sa mort en apposant sa signature au pacte fédératif.* On ne trouve point ici les élémens des vues secrètes, des conférences secrètes de l'assassinat prémédité; il n'y a que le viol de la foi jurée, et sans cette signature les juges ne l'auraient pas condamné.

La mort de M. de Marigny est un de ces événemens fâcheux que l'empire des circonstances commande quelquefois, et qu'il avait provoqué en violant le pacte dont il venait de jurer l'exécution. Cet officier joignait à d'excellentes qualités les défauts communs à presque tous les chefs de la Vendée : une ambition extrême, de l'orgueil, de la jalousie, de l'entêtement à vouloir agir seul pour recueillir seul la gloire du succès. Il avait joui d'une considération méritée jusqu'à la défaite des armées réunies devant Luçon, où il fut le premier à fuir, abandonnant son artillerie qui tomba toute entière au pouvoir des républicains. Cette lâcheté diminua l'estime de ses compagnons d'armes, dont plusieurs avaient tiré sur lui dans sa fuite. On lui reproche aussi la déroute du Mans, pour avoir fait retirer l'artillerie dans un moment où toute l'armée vendéenne n'était pas encore sur le champ de bataille.

Depuis cette époque le caractère de M. de Marigny naturellement violent et irascible, le devint

Digitized by Google

à tel point que la plus petite contradiction le mettait en fureur. Les malheurs de son parti dans l'expédition d'outre-Loire, le dérangement de sa santé contribuaient à l'aigrir davantage ; et quand l'autorité qu'il avait concouru à établir, voulut lui ôter le rang qu'il s'était donné lui-même dans l'armée et le remettre à sa première place, il ne vit dans le rétablissement de l'ordre ancien qu'un outrage fait à sa personne. Furieux, il oublia dans cet instant les intérêts de la confédération, ceux de sa gloire qui y étaient attachés ; et au mépris de la foi jurée, il se sépara des autres armées, provoqua ses soldats à la désertion avec de l'argent, et voulut débaucher ceux de Stofflet. Il subit la peine due à sa défection, c'est un malheur ; mais les juges ne firent que lui appliquer la loi portée contre eux-mêmes, s'ils eussent manqué comme lui à leurs engagemens. Son jugement était légal, puisqu'il fut rendu en conseil militaire seul tribunal compétent, et que le délit était suffisamment constaté par la présence des armées réunies.

Après l'affaire de Chaudron, Charette mécontent rentra dans son territoire, et établit son quartier-général à la Bésilière, commune de Legé. Ce fut là qu'il mit un nouvel ordre dans l'organisation de son armée. Chaque chef de division eut une autorité plus marquée sur les troupes qu'il commandait. Les rassemblemens devinrent plus faciles, les marches plus régulières. Jusqu'alors on avait pris des vivres indistinctement pour les be-

Digitized by Google

soins du moment, et quelquefois la disette s'était fait sentir. Point d'approvisionnemens, de magasins; en un mot, la subsistance de l'armée était sujette aux risques de l'imprévoyance, comme aux chances de la guerre.

Il fallait aussi pourvoir aux grandes dépenses qu'elle occasionnait. Charette nomma des commissaires aux vivres, deux inspecteurs-généraux, qui se partagèrent le territoire soumis à son commandement; deux inspecteurs particuliers par chaque division militaire, et un conseil d'administration dans chaque paroisse pour régir au nom du roi les biens des patriotes qui avaient été déclarés appartenir au domaine de S. M. Ceux qui portaient les armes jouissaient de leurs propriétés sans autre contributions que le service militaire. Les assignats eurent cours pour la moitié de leur valeur nominale, et il y eut des peines établies contre les infracteurs de la nouvelle organisation. Charette nomma M. de Coëtus pour son successeur. MM. Bousseau procureur, Biroteau avocat, et Remaud commissaire général, furent chargés de rédiger un plan d'administration civile.

Les divisions qui fournissaient le plus de subsistances étaient celle des Sables qui semblait inépuisable, celles de Luçon et de Montaigu. Malgré la vigilance des administrateurs, l'armée manquait souvent par l'enlèvement subit des farines dans les dépôts et du pain dans les boulangeries. La des-

Digitized by Google

truction presque totale des moulins y contribuait encore beaucoup. On les remplaça par des moulins à bras dont le nombre suppléait en partie à leur peu d'effet, et on établit des fours dans chaque division militaire.

Les absens jetèrent les hauts cris en apprenant la saisie de leurs biens; principalement ceux qui retirés dans les villes préféraient les visites domiciliaires, les incarcérations et le couteau de la guillotine toujours suspendu sur leurs têtes, aux dangers d'une guerre entreprise pour le rétablissement de la religion et de la monarchie; dangers que les nobles sur-tout devaient partager, puisqu'ils se disaient les défenseurs nés du trône; que leurs privilèges, leur situation politique étaient attachés à sa conservation, et que par intérêt autant que par devoir ils étaient obligés de le défendre ou de s'ensevelir sous ses ruines.

Charette n'ignorait pas les propos insultans que plusieurs d'entre eux tenaient sur son compte, leurs railleries sur ses talens militaires, sur la naissance de ses officiers et l'espèce de ses soldats. Avec quoi, disait-il, ces messieurs veulent-ils que je fasse la guerre? Qu'ils se rendent à leur poste pour défendre leurs droits et leurs propriétés, alors ils en jouiront.

Depuis le retour du printems une partie des troupes républicaines étaient passées aux frontières, ce qui avait beaucoup affaibli leurs différens postes.

Digitized by Google

Il était facile alors de les vaincre les uns après les autres et de parvenir à les chasser de tout le territoire. Charette en conçut l'espoir ; il ordonna aux différens chefs de cantons de faire des rassemblemens et de se rendre le premier juin à la Bésilière. Il fit inviter Stofflet à joindre ses forces aux siennes et à celles de M. Sapineau pour attaquer Chalans. Charette n'avait alors au quartier-général que la division du pays de Retz forte d'environ neuf cents hommes d'infanterie, deux cent cinquante cavaliers et ses gardes à pied.

Le premier juin vers les neuf heures du matin, on vint l'avertir qu'une colonne républicaine forte du double était sortie de Montaigu et s'avançait sur la Bésilière. Les divisions qu'il attendait ne devaient arriver que le soir. Malgré l'infériorité du nombre, Charette va au-devant de l'ennemi qui l'apercevant à l'entrée des landes de Bejarri, se met en bataille. Les deux armées s'avancent l'une vers l'autre. Charette commence l'attaque à demi-portée de fusil ; les républicains ripostent et viennent au pas de charge la baïonnette en avant. Alors Charette fit foncer la cavalerie qui était à sa droite, et qui porta le désordre dans les rangs républicains, au moment où ils étaient prêts d'en venir à la mêlée. En même tems la cavalerie ennemie lâcha pied, et occasionna la déroute de l'infanterie. Deux cents cavaliers de M. Sapineau qui se rendaient à la Bésilière, ayant entendu la fusillade, accoururent au bruit en sonnant du cor,

Digitized by Google

et achevèrent la défaite de l'ennemi dont il ne réchappa qu'environ trois cents hommes qui furent poursuivis jusqu'aux portes de Montaigu. On prit à cette affaire plusieurs chevaux de trait, vingt-quatre charrettes attelées de quatre bœufs et quelques-unes de six. On en tua le soir même vingt-sept pour la subsistance des armées qui se réunirent à la Bésilière.

Le général Dutrui qui commandait la garnison de Challans, avait eu connaissance de l'attaque préparée contre cette place; il y fit entrer des renforts considérables, sur-tout en cavalerie. Il voulut en même tems empêcher la jonction des armées vendéennes, et pendant que la troupe de Montaigu se battait dans les landes de Bejarri, un détachement plus considérable marchait à la rencontre de Stofflet, dont il prit seulement le convoi, en sorte que ce général arriva sans pain à la Bésilière. Il fallut partager avec lui, et bientôt la disette commença à se faire sentir. Les uns murmuraient dans la crainte de manquer de vivres; d'autres pensaient que la nécessité doublerait le courage des soldats qui savaient que la place en était abondamment pourvue.

Le 5 juin les armées réunies se mirent en marche et vinrent camper au bourg de Saint-Christophe-du-Ligneron. Le même jour on vit arriver le chevalier de Tintinniac envoyé des princes, qui annonçait un débarquement d'émi-

Digitized by Google

grés très-prochain, avec des armes, des munitions et de l'argent. Dans l'enthousiasme de cette bonne nouvelle, l'armée se crut invincible, et le lendemain elle attaqua Challans avec l'espérance de la victoire.

L'armée vendéenne était de huit mille hommes d'infanterie et neuf cents de cavalerie. Celle d'Anjou n'était que de cinq mille tant infanterie que cavalerie, et se tint sur les derrières. Déjà Guérin qui commandait toujours l'avant-garde, avait culbuté les premiers postes, lorsqu'un détachement d'environ six cents hommes embusqué dans des fossés au village de la Blouaire fit sur la colonne un feu très-vif; mais par un mouvement sur la droite, le détachement se trouva pris en flanc et forcé de se replier. Trois fois il se remit en bataille et fut repoussé trois fois. Au même instant quatre cents hommes sortirent de Challans pour venir à son secours; mais sur l'avis que Charette s'avançait par la route de Machecoul, on le fit rentrer pour renforcer la colonne qui marchait contre lui. Alors un corps de cavalerie rangé en bataille au Calvaire, vint fondre sur l'avant-garde qui s'était trop engagée; il fut reçu par une fusillade si bien nourrie qu'il en tomba un grand nombre et que le reste s'arrêta sans oser aller plus avant. Mais, chose incroyable! ce que le corps entier n'a pu faire, quelques cavaliers en viennent à bout. Honteux de la frayeur qui les a saisis, ils sortent avec intrépidité des rangs,

Digitized by Google

chargent en furieux et font à leur tour plier l'avant-garde. Un convoi venant de Mâchecoul à Challans, escorté par deux cents hommes, fut pris pour une nouvelle colonne et contribua à déterminer la déroute.

Alors toutes les forces républicaines se portèrent contre Charette qui ne put soutenir long-tems un choc aussi rude, et faillit d'être pris. Il eut le chagrin de voir que plusieurs de ses officiers, au lieu de chercher à rallier les soldats, fuyaient à leur tête. Après une poursuite de deux lieues, excédés de fatigue et de besoin, les fuyards se retournèrent et se mirent en devoir d'arrêter ceux qui les poursuivaient de plus près. Le brave Guérin qui avait sa ceinture percée de trois balles, son cheval blessé et dont les pistolets étaient déchargés, fut assailli par deux dragons qu'il terrassa en les prenant aux cheveux. Les armées rentrèrent à la Bésilière, et ne s'y arrêtèrent pas, l'ennemi paraissant disposé à les y attaquer; elles se réplièrent jusqu'à Belle-Ville.

Stofflet qui avait fait retraite à l'affaire de Saint-Florent, ne donna point à Challans. L'historien de la Vendée qui n'a pu cacher cette conduite du général angevin, s'y prend d'une manière tout-à-fait neuve pour la justifier. *L'armée de Stofflet*, dit-il (1), *n'avait pas le tems de prendre part à*

(1) Tome 2, page 263.

Digitized by Google

l'action ; mais ce chef montra dans la retraite une prudence et un sang-froid admirables. Il ne cessa de rallier les fuyards, et en les forçant à faire face à propos il les préserva du carnage. Cette froide prévoyance, ces retraites régulières, restes de la tactique de Bonchamp, étaient inconnues dans le Bas-Poitou. Charette et Stofflet se séparèrent mécontens.

Si l'armée de Stofflet *n'avait pas le tems* de prendre part à l'action, qu'était-elle venue faire à Challans ? Que faisait-elle ? Où était-elle pendant qu'on se battait ? L'historien aurait dû prévoir ces questions, et nous dire pourquoi cette armée ne faisait pas la seule chose pour laquelle elle avait été appelée ? Stofflet contribua effectivement avec sa cavalerie à rallier les fuyards ; mais pourquoi ne les ramenait-il pas au combat à la tête de son armée qui n'avait pas tiré un coup de fusil, et qui quatre fois plus nombreuse que l'ennemi poursuivant, l'aurait bientôt repoussé jusque dans la ville dont elle aurait pu s'emparer. Alors Charette n'aurait point eu sur les bras toutes les forces qui l'accablèrent, et la victoire se serait décidée pour les royalistes. Cela aurait beaucoup mieux valu que *la prudence, le sang-froid admirable, la froide prévoyance*, et les prétendues *retraites régulières, restes de la tactique de Bonchamp, inconnue dans le Bas-Poitou*, dont l'historien fait honneur à Stofflet, mais qui ne peuvent couvrir le blâme que

Digitized by Google

lui méritait sa défection. Des fuyards qui ne s'arrêtent qu'au bout de deux lieues pour repousser l'ennemi sur leurs talons, ne font point de retraites régulières. Ces manœuvres étaient aussi inconnues aux paysans de l'Anjou qu'à ceux du Bas-Poitou, qui dans leurs déroutes jetaient armes et bagages pour fuir plus vîte. Mais l'historien, toujours ingénieux à faire valoir les chefs angevins, a trouvé dans les torts même de Stofflet un sujet d'éloge pour eux et un trait de satire contre Charette, en lui faisant donner une leçon de tactique régulière par celui qui venait de le trahir. Est-il étonnant que les chefs se soient séparés mécontens l'un de l'autre ? Les faits ne permettent pas de douter lequel des deux avait droit de se plaindre.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉFUTATION

DES CALOMNIES

PUBLIÉES CONTRE LE GÉNÉRAL CHARETTE,

Commandant en chef les armées catholiques et royales dans la Vendée.

EXTRAIT D'UN MANUSCRIT SUR LA VENDÉE,

PAR M. LE BOUVIER-DESMORTIERS,

Ancien magistrat, membre de la société libre des sciences, lettres et arts de Paris, des sociétés philotechnique, galvanique, et de l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

Nominatus est usque ad novissimum terræ.
MACHAB. lib. 1, cap. 3, v. 9.

SECONDE PARTIE.

A PARIS,

CHEZ LES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS.

An 1809.

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉFUTATION

DES CALOMNIES

PUBLIÉES CONTRE LE GÉNÉRAL CHARETTE.

On se rappèle qu'il s'était élevé des murmures à la Bésilière dans l'armée de Charette par le partage des vivres et crainte d'en manquer, ceux de Stofflet ayant été interceptés par les républicains. Ce fait a donné matière à une calomnie atroce contre Charette. Un écrivain anonyme dit : *qu'il accusa Joly d'avoir détourné les approvisionnemens et le fit tuer* (1). L'auteur plus modéré d'un manuscrit que j'ai eu entre les mains, et dont M. Beauchamp a adopté le récit, prétend que *Charette* accusa Joly d'avoir détourné une grande quantité de grains destinée pour une longue campagne, et que chacun ayant maudit l'au-

(1) Statistique du département de la Loire inférieure pour l'an onze, p. 448.

Digitized by Google

teur de cette trahison, le général envoya le soir même des soldats pour le prendre; mais que Joly qui avait été averti à tems disparut; que dès cet instant sa mort fut résolue, et que Delaunay nommé chef à sa place, se chargea de le poursuivre. *On n'a jamais bien su*, ajoute l'auteur du manuscrit, *ce qu'était devenu Joly. Les uns l'ont dit mort, d'autres ont dit l'avoir vu dans les derniers tems de la guerre; et les soldats qui le regrettaient à cause de sa bravoure, ont cru facilement les exploits prodigieux qu'on racontait sur son compte depuis sa retraite.*

De ces deux versions il y en a une évidemment fausse; car si Charette fit tuer Joly, on savait ce qu'il était devenu; si on l'ignorait, on ne pouvait pas dire que Charette le fit tuer: mais ni l'une ni l'autre ne présente le moindre degré de vraisemblance.

1.° Joly était ambitieux, violent, mais plein d'honneur et incapable du crime dont on prétend qu'il fut accusé. Il prenait autant qu'il pouvait ses vivres sur l'ennemi afin de ménager ceux de son propre territoire, mais il n'avait point de magasins. Extrêmement brave, estimé des soldats qui aimaient à le voir à leur tête, ennemi juré de la république qu'il combattait à outrance, pouvait-on le soupçonner d'avoir voulu nuire à la cause qu'il défendait, en détournant les grains destinés

pour une longue campagne qui devait en assurer le succès? Et quelle était cette longue campagne qui n'a pas eu lieu? Par qui devait-elle être entreprise? par Charette seul ou par les chefs des armées réunies? on n'en dit rien.

2.° L'auteur du manuscrit dit que les républicains de Chalans n'ayant pu empêcher la jonction de Stofflet avec Charette, enlevèrent tous ses vivres, et qu'il arriva sans pain au camp de la Bésilière qui en était abondamment pourvu. Ce fut par le partage qu'on en fit avec l'armée de Stofflet, que la disette commençait à se faire sentir et que le murmure éclata. L'armée de Charette qui était témoin de ces faits ne pouvait donc pas maudire Joly comme l'auteur d'une trahison qui tendait à la faire mourir de faim.

3.° Le même auteur dit que par la nouvelle organisation de l'armée qui venait d'avoir lieu, Charette nomma des commissaires pour la fourniture des vivres que jusqu'alors on avait pris partout indistinctement; or comment Joly aurait-il pu détourner une grande quantité de grains, lorsqu'il n'y avait pas de magasins, et que depuis sa sortie de Bouin l'armée vendéenne toujours poursuivie, manquait souvent de subsistances et ne savait où se reposer, sur-tout en dernier lieu que le général Haxo la talonnait depuis six semaines. Enfin Charette savait trop bien de quelle utilité Joly était à l'armée par sa bravoure, ses

Digitized by Google

talens militaires et par l'empire qu'il avait sur ses soldats ; il en avait agi avec tant de noblesse et de franchise avec lui pour calmer son ressentiment de n'avoir pas obtenu le commandement en chef, pour qu'on puisse le soupçonner d'avoir faussement accusé Joly de trahison, encore moins de l'avoir fait assassiner. Tout dans cette accusation est invraisemblable, contradictoire, absurde. Si ce chef de division quitta l'armée pour n'y plus reparaître, il faut chercher ailleurs la cause de son éloignement. La voici :

Joly campait à un quart de lieue du bourg du Ligneron : toujours dominé par la manie d'agir sans consulter personne, lors même qu'il ne commandait pas en chef, il envoya en reconnaissance un détachement de cavalerie qui fut rencontré et vivement repoussé par les républicains. Ce mouvement imprévu qui donna l'éveil à la garnison de Challans, produisit un mauvais effet et indisposa fortement les chefs du corps d'armée, qui sur le refus de Joly de venir rendre compte de sa conduite, donnèrent l'ordre de le faire arrêter. Il n'aurait tenu qu'à lui de rentrer à la tête de sa division ; mais depuis la perte de ses deux fils tués à Legé dans la même affaire, l'un à ses côtés, l'autre dans les rangs républicains, Joly n'était plus le même. Souvent malade et très-incommodé d'une blessure à une jambe, il montait difficilement à cheval et n'était plus aussi violent, ni aussi brave qu'au commen-

Digitized by Google

cement de la guerre; car la bravoure vient en partie de l'idée qu'on a de ses forces; tout cela joint au ressentiment qu'il avait contre Charette de n'avoir pu lui faire perdre le commandement, ou le partager, lui fit prendre la résolution de s'éloigner pour toujours. Il se retira d'abord avec quelques soldats dans le bois de Brierbeau, ensuite seul dans la forêt d'Aizenai où il resta quelque tems, et il n'en sortit que pour passer dans l'Anjou.

Un jour de dimanche il arriva pendant vêpres au bourg des Epaisses, et entra dans un cabaret pour se rafraîchir. L'hôtesse conçut quelques soupçons sur un inconnu bien armé qui n'avait ni l'habillement ni les manières du pays, et dont la contenance lui paraissait embarrassée. Elle fit avertir à l'église qu'il y avait chez elle un espion. Aussitôt trois hommes se détachent, vont prendre leurs armes et se rendent au cabaret où Joly n'était déjà plus; mais ils ne tardèrent pas à le joindre. — Qui êtes-vous? où allez-vous? lui dit l'un d'eux : Joly bouillant de colère se retourne, et pour toute réponse brûle la cervelle au questionneur; lui-même est tué sur-le-champ par un des gens de M. de Concise qui porta à son maître les pistolets de Joly. M. de Concise fut très-affligé de cet événement et regretta la perte d'un si brave homme. On trouva sur lui des passeports républicains pour retourner à Bordeaux

Digitized by Google

lieu de sa naissance, et qui furent envoyés à Charette.

Il y avait plus de six mois que l'affaire de Chalans était arrivée, lorsque Joly fut tué à vingt lieues du quartier général de Charette; ainsi la mort de cet officier qu'on lui impute est une pure calomnie. Ce général donna au contraire une preuve bien remarquable du cas particulier qu'il faisait de sa personne, en imposant cette condition à Delaunay qui le remplaça dans le commandement de la division du Poiré, savoir que si Joly reparaissait et voulait reprendre le commandement, Delaunay le lui céderait, et servirait sous ses ordres en qualité de major de la division.

Joly avait été soldat et maniait supérieurement les armes. Il ne manquait jamais son homme d'un coup de pistolet : il disait en voyant un fuyard, je vais lui donner une balle dans la jambe, je le guérirai ensuite, et il tenait parole. Chirurgien, horloger, tourneur, doreur, il réussissait à tout; c'était un homme vraiment extraordinaire.

Charette qui s'était retiré à Belle-Ville y établit son quartier général. C'était à peu près le centre de ses divisions, qu'il pouvait rassembler ou secourir plus promptement au besoin. Stofflet retourna dans son cantonnement, et M. de Coëtus à Saint-Philbert. A peine y était-il arrivé, que des cavaliers républicains postés à l'autre bord de la

Digitized by Google

rivière de Boulogne qui passe en cet endroit, firent entendre des propositions de paix. Le pont jeté sur cette rivière était rompu. M. Grace, officier de M. de Coëtus la passa à la nage, et rapporta une proclamation imprimée du général républicain aux habitans des pays insurgés : *Livrez*, leur disait-il, *vos chefs et vos armes et fiez-vous à la générosité de la république.* Les insurgés savaient trop bien à quoi s'en tenir sur cette prétendue générosité ; les massacres de tous ceux qui y avaient pris confiance, étaient une assez forte leçon pour les empêcher de donner encore dans le piége : aussi quand Charette à qui M. de Coëtus envoya la proclamation, en fit part à son armée, il n'y eut qu'un cri : *Non, non ; nous périrons tous plutôt que de rendre les armes.*

Le 17 juillet une colonne républicaine de 4,000 hommes sortit des Sables et s'avança jusqu'à Legé. Charette mal informé de leur nombre, marcha contre eux avec 1500 hommes au plus. Guérin s'avança par les vallées de la Chambaudière et fit monter quatre cavaliers sur les hauteurs pour reconnaître la position de l'ennemi ; ils y trouvèrent ses avant-postes. Delaunay fortement pris de vin, fonça sur une vedette qui l'arrêta d'une balle dans la poitrine, sans cependant le faire tomber de cheval. Bientôt les deux partis furent en présence, et l'action devenait très-chaude, lorsque le général fit filer sa colonne de manière à mettre l'ennemi entre deux feux, le débusqua des hauteurs et

Digitized by Google

le poursuivit jusqu'au ruisseau de Papin près le bourg de Legé. Alors un détachement de la troupe qui y était cantonnée sortit, et vint par les prés prendre les vendéens en flanc jusqu'au petit village de Piberne. On se battait encore à la baïonnette, lorsqu'un corps de cavalerie républicaine s'avança et fit lâcher pied aux vendéens. Des hussards qu'on appelait *les hussards de la mort*, parce qu'ils étaient vêtus de noir avec des têtes de mort peintes sur leurs habits, traversaient les rangs vendéens sans tirer un coup de fusil, et disaient aux soldats : *ce n'est pas à vous que nous en voulons, c'est à Charette.* Un d'eux n'en était plus qu'à dix pas et Charette l'attendait de pied ferme, lorsque Guérin lui brûla la cervelle. (1).

Echappé de ce premier danger, Charette en courut de nouveaux en ralliant ses soldats qu'il ramena trois fois à la charge, et peut-être aurait-il succombé, si le gros de la colonne républicaine qui était resté à Legé ne fût sorti du bourg, et en se déployant, n'eût fait connaître aux vendéens qu'ils n'avaient pas de meilleur parti à prendre que la retraite ; à la faveur

(1) La bride du cheval de ce hussard était garnie avec cette espèce de coquilles qu'on nomme vulgairement *pucelages*, ce qui dans un moment aussi critique fit dire en riant aux vendéens : *voilà les pucelages de nos filles ; on dit que cela ne se reprend pas, cependant nous les avons repris.*

Digitized by Google

de la nuit ils se retirèrent sans beaucoup de perte. Delaunay dont la blessure ne laissait pas que d'être dangereuse, fut guéri assez promptement; il avait, disait-il d'un ton d'empirique, des moyens surs pour cela.

Depuis un mois les deux partis n'en étaient pas venus aux mains, lorsque le chef de la division de Luçon nommé Cailleau, homme très-brave et bon commandant, fit prévenir le général qu'une colonne républicaine s'était portée dans sa division où elle pillait, massacrait et brûlait les grains alors ramassés en gerbes et prêts à battre. Charette partit sur-le-champ de Belle-Ville avec 600 fantassins et 200 cavaliers. Il alla coucher à l'*Airièrre*, petit bourg situé près la route des Essards à la Roche-sur-Yon. Le lendemain il s'avança vers le bourg de *Fougeré*, où il croyait trouver les républicains. A quelque distance du bourg, il donna ordre à la cavalerie d'y entrer; l'ennemi venait d'en sortir. Pendant que la cavalerie était à sa recherche, l'infanterie le rencontra sur la droite du bourg : l'action fut vive et courte. Au bruit de la fusillade, la cavalerie revint sur ses pas, et il est probable qu'il ne serait pas réchappé un républicain, si la queue de l'infanterie, qui vit les cavaliers revenir au galop, n'eût abandonné le champ de bataille, croyant que c'était la cavalerie républicaine qui venait fondre sur elle, tandis que Guérin fonçait sur l'ennemi, le taillait en pièces et le poursui-

Digitized by Google

vait vigoureusement. On se moqua beaucoup de ceux qui avaient fui, et le général dit à ceux qui avaient fait leur devoir : *Soldats, je suis content de vous !* Il n'en fallut pas davantage pour humilier les uns, enflammer les autres du desir de la gloire, et préparer les succès qui eurent lieu dans la suite.

L'occasion s'en présenta bientôt : les républicains avaient établi un camp retranché au village de la Rouillère près Nantes, et faisaient des incursions dans les campagnes, d'où ils enlevaient tous les grains qu'on transportait à la ville qui en manquait. Il y avait un double avantage à détruire ce poste, celui de conserver les subsistances dans le pays insurgé, et d'augmenter la disette des Nantais. Charette fit un rassemblement général, et vint coucher au village de la Sauvagère en Vieille-Vigne. Le lendemain, jour pris pour l'attaque, plusieurs divisions n'arrivaient pas, et déjà le soleil baissait ; Charette se détermine à attaquer malgré le petit nombre de sa troupe. Quand on fut à une distance assez proche du camp, il fit distribuer de l'eau-de-vie aux soldats, vanta la bravoure ordinaire de l'avant-garde, et fit cette courte harangue : *Allons, mes amis, du courage ; vous n'avez affaire qu'aux berrichons* (1) *et à des pantalons de soie, dont les*

(1) On appelait ainsi les réquisitionnaires du Berry, gens doux et peu aguerris.

Digitized by Google

porte-feuilles sont bien garnis ; tout le butin est à vous. Aussitôt l'avant-garde marcha à pas redoublés et pénètra dans le camp, où l'ennemi ne s'attendait pas à une attaque aussi brusque. La plupart des fusils étaient en faisceaux, et dans ce premier moment de désordre, pendant que chacun courait aux armes, on en tua un grand nombre. Cependant les républicains reprirent courage à la vue d'un détachement de cinq cents hommes qui venait de Montaigu et qui se mit en bataille à trente pas des assaillans. Charette fondit sur cette nouvelle troupe qui ne put soutenir le choc de sa cavalerie. Le carnage fut horrible, et on poursuivit ceux qui échappèrent jusqu'aux portes de Nantes.

Delaunay qui en l'absence de Guérin commandait l'avant-garde, fit des prodiges de valeur. On mit le feu dans le camp qui offrit un butin considérable, et le lendemain l'armée retourna à Belle-Ville.

On trouva dans les papiers pris à la Rouillère un plan des républicains de cerner tout le pays qu'occupaient les royalistes par des camps retranchés, et de l'affamer en enlevant les grains de la dernière récolte. Le camp de la Rouillère venait d'être détruit ; il y en avait un à Frérigné qui devait subir le même sort. Charette part pour cette seconde expédition dont le succès, faute de bons renseignemens, présenta de grandes dif-

Digitized by Google

ficultés ; mais les lauriers cueillis à la Rouillère avaient rempli ses soldats de courage, et l'eau-de-vie qu'il leur fit de nouveau distribuer en fit presque autant de héros. Il aurait été facile, en effet, d'emporter le camp, si l'attaque eût été dirigée sur un des côtés qui n'était pas encore en état de défense ; mais les informations avaient été mal prises ; on attaqua par l'endroit le plus fort.

Savin eut ordre de faire une fausse attaque sur Saint-Christophe, pour empêcher les républicains qui occupaient ce poste de venir au secours du camp. Il y avait une heure qu'on se battait à portée de pistolet. L'ennemi retranché derrière de hauts et larges fossés foudroyait les vendéens, sans éprouver de pertes sensibles. Plusieurs chefs royalistes avaient été tués ; Delaunay, traversé d'une balle, était hors de combat, ainsi que les plus braves de l'armée. *Déjà* l'aîle gauche commençait à plier ; Charette s'élance seul à cheval à l'endroit où le péril est le plus grand, et ranime par sa présence le courage de ses soldats. M. de la Jaille, ancien militaire décoré de la croix de Saint-Louis, et la tête couverte de cheveux blancs, met pied à terre, et *dit* à ceux qui l'entourent : *Mes amis, nous perdons ici du tems ; suivez-moi.* Il marche en avant, l'épée à la main, escalade le fossé, et dans l'instant la brêche est ouverte. Guérin le jeune et le brave Colin commandant la cavalerie du pays de Retz, sautent des premiers à cheval dans le

Digitized by Google

camp. Les soldats s'y précipitent et portent partout la mort; mais en la donnant plusieurs aussi la reçoivent. M. de Chevigné, officier distingué de la division de Vieille-Vigne, reçut une balle dans le côté, dont il mourut quelques jours après. Le jeune Guérin reçut une balle dans le visage; Pajot pressé par cinq grenadiers en tue deux, et reçoit un coup de baïonnette dans la cuisse; il allait succomber, lorsque MM. de la Grostière et Modier le délivrèrent en tuant les trois autres.

Le commandant en chef des républicains, *Prat* avait été tué dès le commencement de l'action. *Mermet* commandant en second qui le remplaça fit des efforts prodigieux et des actes de courage éclatans. Trois fois il s'élança hors des retranchemens, un guidon à la main pour engager ses soldats à le suivre; mais la victoire s'était déclarée pour les royalistes; Mermet tombe frappé d'une balle au milieu du front. Les républicains sans chefs succombent sous la multitude et fuient de toutes parts. De deux mille qu'ils étaient douze cents périrent dans le camp, et le reste poursuivi jusqu'à Saint-Christophe tomba dans la troupe de Savin qui avait fait une fausse attaque de ce côté.

Cette victoire la plus mémorable que Charette ait remportée et qui l'éleva au rang des premiers généraux de la Vendée, lui coûta cher. Il y perdit d'excellens officiers, une partie de ses meilleurs

Digitized by Google

soldats et eut quatre cents blessés. Les autres se dédommagèrent des dangers qu'ils avaient courus par l'immense butin qu'ils firent dans le camp, auquel ils mirent ensuite le feu. On trouva parmi les morts quinze femmes qui avaient péri sur le champ de bataille dans le fort de l'action, et c'est à tort qu'on a accusé les royalistes d'avoir souillé leur victoire en les assassinant.

Au commencement de l'attaque un cavalier nommé *Rétailleau*, de la division de Machecoul, très-brave, mais si pillard, si mauvais sujet que Charette avait voulu le faire fusiller, s'avança à vingt-cinq pas des retranchemens, et défia en combat singulier le plus brave des républicains. Il n'avait pour arme qu'un mauvais sabre sans fourreau, et passé dans une lanière de peau de veau sortant de dessus l'animal. Un maréchal-de-logis de la cavalerie ennemie, bien monté et bien équipé, s'avance, indigné qu'un rival de cette espèce osât provoquer ainsi la valeur républicaine. Il l'aborde le sabre levé pour lui fendre la cervelle; le vendéen pare le coup et plonge le sien jusqu'à la garde dans la poitrine de son ennemi qu'il renverse sans vie : le vainqueur prend le sabre du vaincu qui était très-beau, et le porte au général : *Tiens*, lui dit-il, *grand brigand, voilà un sabre que je t'ai gagné ; ne te repentirais-tu pas de m'avoir fait fusiller avant-hier?*

Charette avait formé depuis quelque tems des

compagnies de chasseurs pris entre les plus beaux et les plus aguerris de chaque division. Leur bravoure, leur belle tenue et de grands panaches de poil de bouc qui couvraient leurs chapeaux les faisaient remarquer parmi les combattans, et l'ennemi les prenait pour des troupes étrangères. Opinion qui flattait l'amour-propre des chasseurs et qu'ils se piquaient d'entretenir par des actes de valeur auxquels on devait souvent la victoire. Celle que Charette remporta peu de tems après dans les landes des Moutiers-les-Maufaits, fut due en partie à la terreur que leur apparition jeta dans les rangs des ennemis.

La division de ce pays était sous les ordres de M. de Saint-Pal, dont les talens militaires ne jouissaient pas d'une grande réputation. Il s'était laissé prendre vingt charretées de bois et une grande quantité de vin, sans faire la moindre résistance. Eh bien! dit Charette, j'irai les lui rendre; et il se mit en marche pour chasser la colonne républicaine qui pillait et ravageait impunément dans le canton. A peine les royalistes parurent dans les landes, que les républicains sortirent de leur camp et s'avancèrent fièrement en ordre de bataille, croyant n'avoir affaire qu'à l'ennemi qu'ils méprisaient; mais ils furent bientôt détrompés. Les royalistes marchaient en colonne, la cavalerie à la gauche; ils s'avancèrent ainsi jusqu'à demi-portée de fusil. Alors Charette met pied à terre, et une espingole à la main il

Digitized by Google

fonce à la tête de ses chasseurs qui agitent leurs panaches et poussent de grands cris ; l'avant-garde charge avec furie, et l'ennemi qui dans ce genre d'attaque ne reconnaît point M. de Saint-Pal, tourne à droite et prend la fuite. La cavalerie poursuivit jusqu'au chemin de Luçon les fuyards dont il ne réchappa qu'une soixantaine.

C'était le troisième camp retranché que Charette avait détruit dans l'espace de deux mois. Il nomma M. le Moël, jeune homme plein de bravoure, au commandement de la division de M. de Saint-Pal, et donna à celui-ci une place d'inspecteur qui n'exigeait aucun service militaire. Il nomma en même tems général en second M. de Coëtus, qui fut remplacé à Saint-Philbert par M. de la Roberie.

Tandis que Charette détruisait les camps retranchés des républicains et s'illustrait par de sanglantes batailles, que faisait Stofflet? déserteur de la cause commune, infidèle au traité de confédération dont il méritait la peine à plus juste titre que M. de Marigny, par le refus constant d'exécuter le plan de campagne qu'on y avait arrêté, Stofflet sous la tutèle de l'abbé Bernier, jouissait paisiblement à Maulevrier du fruit de ses intelligences avec les ennemis. Il envoyait ses chasseurs exécuter le jugement porté contre M. de Marigny ; il créait pour six millions de papier-monnaie, payait différens corps de son

Digitized by Google

armée avec cette monnaie fictive qui fit totalement disparaître le peu de numéraire qui circulait encore dans le pays insurgé. Le paysan redevenu cultivateur oubliait le métier de soldat, se livrait au commerce et jouissait d'une paix profonde, entouré d'ennemis qui, d'après les conventions tacites, ne quittaient pas leurs cantonnemens.

Bientôt des abus criants, des vexations inouies indisposèrent les habitans qu'on forçait de donner leurs denrées, leurs marchandises pour cette monnaie fictive (1), qui n'avait d'autre gage que le trésor royal plus fictif encore, et que l'inaction de Stofflet n'était pas propre à réaliser. Le mécontentement devint si général, que des plaintes en furent portées aux armées de Charette et de Sapineau, comme garantes du traité de confédération, en vertu duquel *il ne devait être rien innové sans le concours des armées réunies.*

Charette écrivit à Stofflet pour lui rappeler ce traité. Il lui reprocha l'émission du papier-monnaie et l'invita à se rendre à Beaurepaire devant les états-majors des deux armées pour dire les raisons qui l'avaient porté à cette mesure, sans leur participation. Sur son refus de se rendre à cette

(1) Il y avait cent francs d'amende contre ceux qui refuseraient le papier et peine de mort en cas de récidive. Art. XI de la proclamation.

invitation, les chefs des deux armées tinrent à Beaurepaire un conseil dans lequel ils prirent un arrêté portant, *que l'émission du papier-monnaie lézait l'intérêt public, et induisait le peuple en erreur; qu'on employait la violence pour lui donner cours; que Stofflet avait dit publiquement qu'il ne faisait la guerre que pour lui; qu'il avait enfreint sa parole d'honneur et le traité de confédération:* en conséquence, il fut dit *que les articles de ce traité enfreint par lui, étaient comme non-avenus; que le serment prêté à ce sujet n'était plus obligatoire; que chaque armée reprendrait sa forme première, et qu'on promettait force et protection contre tout ambitieux qui chercherait à s'élever de sa propre autorité; que l'émission du papier-monnaie, autre que celui généralement admis, serait supprimée.*

Cet arrêté revêtu de seize signatures, fut adressé en forme de lettre à Stofflet qui, sous la dictée de l'abbé Bernier, fit une réponse verbeuse, insignifiante sur plusieurs points, et sur-tout évasive sur l'infraction du traité. *Je passe*, dit-il, *sous silence les infractions de ma parole d'honneur et le mépris de tout ordre et de tout principe que vous m'imputez. Je vous connais trop pour ne pas croire, qu'à peine ces expressions auront échappé à la plume de votre rédacteur, que la noblesse des sentimens qui vous anime les aura démenties.* Il finit en promettant de

Digitized by Google

voler au secours des deux armées quand elles l'exigeraient (1).

C'était avec des phrases de cette nullité que Stofflet croyait répondre aux faits qui s'élevaient contre lui. Sa conduite à Saint-Florent et à Challans n'était guère propre à inspirer de la confiance aux autres armées dans les secours qu'il leur promettait. Ces faits de notoriété publique et soutenus de pièces prouvent que la scission entre les deux généraux ne venait pas du côté de Charette. On a dit que le conseil de Beaurepaire avait condamné Stofflet à mort et que le jugement avait été affiché à Châtillon et dans plusieurs bourgs de son territoire. Je n'ai pu me procurer sur cela des renseignemens positifs. Il paraît au moins que d'un côté on se proposait d'agir hostilement, et que de l'autre on se disposait à faire résistance. Heureusement que les choses n'allèrent point jusques-là. Mais ces divisions fomentées et nourries par l'abbé Bernier n'en furent pas moins funestes au parti royaliste.

Charette si long-tems l'objet des railleries de la grande armée, n'est plus un chef inconnu et sans considération. C'est le vainqueur des républicains, le seul qui les combatte; c'est le héros de la Vendée qui, de son camp de Belle-Ville où régnent l'abondance et les plaisirs, gouverne en maître le

(1) Pièces justificatives, n.os 3 et 4.

Digitized by Google

pays conquis à l'autorité royale. C'est au nom du roi qu'il fait rendre la justice. Le propriétaire dort tranquille dans sa maison ; le laboureur moissonne en paix ; tout est paisible, heureux sous son empire. On propose des amnisties ; elles sont rejetées, parce que l'amnistie ne convient qu'à des coupables ; on demande la tête des chefs, ils sont chéris, respectés, et les Vendéens marchent à l'ennemi au premier signal. Enfin étonnée de cette fière attitude, la république triomphante au-dehors envoie tout-à-coup ses agens vers Charette pour lui proposer la paix. C'est à lui seul qu'on s'adresse ; il n'y a que Charette dans la Vendée. Tous les autres chefs armés sans combattre, dans une lâche insouciance, sont inconnus ou mis à l'écart.

Robespierre et Carrier avaient expié leurs forfaits sur l'échafaud, si toutefois le sang de ces deux monstres pouvait suffire au sang de tant de milliers de victimes versé par eux. La convention crut par leur supplice faire oublier tous leurs crimes. Elle adressa aux révoltés de la Vendée, des côtes de Brest et de Cherbourg, une proclamation d'amnistie pour tous ceux qui déposeraient les armes dans le mois. Mais elle eut la maladresse d'accuser encore les nobles et les prêtres : *Des fourbes*, disait-elle, *ont abusé de votre inexpérience ; c'est au nom du ciel qu'ils armaient vos mains du fer parricide. Oh ! que de sang répandu pour quelques hommes qui vou-*

Digitized by Google

laient dominer ! Que vos yeux se dessillent enfin : il vous reste un asyle dans la générosité nationale. Oui, le peuple français tout entier veut vous croire plus égarés que coupables. Ses bras vous sont tendus et la convention nationale vous pardonne en son nom ; profitez de sa clémence.

Mais les Vendéens vainqueurs voulaient la paix ; ils refusèrent le pardon. Ainsi, quoique le représentant Ruelle écrivît de Nantes à la convention le 22 frimaire, que le décret d'*amnistie* en faveur des insurgés avait été accueilli avec transport, il fallut changer de langage et revenir à traiter de la paix.

Il est certain, dit M. Pagès, dans son Histoire de la Révolution, tome 2 p. 80, *que par ce traité la majesté nationale fut compromise. Les représentans du peuple traitèrent avec des rebelles, comme de puissance à puissance.* Sous un gouvernement révolutionnaire tel que celui d'alors, il n'y a point, il ne peut pas y avoir de majesté nationale ; parce que la nation passant sans cesse des mains du plus faible dans celles du plus fort, elle ne voit dans les gouvernans du jour qui la font trembler, que des hommes qu'elle méprisera le lendemain, comme elle méprise ceux qui gouvernaient la veille. Le respect religieux d'une nation pour la stabilité des lois tutélaires qui la régissent, et la personne de ceux

Digitized by Google

qui les font exécuter, ne peut s'attacher à des lois fugitives comme les circonstances qui les ont dictées, et à des législateurs qui oublient l'intérêt national pour leur intérêt particulier ou celui des factieux.

Quoi qu'il en soit, on entama des négociations pacifiques, et ce fut une femme aussi intéressante par ses malheurs que par son courage, par son amour pour le bien de l'humanité et son habileté à manier les esprits, qui parvint à rapprocher les parties belligérantes, et jeta les premiers fondemens d'une pacification trop peu durable sans doute, mais qui du moins suspendit pour quelque tems l'effusion du sang français. Si sa modestie trouve en elle-même et dans le souvenir de les avoir rendus, la récompense de ses services, il est du devoir de l'écrivain impartial de mêler à des récits souvent fâcheux les récits consolans des actions dignes de louange, et de faire connaître les droits que madame *Gasnier-Chambon* s'est acquis à l'estime et à la reconnaissance nationale.

Cette dame américaine, de la dépendance du Port-au-Prince, passait pour une des plus riches propriétaires de la colonie. Les états-majors des vaisseaux de l'État qui venaient mouiller près de son habitation, toutes les personnes de marque chargées ou non de missions par leurs gouvernemens; ceux qui ne voyageaient que par curio-

Digitized by Google

sité ou par des vues d'utilité générale ; tous ceux enfin qui se présentaient avec des manières honnêtes, trouvaient chez elle l'hospitalité généreuse, les jouissances du luxe qu'une multitude d'esclaves s'empressaient de leur offrir, et tout ce que l'ingénieuse opulence a inventé pour corriger les influences malignes d'un climat brûlant et les changer en objets de sensualité.

Ce luxe oriental pouvait suffire à la vanité de celle qui le prodiguait, mais il aurait laissé dans son cœur un vide que l'humanité venait remplir. Naufragés, indigens, malades, malheureux de toute espèce trouvaient aussi chez elle asyle, secours et guérison. Ce fut à l'un d'entre eux qu'elle dut l'avantage de communiquer avec les représentans du peuple, et d'entamer les négociations pour la paix.

Après l'assassinat du chevalier de Mauduit, madame Gasnier fut chassée de son habitation par une horde de nègres insurgés qui vinrent fondre sur le quartier où elle s'était réfugiée. A travers les poignards et la flamme, elle s'échappe miraculeusement, s'embarque et arrive à Nantes le 22 mai 1792 avec son mari, trois filles en bas âge et une mulâtresse. Devenue veuve au mois d'août 93, elle alla cacher sa douleur et sa misère dans un quartier retiré de la ville, d'où quelque tems après on vint l'arracher pour la traîner en prison. Si du moins on ne l'eût pas séparée

Digitized by Google

de ses enfans, elle aurait trouvé dans les soins qu'exigeait la faiblesse de leur âge et dans leurs caresses des adoucissemens à sa captivité. Au comble de son malheur elle eut la consolation d'apprendre que dix soldats de l'armée de Mayence qui étaient en garnison chez elle, touchés de pitié pour cette famille abandonnée, en prenaient soin comme de leurs propres enfans.

Au bout de deux mois, la santé de madame Gasnier étant fort dérangée, on la remit en liberté sans lui faire connaître les motifs qui avaient occasionné sa détention. Rendue à sa famille, elle vint loger dans la maison des représentans du peuple, où un hasard singulier lui procura la connaissance du représentant Leprieur de la Marne, alors en mission à Nantes. La plus jeune de ses filles nommée *Zizi*, d'un caractère vif et enjoué, courait dans toute la maison et divertissait avec son patois nègre tous ceux qui se plaisaient à la faire jaser. Un jour le cuisinier du représentant lui demande, comment s'appèle votre maman? Gasnier, répond l'enfant. Aussitôt il se rend chez elle et reconnaît sa bienfaitrice, celle qui lui a conservé la vie. Le cuisinier avait servi à bord d'un vaisseau mouillé près de l'habitation de madame Gasnier, et dont elle avait reçu comme de coutume l'état-major. Cet homme étant tombé dangereusement malade, madame Gasnier le retira chez elle où il resta six mois, et lui fit donner tous les secours nécessaires à son état. Pénétré

Digitized by Google

de reconnaissance, mais en même tems de douleur en voyant la déplorable situation de madame Gasnier, le cuisinier en parla à son maître qui le même jour vint lui rendre visite, et lui fit des offres de services qu'elle reçut avec un désintéressement dont toute autre n'aurait peut-être pas été capable.

De l'esprit naturel, une ame sensible, franche et communicative, des manières nobles et aisées qu'on acquiert toujours par l'éducation, dans le commerce des personnes distinguées et dans l'emploi d'une grande fortune; le passage subit de celle qu'elle avait perdue à l'extrême détresse où elle était plongée, sa résignation aux coups du sort, inspirèrent aux représentans pour madame Gasnier autant d'admiration que d'estime et de confiance; il n'y avait pas de jour qu'ils ne se vissent en société soit chez elle, soit chez eux.

Dès qu'on fut instruit du cas particulier que les représentans faisaient d'elle, madame Gasnier devint l'organe de tous les malheureux qui languissaient dans les prisons, ou que la terreur obligeait de se cacher. C'était par ses mains que passaient toutes les pétitions des réclamans, et elle eut le bonheur d'en délivrer un grand nombre.

Enhardie par ces succès particuliers, madame Gasnier conçut l'espoir d'en obtenir d'une importance plus générale; il ne s'agissait de rien moins que de pacifier la Vendée. L'exemple terrible de

Digitized by Google

la guerre civile de Saint-Domingue dont elle venait d'être témoin et victime, lui fit tout tenter pour rendre le bonheur à cette partie si intéressante de la France. Elle en parla au général Canclaux, lui faisant envisager qu'il serait très-possible d'amener à une pacification les principaux chefs, et sur-tout Charette dont elle connaissait la famille, si le comité de salut public rapportait le décret qui mettait leur tête à prix. Eh ! bien, lui dit ce général, parlez-en à Ruelle, non comme représentant, mais comme simple particulier.

Ruelle homme borné, mais d'un caractère doux et facile, reçut avidement les ouvertures de paix que lui fit madame Gasnier. C'était le moyen de s'illustrer dans un poste que la médiocrité de ses talens ne lui permettait pas de remplir avec quelque distinction. Après lui avoir peint en traits de feu les malheurs de cette guerre meurtrière, dans laquelle le triomphe même des armées de la république ne serait pour elle qu'un nouveau malheur, puisqu'elle perdrait des deux côtés de braves défenseurs contre les ennemis du dehors, elle lui dit, que s'il pouvait obtenir du comité de salut public le rapport du décret qui mettait à prix la tête des chefs Vendéens, elle irait elle-même accompagnée de la sœur de Charette porter dans la Vendée les propositions de la république.

Non moins surpris qu'enchanté de ce qu'elle

connaissait la famille Charette, Ruelle la pria de lui procurer une entrevue avec la sœur du général. M.lle Charette se tenait cachée dans la ville. Voudrait-elle se montrer dans des circonstances aussi critiques? Il fallait des agens intermédiaires en qui elle pût avoir confiance; il fallait une sauve-garde pour sa personne; Ruelle promit tout: il donna sa parole d'honneur, et chargea la dame Sonet, gantière, ancienne femme de chambre de M.lle Charette de la Gascherie qui était fort attachée à cette famille, de porter à la sœur du général l'invitation de se rendre chez madame Gasnier pour conférer avec le représentant sur les moyens de pacifier la Vendée.

L'entrevue se fit le lendemain dans la nuit. Madame Gasnier voulut se retirer pour ne pas gêner la liberté de l'entretien. — Restez, madame, je vous en prie, lui dit M.lle Charette, afin de pouvoir rendre témoignage de ce qui va se passer dans cette conférence. Quand on lui eut fait connaître le projet de pacification, elle dit au représentant, que personne ne faisait des vœux pour la paix plus sincères que les siens; qu'elle accompagnerait volontiers les envoyés de la république dans la Vendée pour les garantir de tout danger, à condition que l'on prendrait pour elle des mesures de sûreté; mais qu'elle n'engagerait point son frère à faire la paix, parce qu'il était de caractère à ne se décider que par lui-même, sans consulter que la gloire et l'intérêt de son parti;

Digitized by Google

que si dans la suite l'un où l'autre se trouvait compromis pour avoir cédé à des conseils, à des sollicitations étrangères, elle se le reprocherait toute sa vie, et que dans des matières de si haute importance, elle devait s'en rapporter aux intentions de la république, au zèle et aux talens des envoyés pacificateurs qu'elle espérait devoir obtenir un plein succès.

Tout étant d'accord, il fut convenu que le représentant écrirait au comité de salut public pour demander le rapport du décret capital contre les chefs Vendéens. Dans l'intervalle nécessaire pour écrire et recevoir réponse, la parente d'un proscrit parfaitement inconnu à madame Gasnier vint la solliciter en faveur de son parent. C'était M. Bureau de la Batardière, que M. Beauchamp donne comme le principal auteur de la pacification, et qui n'y a été qu'en second.

M. Bureau doué d'un esprit naturel, aimable, gai jusqu'à la bouffonnerie, d'une élocution facile et façonnée par un grand usage du monde, était de ces hommes adroits qui dans les intérêts publics, dans les crises nationales veulent jouer un rôle sans se compromettre ; qui s'attachent aux différens partis, selon que la faveur se décide pour ou contre, et qui ne méritent la confiance d'aucun. Sous la demi-livrée des républicains qui épargnèrent ses propriétés, il n'était pas étranger aux intrigues des royalistes. Par cette duplicité, il les

Digitized by Google

mécontenta également et fut mis sur la liste des émigrés. Pour éviter la guillotine, M. Bureau s'était caché dans la commune de la Chapelle-sur-Erdre. Depuis quelques jours il était revenu à Nantes chez un de ses amis où il se tenait également à couvert.

On avait donné sur son compte des notes si défavorables, que quand madame Gasnier sollicita le représentant en sa faveur, *ne me parlez point*, lui répondit-il, *de ce Bureau, je n'y consentirai jamais.* Comme il persistait dans sa résolution, madame Gasnier s'avisa d'un moyen très-adroit pour obtenir la liberté du proscrit. Ruelle ne l'avait jamais vu; les personnes qui venaient chez elle ne le connaissaient point; elle pensa qu'en l'admettant dans cette société, il pourrait s'y montrer avantageusement, et détruire les préventions qui s'élevaient contre lui. M. Bureau s'y rendait le soir à la nuit close, et par la tournure de son esprit, sa gaîté, ses manières aimables, il parvint à se mettre si bien dans l'esprit du représentant, qu'après quelques soirées, madame Gasnier crut pouvoir le lui nommer. *Comment*, lui dit-elle, *trouvez-vous mon petit vieux ?* (car ce n'était encore que sous cette dénomination qu'elle l'avait fait paraître) *Assez drôle,* répondit Ruelle. *Eh bien, cet homme aimable, intéressant, qu'on vous a peint si coupable, c'est Bureau. Voyez combien on vous en a imposé.* Dès ce moment Ruelle rendit

la liberté à M. Bureau qui avait parlé plusieurs fois avec force dans le sens de la pacification, et qui se rendit maître non-seulement de l'esprit du représentant, mais encore de sa confiance, pour se faire employer dans cette négociation délicate.

Quinze jours se passèrent sans que le comité de salut public eut répondu aux demandes de Ruelle qui partit alors pour Paris, et se rendit à la convention. *J'arrive*, dit-il, *de l'armée de l'Ouest ; le décret d'amnistie a été accueilli avec transport. Les rebelles, sans qu'il ait été conclu aucune négociation, nous ont remis tout récemment les prisonniers qu'ils avaient faits sur nous depuis le* 12 *brumaire. Ils nous ont fourni des fourrages ; les avant-postes des deux armées ont fraternisé ensemble. Vive la république. Nous sommes venus ici pour concerter avec les comités du gouvernement des mesures d'exécution, et nous avons dû lever toutes les inquiétudes que notre présence aurait pu occasionner.* (1)

C'était-là le prétexte dont se servit Ruelle pour se faire excuser d'avoir quitté son poste ; mais il est certain que rien n'avait encore pénétré dans la Vendée, et qu'il n'y avait eu ni prisonniers rendus ni fourrages fournis de la part des armées du bas Poitou et du centre.

---

(1) Moniteur N.° 119, an 3, séance du 29 nivose.

Digitized by Google

« Ne laissons pas croire à nos frères égarés, dit Bourdon de l'Oise, que les représentans n'ont pas les pouvoirs suffisans pour assurer leur repos et leur bonheur. Si on ne les eût pas poussés au désespoir en leur manquant de foi, nous aurions encore 50,000 citoyens de plus; nous aurions encore de bons soldats qui, avec ceux qui nous restent, auraient fait sentir à l'ennemi qu'ils étaient aussi français. » La convention décréta que les représentans du peuple avaient des pouvoirs suffisans.

Muni de ce nouveau décret, Ruelle revint à Nantes. *Vous voilà bien contente*, dit-il à madame Gasnier; *il s'agit maintenant d'aller avec mademoiselle Charette porter à son frère les paroles de paix. Pour vous prouver ma gratitude du service important que vous nous rendez et vous faire grand plaisir, je vous donne pour compagnon de voyage M. Bureau, auquel vous vous êtes intéressée si vivement, et qui d'ailleurs possède des talens capables de remplir cette mission.* Madame Gasnier en aurait mieux aimé un autre, parce que M. Bureau dont l'ascendant sur l'esprit de Ruelle croissait chaque jour, se montrait aussi chaque jour moins reconnaissant de ce qu'elle avait fait pour lui. D'ailleurs il n'était connu ni de Charette ni de sa famille qui desirait pour négociateur M. Blin médecin; c'était à ses soins que mademoiselle Charette de la Gascherie tante du général, qui avait

Digitized by Google

passé six mois avec lui dans les prisons, devait la vie. M. Blin y avait aussi connu madame de Bonchamp femme du général. Ces avantages joints à des talens bien supérieurs à ceux de M. Bureau auraient emporté la balance en sa faveur; *mais* madame Gasnier qui avait mis tant d'adresse et de chaleur dans ses sollicitations pour M. Bureau, ne crut pas devoir faire une autre proposition à Ruelle.

Dans une seconde entrevue de mademoiselle Charette avec le représentant, on convint des arrangemens et du jour de départ. M. Bureau demanda par grace à ces dames de substituer M. Geslin son neveu, à la place d'une femme-de-*chambre* qui devait les accompagner. Ces dames y consentirent, malgré le désagrément que leur occasionnait la privation d'une domestique.

Ruelle fournit une voiture, des chevaux et deux postillons de l'artillerie qui servaient déjà de passeport devant les postes républicains établis sur la route; mais quand les missionnaires exhibèrent leurs pouvoirs, des transports d'alégresse éclatèrent de toutes parts dans l'espoir d'une paix prochaine. On arriva le soir à Bouais, bourg situé sur le lac de Grandlieu, dont la rive opposée était occupée par les royalistes. Le lendemain, MM. Bureau et Geslin passèrent le lac et furent arrêtés comme espions au premier poste. M. Bureau dit qu'ils étaient envoyés vers Cha-

Digitized by Google

rette pour des propositions de paix. Il déploya en signe de drapeau une serviette damassée appartenant à madame Gasnier, où étaient représentées les armes de France avec la légende *vive le roi.* Il ajouta qu'il n'était venu que pour se faire reconnaître du poste, qu'il était sans armes; que mademoiselle Charette, sœur du général, accompagnée de madame Gasnier était de l'autre côté du lac, et qu'il allait retourner les chercher; il donna pour gages sa montre et celle de son neveu.

Ces messieurs étant de retour, on s'embarqua pour l'autre rive. Soldats républicains, guides, tous ceux qui se trouvèrent au moment du départ, entrèrent dans l'eau jusqu'à la ceinture pour mettre le bateau à flot, et firent retentir l'air de leurs vœux pour la réussite du voyage: la navigation fut heureuse. En mettant pied à terre, mademoiselle Charette se fit reconnaître à une troupe nombreuse de paysans armés qui les entourèrent, et les accompagnèrent avec les plus vives démonstrations de joie au château de Saint-Mars de Coutais, où on leur prépara des lits de paille fraîche dans un réduit que les flammes avaient épargné.

Dès le point du jour une charette préparée en forme de tente, attendait le réveil des envoyés pour les conduire au château de madame de la Roche-Boulogne, où devait se faire l'entrevue avec Charette. M. Bureau se rendit à Belleville

Digitized by Google

au moment où le général se disposait à partir pour attaquer le poste de la Grève auprès des Sables. M. de Coëtus avait pris les devans pour cette expédition. Charette dépêcha un courrier pour *lui* dire de revenir, et le même jour il se rendit chez madame de la Roche, accompagné de M. Bureau et de plusieurs officiers de son état-major.

Après quelques momens d'entretien, Charette passa dans l'appartement de madame Gasnier, pour lui demander ce qu'était M. Bureau, qui n'avait figuré ni dans le parti républicain, ni dans le parti royaliste. J'aurais mieux aimé, lui dit-il, conférer avec le général Canclaux ou quelqu'un de ses aides-de-camp. Madame Gasnier *lui* raconta comment M. Bureau qu'elle avait sauvé de la proscription, était parvenu à se faire charger de cette mission par le représentant; mais *comme* dans cette entrevue il n'était question que d'une suspension d'armes, et de chercher des moyens de rapprochement, Charette dit qu'il fallait envoyer proposer à Ruelle de se rendre dans un lieu convenu avec le général Canclaux et un de ses aides-de-camp, et qu'il s'y rendrait avec deux des siens pour conférer sur la pacification. Rien n'ayant été réglé à cet égard, les envoyés revinrent à Nantes; on leur donna une garde d'honneur qui les accompagna jusqu'au premier poste républicain.

Dans cette première entrevue M. Bureau n'ob-

Digitized by Google

tint rien de Charette, dont le caractère peu communicatif devait surtout le tenir en garde dans une conjoncture aussi délicate. Il dit même à M. Bureau qu'avant d'entrer dans aucune proposition, il voulait connaître le vœu des habitans, des propriétaires et de l'armée.

On sent combien la mission des envoyés pacificateurs dut causer d'étonnement et inspirer d'orgueil aux Vendéens. Des laboureurs qui toute leur vie n'avaient manié que le fer de leur charrue et de la bêche, s'arment tout-à-coup de fourches, de bâtons et vont attaquer des troupes de ligne nombreuses, disciplinées et pourvues de toutes les choses nécessaires pour la guerre. Tantôt vaincus, tantôt vainqueurs, ils luttent avec avantage contre ces forces redoutables. Si l'ennemi ravage leurs possessions, ils engraissent leurs sillons du sang républicain, et après deux ans d'une guerre sanglante, ils vont traiter avec la république dont les armes ont résisté à toutes les puissances coalisées! Quelle gloire pour eux de penser que le rétablissement du trône était leur ouvrage! car on ne se flattait de rien moins que de l'effectuer par le traité de paix.

Le courrier que Charette avait envoyé à M. de Coëtus pour le rappeler à Belleville, n'arriva pas assez tôt: l'armée qui avait couché à Beaulieu était déjà rendue au poste de l'ennemi. Il était nuit, et M. de Coëtus qui pensait que les

Digitized by Google

républicains peu nombreux étaient disposés à se rendre, crut devoir ajouter à ce motif le désordre que jetterait parmi eux une attaque de nuit. Delaunay qui commandait l'avant-garde leur cria : *rendez vous* ; les chasseurs de Cassel répondirent par une décharge qui fit reculer l'avant-garde, et dans quelques instans 400 braves républicains mirent en fuite 2,000 des vainqueurs de Frérigné qui revinrent à Beaulieu, jurant qu'ils ne se battraient plus que sous les ordres du général ou de Guérin.

Les détracteurs de Charette lui ont reproché d'avoir fait la paix en haine de Stofflet et sans consulter ses amis ni les circonstances (1). Il y a dans ce reproche autant de mal-adresse que de fausseté. La haine n'agit pas sans motifs. Or en quoi la pacification de Charette pouvait-elle porter préjudice à Stofflet ? Depuis long-tems celui-ci était en état de paix avec les républicains, et il ne tenait qu'à lui de consolider cet état particulier et précaire en adhérant à la paix générale. On pouvait dire à plus juste titre de Stofflet, que c'était en haine de Charette qu'il l'avait laissé seul aux prises avec les républicains, dans l'espérance de le voir succomber.

---

(1) Statistique de la Loire inférieure, p. 453. Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre de la Vendée, par M. le comte de . . . .

Digitized by Google

Charette ne fit point la paix sans consulter ses amis ni les circonstances. Il en avait calculé les inconvéniens et les avantages. Il était assuré que plusieurs chefs républicains passeraient avec leurs troupes du côté des royalistes, aussitôt qu'un prince paraîtrait à leur tête (1). Toujours attaché à cette idée, il sentait que la paix devenait un obstacle à l'arrivée de ce prince si long-tems attendu, et que le chevalier de Tintiniac venait d'annoncer comme prochaine. Il prévoyait que cette paix ne serait pas de longue durée : déjà même le bruit courait dans les armées Vendéennes que *les représentans du peuple devaient faire arrêter leurs chefs, et que Charette serait assassiné s'il se rendait à l'entrevue* (2). Il pensait avec raison, et la suite l'a prouvé, que les paysans accoutumés à combattre continueraient la guerre avec plus de courage, qu'ils ne la recommenceraient après avoir goûté les douceurs du repos dans le sein de leurs familles et repris leurs travaux ; que les insinuations, les

---

(1) De ce nombre était le régiment d'Aunis qui était mécontent de ce qu'on y avait incorporé le bataillon de Paris, section de Marat. Ce régiment avait sur son bouton le n.° 31. Beaucoup de réquisitionnaires s'étaient procuré de ces boutons pour être mieux traités par Charette, dans le cas où ils auraient été faits prisonniers.

(2) Moniteur, n.° 176, séance du 6 ventôse an 3.

Digitized by Google

promesses du gouvernement trouveraient plus d'accès dans leurs foyers qu'au milieu des camps, et finiraient par détruire l'esprit d'insurrection auquel était attaché le succès de la cause; *enfin* qu'après les victoires mémorables qu'ils venaient de remporter, une pacification telle que les républicains devaient la desirer, était un abandon formel de cette cause pour laquelle il y avait eu tant de sang versé : telles étaient les raisons qui devaient porter Charette à continuer la guerre.

D'un autre côté le besoin de munitions, la nécessité de pourvoir à la subsistance des troupes étaient des considérations importantes pour le déterminer à faire la paix. Il demanda au commissaire général des vivres M. Remeau, l'état des subsistances du pays soumis à son commandement. Quand il en eut pris connaissance, il dit en ces propres termes à M. Remeau : *Vous avez de quoi empêcher de mourir de faim les habitans du pays où je commande; mais vous n'avez pas de quoi tenir une armée en campagne. Vous savez qu'on consomme le double pendant la guerre par les dilapidations inséparables de cet état : donnez-moi du pain, je continuerai la guerre, mais je ne puis consentir à voir mourir les hommes de faim; je vais faire la paix.*

Charette avait des correspondances et des amis intimes parmi ceux qui servaient la république;

Digitized by Google

il y jouissait même d'une grande réputation. Il pouvait profiter de ces avantages pendant la paix pour négocier avec eux, répandre dans leurs rangs les sommes qu'il attendait de l'Angleterre, et par tous les moyens de séduction qu'il savait mettre en jeu, ramener aux drapeaux de la monarchie ceux qui suivaient à regret les étendards de la république.

En conséquence il convoqua à Vieille-Vigne tous ses chefs de division et les principaux propriétaires; ceux des autres habitans qui voulurent s'y rendre furent admis à délibérer dans l'assemblée. Excepté Delaunay, Savin, Lemoine et quelques paysans, tous opinèrent pour la paix.

Charette envoya MM. Béjarry et de Bruc à Nantes pour conférer avec les commissaires pacificateurs, ou plutôt pour sonder leurs dispositions. Des demandes impérieuses d'un côté, des promesses de l'autre furent le résultat des premières entrevues. Charette voulait le rétablissement de la monarchie; les commissaires pacificateurs faisaient entendre qu'on ne pouvait en faire mention dans le traité, parce qu'il était nécessaire de disposer les esprits à un événement que la situation politique de l'Europe, le déchirement des partis, le mécontentement de l'armée et la lassitude générale ameneraient infailliblement. Mais il fallut céder sur d'autres points importans qui annonçaient la faiblesse de la convention, et la

Digitized by Google

nécessité où elle se trouvait d'arrêter l'effusion du sang que faisait répandre l'ennemi le plus redoutable de la république Charette, *dont la gloire avait été élevée au-dessus de celle de tous les rois* (1). Satisfaite de sa soumission apparente aux lois de la république, elle y dérogeait en laissant aux Vendéens le libre et paisible exercice du culte catholique qui était interdit dans le reste de la France; en souffrant qu'ils restassent armés; en payant aux frais du trésor public une garde territoriale pour la sûreté du pays; en acquittant les frais de la guerre jusqu'à la concurrence de deux millions; enfin en rayant de la liste des émigrés ceux qui rentraient dans le sein de la république.

C'était par tant de sacrifices que la convention, aussi peu sincère que Charette, achetait sous le nom de paix, une trêve qu'elle se promettait de rompre aussitôt que les circonstances deviendraient favorables. En effet pouvait-elle souffrir longtems que dans un petit coin de la France, des insurgés en armes et enorgueillis de leurs avantages, se gouvernassent par d'autres lois que celles de la république? Mais elle voulait à tout prix gagner Charette qui, de son côté, voulait profiter de la trêve pour rendre à son parti des forces devenues presque nulles par le manque de munitions, la

(1) Lacrételle, Précis de la révolution française, t. I, pag. 18.

Digitized by Google

rareté des vivres, et pour négocier tant au-dehors avec les princes, qu'au-dedans avec les mécontens le retour de la monarchie. Cette opinion sur la trève était si généralement répandue, qu'on la publiait même dans l'assemblée nationale. A la séance du 27 ventôse, Ruelle qui n'était pas dans le secret disait : « Tout-à-l'heure dans cette salle » même, nous avons eu la douleur d'entendre » dire que nous venions tromper la convention » sur le véritable état de la Vendée; qu'il n'y avait » qu'une trève de conclue, et que bientôt la guerre » allait renaître (1) ».

Pour Stofflet, on s'en inquiétait peu. Ses intelligences avec les républicains cantonnés dans son territoire, l'espèce de léthargie dans laquelle il était plongé depuis long-tems, l'abandon de plusieurs de ses officiers et d'une partie de ses soldats depuis la mort de M. de Marigny, les douceurs du repos, les avantages du commerce que la majorité préférait à la guerre, le mécontentement général occasionné par les vexations qu'employaient ses chasseurs pour la circulation du papier-monnaie, enfin la confiance, l'amour, la vénération des soldats angevins pour leurs anciens chefs d'Elbée, Bonchamp, Lescure et la Roche-Jacquelin, dont Stofflet n'était pas comme eux entouré, rendaient sa position très-insignifiante

(1) Moniteur, n.° 177, an 3, séance du 27 ventôse.

et le réduisaient à la nécessité de se soumettre, si Charette mettait bas les armes.

Quand on fut à-peu-près convenu des principaux articles avec Charette, les commissaires pacificateurs envoyèrent à Stofflet des parlementaires pour lui offrir la paix aux mêmes conditions. C'était plus de quinze jours avant les conférences de la Jaulnais, auxquelles il ne dépendait que de lui de se rendre; mais dominé par cet orgueil jaloux qui le mettait sans cesse en opposition avec Charette, il répondit aux commissaires : « Vous nous annoncez des paroles de paix; » ce vœu est celui de nos cœurs : mais de quel » droit nous offrez-vous le pardon qu'il n'appartient qu'à vous de demander? Quels sont vos » titres pour inspirer la confiance et la sécurité? » Rendez à l'héritier du trône son sceptre et sa » couronne; à la religion son culte et ses ministres; au royaume entier son antique et respectable constitution dégagée des abus que le » tems y a introduits : sans ces conditions nous » méprisons une amnistie que le crime ne doit » jamais offrir à la vertu. Nous braverons vos » efforts et vos menaces ». Arrêté à Maulevrier, le 28 janvier 1795 (1).

Cette bravade du général angevin n'eut pas tout

(1) Pièces justificatives, n.° 5.

Digitized by Google

le succès qu'il en attendait, et les actes de violence qu'il se permit peu de tems après, tant à la Jaulnais, que sur ceux qui avaient signé le traité, achevèrent de lui faire perdre la considération que ses faits d'armes précédens lui avaient justement acquise. Doit-on s'étonner après cela que Charette ne l'ait pas fait inviter aux conférences, lorsqu'il avait rejeté avec tant de hauteur les offres des commissaires pacificateurs ? Ainsi tombe de lui-même ce reproche tant répété que *Charette fit la paix en haine de Stofflet.*

Le 15 de février les commissaires, escortés d'une troupe nombreuse de cavalerie et d'infanterie, se rendirent à la Jaulnais. Charette accompagné de sa cavalerie, de ses principaux officiers et de ceux de l'armée du centre, s'y était rendu le premier. De part et d'autre les troupes se retirèrent à l'écart et on ne laissa qu'un poste de garde. C'était un contraste frappant de voir la beauté des chevaux, des équipages, la bonne tenue des troupes républicaines et la chétive cavalerie vendéenne, mal équipée, des hommes en partie de petite taille, vêtus de grosses étoffes de différentes couleurs, avec des cocardes de papier blanc à leurs chapeaux; mais d'un côté était le faste de la représentation, de l'autre l'orgueil de la victoire.

Lorsque Charette entra sous la tente où les représentans étaient déjà placés, *Citoyens*, leur

dit-il, *m'appelez-vous ici pour la paix ou pour une amnistie*? *Nous venons*, lui répondit un d'entre eux, *pour réunir des Français qui n'auraient jamais dû être divisés.* On entama les conférences, et le troisième jour 17 février le traité fut conclu et signé.

La veille il faisait beaucoup de pluie; le général Canclaux était à la tête de sa troupe. Charette par égard pour ce vieux militaire, proposa aux représentans de le faire entrer sous la tente; il fut admis et Charette alla au-devant de lui pour l'embrasser. *Est-ce un républicain que j'embrasse*, lui demanda le général Canclaux? On n'a pas su la réponse de Charette; mais il paraît par cette demande et par celle que Charette avait faite aux représentans sur la paix ou l'amnistie, qu'il n'y avait pas entre les parties contractantes une confiance bien établie.

Après la signature du traité, un officier républicain dont Charette connaissait les dispositions, s'approcha de lui et lui dit à mi-voix : *Je suis bien fâché de n'avoir pu me réunir à vous. Nous le pourrons peut-être dans peu*, lui répondit Charette; et ils se séparèrent pour n'être pas remarqués.

Le libre et paisible exercice du culte; l'établissement d'un corps de deux mille gardes territoriaux composé d'habitans du pays et soldés par le trésor public; deux millions accordés pour les

Digitized by Google

frais de la guerre; des indemnités particulières aux Vendéens pour rétablir leurs maisons, l'agriculture, et faire revivre le commerce; la main-levée du séquestre à ceux qui étaient inscrits sur la liste des émigrés, ainsi qu'aux enfans ou héritiers de ceux qui avaient été condamnés par les tribunaux; le maintien tacite des Vendéens armés, Charette n'ayant consenti qu'à la remise de l'artillerie : telles sont en partie les clauses du traité de pacification de la Jaulnais. A ces conditions, Charette, tous les officiers de son armée et les chefs de l'armée du centre qui s'y trouvaient signèrent une déclaration *de se soumettre aux lois de la république, de ne jamais porter les armes contre elle et de remettre le plutôt possible l'artillerie et les chevaux d'artillerie*, s'il y en a (1). Cette clause disait assez qu'on ne voulait pas les rendre; mais les commissaires pacificateurs furent obligés de s'en contenter.

Pendant la tenue des conférences, les différentes opinions au sujet de la paix excitèrent des murmures, des mécontentemens parmi ceux qui profitaient des désordres de la guerre, sans partager ses dangers; ou qui dévorés d'ambition, croyaient trouver dans le parti des mécontens des facilités pour se mettre à leur tête et rendre les

---

(1) Pièces justificatives, n.° 6.

Digitized by Google

anciens chefs odieux. Tels étaient sur-tout Delaunay, Savin et Lemoine qui avaient fortement opiné contre la paix dans l'assemblée de Vieille-Vigne. Ils quittèrent brusquement la Jaulnais pour aller dans leurs cantonnemens soulever leurs soldats. *Charette*, dirent-ils, *est un traître qui s'est laissé corrompre pour de l'argent : il s'est fait républicain. Vous allez bientôt le voir à la tête d'une armée considérable marcher contre la Vendée. Qu'il vienne*, répondirent les plus déterminés ; *nous nous sommes bien battus sans lui, nous nous battrons bien encore.* Il faut avouer que si une partie des chefs et les propriétaires avaient opiné pour la paix, la majorité de l'armée était pour la guerre.

Charette informé à tems du soulévement que l'on préparait contre lui, partit en diligence de la Jaulnais pour se rendre à Belleville où les esprits étaient dans une grande fermentation. Il assembla les chefs des différentes divisions, dont il connaissait les sentimens. *Croyez-vous, messieurs*, leur dit-il, *que je sois devenu républicain depuis hier? Général*, lui répondirent les officiers, *nous avons toujours la même confiance en vous. Eh bien!* reprit Charette, *croyez que je n'ai fait la paix que par des considérations importantes. J'ai des vues que vous approuveriez, si vous les connaissiez. Vive le roi.* Puis s'adressant aux soldats : *Camarades! on vous trompe, la paix est faite; retournez*

Digitized by Google

chez vous, soyez tranquilles et sans inquiétude. A la vue du général tout rentra dans la soumission. Il donna des ordres pour arrêter Delaunay qui se croyant déjà général, se tenait au château de la Bouchère avec son état-major; mais sur l'avis de ce qui se passait à Belleville, Delaunay se réfugia chez Stofflet contre lequel il avait provoqué les décisions relatives au papier-monnaie. Le général angevin qui dans ce moment ne vit que les services que Delaunay pouvait lui rendre comme ennemi irréconciliable de Charette, l'accueillit avec joie. Savin et Lemoine qui avaient suivi cet officier dans son insurrection, vinrent demander grace à Charette qui leur pardonna.

Plusieurs chefs de division de Stofflet voyant la détresse de leur général, et l'impossibilité où il était de rester seul en armes dans la Vendée, avaient signé le traité de pacification. Dans la crainte d'une défection générale, Stofflet part à la tête de ses chasseurs, de sa cavalerie et accompagné du commissaire général Bernier pour se rendre à la Jaulnais. Il y trouve le traité signé, et Charette absent qui était allé à Belleville pour arrêter la sédition excitée par Delaunay. On lui propose de signer le traité; mais sous prétexte qu'on ne l'a pas appelé aux conférences, quoiqu'il eût constamment refusé de se rendre aux offres des commissaires pacificateurs, il vomit les imprécations les plus grossières, et transporté de fureur il partit au galop en criant : *Au diable la*

Digitized by Google

république, au diable Charette; il détacha un corps de cavalerie pour aller arrêter M. Sapineau chef de l'armée du centre, sur lequel il n'avait aucune autorité, et qui était à son quartier-général de Beaurepaire. M. Sapineau parvint heureusement à se sauver; mais ses chevaux, ses armes, son argent, ses effets précieux, tout devint la proie des cavaliers qui n'avaient pu se saisir de sa personne. Stofflet donna des ordres pour arrêter plusieurs de ses officiers dont il suspectait la fidélité. Il marcha contre Richard commandant l'ancienne division de M. de Marigny au Cerisais, qui eut aussi le bonheur de s'échapper. Il fit rendre un jugement de mort contre Prodhomme (1); en un mot dans l'excès de sa rage il déclarait autant la guerre à ceux de son parti qu'à la république.

Les commissaires pacificateurs avaient exigé que Charette ferait une entrée solemnelle à Nantes. Quand il eut calmé les inquiétudes que le soulévement de Delaunay avait occasionnées, et pris des mesures de répression contre ceux qui auraient

(1) MM. Martin médecin et Prodhomme avaient été envoyés par les représentans dans la division du fief Sauvin pour engager les habitans à mettre bas les armes. Des chasseurs de Stofflet les ayant rencontrés dans le bourg de Saint-Macaire, les arrêtèrent et les conduisirent au quartier-général. Prodhomme qui avait pour ennemi l'abbé Bernier, fut condamné à mort et exécuté. Non moins coupable, mais plus en crédit auprès de l'abbé Bernier, Martin fut acquitté.

Digitized by Google

voulu troubler la tranquillité, il partit de Belleville et le 26 février il fit son entrée monté sur un cheval superbe richement équipé. Une salve d'artillerie l'annonça aux habitans qui couraient en foule pour voir l'homme célèbre contre lequel ils avaient tant de fois combattu, et qui venait à eux l'olivier à la main. Accompagné de quatre de ses officiers, Charette parut tel qu'il s'était montré dans les combats, avec l'écharpe blanche et le panache blanc à son chapeau. Des officiers républicains suivaient; le général Canclaux à la tête de son état-major, celui de Charette, des cavaliers des deux armées, les grenadiers de la garde nationale, précédés d'une musique militaire, deux voitures surmontées du bonnet de la liberté dans lesquelles se montraient les commissaires pacificateurs, tel était le nombreux et brillant cortège qui accompagna Charette en triomphe dans les principales rues de la ville, dans les places publiques, et le ramena à l'hôtel des représentans où madame Gasnier lui donna un logement. Le peuple assemblé sous ses fenêtres demandait à le voir. Dès qu'il paraissait, les cris de *vive la paix*, *vive Charette* faisaient retentir les airs. Dans les rues la multitude se pressait sur ses pas, et des fêtes brillantes signalèrent l'alégresse publique.

Charette se rendit avec le représentant Ruelle à la société populaire; démarche à laquelle il consentit avec peine, mais qu'on lui représenta comme indispensable pour faire taire le mécon-

Digitized by Google

tentement et les murmures qu'occasionnaient les signes de la royauté, dans le moment où il venait en abjurer les lois et se soumettre à celles de la république. L'administration municipale exigea même qu'il les fît disparaître, et ce sacrifice pesa fortement sur son cœur. Le soir il alla au spectacle; dans ces différentes représentations, il parut morne, embarrassé du rôle qu'il jouait à contre-cœur; enfin cette pénible journée se passa, et le lendemain Charette retourna à Belleville.

Il n'en fut pas ainsi de ses soldats. Privés depuis deux ans de toute communication avec la ville, ils manquaient de beaucoup de choses qu'on ne pouvait tirer d'ailleurs. Les citadins éprouvaient depuis deux ans une disette de tous les objets de consommation que fournissent les campagnes. Les besoins mutuels premier lien de la société, mais qui dans l'état de paix ne produisent qu'un échange tranquille des choses propres à les satisfaire, devenaient après de longues dissensions civiles qu'on croyait terminées pour toujours, un sujet d'alégresse qui, dans la classe du peuple où les manières moins polies sont aussi plus franches, éclatait en transports, en démonstrations bruyantes, et semblait ne faire qu'une même famille de tous ceux qui peu de jours auparavant se distinguaient par les noms de brigands, de patriotes, et se croyaient ennemis irréconciliables. Le marchand attirait le Vendéen dans sa bouti-

Digitized by Google

que, étalait avec complaisance sa marchandise, la donnait à bon compte, même à crédit. Le Vendéen peu pécunieux prenait sans façon, promettait du beurre, des œufs, des légumes, et la nécessité du commerce garantissait ses promesses. C'étaient des questions sans fin, des récits merveilleux de combats qui charmaient toujours plus qu'ils étaient plus exagérés, plus incroyables. Tout passait dans les propos de table avec des convives enthousiasmés. A l'ivresse de la joie se mêlait l'ivresse bachique, mère des tendres entreprises que la guerre avait rendues familières aux paysans; et ce que dans une ville prise d'assaut la brutalité du soldat arrache à un sexe sans défense, fut pour plusieurs le don d'un penchant naturel, de l'enthousiasme, peut-être même de la curiosité.

Lorsque la nouvelle des négociations entamées avec Charette pour la paix se répandit en Bretagne, M. Cormatin chef de chouans vint à Nantes dans le dessein de communiquer avec lui et de s'entendre sur les conditions. Il obtint même du représentant Bollet un permis pour passer dans la Vendée; mais sur les représentations de M. Bureau à Ruelle, que l'entrevue des deux chefs royalistes pourrait apporter quelques obstacles aux négociations et le compromettre, le représentant Bollet retira son permis et M. Cormatin s'en retourna sans avoir pu remplir l'objet de son voyage.

Le général Hoche qui commandait alors à Rennes contre les chouans, vint aussi à Nantes

pendant que madame Gasnier était dans la Vendée, et la vit à son retour. Il était accompagné de son aide-de-camp M. Marmé. Dans les entretiens qu'ils eurent ensemble, le général Hoche qui savait que les chouans devaient lui envoyer des émissaires, pria madame Gasnier de l'instruire de tout ce qui se passerait, afin qu'il pût agir de son côté pour préparer une pacification semblable à celle des Vendéens. Peu de tems après arriva M. Frotté à qui madame Gasnier communiqua les conditions arrêtées à la Jaulnais, alors M. Cormatin revint à Nantes et signa la déclaration des chefs vendéens avec cette restriction, *pour être ratifiée par l'armée catholique et royale de Bretagne*. M. Cormatin rendait compte à madame Gasnier de ce qui se passait dans les conférences, et elle en instruisait le général Hoche. C'est à elle qu'on dut le bienfait de la pacification. Elle en avait fait les premières ouvertures, les premières démarches; M. Bureau n'était qu'en troisième dans le voyage de la Vendée pour la première entrevue avec Charette.

Il est dans l'exercice des vertus privées une sorte d'héroïsme d'autant plus sublime qu'il est plus rare, en ce qu'il agit presque toujours dans l'ombre et le silence, et que l'intérêt personnel n'en altère point la pureté. Indigente par les malheurs de la révolution, riche par l'expansion d'une ame sensible qui l'attache au sort des malheureux et aux infortunes publiques, sans autres moyens

Digitized by Google

d'existence pour elle et sa famille dans un pays étranger, que la vente journalière de son mobilier, madame Gasnier n'a jamais songé à tirer avantage de sa position pour obtenir le salaire de ses services; jamais elle n'a fait de réclamations pécuniaires, et nombre de personnes des deux partis alors en place qui existent encore, peuvent en rendre témoignage. Toute entière aux besoins des particuliers, aux intérêts publics, elle oublia ceux de ses enfans. Car si dans ces momens difficiles la mort eût enlevé leur mère, ils seraient restés en bas âge sans patrie, sans famille et sans fortune.

Mais indépendamment d'un grand nombre de lettres particulières qui attestent les services qu'elle a rendus, madame Gasnier en possède un témoignage bien cher à son cœur, et qui l'honorera auprès de tous ceux qui en auront connaissance: c'est une déclaration de vingt habitans des plus distingués de la ville de Nantes, revêtue des formes administratives propres à en assurer l'authenticité, qui attestent : « Qu'après avoir recouvré la li-» berté, madame Gasnier n'a cessé par toutes » sortes de bons offices d'être utile aux familles » persécutées auprès des représentans; qu'elle a » jetté les premiers fondemens de la pacifica-» tion; qu'à ce moyen les négociateurs qui furent » envoyés vers les chefs de la Vendée trouvèrent » infiniment moins de difficultés à traiter avec » eux; qu'elle n'a rien négligé auprès des divers

Digitized by Google

» partis pour donner à la pacification une soli-
» dité qu'elle n'a pu malheureusement obtenir :
» ils finissent par en appeler au témoignage de
» tous les représentans qui assistèrent aux tran-
» sactions passées à ce sujet. » (1)

M. Blin collaborateur de M. Bureau pour la pacification a signé cette déclaration. Rendu à la liberté, à sa famille par madame Gasnier, M. Bureau son compagnon de voyage dans la Vendée, ne s'est ressouvenu de rien et n'y a pas mis sa signature. M. Beauchamp toujours plus romancier qu'historien (2), donne à M. Bureau tout le mérite et les honneurs de la pacification. Peu soigneux de conserver le caractère de ceux qu'il met en scène, il peint d'abord M. Bureau comme *un de ces hommes adroits qui dans les guerres civiles se glissent à travers les partis, profitent de leurs fautes, de leurs excès, et par faiblesse n'y prennent aucune part, mais qui profitent ensuite de la lassitude des factions pour servir leur propre intérêt.* Ce portrait n'est pas flatteur. Deux lignes plus bas, *M. Bureau* (malgré sa faiblesse) *est un homme d'un caractère entreprenant et résolu, qui a deviné l'avenir, et qui s'imagine un jour dans les rochers de l'Erdre, qu'il est appelé à terminer la guerre. A ce prix il attache la fin de sa proscription et la restitution de ses propriétés ; cet espoir l'enflamme ; l'idée*

(1) Pièces justificatives, n.° 7.
(2) Tome 2, page 303.

Digitized by Google

d'une pacification germe dans sa tête et l'exalte. Ainsi M. Bureau serait resté tranquille dans les rochers de l'Erdre, sans l'espoir de ravoir sa liberté et ses propriétés. Voilà ce qui l'enflamme ; ce motif d'intérêt particulier n'honore pas infiniment M. Bureau. Il était encore dans ses rochers lorsque madame Gasnier, libre il est vrai, mais sans propriétés, jetait les fondemens de la pacification sans songer au prix qu'elle en pourrait tirer.

Enfin M. Bureau arrive à Nantes sous l'habit de paysan ; il communique à Ruelle son plan, ses moyens ; il connaissait Charette (qui ne l'avait jamais vu). *Il part muni de proclamations pacifiques ; il se jette seul sans armes dans un bateau ; le batelier n'ose aborder sur la rive opposée, M. Bureau se jette à l'eau* (1), *prend terre et déploie un mouchoir blanc en signe de royalisme. On veut le fusiller comme espion ; sa fermeté étonne les Vendéens ; il dit qu'il a laissé à Boué la sœur du général Charette, et qu'il va l'aller chercher ; on le laisse partir.* M. Beauchamp ne parle pas de son neveu Geslin qui était avec lui.

Ce récit romanesque dont je ne relève pas toutes

---

(1) A la reprise de Noirmoutier l'adjudant-général Jordy et tous ses soldats se précipitent dans les flots de la mer pour arriver plus vîte. Ici M. Bureau se jette à l'eau, parce que le batelier n'ose aborder. Ces mouvemens d'enthousiasme font beaucoup d'effet dans un roman ; mais M. Beauchamp sait bien que personne ne s'est mouillé le pied.

Digitized by Google

les infidélités, est démenti par la déclaration authentique des habitans de Nantes; M. Bureau a beaucoup fait, sans doute, pour la pacification, mais il n'en a pas jeté les fondemens. Il avait des moyens propres à la faire réussir, mais c'est à madame Gasnier sa bienfaitrice qu'il dut l'avantage de pouvoir les employer; enfin son collaborateur M. Blin a peut-être plus fait que lui, en rédigeant les mémoires qu'exigeaient les négociations.

De retour à Belleville Charette fit une adresse aux habitans des campagnes pour dissiper leurs inquiétudes et détruire les impressions défavorables que Stofflet cherchait à leur donner sur les motifs et les effets de la pacification. Il leur disait : « Votre malheureux pays a été dévasté; » la flamme a dévoré vos habitations; une soldatesque effrénée a exercé sur vos personnes » et vos propriétés les plus horribles brigandages. » Eh bien! la convention nationale contracte aujourd'hui l'engagement de vous indemniser de » vos pertes et de réparer, s'il se peut, tous les » maux causés par un régime de proscription et » d'injustice. Des secours vous sont accordés pour » rebâtir vos chaumières; des bestiaux vous seront rendus pour faire revivre l'agriculture. » Vous ne payerez des impôts qu'au moment où » une position plus heureuse vous fournira les » moyens de subvenir aux besoins de l'Etat. » Vous avez fourni pour la subsistance des ar-

Digitized by Google

» mées le fruit de vos sueurs et de vos économies;
» nous vous en avons donné des reconnaissances;
» la convention nationale vous en acquitte le
» montant. Quelles inquiétudes peuvent encore
» agiter vos cœurs ? Vos intérêts ne sont-ils pas
» les nôtres ? Nos amis, nos femmes, nos en-
» fans ne sont-ils pas parmi vous? Nos possessions
» n'avoisinent-elles pas vos champs, etc. » (1)

Plus cette adresse apporta de calme dans les esprits, et plus Stofflet qu'une défection presque générale laissait sans moyens de continuer la guerre, sentit redoubler sa rage qu'il fit bientôt éclater dans deux proclamations insensées, où l'éloquence de l'abbé Bernier ne servit qu'à faire mieux connaître les funestes effets de l'ambition et de la jalousie dont ils étaient tourmentés l'un et l'autre. L'entrée triomphale de Charette à Nantes exalta sur-tout leur ressentiment.

L'adresse de Charette aux habitans des campagnes était du 27 février, et le 2 mars suivant parut la première proclamation de Stofflet datée de Jallais, dans laquelle il accuse Charette et tous ceux qui ont signé la pacification d'avoir abandonné lâchement les intérêts des peuples, les droits imprescriptibles et sacrés de l'autel et du trône. Il fait un appel à tous les officiers fidèles à Dieu et au roi de se réunir à lui dans

(1) Pièces justificatives, n.° 8.

Digitized by Google

le plus court délai, afin de prendre les mesures nécessaires pour le salut public. Dans la seconde proclamation datée de S.t-Macaire le 4 du même mois, il dit : « Le voile est déchiré, les traîtres » sont connus ; leur main criminelle a signé sans » frémir l'arrêt déshonorant qui détruit la reli- » gion, le trône et la noblesse. Sachez que pour » séduire et tromper vos chefs, on fit briller à » leurs yeux les trésors de la république. S'ils » vous ont dit que l'exercice paisible de votre » religion vous est accordé, c'est une imposture ; » que la convention nationale vous indemniserait » de vos pertes ; vous rendra-t-elle vos enfans, » vos épouses, vos parens, vos amis barbare- » ment égorgés ? qu'elle acquittera le montant » des objets que vous avez fournis pour la guerre ; » mais ce qu'ils ne vous ont pas dit, c'est qu'il » faut encore abandonner la monarchie, recon- » naître avec la république sept cents tyrans au » lieu d'un roi, livrer votre artillerie, vos grains, » vos subsistances et alimenter au prix de votre » sang la nation et ses défenseurs. Dites-vous » à vous-mêmes, pouvons-nous sans frémir blas- » phémer notre Dieu, renoncer à la foi, croire » aux sermens des impies, violer les nôtres, trahir » un roi malheureux, voler dans les bras de nos » tyrans ; et après cela traitez, si vous l'osez, » avec la république. » (1)

(1) Pièces justificatives, N.os 9 et 10.

Digitized by Google

Quand Charette lut cette fougueuse proclamation, il dit en haussant les épaules : *Stofflet est un fou que Bernier perdra.* En effet, tout chez lui est marqué au coin de la déraison, du délire, de la frénésie. Si les commissaires pacificateurs lui offrent la paix, *de quel droit*, leur dit-il, *nous offrez-vous un pardon qu'il n'appartient qu'à vous de demander? Quels sont vos titres pour inspirer la confiance et la crédulité?* S'il apprend qu'on va signer un traité de paix à la Jaulnais, que plusieurs des siens l'abandonnent; s'il voit qu'il ne peut tenir seul contre la république, il se rend avec une nombreuse escorte au lieu des conférences dans le dessein de se joindre aux autres; mais en arrivant il trouve le traité conclu; Charette n'y était plus. Stofflet s'emporte, dit qu'on le méprise. On lui propose de signer, pour rendre la paix à son pays qu'il n'est plus en état de défendre, il part au galop en proférant les injures les plus grossières; il envoie un détachement de cavalerie pour arrêter le chef de l'armée du centre à son quartier-général, et le fait piller; il fait arrêter des chefs divisionnaires. Il condamne M. Prodhomme à mort pour avoir, entr'autres griefs, abandonné le parti royaliste. Il fait un appel à tous ceux qui dans le pays conquis sont fidèles à Dieu et au roi, pour se réunir à lui, à l'effet de prendre dans le plus court délai les mesures nécessaires pour le salut public; et dans le même tems qu'il com-

Digitized by Google

met tout ces excès, il négocie avec les commissaires pacificateurs à Nantes, il envoie des députés à Rennes pour conférer avec les chefs des chouans, et se faire comprendre dans leur traité de pacification.

Les commissaires firent, dit-on, briller l'or aux yeux des envoyés de Stofflet et de ses officiers. Toujours est-il certain que le major-général de son armée, *Trotouin*, l'un des envoyés, reçut 55,000 livres, et il en est convenu dans des écrits qui sont aujourd'hui publics. (1) Il écrivit de Nantes à Stofflet et à son conseil : « Qu'une » affaire importante l'obligeait de partir avec ses » collègues auprès des représentans du peuple, » et qu'il lui devait compte de son opinion ; que » les commissaires refusaient le délai d'un mois » qu'il demandait ; leurs sages réflexions, disait-» il, m'ont déterminé, je n'y résiste plus ; *la bra-*» voure n'est point une vertu, l'humanité en est » une ; il est tems que le sang des Français cesse de » couler. Déja deux armées ont transigé ; quels » sont vos moyens de résister ? Quelques chas-» seurs, quelques dragons, voilà votre armée ; » car vos gens assurés d'une vie tranquille, ne » se battront plus ». (2)

---

(1) Papiers saisis à Barcuth et à Mende, département de la Lozère, publiés par ordre du gouvernement. A Paris, chez Rondonneau, au dépôt des lois, p. 208.

(2) Pièces justificatives, N.° 11.

Digitized by Google

Cette lettre est du 22 février; la pacification est du 17; ainsi dès le lendemain Stofflet négociait avec les commissaires pacificateurs; le deux mars il faisait un appel contre le traité de pacification; le 4 il déclarait traîtres, parjures envers Dieu et le roi, ceux qui l'avaient signé. Il disait aux paysans, après leur avoir rappelé tous les malheurs qu'elle leur a causés : *Traitez, si vous l'osez, avec la république.* Le 12 il condamnait M. Prodhomme à mort comme déserteur du royalisme, et le 13 il écrivait au général Canclaux, qui le pressait vivement, « nous avons reçu une » invitation de nous rendre à Rennes, nos dépu- » tés sont en marche. Si vous êtes porté pour la » paix, faites retirer vos troupes. » La conférence qui doit avoir lieu à Rennes, lui répondit le général Canclaux, n'a pour but que d'ajouter des signatures à celles qui ont été déjà données. Vous pouvez vous adresser aux représentans qui sont dans le pays. (1)

Qui croira maintenant à la pureté des sentimens de Stofflet, à sa loyauté, à son zèle ardent pour le soutien de la religion et du trône, quand on voit la duplicité de sa conduite et de ses écrits? n'était-il pas lui-même, d'après ses proclamations, traître et parjure envers Dieu et le roi? N'était-il pas, sans cause, l'assassin de M. Prodhomme, sous prétexte d'un crime qu'il était

(1) Pièces justificatives, N.° 12.

Digitized by Google

lui-même à la veille de commettre? Ce ne sont point là de vaines allégations, des inculpations mensongères, des calomnies comme celles qu'il a publiées contre Charette; ce sont des faits constans, des preuves écrites, des dates certaines; mais puisqu'on ne peut le justifier, il faut le plaindre. Stofflet si brave, si estimable par ses qualités guerrières, était nul par-tout ailleurs que dans les combats. Instrument mécanique des passions haineuses de l'abbé Bernier, il immolait les intérêts de son parti, ceux de sa gloire, aux proclamations perfides, à l'éloquence fougueuse d'un homme pour qui ces intérêts et cette gloire n'étaient rien.

Pendant que Stofflet négociait d'un côté et se débattait de l'autre contre la nécessité de se soumettre à la république, (1) les représentans rendaient compte à la convention de la soumission des autres chefs. « La justice et l'humanité, disait » Delaunay le jeune, ont conquis la Vendée à » la république : des enfans égarés viennent de

(1) Les républicains qui voulaient la paix, traitèrent les habitans avec douceur, et ne firent plus de réquisition. Ils permirent l'ouverture des églises; ils ne s'attachèrent qu'à la poursuite des officiers et des soldats chasseurs, laissant les laboureurs tranquilles chez eux. Insensiblement le peuple se détacha de ses chefs et du petit nombre de pillards qui n'aimaient de la guerre que le brigandage, et Stofflet se vit contraint de faire la paix.

Digitized by Google

» rentrer dans le sein de la grande famille. Stofflet n'a pas montré les mêmes dispositions pacifiques. Quelle que soit sa conduite, ce royaliste » ne peut être dangereux pour la chose publique. » Accompagné de 300 déserteurs des légions » Rozensthal et Germanique, la seule force qui lui » reste, il a surpris et arrêté quelques chefs rentrés » dans le sein de la république : cette démarche » vient de lui aliéner tous les esprits. A l'instant » où nous vous parlons, notre armée s'ébranle » pour entrer sur le territoire qu'il occupait. » Dans cet instant même Charette et les vendéens soumis, conquis à la république, de » concert avec le général en chef ont repris les » armes. Jaloux de montrer la sincérité de leur » retour à l'ordre, *ils marchent sur lui.* » (1)

Delaunay était mal instruit. Les vendéens ne marchèrent point contre Stofflet; et si Charette eût témoigné cette intention, aucun de ses officiers n'aurait voulu le suivre. Cependant on n'a pas laissé que de lui faire ce reproche, sans doute d'après le rapport du représentant; mais si on fait attention qu'il a dit plus haut que Stofflet ne pouvait être dangereux pour la chose publique, et qu'il n'était plus accompagné que de 300 déserteurs, on sentira qu'il y a de l'exagération à

(1) Moniteur, N.os 174 et 176, séances des 14 et 16 ventose an 3.

Digitized by Google

dire que l'armée républicaine s'ébranle, et que tous les vendéens soumis marchent contre lui. Il ne faut pas tant d'appareil ni de forces pour soumettre un homme qui n'a plus d'armée, et rien ne le prouve mieux que le fait suivant.

Stofflet avait ordonné un rassemblement général pour attaquer le camp de Chiché. Les soldats se rendirent à l'appel; on se mit en marche; mais deux cents dragons républicains venant du camp de Vrines, rencontrèrent les Vendéens qui sortaient du bourg de Mauvé, tombèrent dessus, et cette poignée d'hommes mit en déroute toute l'armée, qui par la chaussée de l'étang de Beaurepaire gagna le territoire de M. Sapineau.

La mort de M. de Marigny avait fait perdre à Stofflet plusieurs officiers qui étaient passés dans l'armée du centre, ainsi que tous ceux qui dans la nouvelle organisation n'avaient pas obtenu les places qu'ils desiraient. La paix de la Jaulnais lui avait enlevé quatre de ses divisions; les autres, accoutumées aux douceurs de la paix que l'inaction du général leur avait procurées, ne marchaient que par force, par la crainte de passer aux verges et même d'être fusillés, parce qu'il y avait peine de mort contre ceux qui ne marcheraient pas. A peine les soldats avaient-ils l'un dans l'autre trois cartouches; les Anglais n'envoyaient rien, le général Canclaux poursuivait Stofflet dans les communes de Cerisais, Bressuire, Châtillon, Maulevrier,

Digitized by Google

Cholet, Chemillé, sans brûler une amorce; tout fuyait devant lui; la paix avait été conclue avec les chouans à la Mabilais le 1.er floréal : les commissaires pacificateurs et le général Canclaux n'avaient pas voulu que Stofflet y fût compris. MM. Charette et Sapineau qui gardaient leur pays, ne lui laissaient de ce côté aucune retraite. Enfin poussé jusqu'au bord de la Loire et resserré de toute parts dans un cercle étroit, il lui fallut céder à la nécessité et recevoir la paix aux mêmes conditions que les chefs des autres armées et des chouans. Elles furent arrêtées dans un champ près de Saint-Florent le 13 floréal (2 mai) et signées le même jour à Varades dans un repas où l'on disait que *le curé de Saint-Laud jouait tout à la fois le rôle de négociateur et celui de général en chef.*

Le pauvre Stofflet courbé sous le joug du sacerdoce ne s'en releva plus. Il fit aux habitans des campagnes une adresse toute contraire à celle du 4 mars, dans laquelle il qualifiait de traîtres ceux qui en faisant la paix avaient abandonné la monarchie; d'impies qui avaient blasphémé leur Dieu, renoncé à leur foi, trahi leurs sermens, et qu'il finissait en disant : *après cela, traitez, si vous l'osez, avec la république.* Mais il ne sentit point le ridicule dont le couvrait cette palinodie aux yeux de ceux qui avaient traité avant lui et des habitans de son territoire. Cela donne une juste idée de l'étendue de son esprit et de l'orgueil de

Digitized by Google

son caractère, qui loin de s'abaisser s'accrut au dernier point. Il eut cependant l'humiliation de ne point faire d'entrée triomphante à Angers, comme Charette à Nantes et M. Cormatin à Rennes.

On a vu de quelle manière les têtes s'étaient exaltées lorsque les députés conventionnels firent entendre des propositions de paix ; comment les passions se choquèrent suivant l'ambition des uns et les divers intérêts des autres, soit pour profiter des désordres de la guerre ou pour les faire cesser ; quels déchiremens elles occasionnèrent entre les différentes armées et entre les chefs des armées particulières. Ce fut bien pis lorsqu'après la signature du traité de la Jaulnais, Stofflet faisait mine de vouloir rétablir lui seul le trône des Bourbons. Ses partisans l'élevèrent aux nues, l'environnèrent de gloire, toutefois en couvrant des ombres du mystère ses négociations pacifiques avec les députés conventionnels et les chouans. Les ennemis de Charette se déchaînèrent contre lui avec une fureur incroyable, principalement ceux qui d'abord l'avaient blâmé de faire la guerre, et qui triomphaient de le voir réduit à la nécessité de faire la paix ; enfin ceux qui dans l'émigration attendaient loin du danger qu'il leur ouvrît les portes pour rentrer en France.

Quand ces vapeurs orageuses sorties de la

Vendée vinrent fondre dans les cabinets des princes, elles y portèrent la consternation. Comment Charette l'espoir de la monarchie, qui jusqu'alors s'était montré si grand, si redoutable à ses ennemis, avait-il pu se ranger de leur parti, au moment où il venait d'en triompher par des exploits brillans; lorsque M. le régent lui avait écrit de Vérone pour lui témoigner *le desir ardent de joindre le second fondateur de la monarchie, de partager ses périls et sa gloire*? Comment Stofflet qui depuis si long-tems tenait ses armes en faisceaux, abandonné de la moitié de son armée, pouvait-il avec des proclamations brûlantes il est vrai de l'esprit monarchique, mais sans appui de forces militaires, comment pouvait-il lutter avec succès contre celles de la république?

Loin du théâtre des événemens sur lesquels ils cherchaient à se faire illusion, agités tour à tour par l'espoir, la crainte, le découragement, assiégés de courtisans qui d'après leurs préventions pour ou contre Charette, faisaient naître dans leurs ames des sentimens opposés, les princes restèrent long-tems dans cette situation pénible, lorsque la réponse de Charette à M. le régent vint les en tirer. « Peut-être, monsieur, lui disait-il, » a-t-on essayé de jeter des ombres sur quelques- » unes de mes démarches; peut-être a-t-on » donné une interprétation étrangère à leur vrai » motif. Fort de ma conscience, je dirai à mes » censeurs: Politiques profonds, vous qui n'avez

» jamais connu les lois de la nécessité, qui jugez » sur les apparences, venez apprendre les cir- » constances impérieuses qui m'ont déterminé, » ainsi que mes braves compagnons d'armes ; » venez peser l'avantage qui peut en résulter pour » nos succès sous tous les rapports (1) ».

Dans toutes les cours étrangères le nom de Charette n'était plus celui d'un héros défenseur de la religion et du trône. C'était le nom d'un traître vendu aux ennemis de son roi et de sa patrie ; on n'en parlait qu'avec indignation ; mais quand on apprit que Stofflet, si énergique dans ses proclamations, avait souscrit un traité semblable à celui de Charette, que les insurgés de la Bretagne avaient aussi fait leur paix ; quand on sut l'état de détresse où se trouvait alors la république, qui avait forcé la convention nationale à signer ces traités humilians ; sur-tout quand on eut connaissance des articles qui laissaient les insurgés en armes, garder leur pays avec des troupes choisies parmi eux et soldées par la république, l'opinion changea. La paix ne fut plus qu'une trêve avantageuse aux royalistes pour réparer leurs forces épuisées par deux années de guerre, trêve qui ne devait durer que le tems nécessaire pour les mettre en état de reprendre les armes, dans le cas où les clauses secrètes ne seraient pas exécutées.

---

(1) Pièces justificatives, n.° 13.

Digitized by Google

La convention n'avait pas apporté plus de bonne foi que les royalistes dans ses arrêtés, qu'elle ne sanctionna qu'un mois après. En les publiant elle supprima plusieurs articles : elle n'exécuta même pas ceux qu'elle avait publiés. Les gardes territoriaux qui devaient être soldés par le trésor public, ne le furent point. Les indemnités promises aux Vendéens pour les aider à exister, à relever leurs chaumières et rétablir l'agriculture, ne furent point acquittées; ainsi que deux millions promis pour les frais de la guerre, dont les articles publiés ne faisaient pas mention. Elle ne raya point de la liste des émigrés les Vendéens inscrits. Elle ne donna point aux enfans et aux héritiers de ceux qui avaient été condamnés par des tribunaux, main-levée du séquestre apposé sur leurs biens; enfin le pays qui ne devait être gardé que par ses habitans, resta garni de troupes républicaines; maintien toujours menaçant pour de nouvelles hostilités.

Cependant la Vendée jouissait d'une tranquillité qu'elle avait perdue depuis long-tems; Charette s'attachait à faire exécuter ses réglemens concernant les administrations militaire, civile et religieuse. Convaincu des vérités que la religion enseigne, il assistait régulièrement aux offices divins, et pour donner plus de pompe à leurs augustes cérémonies, il y allait accompagné de ses chasseurs, des volontaires en grande tenue avec le drapeau. Il convoqua au château

Digitized by Google

de Pont-de-Vie, commune du Poiré, une assemblée du clergé vendéen, à l'effet de tracer un plan de conduite uniforme relativement à la religion. Cette assemblée composée de quarante-cinq délibérans lui vota des remercîmens *qui* lui furent portés par MM. Charette de la Colinière vicaire-général à Luçon, Moreau curé du Poiré et Remeau commissaire-général de l'armée. Il promit aux députés de faire tout ce qui dépendrait de lui pour le plus grand bien de la religion et le bonheur de ses ministres.

Si la convention montrait peu de bonne foi dans l'observation des traités, il faut convenir que la Vendée n'était pas exempte de reproches. Charette entretenait des correspondances actives au dedans de la république et à l'étranger : il profitait des communications journalières avec Nantes pour se procurer des armes et des munitions. D'après des conventions verbales on faisait traverser le pays par des volontaires républicains qui y avaient commis le plus de crimes : c'étaient des victimes envoyées en expiation, et tout ce qui tombait entre les mains des paysans était massacré. Les chefs semblaient fermer les yeux sur ces assassinats de convention, ou qu'ils ne pouvaient empêcher, parce que c'était toujours la nuit et dans des lieux écartés qu'ils se commettaient, et que le mort était enterré sur-le-champ. Ces voies de fait justifiaient d'avance celles que les républicains ne tardèrent pas à commettre.

Digitized by Google

Cependant on ne doit pas les considérer comme la cause principale de la reprise des armes.

On préparait à Londres la grande et déplorable expédition de Quiberon. M. Cormatin agent du comte de Puisaye en Bretagne, mais qui contrariait souvent ses vues, manifestait sans ménagement des dispositions hostiles. Il y avait à peine un mois qu'il avait signé la pacification à la Mabilais, que le général de brigade Humbert écrivait de Rennes aux représentans du peuple Guenot et Bollet : « Au mépris de la pacification, » on fait essuyer des mauvais traitemens aux of- » ficiers municipaux de campagne et en général » à tout ce qui a été reconnu pour patriote. Cor- » matin entre autres me dit il y a quelques » jours, que s'il recommençait la guerre, il » couperait toutes les communications, empê- » cherait les provisions d'arriver en ville, et » qu'en levant le doigt la Bretagne était à lui ».

Dans le même tems les hostilités recommençaient vers Sablé contre des détachemens de volontaires des Ardennes et du 44.e régiment : les communications entre Alençon, le Mans, la Fleche et Angers étaient interrompues ; MM. de Scépeaux et Coquereau étaient entièrement maîtres des districts de Châteauneuf, Baugé, Craon et Segré (1). Plusieurs chefs de chouans avaient été arrêtés, et on était encore tranquille dans la Vendée.

(1) Moniteur, n.° 255, 271, 283.

Digitized by Google

Le cabinet de Saint-James délibérait sur quel point de la côte on effectuerait la descente. Le comte de Puisaye, qui à force d'intrigues et d'importunités l'avait en quelque sorte engagé *malgré* lui dans cette expédition, demandait que le débarquement se fît en Bretagne, dont la côte était plus abordable que celle du Poitou. A l'en croire cent mille royalistes devaient venir au moment de la descente s'enrôler dans les cadres des régimens déjà formés en officiers de tous grades qui représentaient en petit l'armée catholique et royale de Bretagne. Le comte de Puisaye devait la commander avec le grade de lieutenant-général ; titre aussi illusoire que cette armée qui n'exista jamais.

Charette ne mettait pas moins d'importance à ce que le débarquement se fît sur la côte du Poitou. Sa renommée, les éloges qu'il recevait de toutes parts, une armée aguerrie dont il exagérait peut-être les forces, mais qui était victorieuse, semblaient devoir lui obtenir la préférence sur un concurrent sans gloire et sans armée. Il est certain que si la Vendée eût reçu les secours débarqués à Quiberon en hommes, argent, armes, munitions, habillemens, subsistances dont elle manquait, et qui étaient abondantes en Bretagne, elle se serait levée en masse, et des corps républicains auraient passé en entier du côté des royalistes : mais les intrigues de Puisaye, la politique du gouvernement anglais dont il était l'agent, et

Digitized by Google

plus que tout cela l'ordre nécessaire des choses en décidèrent autrement.

Le comte d'Artois envoya son aide-de-camp M. de Rivière vers Charette pour l'informer de la décision du gouvernement anglais et lui ordonner de reprendre les armes. C'était une diversion nécessaire pour assurer le succès du débarquement et le complet des 100,000 hommes qui devaient remplir les cadres de l'armée catholique et royale de Bretagne. Secours de toute espèce, la première place dans le gouvernement du royaume, richesse, graces, honneurs dans sa famille, rien ne fut omis pour consoler Charette de n'avoir pas obtenu la préférence, lui qui pendant si long-tems avait seul combattu la république et maintenu debout l'étendard des lys. Quoi qu'on en dise, plus flatté qu'énorgueilli du titre de second fondateur de la monarchie (car il n'était pas tems de s'énorgueillir encore), Charette qui ne voyait que le trône des Bourbons et qui ne savait qu'obéir à ses maîtres, reçut leurs ordres avec soumission, et prépara ses moyens pour les exécuter.

Chargé de la même mission auprès de Stofflet et de réconcilier les deux généraux, le comte de Rivière ménagea une entrevue chez M. Sapineau à Beaurepaire, dans laquelle il leur fit promettre d'oublier le passé, et d'agir de concert pour la reprise des armes. Charette oublia tout et se mit

Digitized by Google

en devoir d'agir ; Stofflet promit tout, garda son fiel et ne fit rien. Quoique M. Beauchamp assure que dans cette entrevue Charette exigea de Stofflet qu'il lui livrât Delaunay, pour le punir de sa conduite séditieuse lors de la pacification, il n'en fut pas dit un mot.

Je ne rechercherai point ici les causes des nouvelles hostilités que chaque parti s'imputait réciproquement. Mais il est certain qu'indépendamment des ordres du comte d'Artois, Charette s'y vit forcé par le rapprochement des postes républicains autour de son quartier-général à Belleville. Il y en avait à Palluau, à la Motte-à-Chat, à Machecoul, aux Essarts, aux Herbiers, aux Quatre-Chemins, à Saint-Fulgent, à Beaulieu et dans plusieurs autres endroits ; de sorte que Charette qui devait rester maître de tout le pays, à condition de protéger les convois sur les grandes routes, se trouvait resserré dans un cercle de deux lieues de rayon.

Le comité de salut public avait donné des ordres d'arrêter tous les chefs des brigands. M. Allard commandant de la division des Sables, fut surpris dans son camp avec une vingtaine des siens et conduit aux Sables. Le nommé *Goulepot* commandant aux environs de la Garnache, et 11 de ses soldats avaient été enlevés quelques jours auparavant et fusillés à Nantes. Dès que Charette apprit par des soldats de M. Allard

Digitized by Google

qui s'étaient sauvés à Belleville l'arrestation de leur chef et de leurs camarades, il écrivit au représentant Gaudin qui était aux Sables pour se plaindre de cette voie de fait et demander le renvoi des prisonniers. L'officier porteur de la lettre crut voir dans les mouvemens qui se faisaient autour de lui, qu'il courait risque d'être arrêté avec les soldats qui l'accompagnaient, et sans attendre la réponse il revint en diligence à Belleville.

Le lendemain un détachement de 40 cavaliers du camp des Essarts vint à Belleville avec une proclamation aux insurgés, et sommation aux chefs de quitter la cocarde blanche, et de livrer les magasins militaires. Le détachement se plaça sous la halle en signe de prise de possession. On était alors à la messe. Charette sortit avec sa troupe, et lorsque celui qui commandait le détachement eut prononcé les mots *de cocarde blanche*, c'est vous, lui dit le général, qui mettrez bas la cocarde tricolore et rendrez vos armes; voyez si vous voulez faire résistance. En même tems il fit cerner les républicains par 300 hommes qui les désarmèrent et les conduisirent en prison. Il n'y avait parmi eux que 15 cavaliers. Le reste était composé d'officiers de différens grades avec l'uniforme de simples cavaliers, tous gens braves et déterminés qui avaient ordre d'enlever Charette. *Nous venons d'apprendre*, lui dirent les autres, *qu'on nous avait conduits ici dans l'intention de vous arrêter : mais nous ne voulons pas*

vous laisser croire que nous ayons trempé dans ce complot, et nous ne demandons pas mieux que de servir sous vos ordres. Charette renvoya plusieurs officiers avec le commandant qui fut, dit-on, fusillé aux Sables pour avoir manqué son coup. Un des prisonniers se trouva muni dans la prison d'un bois propre à enfoncer la porte. Charette le fit fusiller; c'est le seul qu'il ait fait mourir comme chef de révolte dans le tems de cette arrestation.

Ainsi les choses en étaient au point de ne plus dissimuler. Charette donna ordre à tous les chefs de division de rassembler leurs soldats et de se rendre à Belleville dans la nuit du 23 juin. Il envoya un officier et dix cavaliers au camp des Essards pour sommer le commandant de se retirer, sa position étant une contravention aux articles du traité de paix (1). Le commandant fit réponse qu'il avait ordre de tenir le camp et qu'il le tiendrait.

Quand les divers rassemblemens furent réunis à Belleville, Charette convoqua tous les officiers pour leur annoncer la résolution qu'il avait prise de recommencer la guerre. Les infractions du comité de salut public au traité de la Jaulnais, la mort subite de Louis XVII dans la prison

(1) Ce camp était situé au-dessus du bourg entre les Essards et les Quatre-Chemins.

Digitized by Google

du Temple, les troupes républicaines cantonnées de toutes parts dans le territoire vendéen, la mort de plusieurs chefs arrêtés dans les environs de Machecoul, l'enlévement de M. Allard dans son camp, les ordres donnés, les mesures prises pour l'enlever lui-même à son quartier-général, les exécutions sanglantes commises sur les prisonniers vendéens tant à Nantes qu'aux Sables, les secours promis par l'Angleterre qui dans le moment actuel préparait une expédition de la plus haute importance, le soulévement général de la Bretagne, enfin les ordres qu'il avait reçus des princes, tels furent les motifs que Charette fit valoir sur la nécessité de reprendre les armes.

Après qu'il eut parlé, la consternation et le silence régnèrent dans l'assemblée. On était accoutumé aux douceurs de la paix; il n'y avait plus d'esprit insurrecteur. A la vue des ruines dont tout le pays était couvert, au souvenir des fatigues de la guerre, des privations de tout genre qu'elle avait occasionnées, des malheurs dont chaque parti était la victime, les haines s'étaient affaiblies. On préférait le repos obscur sous des toits charbonnés et dans des masures, aux glorieux travaux du champ de mars; mais Charette avait parlé; tel était son ascendant que personne n'osa contredire et on obéit. Il fit renouveler le serment de fidélité au roi et vanta la bravoure des soldats qui devaient bientôt rétablir la religion et la monarchie. Il adressa à la nation fran-

Digitized by Google

çaise une proclamation, dans laquelle il rendait compte des motifs qui l'avaient conduit à une pacification momentanée avec la république, pacification à laquelle le peuple vendéen se refusait, (1) et de ceux qui le forçaient à recommencer la guerre. « O Français! disait-il, jugez de notre » conduite et de nos sentimens. Ralliez-vous à » nous. Que l'expérience vous instruise » (2).

Il était urgent de faire lever le camp des Essards qui interceptait la correspondance de l'armée du centre avec Belleville. Charette s'avance à une demi-lieue du camp, fait faire halte et envoie dix cavaliers pour sommer le commandant républicain de faire retirer sa troupe, sans quoi il en viendra aux voies de fait. Le commandant répondit comme la première fois. Alors Charette donna l'ordre d'essuyer le premier feu de l'ennemi, de foncer dans le camp et de faire le plus de prisonniers qu'il serait possible. Il marcha ensuite à la tête de sa troupe. Les républicains le reçurent par une vive fusillade; mais bientôt le camp fut emporté. De cinq cents hommes qui s'y trouvaient on en fit plus de trois cents prisonniers que Charette renvoya le lendemain, dans l'espérance que le représentant Gaudin à qui il écrivit pour la deuxième

(1) Il est certain que la majorité de l'armée n'était pas d'avis de faire la paix.

(2) Pièces justificatives, N.° 14.

Digitized by Google

fois, lui renverrait les siens ; le représentant ne lui fit même pas de réponse. M. Demoutier eut dans cette affaire la mâchoire fracassée d'une balle et Pajot fut blessé à une cuisse.

Une partie de l'armée qui revenait des Essards, fit rencontre à Beaulieu d'un convoi parti des Sables pour Palluau, avec une escorte de 200 hommes qui furent faits prisonniers. Comme on pillait les ambulances, le représentant Gaudin parut avec son escorte ordinaire. Les Vendéens crurent que c'était la garnison de Palluau qui venait pour dégager le convoi, et ils se retirèrent avec leurs prisonniers. Dans le désordre occasionné par cet incident, plusieurs cherchèrent à se sauver et furent massacrés en fuyant. Gaudin se félicita de la méprise des Vendéens qui avait sauvé la représentation nationale d'un aussi grand danger.

En revenant des Essards à Belleville Charette disait : *je vois beaucoup de chevaliers, de comtes, de marquis au quartier-général ; mais ici je ne vois que mes anciens cavaliers.* Il en fit quelques reproches aux émigrés qui depuis la pacification étaient venus demander de l'emploi dans son armée. Fiers de leur noblesse, de leurs titres souvent imaginaires, de leurs faits d'armes vrais ou faux chez les puissances coalisées, ils croyaient que le seul nom d'émigré devait leur tenir lieu de recommandation, et les élever aux

Digitized by Google

premiers grades. Avec des prétentions exagérées, des airs de hauteur, une morgue insultante, et sur-tout un mépris choquant pour ces guerriers de naissance commune, souvent de profession vulgaire, qui sous des vêtemens grossiers portaient des cœurs courageux et fiers du sang qu'ils avaient perdu au champ d'honneur, les émigrés aliénèrent les esprits, firent bande à part et refusèrent de marcher sous leurs ordres. *Qu'ils fassent comme nous*, disaient les Vendéens, *qu'ils courent sur l'ennemi tête baissée, et qu'aux yeux des plus braves ils se montrent dignes de nous commander !*

Pensez-vous, messieurs, leur demandait Charette, que je doive et que je puisse destituer sans cause de braves officiers qui ont partagé mes fatigues, mes dangers, à qui je dois mes succès, et qui ont élevé si haut la gloire des Vendéens ? Ce ne sont pas gens à céder leur place, je vous en avertis ; croyez-moi, combattez à mes côtés ; les premiers emplois vacans seront pour vous. Un petit nombre s'accommoda de ces propositions ; le reste ne voulut pas y entendre. *On en était venu à se détester*, dit l'auteur du manuscrit déjà cité, *comme si on n'avait pas été du même parti. Charette*, ajoute-t-il, *ne les aimait pas et ne refusa point de permission à ceux qui voulurent se retirer.* Il est vrai qu'en général, Charette n'aimait pas les émigrés, par les raisons qu'on vient de dire ; mais il fit toujours le plus

grand cas de ceux qui combattirent avec lui, et il donna de vifs regrets à la perte de ceux qui périrent dans la malheureuse affaire de Saint-Cyr.

Ce n'était pas, sans doute, faute de courage que les mécontens quittèrent l'armée de Charette; ils en avaient fait preuve au-delà des frontières. Mais l'amour propre d'un côté, de l'autre la manière de combattre des Vendéens, si éloignée de celle des troupes de ligne, qui rendait souvent inutiles la prudence et la valeur des chefs, ralentirent beaucoup leur zèle pour la défense d'un parti dont ils entrevoyaient la ruine prochaine.

Que faire dans cette position critique? se cacher eût été trop honteux. Il restait encore un simulacre d'armée; le paisible Stofflet tenait son quartier-général à Maulevrier ou au château du Lavoir. Spectateur tranquille de ce qui se passait sur les côtes du bas-Poitou et de la Bretagne, il devint le centre du ralliement des émigrés qui y arrivèrent en foule. Charette ne voyait en eux que des égaux dont il blâmait les prétentions: Stofflet ennemi des nobles se mit au-dessus d'eux par sa qualité de général, et les reçut avec une protection hautaine; il les força de signer un acte par lequel ils renonçaient à rien prétendre sur le pays soumis à son commandement, le reconnaissaient pour leur général et promettaient de lui obéir. Les émigrés descendirent au-dessous de lui par des flagorneries qui enflaient d'autant

Digitized by Google

plus son orgueil, qu'il voyait en eux des courtisans titrés, des flatteurs, qui naguère auraient pu le tenir à leurs gages. Des préférences pour eux, des distinctions offensantes pour ses anciens officiers, furent le prix de cet abaissement, et lui attirèrent de leur part des reproches aussi amers que bien fondés.

Dans une longue plainte que l'un d'entre eux, le sieur Charles lui adressa, cet officier disait : « Je me crois obligé de vous prévenir que tous » vos anciens officiers sont mécontens de la manière dont on les traite, du mépris qu'on affecte à leur égard, et des préférences marquées » qu'on donne à des gens qui se disent nobles » émigrés, et qui étalent de grands noms sans les » avoir peut-être mérités. On n'appèle plus aujourd'hui au conseil que des émigrés qui n'ont » jamais fait le coup de fusil dans la Vendée.... » Il paraît des proclamations au nom du conseil » militaire ; elles sont signées d'officiers qui n'en » ont aucune connaissance, par les émigrés et » les domestiques du Lavoir. Pourquoi affecte-t-on de placer à la fin de ces prétendues signataires, les *Cadi*, les *Nicolas*, *Châlon*, » *Forestier*, *Cétreton*, *Soyer*, *Fougeray* ? Où » sont donc les grades ? Sont-ce les officiers qui » signent aujourd'hui au nom du conseil qui ont » défait les bleus à Châtillon, à Coron, à Vihiers, » à Dol, à Pontorson, à Gesté, à Chaudron, à » St. Pierre de Chemillé ? .... Général ! si on

» éloigne de vous les officiers dont on méprise la » naissance, malgré leur bravoure et l'élévation » de leurs sentimens, prenez garde au sort qui » vous est réservé. Pour la même raison vos of- » ficiers protesteront contre ces proclamations, » tant à cause de l'injustice qu'on leur fait, que » de leur contenu. Il y en a une qui contient des » personnalités contre Charette ; il peut les mé- » riter ; mais quand il est nécessaire de se réunir, » il faut éviter tout ce qui fomente la division. » Les émigrés viennent en foule à votre quartier- » général parce que vous êtes en paix : ferez- » vous la guerre, ils fuiront tous. Aucun d'eux » ne se procure d'armes et ne se dispose à agir.

» Les émigrés devraient cacher leurs noms et » leurs qualités ; s'abstenir de prendre leurs titres, » jusqu'à ce que les circonstances le leur permet- » tent. Lorsque les républicains auront asservi » le pays de Charette et de Sapineau, soyez per- » suadé qu'ils vous reprocheront d'avoir caché » ces messieurs, et qu'ils agiront en conséquence. » Que ferons-nous alors ? (1)

Cette plainte énergique est sur-tout remarquable en ce qu'elle fait voir que des officiers de Stofflet ne partageaient pas son animosité contre Charette. Elle prouve que les émigrés qui assis-

(1) Correspondance des émigrés, p. 72.

Digitized by Google

taient au conseil faisaient cause commune avec le général en matière de ressentiment, puisqu'ils avaient signé la proclamation contenant des personnalités contre Charette ; celui-ci ne s'est jamais rien permis de semblable. La plainte est encore remarquable par cette prédiction dont l'accomplissement a été si funeste au parti royaliste : *lorsque les républicains auront asservi le pays de Charette et de Sapineau, que ferons-nous ?*

Quand nous aurons sabré Charette, disaient les républicains, *nous passerons la Divate* : c'est une petite rivière qui séparait les territoires des deux généraux et qu'on passe à pied sec en été. Ils ne tardèrent pas à franchir ces limites.

M. Beauchamp, si souvent infidèle dans ses récits et toujours disposé à donner des torts à Charette, dit (1) *que c'était sans en avoir prévenu Stofflet qu'il avait recommencé les hostilités* : cela est démenti par la mission du comte de Rivière, par l'entrevue des deux généraux à Beaurepaire, dans laquelle ils promirent d'oublier le passé, et de s'aider mutuellement. Il y a sur-tout bien de la mauvaise foi dans cette allégation dont l'historien décèle lui-même la fausseté, lorsqu'il attribue au conseil de Stofflet la réponse au rapport de Doulcet-de-Pontécou-

(1) Tome 3, p. 255.

Digitized by Google

lant à la convention nationale contre plusieurs chefs royalistes qui avaient été arrêtés. Cette pièce sortie de l'imprimerie de Stofflet, parce qu'il n'y en avait pas d'autre dans la Vendée, avait été arrêtée et signée par Charette à son quartier-général le 22 juin. Stofflet la signa le 23. L'ordonnance du commissaire-général Bernier pour l'impression, publication et affiche dans toutes les paroisses qui composent l'arrondissement des armées d'Anjou et du haut-Poitou est du même jour, et ce n'est que le 24 que Charette a attaqué le camp des Essards. L'historien avait la pièce et les dates sous les yeux; c'est contre leur témoignage, celui de sa conscience et la notoriété des faits précédens, qu'il avance un fait faux pour inculper Charette et légitimer en quelque sorte l'animosité de Stofflet contre lui.

Il est vrai que M. Beauchamp dit que *le style de cette proclamation, les assertions hasardées et les suppositions invraisemblables qu'elle renferme, firent juger qu'elle avait été fabriquée à Paris par les agens du prétendant, et que ce n'était qu'une de ces productions de circonstance, imaginées pour réveiller les haînes assoupies contre la convention* (1). Mais en admettant cette supposition, l'historien n'en serait pas moins blâmable, puisqu'à la page

(1) T. 3, p. 253.

152 du même volume, il parle de la mission du comte de Rivière qui, indépendamment de la reprise des armes, avait aussi pour objet de réconcilier Stofflet avec Charette; il cite l'entrevue qui eut lieu au quartier-général de Beaurepaire, dans laquelle les deux généraux parurent avoir fait le sacrifice de leur ressentiment personnel. Stofflet était donc bien averti que Charette allait recommencer les hostilités, et si l'un d'eux n'a fait qu'en apparence le sacrifice de ses ressentimens, c'est Stofflet qu'il faut en accuser.

Malgré la persévérance de Stofflet à rester en paix, les républicains firent de nouvelles réquisitions sur son territoire, contre lesquelles ce général réclama inutilement. L'abbé Bernier s'offrit avec lui comme médiateur entre la république et Charette, dont il connaissait trop bien les sentimens pour se flatter de quelque succès. C'était lettres sur lettres, intrigues sur intrigues, difficultés sur difficultés. L'ennemi se prêtait à cette comédie en attendant le moment favorable pour tomber sur les négociateurs, qu'aveuglait la funeste ambition d'asseoir leur fortune sur la perte de Charette, et comme on le verra bientôt, sur la ruine du parti Vendéen.

Lorsque Charette emportait le camp des Essards, les émigrés débarquaient sur la plage de Carnac. Tous les postes républicains se portèrent aux endroits menacés, et la Vendée se trouva

Digitized by Google

pendant un mois sans ennemis. Qui n'a pas entendu parler de la descente de Quiberon, si désastreuse pour les royalistes ? du massacre des émigrés pour qui M. de Sombreuil, par un dévouement sublime, avait obtenu d'être traités comme prisonniers de guerre ? Charette n'en fut pas plutôt instruit, qu'il fit fusiller les prisonniers détenus à Belleville, à la réserve de quelques-uns qu'il renvoya aux chefs républicains pour les en informer. *C'est*, leur écrivait-il, *avec la plus vive douleur que je me suis vu forcé d'user de représailles afin d'empêcher, s'il est possible, de pareilles barbaries. Mais je vous déclare que j'en userai ainsi à l'avenir, toutes les fois qu'on égorgera des prisonniers royalistes.*

Cette terrible exécution fut faite à la tête de l'armée. Un des officiers qui la commandait fit lui-même l'office de bourreau et vint s'en vanter au quartier-général. *Sortez de ma présence*, lui dit Charette, *vous êtes indigne du rang d'officier*, et il le destitua.

Charette avait adressé au comte d'Artois une lettre pour le roi d'Angleterre, dans laquelle il suppliait S. M. Britannique d'aider de tout son pouvoir les royalistes à remettre les Bourbons sur le trône. Alors tout annonçait de la part du gouvernement anglais des dispositions favorables. L'amiral Bridport et le lord Cornwallis menaçaient l'Orient et Bellisle ; des divisions parti-

Digitized by Google

culières inquiétaient le Hâvre, Cherbourg, Grandville et Saint-Malo. Le lord Moira allait mettre à la voile avec 60 bâtimens de transport, 4000 hommes de troupes anglaises commandés par le major général *Doyle*, et différens corps d'émigrés. Le commodore Waren faisait savoir à Charette qu'il avait à sa disposition des armes, des munitions et de l'argent ; le comte d'Artois était attendu et arriva quelque tems après dans la rade de Quiberon. Quel beau moment pour les royalistes, si la politique anglaise ne se fût pas fait un jeu de ranimer leurs espérances et de les tromper toujours !

Il y avait à Palluau un nombreux rassemblement. Charette détacha les divisions de Machecoul et d'Ezenay qui se portèrent vers la côte de Saint-Jean-de-Mons entre ce poste et Saint-Gilles, lieu convenu pour le débarquement. Chemin faisant 400 hommes du 110.e régiment qui était en garnison à Saint-Gilles, sortirent pour s'y opposer. On les repoussa vigoureusement. Une partie du détachement était restée dans la plaine de Soulans pour contenir la garnison de Chalans qui n'était pas en force. Le lendemain divers détachemens républicains d'environ 12 cents hommes, se réunirent à ceux de la veille et firent une nouvelle tentative ; mais à la première décharge des royalistes, soutenue par l'artillerie de deux lougres anglais, l'ennemi prit la fuite avec perte d'une centaine d'hommes dans

les deux actions, et le débarquement s'effectua en entier. Il consistait en 40 milliers de poudre, deux pièces de canon de huit, 6000 fusils, des sabres, des pistolets, des uniformes rouges, des *chemises*, des bas, des souliers et autres effets d'équipement. Plus de 60 charrettes en furent chargées et les transportèrent à Belleville. On eut l'imprudence de les mettre dans le voisinage du magasin à foin où des traîtres mirent le feu dans la nuit. Si par malheur le vent eût porté les flammes de ce côté, le bourg et tous ceux qui s'y trouvaient auraient péri par l'explosion de la poudre.

Charette reçut encore cinquante mille livres en or qu'il fit remettre aux principaux officiers et à l'aumônier de l'armée ; car il ne gardait jamais rien des deniers publics pour ses propres besoins. *Si vous voulez*, lui disait l'aumônier dans une lettre de sa correspondance avec le général, trouvée après sa mort, *si vous voulez que je vous envoye des hommes et des chevaux, je ferai usage de l'argent que vous m'avez confié pour cette dépense ; je n'attends que votre décision.* Quelque tems après l'aumônier ayant été pris et mis à mort, on trouva dans sa valise vingt-quatre mille livres en or, que ceux qui l'avaient arrêté partagèrent dans des proportions inégales qui faillirent exciter entre eux des querelles sérieuses.

Digitized by Google

L'arrivée prochaine du comte d'Artois à l'Ile-Dieu avait été annoncée à Charette par le comte de Rivière qui lui remit le brevet de lieutenant-général et le cordon rouge. Stofflet reçut le *brevet* de maréchal-de-camp, et sur les nouvelles *instances* que lui fit le comte de Rivière pour se réunir à Charette, Stofflet donna et faussa encore sa parole. *Il était très-résolu*, dit M. Beauchamp, *de n'agir que d'après les circonstances. Mécontent de ne jouer que le second rôle, il était peu disposé à se départir d'un système de prudence dont il n'avait eu qu'à s'applaudir jusqu'alors* (1). Avec moins de prudence, d'orgueil et de jalousie, Stofflet aurait servi la cause du royalisme. Qu'avait-il fait de plus que les autres chefs de l'Anjou avant le passage de la Loire? Qu'avait-il fait depuis son retour qu'il s'était constitué général en chef? Quelle était la supériorité de son génie, de ses talens pour exiger le premier rang, et ne vouloir pas combattre sous celui qui avait toujours combattu? lui qui s'était constamment refusé aux invitations et aux ordres des princes pour reprendre les armes. Est-ce ainsi qu'on mérite le premier rang et les grandes décorations militaires?

Quant à Charette, ajoute M. Beauchamp, *rien n'égalait son orgueilleuse impatience de*

(1) Tom. 3, p. 265.

Digitized by Google

puis que le prétendant lui avait témoigné l'intention de se rendre en personne dans la Vendée. En effet le prétendant qui dès le mois de juillet 1794 avait nommé Charette lieutenant-général, lui écrivait en février 1795 qu'il avait un desir ardent de le joindre, de partager ses périls et sa gloire. *Je le remplirai*, ajoutait le prince, *dût-il m'en coûter tout mon sang.*

Dans une seconde lettre datée de Véronne le 3 septembre suivant il s'exprimait ainsi : *je ne puis finir cette lettre sans vous parler, je ne dis pas du desir, mais du besoin impérieux que j'ai tous les jours davantage d'être auprès de vous et de vaincre ou mourir à la tête de ma brave armée catholique et royale.* Enfin il lui écrivait le 18 du même mois, *j'espère qu'en ce moment mon frère plus heureux que moi jouit de cette gloire. De mon côté je fais tout mon possible pour pouvoir au moins me mettre en chemin ; mais comme d'Avaray vous l'a marqué dans ma lettre du 13 août, l'esprit de terreur ou de vertige qui a gagné la plupart des princes d'Allemagne, est cause que j'ai été forcé de recourir à l'empereur pour en obtenir un asyle momentané* (1).

Lorsque Charette reçut le cordon rouge, il

(1) Correspondance des émigrés, page 20.

Digitized by Google

dit au comte de Rivière, *je ne porterai cette décoration, qu'après que l'armée entière aura reçu sa récompense ;* il ne l'a jamais porté. Le prétendant lui avait fait demander la liste de ceux qu'il jugeait dignes de la croix de Saint-*Louis*; *mes officiers*, répondit-il, *ne veulent la recevoir que de la main de S. M.* C'était annoblir le caractère et la valeur de ses officiers que de leur prêter ses propres sentimens. C'était leur inspirer, non l'orgueil pris communément en mauvaise part, mais celui des ames nobles qui ne tient point aux personnes, celui que l'opinion des hommes attache aux grandes choses, aux événemens mémorables et qui devient sublime, quand pour ménager l'amour propre de ceux qui y ont pris part, on refuse de porter les décorations qui en sont la récompense.

M. de Suzannet crut devoir faire encore une tentative pour rapprocher les deux généraux ; et sur les représentations de quelques-uns de ses officiers, Stofflet écrivit à Charette dans cette intention. M. de Suzannet porteur de la lettre rapporta une réponse favorable ; mais l'abbé Bernier brouilla tout, sous prétexte que Stofflet n'avait que le brevet de maréchal-de-camp, tandis que Charette recevait celui de lieutenant-général et le cordon rouge. *Cet homme*, dit-il à Stofflet, *vous fera donc faire la guerre et la paix quand il lui plaira. Il ne vous appela point pour la paix de la Jaulnais ; il a déclaré la guerre*

Digitized by Google

sans votre coopération ; laissez-le déployer ses moyens. Il n'a pas partagé avec vous ce qu'il a reçu de l'Angleterre ; répondez que vous n'êtes pas en état de faire la guerre. Stofflet rendit à ses officiers mot pour mot le discours de l'abbé Bernier qui, comme dans toutes les occasions, l'emporta sur les avis les plus sages. Ce seul fait apprend lequel des deux généraux était le plus ambitieux, le plus vain, le plus dévoué au parti et le plus digne de commander.

Quand Charette recevait de la part des princes des témoignages aussi flatteurs de leur estime, de leur reconnaissance pour ce qu'il avait fait, de leur confiance pour ce qui lui restait à faire ; après deux ans et demi d'une guerre aussi honorable que périlleuse, quand par leur présence long-tems attendue il se croyait au moment de la voir se réaliser, et de relever l'antique empire des lys, ne peut-on justifier l'impatience qu'on lui reproche ? Qui de ses détracteurs, sans en excepter l'historien, eût été humble à sa place et n'aurait pas porté le cordon rouge ?

L'élévation de Charette au grade de lieutenant-général avait excité la jalousie des chefs bretons comme celle du chef angevin, qu'ils cherchaient depuis long-tems à ramener aux hostilités. Ce fut bien pis lorsqu'il fut nommé généralissime de toutes les armées royalistes. *Ce choix de S. M.*, écrivait le comte de Châtillon au comte de Pui-

Digitized by Google

saye, *est d'autant plus surprenant, que si Charette a fait de grandes choses, il n'a ni les talens, ni les moyens de conduire une si grande machine* (1).

Dans l'espèce d'agonie où se trouvait alors le parti royaliste, (la lettre est du 10 novembre 1795) ceux qui blâmaient la nomination de Charette en qualité de généralissime, auraient bien dû indiquer un chef qui eût fait de plus grandes choses, qui eût plus de célébrité, et qui fût plus capable de conduire la grande machine. Etait-ce le pacifique Stofflet ou le déserteur de Quiberon, Puisaye que le conseil-général du Morbihan fit arrêter et voulut punir de sa lâcheté? (2) C'était lui en effet qui faisait mouvoir tous les

(1) Pièces justificatives, n.° 15.

(2) Il est notoire que le comte de Puisaye abandonna l'armée à Quiberon et se sauva le premier à bord de la frégate la Pomone, que montait le commodore Waren commandant de la flotte anglaise. Un officier de cette frégate justifiait plaisamment ce général en disant : *qu'il ne s'était pas embarqué le premier; qu'il avait fait passer son domestique devant pour lui donner la main.* Puisaye était si méprisé, qu'il ne put soutenir les regards des officiers anglais. Il alla s'établir à l'île de Wat, où sa grande occupation était de faire faire des fours de boulangerie. On ne l'appelait sur la flotte que *maester baker,* le maître boulanger. Aucun officier de son armée ne le voyait que pour les choses de son commandement. On aurait rougi de paraître en public avec lui, et il se promenait toujours seul.

Digitized by Google

ressorts de l'intrigue pour se mettre à la place de Charette.

L'anonyme qui sous le titre de comte a publié des mémoires pour servir à l'histoire de la guerre de la Vendée, dit qu'il fut envoyé par lui à l'Isle-Dieu pour engager le comte d'Artois à descendre sur la côte de Bretagne, parce que celle du Poitou était moins abordable, et que le général Charette n'avait pas les moyens nécessaires pour le recevoir. Il lui disait que *son nom était célébré par les trompettes de la renommée dans toute l'Europe, mais que dans les pays royalistes ce n'était pas la même chose; que sa réputation qui à juste titre était très-grande, ne réunissait pas les opinions au point d'inspirer le desir de le voir chef suprême; rôle auquel il ne pouvait être appelé que par la confiance générale qu'il ne réunissait pas, et que la volonté royale échouerait sur cela à changer l'opinion* (1).

Malgré les intrigues de Puisaye et l'éloquence de son envoyé, le comte d'Artois toujours dupe de la politique anglaise, écrivait à Charette, *je vous demande, je vous ordonne même de me marquer un point quelconque sur la côte depuis Bourgneuf jusqu'à la pointe d'Aiguillon, où*

(1) Pièces justificatives, n.° 17.

L'auteur de ces mémoires est un des écrivains les plus fougueux contre Charette, et le plus inconséquent.

Digitized by Google

vous puissiez porter à jour nommé un corps de quelques centaines de chevaux. Je m'y trouverai sans faute avec un petit nombre de personnes. Je m'y réunirai à votre intrépide armée et nous conviendrons ensuite du lieu où nous pourrons donner la main aux Anglais, et établir une communication solide avec eux. Tous les retards que j'éprouve m'affectent sensiblement, mais ils n'affaibliront point ma constance ni la fermeté de ma résolution (1).

Charette se mit deux fois en marche pour protéger la descente du prince, et deux fois des difficultés réelles ou supposées de la part des Anglais en empêchèrent l'exécution ; enfin le jour pris pour une troisième tentative, il part de Belleville, rassemble toutes ses divisions et marche sur plusieurs colonnes vers le lieu du débarquement. Jamais l'armée n'avait été plus nombreuse, et l'espérance de remettre les Bourbons sur le trône plus exaltée. L'ambition de paraître des premiers à la vue du prince, de s'en faire remarquer pour avoir droit de lui demander des graces, y avait attiré beaucoup de gens qui n'avaient jamais fait la guerre, et qui augmentèrent l'embarras de se procurer des vivres auxquels la précipitation du départ avait empêché de pourvoir. Dans un moment de détresse, on apporta une

(1) Pièces justificatives, n.° 16.

bouteille de vin au général : *Mon premier besoin*, dit-il, *est de donner l'exemple* ; il prit la bouteille qu'on avait eu beaucoup de peine à se procurer, et il la brisa contre une roche.

L'armée n'avait plus qu'un jour de marche, lorsqu'un envoyé du comte d'Artois vint lui annoncer que les généraux anglais avaient décidé qu'ils resteraient en observation devant l'Isle-Dieu, et que le débarquement se ferait dans un moment plus opportun. Il lui remit au nom du prince un très-beau sabre portant cette devise incrustée sur la lame, *je ne cède jamais. Dites au prince*, répondit Charette, *qu'il m'envoie l'arrêt de ma mort. Il m'ôte tout moyen de le servir. Vous me voyez aujourd'hui avec* 15000 *hommes, demain je n'en pourrai pas rassembler trois cents. Je n'ai plus qu'à me cacher, ou périr les armes à la main ; je périrai.* Cette réponse connue de l'armée, exprime d'une manière aussi noble que touchante la profonde douleur et le dévouement inaltérable du général vendéen à la maison de Bourbon.

Est-ce la perfidie des Anglais ou la lâcheté du comte d'Artois qui a toujours empêché la descente ? On dit dans le tems que le prince avait assemblé son conseil pour décider s'il devait se faire mettre à terre, et que la plupart de ceux qui le composaient, trouvant auprès de sa personne une existence agréable qu'ils courraient

Digitized by Google

risque de perdre à la guerre, l'en avaient détourné. Cela n'est pas vraisemblable, d'après la mission de M. de Rivière dans la Vendée et les ordres du prince à Charette de venir sur la côte le recevoir. D'autres ont prétendu, et cela n'est pas plus vraisemblable, que le comte d'Artois avait demandé plusieurs fois au commandant de la flotte pourquoi il différait de le débarquer, et qu'à la fin le commandant lui avait répondu, *faites-moi votre demande par écrit et je vous répondrai de même.*

Sans s'arrêter à des on dit, que l'histoire rejette parce qu'ils n'ont aucune authenticité, il faut chercher dans les grands intérêts qui faisaient mouvoir les parties, les motifs d'une conduite si contraire au but qu'elles semblaient se proposer. Du côté des Anglais, des armemens de flottes considérables, des dépenses énormes dont aucune nation n'était en état de faire le sacrifice en pure perte, des honneurs fastueux rendus à un roi détrôné dans la personne de son frère, l'arrivée solemnelle de ce prince en vue de la terre promise à sa valeur; de la part de ce dernier un royaume à conquérir, une armée prête à le recevoir, un peuple épuisé par la plus sanglante tyrannie et n'aspirant qu'au retour de l'autorité légitime sous ses anciens souverains, quels garans plus surs en apparence d'une association sincère dans l'entreprise qui devait rétablir un grand empire et rendre le repos à l'Europe? Mais ces mêmes

Digitized by Google

Anglais éternels ennemis de la France avaient fomenté les troubles de la révolution, alimenté la guerre civile, bouleversé l'Europe. Des intérêts plus grands que toutes leurs dépenses s'opposaient au rétablissement de l'ordre, et derrière leurs vains simulacres de royauté se cachaient les instrumens qui l'avaient détruite et qui servaient à en empêcher le retour. Illustres prisonniers dans leur capitale et sur leurs vaisseaux, les princes français étaient gardés à vue. Il y avait ordre de couler bas les embarcations qui se seraient éloignées de la flotte ou de la côte de l'Isle-Dieu, et rien ne pouvait échapper à la vigilance des postes placés sur les différens points.

D'après le système politique du gouvernement anglais si connu aujourd'hui, en voilà peut-être assez pour fixer l'opinion sur les motifs qui ont empêché la descente du comte d'Artois. Peut-être aussi les préventions subsisteront encore longtems; nous voyons les choses de si près; la postérité verra mieux que nous.

Il n'y avait plus d'espérance pour les Vendéens de voir un prince à leur tête. Charette accablé de cette idée assembla son conseil pour délibérer sur le parti qu'il y avait à prendre. Congédierait-on l'armée ? Attaquerait-on les républicains ? Tels furent les deux points à discuter dans le conseil. L'attaque fut résolue, et contre l'avis du général, on se porta sur Saint-Cyr, bourg situé

Digitized by Google

entre les Sables et Luçon. Ce parti que l'entêtement de Guérin avait fait prendre était d'autant plus ridicule, qu'il éloignait beaucoup Charette de son quartier-général, et que Saint-Cyr n'était défendu que par 400 hommes qui ne valaient pas la peine qu'on déployât contre eux l'armée vendéenne toute entière. Il était mal combiné, parce que Saint-Cyr est situé à-peu-près à égale distance entre Luçon et les Sables, où il y avait de bonnes garnisons qui ne manqueraient pas de venir au secours du poste attaqué; enfin pour arriver à Saint-Cyr, il fallait traverser des marais dans lesquels l'artillerie n'était pas facile à traîner, ce qui fit décider qu'on n'en menerait pas. Tous ces motifs présentés par le général, semblaient lui annoncer le malheur de cette expédition.

L'armée traversa la plaine dans un ordre imposant, présage trompeur de la victoire devant une bicoque qui devait, disait-on, être emportée au premier feu. Charette envoya un détachement au pont de la Claye, pour empêcher l'arrivée des secours de Luçon; il se plaça du côté opposé sur la route des Sables, et Guérin secondé par Lemoelle attaqua avec l'avant-garde. Tous les habitans de Saint-Cyr avaient pris la fuite, et la garnison s'était retranchée dans l'église où elle avait pratiqué des meurtrières. Sommée de se rendre, elle répondit par une décharge qui renversa plusieurs vendéens. A l'instant un feu des plus vifs

Digitized by Google

s'engage de part et d'autre; mais que peuvent des balles contre d'épaisses murailles qui les renvoyaient même quelquefois aux assiégeans, tandis que les assiégés tiraient à coup sûr et faisaient tomber tous ceux qui s'en approchaient?

Encouragés par le brave Guérin, les uns s'avancèrent avec des bottes de foin sur la tête et des tisons à la main pour brûler la porte de l'église; d'autres mettaient le feu aux maisons voisines, dans l'espérance de propager l'incendie et de forcer les républicains à sortir. Inutiles efforts! L'ennemi en sûreté dans ses murailles, riait des vains tourbillons de flamme et de fumée qui se perdaient dans les airs; après deux heures d'assaut il fallut se retirer avec perte de plus de 200 morts et un grand nombre de blessés, sans que l'ennemi eût perdu un seul homme; l'intrépide Guérin qui avait eu son chapeau percé d'une balle et deux chevaux tués sous lui, s'étant avancé pour dégager un de ses officiers blessé, fut frappé dans la poitrine de deux balles qui l'étendirent sans vie. Cette perte, la plus grande que l'armée eût encore faite, y porta la consternation et le découragement. Des cris lamentables se firent entendre, et suivant l'expression d'un officier de Charette, *ceux qui accompagnèrent son corps représentaient plutôt des enfans qui venaient de perdre leur père, qu'un rassemblement d'hommes accoutumés à mépriser la mort.*

Dans ces momens d'alarmes, le général De-

laage qui commandait à Luçon, tomba tout-à-coup avec 900 hommes d'infanterie et 100 de cavalerie sur le détachement qui gardait le pont de la Claye : son artillerie volante l'eut bientôt dispersé, malgré les efforts de la cavalerie vendéenne qui soutint le choc avec intrépidité, et eut beaucoup à souffrir dans la retraite honorable qu'elle fit pour protéger l'infanterie.

On transporta le corps de Guérin au Bourg-sur-la-Roche, où il fut enterré avec la pompe militaire. Deux ecclésiastiques, M. Gogué aumônier de l'armée et M. Givri prêtre de Luçon qui desservait la paroisse du Bourg-sur-la-Roche, se disputèrent l'honneur des funérailles et les partagèrent, l'un par les cérémonies religieuses, l'autre par une oraison funèbre qui arracha des larmes à tous ceux qui purent l'entendre. Charette en versa de bien amères sur la perte de son ami, d'un second lui-même, seul capable de le remplacer, seul digne de sa confiance que tant d'autres avaient trahie et trahirent dans la suite.

Charette, dit M. Beauchamp, *donna dans cette occasion des marques d'une sensibilité dont on le croyait peu susceptible* (1) : c'est qu'on avait calomnié son caractère comme sa conduite. Les républicains, les mécontens de son

(1) Tome 3, p. 280.

Digitized by Google

armée le peignaient comme un homme féroce, sanguinaire, et il avait une ame douce, humaine, indolente même à l'excès ; disposition tout-à-fait contraire à la cruauté. S'il fit quelquefois aux intérêts de son parti le sacrifice de sa sensibilité naturelle, il gémit de la nécessité qui lui en faisait un devoir. Lorsqu'il immola des victimes aux mânes des émigrés de Quiberon, il témoigna aux autorités républicaines de la manière la plus touchante sa profonde douleur d'y être contraint pour empêcher, s'il était possible, le retour de pareilles barbaries. Il chassa de sa présence et dégrada l'officier qui dans cette sanglante exécution se vantait d'avoir fait l'office de bourreau ; il avait déploré la mort d'Haxo. Celui qui gémit sur la mort de son ennemi, d'un ennemi tel que ce général républicain, n'est pas un homme insensible, encore moins un homme féroce et sanguinaire. Il reprochait quelquefois à Guérin le pillage et les violences que commettaient fréquemment les soldats de sa division ; *cela est vrai*, répondait-il, *mais ils se battent bien, je les laisse faire.*

Avant l'insurrection Guérin était un marchand poulailler, dont l'éducation conforme à son état semblait devoir l'y retenir toute sa vie. Des dons de la nature que l'éducation ne supplée point, mais que les circonstances développent et font valoir ; une intelligence rare, un coup-d'œil juste, un sang-froid admirable, un courage au-dessus

de tous les dangers l'appelèrent à des emplois plus honorables aussitôt que le bruit des armes se fit entendre. Si la cause qu'il servait eût triomphé, il aurait été mis au nombre des hommes rares dont les grandes qualités font pardonner les excès inséparables de la chûte et du rétablissement des empires.

Quand Charette eut versé sur la tombe de Guérin tout ce que la faiblesse humaine peut répandre sur celle des grands hommes, il rendit des devoirs aussi touchans à la mémoire de ceux qui avaient péri à Saint-Cyr, d'anciens et braves officiers dont le courage vint échouer devant les murs d'une église de village. Le jeune de la Grossetiere âgé de dix-sept ans, qui servait depuis le commencement de la guerre, et qui s'était trouvé aux affaires les plus périlleuses, plusieurs émigrés du dernier débarquement qui avaient affronté la mort avec intrépidité, méritaient aussi des regrets et demandaient les mêmes honneurs. Charette fit faire un service solemnel où il assista avec son état-major et les troupes sous les armes. Un officier, M. de V...., ne s'étant pas trouvé *à la* cérémonie, le général lui en témoigna tout haut son mécontentement : *Monsieur*, lui dit-il, *vous mériteriez les arrêts pour avoir manqué aussi essentiellement à toute l'armée.*

Les cérémonies funèbres étant achevées, chaque division rentra dans son cantonnement et

Charette revint à Belleville. Il donna le commandement du pays de Retz vacant par la mort de Guérin à M. Faugaret, jeune homme qui servait avec honneur dans cette division, et que des talens mûris par l'expérience rendaient capable de commander.

Cette suite d'événemens malheureux, et surtout la mort de Guérin, avaient découragé tous les vrais royalistes qui voyaient en lui le seul homme capable de remplacer le général, s'il eût été tué. Pour comble d'infortune, au lieu de cette union qui soutient et fortifie dans les circonstances périlleuses, et qui dans celle-ci aurait pu ramener la confiance, on vit naître de nouvelles dissensions entre les émigrés et les vendéens. Des espions républicains se répandirent dans les camps; une défiance générale, des dénonciations fréquentes excitèrent des inimitiés, des haînes, et portèrent le désordre dans les différentes divisions de l'armée.

Hoche avait adressé aux insurgés une proclamation pour les engager à mettre bas les armes, à livrer Charette qu'il accusait d'être le seul auteur de leurs maux. *Ne fuyez plus*, leur disait-il, *rétablissez vos chaumières; priez Dieu et labourez vos champs.* Des colonnes mobiles traversaient les campagnes, enlevaient les grains et les bestiaux qu'on rendait à ceux qui apportaient des armes, ou qui faisaient des dénonciations.

Digitized by Google

L'Espagne avait fait la paix ; des troupes nombreuses venaient couvrir la Vendée. Des officiers las de la guerre, craignant de voir ravager une seconde fois leurs propriétés, méditaient leur retraite ou la trahison : telle était la situation alarmante où se trouvait le parti royaliste. Charette regarde autour de lui, voit seul sans se troubler le danger qui le menace et les ressources qui lui restent.

L'armée de Bretagne qui d'abord avait cherché à paralyser ses forces, devait opérer une diversion en sa faveur. M. Sapineau commandant de l'armée du centre pouvait l'aider ; Stofflet.... mais comment compter sur Stofflet ? Cependant l'espérance de le voir enfin immoler ses ressentimens à sa gloire, à sa sûreté personnelle, tels étaient les moyens de défense que Charette comptait opposer aux ennemis publics et privés qui venaient l'assaillir. Il ne s'en dissimulait pas la faiblesse ; mais son courage et celui de quelques guerriers fidèles lui restaient pour combattre encore quelque tems les ennemis de son roi, et reculer le terme de sa destinée qu'il avait annoncée par ces paroles à l'envoyé du comte d'Artois : *Dites au prince qu'il m'envoie l'arrêt de ma mort.*

Hoche avait disposé ses lignes de manière qu'au couchant toute la côte depuis Bourgneuf jusqu'au-delà de Saint-Gilles était gardée par la

Digitized by Google

division du général Canuel. Celles du centre aux ordres du général Bonneau, occupaient vers le nord Breilherbaut, Palluau, Legé, le Luc, Montaigu et Tiffauges ; à l'est Saint-Fulgent, St. Vincent et le Pont-Charron : ces dernières communiquaient avec la division du général Delaage qui campait sur la rive gauche du petit Lay ; au moyen de ces dispositions, les armées vendéennes étaient investies de toutes parts. Celle du centre se laissa bientôt enlever les postes de Saint-Fulgent, de Beaurepaire et des Herbiers, en sorte que Charette se trouva resserré dans un cercle de quelques lieues entre la Roche-sur-Yon, Bournezeau et Vouy, pays couvert de bois, de broussailles et de bruyères dont l'accès difficile lui tenait lieu de forteresse, ainsi que la forêt d'Aizenay qui n'en est pas éloignée.

Que faisait Stofflet alors ? il boudait, (je ne connais pas d'expression plus propre à caractériser sa conduite dans des circonstances aussi majeures) il boudait à son quartier-général contre Charette, contre les princes, contre la monarchie prête à périr. Aussi le comte d'Artois qui connaissait son invincible obstination, ne s'adressa point à lui pour se faire ouvrir les portes de la Vendée. Charette seul eut tout l'honneur, les dangers et les pertes de cette funeste tentative. Mais quand Stofflet fut bien convaincu que la politique anglaise ne voulait que montrer le comte d'Artois aux royalistes, sans permettre

Digitized by Google

qu'il se mît à leur tête, il recommença ses intrigues que la présence du prince aurait confondues, et dont son éloignement l'empêchait de découvrir la trame. Stofflet chargea de cette mission le chevalier d'Autichamp, qui se rendit à l'Isle-Dieu avec le chevalier de la Béraudière envoyé par M. de Scépeaux. Pendant leur séjour dans l'île, Stofflet qui à tout événement cherchait à se faire un sort avantageux, négociait avec les républicains pour se soumettre irrévocablement à la république et se faire employer dans le territoire où il avait commandé. Voici ce qu'il écrivait au général Hoche, de la Mauvaisière le 5 frimaire an 4 : (26 nov. 1795.)

» Général, conformément à ma dernière lettre, » je prie le citoyen Martin qui veut bien se rendre à Nantes, de vous demander le jour, le » lieu et l'heure à laquelle aura lieu la conférence. Utile au bien général sous tous les rapports, elle sera précieuse à mon cœur par la » connaissance que je ferai de vous. J'y conduirai quelques amis qui m'entourent, et qui partagent avec moi les sentimens que vous me » connaissez. Accélérons, s'il est possible, ce » moment : il vous offrira des hommes aussi longtems calomniés que peu dignes de l'être. Salut, » paix et amitié. STOFFLET.

Huit jours après, troisième lettre de Stofflet et datée du même endroit le 12 frimaire (3 déc.) elle était ainsi conçue :

Digitized by Google

» Général, je viens d'éprouver une nouvelle » satisfaction ; elle est bien douce à mon cœur, » parce qu'elle a pour objet le bien général. L'ar- » mée dite du centre, pénétrée du desir de ré- » tablir la paix, vient de me demander par l'or- » gane de ses chefs, d'employer près de vous » ma médiation pour arracher cette malheureuse » contrée aux maux qu'elle éprouve en ce mo- » ment..... Ne négligez donc rien, je vous en » conjure, pour parvenir à cette fin salutaire ; » vous ajouterez à votre gloire l'inestimable hon- » neur d'avoir arraché à la misère et au désespoir » des milliers d'individus : un tel bienfait est » digne d'un cœur généreux et sensible. Je me » hâte de vous présenter l'occasion de vous signa- » ler en l'accordant. Votre acceptation comblera » le plaisir que je ressens de pouvoir obliger des » Français. L'exemple gagnera de proche en » proche. *Nous aurons bientôt la consolation* » *de voir la malheureuse Vendée adopter dé-* » *finitivement un système de paix et de sou-* » *mission dont elle n'aurait jamais dû se* » *départir.*

» J'attends d'un instant à l'autre votre répon se » pour le jour de notre conférence. Mais impa- » tient de rassurer des malheureux, je vous prie » de me répondre si vous acceptez l'intervention » qui m'est offerte, et de suspendre provisoi- » rement toutes mesures hostiles à l'égard de » cette contrée.

Digitized by Google

» Si, comme vous l'annoncez, votre desir est » de m'obliger, jamais bienfait de votre part » ne peut m'être plus agréable, et jamais recon- » naissance ne sera plus durable que la mienne. » Salut, paix, union et amitié ».

STOFFLET (1).

Pour apprécier Stofflet à sa juste valeur, il faut se rappeler sa conduite lors de la pacification de la Jaulnais. C'était alors en apparence un vrai royaliste, mais exalté, furieux, en délire, qui versait le sang de ses chefs de division pour avoir signé le traité. C'était en effet un fourbe qui en commettant ces excès, en publiant des proclamations insensées contre Charette et la république, négociait bassement avec les chouans et les commissaires pacificateurs pour obtenir un pareil traité. Ici c'est un fauteur du parti royaliste qui, dans le moment où il fait faire au comte d'Artois des protestations d'attachement et de fidélité, le trahit en faisant sa paix avec la république ; c'est un pécheur pénitent qui fait l'aveu de ses fautes, qui en demande l'absolution pour lui et ses adhérens. Dans peu on le verra, nouvel énergumène, faire un acte de folie qui le conduira déplorablement à sa fin.

La conférence si long-tems demandée et at-

(1) Correspondance des émigrés, page 76 et suiv.

Digitized by Google

tendue avec tant d'impatience eut lieu le 21 frimaire (12 décembre), dans la commune du May aux environs de Cholet, entre le général Hoche, Stofflet et l'abbé Bernier. Celui-ci qui portait toujours la parole, employa toute son éloquence pour convaincre Hoche du plus sincère attachement à la république. Il n'oublia ni le respect dû aux engagemens, ni l'horreur du parjure. Ces préalables remplis, il demanda l'exécution des arrêtés de pacification, avec promesse de faire exécuter peu à peu et sans violence les lois de la république: ce qui était la même chose que de se soumettre sans réserve, puisque ces arrêtés étaient des exceptions formelles aux lois. Ensuite on parla des chouans; l'abbé Bernier aurait voulu ne laisser que Charette sur la scène; mais Hoche n'entendit pas raison sur cet article. Il devint plus traitable quand l'abbé Bernier et Stofflet lui témoignèrent leur aversion pour les nobles, et le desir qu'ils avaient d'être employés l'un et l'autre par le gouvernement républicain. *Je leur laissai entrevoir*, écrivait le général Hoche au directoire (1), *sans pourtant m'y engager, qu'on pourrait les employer convenablement sous les ordres des autorités légitimes. Ils me promirent de se soumettre aux lois.* Bernier promit un petit travail sur le tout, et la

(1) Correspondance du général Hoche, t. 2, p. 252.

Digitized by Google

conférence se termina sans aucun arrangement définitif.

Pendant que Stofflet entretenait ces négociations avec la république, le comte d'Artois remettait à MM. d'Autichamp et de la Béraudière des instructions pour leurs chefs respectifs. Ces instructions générales pour tous les chefs des pays insurgés vendéens et bretons, contenaient les motifs qui décidaient les généraux anglais à évacuer l'Isle-Dieu; savoir, les dangers du mouillage pendant l'hiver, la difficulté de nourrir les troupes, et l'impossibilité dans cette position de combiner aucune opération utile avec les royalistes. Elles annonçaient des armes, des munitions et de l'argent. Stofflet et Charette devaient passer la Loire chacun avec 6000 hommes, qui se réuniraient à Candé à un pareil nombre de l'armée de Scepeaux. Cette armée devait faire sa jonction avec celle de Puisaye dans les environs de Rennes, pour se porter aux lieux indiqués par le gouvernement britannique. *Non-seulement*, disait le prince, *le résultat de cette opération sera de me voir à leur tête; mais je suis chargé de leur annoncer la présence prochaine de leur souverain, et je n'aurai que l'honneur d'être son prédécesseur* (1). Le prince remit en outre, pour Stofflet, à M. d'Autichamp

(1) Correspondance des émigrés, p. 39.

deux billets de la banque d'Angleterre de 24000 liv. tournois chacun.

Le chevalier de Colbert-Maulevrier, MM. de la Féronnière, de la Garde, de Châtillon, de Bourmont, et quelques autres envoyés du comte d'Artois vinrent solliciter Stofflet de reprendre les armes ; on lui promettait comme à Charette le brevet de lieutenant-général et le cordon rouge. Le prétendant écrivit aux deux généraux divisés, *qu'il attendait de leur zèle, de leur attachement à sa personne et à son service, qu'ils se prêteraient à tous les arrangemens que le bien de l'état exigerait d'eux.* Charette était aux prises avec l'ennemi ; Stofflet assembla son conseil ; voici sa réponse :

« La république est en paix avec l'Espagne et » fait marcher 45000 hommes dans la Vendée. » On l'aurait pu dans l'origine avec de l'accord » et de l'union. Mais Charette a perpétué des divi- » sions funestes. Il a condamné Stofflet en décembre » 1794. Il fit sa paix sans l'en prévenir ; il offrit de » marcher contre lui. Il a recommencé la guerre » et marché pour favoriser la descente, sans se » concerter avec l'Anjou. On lui a donné le grade » de lieutenant-général, quoiqu'il ne fût que » chef de division, lorsque Stofflet était major- » général de la Vendée entière. Le nombre des » forces républicaines effraie. Un second passage » de la Loire est impraticable ; mais le noble

Digitized by Google

» orgueil qui anime Stofflet ne lui fait point ou-
» blier qu'il s'agit maintenant de réparer les
» fautes et les malheurs de son parti ; *il ne voit*
» *rien de mieux à faire que d'ouvrir des né-*
» *gociations*, qu'on traînera en longueur, de
» multiplier les difficultés, de concerter une
» attaque générale jusqu'au débarquement an-
» noncé par le comte d'Artois ».

Ainsi malgré *son noble orgueil* de réparer les fautes et les malheurs de son parti, Stofflet ne voulait pas reprendre les armes, parce que l'ennemi arrivait dans la Vendée. N'était-ce pas au contraire le moment de les reprendre pour l'empêcher d'y pénétrer ? Il ne le voulait pas, parce que Charette avait été fait lieutenant-général avant lui. Il sacrifiait à une basse jalousie mal-adroitement publiée par son orgueil même, et fondée sur des allégations dont la fausseté est suffisamment prouvée, à une haine invétérée contre son rival, les intérêts de ce même parti que Charette seul n'était plus en état de soutenir. Il les sacrifiait malgré les ordres de ceux qu'il regardait comme ses souverains, qui attendaient tout de son zèle, de son attachement à leur personne et à leur service, qui lui envoyaient de l'argent. Il résistait à leurs touchantes invitations, aux offres des graces et des récompenses ; la perte de son rival prêt à succomber pouvait seule expier les offenses qu'il prétendait en avoir reçues. L'insensé ! il ne prévoyait pas que la sienne pou-

Digitized by Google

vait suivre de près ; il prévoyait encore moins qu'elle l'aurait devancée.

Son plan de négociation n'était qu'une couleur propre à masquer celles qu'il entretenait depuis long-tems avec les républicains pour se procurer une existence et un état honnêtes. *Il veut sincèrement la paix*, écrivait le général Hoche au ministre de la guerre, *parce que n'ayant pas le sou, il serait obligé de prendre sur les campagnes pour vivre. Stofflet est charmant*, écrivait-il encore au général Grouchi. (1)

S'agit-il de peindre Charette ? le ton, les couleurs changent, et cela devait être. « Ce cheval de » bataille des émigrés qu'il déteste, a un pouvoir » absolu sur tout le pays qu'il commande. Les » lois draconiennes qu'il a données au pays qu'il » occupe, l'ont en quelque sorte fait déifier par » une multitude ignorante que son nom seul » fait trembler. Son caractère est féroce et » singulièrement défiant. Son ambition est de » gouverner son pays féodalement. Il n'a point » d'ami..... Des femmes sanguinaires le dirigent » dans ses cruautés (2) ».

---

(1) Correspondance du général Hoche, p. 244 et 248.

(2) Charette commandait à une multitude ignorante, parce que la multitude l'est toujours ; mais *des lois draconiennes* n'ont jamais fait déifier personne. Si les complices de Marat l'ont mis au panthéon, la multitude l'a

Digitized by Google

Poursuivi par des forces trop supérieures pour leur faire tête en bataille rangée, Charette reprit cette tactique qui lui avait si bien réussi dans sa campagne d'hiver (1); mais le système d'attaque étant changé, les moyens de défense n'étaient plus applicables avec le même succès. Cependant ils eurent encore plusieurs fois l'avantage d'en imposer à l'ennemi et de l'arrêter dans ses poursuites.

Peu de tems après le retour de Charette à Belleville, le général Hoche y marcha sur trois

---

traîné à l'égoût de Montmartre. Charette avait un caractère ferme, mais naturellement doux et confiant; il devint méfiant sur la fin, parce qu'on avait mis sa tête à prix, qu'il était entouré d'espions et de traîtres qui le poursuivaient jour et nuit. Il eut des amis qui combattirent avec lui jusqu'au dernier jour, et ce jour-là il en avait encore trente. Qui peut se flatter d'en avoir un véritable, même dans la bonne fortune?

(1) Une déroute est souvent un avantage pour Charette. Il assigne un ralliement à ses fuyards. Le lieu est quelquefois à 10 ou 13 lieues derrière son ennemi qui le cherche en vain..... Charette a laissé son ennemi dans un pays dévasté, et avec la rapidité de l'éclair il se porte sur les convois, les intercepte, ou du moins les détourne de leur destination, et contraint par cette manœuvre son adversaire qui croit avoir obtenu un avantage pour avoir tué quelques hommes, de rentrer l'oreille basse dans ses cantonnemens. (Correspondance du général Hoche, p. 229 et 230).

Digitized by Google

colonnes de 3000 hommes chacune. La première qu'il commandait, partit de Mâchecoul et arrivait par Legé ; la seconde commandée par le général de division Bonneau sortit de Nantes, et la troisième qui avait le général Gratien à sa tête était partie de Challans. Charette n'ayant que 5 à 600 hommes au plus, fit enterrer deux pièces de canon qu'il avait eues du dernier débarquement, et partit de Belleville 4 heures avant l'arrivée de l'ennemi. Le lendemain il attaqua l'arrière-garde du général Bonneau qu'il battit complettement. Cochon, représentant du peuple, en rendant compte de cette expédition au comité de salut public, disait que les troupes de Charette avaient été battues et dispersées de tous côtés par une poignée de républicains, et que cependant le général en chef avait renvoyé les trois colonnes à leur poste, jusqu'à l'arrivée des troupes des Pyrénées, où l'on poursuivrait de nouveau Charette (1) : cependant 9000 hommes contre 600 n'avaient pas besoin de renfort.

Il était facile de prévoir qu'avec des forces aussi disproportionnées, soutenues par la séduction, l'espionnage et la trahison, la guerre ne pouvait pas durer long-tems. On parla de paix, et la plupart des officiers qui y avaient pris goût pendant la trève la demandèrent hautement.

---

(1) Moniteur, n.° 19, 19 vendémiaire an 4.

Digitized by Google

Plusieurs d'entre eux s'assemblèrent à la Grange-Barbate près de Roche-Servière, où MM. de l'Epinai et Badereau dressèrent à cet effet un mémoire qui fut signé de tous ceux qui étaient présens. On chargea le jeune Roberie et M. le Monnier de le porter aux autres chefs de division pour avoir leur signature. MM. Savin, d'Argens, Cailleau et Rezeau n'y firent aucune difficulté; mais en arrivant à Chauché les envoyés apprirent que M. de Rivière qui avait apporté les ordres du comte d'Artois pour recommencer la guerre, y était; ils remontèrent promptement à cheval et se retirèrent chez M.^{de} de Monsorbier, où il y eut le soir une discussion très-vive entre les deux partis.

Cependant Charette qui avait entendu parler du mémoire, ne pouvait se refuser à sa présentation : le jour convenu, tous les officiers présens, il en fit faire lecture par le commissaire général M. Remeau. On y exposait, entre autres motifs, qu'il était impossible de continuer la guerre, parce que les soldats ne voulaient plus se rendre aux rassemblemens ordonnés par les chefs de division, et qu'on manquait de subsistances. La lecture achevée, Charette demanda : Est-ce tout? Oui, général, lui répondit M. Remeau. Eh bien! reprit-il, jetez cela au feu : puis s'adressant aux officiers. « Se peut-il, MM., que des militaires qui » ont soutenu jusqu'à présent une guerre hono- » rable pour le rétablissement de la religion et

» du trône, me fassent une proposition aussi » lâche que déshonorante ? et vous sur-tout, » M. de la Roberie, qui vous êtes couvert de » gloire en tant de combats, perdrez-vous en » un instant le prix de votre courage et de vos » exploits » ? Profondément affligé du reproche personnel qu'il venait d'entendre, le jeune Roberie lui répondit : *Général, si je vous ai fait cette proposition conjointement avec beaucoup d'officiers de l'armée, c'est que j'ai cru comme eux qu'il n'y avait ni lâcheté ni déshonneur à la faire.* Je vous prouverai à la première occasion que je n'ai pas changé. Elle ne tardera pas, répliqua Charette.

Peu de jours après, un corps républicain de 5 à 600 hommes vint à Mormaison, pour défendre le passage de la Boulogne ; Charette y envoya un détachement. Au moment du départ, Roberie frappé d'une sorte d'égarement où l'on voyait tour-à-tour la fureur et la joie, allait et venait à grands pas agitant son sabre et disait tout haut : *Voici mon dernier jour.* A peine a-t-il traversé la rivière qu'il marche rapidement vers l'ennemi, se précipite dans ses rangs, frappe en désespéré, renverse tout ce qui se présente devant lui, et bientôt accablé par le nombre, il tombe frappé d'un coup mortel. L'ennemi ayant été battu et mis en fuite, on trouva sur le champ de bataille Roberie qui respirait encore ; on le transporta à Saligné où il expira le même jour. Il

Digitized by Google

voulut être enterré avec ses habits et ses armes. Le lendemain on rendit ces tristes devoirs à ce jeune guerrier qui emporta l'admiration et les regrets de toute l'armée.

Roberie, commandant de la cavalerie, joignait aux sentimens délicats de l'honneur une grande bravoure, une force de corps considérable, une activité sans bornes, qualités qui dans la rude campagne de 1794 procurèrent plus d'une fois le salut de l'armée. On lui reprochait comme à Guérin l'indiscipline de ses soldats qui lui étaient fort attachés, le pillage et les autres excès malheureusement trop communs dans l'état de guerre, qu'il ne sut ou ne voulut pas réprimer. M. Beaumel le remplaça dans le commandement de la cavalerie.

La perte de Roberie fut bientôt vengée par l'entière destruction d'un corps républicain qui était venu prendre la place du premier ; ces avantages ne rendaient pas meilleure la situation des royalistes. De nouveaux ennemis venaient remplacer ceux qui n'étaient plus, et Charette voyait chaque jour diminuer le nombre de ses soldats, sans pouvoir réparer leur perte. Il n'y avait presque pas d'action qui ne lui enlevât quelque chef. La mort de Pajot qui suivit de près celle de Roberie, le priva du plus intrépide qu'il y eut alors dans son armée. Charette avait détaché 300 hommes à la recherche d'un convoi parti du

Digitized by Google

Grand-Luc, pour se rendre au Château de Châtenay. On rencontra l'arrière-garde de l'escorte qui par une résistance opiniâtre donna le tems au convoi d'échapper ; mais accablés par le nombre, les républicains prirent la déroute. Pajot s'étant abandonné sans jugement, et seul à la poursuite d'un peloton dans les landes de Saint-Denis, y fut tué. Quand Charette en reçut la nouvelle, il ne dit que ce peu de mots : *Vous m'avez laissé tuer un brave.*

Pajot, né paysan, avait été valet d'écurie. A la grossiéreté de son premier état, à un caractère violent, il joignait les ridicules d'un parvenu et l'immoralité d'un homme sans principes, qui toujours l'arme au poing commet sans remords les crimes qu'il croit nécessaires à ses fins. Il fit fusiller, sous prétexte de révolte, une partie des prisonniers de guerre qui étaient à Bouin. Il aurait passé à travers des flammes, il aurait tué son père, si Charette le lui avait ordonné ; tant il était dévoué à son général ! De tels hommes sont précieux en guerre civile : on les emploie avec confiance sans les aimer ; mais on les regrette. Charette donna le commandement de la division des Marais vacant par la mort de Pajot, à un de ses aides-de-camp, M. Thouzeau de la Garnache qui avait fait toute la guerre.

Fatiguée par les poursuites continuelles de l'ennemi, l'armée vendéenne manquait souvent de

Digitized by Google

vivres et plus souvent encore de fourrages. Charette prit le parti d'en aller chercher à Chantonnay où ils étaient abondans : il fit prévenir le divisionnaire Cailleau, que les républicains avaient combattu plusieurs fois avec avantage du côté de Cerizais, de se joindre à lui pour les attaquer aux Quatre-Chemins où ils étaient campés. On alla coucher au bourg de S.t-Martin, et le lendemain dans la nuit, les royalistes surprirent l'ennemi dans son camp où ils firent un grand carnage. Ceux qui échappèrent se rangèrent en bataille sur la grande route, mais les royalistes qui avaient saisi l'avantage du terrain, eurent bientôt enfoncé la ligne, et la cavalerie acheva la défaite. Les vaincus se réfugièrent au camp de Loie qui fut également forcé. De deux mille républicains six cents restèrent sur la place, sans compter un grand nombre de blessés qui se battirent courageusement en retraite. Cette victoire qui fut à peu près la dernière, coûta cher aux royalistes. M. de la Longerie, neveu de M. de la Roche-Jacquelin, reçut une balle dans la bouche qui lui sortit par l'oreille. M. Beaumel, l'aîné, en reçut une à travers la poitrine. D'autres bons officiers furent tués ou mis hors de combat.

Déjà la nouvelle de cet événement était parvenue aux différens postes républicains, et les nombreux détachemens qui arrivaient de tous côtés forcèrent les royalistes de se retirer après avoir pillé et brûlé les deux camps.

Digitized by Google

Il y avait dans le bois du Détroit une colonne ambulante qui ravageait les environs. Madame de Monsorbier, Mademoiselle Reineau, sa sœur, qui étaient à la maison du Détroit avec MM. d'Argens et Touzeau, y furent surpris par les républicains. Ces MM. étant parvenus à se sauver, vinrent en informer le général qui était au bourg de S.t-Martin. Charette qui ne connaissait pas la force de la colonne ennemie, marcha pour délivrer les prisonnières, à quoi il réussit; il battit l'avant-garde; mais la colonne supérieure en nombre ayant fondu toute entière sur les royalistes, les mit en déroute et les poursuivit plus de deux lieues, forcés d'abandonner tout le butin qu'ils avaient pris la veille.

Affaibli par des pertes journalières dans les combats et par la désertion, Charette envoya MM. Suzanet et d'Argens en Angleterre pour demander des secours. De leur côté, les partisans de la paix crurent le moment favorable pour engager de nouveau le général à faire des démarches vis-à-vis des républicains. M. de Coëtus lui proposa d'en conférer avec le général Gratien. Vous pouvez, lui dit Charette, faire là-dessus ce que vous jugerez convenable, mais je ne consentirai à rien de ce qui sera arrêté, que selon les circonstances. M. de Coëtus partit avec M. Fougeret et un détachement de cavalerie pour aller trouver le général Gratien au château de Chantonay. Ils le rencontrèrent dans la lande des Jouinos,

Digitized by Google

et l'entrevue se passa de part et d'autre avec des dispositions amicales qui semblaient devoir amener promptement la conclusion de la paix. Gratien promit d'en écrire au général Hoche ; *mais en attendant sa réponse*, dit-il à M. de Coëtus, *tâchons de ne pas nous rencontrer ; car j'ai ordre de vous poursuivre sans relâche.*

Lorsque M. de Coëtus rendit compte à Charette de sa conférence avec Gratien, le général ne put s'empêcher de lui témoigner le peu de confiance qu'il avait dans le succès de ses démarches ; il le pressa de ne pas quitter le quartier-général ; mais ce négociateur dont l'ame franche, confiante et bonne, supposait toujours dans les autres les vertus qui étaient en lui, combattit des soupçons qu'il regardait comme injurieux, et malgré les pressantes invitations de Charette il se rendit chez M. de l'Epinay son ami, avec MM. Thouzeau, Dubois et la Pierre. Le lendemain il écrivit au commandant de Challans, pour l'instruire de ce qui s'était passé entre le général Gratien et lui, et l'informer du lieu où il s'était retiré en attendant la réponse du général Hoche.

A peine le commandant de Challans eut-il reçu la lettre de M. de Coëtus, que M. de l'Epinay fut averti qu'on viendrait dans la nuit faire une visite domiciliaire chez lui. *Sans doute, cela vous regarde personnellement*, dit-il à ces Messieurs ; *vous feriez bien de vous éloigner.*

Digitized by Google

Mais après la manière dont le général Gratien s'était expliqué avec M. de Coëtus, après la communication loyale que celui-ci en avait faite au commandant de Challans, pouvaient-ils croire qu'on usât de violence envers eux ? Ils restèrent et s'endormirent avec sécurité. A minuit la maison fut investie par cent hommes, et malgré les représentations de M. de l'Epinay en faveur de ses hôtes, lui-même fut arrêté et conduit avec eux à Challans. Dès le lendemain une commission militaire condamna à mort MM. de Coëtus, Thouzeau et Lapierre, qui furent fusillés sur-le-champ. M. Dubois fut condamné à la réclusion jusqu'à la paix et conduit à Saumur.

Le motif de la condamnation de M. de Coëtus fut, dit-on, l'aveu qu'il fit d'avoir commandé l'avant-garde au dernier combat des Quatre-Chemins, et d'avoir fait partie du peloton qui coupa en deux la colonne républicaine. Pour M. Thouzeau, son crime était d'avoir dans sa poche une ancienne commission signée Charette et de Coëtus, pour aller à l'Isle-Dieu informer le comte d'Artois de la situation des choses. Quelques juges parurent vouloir sauver M. de Coëtus, en lui faisant entendre de ne pas reconnaître sa signature au bas de cette commission ; il répondit que cela n'était ni dans son caractère, ni convenable à son âge, et qu'il ne sauverait pas sa vie par un mensonge.

Il n'y a pas de doute que si M. de Coëtus et

Digitized by Google

ses compagnons d'infortune eussent été pris les armes à la main, on aurait eu le droit de les faire mourir, dans un tems où de part et d'autre on ne faisait plus de prisonniers. Mais c'est au milieu de négociations pacifiques ; c'est dans la retraite paisible d'un ami, loin du tumulte des armes, c'est après une communication franche, que l'on vient nuitamment à main armée enlever les négociateurs, et que le lendemain on les fait mourir. Doit-on soupçonner le général Gratien d'en avoir donné l'ordre ? ou ce qui est plus vraisemblable, faut-il croire qu'au mépris de l'autorité de ce général, le commandant de Challans s'est rendu coupable de cette atrocité ? Quoi qu'il en soit, l'armée perdit dans M. de Coëtus un chef aussi brave devant l'ennemi, qu'il était humain, vertueux et bon dans le commerce de la vie civile. A la nouvelle de ces sanglantes exécutions, beaucoup de ceux qui avaient quitté l'armée s'empressèrent d'y revenir, et ceux qui étaient dans l'intention de se retirer y restèrent.

Trop long-tems soumis aux insinuations perfides de l'abbé Bernier, Stofflet allait enfin sortir de cette inaction qui avait préparé la ruine du parti vendéen, mais rien encore n'avait éclaté. Charette qui ne pouvait plus tenir dans son territoire, résolut de passer sur le sien, afin d'y attirer l'ennemi qui ne manquerait pas de le poursuivre, et de réduire ainsi les habitans à la nécessité de se défendre. Il ordonna des rassem-

Digitized by Google

blemens qui produisirent peu de monde, par la négligence et la mauvaise volonté des chefs subalternes; puis il se mit en marche avec un convoi de subsistances et des munitions suffisantes pour les partager avec Stofflet qui disait en manquer. Chemin faisant l'avant-garde vendéenne de 5 à 600 hommes aperçut une colonne républicaine qu'elle attaqua imprudemment sans en connaître la force ; après une vive, mais courte fusillade, les assaillans lâchèrent pied et l'armée alla coucher à la Bruffière.

Depuis un an que la paix régnait dans ces contrées, les habitans avaient en partie réparé leurs chaumières. La terre s'était couverte de fruits, de moissons, et le calme qui y régnait disait aux malheureux vendéens, *le bonheur est ici.* Il était naturel de se livrer à des jouissances qu'ils ne connaissaient plus pour ainsi dire que de nom, et au repos que promettait cette terre en apparence hospitalière: mais le moyen d'échapper à la trahison quand elle s'attache à nos pas ! Des chefs divisionnaires mécontens avaient fait savoir aux républicains la marche de Charette en Anjou. Le général Travot qui était au Poiré accourut avec sa troupe qu'il partagea en deux colonnes ; une division partie de Legé s'avança d'un autre côté, et au milieu de la nuit le bourg de la Bruffière se trouva presque cerné. Heureusement pour les Vendéens, la colonne de Legé qui était la moins éloignée arriva la première,

Digitized by Google

et attaqua les postes avancés qui donnèrent l'alerte avant que les deux autres eussent investi la totalité du bourg.

Dans le désordre d'une surprise nocturne, il fut impossible à Charette de rallier sa troupe et d'opposer quelque résistance à l'ennemi ; on ne songeait qu'à se sauver. Les uns prirent le chemin de Montfaucon ; les autres, à la tête desquels était le général, se portèrent vers la grande route de Montaigu à S.t-Fulgent, et tombèrent dans une embuscade au bout des landes de Jenusson. Il fallut essuyer le feu de l'ennemi et se faire jour l'épée à la main. La déroute fut complette ; plusieurs chevaux, une partie des subsistances et des munitions tombèrent au pouvoir des républicains, et les débris de l'armée errans au milieu de la nuit dans des lieux inconnus, ne parvinrent à se réunir que plusieurs jours après à Chavagne et à Boulogne.

Stofflet qui depuis un an résistait aux invitations de Charette, à celles des princes et même à leurs ordres, céda enfin aux intrigues de Puisaye. Sous prétexte de former une garde territoriale, il ordonna des rassemblemens ; il députa vers les chouans M. Duplanti que le général Caffin fit arrêter. Stofflet réclama son envoyé ; le général Willot qui commandait en l'absence de Hoche lui fit cette réponse.

Digitized by Google

Montaigu, 14 nivose an 4, (4 janvier 1796).

« Je n'ai reçu qu'aujourd'hui, Monsieur, la » lettre du général Caffin, qui m'instruit de la » prise de M. Duplanti et de la réclamation que » vous en faites, comme négociateur de la paix » avec les chouans. Le général Hoche m'a dit » en me remettant le commandement, que je » pouvais compter sur votre bonne foi; mais il » ne m'a pas instruit que vous fussiez chargé de » traiter avec les ennemis de la république.

» J'ai reçu beaucoup de détails qui vous con- » cernent, et qui s'ils étaient approfondis, » pourraient faire douter de la loyauté de vos » promesses. Je les adresse au gouvernement qui, » desirant sincèrement la paix, sait pardonner à » des Français égarés, mais qui saura punir tous » ceux qui l'ayant jurée, oseraient l'enfreindre.

» Vous faites de grands rassemblemens pour » former la garde territoriale. Je ne connais point » le traité qui peut vous donner cette autorité. » Il me semble cependant que pour éviter tout » soupçon, vous auriez dû instruire le général » Caffin de cette mesure. Charette chassé du » pays qu'il occupait, s'approche de vous. La » conduite que vous tiendrez à son égard décou- » vrira aux yeux de la France et de l'Europe » vos véritables intentions.

» En attendant, Monsieur, je vous observe;

Digitized by Google

» vous n'aurez point à vous plaindre d'aucune » mesure ; mais si vous en preniez de ce genre, » vous pourriez vous en repentir. Je vous salue,

» WILLOT (1) ».

Intimidé par le ton fier et menaçant de cette lettre, Stofflet n'osait poursuivre ses manœuvres hostiles, et songeait plus à se défendre qu'à attaquer, lorsque le véritable moteur de toutes ces intrigues, l'abbé Bernier qui le paralysait ou le faisait agir à son gré, le força de reprendre les armes. « En gardant plus long-tems la défensive, » lui écrivait-il, nous fatiguerons nos gardes; » nous montrerons de la faiblesse et l'on croira » que nous ne pouvons plus faire de rassemble- » mens ». En même tems il lui envoya des billets de convocation pour toutes les communes ; il lui traça jusqu'aux noms des capitaines par qui il fallait les faire signer, et la manière dont on devait les envoyer pour ne pas faire un double emploi de cavaliers (2). Ces instructions étaient accompagnées de la proclamation suivante.

AU NOM DU ROI.

Le général Stofflet à ses compagnons d'armes.

« Braves amis,

» Le moment est venu de vous montrer. Dieu,

(1) Correspondance des émigrés, p. 79.

(2) Pièces justificatives, n.° 19.

» le roi, le cri de la conscience, celui de l'hon-
» neur et la voix de vos chefs vous appellent
» au combat.

» Plus de paix ni de trêve avec la république.
» Elle a conspiré la ruine entière du pays que
» vous habitez. Vous enchaîner sous ses lois
» barbares, vous associer à ses crimes, arracher
» de vos mains le fruit de vos travaux, vos grains,
» vos subsistances, vos dernières ressources, tels
» sont ses projets; vous abandonner pendant
» quelques jours, pour écraser par la masse en-
» tière de ses forces vos compagnons d'armes et
» revenir ensuite subjuguer, vexer, affamer,
» désarmer vos contrées, tel est son but. Mais
» le souffrirez-vous? Non. Les braves soldats que
» pendant deux années j'ai conduits au combat,
» ne deviendront jamais républicains. Jamais le
» déshonneur ne flétrira les lauriers qu'ils ont
» moissonnés. Ressaisissez donc avec l'énergie
» dont vous êtes capables, ces armes terribles
» que vous ne déposâtes qu'en frémissant. Volez
» au combat, je vous y précéderai. Vous m'y
» distinguerez aux couleurs qui décoraient Henri
» IV à Ivri. Puissent-elles pour nous, comme
» pour lui, être le signal de la victoire! *Vive*
» *le roi Louis XVIII!*

« STOFFLET (1) ».

---

(1) Pièces justificatives, n.° 20.

Digitized by Google

Ce manifeste chargé des signatures de beaucoup d'officiers portant de beaux noms, ne fut réellement signé que d'un très-petit nombre, et la pluralité, dont quelques-uns même étaient absens de la Vendée, n'en eut connaissance que par la publication.

Ces bravades du général angevin paraissent bien ridicules à côté de ses sollicitations au général Hoche, pour obtenir une conférence et de l'emploi dans le gouvernement républicain; lorsqu'il lui disait : *Accélérons s'il est possible ce moment ; il vous offrira des hommes aussi long-tems calomniés que peu dignes de l'être*; lorsque médiateur de la paix pour l'armée du centre il ajoutait : *nous aurons bientôt la consolation de voir la trop malheureuse Vendée adopter définitivement un système de paix et de soumission dont elle n'aurait jamais dû se départir.* Combien la gloire qu'il s'était acquise avant de commander en chef, n'est-elle pas ternie par une conduite aussi déshonorante que ses plus zélés partisans n'ont pu justifier (1)?

Stofflet qui ne savait ni agir, ni écrire sans l'abbé Bernier, écrivit conjointement avec lui au comte d'Artois pour l'informer de la reprise des armes, et chargea le chevalier de Colbert

(1) Pièces justificatives, n.° 21.

Digitized by Google

de la lettre. « Monseigneur, lui disaient-ils, vos » vues sont remplies, vos intentions satisfaites. » L'armée d'Anjou que *des considérations po-* » *litiques et majeures avaient jusqu'ici con-* » *servée en état de paix*, vient de se déclarer. » Fidèle à ses principes, elle n'a pas cru devoir » hésiter plus long-tems » (1). Mais il était trop tard. Malgré son appel aux soldats, et la peine de mort contre ceux qui refuseraient de s'y rendre, Stofflet ne put rassembler que 3 à 400 hommes; la majeure partie des émigrés abandonna le général sous différens prétextes, comme le sieur Charles le lui avait prédit.

Quand le général Hoche qui connaissait la nullité morale du chef angevin apprit sa levée de bouclier, il écrivit au ministre de la guerre et au directoire, « Stofflet paiera cher sa sottise; » je crois que la guerre stofflétienne durera 15

---

(1) Correspondance des émigrés, p. 83.

On a vu, p. 41, dans la réponse de Stofflet et de son conseil aux envoyés du comte d'Artois pour l'engager à reprendre les armes, quelles étaient *les considérations importantes et majeures* qui l'avaient jusqu'alors conservé en état de paix et qui l'empêchaient d'en sortir. Ces considérations importantes s'évanouissent aussitôt, et Stofflet accorde en un instant à la demande du comte de Puisaye ce qu'il refusait depuis un an à celle des princes et des différens négociateurs.

Digitized by Google

» jours. Je dois vous dire que je regarde l'in-
» cartade de ce *mannequin*, comme une ruse
» des émigrés qui ne voudraient pas que nous
» portassions de grandes forces contre les
» chouans » (1).

Hoche ne pensait pas ainsi de Charette. Il mettait plus d'importance à sa défaite, et plus de noblesse dans les moyens de délivrer la république de son plus grand ennemi. Il avait écrit un mois auparavant au général Willot, *que Charette et tous les émigrés qu'il pouvait avoir avec lui étaient libres de sortir de France ; que s'ils voulaient aller en Angleterre, il les ferait déposer à Jersey. S'ils voulaient passer en Suisse, il les ferait accompagner jusqu'à la frontière ; non-seulement Charette et tous les émigrés, mais tous ceux qui voudraient sortir de France* (2).

Le curé de la Rabatellière nommé Guesdon, qui dans les commencemens avait prêché l'insurrection, et depuis peu la reprise des armes, s'était retourné du côté des républicains pour ménager sa paroisse et lui-même. Ce fut lui qu'on choisit pour entamer cette négociation avec Charette. Guesdon lui écrivit, *qu'après l'avoir cherché pendant trois jours sans pouvoir le ren-*

(1) Correspondance de Hoche, t. 2, p. 291 — 296.
(2) *Ibid.* p. 279.

Digitized by Google

contrer, il se déterminait à lui transmettre par écrit les propositions du général Gratien pour l'engager à conclure la paix aux conditions suivantes. 1.° *De le faire passer en Angleterre avec tous ceux de sa famille et de sa suite qui voudraient l'accompagner.* 2.° *qu'à cet effet on le conduirait à Saint-Gilles, où il s'embarquerait à bord d'un parlementaire.* 3.° *Que s'il l'aimait mieux, il se retirerait en Suisse en évitant de passer par Paris; que l'adjudant-général Travot l'accompagnerait jusqu'à Bâle avec un détachement de cavalerie.* 4.° *Qu'à l'égard de ses biens, on lui en ferait passer les revenus tous les trois mois.* Charette qui avait envoyé depuis peu de nouveaux émissaires au comte d'Artois, cherchait à gagner du tems; il répondit au curé *qu'il ne pouvait s'expliquer sur de pareilles propositions, sans une garantie formelle du général Gratien.* Ces négociations emportèrent une quinzaine, pendant laquelle le général Gratien en référa au général Hoche. Sur sa réponse, Gratien écrivit de sa propre main à Charette les mêmes propositions qui lui avaient été faites par le curé de la Rabatellière. Il ajouta *que si dans* 48 *heures il ne les acceptait pas, il le poursuivrait à outrance et ceux qui lui donneraient asyle: qu'il ferait enlever hommes, femmes, enfans, bestiaux, subsistances et généralement tout ce qui pouvait leur appartenir.*

Digitized by Google

Charette qui n'avait point oublié les massacres de Quiberon, les assassinats des Vendéens qui sur la foi des proclamations républicaines étaient venus rendre leurs armes, et dernièrement celui de M. de Coëtus dans le tems même des négociations pacifiques avec le général Gratien, n'avait garde de se fier aux propositions d'un ennemi qui, l'olivier d'une main et le glaive de l'autre, pouvait le joindre à tant de victimes de la perfidie républicaine; il répondit au général Gratien: « je saurai périr les armes à la main; mais fuir, » abandonner les braves que je commande, non » jamais. Tous les vaisseaux de la république ne » suffiraient pas pour les transporter en Angle- » terre ni ses armées pour les escorter. Loin de » craindre vos menaces, j'irai vous attaquer » dans votre camp » (1).

Le lendemain Charette écrivit à Stofflet, « gé- » néral, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint » l'extrait des propositions que vient de me » faire la république de passer à l'étranger. Ma » réponse n'exprime que bien faiblement encore » mon attachement inviolable à la cause pour » laquelle nous combattons.

» Je vous prie de donner à l'une et à l'autre, » ainsi qu'à ma déclaration, toute la publicité

(1) Correspondance de Hoche, p. 317.

Digitized by Google

» dont elles sont susceptibles, par la voie même » de l'impression s'il est possible. Je suis avec » un sincère attachement votre très-humble et » très-obéissant serviteur,

» *Le chevalier* CHARETTE. » (1).

Le 20 février, Charette étant au village de la Bégaudière, commune de Saint-Denis-la-Chevasse, les partisans de la paix le conjurèrent d'accepter la proposition de passer en Angleterre. « Le » parti royaliste, lui dirent-ils, tient à votre nom. » Si vous périssez il périt avec vous. En ce mo» ment tout vous abandonne. La plupart des pa» roisses ont mis bas les armes. Vous n'avez pres» que plus de soldats. Des traîtres dénoncent » vos magasins d'armes, de munitions, et vous » allez en manquer. Vous ne pourrez vous dé» rober aux poursuites continuelles des républi» cains, et vous ferez périr beaucoup de braves » gens dont la mort sera inutile. Si vous passez » en Angleterre, vous obtiendrez de nouveaux » secours; vous reviendrez au printems accom» pagné des princes, des émigrés, et le pays » qui pendant votre absence aura été vexé par » la république, vous recevra comme son libé» rateur et le restaurateur de la monarchie ». « Messieurs, répondit le général, ne songez point

(1) Correspondance des émigrés, p. 57.

Digitized by Google

» à la paix ; j'ai les ordres du roi, je les exécuterai » et vous aussi ». En même tems il donna l'ordre à tous les chefs divisionnaires de faire un rassemblement général.

Rézeau commandant la division de Montaigu informa aussitôt le général Gratien qui était à Saligné de ce qui venait de se passer. Le lendemain sur les huit heures du matin, Charette qui n'avait que 200 cavaliers et une quarantaine de soldats déserteurs, en sortant du village de la Begaudière, fut attaqué par l'adjudant-général Travot à la tête de 80 cavaliers. On les repoussa d'abord vigoureusement ; mais les gens de Charette étant tombés dans une embuscade de 400 grenadiers, plièrent à leur tour ; en même tems la cavalerie de Travot chargea avec fureur et ne cessa de poursuivre qu'au bourg de l'Abergement.

Le général perdit dans cette rencontre l'élite de ses officiers ; son frère aîné que des mœurs douces éloignaient de la guerre et que l'honneur faisait marcher sur ses pas ; un de ses cousins Charette-de-la-Colinière, M. de la Porte, le jeune Beaumel qui avait remplacé Roberie dans le commandement de la cavalerie. M. de Bérié jeune homme d'une grande bravoure reçut 19 coups de sabre et a survécu à cette mutilation ; ceux qui purent échapper se sauvèrent dans les bois de Gramenon.

Digitized by Google

Des traîtres compagnons de Rézeau engagèrent le général à passer la nuit dans cet endroit où ils étaient convenus de le faire prendre. Guérin le jeune commandant de Vieille-Vigne qui lui servait de guide, le ramena trois fois vers l'entrée de la forêt où l'ennemi l'attendait; Charette reconnut sa perfidie et lui fit des menaces auxquelles le traître eut l'adresse de se soustraire. Il se retira avec Roberie chez le nommé Jolet à la Buzardière, commune de Saint-Christophe-la-Chartreuse. Le lendemain Jolet alla de leur part demander au commandant républicain qui était à Vieille-Vigne, s'il voudrait recevoir le dépôt de leurs armes et leur soumission aux lois de la république.

Le 2 ventose, disait le général Hoche au directoire, « ils étaient armés contre la républi» que, et le 5 ils sont venus implorer la clé» mence nationale. Ils sont accueillis par le com» mandant de Vieille-Vigne qui me les amène. » Je leur donne la permission de rester sous la » surveillance du commandant auquel ils avaient » promis de faire prendre Charette » (1).

On aime la trahison, mais on méprise les traîtres et on s'en défie. Hoche donna l'ordre à l'adjudant-général Simon d'arrêter Roberie, Guérin

(1) Correspondance du général Hoche, p. 322.

Digitized by Google

et plusieurs de leurs cavaliers, quand Charette serait pris, et de les envoyer au château de Saumur. *Cette punition*, disait-il, *est douce, ils ne pourront s'en plaindre.*

Depuis cette défection Charette eut plus de peine que jamais à se dérober aux poursuites des républicains, que les traîtres qui connaissaient ses marches et contre-marches informaient chaque jour des lieux où il se retirait. De négociateur qu'il avait été pour la paix, Guesdon se fit un espion infâme, un lâche dénonciateur. Il engageait les paysans à livrer leurs chefs; il envoyait ses domestiques épier les démarches de Charette et le faisait dénoncer. Deux soldats du général qui lui étaient fort attachés, se déguisèrent en républicains et allèrent un soir chez le curé lui demander de la part du général Gratien, s'il savait où était Charette et dans quels lieux il se retirait le plus habituellement. Nous le cherchons, dirent-ils, depuis plusieurs jours, sans pouvoir le joindre. Guesdon leur donna tous les renseignemens qu'il pouvait avoir. Mais, Monsieur, reprirent les faux républicains, nous craignons de ne pas bien retenir tout cela; ayez la bonté de le mettre par écrit. Volontiers, dit Guesdon qui leur fit apporter à boire, et il écrivit ce qu'il venait de leur dire.

Enchantés du succès de leur démarche, les soldats de Charette qui connaissait l'écriture du

Digitized by Google

curé, lui apportèrent la preuve authentique de sa trahison, et dans la même nuit, de leur propre mouvement, ils retournèrent chez lui, l'emmenèrent avec ses domestiques dans un champ et les tuèrent. Travot écrivit au général Hoche *que Charette* avait égorgé le curé de sa main (1) et on publia dans toutes les gazettes ce triple assassinat avec des imprécations horribles contre lui.

La vérité est que Charette n'en eut connaissance que deux jours après. S'il eût voulu faire périr Guesdon et ses domestiques, il y était autorisé par les lois de la guerre qui condamnent tout espion à être pendu. Charette avait la preuve écrite de la trahison du curé transfuge et de ses domestiques dans le parti ennemi ; il pouvait légitimement se saisir de leurs personnes et les faire mourir. Il est même hors de doute que, s'il eût eu cette intention, il les aurait fait périr en vertu d'un jugement militaire qui ne l'aurait pas exposé au reproche d'assassinat nocturne dont on a voulu le flétrir. Ce fut le crime des soldats de Charette indignés des trahisons dont Guesdon s'était rendu coupable envers lui, et qui voyant leurs jours et ceux de leur général continuellement exposés par son espionnage, crurent légitimes tous les moyens de le sauver ; et il faut convenir que l'horrible droit de la guerre civile

(1) Moniteur, n.° 186, 6 germinal an 4.

Digitized by Google

semble quelquefois excuser des forfaits, qui dans l'ordre social doivent être punis du dernier supplice.

On reprocha dans le tems à Charette, on reproche aujourd'hui à sa mémoire d'avoir rejeté tout accommodement et refusé de passer à l'étranger, quand il voyait sa perte et celle des siens assurées. On traitait sa résolution d'entêtement et de folie qui diminuaient beaucoup l'éclat de ses belles actions. Que ceux qui pensent ainsi ont peu sondé les replis du cœur humain agité de grandes passions! qu'ils connaissaient peu surtout l'ame chevaleresque du héros de la Vendée! ils ne voient pas que ce qu'ils appèlent entêtement, était l'impulsion invincible de cet héroïsme qui lui a fait faire de si grandes choses, sans lequel il n'aurait rien fait, et que loin de déchoir par ce noble dévouement, il eût cessé d'être lui-même en rachetant sa vie par ce qu'il appelait *une lâcheté*.

Victime dévouée à la défense de la religion et du trône, il avait juré comme Henri IV, foi de gentilhomme, sur l'autel et sur son épée, de les rétablir dans leur ancienne splendeur ou de périr les armes à la main. Sa vie n'était plus à lui; elle appartenait au dieu des armées qui en avait reçu le sacrifice. Devait-il se rendre parjure? L'honneur et la religion lui en auraient fait un crime. Dans un tems où l'anarchie disait,

Digitized by Google

il n'y a plus de nobles, et où cette étrange assertion semblait s'accréditer par la violation journalière des sermens, il fallait qu'un homme parût avec un grand caractère de noblesse et qu'il emportât son serment dans la tombe (1).

En se dévouant ainsi, Charette qu'on y avait forcé ne força personne dans les derniers tems. Quand la fortune et ses prétendus amis l'eurent abandonné, il ne combattit jusqu'à la fin qu'avec le petit nombre de ceux qui s'étaient irrévocablement attachés à lui. On peut justement lui appliquer ce qu'un de nos orateurs sacrés disait de M. le duc de Beaufort, « représentez-le-vous » tel qu'était le vaillant Machabée, lorsqu'aban» donné des siens, il se vit exposé à toutes les » forces et la fureur de ses ennemis. Tout ce qui » reste autour de lui ne lui parle que de fuite et » de retraite. Il semble que la prudence et les lois » de la guerre l'ordonnent; mais l'esprit de force » qui anime ceux qui combattent pour le Sei» gneur, a ses belles et ses justes irrégularités. » Il y a une espèce d'enthousiasme sacré et d'ins» piration divine qui pousse les cœurs au-delà

(1) La loi a bien pu faire cesser en France l'usage des privilèges de noblesse, mais elle n'a pu détruire l'ancienneté des races, et ceux qui en sont issus conservent dans l'opinion publique et chez l'étranger la considération attachée à cette possession d'état.

Digitized by Google

» des bornes dont la prudence humaine est » esclave » (1).

Mais que Charette aurait-il été chercher en Angleterre ? des richesses ? il savait s'en passer : de la célébrité ? son nom retentissait de toutes parts : des acclamations, vain tribut de l'enthousiasme et de la curiosité populaires ? il les méprisait : la faveur du gouvernement ? il n'avait que des reproches à lui faire. Ainsi tout le retenait à son poste : il savait qu'il y devait périr, qu'importe ? ses jours étaient remplis, puisque le ciel ne secondait plus la valeur de son bras. Son sang avait coulé pour la patrie, c'était assez pour sa gloire mondaine ; une gloire plus éclatante l'attendait à sa dernière heure.

La Vendée périssait : Stofflet qui cherchait encore des accommodemens avec la république, avait été arrêté le 25 février, conduit à Angers et fusillé. Dès le mois de janvier l'abbé Bernier avait été nommé agent des armées royales auprès des puissances étrangères ; Charette oublie ses sujets de mécontentement, et tout entier à son parti il écrit à l'abbé Bernier. « J'ai appris avec une » peine bien sincère la prise du général Stofflet, » elle afflige tous les braves royalistes ; aussi ils » ne pensent qu'à venger sa mort. Permettez-moi

(1) Fléchier, Oraison funèbre de M. le duc de Beaufort.

Digitized by Google

» de vous exprimer la joie que m'a causée votre » nomination d'agent des armées royales auprès » des puissances étrangères. Elle est d'autant plus » vraie, qu'elle est fondée sur vos connaissan- » ces, votre caractère et votre parfait dévoue- » ment pour la cause que nous défendrons jus- » qu'à la dernière goutte de notre sang. M. » Duchénier vous fera part de ce que nous avons » arrêté. Au surplus je vous prie d'être persuadé » que je consentirai toujours avec plaisir à tout » ce qui pourra être favorable à la cause. J'ai » l'honneur d'être avec un sincère attachement » etc. Le chevalier CHARETTE » (1).

Resté seul avec un petit nombre de volon- taires et d'amis fidèles, Charette leur dit, « nous » sommes trahis, vendus, il ne vous reste d'es- » poir que de vous confondre dans la foule. » Qu'aucune considération ne vous arrête. Pour » moi lié par serment à mon roi, je ne puis » quitter mon poste sans son ordre, et ma re- » ligion me prescrit d'attendre ma destinée. Ré- » signé aux décrets de la providence, je me » défendrai en soldat, et mourrai en chrétien. » Tous jurèrent de ne pas l'abandonner. Mais il ne pouvait plus cacher sa marche. Un jour qu'il arrivait sur la lande de la Grossetière com- mune de Saint-Christophe, une femme alla le

(1) Correspondance des émigrés, p. 57.

Digitized by Google

dénoncer à l'adjudant-général Travot qui se mit à sa poursuite, et l'atteignit au village de la Chauvière dans la commune de Froide-Fond ; de 300 hommes qu'il avait avec lui, 50 furent tués, le reste dispersé et la cavalerie entière détruite, à l'exception de son cheval de bataille et celui d'un officier. Depuis ce moment Charette ne fit plus la guerre qu'à pied. Il confia son cheval à un paysan de Saint-Christophe nommé *Rabillé* à qui il avait donné quelques jours auparavant un louis pour l'avoir rasé. Rabillé conduisit le cheval au général républicain, et lui remit le porte-manteau de Charette où était sa correspondance avec le comte d'Artois.

Entouré de troupes et d'embuscades, poursuivi jour et nuit par trois colonnes de cavalerie, dénoncé de toutes parts, Charette échappait encore à ses ennemis par son incroyable activité ; mais dans les différentes rencontres de tirailleurs qui avaient lieu journellement, il perdait toujours quelques-uns des siens ; il ne lui en restait plus que 32 lorsque le 23 mars étant à la Prélinière commune de Saint-Sulpice, on vint l'avertir vers les huit heures du matin que 4 colonnes marchaient sur lui. La première était partie du Luc, la seconde de Saint-Philbert, la troisième du Poiré commandée par Travot, et la quatrième de Montaigu. Laissons-les passer, répondit Charette, nous sommes en propositions d'accommodement, et le curé de Mortmaison en

Digitized by Google

est dépositaire. Mais bientôt il se vit réduit à se défendre contre des forces trop supérieures pour ne pas succomber. C'est ici, dit-il, qu'il faut se battre jusqu'à la mort et vendre chèrement sa vie. L'adjudant-général Valentin à la tête de cent grenadiers le chargea pendant deux heures et demie, lui tua dix soldats et un allemand qui voyant son général dans un pressant danger, lui avait donné son chapeau et pris le sien garni du panache qui le distinguait, en disant il me prendront pour vous et me tueront, sauvez-vous si vous pouvez. Roberie qui le poursuivait reconnut la méprise et cria, *ce n'est pas celui-là, c'est l'autre qui a le pantalon gris.*

Cependant Valentin excédé de fatigue, fut obligé de l'abandonner. *Il court*, disait-il au général Grigny, *comme un lapin. Je lui ai fait faire six lieues au moins toujours courant. Je le tenais de bien près, mais je n'ai pu l'atteindre.* Enfin après quatre heures de poursuite et d'un feu continuel dirigé sur lui et sa petite troupe dont plus de la moitié était détruite et dispersée, blessé à la tête d'un coup de feu, et à la main gauche d'un coup de sabre qui lui avait coupé plusieurs doigts, Charette baigné dans son sang, tomba de lassitude et d'épuisement. Son domestique nommé Bossard voulant le relever reçut un coup de feu et tomba mort sur lui. Au même instant le jeune la Roche-Davo fut tué à ses côtés. Un des siens l'emporta

Digitized by Google

sur son dos pendant quelque tems, mais n'en pouvant plus de fatigue, il le déposa dans le taillis de la Chaboterie, où bientôt il fut pris et conduit au général Travot qui dans ce moment arrivait à la tête du bois (1).

Travot le fit transporter au château de Pont-de-Vie, et le traita avec les égards dus au malheur. Il refusa une ceinture que Charette voulut lui remettre dans laquelle il y avait cent *louis*, et le lendemain il le fit partir pour Angers.

M. Beauchamp suppose que Charette dit au général Travot : *Brave homme ! je voudrais vous offrir le sabre monté en or que m'a envoyé l'Angleterre ; mais je compromettrais la personne à qui je l'ai confié* (2). Quand Charette voulut remettre sa ceinture au général républi-

---

(1) Deux Vendéens nommés Morineau et Sorin se sauvaient à travers la prairie voisine du taillis ; Roberie à cheval court dessus le sabre levé. Morineau près d'être atteint se retourne, présente son fusil qui n'était point chargé, et fait tourner bride à son ennemi qui se reporte sur Sorin, le renverse par terre avec le poitrail de son cheval et lui plonge son sabre à travers le cou : *Tiens*, lui dit-il, tu ne porteras jamais à d'autres la nouvelle de ce qui se passe ici. Il se trompait : heureusement pour le blessé, la lame du sabre se trouva portée de plat, en sorte que la plaie qui saignait abondamment n'eut rien de dangereux. Sorin vit encore.

(2) Tom. 3, p. 354.

Digitized by Google

cain, il ne faisait autre chose que donner de bonne grace ce qu'il savait bien qu'on ne lui laisserait pas ; mais c'eût été de sa part une insigne lâcheté de vouloir donner à l'ennemi qui allait le livrer à la mort, une arme qu'il n'avait reçue que pour le combattre. S'il avait eu cette intention, il aurait chargé sa famille de remettre le sabre, sans compromettre la personne à qui il l'avait confié.

Dans une action très-chaude où Charette avait couru de grands dangers, son sabre ayant été fort endommagé, il chargea le comte de Rochecotte son ami qui était à cette action et qui partait pour Paris, de le faire raccommoder. M. de Rochecotte lui remit le sien. Quand il apprit la mort de son général, il écrivit à M.me Charette pour la prier de lui laisser le sabre auquel il mettait un grand prix (1); la famille de Charette y consentit, mais ce sacrifice n'eut pas le mérite qu'elle s'en était promis. Le comte de Rochecotte fut guillotiné à Paris et on ne sait en quelles mains le sabre a passé.

La mort de Stofflet n'avait fait aucune sensation. Hoche demandait au général Chérin, *comment a-t-elle été vue*. La prise de Charette mit la république en délire. Le général Grigny écrivit à Hoche « Charette est entre nos mains... Je te

(1) Pièces justificatives, n.° 22.

Digitized by Google

» félicite, mon cher général. En vérité nous » sommes comme des fous depuis cette bonne » nouvelle ». Le général Hédouville mandait au directoire. « Vous ne pouviez conférer plus à » propos le grade de général de brigade à l'ad- » judant-général Travot; je lui remettrai ses let- » tres de services lorsqu'il amenera Charette ». » Ce jour de triomphe pour la république, disait » le directoire, est aussi celui de la recon- » naissance nationale envers ses défenseurs ». Il félicite Travot de l'avoir délivré d'un de ses plus cruels ennemis (1). Ombre de Charette ! console-toi; tes ennemis même ont pris soin de ta gloire.

Ceux qui le conduisirent à Angers, n'eurent pas pour lui autant d'égards que le général Travot. Traîné de ville en ville avec une insultante barbarie, maltraité par la soldatesque qui l'entourait, offert à l'insultante curiosité du peuple, affaibli par la quantité de sang qui sortait de ses blessures, qu'on ne voulut même pas faire panser, Charette rassembla toutes les forces de son ame, et souffrit avec autant de courage que de patience les outrages et l'inhumanité de ses ennemis. Après quelques heures de repos dans la prison d'Angers, on l'embarqua de nuit dans un bateau bien escorté pour Nantes. Il y avait

(1) Moniteur, n.° 189 et 193, germinal an 4.

Digitized by Google

tout le long de la rivière de lieue en lieue des chaloupes canonnières qui tiraient lors de son passage. Voilà, dit-il, qui est bien impolitique. En effet il s'était flatté que les royalistes cantonnés dans la proximité de la Loire, feraient une tentative pour le délivrer; son attente fut trompée; M. de Scépeaux qui les commandait n'eut pas, dit-on, connaissance de son passage; d'ailleurs les coups de canons tirés par les chaloupes étaient autant de signaux pour avertir les colonnes républicaines, qui pouvaient se trouver à portée de venir au secours, et en cas d'attaque il y avait ordre de le tuer.

Charette arriva à Nantes le 27 mars, vers onze heures du soir. Dans la crainte d'un soulévement la troupe qui à cette époque était très-nombreuse eut ordre de ne pas se déshabiller et de se tenir armes prêtes. Une compagnie de chasseurs de 50 hommes l'attendait dans la prison, et quatre grenadiers avec un officier de la garde nationale, furent préposés pour le garder à vue. Un nommé Caton s'étant permis de lui faire des reproches aussi injurieux qu'inutiles, deux de ses gardes le prirent par le bras et le firent sortir. Charette debout, le dos tourné à la cheminée, répondait aux nombreuses questions qu'on lui faisait, avec le sang-froid et l'aisance qu'on met ordinairement dans les conversations familières. Quels hommes *que vos chasseurs* ! dit-il au capitaine *; ils sont infatigables; cependant sans*

Digitized by Google

mes blessures je les aurais mis sur les dents et ils ne m'auraient pas pris. On le conduisit dans sa chambre, et cinq minutes après s'être mis au lit, il dormait d'un profond sommeil.

Le lendemain le chirugien des prisons M. Valteau vint le panser. Quand il eut mis un appareil sur la tête, il voulut en faire autant à la main ; ce n'est pas la peine, dit Charette souffrant mais tranquille, le pouce est cassé ; l'opération serait inutile et fort douloureuse ; il suffit d'humecter l'ancien appareil.

Sur les neuf heures du matin on le conduisit chez le général Duthil qui bien moins délicat que le général Travot, lui prodigua les épithètes de brigand, de scélérat et lui fit des questions auxquelles Charette ne répondit qu'en partie. L'or qui brillait sur l'habit du général, le sang dont celui de Charette était couvert, le langage insultant de l'un, le silence noble sans être dédaigneux de l'autre, mettaient entre eux une différence qu'on sent mieux que je ne pourrais l'exprimer.

Les grenadiers, les chasseurs, la cavalerie de la garde nationale et quatre compagnies d'infanterie étaient sous les armes. Placé au milieu de cet appareil militaire qui semblait plutôt destiné pour un siège que pour l'escorte d'un prisonnier couvert de blessures, Charette précédé d'une

Digitized by Google

demi-douzaine de généraux et entouré de gendarmes, fut promené lentement de chez le général Duthil jusqu'à la construction des vaisseaux. Sa blessure à la tête était si grave, elle lui causait à chaque pas des douleurs si aigües, qu'en passant sur la Fosse (1) la violence du mal épuisa ses forces et lui causa une faiblesse. On le fit entrer dans une boutique où il ne voulut prendre qu'un verre d'eau. Après quelques momens de repos on continua la marche qui dura deux heures, au milieu d'une foule immense où se faisaient entendre d'horribles imprécations contre celui qui naguères avait paru en triomphe dans la ville.

De retour à la prison, on lui demanda ce qu'il voulait. *Nous avons fait*, dit-il, *une bonne promenade, cela vaut bien une poularde et une bouteille de vin.* Il mangea avec appétit et conversa gaîment avec ceux qui étaient présens. Ce n'est pas qu'il fût dans une situation de corps et d'esprit très-favorable à la gaîté, mais tel était son heureux caractère que, malgré les douleurs qu'il ressentait de ses blessures et l'approche de sa fin, il ne fit voir aucune altération sur son visage, ni tristesse dans son maintien.

Dans l'après-midi il vit sa famille sans pouvoir s'entretenir avec elle en particulier. Je n'ai pas

(1) La Fosse est le quartier du commerce situé le long de la rivière.

Digitized by Google

besoin d'observer que l'entrevue fut touchante. Après les premiers épanchemens de sensibilité, *retenez vos larmes*, dit-il, *et n'affaiblissez point mon courage dont j'ai plus de besoin que jamais.* J'ai su de M.lle Charette sa sœur, qu'elle ne l'avait jamais entendu causer avec plus d'agrément, et dire plus de saillies dont il savait quelquefois animer la conversation. Il s'amusait avec la fille du geolier âgée de onze ans, par des enfantillages qui montraient combien il était maître de lui-même, et au-dessus du commun des hommes en pareille circonstance.

Le 29 au matin sa sœur, M.lle Charette de la Gâcherie et une autre parente étaient avec lui, quand on vint l'avertir de comparaître devant ses juges. Il les quitta avec l'espérance de les revoir après son interrogatoire ; mais on lui refusa cette consolation. Ces dames allèrent chez le général Duthil pour lui demander la permission de le revoir et de lui faire les derniers adieux; elles lui représentèrent que le jour qu'on l'avait arrêté, il se reposait avec confiance sur des propositions d'arrangement, dont la preuve était chez le curé de Mortmaison : elles le conjurèrent d'envoyer chez lui et de suspendre le jugement jusqu'à ce que cette preuve eût été mise sous ses yeux. Duthil fut inflexible et donna devant elles au piquet qui allait se rendre à la prison, l'ordre de ne pas les laisser entrer si elles s'y présentaient.

Digitized by Google

Son interrogatoire dura cinq heures, et bientôt après on lui lut sa sentence de mort. Il l'entendit sans trouble, sans émotion. Il adressa ces paroles aux juges : *Je ne cherche point à prolonger l'instant de ma mort, mais je prie que pour ma satisfaction la commission envoye chercher chez le curé de Mortmaison la lettre dont j'ai parlé.*

Charette témoigna le desir de se confesser à un prêtre catholique. Nommez-le, lui dit-on ; mais la crainte de compromettre celui qu'il aurait nommé l'en empêcha. Sur ce qu'on lui représenta qu'à l'article de la mort un prêtre assermenté pouvait l'absoudre, il fit appeler le sieur Guibert, alors curé de la paroisse de Sainte-Croix, qui avait exercé le même ministère auprès du chevalier de la Colinière son parent. Cet ecclésiastique qui a vu l'ame de Charette toute entière dans un moment où la feinte est inutile, où l'éternelle vérité se montre à la place des illusions passagères du monde, peut dire combien il était pénétré des vérités chrétiennes.

En entrant dans sa chambre M. Guibert lui dit : *Je viens, Monsieur, dans le moment cruel où vous vous trouvez, vous offrir les consolations de la religion. C'est pour cela que je vous ai fait appeler*, répondit Charette. Il se mit à genoux et se confessa près de deux heures dans cette situation. *Vous devez être fatigué.*

Digitized by Google

lui dit le confesseur : *asséyez-vous*. De tems à autre agité de mouvemens involontaires par l'inquiétante idée qu'en un moment l'éternel avenir allait s'ouvrir pour lui, Charette se levait précipitamment, marchait à grands pas et revenait s'asseoir avec le calme d'une douce espérance en la miséricorde divine.

Cependant le moment fatal approchait. Les tambours battaient. Les généraux, les états-majors, les troupes, la garde nationale, tout était sous les armes. Un peuple immense composé de citadins et d'une quantité prodigieuse d'étrangers, bordait les rues, garnissait les fenêtres et remplissait les places par où il devait passer. Enfin on le voit descendre l'escalier du palais, accompagné de son confesseur et récitant ensemble le *miserere*. Un homme du peuple s'avance, le menace et lui vomit un torrent d'injures ; Charette le cherche des yeux, le voit sans se troubler et continue sa prière. A force d'outrages on l'aurait presque déifié.

C'est un grand spectacle que l'homme à moitié de son âge, couvert de gloire et trahi par la fortune, qui marche de sang froid à la mort ; Charette l'offrit dans ce jour de deuil pour la monarchie qui périssait avec lui. Précédé, accompagné, suivi d'une multitude avide de ses derniers momens, il avait pour cortége sa renommée, ses blessures et ses vertus. Il ne cachait point son visage, comme fit Pompée devant ceux

Digitized by Google

qui le poignardèrent : il n'avait ni l'air altier qui semble braver la rigueur du sort, ni l'air abattu qui marque une ame faible ; la sienne était calme, son front serein, sa marche assurée. Il conversait familièrement avec ceux qui allaient lui ôter la vie, comme un voyageur avec ses compagnons au terme du voyage où il va se reposer. Le ciel était pur comme l'ame du héros qui s'avançait à l'éternité, et le soleil qu'il ne devait plus voir, versait des flots de lumière sur cette marche à la fois lugubre et triomphale.

Rendue sur la place des Agriculteurs où devait se faire l'exécution, la troupe se forma en vaste bataillon quarré au milieu duquel se placèrent tous les généraux à cheval ; un profond silence régnait dans la foule des spectateurs, et comme si la curiosité n'en eût pas rassemblé un assez grand nombre, on força les habitans des maisons qui entourent la place d'ouvrir portes et fenêtres, et de s'y montrer jusqu'à la fin.

Charette qui venait d'apprendre que le général Jacob était incarcéré, sous prétexte d'avoir trahi la république en fuyant devant lui, fit appeler le commandant ; car il fallait que la justice même envers ses ennemis l'accompagnât par-tout. « J'ap» prends, lui dit-il, que le général Jacob est accusé » d'avoir fui devant moi ; je dois à la vérité et » à l'honneur de ce général de déclarer publi» quement que c'est une calomnie ; il n'a pas » fui, je l'ai vaincu parce que j'avais des soldats

Digitized by Google

» aguerris et que les siens étaient de nouvelle » réquisition ; rendez-lui la liberté ». En achevant ces mots il s'avança vers le lieu marqué pour son supplice.

Le confesseur crut devoir soutenir son courage par l'exemple d'un homme qu'il avait assisté en pareille circonstance, et qui comme lui avait montré d'abord la plus grande fermeté. Mais à l'instant fatal un mouvement de faiblesse lui ayant fait fléchir tout le corps, il ne fut frappé qu'imparfaitement. *J'ai été cent fois à la mort sans crainte*, répondit Charette, *et j'y vais pour la dernière fois.* On lui offrit un mouchoir pour se couvrir la vue, il n'en voulut point : il se présenta debout devant le piquet qui allait le fusiller, et de l'air dont il commandait à ses soldats, il vit former les différens tems des armes et marqua lui-même le dernier. Il tira sa main blessée de l'écharpe qui la soutenait, la plaça de côté le long de sa cuisse, et en avançant la poitrine il reçut le coup mortel.

Le corps d'un homme qu'on fusille fait d'abord un mouvement en arrière, revient ensuite et tombe sur la face. Celui de Charette que la mort vient de frapper, reste debout devant elle. Dans cette attitude guerrière, l'œil encore fixé sur les soldats, on dirait qu'elle n'a pu l'atteindre. Sa chûte, si on peut appeler ainsi les mouvemens de son corps, fut aussi majestueuse que

Digitized by Google

ses actions avaient été grandes. D'abord la jambe droite se fléchit mollement, ensuite la hanche, puis s'appuyant sur le coude, il parut moins tomber que s'asseoir dans la nuit éternelle. L'officier commandant trouva la chose si peu naturelle, qu'il s'approcha pour constater la mort; l'enveloppe était brisée et le principe invulnérable qui l'animait, était rentré glorieux dans le sein de son auteur. Ainsi périt un des grands hommes qu'a produits la révolution française.

On n'entendit ni approbation ni murmure. La pâleur couvrait tous les visages. La troupe se retira sans ordre, consternée et en quelque sorte honteuse d'avoir fait périr un homme qui s'était fait voir si grand dans ces momens où la plupart montrent tant de faiblesse. Ceux qui le fusillèrent ne purent même lui refuser des larmes. (1) Son corps fut jeté dans une carrière au bord du chemin de Rennes, parmi ceux des pestiférés, des soldats qui mouraient dans les prisons et dans les hôpitaux. Sa cendre repose mêlée et confondue avec celle de ses ennemis dont les noms perdus

---

(1) Le jour de sa mort des hommes de tous les partis étant dans une auberge, plusieurs se répandirent en invectives et en imprécations contre lui. Des volontaires leur imposèrent silence par ces paroles : *Citoyens, Charette est mort; c'était un brave homme; n'en dites pas de mal.*

Digitized by Google

comme eux dans la poussière resteront ignorés, tandis que le sien sera redit dans tous les tems.

La terreur était si grande alors, que sa famille n'osa réclamer son cadavre, encore moins le faire enlever ; c'eût été un crime digne de mort. Les républicains craignaient que ses restes portés dans la Vendée ne ranimassent les feux mal éteints d'une guerre qui avait coûté tant de sang à la république, et le nommé Casanne mouleur en plâtre pensa devenir la victime de leurs inquiétudes.

Casanne avait obtenu des administrateurs civils et militaires la permission de mouler le visage de Charette après sa mort. Il se rendit d'avance à la carrière, et à l'arrivée du cadavre encore chaud, il lui fit un masque de plâtre qui reçut parfaitement l'empreinte de ses traits. (1) Quelques jours après, la force armée vint à deux heures du matin entourer la maison du plâtrier,

---

(1) C'est sur ce masque qu'ont été dessinés les traits du portrait en tête de cet ouvrage. Charette y est représenté dans tout son costume. L'espèce de coiffe qui paraît tomber d'un côté sur l'épaule, était un grand mouchoir de mousseline parsemé de mouches rondes en or et garni tout autour d'une large dentelle noire, dont il s'enveloppait la tête. Les pointes du mouchoir tombaient par derrière à la manière des créoles. Il portait sur son habit un cœur de Jésus brodé.

Digitized by Google

qu'on accusait d'avoir vendu le corps de Charette aux Vendéens. On le menaça de le fusiller s'il ne le représentait pas à l'instant, et s'il n'avouait pas son crime : Casanne protesta de son innocence ; *eh bien !* lui dit le chef de la troupe, *il faut que tu appliques un nouveau masque sur le visage du mort*, (le premier était entre les mains du sieur Cruci, alors commandant de la garde nationale) *en le comparant au premier nous verrons si tu es innocent.*

Au point du jour un gendarme conduisit Casanne à la carrière. De quelle frayeur le malheureux plâtrier ne fut-il pas saisi dans le premier moment où il ne vit point le corps de Charette déjà enseveli sous une vingtaine d'autres ! Il lui fallut fouiller ces archives infectes de la mort. L'espérance de conserver sa vie pouvait seule lui faire surmonter la répugnance d'une pareille recherche, et braver le danger des miasmes pestilentiels qui s'élevaient autour de lui. Oh, combien notre ame diffère quelquefois d'elle-même selon les intérêts qui nous font agir et les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons ! Casanne tressaille de joie à la vue du cadavre en putréfaction. Il touche, il manie avec une sorte de volupté cet objet de dégoût et d'horreur qui révolte tous les sens. Depuis quatre jours l'affaissement des chairs avait bien déformé les traits, cependant on pouvait encore les modeler avec quelque ressemblance, et l'artiste fut justifié par ce second travail. Si la

Digitized by Google

famille de Charette eût fait enlever son corps, l'innocent Casanne aurait été fusillé. On voit dans sa boutique les deux masques en plâtre et les vêtemens que Charette avait sur lui. Ils sont percés de cinq balles; quatre du côté droit et une du côté gauche ; une sixième a frappé la tempe du même côté.

Ce fut un grand événement pour les deux partis que la mort de Charette, la ruine entière de l'un et le triomphe passager de l'autre. Malgré la terreur qui régnait à cette époque, des journalistes osèrent élever la voix en son honneur. Voici comment s'exprimait le rédacteur du bulletin politique de Paris et des départemens. « Charette est mort; et suivant l'u» sage la tourbe impure des écrivailleurs vendus » ou à vendre s'empresse de charger sa mé» moire des plus odieuses imputations. A les » entendre ce n'était qu'un scélérat, qu'un brigand, » qu'un tyran ombrageux et farouche, toujours » prêt à immoler ses propres partisans à sa sombre » inquiétude; qu'un lâche qui n'a pas su se servir » du glaive de Caton, pour ne pas tomber vi» vant entre les mains d'un ennemi vainqueur. » Que peut contre la gloire de cet homme cé» lèbre l'acharnement de ces pigmées de la lit» térature ? Qu'auront de commun leurs décla» mations achetées, avec le jugement impartial » de la postérité ? Plus désintéressée elle mettra » le nom de Charette à côté de celui de *Ser-*

Digitized by Google

» *torius* , et peut-être un jour quelque nouveau
» Corneille honorera son génie en célébrant les
» travaux et la gloire du dernier des chevaliers
» français.

» En effet il est vrai de dire qu'en détruisant
» Charette on a détruit la Vendée, et qu'en dé-
» truisant la Vendée on a porté le dernier coup
» à la monarchie, car depuis long-tems Cha-
» rette avait le droit de dire :

Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis.

» J'ai dédaigné de répondre à toutes les injures
» prodiguées à la mémoire de ce grand homme ;
» il en est une cependant qui mérite une réponse :
» c'est celle de n'avoir pu se soustraire au sup-
» plice par une mort volontaire. Hommes légers,
» inconséquens, vous auriez voulu que le chef de
» l'armée catholique eût démenti toute sa vie, par
» une action que condamne la religion dont il fut
» le défenseur. »

Il existe à sa gloire une foule de témoignages plus authentiques et plus durables que tous les libelles répandus contre lui. En voici un sur-tout que la postérité relira toujours avec enthousiasme, parce qu'il a l'empreinte, l'expression rapide et brûlante du génie militaire, juste appréciateur des héros. C'est la lettre d'un des plus grands capitaines de son siècle, dont la tête a

Digitized by Google

blanchi dans les camps, toujours supérieur par ses talens, toujours heureux par la fortune tant qu'on lui permit de la maîtriser, et qui succomba sous les efforts de l'intrigue, le général *Sowarow*.

Le général Sowarow à M. de Charette, généralissime des troupes du roi de France, à son quartier-général.

Heros de la Vendée! illustre défenseur de la foi de tes pères et du trône de tes rois! Salut.

Que le dieu de armées veille à jamais sur toi; qu'il guide ton bras à travers les bataillons de tes nombreux ennemis qui, marqués du doigt de ce dieu vengeur, tomberont dispersés comme la feuille qu'un vent du nord a frappée.

Et vous, immortels Vendéens, fidèles conservateurs de l'honneur des Français, dignes compagnons d'armes d'un héros! Guidés par lui, relevez le temple du Seigneur et le trône de vos rois. Que le méchant périsse, que sa trace s'efface. Alors que la paix bienfaisante renaisse, et que la tige antique des lys que la tempête avait courbée, se relève du milieu de vous plus brillante et plus majestueuse!

Brave Charette! honneur des chevaliers fran-

Digitized by Google

gais, l'univers est plein de ton nom. L'Europe étonnée te contemple, et moi je t'admire et te félicite. Dieu te choisit comme autrefois David pour punir le Philistin. Adore ses décrets ; vole, attaque, frappe et la victoire suivra tes pas.

Tels sont les vœux d'un soldat qui blanchi au champ d'honneur vit constamment la victoire couronner la confiance qu'il avait placée dans le dieu des combats. Gloire à lui, car il est la source de toute gloire ; gloire à toi, car il te chérit.

Signé SOWAROW, ce 1.er octobre 1795, à Varsovie » (1).

Charette a joui de sa réputation jusqu'au dernier moment. On lui adressait de tous côtés des jeunes gens pour servir sous ses ordres. On lui donnait les noms de *sauveur de la France*, de *restaurateur de la monarchie ;* noms qu'il aurait mérités, si le gouvernement anglais qui lui écrivait des lettres très-flatteuses, ne s'en fût pas toujours tenu à des demi-moyens propres à entretenir la guerre civile, mais insuffisans pour en assurer le succès. Si Charette eût réussi, il aurait été le dieu de la France ; il a succombé, c'était un brigand, un scélérat.

---

(1) Correspondance des émigrés, p. 33.

Digitized by Google

Quoi qu'en ayent dit les libellistes, sa célébrité est un colosse contre lequel viendront se briser tous leurs efforts et ceux des lâches qui l'ont abandonné et trahi. Elle a eu pour témoins, elle aura pour vengeurs les braves républicains qui l'ont combattu et qui ont vu tant de fois son panache blanc, comme celui d'Henri IV, au fort du danger. Ces hommes estimables qui longtems égarés dans un parti dont ils reconnaissent aujourd'hui l'erreur, ou entraînés par la violence des mouvemens révolutionnaires, ne doivent pas être confondus avec les hordes sanguinaires des Marseillais, des bouchers du Nord, de l'armée infernale, et qui dans les horreurs de la guerre civile n'ont jamais méconnu les règles de la justice et les droits de l'humanité.

Caractère de Charette.

Dans la première époque de sa vie, on a vu Charette d'un caractère gai, doux, confiant, généreux jusqu'à la prodigalité, aimé de ses camarades dans l'enfance où l'on ne connaît que les jeux, comme dans la jeunesse et l'âge mûr où les passions excitent souvent les jalousies et les haines. On l'a vu jeune officier de marine, donner dans les occasions périlleuses des preuves d'un sang froid qui ne se trouve pas toujours chez des hommes que l'expérience aurait dû former, et par des actes de discipline rigoureuse relever le courage abattu des équipages, sauver de la tem-

Digitized by Google

pête et des flammes des bâtimens prêts à périr. Tel il s'est montré dans la seconde époque si différente de la première par la durée et le rang qu'il y occupa. Même ton de douceur, de gaîté dans la vie privée et avec les personnes qui lui étaient familières; il y faisait ce qu'on peut appeler des folies, et s'amusait avec un enfant.

Son goût pour les femmes.

Héros en amour comme en guerre, il traitait lestement les héroïnes de galanterie, et loin de s'affecter de leurs caprices, de leurs petites tracasseries dont l'amour propre de ses rivaux s'offensait quelquefois et les portait à des vengeances éclatantes, il donnait aux siennes un caractère de plaisanterie qui mettait les rieurs de son côté, sans offenser les belles dont il voulait punir les refus ou les infidélités.

C'est à tort qu'on lui a reproché de se livrer à la débauche. Né galant, pouvait-il rester insensible aux charmes de la beauté qui venait se réfugier dans son camp et lui demander asyle contre la violence des soldats républicains? Souverain du pays qu'il avait conquis par ses armes, lui fera-t-on un crime des victoires plus douces qu'il remportait sur les dames de sa cour? Il régnait dans leurs cœurs comme dans ceux de ses soldats, et des cadeaux de toute espèce en plumes, en broderies, en divers ouvrages tissus par la délicatesse, offerts par la reconnaissance et peut-être par un sentiment plus vif, attestaient publiquement l'empire qu'il avait sur elles. Si

Digitized by Google

quelques-unes mêlèrent en secret les myrtes de l'amour aux lauriers de la victoire, censeurs! dites ce que vous auriez fait à sa place.

Dans le nombre de celles qui rivalisèrent pour lui plaire, il s'en trouva qui méritèrent la préférence, et l'amour propre humilié chez les autres dut exciter des desirs de vengeance qui, sur cet article, naissent si vîte et ne meurent jamais dans le cœur des femmes. Aussi plusieurs se vengèrent en disant que Charette n'avait point d'esprit et même qu'il ne savait pas écrire, parce qu'il ne répondait pas aux petits billets, aux longues lettres, aux nombreuses réclamations qui lui étaient adressées. La jalousie de quelques hommes fort au-dessous de lui en tout, se plut à accréditer une opinion dictée par la vengeance.

On peut juger par l'éducation qu'il avait reçue, si Charette devait ou non savoir écrire. J'ai vu de ses lettres, très-courtes il est vrai, parce qu'il avait autre chose à faire que des lettres; elles étaient pour le style ce qu'elles devaient être et d'une belle écriture. Pour de l'esprit, j'avoue qu'il n'avait pas celui de faire des riens; mais il avait le génie des grandes choses; il en a fait, et voilà sur quoi la postérité le jugera. Que chacun ait celui de son état, celui que sa place exige, nous aurons moins de beaux esprits et plus d'hommes capables, ce qui vaudra beaucoup mieux.

Digitized by Google

Tout ce qui entourait Charette ressentait l'influence de la gaîté; la joie était dans son camp : on y dansait fréquemment au son des instrumens champêtres, et le général partageait avec ses soldats le plaisir de la danse, comme ils partageaient avec lui le danger des combats. Souvent on allait de l'un à l'autre avec la même ardeur. La gaieté dans son camp.

De cette gaîté qui lui était naturelle, Charette passait quelquefois tout-à-coup à une humeur sévère, lorsque les événemens ou les devoirs de sa place l'exigeaient. On n'eût pas dit que c'était le même homme. Il était craint, respecté et aimé de son armée; craint par sa discipline sévère, respecté par sa bravoure et son nom, aimé par retour de l'attachement qu'il avait pour elle, par sa familiarité, par les jouissances qu'il partageait avec ses compagnons d'armes, et par les privations qu'il gardait souvent pour lui seul. Il ne permettait pas qu'on lui servît à manger quand ses soldats manquaient de pain. Combien de fois, au moment de se mettre à table, ne le vit-on pas leur faire distribuer des repas servis pour lui et ses officiers ?

Jamais général n'eut comme lui pour les siens une amitié aussi sincère ; jamais aussi il ne souffrit qu'on lui manquât personnellement, de même qu'à ses officiers et à ses administrateurs. Il punissait sévèrement ceux qui tombaient en pareille faute, et ce qui pourra choquer d'abord les esprits Son attachement pour ses soldats.

Digitized by Google

raisonnables, il les battait lui-même. D'anciens militaires qui servaient sous ses ordres, l'en blâmaient ; cependant il le fallait, sans cela point d'obéissance ; c'était même une consolation parmi les mutins d'avoir été battus par le général. *Les soldats*, dit l'auteur du manuscrit déjà cité, *ne faisaient cas que des officiers braves qui donnaient des coups de plat de sabre ; ils adoraient M. Charette, et personne ne frappait plus dur que lui.* Personne ne savait mieux que lui manier l'esprit des paysans et les faire marcher ; voilà pourquoi lorsqu'il fut pris, il dit que la guerre de la Vendée ne recommencerait plus.

Quand ses troupes furent organisées, il fit plusieurs réglemens tant en faveur du soldat en activité de service que de ses parens pauvres, en cas de blessure grave ou de mort. Si ces réglemens restèrent sans exécution, ce fut la faute des subalternes qui négligèrent de les faire exécuter, ou qui détournèrent à leur profit les fonds destinés à cet emploi. Souvent il exposa sa vie pour sauver des soldats en péril, et il faisait des reproches à ceux qui s'exposaient pour lui. Avare de leur sang, il n'entreprenait rien sans avoir murement pesé, combiné ses forces et ses ressources ; et lorsque trompé par de faux avis sur celles de l'ennemi, ou que ses soldats prenant l'alarme il jugeait à certains signes de relâchement que la fortune lui serait contraire, au lieu de tenter un ralliement impossible, ou qui pré-

Digitized by Google

sentait des dangers, il favorisait lui-même la déroute. Toujours le dernier sur le champ de bataille, accompagné des plus braves, il soutenait le choc de l'ennemi pour couvrir les fuyards et leur donner le tems de se retirer. Loin d'être humilié de ces déroutes qui étaient inévitables avec l'espèce de soldats qu'il commandait, il les avait en quelque sorte organisées, et par des ruses toujours nouvelles il les faisait souvent servir à ses succès.

Son humanité.

On le vit plusieurs fois dans ces déroutes faire mettre des blessés sur son cheval et suivre à pied, lorsque l'ennemi pouvait encore l'atteindre. Un de ses cavaliers l'ayant rencontré en pareille circonstance, voulut lui faire accepter son cheval, il le refusa.

A la suite d'un combat sur les hauteurs de Mâchecoul, il trouva deux enfans à la mamelle et un autre plus âgé dont les mères avaient été massacrées; il en fit élever deux, M. de Coëtus prit le troisième, et l'une des demoiselles Bousseau de la Bénate fut chargée de pourvoir à leurs besoins.

Au port S.t-Père ses soldats avaient surpris un républicain qui mettait le feu dans un lit, et voulaient l'y faire griller tout vivant; Charette les réprimanda fortement, et fit fusiller ce malheureux de manière à lui épargner les souffrances de la mort. A l'attaque du bourg des Moutiers,

Digitized by Google

il préserva de la violence des soldats une nouvelle mariée encore dans ses habits de noces, et dont le mari venait d'être tué.

Sa justice. Charette n'était pas moins recommandable par sa justice envers ses soldats, que par son attachement et son humanité. Un peloton de chouans qui avaient passé la rivière pour combattre sous ses ordres, après avoir servi avec distinction dans des rencontres périlleuses, crurent qu'ils pouvaient s'en retourner librement chez eux sans congé. Ils furent arrêtés en route. Selon les lois de la guerre, c'était une vraie désertion. Je vous fais grace, leur dit le général, en considération de votre bravoure, de votre bonne conduite passée et de votre ignorance des lois militaires; mais ne me quittez plus.

Son désintéressement. Charette a fait la guerre avec un désintéressement bien rare, et peut-être sans exemple. De toutes les villes prises d'assaut il ne retira jamais rien pour son compte; tout était pour son armée. La gloire de vaincre faisait son seul profit; son but unique était le trône des Bourbons. L'or, l'argent, les effets précieux, rien de tout ce qui tient à la richesse ou à l'agrément n'était capable de le tenter. Il portait même si loin la délicatesse sur certaines choses, qu'un de ses officiers ayant voulu lui faire présent d'un très-beau cheval dont il avait tué le cavalier : Gardez-le, lui dit Charette en le remerciant; il doit appar-

Digitized by Google

tenir à celui qui en a fait le prix de son courage ; je le verrai avec plus de plaisir monté par vous que par moi.

Comme il faisait peu de cas de l'argent, il n'en avait presque jamais. Quand il en avait absolument besoin, il en demandait à ceux de ses amis qu'il connaissait pour les plus désintéressés. Marquez cela, leur disait-il en riant, je vous le rendrai à la première occasion. Mais ce n'était qu'avec ses plus intimes qu'il en usait de la sorte, et toujours pour de petites sommes qu'il distribuait aux soldats pour acheter du tabac et de l'eau-de-vie.

Surnommé le dernier des chevaliers français, il possédait éminemment les belles qualités de l'ancienne chevalerie ; il ressemblait par beaucoup d'endroits aux plus grands hommes de guerre que la France honore. *Comme Henri IV*, il exposait sa vie pour sauver celle de ses soldats : comme lui il couchait avec eux sur la paille, les couvrait de son manteau et mangeait le même pain. *Comme Bayard*, il distribuait aux plus malheureux du linge, des vêtemens, les choses même dont on lui avait fait présent, et devant ceux qui les lui avaient donnés. Un jour il quitta sa chemise pour panser les plaies de M. l'Etaudière griévement blessé. *Comme Turenne*, « il re- » nonçait à ses commodités pour faire vivre ses » soldats avec plus d'aisance ; pour leur procurer

Sa ressemblance avec plusieurs grands-hommes.

Digitized by Google

» du repos, il renonçait au sien propre ; pour » soulager leurs fatigues, il ne s'en épargnait » aucune : prodigue de son sang, il ne ménageait » que le leur ». (1)

Eh ! qu'on ne pense pas que le moderne héros ait voulu copier servilement les anciens pour entrer en parallèle avec eux. Il n'était pas plus le maître d'agir autrement que d'amener les circonstances de ses actions. Tel est le propre des ames nobles et grandes, que la réflexion n'a point de part à ces élans sublimes de courage, d'humanité, de vertu qu'on admire en elles. Tout s'y passe avec la rapidité de l'éclair, et le but est atteint aussitôt qu'aperçu. C'est autre chose chez les grands scélérats. Il faut un apprentissage pour le crime, comme l'histoire de tous les peuples et sur-tout nos discordes civiles nous l'ont fait voir. Il n'est pas un seul complice de Robespierre qui dans le commencement de la révolution ne se fût regardé comme un monstre, s'il eût pu franchir par la pensée l'intervalle qui le séparait de la fin. La nature fait les bons ; l'art fait les méchans : réflexion consolante ! qui nous réconcilie avec l'espèce humaine que tant de perversité pourrait rendre odieuse. Détestons les forfaits dont nous avons tous été plus ou moins complices ou victimes, et pardonnons aux coupables en l'hon-

(1) Fléchier. Oraison funèbre de M. de Turenne.

Digitized by Google

neur des hommes vertueux, comme l'Eternel fit grace à Ninive pour quelques justes qui se trouvaient dans son enceinte.

Naturellement propre et recherché dans la manière de s'habiller, Charette était cependant très-dur à lui-même. Il souffrait patiemment la privation du linge et des choses les plus nécessaires pour la propreté et la commodité de l'habillement. Quelques mois avant sa mort, des amis l'engagèrent à mettre des bas dans ses bottes; il y avait si long-tems qu'il ne les avait quittées, que la peau de ses pieds y resta collée. Il appelait cela de *petites misères*. Ses privations.

On ne s'étonnera pas qu'un homme de ce caractère ait été sobre. Aussi personne ne le fut plus que lui; rarement goûtait-il du meilleur mets qu'on servait sur sa table. Une dame lui offrit un poulet dans un moment où l'on manquait de vivres; avez-vous, lui dit-il, *des poulets pour toute l'armée*? Dans les tems de détresse, couchant sur la dure et n'ayant quelquefois qu'un morceau de pain noir et fort dur, quand il voulait faire un meilleur souper, il allait dans les chambrées de ses officiers et leur disait, *Messieurs, vous avez de bonne paille et de bon pain, je soupe et je couche avec vous.* Sa sobriété.

Charette tirait supérieurement des armes; l'homme qu'il ajustait était presque toujours un homme mort. Mauvais écuyer au commencement

Digitized by Google

de la guerre, il apprit bientôt à manier habilement un cheval, et plus d'une fois dans l'imminent danger il employa ces tours de souplesse que des écuyers exercés dès l'enfance donnent en spectacle pour de l'argent. Seul dans une rencontre de six dragons qui l'attaquèrent, il fit usage de cette adresse, tua quatre des assaillans à coups de pistolets et deux à coups de sabre.

Un jour qu'il était dans sa chambre sans songer à la moindre surprise, on vient l'avertir que l'ennemi est là, qu'il n'a pas un moment à perdre et que son cheval est prêt. Charette regarde par la fenêtre, voit son cheval au-dessous, et pour éviter les lenteurs de l'escalier, il saute, se trouve en selle et s'échappe.

Il n'était pas cruel.

Des personnes ennemies de son parti, ou jalouses de son rang, ou qui avaient à craindre le châtiment de leur mauvaise conduite, lui ont supposé quelquefois de la cruauté; c'est à tort: s'il eût été cruel, il aurait pu se défaire de bien des ennemis qui l'entouraient, mais sur lesquels il n'avait que des soupçons. Il est vrai que dans les derniers tems, chaque jour ajoutant à ses malheurs et à ses pertes, on le vit plus rêveur. Au milieu des cabales, des trahisons, des complots contre ses jours, de l'espionnage continuel, poursuivi jour et nuit, sans asyle et ne sachant où reposer sa tête, son œil naturellement doux devint sombre, farouche et

Digitized by Google

quelquefois terrible ; mais quel autre en pareil cas aurait conservé son sang-froid et la situation naturelle de son esprit ? S'il fit mourir des traîtres, ce fut justice et non pas cruauté. Si par droit de représailles il fit fusiller des prisonniers, c'est que ce droit est celui de la guerre, et que la nécessité le fortifiait encore par le manque de troupes pour les garder et de subsistances pour les nourrir. On n'a point dit de Stofflet qu'il fut cruel, cependant il rendit dans le tems cette ordonnance : *La convention nationale ayant décrété que les prisonniers Vendéens seraient livrés aux tribunaux révolutionnaires et exécutés dans les 24 heures, il est ordonné à tous les commandans militaires des armées catholiques et royales d'assembler les prisonniers patriotes et de les faire fusiller sur-le-champ.* Quand Charette fit fusiller une femme convaincue d'espionnage, il renvoya ses enfans à leur famille. Les républicains égorgeaient non-seulement les enfans à la mamelle, ils les cherchaient jusques dans le sein de leurs mères. Qui doit-on accuser de cruauté ?

Sa contenance et sa fermeté dans le malheur.

S'il fut un grand homme à Mâchecoul, aux Sorinières, devant les retranchemens de Frérigné, où il remporta des victoires signalées, il le fut bien davantage dans les six derniers mois de sa carrière où le malheur semblait attaché à ses pas ; sur-tout depuis la défection des chefs de son armée en qui il avait mis toute sa confiance. Il

soutint l'adversité avec ce sang-froid de la vertu paisible, qui n'était en lui que sa manière d'être naturelle, et la persuasion intime des décrets de la providence, auxquels l'orgueilleuse philosophie applique les lois d'une aveugle nécessité. Plus il éprouvait d'infortunes et plus il semblait supérieur à lui-même. Toujours calme, il n'éclata point en murmures lorsque ses officiers l'abandonnèrent ; il se contenta de dire au petit nombre qui lui était resté fidèle, *qu'il ne concevait pas comment après s'être couverts de tant de gloire, ils pouvaient abandonner la plus belle des causes pour servir les assassins de leur roi et de leurs propres familles.* Il disait souvent à ses soldats : « Mes enfans, notre position n'est » pas brillante, mais soyons constans dans le » malheur, et nous parviendrons, j'espère, à » le changer. J'attends des secours, le printems » approche. L'armée d'Anjou sentira sans doute » le poids qui pèse sur elle. Nous allons nous » réunir, et nous conserverons encore au roi » ce pays qui lui a toujours été fidèle ».

Pour grands que fussent ses revers et ses chagrins, jamais il n'en paraissait affecté en public. On voyait au contraire plus de sérénité sur son visage ; il affectait plus de recherche dans son habillement, quelquefois même de la gaîté dans la conversation. Cet extérieur raffermissait les plus découragés et les rappelait à eux-mêmes. Mais son cœur naturellement bon et sensible n'en était

Digitized by Google

pas moins affligé, et ce n'était que dans le sein de quelques amis qu'il épanchait sa douleur.

Dans la seule bataille de la Bégaudière, où il perdit son frère, son neveu et plusieurs des principaux officiers qu'il estimait et aimait davantage, il ne répandit pas une larme. On lui avait dit que le commissaire-général M. Remeau, qu'il affectionnait d'une façon particulière, avait également péri; mais à la vue de cet ami tout couvert de plaies et de contusions, Charette l'embrasse avec une tendre affection : après les témoignages les plus vifs d'un mutuel attachement, *mon ami*, dit-il à M. Remeau, *laissez-moi me recueillir un quart d'heure sur les pertes cruelles que je viens de faire.* Au bout du quart d'heure, l'homme sensible avait perdu la moitié de lui-même, le héros resta tout entier.

Son ambition, sa jalousie.

On a dit que Charette était ambitieux et jaloux; oui, sans doute, mais son ambition comme celle de tous les chefs, était de remettre les Bourbons sur le trône. Si cette ambition était blâmable, tous en doivent partager le blâme avec lui.

Il fut jaloux, non de la gloire des autres, mais de sa propre gloire; et lorsqu'on voulut l'abaisser et la flétrir, il montra cette noble fierté des ames sublimes qui croient trouver en elles-mêmes des moyens de succès, et qui se consolent des revers par le courage de les supporter : erreur tou-

Digitized by Google

jours fatale dans les entreprises communes, quand les passions diverses ne sont pas soumises à l'autorité d'un seul, et dont la guerre de la Vendée a fourni tant d'exemples.

Mais faut-il rejeter sur lui seul le défaut de concert dans les opérations générales? Est-il vrai qu'il se soit fait sans motif un système d'isolement *qui a fait manquer les expéditions les plus importantes* (1)? Tout prouve au contraire qu'excepté le passage de la Loire auquel il eut raison de se refuser, il sacrifia ses ressentimens particuliers à l'intérêt général.

On se rappelle avec quel mépris dans les premiers tems l'armée d'Anjou parlait de lui et de son armée. Les sobriquets *de Charette le savoyard*, *de petit cadet*, *d'armée des piques*, le reproche sanglant *de lâche*, lorsqu'il n'était que malheureux par l'abandon de ses soldats, la nomination du généralissime d'Elbée à laquelle il fut exprès convoqué trop tard pour y assister, le pillage des vivres de son armée par les Angevins aux Herbiers, après les trois victoires de Torfou, de Montaigu et de Saint-Fulgent, le partage inégal du butin et de l'artillerie, le pillage de son ambulance à Cholet où il l'avait mise sous la sauve-garde du conseil de l'armée

(1) Beauchamp, t. 2, p. 181.

Digitized by Google

angevine ; tous ces griefs pourraient justifier l'éloignement qu'on lui suppose pour concourir aux opérations de la grande armée.

Cependant Charette marcha à l'attaque de Nantes sur l'invitation des chefs qui lui assignèrent un poste où il ne pouvait agir avec gloire, et où on le laissa seul après la levée du siège. A l'attaque de Luçon il ne fut pas secondé et l'élite de son armée y périt. Après le retour d'outre-Loire quand Stofflet eut pris le commandement en chef, Charette alla le trouver à Chemillé ; il le délivra de la colonne qui incendiait et ravageait son pays, et fit avec lui et M. de Marigny un traité de confédération pour les opérations de la campagne ; il l'invita à l'attaque de Châlans où Stofflet se rendit sans vouloir combattre, et se borna à protéger la retraite ; il le pressa plusieurs fois inutilement de se réunir à lui. Lorsqu'après un an d'inaction Stofflet reprit les armes, Charette lui donna des munitions ; il lui envoya les propositions du général Gratien pour le faire passer en Angleterre, et la réponse qu'il y avait faite ; il le pria de les publier par la voie de l'impression. Quand Stofflet fut mort, Charette écrivit à l'abbé Bernier que tous les braves royalistes ne songeaient qu'à le venger ; il le félicitait sur sa nomination d'agent des armées royales auprès des puissances étrangères. *Je vous prie*, lui disait-il, *d'être persuadé que je consentirai toujours*

avec plaisir à tout ce qui pourra être favorable à la cause.

Le conseil-général des armées catholiques et royales de Bretagne adressa à Charette un arrêté qui avait pour but de l'engager à concourir avec les autres généraux par l'envoi de deux députés à la formation d'un conseil central de correspondance. Charette y envoya Messieurs Chénier et Duchesne qui signèrent l'arrêté du conseil central qui nommait l'abbé Bernier agent des armées royales auprès des puissances étrangères. Il est donc bien prouvé que dans tout le cours de la guerre Charette se rendit, toutes les fois que les circonstances le permirent, aux invitations des chefs des autres armées, et que la haine invétérée qu'on lui suppose contre Stofflet avec lequel il s'était sincèrement réconcilié, a toujours cédé aux intérêts communs, et que Stofflet les a toujours sacrifiés à ses ressentimens particuliers.

De tous les chefs de la Vendée Charette est le seul dont on ait dit tant de mal; pourquoi? c'est que sa réputation a surpassé les autres.

Son courage. Charette eut toutes les sortes de courages: celui des combats le plus facile de tous, parce qu'il n'est autre chose que la force agissante, qu'un égarement de la raison que l'opinion des hommes a consacré pour aller à la gloire. Il eut le courage de l'adversité beaucoup plus rare que

Digitized by Google

celui des combats, parce qu'il est un effort sublime de la raison, un don du ciel qui fait supporter les plus grands revers sans trouble, et avec une résignation dont la plupart des hommes sont incapables. Il eut celui de la douleur plus pénible encore, parce qu'il dompte en quelque sorte la nature ; enfin il eut celui de la religion le plus sublime de tous, objet de risée pour les uns, de vénération pour les autres ; qui donne à la faiblesse des forces surnaturelles, et élève l'homme au-dessus de lui-même en le rapprochant de la divinité.

Les muses l'ont loué après sa mort, mais avec plus de zèle que de succès. Voici quelques vers destinés à mettre sur sa tombe.

QUATRAIN.

Victime de l'envie,
Digne d'un meilleur sort,
Pour célébrer sa vie
Il faut citer sa mort.

ÉPITAPHE.

Ci-gît un chevalier dont le bras valeureux
Appelait sur le trône un roi trop malheureux.
Brave dans les combats, noble dans la victoire,
Plus grand dans les revers, il enchaîna la gloire.
Il méconnut le crime et Dieu fut son soutien.
Il vécut en héros et mourut en chrétien.

Digitized by Google

ACROSTICHE.

Ci-gît le défenseur de l'autel et du trône.
Honneur à ses vertus ainsi qu'à sa valeur!
Au champ de Mars il fut digne enfant de Bellone,
Rien ne put arrêter sa courageuse ardeur.
Ennemi des tyrans et de la tyrannie,
Trahi par tous les siens, abandonné du sort,
Triomphant du malheur, il sortit de la vie,
Et lui-même donna le signal de sa mort.

VERS mis au bas de son portrait.

Héros par la valeur et par l'adversité,
Sa gloire du tombeau perce la nuit profonde;
Il vécut trente ans pour le monde,
Il en a vécu trois pour l'immortalité.

Les vers suivans sont l'hommage d'un soldat transporté d'admiration pour la gloire et les vertus de son général. Quoique sa muse ne soit pas très-exercée et qu'elle confonde un peu les habitans du ciel avec ceux de l'Élisée, le sublime enthousiasme qui respire dans ces vers, les regrets, le dévouement héroïque qu'ils expriment, le lieu teint de sang et arrosé de larmes où ils sont prononcés, inspirent un intérêt si noble et si touchant, que le lecteur fera grace au poëte mal instruit en faveur du guerrier sensible et géné-

Digitized by Google

reux. Cet hommage parti du cœur honore également celui qui le rend et la mémoire de celui à qui il est rendu.

O Charette! reçois, où tu perdis la vie
Les transports d'un soldat qui te pleure et t'envie.
Assis dans l'Élysée à côté des Césars,
Ou dans le ciel peut-être, entre Bellone et Mars,
Fais-moi te suivre en tout; exauce ma prière.
Puissé-je, ainsi que toi, terminer ma carrière!

Examen d'un écrit particulier contre Charette et son armée.

L'envie est dans l'ordre de nos passions comme l'insecte rongeur dans l'ordre de la nature. Que l'insecte s'attache à la dépouille mortelle des grands hommes, c'est une destinée commune à tout ce qui a vécu, et du moins la terre nous cache ce déplorable et dernier tableau de leur destruction. Mais que l'homme dont la dignité le met au premier rang des êtres, se ravale au niveau de l'insecte pour ronger leur mémoire et les diffamer dans la postérité, c'est un sujet d'affliction publique, un assassinat moral dont la société gémit, s'indigne et qu'elle venge par le mépris; c'est une atteinte à la plus belle propriété des nations, parce que la gloire des hommes célèbres leur appartient et qu'elles s'honorent de leur avoir donné le jour.

Digitized by Google

Si l'écrit que j'examine pouvait se perdre dans la foule des écrits révolutionnaires, je l'abandonnerais au sort qu'il mérite. Mais il se trouve consigné dans un ouvrage d'économie politique (1), que l'on conserve dans les dépôts publics, et *qui* par l'importance des matières doit trouver place dans toutes les grandes bibliothèques. C'est un monument de diffamation qu'il importe d'autant plus de faire disparaître, que ceux chez qui la prévention a conservé quelque empire, ou *qui* n'ont aucune connaissance de ce qui s'est passé dans la Vendée, ne pourraient croire qu'un écrivain jaloux de sa réputation osât braver ainsi le jugement de ses contemporains. Il faut empêcher que les historiens à venir, croyant puiser dans une source aussi pure qu'elle paraît authentique, ne transmettent à la postérité que mensonges, calomnies et outrages.

Avant d'entrer en matière j'observerai que l'auteur anonyme de la statistique avoue que son ouvrage *est rempli de fautes* et *qu'il n'en serait pas meilleur quand il eût pu y donner une attention plus suivie.* Comme il a senti que la guerre de la Vendée était un hors-d'œuvre en fait de statistique, il instruit le lecteur des motifs vrais ou faux qu'il a eus d'en parler.

---

(1) Annuaire statistique du département de la Loire-Inférieure, pour l'an 11.

Digitized by Google

Il n'a rien lu de raisonnable et d'exact dans tout ce qu'on a publié sur cette guerre, et il ne prétend pas avoir mieux réussi. En ce cas il eût mieux fait de ne pas écrire.

Attaché au parti républicain, appelé par son âge à la défense de la patrie, il servait à 200 lieues du théâtre de nos dissensions civiles, et il n'en a pas été témoin. Si cela est, comment a-t-il pu juger qu'on n'avait rien écrit de raisonnable et d'exact sur la guerre de la Vendée ? *Mais il a pu consulter des mémoires domestiques dont le mérite et la vérité sont suffisamment garantis par le caractère, les emplois, la probité de ceux qui les ont écrits.* Alors il n'est pas excusable, puisqu'avec d'excellens matériaux il a fait un mauvais ouvrage, *qui ne serait pas meilleur quand il aurait pu y donner plus d'attention.*

Il a parlé des chefs et des événemens de la Vendée, parce que c'est une circonstance importante dans laquelle il était nécessaire d'étudier le caractère des habitans de ce pays. (1) Quoi ! pour étudier le caractère des Vendéens pendant la guerre, il fallait diffamer, calomnier les chefs qui les menaient au combat ? Mais bornons ici l'examen des motifs de l'auteur, et passons à celui de l'ouvrage.

---

(1) Voyez la préface.

Digitized by Google

L'anonyme considère la guerre de la Vendée dans trois époques différentes. La première depuis l'instant où l'insurrection éclata, jusqu'à la destruction de l'armée d'Anjou. La seconde depuis l'envoi d'un émissaire à Londres, jusqu'au traité de la Jaulnais; la troisième depuis ce traité jusqu'à la mort de Charette. Je ne le suivrai point dans les différens détails de sa narration. Il y aurait trop à faire de relever le défaut d'ordre, les inexactitudes, les contradictions, le néologisme, les fautes de langue, etc. Je prendrai de loin en loin les morceaux les plus propres à faire connaître le véritable esprit dans lequel l'ouvrage est écrit, et le mérite particulier de l'auteur comme écrivain; et pour qu'on ne me soupçonne pas d'infidélité dans les citations, j'indiquerai les pages d'où elles sont tirées. Si cette méthode ne prête pas à l'art oratoire et à l'ordre du discours, elle convient à la discussion des objets particuliers, et mène à l'évidence, le seul but que je me propose ici.

S'il en faut croire l'anonyme, *Charette a été long-tems inconnu, méprisé dans la Vendée; c'était un militaire sans talent, d'un caractère cruel, un fanfaron, un lâche, un assassin, un homme plutôt bas que populaire, un sale débauché, d'une ignorance profonde, ne sachant ni parler ni écrire sa langue; enfin un automate qui ne sentait pas un coup de fusil.* Voyons comment ce peintre de fantaisie fait ressortir les couleurs d'un portrait si nouveau.

Digitized by Google

La grande armée *avait eu d'éclatans succès. Elle avait pris Saumur ; elle marchait sur la rive droite de la Loire : son dessein était d'attaquer Nantes, et Charette fut appelé à y concourir. Faible, divisé sous l'autorité de huit à dix chefs sans nom, sans talens, sans accord, le parti de la Loire Inférieure n'était encore connu par aucune action d'importance..... Charette fut inconnu ou méprisé jusqu'à l'arrivée de l'armée de Mayence.* 1.re époque, p. 431.

L'anonyme qui servait sur la frontière à 200 lieues de la Vendée, a pu ignorer ce qui s'y passait ; mais s'il n'a point trahi la confiance de ceux qui lui ont communiqué des mémoires, il a dû y trouver plus de vérité et de bonne foi. Si les différens chefs de l'insurrection dans le département de la Loire Inférieure n'avaient pas d'abord formé leurs divisions en un seul corps d'armée, il y avait néanmoins entr'eux une union et des correspondances assez actives au besoin pour les rendre redoutables au parti républicain, et les Nantais en firent souvent de sanglantes épreuves. P. 451.

Charette n'était point un chef *sans nom et sans talens*, lorsqu'il fut appelé à l'attaque de Nantes, le 29 juin 1793. Il ne fut ni inconnu, ni méprisé jusqu'à l'arrivée de l'armée de Mayence dans le mois de septembre suivant. Avant l'attaque de Nantes il avait plusieurs fois défait complettement les cohortes républicaines à Pornic,

Digitized by Google

à Legé, à S.t-Colombin, à Mâchecoul, et il avait montré par-tout assez de talens et de courage pour attirer dans son parti d'anciennes troupes de ligne qui combattaient pour la république.

2.e époque, p. 433. *L'insurrection avait d'abord un caractère populaire ; c'était la multitude mécontenteet soulevée qui s'abandonnait sans but, sans ordre et sans mesure à toutes les fureurs de la haine et de la vengeance. Les chefs qu'elle s'était choisis, ne jouissaient que d'une autorité incertaine. Elle supportait leurs violences, mais ils étaient forcés de suivre son impulsion et ses mouvemens : aussi les gens d'un rang élevé avaient dédaigné le pouvoir, et les bandes se trouvaient commandées par les plébéïens.*

Ce que dit ici l'anonyme est démenti par les faits. Dans le principe c'était véritablement la multitude mécontente et soulevée qui s'abandonnait sans but, sans ordre et sans mesure; mais bientôt les chefs mirent de l'ordre, prirent des mesures, et loin d'être forcés par la multitude, ils la forcèrent de marcher au but de l'insurrection et d'obéir à leurs commandemens. Ils firent et exécutèrent des plans de campagne ; ils remportèrent des victoires en bataille rangée, prirent des villes d'assaut; en un mot tout ce que l'art de la guerre enseigne, ils le pratiquèrent avec succès, soit dans les territoires particuliers qui leur étaient échus, soit en se réunissant au besoin contre l'ennemi commun.

Digitized by Google

Il est également faux que les bandes vendéennnes ne fussent commandées que par des plébeïens. On voyait à leur tête plusieurs gentilshommes, MM. Lirot, Devieux, Fresneau, de Coëtus, la Cathelinière, la Noë-Gazette, le marquis de la Roche, De Tainguy, Beurrier de la Sécherie, de Saint-Pal, Flamingue, Baudry, Guerri, qui ont péri dans la guerre, et beaucoup d'autres que je me dispense de nommer parce qu'ils y ont survécu.

On ne conçoit pas avec quelle persévérante malignité l'anonyme se plaît à décrier les chefs vendéens de la Loire Inférieure. Dans la première époque Charette inconnu, sans considération, méprisé, commandait à huit ou dix chefs sans nom, sans talens, sans accord, ignorans et obscurs; dans la seconde, les gens d'un rang élevé avaient dédaigné le pouvoir, et les bandes se trouvaient commandées par les plébeïens. Eh quoi! les armées républicaines n'étaient-elles commandées que par des gens *d'un rang élevé*? tous les chefs avaient-ils un *nom, de la considération*? lui-même avait-il un nom, de la considération quand il est allé sur la frontière? S'en est-il acquis dans les combats? Il s'y est comporté, je le veux croire, en homme d'honneur; mais s'il est revenu comme il était allé *sans nom, sans considération*, serait-on en droit de le traiter avec mépris? Si les chefs vendéens étaient sans nom, ils ont su s'en faire un; ils ont vu les

Digitized by Google

agens de la république venir leur proposer la paix ; ils ont traité de puissance à puissance.

Faut-il donc avoir ce qu'on appelle *un nom, de la considération* pour bien servir son pays ? Ce qu'il importe d'avoir, c'est la considération personnelle acquise par des vertus, des talens, de belles actions, par des services éminens rendus à la patrie et à la société dans quelque rang qu'on ait reçu le jour. On en voit des exemples dans tous les partis. Ces principes que l'écrivain n'ignore pas, auraient dû empêcher l'aigreur de ses discours en parlant d'hommes pleins d'honneur et de courage qui ont combattu, ou qui sont morts glorieusement les armes à la main, pour la religion et le gouvernement de leurs ancêtres.

Page 442. *Charette en proie aux délateurs faisait périr les émigrés* (1), *les prêtres, les déserteurs*,

---

(1) Les Affiches d'Angers ont aussi fourni un contingent calomnieux après la mort de Charette. Voici ce qu'on lit dans celle du 14 germinal an 4 :

« Deux émigrés que Pitt avait chargés de porter 40,000 livres à Charette, et qui l'ont joint peu de jours avant qu'il tombe entre nos mains, l'ayant quitté pour retourner en Angleterre, il est constant qu'il les a fait assassiner à leur premier gîte, afin qu'ils ne puissent pas faire connaître à l'Angleterre l'état de détresse dans lequel ils l'avaient trouvé.

» Est-il un machiavéliste plus scélérat et plus profond?

Digitized by Google

tous les individus, quelques services qu'ils eussent rendus, quelques gages de fidélité qu'ils eussent donnés, sitôt qu'ils étaient dénoncés. Chaque jour il avait de nouveaux ennemis et des favoris nouveaux auxquels il distribuait l'argent des Anglais.

Voici bien des chefs d'accusations vagues, auxquels je pourrais me dispenser de répondre, puisque l'anonyme se renferme dans des généralités, sans nommer aucun des individus qu'il accuse Charette d'avoir fait périr. Cependant je satisferai à tout ce qu'on peut attendre d'un défenseur impartial, et j'affirmerai que tous les chefs de divisions, tous les officiers de Charette, à qui j'ai demandé s'il était vrai qu'il eût fait périr des émigrés, m'ont attesté qu'ils ne l'avaient jamais vu, ni oui dire, et que de pareils faits, s'ils fussent arrivés, n'auraient été ignorés de personne.

Ce trait de barbarie joint à l'assassinat du curé de la Rabatellière, un de ses amis les plus chauds, et à tant d'autres atrocités, caractérise bien ce fameux chef de brigands dont toutes les traces étaient teintes de sang, et qui a subi enfin le châtiment dû à ses forfaits.

» Le 10, Charette a été fusillé à Nantes. »

Ce serait offenser les mânes de Charette que de répondre à de pareilles atrocités. L'indignation générale se soulève pour en faire justice. L'auteur de cet article ne savait même pas la date précise de la mort de Charette. C'est le 9 et non le 10 germinal qu'il fut fusillé.

Digitized by Google

Il n'y a que le fait suivant qui ait pu donner lieu à cette calomnie.

Un homme de grande taille, portant de larges moustaches, et se disant gentilhomme émigré, vint à l'armée de Charette. Il y fut reçu avec les égards que méritaient de pareils titres, et admis à la table du général. Mais bientôt on s'aperçut que le langage, l'éducation, les manières de ce nouveau venu n'annonçaient rien moins qu'un homme bien né; on le renvoya du quartier-général et il s'établit de chambrée avec deux soldats. Quelque tems après, Charette reçut de Luçon une lettre où on lui marquait de se défier *de l'homme à moustaches*, dénomination sous laquelle il était plus connu que par le nom qu'il s'était donné. Charette l'ayant fait épier, ne tarda pas à être convaincu de son espionnage. Un jour que son armée évacuait un poste dont l'ennemi s'empara sur-le champ, l'homme à moustaches contrefit le boîteux, et resta toute la journée parmi les républicains. Il ne revint que le soir au camp, affectant toujours de boîter, et disant qu'il avait eu beaucoup de peine à se sauver, à raison de son incommodité. Quand on fut bien assuré de sa trahison par un passeport et une lettre adressée au commandant républicain, qu'il avait cachés dans son chapeau, sa mort fut ordonnée. Ses deux compagnons de chambrée et deux autres soldats le conduisirent dans un champ où ils le sabrèrent. Lorsqu'on vint

Digitized by Google

annoncer à Charette la mort de Moustache, un officier qui était présent m'a dit que le général avait répondu, *il avait le fil celui-là*; mot qu'on lui a ridiculement reproché puisqu'il ne signifie rien si on l'applique au fil du sabre, mais qui dit tout, quand on le rapporte au fil des intrigues et des conspirations journellement tramées contre lui : c'est le véritable sens dans lequel on doit l'entendre.

J'ai répondu à l'article des prêtres, dans la personne de Guédon curé de la Rabatellière, le seul qui ait péri par les gens de Charette et sans ordre.

Quant aux individus qu'on l'accuse d'avoir fait périr sur les moindres dénonciations, *quelques services qu'ils eussent rendus, quelques gages de fidélité qu'ils eussent donnés*, il faut croire qu'on a voulu parler du commandant Joly et d'un nommé *Delaunay* qui a joué un grand rôle dans l'armée de Charette. Ce fut lui qui quitta brusquement la Jaulnais pour aller soulever les cantonnemens contre le général dont il voulait prendre la place, en publiant qu'il s'était fait républicain, et qu'il allait marcher à la tête d'une armée considérable pour soumettre la Vendée. Voyez (page 319) l'aventure de Joly. Par rapport à Delaunay, voici ce qui le concerne.

Delaunay servit d'abord dans l'armée républicaine. Fait prisonnier par le général Sapineau,

Digitized by Google

il combattit quelque tems sous ses ordres et vint ensuite trouver Charette. Il se disait gentilhomme normand, et passait pour moine dans l'esprit de bien des gens. On n'a jamais bien su ce qu'il était. Agé de trente ans, d'une taille avantageuse, d'une figure agréable, parlant avec aisance, mais en termes ampoulés et scientifiques à la manière des charlatans, écrivant de même, l'esprit orné de connaissances variées, très-brave et d'une force de corps prodigieuse, il possédait tout ce qui peut faire un homme aimable et un grand capitaine. Dans une seule affaire il tua, dit-on, de sa propre main plus de soixante républicains dont un grand nombre d'officiers. A l'attaque de Frérigné il reçut une balle à travers la poitrine; il se distingua souvent par de belles actions. Aussi Charette qui estimait sur-tout les hommes de courage, en faisait grand cas et lui avait donné toute sa confiance: malheureusement Delaunay n'en était pas digne. Tant de belles qualités étaient effacées par les vices les plus bas, les plus honteux et par l'habitude du crime. A peine fut-il nommé commandant de la division du Poiré à la place de Joly, qu'il dépouilla sa femme et sa fille de tous leurs effets. Un jour que la femme Joly réclamait deux gobelets d'argent qu'il ne voulait pas lui rendre, elle le traita de voleur, de républicain, de déserteur; Delaunay furieux prit un pistolet et lui brûla la cervelle.

Delaunay plein d'ambition aspirait au comman-

Digitized by Google

dement en chef. Comme il ne pouvait y parvenir que par la mort de Charette, il tenta plusieurs fois pour s'en défaire des moyens que sa politique savait déguiser, de manière à ne pas le compromettre. M. de l'Epinai qui crut entrevoir ses projets, avertit Charette de s'en défier ; mais le général que des trahisons multipliées rendirent dans la suite soupçonneux, ne retira point alors sa confiance à un homme qui dans plusieurs occasions lui avait donné de grandes marques d'attachement, et qui s'était distingué dans les combats ; il fut bientôt détrompé. On se rappelle qu'à la pacification de la Jaulnais, Delaunay voulut soulever plusieurs divisions contre Charette, et que pour éviter le châtiment qu'il méritait, il se réfugia chez Stofflet, où il se distingua par les mêmes actes de bravoure et de scélératesse qu'il avait montrés à l'armée de Charette. Stofflet qui avait contre Delaunay des motifs très-graves de ressentiment (1), dissimula tant qu'il crut avoir besoin de ses services ; mais quand il eut fait sa paix avec la république, il ne vit plus en lui qu'un homme inutile, dangereux par son ambition, ses intrigues et sa méchanceté ; il prit le parti de le renvoyer à Charette.

On l'accusa d'avoir voulu empoisonner le général à table, en lui versant de la liqueur avec une

(1) Il avait rédigé et signé l'arrêté de Beaurepaire concernant l'émission du papier-monnaie.

Digitized by Google

bouteille à double fond. Stofflet le fit arrêter, emmenotter, et lui donna pour la nuit une garde de cinq hommes tirés d'une division dans laquelle il n'avait pas encore intrigué. Delaunay réussit à les corrompre. Stofflet soupçonneux et inquiet alla au milieu de la nuit visiter son prisonnier dont il trouva les menottes à moitié défaites. Il changea sa garde, et dès qu'il fut jour il le fit partir bien escorté pour Beaurepaire, quartier-général de M. Sapineau, et le dénonça par une circulaire aux autres armées comme un voleur et un scélérat.

Il fallait coucher en route; Delaunay voyant ses gardes endormis descendit par la fenêtre au moyen d'un drap, se sauva à travers champs, et parvint à se procurer des armes. M. Sapineau le fit chercher par son commandant de cavalerie, le sieur Bossard qui le découvrit au bout de trois semaines et l'arrêta dans la commune de S.t-Mâlo. Cet officier accompagné de quelques cavaliers, le conduisit à Belleville chez M. de Coëtus qui l'accueillit avec sa bonté naturelle, même envers ceux qui méritaient le moins de l'intéresser. Lorsqu'on vint dire au général que Delaunay était à Belleville et demandait à le voir, il se retourna avec vivacité et donna l'ordre de le faire mourir. Quel tribunal aurait pu l'absoudre?

Page 454. *Certes*, dit l'anonyme, *on ne peut le rendre responsable de tout le sang qui a coulé,*

Digitized by Google

mais il fallait respecter les prêtres, les femmes, les vieillards. Il était inutile de faire périr à coups de sabre dans les landes des Jouinos deux paysans sexagénaires, pour avoir reçu quelques boisseaux de grain d'un poste républicain.

Ces deux vieillards étaient des espions et des délateurs. L'un d'eux, sabottier, fut sabré sur les bords de la lande entre le bois des Gas et le village de la Laiterie; il était porteur d'une lettre écrite par le commandant républicain qui occupait le château de Chantenay près Saint-Denis-Lachevasse, au commandant républicain nommé Badin, qui tenait garnison à Palluau. Cette lettre contenait un détail bien circonstancié des dispositions et de la marche de l'armée de Charette, que le sabottier avoua avoir donné lui-même. Une femme de la division de Vieille-Vigne fut aussi fusillée pour s'être chargée de deux lettres que le commandant du château de Chantenay écrivait, l'une au général commandant à Nantes, et l'autre au président du département. Depuis quand est-ce un crime selon les lois de la guerre de faire mourir les espions? Les pièces de conviction trouvées sur eux sont l'arrêt de mort, et l'exécution s'ensuit.

Charette avait chaque jour de nouveaux ennemis. Oui sans doute, et l'on doit en convenir à la honte de ceux qui le trahirent et l'abandon-

Digitized by Google

nèrent lâchement ; mais des amis véritables lui restèrent constamment attachés, et il se consolait avec eux de la félonie des autres : aussi aveugle dans sa confiance que ferme dans ses desseins, il fut souvent en prise à la perfidie et à la mauvaise fortune.

Il distribuait l'argent des Anglais à des favoris nouveaux. Il n'en disposa jamais que pour les besoins de l'armée ; c'était entre ses mains un dépôt si sacré qu'il en refusait à ses meilleurs amis et à sa famille. A la suite d'une déroute où mademoiselle Charette sa sœur avait perdu tous ses effets, elle lui en demanda pour acheter le simple nécessaire, il lui répondit qu'il n'en avait pas. Sa belle-fille, mademoiselle Charette, aujourd'hui madame Sapineau, lui ayant demandé quelques louis, en reçut la même réponse. Comment, lui dit-elle, vous n'en avez pas, et vous venez de recevoir une somme considérable ? Oui, mais cet argent n'est pas à moi, si vous en avez absolument besoin j'en emprunterai. M. de l'Epinai, un des principaux propriétaires de la Vendée et signataire de la pacification, lui prêta 300 liv. dans un tems où la caisse militaire était bien garnie. En pareille circonstance deux dames qui ne veulent pas être nommées, lui prêtèrent, l'une 900 liv., et l'autre 600 liv. pour des besoins particuliers et pour payer la pension de madame Charette et de sa belle-fille qui étaient à Nantes dans la détresse.

Digitized by Google

Militaire sans talent, partisan sans génie, Page 453.
Charette ne sut profiter ni des avantages du pays pour se prescrire un plan de conduite, ni des dispositions des esprits pour imposer à ses troupes une organisation convenable. Il donnait des bals à Legé, à Belleville, au lieu de pousser la guerre avec une active vigueur; il errait de forêts en forêts, au lieu d'exterminer ses ennemis divisés en colonnes mobiles ou distribués en faibles cantonnemens.

Si Charette était *un militaire sans talent*, comment a-t-il porté de si rudes coups aux républicains? pourquoi les attaquait-il tantôt dans leurs camps retranchés, tantôt en rase campagne? *S'il ne savait pas profiter des avantages du pays*, pourquoi leur tendait-il des piéges, des embuscades dans les bois, dans les défilés, dans les lieux difficiles où l'on ne peut en quelque sorte gratter la terre, sans découvrir leurs ossemens?

Il ne sut pas profiter des dispositions des esprits pour imposer une organisation convenable à ses troupes. Qu'est-ce que cela signifie? Organisait-on les troupes républicaines selon la disposition de leurs esprits? et pour parler le langage de l'anonyme, si la disposition des esprits change, faut-il *imposer* aux troupes une nouvelle organisation? Quand celles de Charette étaient disposées à se battre, il en tirait le plus grand parti; quand elles étaient disposées à fuir, ce qui

Digitized by Google

arrivait souvent, il n'était pas toujours en son pouvoir de les rallier, mais il les ramenait quelquefois à la victoire. De quelle autre organisation l'anonyme veut-il parler ? sur-tout pour des troupes non soldées qui s'assemblaient et se séparaient souvent d'un jour à l'autre, par la nécessité de vaquer aux travaux du labourage ou des moissons, ou faute de subsistance.

Organiser une armée, c'est la former par divisions, par compagnies ; c'est nommer des commandans, des officiers de différens grades, etc. etc. Dès le commencement de l'insurrection il y eut des commandans nommés, des chefs de division dans les principaux lieux dont les royalistes s'étaient rendus maîtres. Charette fut nommé commandant à la place du marquis de la Roche, le 18 mars 1793. Trois jours après il prit Pornic, et le lendemain de la prise de cette ville, il forma un corps de cavalerie dont M. Duchemin eut le commandement en chef. A mesure que les forces des royalistes augmentèrent, on les organisa plus en grand, et ce fut à la Bésilière que Charette put leur donner plus de régularité et d'ensemble.

Charette donnait des bals à Legé, à Belleville, au lieu de pousser la guerre avec une active vigueur. Oui sans doute, il donnait des bals à Belleville, et c'est là qu'au sein des plaisirs les agens de la république vinrent lui proposer

Digitized by Google

la paix. Il en donnait à Legé ; c'était par des fêtes champêtres, aux sons bruyans et discords de la cornemuse, qu'il cherchait à distraire ses soldats des calamités publiques et du sort funeste des batailles. Souvent même on quittait la danse pour aller à l'ennemi, et l'ardeur n'en était que plus guerrière. Charette pensait comme le maréchal de Saxe, qu'il faut mener gaîment les soldats français au combat. Le maréchal qui avait toujours à sa suite une troupe de comédiens, faisait annoncer par la première actrice, la veille d'une action, *demain relâche au théâtre à cause de la bataille que donnera M. le maréchal, après demain, etc.*

Tout-à-l'heure l'anonyme reprochait à Charette de ne pas profiter des avantages du pays pour se prescrire un plan de conduite. Maintenant il lui reproche d'errer de forêts en forêts au lieu d'exterminer ses ennemis. Il avait dit auparavant que *se voyant chaque jour resserré dans un cercle plus étroit, il reprenait son ancienne tactique, le jour en bataille dans les landes où on ne pouvait être surpris, la nuit s'échappant à travers les postes.* Charette avait donc une tactique, et cette tactique était de profiter des avantages du pays pour se prescrire un plan de conduite. Il est assez plaisant d'entendre l'anonyme qui se battait aux frontières dans des rangs nombreux, disciplinés, serrés et qu'on regarnissait au besoin, donner à Charette la leçon de foncer sur

Digitized by Google

les colonnes mobiles qui le resserraient chaque jour dans un cercle plus étroit, et de les exterminer avec une poignée de paysans qui lâchaient pied au premier choc, même à la première vue. Ah ! si l'anonyme eût été à sa place, il eût *fait* beau le voir se précipiter comme le vent, chasser devant lui comme la poussière, exterminer toutes les colonnes mobiles; c'en eût été fait de la république ! *Risum teneatis.*

Page 451. *Charette une fois lancé dans la carrière, la parcourut sans en apercevoir le terme, sans calculer les chances, sans apprécier sa faiblesse, ses forces et ses ressources.* Quand Charette attaquait les républicains, il appréciait ses forces, même le courage de ses troupes qui suppléait au nombre, comme il fit à l'attaque du camp de la Rouillère. Quand il évitait l'ennemi, il appréciait sa faiblesse; enfin quand il se tenait le jour en bataille dans les landes et que la nuit il s'échappait à travers les postes, il appréciait ses ressources et en faisait usage. Il calcula les chances, il vit le terme de sa carrière, puis-

Page 442. que, d'après l'anonyme, *quoiqu'il ne s'aveuglât ni sur sa position, ni sur ses destinées, il eut le noble orgueil de refuser l'asile qu'on lui offrait en Angleterre. Selon lui, Charette n'a rien fait qui annonçât de l'audace, de la détermination, de l'intelligence.* Passons sur ces extravagances pour nous arrêter à des inculpations plus graves.

Digitized by Google

Royaliste sans exaltation, factieux sans politique, sanguinaire sans art, soupçonneux sans dissimulation, il n'avait de correspondances sures ni à l'extérieur, ni à l'étranger.

L'anonyme ne se souvient plus d'avoir dit que *Charette eut le noble orgueil de refuser l'asile qu'on lui offrait en Angleterre ;* il ne voit pas que ce refus, son dévoûment à la terre malheureuse où il combattait, et sa mort héroïque, sont le dernier degré d'exaltation pour la cause qu'il avait embrassée.

Factieux sans politique. La politique qui n'est autre chose que l'art de cacher son but pour y arriver plus surement, convient aux factieux, parce que toujours unis dans un point qui est de détruire, ils sont quelquefois divisés dans la manière de rétablir, et que suivant les opinions ou les intérêts divers, les factions se multiplient parmi les factieux même, comme on les a vues dans la révolution, régner, s'égorger tour-à-tour, et déchirer la patrie en se disant patriotes.

La politique convient aux insurgés avant l'insurrection, pour en cacher le projet, préparer l'événement et assurer le succès ; mais quand une fois elle a éclaté, le but est connu. A quoi servirait la politique ? Le succès dépend des moyens bien ou mal combinés, des caprices de la fortune qui contrarie souvent les meilleures combinaisons, et presque toujours de la nécessité

Digitized by Google

des choses. Les Vendéens ont échoué. Le rétablissement du trône est un jugement sans appel contre la république.

Sanguinaire sans art. Quelle ame honnête ne se révoltera point à cette affreuse idée ? Quoi ! peut-on dire à l'anonyme, vous prisez donc beaucoup l'art des hommes sanguinaires, puisque vous reprochez à Charette de ne l'avoir pas connu? Ah ! combien notre malheureuse patrie n'a-t-elle pas à gémir de l'art des assassins ! et ces abominables paroles ont pu sortir de votre bouche ! Non sans doute, Charette ne le connaissait pas cet art exécrable, l'art des Marat, des Robespierre, des Carier, des comités révolutionnaires, de tous les monstres qui ont couvert la France de deuil ; mais loin de nous ces souvenirs déchirans, et n'arrêtons pas nos regards sur les expressions qui nous les rappèlent.

Soupçonneux sans dissimulation. L'anonyme fait ici sans le vouloir l'éloge de Charette dont la franchise et la loyauté formaient principalement le caractère. Souvent trahi par ceux en qui il avait mis toute sa confiance, il devint soupçonneux par nécessité ; mais il n'eut jamais le talent de dissimuler ses soupçons, ni l'art perfide de caresser ceux qui en étaient l'objet, pour surprendre leur secret et découvrir leurs complots. Il marchait d'un pas ferme entouré de cabales, d'intrigues, de trahisons, sans dissimuler, sans craindre et s'abandonnant à sa destinée.

Digitized by Google

Charette parlait fort mal sa langue et l'écrivait encore plus mal. Il avait un regard mobile plutôt que vif (1). *Grossier dans ses propos, peu délicat dans ses liaisons, il eut les mœurs de la débauche plutôt que de la galanterie. Il couchait avec ses soldats, mangeait leur pain, fumait à leurs pipes et parut plus bas que populaire. Il souffrait les conversations où l'on tournait la religion en ridicule. Il assistait à la messe sans dévotion, mais avec décence et comme pour se plier à un usage reçu.* Page 454 et suiv.

Il faut avoir des mœurs bien pures pour oser censurer publiquement et par écrit celles des autres. Dans ce cas-là même la censure devient immorale quand celui qui l'exerce n'y est pas autorisé par la puissance publique. Mais en supposant que Charette eût des mœurs peu sévères, qu'il ne sût ni parler ni écrire sa langue, la gloire militaire se mesure-t-elle sur la continence, le beau langage et le style épuré ? Jean Barth, fils d'un pêcheur de Dunkerque, n'était ni un beau parleur, ni un bon écrivain ; à peine signait-il son nom ; il parlait à la cour la langue énergique et grossière des matelots. Jean Barth fut un grand homme de mer dont le nom s'avance dans la

(1) Un peu plus loin l'anonyme rapporte une note où il est dit que Charette avait les yeux petits, enfoncés, *mais vifs*.

Digitized by Google

postérité. Tous les généraux républicains étaient-ils des Caton, de beaux parleurs, de bons écrivains ? étaient-ils plus dévots à la messe que Charette ? souffraient-ils moins dans les conversations qu'on tournât la religion en ridicule ? Cependant ils savaient fort bien le chemin de la victoire. En vérité je rougis de répondre à de pareilles platitudes qui n'ont pour objet que de chercher et de supposer dans les plus petits détails de la vie privée d'un grand homme, de quoi rabaisser le mérite réel de sa vie publique (1).

Charette couchait avec ses soldats, mangeait leur pain, etc. Opposons à ce sarcasme de l'anonyme la même conduite d'un héros que j'ai déjà cité, et sur lequel il n'oserait mordre. *Henri IV assis au corps de garde avec les soldats, couché comme eux sur la paille, tenait d'une main un morceau de pain bis, de l'autre un charbon avec lequel il dessinait un camp et des*

---

(1) Quand un homme qui fait des livres reproche à ceux qui n'en font pas de ne savoir ni parler ni écrire, il devrait au moins écrire correctement; il ne devrait pas faire des fautes d'écolier comme dans cette phrase (p. 402): *On craint encore que les mânes ne soient pas satisfaites. Mânes.* Les mânes en latin comme en français sont du genre masculin, et cela s'apprend au collège. Il ne devrait pas dire, *qu'on impose une organisation à des troupes selon la disposition de leurs esprits*, parce que cela n'est ni français, ni intelligible, et qu'un pareil jargon dont l'ouvrage abonde n'est pas supportable.

Digitized by Google

tranchées ; prenait le pic, fouillait la terre, ouvrait lui-même les tranchées qu'il avait tracées (1). Henri IV était-il plus bas que populaire ?

Il ne chercha point à se faire un nom par des entreprises d'éclat. L'entreprise de rétablir la religion et le trône était la plus éclatante qu'il pût former. Elle a rendu son nom immortel.

Ce qui le caractérise particulièrement, dit enfin l'anonyme, *c'est une insensibilité profonde que personne ne confondra sans doute avec la force d'ame. Doué de cette singulière propriété, il put braver toutes les douleurs, apercevoir sans crainte tous les dangers, opposer une inébranlable patience aux événemens qu'il ne sut jamais prévoir ni maîtriser. Mais il n'eut point cette confiante ivresse, cette persévérance héroïque, cette intrépidité que soutiennent, qu'enflamment les illusions de gloire et de succès. Sa patience même ne fut pas une vertu.* Page 456.

C'est ainsi qu'au bourg des Brouzils une balle lui traversa le bras près de l'épaule, sans qu'il donnât aucun signe de souffrance. C'est ainsi que sans en paraître affecté, il

(1) Éloge de Henri IV par M. Gaillard, de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres, p. 58.

Digitized by Google

vit tomber autour de lui ses plus fidèles compagnons moissonnés par la hache révolutionnaire ou le fer des batailles ; c'est ainsi que vaincu, blessé, malade, il parut supporter virilement, sans insolence et sans faiblesse, les fatigues d'un long voyage, les angoisses de la prison, les formalités d'un jugement, les embarras d'une promenade barbare, l'empressement d'une multitude curieuse, l'appareil bruyant du supplice et la mort.

Un homme *qui n'a rien fait qui annonçât de l'intelligence*, qui comme une pagode dont les yeux tournent sans voir, *a le regard mobile plutôt que vif*, qui *doué d'une insensibilité profonde*, ne sent pas même un coup de fusil, cet homme-là est un véritable automate qui ne mérite ni louange ni blâme, et que l'anonyme a pris sans raison la peine de vilipender, de calomnier : mais que cet automate de sa façon renferme une mécanique assez parfaite pour exécuter avec beaucoup de naturel des choses sublimes, dont les ames les plus élevées ne sont pas toujours capables, c'est une merveille s'il en fut jamais, et qui n'a pu sortir que d'un cerveau troublé *par une confiante ivresse* qui va jusqu'au délire.

Si on décompose l'automate dans les ressorts de cette insensibilité profonde qui selon l'anonyme

Digitized by Google

le caractérise, on voit qu'avec *cette singulière propriété il put apercevoir sans crainte tous les dangers, et qu'il ne sut jamais prévoir les événemens.* Une propriété qui fait *apercevoir* et qui empêche de *prévoir*, est en effet très-singulière; car en apercevant tous les dangers, comment ne peut-on jamais prévoir les événemens qui en sont la suite ? et si on ne prévoit jamais ces suites ou ces événemens, comment savoir si ce qu'on aperçoit est danger ou non ? Je laisse ce problême à résoudre aux plus habiles.

En voici un second non moins curieux ; il s'agit de démontrer comment avec une insensibilité profonde, on peut braver toutes les douleurs. Pour braver la douleur il faut la sentir ou la connaître, sans quoi on ne brave rien; et quand on la sent ou qu'on la connaît, on n'est pas profondément insensible.

Il y a deux sortes d'insensibilité, l'une physique, l'autre morale. La première est une disposition accidentelle dans les êtres sensibles occasionnée par un dérangement quelconque dans les organes de la sensibilité, lesquels, selon les différentes espèces d'êtres, ont naturellement plus ou moins d'énergie chez les uns que chez les autres; quand cette insensibilité devient profonde ou totale, c'est un accident grave ou la mort.

L'insensibilité morale est une diposition natu-

Digitized by Google

relle de l'ame qui l'empêche de prendre part aux événemens heureux ou malheureux dont la plupart des hommes sont ordinairement affectés en bien ou en mal, douloureusement ou avec plaisir. Elle augmente ou diminue selon l'éducation qu'on reçoit, l'état qu'on professe ; suivant les objets, les habitudes, les actions bonnes ou mauvaises, et en général tout ce qui influe sur les mœurs et modifie le caractère des hommes.

Maintenant que l'anonyme nous dise de quelle espèce était l'insensibilité profonde de Charette. Au portrait matériel qu'il en fait, c'est de la première qu'il a voulu parler; mais l'insensibilité physique n'a aucun rapport avec la moralité de nos actions. Elle ne peut même déterminer mécaniquement aucune action ; elle n'a donc pu être le principe des actions de Charette, et c'est une absurdité de dire qu'il ne faut pas la confondre avec la force d'ame, parce que deux choses si différentes, si contradictoires, ne peuvent jamais être prises l'une pour l'autre.

Veut-il parler de l'insensibilité morale ? on ne peut pas plus la confondre avec la force d'ame, que l'insensibilité physique. Une ame profondément insensible est toujours faible et souvent atroce; sa dureté naturelle qui se fortifie par le malheur, les souffrances des autres, et par ses propres cruautés, se fond pour ainsi dire et dégénère en faiblesse d'enfant sur les malheurs,

Digitized by Google

les souffrances et les accidens qui lui sont particuliers. Ainsi Charette, avec une ame profondément insensible, n'aurait *point supporté virilement, sans insolence et sans faiblesse, les fatigues d'un long voyage, les angoisses de la prison, l'appareil bruyant du supplice et la mort.* Il en fallait une aussi forte que la sienne pour n'être point ébranlée des coups du sort et les recevoir sans murmure.

Charette n'eut point de persévérance héroïque. Il a persévéré jusqu'à la mort, et sa mort est le triomphe de l'héroïsme militaire et chrétien.

Tel est en substance l'écrit de l'anonyme sur la Vendée : écrit qui n'est ni une histoire, ni un mémoire historique, ni même une notice dans laquelle on aperçoive de l'ordre, de l'ensemble, une suite de faits qu'on puisse lier les uns aux autres. Et qu'est-ce donc ? à quelle fin cet écrit ? C'est un libelle contre les chefs de la Vendée et principalement contre Charette (1).

---

(1) L'auteur de l'annuaire statistique du département de la Vendée pour l'an 12, le citoyen *Cavoleau*, secrétaire général de la préfecture, parle aussi de la guerre qui a ravagé cette contrée; mais une page lui suffit. Son ouvrage est écrit avec une noble simplicité qui convient à ces sortes de matières, avec une décence, une modération et une impartialité qui rehaussent infiniment le mérite de l'homme en place. On peut juger de la différence

Digitized by Google

En insultant aux mânes de ce héros qui, malgré les fautes qu'il a pu faire dans les circonstances extraordinaires où il s'est trouvé, malgré des imperfections inséparables de l'humanité qui peuvent donner matière à la censure de ses ennemis et à la jalousie de plusieurs de ses compagnons d'armes, tiendra dans la postérité un rang distingué parmi les grands hommes de la révolution, l'anonyme s'est senti troublé dans une entreprise aussi inconsidérée. Il a accumulé dans trente pages une foule d'erreurs, de mensonges, de contradictions, d'inconséquences, d'absurdités révoltantes, d'injures grossières, de calomnies, et en les écrivant, il ne s'est pas dit une seule fois, quel intérêt ai-je de les écrire? serai-je plus considéré dans le monde? ma fortune en deviendra-t-elle meilleure? la société y trouvera-t-elle quelque avantage? car le but de tout écrivain honnête doit être l'avantage de la société et l'estime publique.

J'étais, a-t-il dit, à 200 lieues de la Vendée et je n'ai point été témoin de ses actions, cependant je ne puis me dissimuler qu'il a fait des choses mémorables et que son nom a retenti dans toute l'Europe. Qu'importe? je vais le peindre

---

entre lui et l'anonyme, en comparant dans le premier, p. 169, l'article *Établissement de bienfaisance*, avec l'article *Secours à domicile* dans le second, p. 540.

Digitized by Google

comme un lâche, comme un militaire sans talent, un assassin, un monstre, un homme sans intelligence, sans moyens, livré à la crapule, un homme bas plutôt que populaire, un automate enfin. Mais que dira le public ? que dira cette famille respectable que la renommée de Charette couvre toute entière, qui vit soumise aux lois dans une médiocrité honorable, et qui n'a reçu de lui pour héritage que l'exemple des plus héroïques vertus (1). Que dira la postérité à qui des écrivains plus justes et plus modérés transmettront les faits de la Vendée, les noms des chefs, leurs bonnes et mauvaises qualités, leurs vertus et leurs vices ? Ah ! croyons pour la justification de l'anonyme qu'il a cédé à des impulsions étrangères, et que de véritables regrets expient dans son cœur l'égarement passager de sa raison.

---

(1) Mademoiselle Charette sœur du général vient de mourir subitement dans un âge où l'on peut espérer de vivre encore long-tems. Les calomnies répandues contre son frère empoisonnaient ses jours. Du moins elle a emporté au tombeau la satisfaction de savoir qu'elles seraient détruites par cet ouvrage dont elle avait entendu la lecture et accepté la dédicace. M.lle Charette était dans un état de détresse voisin de l'indigence pour une personne de sa condition ; mais elle était riche en vertus. Des privations continuelles, de bonnes œuvres, voilà toute sa vie, et les infortunés lui doivent des larmes.

Digitized by Google

Lettre d'une vendéenne à son amie sur la statistique (1).

Je ne croyais pas, ma bonne amie, que la *statistique* fût à la portée des femmes. Le mot *statis-tique* est si savant, il tape si dur aux oreilles et sur les nerfs, que j'en étais dégoûtée, même avant de savoir ce qu'il signifie. Mais depuis que j'ai jeté les yeux sur *l'annuaire statistique du département de la Loire-Inférieure par J. B. H*, je ne parle, je ne rêve que statistique. Il faut l'avouer, tout devient aimable sous la plume d'un aimable écrivain. Vous ne vous faites pas d'idée, ma bonne amie, de tout ce que J. B. H. a rassemblé dans son annuaire. C'est un livre comme il n'y en a point; rien n'y manque. Antiquité, histoire, chronologie, religion, irréligion, morale, immoralité, les enfans de chœur, la fête des fous, les druides, les douleurs et les joies de la vierge Marie; de vieilles filles qui sont des abeilles, leurs petites gaités de jeunesse dans

(1) Cette lettre qui circula dans le tems que l'annuaire statistique de la Loire-Inférieure parut, renferme sous le ton du badinage une critique assez juste de cette volumineuse production, et de la tournure d'esprit de l'auteur qui n'a pas cru devoir y mettre son nom.

Digitized by Google

les églises pour éviter le scandale, des éloges, des critiques, des sarcasmes, des épigrammes, des médisances, des calomnies, toutes choses fort divertissantes, et qu'on n'aurait jamais prises pour de la statistique, si l'auteur qui s'y connaît, ne nous le disait pas.

La statistique, selon lui, *se compose de tout ce qu'il y a de positif dans la morale. Elle a pour objet de faire connaître le degré de bonheur dont jouit, ou dont est capable le pays qu'on observe.* Or, les libelles, les calomnies, l'irréligion, les douleurs et les joies de la vierge Marie sont, comme chacun sait, de la plus saine morale, et les druides, les enfans de chœur, la fête des fous doivent beaucoup contribuer au bonheur des habitans de la Loire-Inférieure.

Ce qui me charme sur-tout dans J. B. H. c'est la nouveauté des idées et le brillant du style. On lit dans sa préface *que les arts assainissent le sol et l'atmosphère.* J'ai rêvé deux jours entiers pour deviner *assainissent*, qui ne se trouve dans aucun dictionnaire, ni dans les bons écrivains du siècle de Louis XIV, dont J. B. H. approche cependant beaucoup, si même il ne les surpasse, à mon avis; on y lit *que chaque climat s'arroge l'exclusive possession de certains fruits*, en sorte que les arts font voir aux climats égoïstes qu'on sait fort bien les dépouiller

Digitized by Google

de leurs propriétés. On y lit encore *que les arts dotent notre espèce, de toutes les espèces de richesse que la terre étale à sa surface, qu'elle recèle dans son sein, qu'elle nourrit, qui peuplent les eaux et les airs.* Quand j'achète un meuble, que je me pare avec mes diamans, quand mon perroquet parle et que je mange du turbot, je peux dire tout simplement que les arts *dotent* mon espèce d'une commode, d'un écrain, d'un perroquet, d'un turbot; c'est vraiment très-neuf et très-joli. Mais l'espèce humaine n'est-elle pas aussi une des richesses que la terre étale à sa surface, une richesse très-brillante, sur-tout les femmes ? assurément. Eh bien ! qui les arts en doteront-ils ? J. B. H. nous le dira dans son prochain annuaire.

Les arts font des choses bien plus merveilleuses encore dans cette admirable préface : *ils maîtrisent, ils vivifient, ils s'approprient toute la création ; la mort même a reconnu leur empire ; et des débris d'un vieux monde, chaque jour pour ainsi dire ils en composent un nouveau.* Voilà certainement de quoi tourner la tête de vanité à tous les athénées de France et du monde entier. *Maîtriser, vivifier, s'approprier toute la création*, c'est créer à son tour ; c'est donner la vie à des êtres créés qui ne l'avaient pas. *Faire reconnaître à la mort son empire*, c'est rendre immortel, ou ressusciter les morts. Comme

Digitized by Google

depuis plusieurs années notre vieux monde va tout de travers, que les tremblemens de terre, les inondations, les pluies de pierre, les guerres, la peste, la fièvre jaune nous désolent et nous menacent d'une ruine prochaine et totale, enfin comme les arts font chaque jour, pour ainsi dire, un monde nouveau des débris de l'ancien, on ne peut trop inviter les athénées à créer le plutôt possible un nouveau monde bien meilleur que celui-ci; et puisque la mort *a reconnu réellement l'empire des arts*, les athénées feront si bien que nous ne mourrons plus. Mais qu'on laisse les morts en paix. Il ne faut pas que ceux dont nous disons du mal, viennent nous chercher noise et troubler notre immortalité. Dire du mal des morts est le privilège des vivans.

Me voici, ma bonne amie, à la fin de la préface. Que serait-ce si j'examinais l'annuaire tout entier? Il faudrait un volume plus gros que lui. De tous les articles que j'ai lus, le plus intéressant, le mieux fait à mon gré, et qui fera le plus d'honneur à J. B. H. c'est la guerre de la Vendée. En qualité de vendéenne, j'en peux juger avec connaissance de cause.

J. B. H. qui était à 200 lieues de la Vendée et qui n'a pas été témoin de nos dissensions civiles, a fort bien deviné tout ce qui s'y passait; il en parle en homme très-instruit, comme vous allez voir par le portrait de Charette.

Digitized by Google

Il fut long-tems inconnu et méprisé. Il ne chercha point à se faire un nom par des entreprises d'éclat. C'était un militaire sans talent, qui n'avait ni audace, ni détermination, ni intelligence. Grossier dans ses propos, orgueilleux et fanfaron, il disait, je vais battre l'ennemi et fuyait sans tirer un coup de fusil. Tout cela est d'une vérité frappante. Il n'y a personne qui n'y reconnaisse le héros de la Vendée. Je me garderai bien de le défigurer par quelques traits de ma façon. L'honneur en restera tout entier au peintre.

J. B. H. qui a beaucoup étudié le caractère et les mœurs des Vendéens pendant la guerre, trouve que ses hasards et la longue confusion des sexes ne leur ont point donné des habitudes de débauche, et que cette corruption qui a fait tant de progrès dans nos villes, est à peine sensible dans nos campagnes. J'avais chez moi deux filles de basse-cour et une cuisinière. La plus jeune accoucha fort heureusement d'un garçon, il y a six mois. Je viens de m'apercevoir que l'autre accouchera bientôt; pour la cuisinière j'en réponds; elle a 50 ans. On ébauche les filles au village ; les ébauchées vont dans les villes où on les débauche, ce qui fait justement que la corruption est à peine sensible dans les campagnes.

Ceux qui aiment les descriptions de meubles,

Digitized by Google

de costumes, de toilette, trouveront amplement, ma bonne amie, de quoi se récréer dans l'annuaire statistique. Ils y verront des lits à quenouilles, de grosses paillases; des couettes énormes. Ils apprendront comment sont faites les culottes des hommes pour les dimanches. Les culottes sont bien certainement du positif dans la morale, puisque les hommes ne peuvent décemment paraître en public sans culottes; ils y verront les calines des femmes, le faux béguin en dentelle des coquettes, leurs belles jarretières rouges qu'elles placent fort bas pour qu'on les voye, le juste avec les grandes manches qui se relèvent jusqu'aux épaules, et ces maudits compères, qui *sans respect pour les formes*, serrent également la gorge et la taille. Ils assisteront en quelque sorte aux veillées villageoises où l'on parle de sorciers, de diables, de l'enfer et du paradis. Tous ces détails qui sont aussi étendus qu'intéressans pour le fond de la morale et le bonheur des habitans de la Loire-Inférieure, prouvent les recherches profondes et la vaste érudition de J. B. H. Il faut espérer que l'an prochain, il nous contera lui-même Peau d'âne, Barbe bleue, Marie à la coque et autres jolis contes de vieilles aux petits enfans. Je lui promets d'acheter son annuaire pour amuser mes banbins et leur bonne.

Mandez-moi, ma bonne amie, ce que vous

Digitized by Google

pensez de cette courte notice de l'*annuaire statistique*. Si vous en êtes satisfaite, je me ferai un vrai plaisir de vous en envoyer d'autres.

ADÉLAÏDE, M...

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N.° I.er

ARRÊT du parlement de Rennes, qui ordonne l'enregistrement des lettres-patentes du roi, accordées à Messire Louis Charette, *seigneur de la Gascherie, conseiller originaire au parlement de Bretagne, datées de Versailles le 13 de septembre 1775.*

Du 7 mai 1776.

Extrait des registres du parlement.

Vu par la cour les lettres patentes du roi, données à Versailles le 13 de septembre 1775, signées Louis, et plus bas par le roi, de Lamoignon, visées Hue de Miroménil, insinuées à Nantes le 17 avril 1776, signées Mioulle, scellées du grand sceau de cire verte à lacs de soie rouge et verte, par lesquelles dites lettres S. M. aurait dit qu'il est de la grandeur et de la justice des souverains de prévenir par leurs graces et par leurs bienfaits ceux de leurs sujets qui, réunissant à l'avantage d'une noble et ancienne extraction, une suite constante et soutenue de vertus et de services, semblent devoir attendre des titres d'illustration qui deviennent pour eux et pour leurs successeurs des preuves honorables de l'estime et de l'affection dudit seigneur roi; c'est par ces considérations que S. M. s'est déterminée d'accorder à

Digitized by Google

son amé et féal le sieur *Louis Charette de la Gascherie*, son conseiller originaire en sa cour de parlement de Bretagne, le titre et dignité de marquis, en érigeant en marquisat pour lui et ses héritiers, hoirs et ayant cause, la terre, seigneurie et chatellenie de la Gascherie, sous le nom de *Marquisat de Charette*. S. M. s'est persuadée qu'en lui accordant ce témoignage de sa bienfaisance capable de transmettre à la postérité ses sentimens de justice et d'affection à son égard, elle aurait rempli le double objet qu'elle s'était proposé de reconnaître les services de ses aïeux et ceux qu'il rend lui-même à S. M. depuis long-tems, avec autant de zèle et de désintéressement que de fidélité, et de lui accorder une sorte de dignité flatteuse et distinguée, pour les dommages qu'il a éprouvés dans sa fortune et dont ledit seigneur roi a une parfaite connaissance, et s'était proposé d'autant plus volontiers de lui accorder ladite érection en marquisat, qu'il a été informé que la terre et chatellenie de la Gascherie qui relevait de S. M. à cause de son comté de Nantes, est elle-même susceptible de cette décoration; qu'elle jouit de plusieurs droits honorifiques, et que ses fiefs s'étendent dans les paroisses de la Chapelle-sur-Erdre, de St. Donatien, de St. Similien, de St. Léonard, jusques dans les faubourgs et même dans l'intérieur de la ville de Nantes, et comprennent partie des fortifications et celles même construites par le duc de Mercœur, en 1590, et qu'il en est encore plus susceptible lui-même, étant connu à S. M. qu'il est issu d'une famille distinguée depuis long-tems dans la noblesse de son royaume; que ses aïeux ont donné, dans toutes les occasions, des preuves d'attachement, de zèle et de fidélité aux rois ses prédécesseurs; leur auraient rendu également des services dans les armées et dans la magistrature; qu'outre plusieurs conseillers honoraires de son-dit parlement de Bretagne, on compte parmi eux un premier président

Digitized by Google

de la chambre des comptes de la même province, et des conseillers d'état et privé, et notamment *René Charette* en 1646 et *Jean Charette* en 1654; que la charge de sénéchal des ville et comté de Nantes a été possédée pendant deux siècles par ses ancêtres; que l'un d'eux, *Julien Charette*, seigneur de Coüeron, inviolablement attaché dans les tems de troubles au service du roi, maintint long-tems sous son obéissance la ville de Nantes contre les efforts de la ligue; que ledit Julien Charette soutint le siège de son château de Coüeron près Nantes, contre le sire de Talhouet, capitaine de cent hommes d'armes qui le fit prisonnier de guerre, et qui, après avoir fait démolir les fortifications de son château, le conduisit à Redon, d'où il lui permit d'aller sur sa parole, accompagné de deux hommes de sa suite, chercher les deniers de sa rançon; que le parti rebelle auquel il était redoutable, l'ayant fait condamner à perdre sa charge et la tête, il fut obligé de se réfugier à Rennes, où il jouit de toutes sortes de considérations; qu'en récompense de ses services importans et des grandes pertes qu'il avait souffertes, Henri le Grand, en 1598, confirma et rendit héréditaire, en faveur de ceux de son nom, la pension de 800 liv. considérable alors, qui avait été précédemment accordée en 1573 par le roi Charles IX aux ancêtres dudit Julien Charette, et qui fut ensuite attachée à perpétuité, en 1661, à ladite charge de sénéchal de Nantes, en reconnaissance des services rendus dans l'exercice de cette place; que Julien Charette, onzième du nom, reçut en 1645 le collier de l'ordre de St. Michel des mains du duc de Brissac, grand panetier de France, nommé et commis à cet effet; qu'un des fils dudit Julien Charette, héritier des vertus et du courage de ses pères, après avoir été page du roi Louis XIII, se trouva au siège de Gravelines, où il fut tué d'un coup de canon, combattant généreusement à côté du maréchal de la Meille-

Digitized by Google

raye, et qu'enfin cette famille joint à l'honneur d'avoir produit plusieurs sujets distingués par leurs services militaires, celui de tenir par diverses alliances à des maisons aussi illustres par leur origine que par les dignités dont elles ont été revêtues ou dont elles jouissent, et notamment aux familles *de Rohan*, Montmorency, Goutault, Coët-Logon, du Camboult, de Coaslin et d'Aubigny. A CES CAUSES et autres importantes considérations, S. M. aurait de sa grace spéciale, pleine puissance et autorité royale et par sesdites lettres signées de sa main, aurait créé, élevé et érigé en nom, titre, prééminences et dignité de marquisat ladite terre, seigneurie et chatellenie de la Gascherie sous la dénomination de *Marquisat de Charette*, pour et en faveur dudit sieur Louis Charette de la Gascherie et ses enfans nés et à naître en légitime mariage, ses hoirs, héritiers et successeurs, seigneurs et propriétaires desdites terres, seigneuries, chatellenies et marquisat; ledit seigneur aurait voulu et lui plaisait qu'ils puissent se dire et qualifier marquis de *Charette*, en tous actes et en toutes occasions, tant en *jugement* que dehors; et que comme tels ils jouiraient des mêmes honneurs et prééminences en fait de guerre, assemblées d'états et de noblesse et autres privilèges et avantages dont auraient joui ou doivent jouir les autres marquis du royaume, encore qu'ils ne soient plus particuliérement exprimés; que tous vassaux, arrière-vassaux et autres tenant noblement et en roture des biens mouvans et dépendans dudit marquisat de Charette, les reconnaîtraient pour marquis; qu'ils en fassent les *foi* et hommage et en fournissent leurs aveux, déclaration et dénombrement, le cas y échéant, sous lesdits nom, titre et qualité de marquis; qu'ils pourraient faire exercer la justice dudit marquisat de Charette, par un bailly, sous-lieutenant, un procureur d'office, un greffier, un tabellion et autres officiers qu'il appartiendrait, et que

Digitized by Google

lesdits officiers intituleraient à l'avenir leurs sentences et autres jugemens auxdits nom, titre et qualité de marquis. S. M. leur aurait permis d'établir à cet effet un auditoire et des prisons, et faire dresser poteaux, carcans et fourches patibulaires pour l'exercice de ladite justice, s'ils n'y étaient déjà; tout ainsi qu'en ont et ont droit d'en avoir les autres seigneurs des terres décorées de semblables dignités; sans toutefois aucun changement ni mutation de ressort et de mouvance, augmentation de justice et connaissance des cas royaux appartenant aux baillis et sénéchaux dudit seigneur roi; et sans que pour raison de ladite érection, ledit sieur marquis de Charette et ses successeurs seraient tenus envers lui, et leurs vassaux et tenanciers envers eux à autres et plus grands droits que ceux dont ils sont actuellement tenus; ni qu'au défaut d'hoirs mâles S. M. aurait pu, ou les rois ses successeurs, prétendre lesdites terres, seigneuries et marquisat, leurs circonstances et dépendances être réunis à sa couronne, nonobstant tous édits, déclarations, ordonnances, arrêts et réglemens sur ce intervenus, et notamment du mois de juillet 1566, auxquels S. M. aurait dérogé et dérogeait par cesdites lettres pour ce regard seulement et sans rien innover aux droits et devoirs qui peuvent être dus à d'autres qu'à lui, si aucuns y a, auxquels ledit seigneur roi entend que sesdites lettres ne puissent préjudicier. A la charge par ledit sieur marquis de Charette, ses enfans, descendans et successeurs, seigneurs et propriétaires du marquisat, de relever de S. M. pour raison du titre et de la dignité de marquisat à une seule foi et hommage à cause de sa couronne, et de lui payer et aux rois ses successeurs les droits et devoirs accoutumés, si aucuns sont dus suivant la coutume des lieux, pour raison des titre et dignité de marquisat, tant que lesdites terre, seigneurie et justice s'en trouveraient décorées. Ledit seigneur roi aurait donné

Digitized by Google

en mandement à ses amés et féaux conseillers les gens tenant sa cour de parlement à Rennes et chambre des comptes à Nantes, et à tous autres officiers et justiciers qu'il appartiendrait, que lesdites lettres ils eussent à faire régistrer, et de l'effet et contenu en icelles jouir et user ledit sieur marquis de Charette et ses descendans et successeurs, pleinement, paîsiblement et perpétuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchemens et nonobstant tous édits, déclarations, arrêts et réglemens à ce contraires, auxquels et aux dérogatoires de dérogatoires y contenus S. M. aurait dérogé et dérogerait par sesdites lettres, pour ce regard seulement et sans tirer à conséquence, sauf toutefois son droit et l'autrui en toutes.

Dires et conclusions de M. l'avocat général.

Maître Duparc-Porée, avocat-général du roi, entré à la cour ce jour, chambres assemblées, a dit:

Messieurs, le mérite du magistrat, plus particuliérement concentré dans les fonctions pénibles de son état, ne devrait pas s'attendre à se voir encore triompher de la persécution. Mais quel nouvel éclat ne répandent pas sur ses vertus les contradictions même, lorsque le souverain, convaincu de sa fidélité à ses devoirs, de son amour, de son attachement à sa personne sacrée, de son zèle pour son service, de son obéissance à ses ordres, de son dévouement pour la patrie, fait succéder aux malheurs que l'envie lui avait suscités, les marques les plus authentiques de sa satisfaction! Les graces, les faveurs et les bienfaits furent toujours sous un monarque éclairé la récompense du vrai mérite. Plus ces témoignages sont flatteurs et honorables pour le sujet qui les reçoit, plus ils deviennent glorieux pour le souverain qui les dispense. Telles sont, Messieurs, les lettres patentes que vous avez ordonné de nous communiquer. En rendant à la France

Digitized by Google

des magistrats, après lesquels elle ne cessait de soupirer, il était juste de distinguer, par des titres d'honneur, ceux dont la perversité des ennemis de la magistrature avait le plus cherché à ternir la gloire. Quoique distingués déjà dans toute l'Europe par les suffrages dus à la vertu, le roi en érigeant en marquisat la terre de la Gascherie, semble moins encore consulter sa justice que cette grandeur de sentimens et cette bonté qui animent toutes ses démarches. S. M. ne se borne pas à retracer ces traits généreux et ce caractère particulier et héroïque qui ne cesseront de faire à jamais l'éloge du magistrat distingué, objet de ses lettres patentes; elle se plaît encore à rappeler, avec un doux épanchement, les services signalés que les ancêtres de M. de la Gascherie ont rendus à l'état, dans les différentes places importantes qu'ils ont occupées. Sans entrer dans un détail que les bornes que nous nous sommes prescrites ne nous permettent pas, qu'il nous suffise de vous citer, Messieurs, ces tems critiques et orageux, ces tems de troubles où des Bretons séduits suivaient des étendards étrangers, et refusaient de reconnaître l'autorité légitime d'un monarque dont le nom toujours gravé dans les cœurs ne se prononcera jamais qu'avec l'effusion du respect le plus tendre. Oui, Messieurs, Henri IV crut ne pouvoir plus dignement récompenser que par le cordon de son ordre, les services éclatans de Julien Charette pour la défense de la ville de Nantes; services qui lui auraient coûté la vie, après la perte de ses biens, s'il n'était venu trouver un asile dans le sein de cette capitale, où, parmi des sujets fidèles, on le vit jouir de la considération due à sa fermeté, à sa constance et à sa valeur. Jaloux de marcher sur les traces de ce monarque chéri, qui se fit gloire de récompenser les services et la fidélité de Julien Charette, le souverain qui fait nos délices, veut aujourd'hui donner de nouveaux témoignages de sa satisfaction à son descendant M. de

Digitized by Google

la Gascherie, à ce confrère respectable dont la compagnie a si sincèrement partagé les malheurs, et dont nous ne cessons tous les jours d'admirer les vertus.

Hâtons-nous donc, Messieurs, de participer en *quelque* sorte à son triomphe, de partager avec lui les faveurs de notre monarque par notre empressement à concourir à l'enregistrement de ses bienfaits, qui vont mettre à jamais le sceau à la gloire et à la félicité de cet illustre magistrat.

A CES CAUSES, ledit avocat-général du roi aurait requis qu'il fût ordonné que lesdites lettres patentes seraient enregistrées au greffe de la cour, pour avoir leur effet et exécution suivant la volonté de S. M.; que copie d'icelles serait envoyée à son substitut à la sénéchaussée et siège présidial de Nantes, d'où relèvent lesdites terre et seigneurie de la Gascherie, pour à sa diligence être enregistrées au greffe dudit siège, lues et publiées à l'audience et même aux prônes des grandes messes et dans les différens marchés de ladite juridiction et par-tout où besoin serait.

L'arrêt d'enregistrement, du 7 mai 1776, est conforme aux conclusions de l'avocat-général du roi.

Les lettres d'érection de la terre de la Colinière en baronie sont les mêmes, excepté le titre de dignité.

N.° II.

Procès-verbal de la nomination de CHARETTE, *comme général des armées catholiques et royales du Bas-Poitou.*

AUJOURD'HUI 9 décembre 1793, à onze heures du matin, nous soussignés, officiers et chefs de cantons de l'armée catholique et royale du Bas-Poitou, étant ras-

Digitized by Google

semblés au bourg des Herbiers pour nommer et reconnaître un général en chef dans ladite armée, et voulant de plus en plus témoigner notre confiance et notre attachement à M. François-Athanase chevalier de Charette-Contrie, ancien lieutenant des vaisseaux du roi, déclarons et attestons le nommer et reconnaître pour général en chef de l'armée catholique et royale du Bas-Poitou. Nous promettons et jurons de lui obéir en tout et partout où il lui plaira de nous conduire, comme représentant la personne de Louis XVII, notre roi et souverain seigneur. En conséquence, nous avons fait rédiger le présent procès-verbal par M. Baudry-de-la-Garnache, président de l'assemblée, et M. Bousseau-de-St.-Philbert, adjoint, dont copie sera présentée par députation à M. François-Athanase chevalier de Charette-Contrie, ancien lieutenant des vaisseaux du roi; et ont été nommés à cet effet *MM. de Coëtus, Savin, Eriau, Arnaudeau, de la Roberie, Baudreau, le Moel et Gareau.*

La députation priera M. Charette d'accepter la place de général en chef de l'armée catholique et royale du Bas-Poitou, ainsi que la copie du procès-verbal, laquelle sera signée par tous les officiers de l'armée, et mention sera faite ci-après de son acceptation. Fait aux Herbiers, le 9 décembre 1793. Signé Baudry, président; Bousseau, adjoint.

N.° III.

Arrêté de Beaurepaire, du 6 décembre 1794.

A STOFFLET.

Monsieur,

La cause qui vous empêche de vous rendre au conseil où nous vous avons appelé, vous paraît trop légitime

Digitized by Google

pour ne vous pas croire dispensé de vous y rendre ; et il serait fâcheux pour vous qu'un moment d'absence facilitât à votre ennemi un passage auquel vous vous opposez constamment depuis dix mois. Le conseil des deux armées réunies ayant pour principal objet d'agiter les griefs qu'on vous impute, griefs contraires au bon ordre, contraires au bien public, contraires à l'intérêt de l'état, n'a différé ses délibérations que pour entendre votre justification.

Le refus formel de vous rendre à l'invitation et votre ingénieuse facilité à trouver des moyens d'absence, n'ont pas empêché le conseil de traiter de cette affaire.

L'émission d'un papier-monnaie contre la protestation qu'en avaient faite les autres armées, au mépris de l'arrêté de Jallais et autres lieux, où il fut convenu qu'aucune chose concernant le bien public et l'intérêt de l'état ne serait admise et n'aurait lieu sans leur concours et consentement ;

Le soudoiement de soldats qui ne combattent que pour leur Dieu et leur roi, obligés d'ailleurs par les circonstances de faire la guerre pour leur propre intérêt : moyen suborneur inventé par le plus orgueilleux et le plus vain despotisme ;

La profusion avec laquelle vous avez répandu et répandez une monnaie fictive et illusoire, qui lèse l'intérêt public et l'induit dans un erreur qui lui est préjudiciable ;

Les moyens de violence employés pour lui donner cours, l'abus et l'emploi pour l'accréditer du nom des autres généraux protestant contre ;

L'aveu sincère et publiquement émis que vous ne faites la guerre que pour vous ;

Le refus d'entendre la justification de chefs de division arbitrairement condamnés ;

Digitized by Google

L'infraction de votre parole d'honneur et des arrêtés pris ;

Le mépris, enfin, de tout principe d'honneur et de tout ordre ;

Le conseil arrête ce qui suit :

1.° Que les articles du conseil tenu à Jallais, enfreints par vous, sont comme non avenus.

2.° Que le serment prêté à ce sujet n'est plus obligatoire, et qu'ils s'en dégagent.

3.° Que les qualités indues qui peuvent y avoir été prises, sont déclarées nulles ; ils ne prétendent aucunement les soutenir ; au contraire entendent que chaque armée reprendra sa forme première, et promettent force et protection contre tout ambitieux qui chercherait à s'élever de sa propre autorité.

4.° Que l'émission du papier-monnaie autre que celui généralement admis, sera de suite supprimé.

5.° Que le présent arrêté sera publié et affiché dans toute l'étendue du pays conquis.

Fait en conseil des deux armées, à Beaurepaire, le 6 décembre 1794, l'an deuxième du règne de Louis XVII.

Signé DE BEAUVAIS, DE CHARETTE, Ch. DE FLEURIOT, DE BRANCOURT, DE COUETUS, SAPINAUD, GUÉRIN, JOLY, FÉLIX DU CHILLON, DE LAPLANTE, DUPERAT, BAUDRI D'ASSON, DE PUIRAVAUX, BRIN DE LA ROBRIE, DE VAUGIRAUD, DELAUNAY.

Digitized by Google

N°. IV.

Lettre du général STOFFLET, *aux généraux des armées de Retz et du Centre.*

MESSIEURS,

J'ai reçu, sous la date du 6 du courant, une lettre de Beaurepaire. Le style de cette pièce, la tournure des phrases, la singularité des expressions m'ont fait croire un instant que la main d'un fourbe avait imité vos signatures, et tenté de nous désunir. J'aurais voulu pouvoir me maintenir dans cette persuasion; mais l'extrait de vos délibérations qu'elle contient, et la voie par laquelle elle m'est parvenue, ne m'annoncent que trop qu'elle vient de vous, et que des ennemis dangereux et puissants ont égaré votre opinion sur moi.

Vous parlez de griefs contraires au bon ordre, contraires au bien de l'état, qui me sont imputés. Je n'en connais aucun. Ma volonté est celle du conseil; ma conduite, le résultat de ses délibérations: il n'en est comptable qu'à Dieu et au roi. Je pourrais donc, comme son chef, garder le silence, et attendre en paix que les événemens vous eussent conduits, ainsi que moi, au tribunal de l'Eternel ou devant le trône de nos rois, pour procéder à ma justification.

Mais il est des juges, censeurs bienveillans de ma conduite, aux yeux desquels je serai toujours jaloux de paraître innocent: ce sont mes amis. Je vous regarde comme tels, et c'est à ce titre que je vais vous répondre. Je ne me suis dispensé, dites-vous, d'assister au conseil de Baurepaire, que pour ne pas faciliter, par un moment d'absence, le passage à mon ennemi

Digitized by Google

qui sans doute est aussi le vôtre, et auquel je m'oppose constamment depuis dix mois. Ce motif ne vous paraît provenir que d'une ingénieuse facilité à trouver des moyens d'absence ; et moi je n'aperçois, dans cette réponse de votre part, que l'ingénieuse facilité qu'ont eue mes ennemis de calomnier près de vous mes intentions et mes démarches.

Quand l'ennemi est aux portes, menace d'une invasion prochaine, et fait tous ses efforts pour tromper la vigilance des gardes, oui, Messieurs, vous en êtes convaincus comme moi, un général doit être à son poste ; et si cet ennemi eût pénétré pendant mon absence, je me serais éternellement reproché d'être allé me justifier à Beaurepaire de griefs inconnus, en livrant mon pays à la dévastation.

Quels sont, en effet, ces griefs ? L'émission d'un papier-monnaie, contre la protestation qu'en avaient faite les autres armées ; l'arrêté de Jallais et autre lieux, où, dites-vous, l'on était convenu qu'aucune chose concernant le bien de l'état ne serait admise sans le concours des trois armées.

Je ne connais, Messieurs, aucune protestation collective de votre part contre le papier-monnaie ; il n'en fut question à Jallais que dans la conversation ; aucun arrêté ne fut pris à cet égard. M. de Charette l'a seul constamment rejeté ; M. de Fleuriot l'a non-seulement admis en signant l'arrêté sur le traitement des veuves, orphelins et blessés, mais encore a hâté, sollicité son émission dans les conseils tenus à Maulevrier avant sa réunion à l'armée du Centre.

Messieurs les généraux et officiers de cette armée l'ont également admis dans le conseil du 25 septembre ; ils en ont approuvé l'impression par leurs lettres du 29, et accusé la réception par celle du 9 octobre suivant. Que fallait-il de plus ? Ils ont, dans la suite, changé

Digitized by Google

d'opinion : je le sais, quoique j'en ignore la cause et les motifs; mais le droit qu'ils ont eu de changer, ne l'avons-nous pas pour persévérer et rester *invariables* dans notre opinion?

Cette opinion est le fruit de nos réflexions; le malheur des tems l'a fait naître, c'est pour l'adoucir que nous avons eu recours à l'émission d'un nouveau papier : il n'entre dans nos mains que pour refluer dans celles des pauvres; il est le gage des créanciers de l'état, le prix du sacrifice des propriétaires et du cultivateur, le salaire des travaux de l'artisan, et la juste récompense du courage de nos braves soldats. Ils n'en combattent pas moins pour Dieu et leur roi, parce qu'ils savent que cette solde qui leur est accordée n'est pas le prix de leur sang, mais le soulagement de leurs besoins; et que loin de supposer en eux des mercenaires, elle n'y fait entrevoir que des enfans avec lesquels un père, touché de leurs malheurs, partage sa fortune et ses biens.

Sont-ce donc là des moyens suborneurs *inventés* par le plus orgueilleux et le plus vain *despotisme*? J'en appelle à vous-mêmes : les soldats des Turenne, des Condé, des Villars, n'étaient-ils pas soldés? Nos émigrés eux-mêmes ne l'ont-ils pas été pendant long-tems? Une partie d'entr'eux ne l'est-elle pas encore des richesses de Catherine, de Pitt et de la Hollande? Cette solde a-t-elle avili le courage des uns, la valeur, les sentimens, la noblesse des autres? L'ont-ils jamais envisagée comme un moyen suborneur, inventé par le despotisme le plus orgueilleux? Je croirais insulter à la *mémoire* des uns et à la délicatesse des sentimens des autres, si cette flétrissante idée pouvait entrer un seul instant dans mon esprit.

Vous me reprochez encore la profusion du nouveau papier. Eh! plût à Dieu qu'elle fût au pair de la misère actuelle! je n'aurais pas, chaque jour, à gémir sur le

Digitized by Google

sort de ceux qu'il m'est impossible de soulager ; mais je dois des comptes. La plus sévère économie réglera mes dépenses ; et si j'ai quelque chose à craindre, c'est que le cœur généreux d'un Bourbon sur le trône ne me reproche un jour de n'avoir pas sacrifié deux millions de plus pour arracher ses défenseurs à la misère.

Aurai-je, après cela, besoin de recourir à la violence, pour accréditer un papier dont tous les habitans de notre arrondissement sentiront les bienfaits et la nécessité? Non, Messieurs, le conseil avait prononcé contre les refusans l'amende de cent livres pour la première fois, et pas un d'eux ne s'est encore notoirement mis dans le cas de la payer. Je n'ai pas plus besoin des prétendus suffrages des autres armées pour l'accréditer ; leur refus est connu : je n'ai ni dissimulé, ni caché les sentimens qui les animent ; mais j'ai l'orgueil de croire les opérations du conseil assez étayées de la confiance publique, et j'ai moi-même trop de sentimens pour recourir à ces moyens bas et trompeurs. Je ne sais quelle bouche mensongère a pu vous assurer que je ne faisais la guerre que pour moi. Cet aveu n'est pas sorti de ma bouche ; le sentiment qui l'eût fait naître n'exista jamais dans mon cœur : ce cœur n'est point avili par un bas intérêt. Je n'ai de trésor et de propriété que mon sang et ma vie ; l'un et l'autre, après Dieu, appartiennent à mon roi.

Je ne connais aucun chef de division arbitrairement puni : Marigny seul a succombé, mais vous savez d'après quel témoignage et sur quel avis.

Je passe sous silence les infractions de ma parole d'honneur et le mépris de tout ordre et tout principe que vous m'imputez ; je vous connais trop pour ne pas croire qu'à peine ces expressions auront échappé à la plume de votre rédacteur, la noblesse des sentimens qui vous animent les aura démenties.

Digitized by Google

Venons maintenant à vos arrêtés. Si les trois armées ne forment plus un même corps, si chacune reprend sa force et sa forme première, le conseil de l'armée d'Anjou peut donc exécuter ce qu'il croira juste, utile et convenable pour le bien de son arrondissement; et vous n'avez pu, sans préjudicier à ses droits, ordonner l'affiche et la publication de vos arrêtés dans ce même arrondissement.

Je ne crois pas d'ailleurs qu'il existe aucun Français, ami de son roi, du bien public et du bon ordre, qui veuille lancer au milieu de nous de nouveaux brandons, si propres à susciter les feux d'une division intestine; ou, s'il en existe, il paiera de sa tête son imprudente et aveugle témérité.

Craignons, Messieurs, que cette discorde ne parvienne à la connaissance de nos ennemis. Ils ont dans l'intérieur des émissaires pour la souffler, des agens pour l'entretenir ou la susciter. Quel triomphe pour eux, s'ils y réussissent! Déjouons leurs projets trompeurs et leurs espérances; éloignons de nous ces esprits turbulens qui ne règnent qu'en divisant, qu'en étayant par de faux rapports leurs vils intérêts ou les ressentimens particuliers qui les animent. Que tout ambitieux qui tentera de s'élever sur la ruine des autres, soit puni sur-le-champ! Qu'une explication franche, loyale et réciproque, dissipe tous les nuages!

Nul sacrifice ne me coûtera pour procurer une union d'où dépend le salut public: j'oublierai les expressions laconiques que contient l'adresse de votre lettre, qui semblent annoncer un projet dont je vous crois incapables. Élevé, par la confiance des peuples, à la dignité de général, je soutiendrai ce titre par le même moyen. Mon armée ne deviendra l'asile d'aucun soldat mécontent. Je repousserai mes ennemis, je punirai les traîtres et les artisans de discorde, j'accablerai du plus

Digitized by Google

profond mépris les délateurs et les envieux, je procurerai le bien public par tous les moyens qui seront en mon pouvoir, et volerai à votre secours quand vous l'exigerez.

Signé STOFFLET, *général en chef.*

N.° V.

AU NOM DU ROI.

Le conseil militaire de l'armée d'Anjou et Haut-Poitou, aux républicains.

FRANÇAIS égarés, vous nous annoncez des paroles de paix! Ce vœu est celui de nos cœurs; mais de quel droit nous offrez-vous ce pardon qu'il n'appartient qu'à vous de demander? Teints du sang de nos rois, souillés par le massacre d'un million de victimes, par l'incendie et la dévastation de nos propriétés, quels sont vos titres pour inspirer la confiance et la sécurité?

Serait-ce le supplice des Robespierre et des Carrier? mais la nature indignée s'élevait contre ces monstres; le cri de la vengeance publique les dévouait à la mort. En les proscrivant, vous n'avez fait qu'obéir à la nécessité; une faction a remplacé l'autre, et bientôt peut-être le même sort attend celle qui domine aujourd'hui.

Seraient-ce vos prétendues victoires? mais ne savons-nous pas que le mensonge préside à la rédaction de vos feuilles, et qu'en éprouvant les plus terribles défaites, pour en imposer aux peuples séduits, vous prenez encore le ton fastueux des vainqueurs de l'Europe?

Serait-ce la rélaxation de nos frères emprisonnés? mais la justice ne leur devait-elle pas une liberté que la tyrannie seule avait pu leur ravir? Et quand vous les

Digitized by Google

gardez au milieu de vous sans armes et sans défense, n'avons-nous pas à craindre que cette rélaxation momentanée ne soit un piège adroitement tendu pour nous envelopper tous dans les mêmes malheurs? Seraient-ce vos promesses flatteuses? Hélas! si nous pouvions y croire, du sein de leurs tombeaux, nos parens, nos amis égorgés se leveraient pour nous dire: « Défiez-vous du » venin caché sous ces dehors. C'est en nous promettant » le salut et la vie que l'on nous immola. Le même sort » peut-être vous attend; le corps qui dominait alors, » règne encore aujourd'hui; son esprit est le même, il » tend encore au même but et n'a fait que changer » d'agens et de moyens ».

Si néanmoins vos vœux étaient sincères, si vos cœurs changés tendaient vers la paix, nous vous dirions: Rendez à l'héritier du dernier de nos rois son sceptre et sa couronne, à la religion son culte et ses ministres, à la noblesse ses biens et son éclat, au royaume entier son antique et respectable constitution, dégagée des abus que le malheur des tems y avait introduits.

Alors oubliant vos torts, nous volerons dans vos bras et confondrons avec les vôtres nos cœurs, nos sentimens et nos desirs. Mais sans ces conditions, préalablement adoptées, nous mépriserons une amnistie que le crime ne doit jamais offrir à la vertu; nous braverons vos efforts et vos menaces. Aidés de nos fidèles et généreux soldats, nous combattrons jusqu'à la mort, et vous ne régnerez que sur la tombe du dernier d'entre nous.

Arrêté unanimement à Maulevrier, le 28 janvier 1795, l'an 3.e du règne de Louis XVII. Signé Stofflet, général en chef; Berrard, Trotouin, Monnier, Guichard, Nicolas, Renou, Lhuillier, Chalons, Martin, Cadi, et Gibert, secrétaire-général.

Vu l'adresse ci-dessus, nous ordonnons qu'elle soit im-

Digitized by Google

primée, lue, publiée et affichée dans toutes les paroisses qui composent l'arrondissement de l'armée d'Anjou et Haut-Poitou.

Donné à Maulevrier, le 28 janvier 1795, l'an 3 du règne de Louis XVII. Bernier, curé de St. Laud, commissaire-général.

De l'imprimerie royale de Maulevrier, chez Clambart, imprimeur.

N.° VI.

Arrêtés pour la pacification des Vendéens.

Les représentans du peuple, etc.

Considérant que les départemens de l'Ouest sont dévastés depuis deux ans par une guerre désastreuse; que les troubles qui les agitent prennent leur source dans la clôture des temples et l'interruption du paisible exercice de tout culte quelconque;

Que les hommes auteurs de ces maux et de ces désordres sont ceux qui ont voulu plonger la France dans l'anarchie, et qui en persécutant, ont cherché à établir un culte particulier dont ils voulaient être les pontifes, que ces hommes ont été atteints par le glaive de la loi, après avoir violé audacieusement la table des droits de l'homme;

Considérant que la convention nationale n'a jamais entendu interdire aucuns cultes; qu'elle en a au contraire autorisé le paisible exercice par l'art. 7 de la déclaration des droits de l'homme et par l'acte constitutionnel, arrêtent:

Art. 1.er Tout individu et toutes sections de citoyens

Digitized by Google

quelconques, peuvent exercer librement et paisiblement leur culte.

2. Les individus et ministres de tout culte quelconque, ne pourront être troublés, inquiétés, ni recherchés pour l'exercice libre, paisible et intérieur de leur culte.

3. Les autorités civiles et les commandans de la force armée sont chargés de tenir la main à l'exécution du présent : à cet effet, il sera imprimé et envoyé aux autorités des départemens, et dans les arrondissemens des armées de l'Ouest, des Côtes de Brest et de Cherbourg.

Signés : P. M. Delaunay, Lofficial, Bollet, Brue, Chaillon, Jarry, Ruelle, Pomme, Morisson, Menuau, Dornier.

Les représentans du peuple près l'armée et dans les départemens de l'Ouest, etc.

Considérant que la rentrée des habitans de la Vendée dans le sein de la république, en rendant à l'agriculture, au commerce, des bras qui lui sont précieux, laisse sans moyens des hommes qui n'ont aucun état ni profession pour subsister, qu'il est de leur devoir d'assurer à tous les Français l'existence, et de la rendre utile à leurs concitoyens, arrêtent :

Art. 1.er Les Vendéens qui n'ont aucune profession ni état, sont libres d'entrer dans les troupes de la république.

2. Ceux d'entr'eux qui étaient naturels et habitans de la Vendée avant le mois de mars 1793 (*vieux style*), *seront organisés en gardes territoriaux et soldés par le trésor public.*

3. Ces gardes territoriaux n'excéderont pas le nombre de deux mille : ils seront soumis aux autorités constituées, civiles et militaires.

4. Leur organisation sera faite par les représentans

Digitized by Google

du peuple ; ils seront divisés en compagnies et distribués sur tous les points du territoire français (ci-devant districts de la Vendée), sans pouvoir en sortir.

Signés : P. M. DELAUNAY, LOFFICIAL, BOLLET, BRUE, CHAILLON, JARRY, RUELLE, POMME, MORISSON, MENUAU, DORNIER.

Les représentans du peuple, etc., arrêtent :

ART. 1.er Tous les bons signés par les chefs, dans les deux armées du Centre et du bas de la Vendée, le commissaire aux vivres et autres délégués par eux, *seront remboursés jusqu'à concurrence de deux millions.*

2. Toutes les mesures d'exécution seront prises pour s'assurer de la sincérité des bons qui seront présentés à l'effet du remboursement.

Signés : P. M. DELAUNAY, LOFFICIAL, BOLLET, BRUE, CHAILLON, JARRY, RUELLE, POMME, MORISSON, MENUAU, DORNIER.

Au nom du peuple français.

A Nantes, le 8 ventôse, an 3.e de la république.

Les représentans du peuple, etc., arrêtent :

ART. 1.er Les personnes des chefs et des habitans de la Vendée insurgés qui se soumettent aux lois de la république une et indivisible, sont à l'abri de *toutes recherches pour le passé.*

2. Il sera accordé des secours et indemnités aux habitans de la Vendée, pour leur aider à exister, et relever leurs chaumières et maisons, pour y rétablir l'agriculture et y faire revivre le commerce.

3. Tous les Vendéens, soit patriotes réfugiés, soit insurgés et rentrés dans le sein de la république, ont un droit égal à ces secours et indemnités.

Digitized by Google

4. Les baux des biens des Vendéens patriotes réfugiés, qui ont pu être affermés par les Vendéens insurgés, sont annullés : les fruits et productions pour l'année courante, seront partagés, moitié par moitié, entre le propriétaire ou ayant droit, et ceux qui auront ensemencé : les baux des maisons sont annullés, et n'auront cours que jusqu'au prochain terme : les prix des loyers seront payés aux propriétaires.

5. Les réfugiés propriétaires de fermes dans les pays insurgés, seront indemnisés sur les fonds destinés au secours pour la Vendée, du défaut de paiement des fermages courus depuis le mois de mars 1793 (*vieux style*), et de la perte de leurs bestiaux pris pour le service des armées vendéennes.

6. *Les jeunes gens de la réquisition restent dans la Vendée* pour y rétablir l'agriculture et faire fleurir le commerce.

Signés : P. M. Delaunay, Lofficial, Bollet, Brue, Chaillon, Jarry, Ruelle, Pomme, Morisson, Menuau, Dornier.

Les représentans du peuple, etc. arrêtent :

Art. 1.er Les habitans de la Vendée rentrent de fait dans la propriété et possession de tous leurs biens, meubles et immeubles, par leur soumission aux lois de la république une et indivisible.

2. Il sera donné main-levée du séquestre à ceux des Vendéens qui sont rentrés dans le sein de la république, *et qui sont inscrits sur la liste des émigrés.*

3. Il sera donné aux enfans et héritiers des Vendéens condamnés par des tribunaux sans déclaration de jury, main-levée du séquestre qui aurait pu être apposé sur les biens tant meubles qu'immeubles des condamnés.

Signés : P. M. Delaunay, Lofficial, Bollet, Brue, Chaillon, Jarry, Ruelle, Pomme, Morisson, Menuau, Dornier.

Digitized by Google

Au nom du peuple français.

Les représentans du peuple près les armées et dans les départemens de l'Ouest, des Côtes de Brest et de Cherbourg,

Arrêtent que les arrêtés précédemment pris par eux, le 29 pluviose, relatifs à la pacification de la Vendée, au nombre de cinq, s'appliqueront dans leurs dispositions aux chouans qui se soumettront aux lois de la république une et indivisible, et promettront de ne jamais porter les armes contr'elle, ainsi que l'ont fait, le 29 pluviose, Charette et les chefs de la Vendée.

Signés : P. M. Delaunay, Lofficial, Bollet, Brue, Chaillon, Jarry, Ruelle, Pomme, Morisson, Menuau, Dornier.

Collationné, conforme à la copie transcrite sur le livret couvert en parchemin, etc. ce 13 frimaire an 4 de la république.

Signé Jaimière, *secrétaire-greffier.*

Déclaration des chefs de la Vendée, souscrite par Cormatin au nom des Chouans.

Des attentats inouis contre la liberté, l'intolérance la plus cruelle, le despotisme, les injustices, les vexations que nous avons éprouvés, nous ont mis les armes à la main.

Nous avons vu avec horreur notre malheureuse patrie livrée à des ambitieux qui, sous l'apparence du patriotisme le plus pur, sous le masque séduisant de la popularité, aspiraient à une dictature perpétuelle. Pouvions-nous, en discernant leurs projets à travers le voile dont ils s'enveloppaient, ne pas tenter les derniers efforts pour replacer l'autorité dans des mains que nos principes

Digitized by Google

légitimaient ? Tant que ce gouvernement a privé nos concitoyens de leurs droits les plus précieux, nous avons soutenu les nôtres avec constance et fermeté; nous avons puisé de nouvelles forces dans nos malheurs; le désespoir est venu leur prêter son affreux secours; et nous rendant insensibles à toutes les considérations qui attendrissent les cœurs les plus farouches, il avait gravé dans les nôtres la résolution de mourir plutôt que de vivre sous une pareille tyrannie.

Enfin, ce régime de sang a disparu ; les coryphées impies de cette secte qui couvrit la France de deuil et de cyprès, ont payé de leurs têtes leurs criminels desseins.

Le représentant du peuple Ruelle, ami de l'humanité et des lois, est venu apporter parmi nous des paroles de paix. La confiance si fort altérée par les actes de barbarie qui ont précédé sa mission, a commencé à renaître à son aspect : nous n'avons eu aucune répugnance pour des rapprochemens susceptibles de mettre fin aux calamités qui nous déchirent De nouveaux *représentans*, dignes de notre estime et de nos éloges, *ont été adjoints* aux premiers ; nous leur avons fait connaître à tous nos intentions et le desir d'une pacification sincère, garantie par l'honneur.

Dans les conférences que nous avons eues avec eux, nous nous sommes appliqués à leur faire connaître ce qui intéressait essentiellement le bonheur de notre pays et ce qui était de leur sagesse et de leur prudence d'accorder pour atteindre le but si desirable de la paix. Réunis sous une même tente avec les représentans du peuple, nous avons senti plus fortement encore, *s'il* est possible, que nous étions Français; que le bien général de notre patrie devait seul nous animer ; et c'est dans ces sentimens que nous déclarons solennellement à la convention nationale et à la France entière, *nous soumettre à la république française, une et indivisible ;*

Digitized by Google

que nous reconnaissons ses lois, et que nous prenons l'engagement formel de n'y porter aucune atteinte.

Nous promettons de remettre, le plutôt qu'il nous sera possible, l'artillerie et les chevaux d'artillerie s'il y en a, et nous prenons l'engagement solennel de ne jamais porter les armes contre la république.

Signé CHARETTE, FLEURIOT, COUETUS, SAPINAUD, CORMATIN, SOLIHAC, ainsi que par tous les chefs de division.

Cette pièce est signée CORMATIN, SOLIHAC, TREPEAU, DIEUZI, AUBERT, MARTIN.

De la main de Cormatin est écrit au bas de sa signature: *Pour être ratifié par l'armée catholique et royale de Bretagne.*

N.° VII.

Nous soussignés, habitans de la commune de Nantes, certifions et attestons que Mme. Gasnier-Chambon, américaine de la dépendance du Port-au-Prince, après avoir recouvré la liberté qu'elle avait perdue au tems des proscriptions générales en 1793, n'a cessé par toutes sortes de bons offices d'être utile aux familles persécutées en faveur desquelles elle a successivement employé toutes les ressources de la justice, de la commisération et même de l'intérêt public auprès des représentans Prieur, (de la Marne), Bourbotte, Baux, Boursault, alors tour-à-tour en mission dans les départemens de l'Ouest et résidant à Nantes; que par une suite du même zèle, et vivement touchée des malheurs affreux qui accablaient alors lesdits départemens, elle profita des heureuses dispositions que manifesta le représentant Ruelle, qui avait succédé à ses collègues, pour jeter les premiers fondemens de la pacification qui devait alors terminer la guerre; qu'à cet

Digitized by Google

effet elle ménagea des entrevues préparatoires et secrettes entre le représentant Ruelle et des personnes singuliérement liées avec M. Charette, qui commandait alors le parti insurgé dans la Vendée, d'où il résulta que, après ces entrevues et par le moyen des premières communications qu'elles avaient établies, les négociateurs qui furent envoyés vers les chefs de la Vendée, avec le décret d'amnistie de la convention nationale, trouvèrent infiniment moins de difficultés à traiter avec eux et à préparer les voies à la conférence qu'offraient les douze représentans, réunis à cette époque à Nantes pour conclure la pacification entamée; qu'enfin elle n'a négligé aucune exhortation, aucune remontrance, aucune sollicitation auprès des divers partis pour donner à cette pacification une solidité qu'elle n'a pu malheureusement obtenir; et qu'à cet égard on en appèle au témoignage des représentans Ruelle, Bollet, Lofficial, Jarry, Bézard, Guichardin, Morisson, Menuand, Dornier et autres enfin qui assistèrent à toutes les transactions qui se passèrent à ce sujet.

En foi de quoi nous avons signé le présent pour servir en ce que de raison.

Nantes, le . . prairial an 10 de la république.

Lemasne, H. Bouteiller, Lincoln, Plumard, Richeux, Riedy, Mesnard, P. Perrotin, Delaville, fils aîné, Foucault, Briand-Dumarais, Karcher, H. Rossel, Philippe, Hommel, H. Bertrand, Blin, L.-M. Sagory, Louis Drouin, Charles Bouteiller.

Le maire de Nantes certifie les signatures apposées au certificat ci-contre et atteste la vérité des faits ci-mentionnés.

En l'hôtel de la mairie à Nantes, ce 26 prairial an 10 de la république française. PARIS.

Par le maire,

Le secrétaire en chef, SAVENEAU.

Digitized by Google

P. S. Légalisation de la signature PARIS ci-dessus. Nantes, le 26 prairial an 10 de la république française.

Le préfet du département de la Loire inférieure,

LE TOURNEUR.

Par le préfet.

Pour le secrétaire-général absent,

J.-A. DUBOCHET.

N.° VIII.

Adresse aux habitans des campagnes de la Vendée.

BRAVES HABITANS,

De vils séducteurs, d'infâmes intrigans, des hommes ambitieux et pervers, qui fondent leurs jouissances et leur bonheur sur les débris de la fortune publique, et qui sacrifieraient sans remords, à la réussite de leurs coupables desseins, la vie et les biens de leurs semblables, cherchent aujourd'hui à vous égarer. Ils prêtent à nos démarches des motifs déshonorans, ils dénaturent nos intentions bienfaisantes, et présentent le traité que nous avons conclu sous des couleurs fausses et perfides: ils répandent impudemment des bruits capables de semer dans tous les cœurs la défiance, la terreur et les divisions.

Songer à vos intérêts, oublier les nôtres, faire votre bonheur sans le concours d'aucune considération personnelle, voilà la tâche glorieuse que nous nous sommes proposée: nous croyons avoir parcouru cette honorable carrière. Puisque des malveillans osent maintenant élever sur notre conduite des doutes, des soupçons injurieux;

Digitized by Google

les dissiper, vous éclairer et vous instruire, voilà notre devoir. Nous allons le remplir.

Nous connaissons, braves habitans, les raisons puissantes qui vous provoquèrent à l'insurrection et qui vous mirent les armes à la main. On avait porté, à la liberté de vos opinions religieuses, les plus terribles coups; de nouveaux pontifes, un nouveau culte, avaient été érigés sur les ruines du vôtre; partout l'intolérance cherchait des coupables et aimait à trouver des victimes. Le despotisme orgueilleux des autorités établies pour vous protéger, des corvées de toute espèce, des vexations de tout genre, venaient encore charger cet affligeant tableau.

Lorsque le principe d'un mal dangereux est entièrement détruit, les conséquences fâcheuses qui en dérivent ne doivent plus exister : la nécessité d'en faire cesser les tristes résultats existe, et dans vos besoins les plus pressans, et dans vos obligations les plus sacrées.

L'exercice paisible de votre religion vous est *accordé* : vous pouvez user avec sécurité de ce *droit imprescriptible*, qu'on n'avait pu vous arracher sans méconnaître les vôtres. Il vous est libre, dès ce moment, d'offrir à l'Etre-Suprême, d'après vos anciens usages, vos hommages et votre reconnaissance.

Votre malheureux pays a été dévasté; la flamme a dévoré vos habitations; une soldatesque effrénée a exercé sur vos personnes et vos propriétés les plus horribles brigandages. Eh bien! la convention nationale *contracte* aujourd'hui l'engagement de vous indemniser *de* vos pertes, et de réparer, s'il se peut, tous les maux causés par un régime de proscription et d'injustice.

Des secours vous sont accordés pour rebâtir vos chaumières; des bestiaux vous seront rendus pour faire revivre l'agriculture et vous procurer les aisances de la vie; vous ne regretterez pas long-tems la privation de

Digitized by Google

vos instrumens de travail ; vous ne paierez des impôts qu'au moment où une position plus heureuse vous fournira les moyens de subvenir aux besoins de l'état.

Que la veuve éplorée et que le père infirme et caduc ne tremblent point sur le sort de leurs enfans que les lois pourraient appeler au secours de la république. Eh quoi ! pourraient-elles se résoudre à priver l'infortune de son appui, la vieillesse respectable de ses soutiens ? Non, la nation vous dispense d'aller protéger ses frontières ; elle ne vous impose que la tâche facile de travailler dans vos campagnes, pour l'aider à nourrir ses défenseurs.

Vous avez fourni pour la subsistance des armées le fruit de vos sueurs et de vos économies : nous vous en avons donné des reconnaissances ; la convention nationale vous en acquitte le montant.

Que vous reste-t-il à desirer ? Quelles inquiétudes peuvent encore agiter des cœurs aigris si long-tems, il est vrai, par le ressentiment et le malheur ? Craindriez-vous d'être opprimés de nouveau par des autorités indignes de votre confiance ? Rassurez-vous, braves habitans, que la sécurité renaisse dans vos ames, qu'elle en chasse l'affreux désespoir. Ces hommes, dont vous redoutez avec raison le joug odieux ; ces hommes, qui étaient autant les ennemis de leur patrie que les vôtres, ne seront plus les dépositaires du pouvoir dont ils faisaient un si cruel abus. Les représentans du peuple veulent bien nous consulter sur le choix qu'ils doivent faire pour les remplacer ; nous leur indiquerons des gens que vous connaissez, des gens qui ont acquis votre estime et la nôtre ; des gens enfin qui, pour adoucir votre existence, sont prêts à sacrifier leurs plaisirs, leurs jouissances, leurs fortunes.

Auriez-vous donc pensé, braves habitans, que nous pouvions trahir lâchement vos intérêts ? Après les avoir

Digitized by Google

soutenus avec tant de chaleur, deviez-vous croire un instant que nous étions capables de démentir la conduite que nous avons constamment tenue ? Ah ! si ces sentimens injurieux partaient de vos cœurs, si nous ne les imputions pas à la jalousie et à la malveillance, combien notre ame en serait cruellement déchirée ! Comment supporterions-nous l'affreuse idée qui nous convaincrait qu'en voulant faire des heureux, nous fîmes des ingrats ?

Mais quoi ! vos intérêts ne sont-ils pas les nôtres ? nos amis, nos femmes, nos enfans, ne sont-ils pas parmi vous ? nos possessions n'avoisinent-elles pas vos champs ? Oui, sans doute ; et quelque précieux que soient ces rapports, ne croyez pas qu'ils aient fourni les motifs qui nous ont déterminés. Nous n'avons songé qu'à vous, nous avons tout sacrifié à votre bonheur ; et, en l'établissant sur des bases solides et durables, nous ne nous sommes réservé que l'inestimable avantage d'en être les témoins.

Signé CHARETTE, FLEURIOT, SAPINAUD, COUETUS, DEBRUC.

Le 27 février 1795.

N°. IX.

AU NOM DU ROI.

Arrêté des généraux et officiers des armées, réunis.

Nous général en chef et officiers-généraux, membres du conseil militaire de l'armée catholique et royale d'Anjou et Haut-Poitou, et officiers des deux autres armées réunis en conseil,

Digitized by Google

Instruits et vivement affectés du lâche abandon qu'ont fait de leur poste MM. Charette, de Couëtus, Sapinaud, Fleuriot, de Bruc, Béjarri et Prodhomme, et de leur réunion aux ennemis de l'état;

Considérant que cette réunion n'a pu s'effectuer qu'à des conditions également contraires au bien général, aux intérêts des peuples et aux droits imprescriptibles et sacrés de l'autel et du trône;

Voulant, par des mesures promptes et vigoureuses, arrêter les progrès de la séduction, et offrir aux peuples restés fidèles à Dieu et au roi un centre d'union et un point de ralliement;

Avons unanimement déclaré et arrêté, déclarons et arrêtons ce qui suit:

Art. 1.er Tous officiers fidèles à Dieu et au roi, existans dans le pays conquis, sont invités au nom de la religion, du roi et de l'intérêt public, à se réunir à nous dans le plus court délai, pour prendre, de concert avec eux, telles mesures qui seront jugées nécessaires pour le salut public.

2. Tous officiers réunis à nous en la manière ci-dessus, conserveront les mêmes droits, rangs, qualités et prérogatives dont ils jouissaient précédemment.

3. Tous arrêtés qui pourraient retarder ou altérer cette union, et notamment celui pris à Beaurepaire, le 6 décembre dernier, et tous autres qui en auraient été la suite, sont déclarés nuls et non avenus.

4. Tous individus qui tenteraient de rompre cette union, ou d'affaiblir dans le cœur des peuples, par leurs intrigues et leurs discours, l'attachement qu'ils ont voué à la religion, à Dieu et à leurs chefs, ou publieront des arrêtés ou proclamations venant de la république, de ses chefs ou de ceux qui s'y sont réunis, seront arrêtés de suite, traduits devant le conseil militaire, et punis exemplairement.

Digitized by Google

5. La proclamation du conseil militaire de l'armée d'Anjou et Haut Poitou, adressée aux habitans de son arrondissement, en date du 24 février dernier, sera publiée dans toutes les paroisses du pays conquis, et les soldats et habitans sommés de se tenir prêts à marcher, en armes, partout où besoin sera, dès qu'ils en seront requis par leurs officiers respectifs.

6. Il est enjoint à tous commandans des postes, soit des frontières, soit de l'intérieur, de prendre sans délai sur leur responsabilité personnelle et les peines de droit, les mesures les plus promptes et les plus efficaces pour empêcher ou arrêter, soit l'introduction des personnes suspectes dans le pays, soit le passage des habitans au-delà des frontières, sans une permission en poche et par écrit.

7. La surveillance la plus exacte est recommandée aux chefs de divisions, leurs lieutenans et officiers, ainsi qu'aux capitaines des différentes paroisses du pays conquis, lesquels seront tenus d'arrêter ou faire arrêter et conduire au premier poste, pour y être interrogés, tous individus suspects de républicanisme, qui voyageront dans l'intérieur.

8. Toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, qui seront convaincues d'avoir fait passer, tant aux ennemis de l'état, qu'à ceux qui se seront réunis à eux, soit des munitions de guerre, soit des provisions de bouche, seront de suite traduites devant le conseil militaire, et punies, tant par la confiscation des provisions de bouche, au profit du dénonciateur, que corporellement, suivant l'exigence des cas et la rigueur des lois.

9. Les dispositions contenues dans le présent arrêté seront lues à la tête de toutes les gardes, publiées aux prônes des messes paroissiales, affichées dans tout le pays conquis, et maintenues par la force des armes

Digitized by Google

contre ceux qui en tenteraient, conseilleraient ou favoriseraient l'infraction ou l'inexécution.

Donné à Jallais, le 2 mars 1795, l'an 3.e du règne de Louis XVII.

Signés Stofflet, Berrard, de Rostaing; Soyer, major-général; Cadi, Barbot, Monnier, Richard, Nicolas; Guichard, Lhuillier, Chalons, Soyer jeune; Robert, Blain, Perere, lieutenant; le chevalier de Ceris, Baudry, Landré, Perdriau, Courtin, Launay, ci-devant commandant-général de la division des Sables; de Beauvais, commandant-général d'artillerie; Forestier, commandant dans l'armée du Centre; de Jousselin, Dupin, Vannier, David, Bremon, Dumoni, de Lusignan, Supiot, Valois, Gauvin, Gabart, Legé, sous-lieutenant; Germain Bez, Humeau, Papin, Menard, Brandeau, Bouchet, Dubillot, Lapierre, Bodet, Avril aîné; Avril jeune; Augereau, Leduc, Legeai, Charbonnier, Dupouet, Humeaux et Barré, *secrétaire-général.*

Vu l'arrêté ci-dessus, nous ordonnons qu'il soit imprimé, lu, publié et affiché, conformément à l'art. IX, partout où besoin sera.

Donné à Jallais, le 2 mars 1795, l'an 3.e du règne de Louis XVII.

Bernier, curé de St.-Laud, *commiss.-général.*

Digitized by Google

N.° X.

AU NOM DU ROI.

Adresse du conseil militaire des armées réunies, aux habitans du pays conquis, en réponse à celle des ci-devant chefs de la Vendée, devenus républicains.

FRANÇAIS,

LE voile est déchiré; la vérité paraît dans tout son jour; les traîtres sont connus. Leur main criminelle a signé, sans frémir, l'arrêt déshonorant qui détruit parmi nous la religion, le trône et la noblesse. Vos chefs, vos vrais amis ne sont plus aux yeux des nouveaux républicains que » de vils séducteurs, d'infâmes intrigans, des hommes » ambitieux et pervers ». Nous, séducteurs! Français! Nos intentions, nos sentimens vous sont *connus: les* avons-nous, un seul instant, changés ou *démentis? Mais* ces hommes prodigues de votre sang qui, pour sauver leurs jours, ont exposé les vôtres, et dès l'instant où le pardon leur fut offert, transigèrent avec la république, n'ont-ils pas joué le rôle infâme de séducteurs et d'ambitieux?

Tels n'ont point été, vous disent-ils, leurs intentions et leurs desseins: « Songer à vos intérêts, oublier les » leurs, voilà la tâche glorieuse qu'ils se sont imposée ». Français! les croirez-vous? Sachez que pour séduire et tromper vos chefs, on fit briller à leurs yeux les trésors de la république. Il en est, et vous les connaissez, dont l'ame, aussi pure que la cause qu'ils défendent, les a dédaignés; mais que penser de ceux qui, d'après les conférences, vous ont lâchement abandonnés? Dieu, la France et la postérité seront leurs juges.

Digitized by Google

» Nous connaissons, disent-ils, les raisons puissantes » qui vous mirent les armes à la main. On avait porté à » la liberté de vos opinions religieuses les plus terribles » coups »..... Quel langage ! La religion n'était donc, dans les mains de ces chefs, qu'un levier politique dont ils se servaient pour soulever les peuples; et quand ils ont cru pouvoir l'abandonner sans crainte, ses dogmes sacrés n'ont plus été pour eux que des opinions.

Diront-ils que l'exercice paisible de votre religion vous est accordé? Quelle imposture ! La convention soi-disant nationale n'a-t-elle pas déclaré, le 21 février dernier, sur le rapport de Boissi-d'Anglas : « Qu'elle ne salarierait » aucun culte; que les cérémonies de tous étaient inter- » dites hors de l'enceinte où ils s'exerçaient; qu'elle ne » reconnaissait aucuns ministres; qu'aucun citoyen ne » pouvait se montrer en public avec les ornemens ou le » costume d'un culte quelconque; qu'aucun signe, au- » cune inscription ne pouvaient être placés pour le dé- » signer; que les communes ne pouvaient acquérir ni » louer aucun local pour l'exercer, ni former aucune » dotation ou taxe pour le salarier ». Généreux catho- liques ! est-ce-là cette liberté des cultes que vous vous promettiez pour prix de vos efforts, et pour laquelle vous avez si long-tems combattu ?

» La convention nationale contracte l'engagement de » vous indemniser de vos pertes », mais vos enfans, vos épouses, vos parens, vos amis barbarement égorgés par ses ordres, cette convention devenue si généreuse vous les rendra-t-elle ?

» Vous ne paierez d'impôts qu'au moment où une » position plus heureuse vous en fournira les moyens », mais cette position existera dès demain. L'instant où vous subirez la loi de vos tyrans, vous rendra leurs esclaves, et devenus complices de leurs forfaits, vous acquitterez du

Digitized by Google

fruit de vos sueurs leurs folles dépenses et leurs prodigalités.

» La nation vous dispense d'aller protéger ses fron» tières », mais aussi prompte à contracter ces sortes d'engagemens qu'à les révoquer, pourvu qu'elle vous trompe, vous entraîne et vous désarme, peu lui importe à quelles conditions : ses vœux seront satisfaits.

» Vous avez fourni des objets précieux pour la sub» sistance des armées ; la convention nationale en acquit» tera le montant ». Mais craindrait-elle de verser dans vos mains ses trésors, étant assurée de pouvoir vous presurer un jour à loisir, et vous faire rendre au centuple ce qu'elle aura momentanément sacrifié pour vous corrompre ? Telles sont donc, Français, les principales conditions de ce honteux traité : mais ce qu'on ne vous dit pas, c'est qu'il faut encore abandonner la monarchie, reconnaître avec la république sept cents tyrans au lieu d'un roi, livrer votre artillerie, vos grains, vos provisions, vos subsistances, et alimenter au prix de votre sang la nation et ses défenseurs. Comment et de quel front vos ci-devant chefs osent-ils après cela vous demander « s'ils ont lâchement trahi vos intérêts ? » Français ! pouvez-vous en douter ? Parjures envers Dieu et leur roi, après avoir cent fois promis de venger avec vous l'autel et le trône indignement outragés, quels droits pourront-ils conserver à votre confiance et à votre amour ?

Dira-t-on qu'ils jouissaient parmi vous d'une considération justement méritée ; mais les Lukner, les Rochambeau, les Lafayette n'avaient-ils pas avant la révolution plus d'un genre de gloire ? Que leur a-t-il fallu pour la perdre ? Dans un jour le déshonneur creusa leur tombe, et le lendemain ils y descendirent. Prétendra-t-on qu'ils n'ont fait que céder à la nécessité ? Mais le vrai et solide courage ne dépend pas des circonstances ; et pour un

Digitized by Google

cœur généreux et chrétien, trahir son devoir et se déshonorer ne fut jamais une nécessité.

Français ! si, ce qu'à Dieu ne plaise, il en existait parmi vous que ces motifs ne pussent ébranler, nous leur dirions: » Ecoutez le cri de la religion, la voix de la » conscience et celle de l'honneur. Prêtez une oreille » attentive aux lugubres accens d'un million de victimes » égorgées par ceux même qui vous offrent la paix. » Epoux ! allez encore répandre quelques larmes sur les » restes inanimés d'une épouse chérie qu'ils ont immolée. » Les reproches amers qu'elle vous adressera, perceront » la tombe qui les couvre. Portez ensuite vos regards » affligés sur les débris des temples du vrai Dieu. Pensez » au sang de ses ministres répandu par ces monstres. » Calculez, s'il se peut, les sacrilèges, les abominations » dont ils se sont rendus coupables. Dites-vous à vous- » mêmes: Pouvons-nous, sans frémir, blasphémer notre » Dieu, renoncer à sa foi, abjurer son culte, croire aux » sermens des impies, violer les nôtres, oublier nos pro- » messes, trahir un roi malheureux, délaisser nos amis, » abandonner nos chefs, voler dans les bras de nos ty- » rans ». Et après cela traitez, si vous l'osez, avec la république.

Arrêté unanimement à St.-Macaire, le 4 mars 1795, l'an 3.e du règne de Louis XVII. Stofflet, Bérard, de Rostaing, Soyer major général, Cadi, Barbot, Monnier, Richard, Nicolas, Guichard, Lhuillier, Chalons, Soyer jeune, Robert, Blain, Pérère lieutenant, le chevalier de Ceris, Baudry, Landré, Perdriau, Courtin, Launay, commandant-général de la division des Sables; de Bauvais, commandant-général d'artillerie; Forestier, commandant dans l'armée du Centre; de Jousselin, Dupin, Vannier, David, Brémon, Dumoni, de Lusignan, Supiot, Valois, Gauvin, Gabard, Legé sous-lieutenant, Germain Bez, Humeau, Papin, Ménard, Brandeau,

Digitized by Google

Bouchet, Dubillot, Lapierre, Bodet, Avril aîné, Avril jeune, Augereau, Leduc, Legeai, Charbonnier, Dupouet, Humeau, et Barré, secrétaire-général.

Vu l'adresse ci-dessus, nous ordonnons qu'elle soit imprimée, lue, publiée et affichée par-tout où besoin sera.

Donné à Maulevrier, le 4 mars 1795, l'an 3.e du règne de Louis XVII.

Bernier, curé de St. Laud, commissaire-général.

De l'imprimerie royale de Maulevrier, chez Clambart, imprimeur.

N.o XI.

Lettre du major-général Trotouin, à Stofflet et à son conseil.

4 ventôse an 3 (22 février 1795.)

Général et Messieurs,

Une affaire importante m'obligeant de partir avec mes collègues députés auprès des représentans du peuple, je vous dois compte de mon opinion : ils vous rendront bien plus sensiblement que moi tout ce que l'on a dit, et les motifs de refus du délai d'un mois que le conseil avait demandé ; mais je ne puis, je ne dois me soustraire à émettre mon vœu, puisque le conseil est obligé de prononcer entre la guerre et la paix.

Je vais donc m'expliquer avec la franchise et la loyauté dont je suis susceptible. Mais je commencerai par vous observer que dans votre conseil vous n'avez pas la véritable liberté d'opinion ; et celui qui ose montrer des sentimens d'humanité et de justice, est soup-

Digitized by Google

çonné d'être malhonnête homme. En ôtant la liberté des opinions, les Marat, les Robespierre ont intimidé les honnêtes gens, et ont ensuite exercé les plus grandes cruautés.

Les réflexions sages des représentans du peuple m'ont déterminé. Etranger et sans propriété dans la Vendée, je n'ai pas le droit de conduire des milliers de victimes à la mort, lorsqu'on leur accorde une paix honorable et bienfaisante ; le peuple de la Vendée a pris les armes pour deux raisons. La première, sa religion, on la lui laisse; la seconde, pour l'exempter de tirer à la milice, on le laisse tranquille dans ses foyers. Jamais il ne s'est armé pour son roi ; le genre de gouvernement lui importe peu, pourvu qu'on ne l'opprime pas, pourvu qu'il puisse s'occuper de ses intérêts. Le paysan aime mieux son bœuf que son roi, que sa femme, que ses enfans.

On donne à nos gens un gouvernement sage, et modéré et juste ;

On leur laisse l'exercice de leur religion ;

On les indemnise de leurs pertes ;

On rétablit leurs maisons ;

On les laisse tranquilles chez eux ;

On procure du service à ceux qui ont ce goût ;

On les laisse s'administrer eux-mêmes ;

On leur laisse leurs armes pour résister à une nouvelle oppression.

Qu'importe, pour eux, la source d'où découlent tant de bieus ! Je n'y résiste plus ; et je me reprocherais toute ma vie d'en faire périr un seul, en voulant résister à ces offres.

Je ne chercherai point à me prolonger dans une place pour avoir le tems de faire ma fortune : mes mains et mon cœur sont purs. Je quitte la Vendée avec 450 liv. de papier et 15 liv. de numéraire. Ceux qui penseront comme moi ne pourront être soupçonnés de poltronnerie.

Digitized by Google

M. Charette est aussi brave qu'aucun de ceux du conseil, et M. Charette a accepté la paix. La bravoure n'est point une vertu ; l'humanité en est une : il est tems que le sang des Français cesse de couler.

Il n'y a que les hommes méchans par caractère, ou qui aient envie de s'enrichir des désastres de la guerre, qui puissent s'y refuser ; et pour la prolonger, ils se servent du prétexte de la royauté.

Déjà deux armées ont transigé. Quels sont vos moyens pour résister ? Quelques chasseurs, quelques dragons, voilà votre armée, car vos gens, assurés d'une vie tranquille, ne se battront plus.

Mais je vous demande, Messieurs, en ma qualité de major-général de l'armée d'Anjou et du Haut-Poitou, que le procès-verbal de votre séance soit rédigé ; que les noms de ceux qui se refuseront à la paix, soient inscrits au procès-verbal, afin que le peuple de la Vendée, toujours juste, puisse connaître ceux qui ont été véritablement attachés à son bonheur, et puisse un jour même punir ceux qui par des moyens cachés s'y sont opposés.

Je demande que le conseil signe sur deux colonnes ; et ceux qui pencheront pour ce sentiment si doux à l'honnête homme, pourront me compter parmi eux.

Je suis, Messieurs, votre compagnon d'armes, votre frère, votre ami.

Signé TROTOUIN, *major-général de l'armée d'Anjou et du Haut-Poitou.*

Digitized by Google

N°. XII.

Lettre de Stofflet et des principaux chefs de son armée, au général Canclaux, datée du 13 mars 1795.

MONSIEUR,

A l'instant, où nous marchons à votre rencontre, nous avons reçu une invitation de nous rendre à Rennes, pour l'entrevue.... L'amour de la paix et du bonheur général étant notre seul mobile, nous avons nommé des députés qui sont en marche; vous pouvez être assuré qu'ils partagent nos sentimens. Si vous êtes porté pour la paix et la justice, vous voudrez bien évacuer, jusqu'à la fin de l'entrevue, un pays où votre présence annonce des intentions hostiles.

Réponse du général Canclaux, du 12 germinal an 3.

MESSIEURS,

Un député m'apporte votre lettre du 13 mars. Je l'ai communiquée aux représentans du peuple Dornier et Morisson. La conférence qui doit avoir lieu à Rennes n'a d'autre but que d'ajouter des signatures à celles qui ont été déjà données. Vous pouvez vous rendre près des représentans, qui ne parcourent le pays que pour y réparer les maux faits par la guerre civile, et pour y répandre des bienfaits. Salut, union et paix. (1)

(1) Moniteur, 18 germinal an 3, n.° 198.

Digitized by Google

N.° XIII.

Lettre de Monsieur régent de France, au général Charette.

Enfin, Monsieur, j'ai trouvé le moyen que je desirais tant. Je puis communiquer directement avec vous. Je puis vous parler de mon admiration, de ma reconnaissance, du desir ardent que j'ai de vous joindre, de partager vos périls et votre gloire. Je le remplirai, dût-il m'en coûter tout mon sang. Mais en attendant ce moment heureux, le concert avec celui que ses exploits rendent le second fondateur de la monarchie, et celui que sa naissance appèle à la gouverner, sera de la plus grande importance. Personne mieux que vous ne connaît l'utilité des démarches que je puis faire relativement à l'intérieur. Vous penserez sans doute qu'il est bon que ma voix se fasse entendre par-tout où on est armé pour Dieu et le roi. C'est à vous de m'éclairer sur les moyens d'y parvenir. Je confie cependant à votre prudence l'impression d'un sentiment que je ne puis plus retenir. A présent que je ne puis parler moi-même à vos braves compagnons d'armes, si cette lettre est assez heureuse pour vous parvenir à la veille d'une affaire, donnez pour mot d'ordre *Saint-Louis*. Ralliement *le roi et la régence*. Je commencerai à être parmi vous le jour où mon nom sera associé à un de vos triomphes.

LOUIS-STANISLAS-XAVIER.

Véronne, ce 1er. février 1795.

RÉPONSE.

Monseigneur,

La lettre dont votre altesse royale vient de m'honorer transporte mon ame. Quoi! j'aurais le bonheur

Digitized by Google

de vous voir, de combattre sous vous pour la plus belle des causes. Je lui ai sacrifié mon sang. Approuvé, encouragé d'un grand prince, avec quelle ardeur j'en verserais la dernière goutte pour la faire triompher ! Mes travaux militaires et politiques, mes vœux sont d'atteindre à ce but.

Peut-être, Monseigneur, a-t-on essayé de jeter des ombres sur quelqu'une de mes démarches ? Peut-être a-t-on donné une interprétation étrangère à leur vrai motif ? Mais si je rentre en moi-même, je retrouve au fond de mon cœur cet honneur des vrais chevaliers français qui ne s'effacera jamais ; cet honneur qui fut toujours mon guide, qui me conduisit quelquefois aux champs de la victoire. Je retrouve ce caractère de feu, cet attachement inaltérable que j'ai voué à l'illustre sang des Bourbons. Fort de ma conscience, je dirai à mes censeurs : « politiques profonds ! vous qui n'avez jamais » connu les lois de la nécessité, qui jugez sur les appa» rences, venez apprendre les circonstances impérieuses » qui m'ont déterminé, ainsi que mes braves compa» gnons d'armes. Venez peser l'avantage qui peut en » résulter pour nos succès sous tous ces rapports ».

Si au lieu d'entreprises trop décousues, les parties sont mieux liées ; s'il y a plus d'ensemble dans les opérations, ne doit-on pas espérer que celles-ci en seront plus efficaces ? Puisse cet espoir se réaliser ! Combien les mots d'ordre et de ralliement que votre altesse royale indique sont encourageans et faits pour conduire à la gloire ! Ils furent ma devise dès le principe, et je ne les oublierai de ma vie.

Je suis, Monseigneur, etc. Le chevalier CHARETTE.

Au camp de Belleville, ce 10 juin 1795. (1)

---

(1) Correspondance des émigrés, p. 17 et 18.

Digitized by Google

N.° XIV.

Proclamation de Charette pour la reprise des armes.

Le moment est venu de déchirer le voile qui couvre depuis trop long-tems les véritables causes secrettes du traité de pacification de la Vendée ; de faire connaître aux braves Vendéens, à tous les bons Français, et à l'Europe entière les motifs qui nous ont conduits à cette apparence de conciliation avec la soi-disante république française.

Après deux ans de la plus cruelle et de la plus sanglante guerre civile, dont les fastes de l'histoire des siècles même les plus reculés et les plus barbares n'offrent pas d'exemples ; chargés en quelque manière du poids de tous les malheurs d'un peuple dont nous avons été le chef et le soutien, nous devions desirer pour *lui*, sinon une paix parfaite et entière, ce qui n'était pas possible, du moins quelques instans de relâche aux maux dont nous avons été le triste témoin. Notre humanité, notre sensibilité nous avaient entraînés malgré les vœux même de ce peuple malheureux, mais toujours fier et prodigue de son sang, à lui procurer les douceurs d'une tranquillité à laquelle il se refusait.

Des délégués de la convention nous sont envoyés. Canclaux, général des armées républicaines, Ruelle, représentant du peuple, se présentent d'abord à *nous* sous les dehors de la bonne-foi, de l'humanité, de la sensibilité ; ils nous proposent la paix ; ils connaissent les causes et les motifs qui nous ont mis les armes à la main, notre amour constant pour le malheureux rejeton de nos rois et notre attachement inviolable pour la religion

Digitized by Google

de nos pères. Ils nous entraînent dans plusieurs conférences secrettes. « Vos vœux sont remplis, nous disent-ils ; nous pensons comme vous : nos desirs les plus chers sont les vôtres. Ne travaillez plus isolément ; travaillons de concert et dans six mois au plus, nous serons tous au comble de nos vœux. Louis XVII sur le trône, nous ferons disparaître les jacobins et les maratistes ; la monarchie se rétablira sur les ruines de l'anarchie populaire. Vous ajouterez à votre gloire celle d'avoir concouru et aidé immédiatement à cet heureux changement, au bonheur de votre pays et de la France entière ».

Pour confirmer la bonne-foi de l'intention, d'autres représentans tels que Morisson, Gaudin, Delaunay et autres se présentent à nous dans les différentes conférences que l'on nous assigne, et auxquelles nous nous faisons un devoir de paraître. Ils nous manifestent les mêmes intentions ; nous persuadent qu'elles sont celles de la convention ; « mais que pour y parvenir il faut de la prudence et de la circonspection ; qu'il ne faut pas fronder ouvertement l'opinion publique ; et que ce n'est que par degrés qu'on peut parvenir à ce nouvel ordre de choses. Pour preuve de la sincérité de nos intentions et de nos desirs, nous disent-ils encore, vous conserverez vos armes ; il ne sera fait sur vous ni sur votre territoire aucune hostilité. Vous ferez en apparence une nouvelle organisation militaire, qui au fond sera la même *sous le nom de garde territoriale*. Nous vous livrerons même une partie des scélérats qui ont incendié et commis les horreurs dont votre malheureux pays a été la victime. Nous vous procurerons la poudre et autres munitions de guerre dont vous pourrez avoir besoin ».

Alors nous avons senti la joie renaître dans notre cœur ; nous avons senti plus vivement encore que nous étions français. Nous avons cru toucher au moment heureux de voir renaître la douce tranquillité dans ces lieux in-

Digitized by Google

fortunés que le fer assassin et la flamme avaient épargnés à moitié. Nous avons consenti, quoiqu'avec toute la répugnance possible, à toutes les démonstrations extérieures qu'on a exigées de nous. Nous avons vaincu notre répugnance et fait taire notre ressentiment par les mêmes motifs. Les chefs des insurgés de la Bretagne, de l'Anjou, de la Normandie, du Maine et autres provinces connus sous le nom de chouans, ont suivi notre exemple et fait les mêmes sacrifices à leur amour propre et à leur gloire.

Déjà nos espérances étaient fondées sur la conduite douce, pacifique et protectrice que l'on tenait à l'égard des Vendéens, qui se félicitaient de voir la ville de Nantes ouverte à leurs besoins, et qui portaient en échange des comestibles bien desirés aux malheureux habitans de cette grande cité. Notre crédulité augmentait encore par l'envoi que nous faisaient le général Canclaux, Ruelle, Morisson, Gaudin, Delaunay, et autres des poudres et autres munitions de guerre qu'*ils nous* avaient promises, et par le passage qu'*ils* faisaient faire au milieu du pays insurgé dans les lieux les plus écartés, aux soldats qu'ils voulaient livrer au juste ressentiment d'un peuple irrité des excès commis envers lui.

Mais quel a été notre étonnement, ou plutôt quelle a été notre indignation, lorsque nous avons vu notre confiance trompée par ces hommes versatiles, de mauvaise foi et toujours aux circonstances ; lorsque nous avons vu l'arrestation des chouans incarcérés et *livrés* à des tribunaux de sang ; lorsque nous avons vu en agir de la même manière envers les chefs des Vendéens, désarmer les soldats et cavaliers de nos armées à qui ils avaient eux-mêmes procuré des armes, enlever nos subsistances, commettre des hostilités en tout genre, et rappeler à grands cris les désordres et les horreurs de la guerre civile ; lorsque nous avons appris enfin que le

fils infortuné de notre malheureux monarque, notre roi, avait été lâchement empoisonné par cette secte impie et barbare qui, loin d'être anéantie, désole ce malheureux royaume ! Qu'avons-nous dû faire alors ? ce que l'honneur et notre attachement inviolable au trône et à l'autel nous ont dicté ; ce que le peuple même plus irrité que jamais a demandé et desiré ; nous avons pris les armes et renouvelé le serment à jamais irréfragable de ne les déposer que lorsque l'héritier présomptif de la couronne de France sera sur le trône de ses pères ; que lorsque la religion catholique sera reconnue et fidélement protégée.

O Français ! qui méritez encore ce nom, jugez de notre conduite et de nos sentimens. Ralliez-vous à nous ; ou plutôt imitez-nous. Sortez enfin de cette lâche apathie dans laquelle vous languissez depuis si long-tems. Ralliez-vous au centre commun de l'honneur et de la gloire des Français. Cessez d'être en apparence les coupables adhérens de nos ennemis et de servir vos bourreaux. Que l'expérience vous instruise, et préférez une mort glorieuse à une vie à jamais flétrie par le crime !

Signé CHARETTE.

De l'imprimerie royale de Maulevrier. CLAMBART, imprimeur.

N.° XV.

Lettre du comte de Châtillon au comte de Puisaye.

Au château de Bourmont, le 10 novembre 1795.

Vous allez être justement bien surpris, lorsque vous allez apprendre qu'une lettre du roi, écrite toute entière

Digitized by Google

desa main au jeune Bourmont mon parent et mon pupile au moment de l'émigration, lui enjoint de dire à Charette qu'il le nomme généralissime de toutes les armées royalistes, et leur enjoint de le reconnaître pour tel. Je ne puis attribuer cette surprise faite à la confiance du monarque qu'aux intrigues et aux cabales qui l'entourent ; sur-tout au baron de Flacslande qui est auprès de S. M. et qui est je crois le truchement de Breteuil. Quoi qu'il en soit, ce choix de S. M. est d'autant plus surprenant, que si Charette a fait de grandes choses, il n'a ni les talens ni les moyens de conduire une si grande machine, sans en excepter bien d'autres motifs dont le détail serait trop long dans une lettre, mais que le marquis de Panges vous expliquera de vive voix, lui ayant confié tout ce que je sais par ce que j'ai vu écrit et signé de mes propres yeux (1).

N.° XVI.

Lettre du comte d'Artois à M. Charette.

De l'Isle-Dieu, ce 5 octobre 1795.

Nous sommes ici depuis trois jours, Monsieur, et nous n'avons encore aucune nouvelle de vous. M. de Rivière a été mis à terre le 30. Il avait donné rendez-vous au bâtiment qui l'avait débarqué ; mais depuis ce tems il n'a plus été possible d'avoir aucune communication avec le continent dans cette partie, et l'officier anglais qui

(1) Mémoires de M. le comte de..... pour servir à l'histoire de la guerre de la Vendée.

Digitized by Google

en était chargé n'a vu que des troupes ennemies répandues sur la côte. Dans cette pénible circonstance, j'ai accepté le dévouement de plusieurs gentilshommes poitevins qui m'ont offert de se jeter sur la côte et de tout risquer pour pénétrer jusqu'à vous. La saison s'avance, la mer peut et doit devenir impraticable d'ici à peu de jours. Les bâtimens de transport et les vaisseaux de guerre ne peuvent pas prolonger leur séjour dans la rade de l'Isle-Dieu. Il est donc de toute importance de profiter du tems qui nous reste.

Le comte d'Artois lui demande sur quel endroit de la côte on fera le débarquement d'armes, de munitions, d'habillemens et d'artillerie. Si vous trouvez, ajoute-t-il, trop de difficulté à la prompte exécution de ce projet, ou si les circonstances ne vous permettaient pas de la seconder avec une partie suffisante de votre armée, je vous demande, je vous ordonne même de me marquer un point quelconque sur la côte depuis Bourgneuf jusqu'à la Pointe-d'Aiguillon, où vous puissiez porter à jour nommé un corps de quelques centaines de chevaux. Je m'y trouverai sans faute avec un petit nombre de personnes; je m'y réunirai à votre intrépide armée, et nous conviendrons ensuite du lieu où nous pourrons donner la main aux Anglais et établir une communication solide et constante avec eux.

Tous les retards que j'éprouve m'affectent sensiblement, mais ils n'affaibliront point ma constance ni la fermeté de ma résolution (1).

(1) Correspondance des émigrés, p. 36.

Digitized by Google

N.° XVII.

Extrait des mémoires de M. le comte de... pour servir à l'histoire de la guerre de la Vendée.

Page 208. L'auteur raconte sa conversation avec M. le comte d'Artois à l'Isle-Dieu.

Monsieur me parla très-superficiellement sur les armées royalistes et sur la Bretagne... Je fus seulement à même de voir que la côte du Poitou fixait son attention ; *que le nom de Charette l'attirait dans cette partie* , et j'eus l'honneur de lui dire qu'il n'y descendrait pas; que c'était le point de la côte le plus difficile, et *que le général Charette n'avait pas les moyens nécessaires pour recevoir Monsieur ; que ses forces n'étaient pas suffisantes.*

Page 225. L'ambitieux Charette selon son usage ne communiquait que rarement et superficiellement avec les autres chefs. Son ambition effrénée, passion qui *autant que l'amour de la chose* l'avait souvent conduit, ne lui laissait pas voir de sang-froid qu'il y eût d'autre chef que lui. Dans des tems plus reculés, cette même ambition compagne de la jalousie l'avait jeté dans ses marais pour se soustraire à l'obéissance des anciens chefs vendéens, dont il ne restait plus que Stofflet *sous lequel il avait servi autrefois. Ce ressouvenir l'avait toujours poursuivi. Sa haine lui avait fait faire la paix. Il l'avait poussée à cette époque, jusqu'à indiquer aux républicains par écrit le moyen de détruire son armée et de s'emparer de sa personne, et Stofflet n'avait échappé que miraculeusement.*

Stofflet avait toujours été prêt à pardonner d'aussi terribles offenses et à se réunir, si ce n'est d'amitié, au

Digitized by Google

moins de forme et de fait, pour d'accord commun marcher au but du bien général.

Il est dans la nature de l'homme haineux par ambition, fier et vindicatif, de ne pas pardonner à celui que l'on a trop grièvement offensé. Charette en était là, et tout homme qui pouvait être son rival de gloire était son ennemi né. Avec une profonde dissimulation, car on pouvait passer sa vie avec lui sans le connaître, il régnait dans ses marais où il était plus craint qu'aimé. Son naturel sanguinaire l'avait souvent teint du sang de ses frères d'armes, lorsqu'il pouvait supposer que leur mérite pouvait ombrager le sien. Ces tristes détails appuyés de beaucoup d'autres trop longs et trop fâcheux à décrire étaient généralement connus de tout ce qui existe dans les différentes armées royalistes.

Cette inimitié était particulièrement renforcée de celle que le général Charette portait à M. l'abbé Bernier, conseiller intime du général Stofflet, qui avait beaucoup de crédit sur son esprit, et qui n'était peut-être pas exempt d'intrigues.

J'ai souvent vu regretter que cette manière d'être inquiétante et incommode pour les autres chefs, nuisible à la cause générale, *privât Charette d'une partie de la réputation glorieuse que lui méritait sa carrière active et pénible, qui était faite pour inspirer la considération et le respect* dont le privaient en partie ces inconvéniens.

Je remis alors entre les mains de Monsieur les lettres que l'article 2 de mes ordres me prescrivait de lui donner. Elles étaient d'un soi-disant agent du roi à Paris, écrites à M. le chevalier de la Vieuville, chef d'une division dans l'armée d'Isle-et-Vilaine; lequel agent au nom du roi flattait des subalternes; travaillait ouvertement leur opinion contre des chefs qu'il traitait fort Page 251.

Digitized by Google

mal, particulièrement M. le comte de Puisaye et M. le vicomte de Scepeaux : enflammait l'ambition de ces mêmes subalternes, et annonçait en rapportant tout à Charette, que ce chef devait incessamment devenir le chef suprême de tous les royalistes; que ce desir de Charette deviendrait la volonté du roi. Ces lettres excessivement mal écrites, même sans orthographe, pleines d'intrigues, parurent être de quelque personne obscure qui se disait chargée de la confiance du roi, ce que l'on avait regardé comme une imposture venant de quelque obscur intrigant.

Page 252. *Après les avoir lues, Monsieur ne me parut pas étonné.* Il trouva que ces lettres contenaient de bonnes choses. Je lui montrai et m'efforçai de prouver qu'elles en contenaient aussi de très-dangereuses. Je lui fis sentir de quel œil elles avaient été vues par le conseil-général de Bretagne et dans celui de l'armée de M. le vicomte de Scepeaux; combien il serait dangereux que le roi prît un parti aussi nuisible; *que Charette était le nom célébré par les trompettes de la renommée dans toute l'Europe; mais que dans les pays royalistes ce n'était pas la même chose; que sa réputation qui à juste titre était très-grande*, ne réunissait pas les opinions au point d'inspirer le desir de le voir chef suprême, rôle auquel il ne pouvait être appelé *que par la confiance générale qu'il ne réunissait pas, et que la volonté royale échouerait sur cela à changer l'opinion.*

Page 253. Je parlai des funestes divisions qui régnaient entre Charette et Stofflet; des racines profondes qui perpétuaient leur inimitié. Toutes les armées catholiques et royales desiraient le rapprochement de ces deux héros. Je rappelai les lettres de Charette dont j'ai déjà parlé qui étaient un sujet éternel de plaintes et d'éloignement.. Son altesse royale me répondit, *ces lettres n'ont point existé.* Je l'assurai qu'elle était dans l'erreur; *que je les*

Digitized by Google

avais tenues, lues, et que dans le moment où j'avais l'honneur de lui parler, elles étaient déposées en original dans les archives du conseil-général de Bretagne ; Monsieur m'ajouta, *au surplus je leur ai écrit de se raccommoder.*

Le général Charette depuis l'Isle-Dieu n'avait pas été incertain de sa fin. Il l'avait tellement calculée et pressentie, qu'après le départ de l'Isle-Dieu il avait écrit au roi Louis XVIII une lettre que j'ai tenue et lue en original, et je connaissais bien son écriture. Cette lettre qui ne contenait que cinq lignes disait : Page 378.

SIRE,

La lâcheté de votre frère a tout perdu. Il ne pouvait paraître à la côte que pour tout perdre ou tout sauver. Son retour en Angleterre a décidé de notre sort. Sous peu il ne me restera plus qu'à périr inutilement pour votre service. Je suis avec respect de V. M. etc.

Je me permettrai quelques réflexions sur les passages qu'on vient de lire.

1.° L'auteur des mémoires avoue que *Charette était le nom célébré par toutes les trompettes de la renommée dans toute l'Europe ; que sa réputation était très-grande, et que sa carrière active et pénible était faite pour inspirer la considération et le respect.* Aucun des chefs vendéens n'a mérité ni obtenu un pareil éloge, même de la part de ceux qui les vantent le plus, et c'est un antagoniste de Charette qui le lui donne. A coup sûr il l'a mérité. Mais avec ces aveux que la force de la vérité lui arrache, M. le comte reproduit tous les reproches vulgaires *d'ambition effrénée, de naturel sanguinaire, de jalousie, de haine contre l'abbé Bernier et Stofflet.*

Digitized by Google

J'ai répondu à ces ridicules déclamations par la notoriété des faits, par les proclamations, les lettres, les négociations et la résistance de Stofflet à reprendre les armes (1).

J'ajouterai qu'il est faux que Stofflet ait eu Charette sous ses ordres. Stofflet n'était major-général que des armées d'Anjou et du haut Poitou. Avant le passage de la Loire celle de Charette n'en faisait point partie. Et depuis le retour d'Outre-Loire, aucun de ces deux chefs ne fut sous les ordres de l'autre.

2.° On voit ici clairement de quel côté étaient l'ambition et la jalousie. Puisaye qui l'avait emporté sur Charette pour la descente de Quiberon, voulait encore attirer le comte d'Artois sur la côte de Bretagne. Il voulait empêcher la nomination de Charette au commandement en chef de toutes les armées royales qu'il ambitionnait pour lui-même. En conséquence il intrigua, il envoya M. le comte à l'Isle-Dieu pour dire du mal de Charette au comte d'Artois ; il fabriqua de *prétendues* lettres d'un soi-disant agent du roi, *excessivement mal* écrites et sans orthographe, qu'il attribua méchamment à Charette.

C'est ici que la mauvaise foi et l'imposture se montrent à découvert ; la mauvaise foi, parce qu'en accusant Charette d'y avoir eu part, il convient que ces lettres *parurent être de quelque personne obscure qui se disait chargée de la confiance du roi, ce que l'on avait regardé comme une imposture venant de quelque obscur intrigant.* L'imposture se découvre, en ce qu'après avoir dit pages 251 et 252 qu'il remit les lettres à Monsieur, qui les lut sans paraître étonné et qu'il trouva que ces lettres

(1) Correspondance des émigrés, p. 36.

Digitized by Google

contenaient de bonnes choses, M. le comte ajoute p. 253, je rappelai les lettres de Charette dont j'ai déjà parlé qui étaient un sujet éternel de plaintes et d'éloignement... Son altesse royale me répondit, ces lettres n'ont point existé. Je l'assurai qu'elle était dans l'erreur, *que je les avais tenues, lues, et que dans le moment où j'avais l'honneur de lui parler, elles étaient déposées en original dans les archives du conseil-général de Bretagne.* Mais si ces lettres étaient dans ce moment aux archives du conseil, comment M. le comte avait-il pu les remettre à Monsieur; et si le prince disait qu'elles n'avaient jamais existé, comment avait-il pu les lire et trouver qu'elles contenaient de bonnes choses? Tirez-vous de là, M. le comte, ou souffrez qu'on vous dise.... Je n'acheverai pas; il faut laisser quelque chose à dire au lecteur.

Il en est de même de la prétendue lettre de Charette à Louis XVIII après la retraite de l'Isle-Dieu; *la lâcheté de votre frère a tout perdu, etc.* M. le comte dit aussi l'avoir tenue et lue en original. Comment cette lettre sans date de lieu ni de jour, si grossièrement insolente, si contraire au respect de Charette pour son roi et les princes de son sang; cette lettre adressée en Allemagne, comment est-elle tombée entre les mains de M. le comte qui était dans le Morbihan? Après une pareille lettre Charette aurait-il osé communiquer avec le prince? Cependant il ne cessa de le faire depuis son retour en Angleterre et de recevoir ses ordres. Quand on veut être cru, il faut dire des choses croyables. L'imposture a des bornes qu'elle ne doit jamais franchir.

Digitized by Google

N.° XIX.

Lettres de l'abbé Bernier au général Stofflet.

Général, je vous adresse ci-jointes des pièces qui m'ont été transmises pour le procès de la Fleuriaie. Je crois que vous pouvez user de clémence à son égard. Mais pour qu'il reconnaisse que c'est vous seul à qui il le doit, vous ferez bien de prononcer seul et de dire, si telle est votre opinion, que vous ne lui faites grace que pour ne pas déshonorer sa famille. Au reste je m'en remets à vous et suis pour la vie votre ami,

BERNIER.

Lettre du même.

Je vous adresse, général,

1.° Des proclamations aux républicains, la déclaration du roi et la vôtre.

2.° Des billets de convocation en gros caractères pour être aisément lus, et imprimés de façon à pouvoir y mettre le nom de la paroisse, le nombre des jours pour le pain, etc. Demain le reste vous parviendra.

Mais je vous observerai qu'en gardant plus long-tems la défensive, nous fatiguerons nos gardes, montrerons de la faiblesse, et qu'on croira que nous ne pouvons plus faire de rassemblemens.

Observez en outre que les ruisseaux grossis séparent de nous plusieurs paroisses très-bonnes. Je crois que vous pourriez, ces ruisseaux étant actuellement diminués, mander en faisant signer par *Cadi* les billets de convocation, les paroisses de Chaudefond, Saint-Aubin, Saint-

Digitized by Google

Lambert, Saint-Laurent et Chalonnes ; par *Quocu* celle de la Pommeraye, et le reste de la division par M. Châlon ; mais avec célérité et en profitant pour cela même de vos patrouilles, pour ne pas faire un double emploi de cavaliers. Si les républicains ont été attaqués comme on l'assure, ils vont se mettre de suite sur l'offensive.

Rien de nouveau pour le moment ; tout paraît tranquille. On prétend que Richard de Chemillé endoctrine les métayers et devient traître. Si cela est on y verra ; mais surveillons-le.

Je suis pour la vie votre fidèle ami,

BERNIER.

Cette lettre n'est datée ni du lieu ni du jour ; l'abbé se cachait déjà.

Il écrivit en même tems à M. Châlon, chef de division à Chanzeau.

VIVE LE ROI!

Aussitôt la présente reçue, M., je vous prie de faire passer les proclamations aux adresses ci-dessus. *Vous ferez votre rassemblement de suite, en l'ordonnant pour le bourg de Névi, etc.*

N.° XX.

PROCLAMATION de Sofflet.

Braves amis,

Le moment est venu de vous montrer. Dieu, le roi et le cri de la conscience, celui de l'honneur et la voix de vos chefs vous appellent au combat. Plus de paix ni de

Digitized by Google

trève avec la république. Elle a conspiré la ruine entière du pays que vous habitez. Vous enchaîner sous ses lois barbares, vous associer à ses crimes, arracher de vos mains le fruit de vos travaux, vos grains, vos subsistances, vos dernières ressources, tels sont ses projets. Vous abandonner pour quelques jours, pour écraser par la masse entière de ses forces vos compagnons d'armes, et revenir ensuite subjuguer, vexer, affamer, désarmer vos contrées, tel est son but.

Mais le souffrirez-vous ? Non. Les braves soldats que pendant deux années j'ai conduits aux combats, ne deviendront jamais républicains. Jamais le déshonneur ne flétrira les lauriers qu'ils ont moissonnés.

Ressaisissez donc avec l'énergie dont vous êtes capables ces armes terribles que vous ne déposâtes qu'en frémissant. Volez au combat. Je vous y précéderai. Vous m'y distinguerez aux couleurs qui décoraient Henri IV à Ivri. Puissent-elles être pour nous comme pour lui le signal de la victoire ! (1)

Stofflet était très-brave, mais il n'avait point de tête. L'abbé Bernier lui prêtait la sienne, sans quoi il eût été incapable de bien remplir son poste. C'est lui qui lui fit faire tant de sottises lors de la pacification de la Jaulnais, et qui peu de tems après joua le rôle de négociateur et de général au traité de Saint-Florent. C'est lui qui l'empêcha de se reconcilier avec Charette et de reprendre les armes. C'est lui qui au moment où le parti était désespéré, le rappela aux combats. Quelle honte pour un général de s'entendre reprocher par un prêtre son inaction ! d'en recevoir des leçons sur ce qu'il doit faire

---

(1) Correspondance des émigrés, p. 85, 86, 241.

Digitized by Google

pour mettre son monde sur pied ! de souffrir qu'il donne des ordres aux chefs de divisions pour faire leurs rassemblemens aux lieux qu'il désigne ! Sans lui Stofflet serait resté tranquille, et c'était ce qu'alors il avait de mieux à faire. Stofflet ne fut jamais, suivant l'expression du général Hoche, que *le mannequin* de l'abbé Bernier, qui voulut prendre le même empire sur son successeur.

Il nomma de son autorité privée M. d'Autichamp, et en écrivit à tous les officiers comme d'un acte légal qu'il avait déjà envoyé à la sanction du comte d'Artois. M. Forestier le plus ancien officier de l'armée ne réclama point, parce que sans soldats, le titre de général est illusoire ; il se contenta de faire cette plaisanterie. *Qui est-ce qui a nommé d'Autichamp général ? C'est l'abbé Bernier. Il a fait cela comme il aurait donné l'absolution à une bonne femme.*

Que pouvait M. d'Autichamp à la tête d'un parti désespéré ? L'abbé Bernier qui en voyait la ruine, ne songea plus qu'à sa sûreté personnelle ; il fit demander un passeport pour la Suisse. Hoche écrivait au général Watrin, le 30 floréal an 4, *Bernier, le caffard Bernier part enfin. Il lui a été délivré un passeport pour la Suisse où il ne jouera pas certainement le rôle d'agent-général près des puissances coalisées. Plus adroit que bien d'autres, il emporte sa santé et pour 200,000 liv. de lettres de change, et le reste des fonds de l'armée catholique* (1).

Mais si la sûreté de l'abbé Bernier semblait l'appeler en Suisse, son caractère intrigant le retenait en France. Il se tint soigneusement caché dans différentes maisons de fermiers, chez qui il ne paya même pas l'hospitalité,

(1) Correspondance du général Hoche, p. 367.

Digitized by Google

quoiqu'il eût pu le faire généreusement des deniers de la caisse militaire dont il s'était emparé. Elle consistait en 35,000 liv. en or que Stofflet avait cachées dans la terre aux environs de la Mourouzière, et en deux billets de la banque d'Angleterre, chacun de 24,000 liv. tournois dont l'abbé était saisi. Il déterra l'or, puis feignant d'ignorer précisément l'endroit où il était caché, il l'indiqua à-peu-près au sieur Cesbron, officier de cavalerie, qu'il chargea de l'aller prendre et de le lui apporter. Le sieur Cesbron trouva l'endroit découvert, et revint le dire à l'abbé, qui n'en témoigna ni surprise ni chagrin.

M. de la Féronnière avait aussi apporté d'Angleterre pendant le généralat de M. d'Autichamp une somme de 1500 liv. sterling en billets de 20 liv. sterling. Ces billets furent mis dans une bouteille bien scellée et cachée en terre. M. Forestier qui était dans le secret s'empara des billets sans en faire part à l'abbé Bernier qui devint furieux de voir ce butin lui échapper.

N.° XXI.

Lettre de M. le Veneur de la Roche à M. Henry.

17 février 1796.

Je suis bien satisfait que M. le comte de Puisaye soit parvenu à organiser une réunion et un ensemble d'opération, *en déterminant Stofflet à reprendre les armes;* c'est la plus grande et la plus heureuse diversion que l'on pouvait faire en faveur de la cause (1).

(1) Correspondance des émigrés, p. 351.

Digitized by Google

Lettre d'Armand B.. au comte d'Autichamp.

25 avril 1796.

La mésintelligence passée nous a malheureusement réduits dans l'état où nous sommes maintenant. *Il est bien fâcheux que cette raison empêche de donner à Stofflet tous les regrets que son courage et son attachement pour son roi lui ont mérités* (1).

C'est à Stofflet qu'il faut attribuer cette mésintelligence ; s'il avait eu de l'attachement pour son roi, il ne l'aurait pas abandonné dans le tems que son courage pouvait lui être utile. Il n'aurait pas promis et résisté ensuite aux invitations des princes de reprendre les armes, parce que le roi avait donné à Charette le grade de lieutenant-général et le cordon rouge. Il n'aurait pas dit que Charette avait été sous ses ordres, ce qui est faux, etc. etc.

N.° XXII.

Lettre du comte de Rochecote à mademoiselle Charette.

Mademoiselle,

J'ai reçu la lettre flatteuse qui m'a été apportée de votre part : je vous en remercie, et je m'efforcerai toute ma vie d'être digne de l'estime que m'avait témoignée un héros mon ami, et que veut bien m'accorder après lui son infortunée famille. Avec quel regret toutefois vois-je qu'elle desire retirer de mes mains cette arme

(1) Correspondance des émigrés, p. 470.

Digitized by Google

que je me faisais gloire de porter. Vous la jugez, mademoiselle, un témoin utile à ses neveux. Ils s'appèlent Charette, et ce témoin suffit pour eux et leurs descendans. L'usage entre guerriers veut que les armes en cas de mort de part ou d'autre appartiennent à celui qui survit. Mon sabre était entre ses mains ; n'est-il pas juste que le sien demeure en ma possession ? Usage, droit, je réclame tout, mademoiselle; je me sers de tout, et ce soin à faire valoir tout ce qui peut être en ma faveur, vous prouvera combien il m'en coûtera de me dessaisir de cette arme glorieuse. Vous penserez même que je ne l'eusse pas méritée, si j'avais pu la céder aisément. Aussi soyez bien assurée, mademoiselle, que je ne pourrais m'y déterminer autrement que pour satisfaire les parens les plus proches de mon illustre ami. Ce sacrifice promis de ma part, si un heureux mouvement vous portait à n'en plus demander l'accomplissement, l'assentiment de la famille à ma possession deviendrait un témoignage authentique qui comblerait la mesure du prix *déjà immense* que j'attachais à cette arme. Si par *malheur votre* desir reste le même, veuillez, mademoiselle, me mander par qui et comment vous voulez que je vous en fasse l'envoi.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

Mademoiselle, etc.

Le comte de Rochecort.

Ce 2 novembre 1796.

Digitized by Google

N.° XXIII.

TÉMOIGNAGES EN L'HONNEUR DE CHARETTE.

Lettre du duc de Polignac à Charette.

Vienne, le 18 août 1795.

J'ai appris, Monsieur, par M. de Rivière qui a été assez heureux pour être chargé par Monsieur de commissions secrettes auprès de vous, que vous me saviez gré de vous avoir défendu à Vienne, et d'avoir eu de vous, Monsieur, une opinion que j'ai cherché à communiquer. Permettez-moi d'avoir l'honneur de vous dire, 1.° que vous n'aviez pas besoin d'être défendu à Vienne. On n'y parle de vous qu'avec la vénération et les éloges qui vous sont dus; et 2.° que mon opinion ne peut varier sur vous, il est vrai, mais que les personnes auxquelles j'aurais pu desirer de la communiquer, pensaient comme moi; et l'arrivée imprévue de M. de Rivière dans votre camp de Belleville doit vous en être un sûr garant.

Ce ne peut être que des esprits brouillons, dignes d'augmenter le nombre des révoltés, qui aient voulu essayer de faire croire que nos princes n'avaient pas de vous l'opinion qui vous est due. Depuis le premier jusqu'au dernier il ne peut exister un être fidèle à son roi, à sa religion, à son pays, en un mot, un bon Français, qui ne soit pénétré de l'estime et de la vénération la plus profonde pour celui qui a su comme vous, Monsieur, donner des preuves si multipliées du zèle réuni au talent; et à ces sentimens que vous faites éprouver à tous les honnêtes gens, je joins encore le respect qu'inspirent les grandes et belles choses que vous avez déjà faites et celles qui vous restent à faire.

Digitized by Google

Lettre de M. de la Farre, *évêque de Nancy*, *à* Charette.

Vienne, le 19 août 1795.

Vous avez, Monsieur, desiré que M. le marquis de Charette vous fût renvoyé. J'ai fait les démarches nécessaires, et il part avec un congé d'un an, pour aller servir sous vos ordres et se former à votre école. C'est dans tous les cas être adressé le mieux possible. M. votre cousin vous arrive avec le grade d'officier. M. le feld-maréchal comte de Lascy l'a traité avec les bontés les plus signalées. Sa majesté impériale l'a accueilli avec une grande bienveillance, et l'honneur de porter votre nom a été par-tout pour lui une recommandation puissante. Ce jeune homme qui m'a vivement intéressé, m'a paru heureusement né. Il est franc et loyal, mais sans nulle expérience; il a besoin d'un guide, et avec un tel que vous, il peut et doit devenir un sujet distingué.

Je suis spécialement chargé, Monsieur, par S. A. S. Madame Marie-Anne, archiduchesse d'Autriche, qui a daigné accueillir M. votre cousin que je lui ai présenté et contribuer aux frais de son voyage, de vous exprimer l'admiration et l'estime profonde que votre conduite sublime et vos vertus lui inspirent. C'est la façon à votre égard de toute la famille impériale, de leur cour et de leurs sujets. Vous ne pouvez pas douter de celle de vos compatriotes ici parmi lesquels veut être nommée madame de Brionne, princesse de Lorraine (1).

---

(1) Correspondance des émigrés, p. 28 et 30.

Il y a en l'honneur de Charette un grand nombre de lettres qu'on m'avait promis de me communiquer. Il faut espérer que ceux qui les ont, n'en priveront pas le public.

Digitized by Google

N.° XXIV.

Extrait du réglement du 12 octobre 1794.

Nous généraux de l'armée catholique et royale du Bas-Poitou, pays de Retz et annèxes,

Considérant que l'excès de l'anarchie dans lequel nous avait entraînés l'énormité des désordres, en tout genre, commis par les ennemis de l'autel et du trône, aurait nécessité de notre part un réglement général du 13 juillet dernier, pour y remédier autant que les circonstances pouvaient le permettre, nous aurions reconnu que ledit réglement ne remplissait pas exactement et dans toute leur étendue les vues que nous nous étions proposées; qu'il laissait quelques moyens à l'intérêt particulier contre le bien général, à l'ambition individuelle contre le but unique et commun, à l'indépendance contre la subordination; en conséquence, après nous être fait rendre un compte exact des abus auxquels il est urgent de remédier, nous avons jugé convenable d'expliquer et interpréter les dispositions de notre dit réglement. A ces causes, après avoir délibéré en plein conseil à cet effet assemblé, il a été arrêté, statué et ordonné ce qui suit:

CHAPITRE PREMIER.

La forme de nôtre gouvernement est composée de trois parties. La partie militaire, la partie administrative et la partie judiciaire.

L'autorité supérieure restera aux généraux de l'armée jusqu'à l'organisation qui sera faite par l'autorité royale

Digitized by Google

que nous cherchons à rétablir. Elle ne pourra empiéter sur les deux autres ni celles-ci entr'elles.

De l'administration.

Art. 1. La partie administrative est et demeure divisée en trois classes subordonnées les unes aux autres, conformément au réglement du 13 juillet dernier et aux dispositions additionnelles ci-après.

2. L'activité de l'administration, tant pour ce qui concerne les besoins de l'armée et des hôpitaux, que pour ce qui regarde toutes autres fonctions en dépendantes est et appartient exclusivement aux inspecteurs généraux, aux inspecteurs divisionnaires et aux conseils de paroisses, ainsi qu'il va être expliqué.

3. L'établissement d'inspecteurs divisionnaires, aux termes du réglement du 13 juillet dernier, n'ayant pas paru suffisant, les deux inspecteurs-généraux que nous avons postérieurement nommés, demeurent continués.

4. Les inspecteurs-généraux ne sont soumis dans l'exercice de leurs fonctions qu'aux généraux de l'armée. Ils ont droit d'inspection sur les inspecteurs-divisionnaires comme sur les conseils des paroisses, et en outre celui de destituer et réorganiser lesdits conseils conjointement avec les chefs de division.

5. Les inspecteurs-divisionnaires continueront d'être nommés par les chefs de division. Ils seront tenus d'exécuter leurs ordres.

6. L'inspection des paroisses est continuée aux inspecteurs-divisionnaires, conformément au réglement du 13 juillet. Ces inspecteurs auront le droit de vérifier les pouvoirs constitutifs desdits conseils, d'en destituer les membres concurremment avec les chefs de divisions, suivant l'exigence des cas; de faire nouvelles organisa-

Digitized by Google

tions, approuver celles précédemment faites, ainsi que les jugemens rendus par lesdits conseils, sauf néanmoins l'appel aux tribunaux qui seront établis, ainsi que des jugemens rendus par les inspecteurs-divisionnaires.

7. Les fonctions attribuées aux conseils des paroisses leur sont continuées, sauf les modifications ci-après.

8. Conformément au réglement du 13 juillet, il y aura trois registres.

Le premier sur lequel sera inscrit l'état des biens ecclésiastiques.

Le second contiendra l'état des biens appartenant aux républicains.

Et le troisième celui des biens des royalistes, des émigrés ou détenus par nos ennemis et non représentés par leurs parens ou fondés de pouvoirs.

Ces états contiendront les dénomination, situation et consistance de chaque domaine; les noms des bénéficiers et communautés; ceux des particuliers, colons, fermiers avec les conditions des fermes, et état des bestiaux qui garnissent les lieux, et mention des souches, s'il y en a.

Un quatrième registre, tenu en partie double, contiendra tous les articles de recette et de dépense tirés hors ligne. Il sera tenu deux autres registres, l'un pour la recette générale de tous les biens qui tombent dans l'administration des conseils; l'autre, pour les mises et dépenses que les conseils sont obligés de faire relativement à cette même administration.

9. Il sera tenu par les conseils un sixième registre pour l'inscription des actes judiciaires que nécessiteront les fonctions à eux attribuées par le n.° 6 de l'art. 1 du réglement du 13 juillet. Leurs fonctions à cet égard cesseront au moment que les tribunaux seront en activité.

Digitized by Google

10. Les conseils auront un septième registre pour l'inscription des déclarations prescrites par l'art. 9 du premier réglement, de celles requises par l'article ci-après concernant les successions et de celles que seront tenus de faire aux conseils des paroisses dans lesquelles ont transféré leur domicile tous réfugiés, de leurs noms, qualités, arts et métiers, et anciennes demeures; le tout dans les trois jours de leur translation ou de la publication du présent. Ces déclarations faites, les conseils prendront des renseignemens sur les opinions, les principes et la moralité des réfugiés.

11. Les conseils auront un huitième registre pour leurs délibérations, marchés, adjudications, baux à ferme et autres actes étrangers aux fonctions expliquées dans les articles précédens.

12. Il sera en outre tenu par lesdits conseils un neuvième registre pour les actes de naissance, mariage et décès qui n'ont pu être constatés depuis notre *insurrection*. Il est ordonné à tous les intéressés aux *actes de venir* de suite faire les déclarations nécessaires, et nous invitons tous autres non intéressés à donner les renseignemens qu'ils auront sur ces objets importans. Tous ces registres seront cotés et paraphés par un des chefs divisionnaires.

13. Au nombre des biens ecclésiastiques qui doivent être portés sur le premier registre, ne seront compris les dîmes, les droits féodaux et les boisselages, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

14. Si l'incendie a détruit les bâtimens d'une cure ou d'un monastère, de manière que le curé ou l'un des religieux n'ait pas de quoi se loger, il sera permis à l'un et à l'autre de prendre sur les fonds du bénéfice ou communauté dont les matériaux restent de l'incendie et dans les bois de l'un ou l'autre, de quoi construire un loge-

Digitized by Google

ment, autant que les malheureuses circonstances où nous sommes peuvent le permettre, le tout avec l'agrément des chefs de division.

15. Les difficultés multipliées à l'égard des fermiers des biens ecclésiastiques, de ceux des patriotes, des royalistes absens, de leurs domestiques délaissés pour l'agriculture et la gestion desdits biens, exigent des détails et des dispositions particulières.

1.° Il sera pris des renseignemens sur les pertes que les fermiers diront avoir faites, sur les moyens qui leur restent pour les réparer, sur ce qu'ils auront touché ou dû toucher, etc. et les conseils dresseront des tableaux d'après les renseignemens qu'ils auront pris.

La perte des bestiaux n'entrera point en ligne de compte pour la diminution du prix des fermes, mais seulement le profit que la valeur connue ou convenue de ces mêmes bestiaux aura procuré aux fermiers. Par exemple, le fermier d'une métairie avait à lui appartenant pour 1,500 livres de bestiaux, supposés produire de profit annuel 200 liv. Ce ne sera pas 1,500 liv. ni aucune partie de cette somme qu'il faudra déduire sur le prix du bail, mais seulement 200 liv. pourvu encore que ce même fermier n'ait pas eu dans d'autres parties de sa ferme de quoi l'indemniser de la perte du profit des bestiaux; parce qu'une diminution ou indemnité ne peut et ne doit être accordée qu'autant que le fermier aura réellement souffert une perte inévitable sur la totalité de sa ferme, le fermier ne pouvant se plaindre, ni s'attendre que l'on puisse lui fournir un profit évident dans la circonstance où nous nous trouvons.

Si les arrangemens avec les fermiers ne peuvent s'effectuer, les conseils pourront prendre la moitié des fruits sur tous les objets affermés. Si le fermier a fourni des bestiaux sur la métairie, ils resteront à sa perte et à son

Digitized by Google

profit, à moins qu'on ne convienne de moitié perte et de moitié profit, auquel cas estimation sera faite desdits bestiaux. Le fermier qui se mettra dans le cas d'un colon à moitié, ne pourra prétendre d'indemnité pour les engrais et semences qu'il aura fournis.

Dans les différens cas ci-dessus, tous arrangemens seront faits en présence et de l'approbation de l'un des inspecteurs de la division et par une délibération du conseil consignée sur leurs registres; le tout à peine de responsabilité contre les membres du conseil.

2.° Quant aux domestiques restés dans les maisons et régisseurs des biens des ecclésiastiques, des patriotes et des royalistes absens, il sera examiné s'il est avantageux ou non de les garder dans leurs emplois. Dans le cas contraire, les domestiques et régisseurs seront tenus de vider les lieux à la Toussaint prochaine. Il leur sera payé la dernière année échue de leurs gages et appointemens. Dans le cas néanmoins où il serait notoire qu'ils n'ont pu se faire payer d'années échues depuis l'absence de leurs maîtres, les conseils les acquitteront s'ils ont des *fonds*, et s'ils n'en ont pas, lesdits salaires seront payés *en grains* suivant le prix fixé. Les domestiques et régisseurs ne pourront, sous aucun prétexte, retenir aucuns effets de leurs maîtres, sous les peines portées par l'art. 9 du réglement du 13 juillet.

3.° Si, par la destruction des bestiaux, il résulte un déficit considérable d'engrais pour la culture prochaine, les conseils pourront permettre de prendre des terres dans les jardins des métairies où les bestiaux manqueront; si ces jardins n'offrent pas assez de ressources, il sera pris des terres dans les jardins des républicains seulement voisins desdites métairies, de sorte cependant qu'il n'en résulte pas un préjudice notable. A cet effet, les conseils prescriront la manière dont les enlèvemens doivent être faits, et les colons seront tenus de payer la moitié de la

Digitized by Google

valeur à laquelle seront estimées contradictoirement les terres enlevées.

4.° S'il y a un corps général de ferme pour des objets situés en différentes paroisses, le fermier paiera son prix de ferme en entier dans la paroisse du chef-lieu de la ferme ; et si le bail est mêlé de droits féodaux et domaines fonciers qui n'ont pas été perçus depuis le décret de suppression, il en sera fait diminution, suivant l'estimation de ces mêmes droits faite contradictoirement (1).

5.° Quant aux baux à ferme consentis à des républicains par des royalistes restés parmi nous ou représentés, les conseils auront l'option de les continuer en acquittant les charges, ou de les abandonner au profit des propriétaires.

16. L'art. 9 du réglement du 13 juillet, concernant les déclarations et dépôts des effets appartenans aux républicains, n'ayant été jusqu'ici exécuté qu'imparfaitement, il est accordé aux dénonciateurs un sixième sur ceux qu'ils feront rentrer de la valeur de 600 liv., un septième jusqu'à la valeur de 1,000 liv., un huitième jusqu'à celle de 2,000 liv. et ainsi de suite.

17. Si des membres des conseils, des tribunaux, des inspecteurs n'ont pas des moyens suffisans pour subsister avec leurs familles, il leur sera accordé des secours par les chefs de division de leur domicile. Les conseils seront tenus de les payer ainsi qu'il sera indiqué.

CHAPITRE II.

Subsistances.

Art. 1. Il ne sera pris arbitrairement aucun objet de subsistance ni pour les besoins de l'armée en général, ni

(1) Cet article prouve que Charette ne gouvernait pas son pays féodalement, comme on le lui a reproché.

Digitized by Google

pour ceux d'aucun corps particulier, au nombre desquels sont compris les hôpitaux, ni pour les particuliers.

2. Les chefs de divisions, en leur absence les majors, ou autre officier les représentant graduellement, les fournisseurs en titre, demanderont aux conseils des paroisses les contingens de pain, farine ou blé qui auront été transmis par les inspecteurs-divisionnaires. Ils s'adresseront également aux conseils pour les bestiaux, fourrages, bois et autres objets de ce genre.

3. Un officier ou tout commandant un détachement en activité pourra faire les mêmes réquisitions aux conseils, et dans un besoin pressant aux propriétaires des objets nécessaires à son détachement.

4. Les fournitures pour l'armée en général en pain, farine ou blé, qui doivent être supportées par les divisions, en proportion de leurs facultés respectives, seront requises par les commissaires aux vivres, d'après les états de répartition entre les paroisses arrêtés par les inspecteurs-divisionnaires, et conduites à leur *destination* par les conseils des paroisses.

5. On emploiera, pour les rassemblemens généraux, les mêmes formes prescrites dans l'art. précédent.

CHAPITRE III.

Des hôpitaux.

Art. 1. Les médecins ou chirurgiens-majors des hôpitaux fourniront aux inspecteurs de la division dans laquelle lesdits hôpitaux sont situés un état des malades et blessés, des personnes attachées au service et des objets dont ils pourront avoir besoin.

2. Lorsque les circonstances nécessiteront une augmen-

Digitized by Google

tation de besoins, lesdits médecins ou chirurgiens-majors en instruiront de suite les inspecteurs-divisionnaires.

3. Les inspecteurs-divisionnaires donneront sur-le-champ aux conseils des paroisses les plus voisines l'ordre de fournir les objets requis; ils indiqueront aux médecins et chirurgiens les conseils chargés de faire ces fournitures, et dans le cas d'insuffisance de la part de ceux-ci, ils en indiqueront d'autres.

4. S'il était urgent de pourvoir, de moment à autre, à l'augmentation des besoins, les médecins et chirurgiens s'adresseront directement aux conseils les plus voisins desdits hôpitaux qui seront tenus d'y pourvoir; en même tems ils instruiront l'inspecteur-divisionnaire des motifs sur lesquels cette augmentation est fondée.

CHAPITRE IV.

Suifs et peaux.

Art. 1. L'art. 6 du réglement du 13 juillet, concernant les suifs et les peaux des animaux, n'ayant pas été exécuté, chaque chef de division nommera dans son arrondissement une ou deux personnes pour surveiller les bouchers dans les amas et fonte de graisses provenues des animaux par eux tués. Après la cuisson desdites graisses converties en tourtelles, les personnes commises les feront placer dans des endroits secs et sûrs jusqu'au transport qui en sera ordonné.

2. Il sera employé une certaine quantité des suifs qui sera déterminée par le commissaire-général en cette partie à faire des chandelles de différentes qualités, sous la surveillance des conseils de paroisses, pour être ensuite distribuées ainsi qu'il sera vu appartenir.

3. L'excédant des suifs sera, aux termes du réglement

Digitized by Google

du 13 juillet, employé aux préparations et accommodages de cuirs.

4. Il sera créé un commissaire-général pour cette partie de l'administration.

5. Le commissaire-général se fera représenter les états relatifs à l'emploi des suifs et peaux, et ordonnera tout ce qu'il jugera convenable pour le bien du service en cette partie.

CHAPITRE V.

Représentation.

Expliquant en tant que besoin l'art. 2 de notre précédent réglement, nous avons statué ce qui suit :

Art. 1. Les républicains de l'un et de l'autre sexe ne pourront être représentés qu'en ligne directe et pour la portion seulement de l'individu qui sera resté dans notre cause. La portion des républicains habiles à se porter héritiers tombe dans l'administration des conseils, *sans néanmoins préjuger la question de confiscation des biens dont la décision ne peut appartenir qu'à l'autorité rétablie.*

2. La qualification de républicains ne doit s'appliquer qu'à ceux qui au moment et depuis notre insurrection ont passé volontairement avec nos ennemis, professent leurs maximes ou combattent contre nous.

3. Les enfans restés parmi nous représentent leurs pères et mères royalistes, soit émigrés, soit détenus par nos ennemis. Il en est ainsi des frères et sœurs. Là se borne la représentation des royalistes en ligne collatérale, à moins qu'ils n'ayent laissé des pouvoirs généraux ou spéciaux.

4. En cas de succession ouverte par le décès d'un roya-

Digitized by Google

liste dont l'héritier est un républicain, ou un royaliste absent non représenté, les biens de la succession tombent dans l'administration des conseils.

5. Ceux qui se sont emparés de successions de parens républicains ou royalistes non représentés sont tenus de les remettre en effets, fonds et revenus aux conseils de paroisses, sans aucune réserve, si ce n'est pour subsistances dont ils justifieront par une déclaration exacte de leurs facultés.

6. Pour jouir du bénéfice de la représentation, les mineurs seront pourvus, suivant leur âge, de tuteurs ou curateurs au conseil de leur résidence, ou devant ceux du dernier domicile de leurs pères et mères, si les tribunaux ne sont pas encore en activité. Il en sera usé de même en cas de mort ou d'absence des premiers tuteurs ou curateurs.

7. Les droits de la femme sur les biens du mari patriote lui sont réservés, si elle est restée constamment parmi nous. Si la femme n'a point d'enfant, elle prendra la moitié de la communauté. S'il y a des enfans, ils y seront fondés en proportion de leurs droits dans la succession de leur père, s'il était mort parmi nous.

8. La femme communière avec son mari royaliste, n'eût-elle même pas des enfans, le représente pour maintenir et faire rentrer dans la communauté tous effets mobiliers et revenus des immeubles, sous la condition d'en rendre compte à qui pourra appartenir.

9. Si la femme est non communière, ses droits, suivant le contrat de mariage ou la loi du pays, seront conservés sur les biens meubles et immeubles de son mari. Elle pourra les exercer envers et contre qui pourra appartenir.

10. L'acceptation d'une succession et d'une donation entre vifs, par les représentans ci-dessus indiqués et au

Digitized by Google

cas établi, sera valable. Quant aux donations testamentaires, les effets mobiliers, les revenus des immeubles du donateur tombent dans la gestion des conseils. Savoir, les meubles et effets mobiliers dans celle du conseil de la paroisse où le donateur avait son domicile habituel. A l'égard des immeubles, les revenus seront perçus par les conseils de leur situation ; les droits du donataire demeurant au surplus réservés.

11. Il n'y a point de représentation des ecclésiastiques et gens de main-morte pour les revenus de leurs bénéfices et communautés. Ils seront tenus de faire devant les conseils de leurs paroisses, déclaration de leurs noms et fonctions, de leurs bénéfices ou communautés, des lieux où ils sont situés. Ils déclareront s'ils font ou non quelques services ecclésiastiques, les raisons qui les en empêchent, leurs moyens de subsistance. Les conseils leur délivreront un acte de leur déclaration qu'ils adresseront aux inspecteurs-généraux ; et s'ils ont besoin de secours, ils leur seront fournis par quartiers dont ils donneront quittance.

12. Les successions des pères, mères, enfans, maris et femmes tués dans les massacres seront, quant aux meubles, effets mobiliers et acquêts, partagées par moitié entre les deux états de père et de mère, de mari et femme, à moins qu'on ne vienne à fournir des preuves de survivance. Les propres anciens ou naissans passeront à leur ligne respective.

CHAPITRE VI.

Des successions.

Art. 1. Les successions des royalistes seront réglées comme par le passé, sauf les changemens qui pourront être faits par le souverain.

2. Quand des émigrés ou détenus en pays ennemis au-

Digitized by Google

ront droit à des successions ouvertes par le décès de royalistes morts parmi nous, on observera dans le partage les mêmes règles que dessus pour les effets de la représentation.

3. Les droits d'un républicain dans une succession de royalistes tomberont dans tous les cas dans l'administration des conseils.

4. Tous ceux qui aux termes des réglemens sont habiles à se porter héritiers, se présenteront devant les conseils des différentes paroisses où les biens sont situés. Ils y feront la déclaration du nombre de leurs cohéritiers, de la nature et consistance des biens, de leur situation, sous peine de déchéance et de restitution, s'ils ont perçu, contre eux, les tuteurs ou curateurs. Il en sera usé ainsi pour fausses déclarations. Ceux qui auront reçu au-delà de leur portion virile, seront tenus de rapporter à qui de droit.

CHAPITRE VII.

Arrentemens viagers.

Art. 1. L'acquéreur de domaines à titre de rentes viagères ayant payé certaines sommes, et la jouissance réservée au vendeur pendant sa vie, n'a aucun droit de jouir de ces domaines jusqu'à ce que la mort du vendeur soit constatée. Si elle est constatée, le remboursement du produit des domaines en sera fait à l'acquéreur par ceux qui les auront touchés.

2. Il en est ainsi de l'acquéreur viager, à qui la jouissance des domaines a été abandonnée moyennant le paiement annuel d'une rente. Le remboursement sera dû de ce qui aura été payé depuis la mort.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

Des créances.

Art. 1. Tous ceux qui se prétendront créanciers des ecclésiastiques, des royalistes émigrés ou détenus, justifieront par écrit de leurs créances au-dessus de 100 liv. Les conseils examineront scrupuleusement les causes des créances au-dessous de 100 liv. allégnées par les réclamans, et suivant les circonstances, ils admettront la preuve par témoins.

2. Les créances sur des ecclésiastiques réguliers seront prouvées par actes authentiques, faits en plein chapitre, à moins qu'il ne s'agisse de salaires d'ouvriers ou de fournitures de bouche.

3. Les créances sur les ecclésiastiques séculiers ne seront sujettes qu'aux formalités ordinaires.

4. Six semaines après la publication du présent réglement, les créanciers seront tenus de faire leurs déclarations, d'exhiber leurs titres et d'en laisser copie certifiée conforme aux originaux qu'ils représenteront à la première réquisition aux conseils des paroisses où les débiteurs ont leur domicile, à peine de réjection.

5. Les dettes privilégiées des patriotes seront acquittées suivant les règles ci-dessus établies. Quant aux autres, *comme la confiscation de leurs biens n'est pas en notre pouvoir, le paiement en est renvoyé à la loi que le souverain rétabli sur son trône pourra porter.*

6. Les créanciers qui sauraient des effets pillés ou cachés, appartenant à leurs débiteurs royalistes ou républicains et non déclarés, seront préférés sur la valeur de ces mêmes effets s'ils les font rentrer, quoique les causes de leurs créances ne soient pas privilégiées.

Digitized by Google

CHAPITRE IX.

Des contributions.

Art. 1. Aux termes de l'art. 4 du réglement du 13 juillet, les conseils feront un rôle d'imposition pour tous ceux qui ne font aucun service personnel. La taxe ne doit atteindre que ceux qui ont des facultés honnêtes en revenus fonciers ou d'industrie, et n'excédera pas le cinquième du revenu. Ceux qui prétendront être taxés au-delà, se pourvoiront devant les inspecteurs-généraux pour obtenir réduction ou décharge, en fournissant un état exact et détaillé de leurs revenus, et ce dans la huitaine du jour de la demande de l'imposition, passé lequel tems ils n'y seront plus recevables.

CHAPITRE X.

Monnaie.

L'article 13 de notre réglement du 13 juillet, concernant la libre circulation du papier-monnaie, défendait de vendre plus de moitié en sus dans cette espèce qu'en numéraire métallique; voulant faire cesser les contestations qui s'élèvent journellement à ce sujet, et dérogeant en tant que besoin audit article, nous ordonnons ce qui suit :

Art. 1. A dater du jour de la publication du présent, tous les assignats, sans aucune distinction ni exception, seront admis dans la circulation pour leur valeur nominale. Il est défendu de les refuser sous aucun prétexte, sous peine aux contrevenans de payer une amende égale à la somme refusée.

2. Il est défendu de payer ou vendre plus cher en papier monnaie qu'en numéraire les prix de ferme, rentes,

Digitized by Google

marchandises, denrées et toutes autres choses nécessaires aux besoins de l'armée et à ceux des particuliers. S'il y a des conventions écrites ou pleinement reconnues de payer en argent sonnant, depuis l'émission et la circulation du papier-monnaie, les parties seront tenues de remplir leurs engagemens.

3. A dater du premier novembre prochain, toutes reconnaissances ou bons donnés pour objets de subsistances ou fournissemens faits à l'armée, seront commerçables, ainsi que les assignats pour leur valeur nominale et sous les mêmes peines contre les contrevenans.

4. Les porteurs de *reconnaissances* ou *bons* seront tenus, dans le courant du présent mois, d'en faire la déclaration et représentation devant les conseils des paroisses ou les commissaires de l'armée, qui mettront leur visa, si les signatures sont reconnues. Si elles ne le sont pas, les porteurs seront renvoyés devant les inspecteurs-généraux et divisionnaires qui, en cas de doute, pourront admettre la preuve par témoins *irréprochables*, devant les conseils des réclamans qui y mettront le visa.

Dans tous les cas, les reconnaissances ou bons ne seront présentés au bureau d'échange qui sera établi, qu'après avoir été marquées d'un second visa par les inspecteurs-généraux et divisionnaires.

5. Ceux qui ont fait des fournissemens à l'armée et qui n'en ont pas reçu de reconnaissances, sont autorisés à se pourvoir devant ceux qui les ont requis, pour s'en procurer aux conditions prescrites par l'article précédent.

6. En cas de mort ou absence de ceux qui auraient requis lesdits fournissemens, les réclamans seront tenus de faire les mêmes preuves prescrites par l'article 4.

7. Tous les porteurs de reconnaissances qui n'auront pas fait stipuler le prix de leurs fournissemens, seront

Digitized by Google

tenus d'en faire faire une estimation contradictoire par les conseils des paroisses, et le prix de cette estimation sera mis au dos avant le visa.

8. Le tems pour faire viser les reconnaissances ou en délivrer à ceux qui n'en ont pas, étant écoulé, il n'en sera visé ou délivré aucune, à moins qu'il ne soit prouvé que les réclamans n'ont pu se présenter dans le délai fixé.

9. Il sera établi un seul bureau d'échange composé de deux commissaires et d'un secrétaire, tous trois d'une probité reconnue et nommés par les généraux.

10. Le bureau d'échange sera ouvert le 1.er décembre prochain pour recevoir les reconnaissances duement visées; passé ce tems, le bureau ne sera ouvert que deux jours la semaine pour échanger les reconnaissances qui seront données à l'avenir.

11. Pour faciliter l'échange des reconnaissances, il sera fait des fractions de bons; savoir, de 5, 10, 25, 50 et 100 liv.

12. Tous les bons délivrés en échange seront numérotés par série et contresignés par les commissaires nommés à cet effet.

13. Le secrétaire du bureau d'échange enregistrera toutes les reconnaissances en bonne forme, avec mention de l'objet du fournissement, du montant de sa reconnaissance, des dates et des signatures y apposées.

14. Tous contrefacteurs de bons, complices ou adhérens seront punis de mort.

15. A l'avenir et à compter du jour de la publication du présent, il n'y aura que les dénommés aux articles 2 et 3, chapitre 2 du présent réglement, qui auront le droit de donner des reconnaissances de fournissemens pour les besoins de l'armée.

Digitized by Google

CHAPITRE XI.

Ordre judiciaire.

Art. 1. Il sera provisoirement et jusqu'à nouvel ordre établi trois tribunaux de justice, chacun composé au moins de trois juges et d'un procureur du roi.

2. De ces trois tribunaux il y en aura deux pour la partie du Poitou dans l'étendue de notre commandement, et le troisième pour celle de la Bretagne.

3. Les juges de ces tribunaux prononceront en dernier ressort, jusqu'à la somme de 1,000 liv.

4. Il y aura un tribunal de révision ou d'appel où seront jugées toutes les matières attribuées aux tribunaux supérieurs, même au conseil de nos rois, à l'effet de quoi les anciennes lois seront observées.

5. Le tribunal d'appel sera composé de cinq juges et d'un procureur-général du roi. Il sera toujours présidé par l'un des généraux ou autres personnes nommées par l'un de nous, quand nous ne pourrons assister aux audiences.

6. Les juges des tribunaux seront nommés par les généraux de l'armée. Ils seront tous gradués, autant que faire se pourra. A défaut de gradués, les praticiens seront nommés.

7. Les juges des différens tribunaux choisiront leurs greffiers.

8. Les juges prêteront serment entre les mains des généraux et les greffiers entre celles des juges.

9. Les juges motiveront leurs jugemens sur les lois, coutumes et usages locaux précédemment observés. Ils rendront gratuitement la justice au nom du roi.

Digitized by Google

10. L'un des tribunaux du Poitou aura pour ressort les paroisses de la division des Sables, de celle de Palluau et de celles qui font partie des divisions de Vieille-Vigne et de Légé.

L'autre tribunal aura pour ressort les divisions de Montaigu, Luçon, les Moutiers-les-Maufaits et de Clisson.

11. Le tribunal de la Bretagne comprend toutes les paroisses situées dans l'étendue de notre commandement, de quelque division qu'elles soient.

12. Les ajournemens devant les tribunaux inférieurs et d'appel ne pourront être donnés qu'en vertu d'une ordonnance du premier juge du tribunal ou de celui qui le suivra dans sa nomination. Cette ordonnance fera mention du lieu où se tiendra l'audience, lequel peut varier suivant les circonstances.

13. Les parties plaideront elles-mêmes leur cause. Celles qui ne seront pas en état de le faire, ou pour cause d'indisposition, pourront se faire représenter par qui elles jugeront à propos. Avant d'entendre le défenseur, les juges interrogeront eux-mêmes les parties présentes; si l'une d'elles est absente pour cause d'indisposition, la cause sera renvoyée à la prochaine audience, s'il n'y a péril en la demeure. Hors ce cas, le renvoi sera fait, et à l'audience du renvoi le défenseur sera entendu pour la partie indisposée.

14. Les appelans qui succomberont dans leur appel, seront condamnés en l'amende, savoir: de 25 liv. depuis mille jusqu'à cinq mille livres, et de 50 liv. au-dessus, à quelque somme qu'elle puisse monter. Les amendes seront versées aux mains du greffier qui en tiendra registre. Elles seront employées ainsi qu'il sera vu appartenir, et il en sera donné décharge au greffier.

Digitized by Google

15. Les ajournemens et significations seront portées et données par les secrétaires des conseils des paroisses dans lesquelles demeurent les parties défenderesses, ou autres qui pourront être nommés par l'ordonnance du juge.

16. Les juges accorderont une rétribution modérée aux porteurs des assignations, laquelle sera mentionnée dans le jugement.

17. Les sergens ou huissiers pourvus en titre d'office se retireront pardevant les tribunaux de leur ressort pour faire approuver leurs titres; ou ils obtiendront de nouvelles commissions des généraux en cas de perte des premières: ils seront taxés comme dit est à l'article précédent.

18. Tous actes de procédure et registres des tribunaux seront sur papier libre, en attendant que l'autorité royale étant rétablie fasse faire un papier timbré.

19. Jusqu'à ce que ladite autorité soit rétablie, les actes et procédures resteront dans le même cas qu'avant l'établissement du contrôle pour en assurer *les dates*.

20. Si cependant les juges trouvaient en cela des inconvéniens graves, ils se retireront devers nous pour aviser aux moyens de les faire cesser et de les prévenir pour la suite.

21. Les juges seront respectés dans l'exercice de leurs fonctions et dehors. Ceux qui les insulteront ou menaceront, seront punis suivant la gravité du délit; la force armée pourra être requise au besoin pour l'exécution de leurs jugemens.

22. Les juges ne seront astreints à aucun costume particulier, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné.

23. Les greffiers quant à présent délivreront *gratis* les expéditions des jugemens et procès-verbaux. Au cas de

Digitized by Google

besoin ils pourront avoir des commis qui participeront au secours des subsistances.

24. Les notaires nous représenteront leurs anciennes provisions émanées soit du conseil du roi, soit des propriétaires de justices seigneuriales pour être par nous approuvées, et en obtenir de nouvelles dans le cas où ils auraient perdu les autres. Si le nombre des notaires n'est pas suffisant, nous nous réservons d'en nommer d'autres. Des notaires.

25. Il n'y aura aucune distinction entre les anciens notaires et les nouveaux. Ils jouiront des mêmes droits pour la rédaction des actes qui seront également exécutoires dans l'étendue de notre commandement.

26. Les actes des notaires, dans la quinzaine à compter de leur date, seront inscrits par extrait par le greffier du tribunal du ressort sur un registre à ce destiné, lequel registre sera coté et paraphé par le premier juge.

Il sera établi un bureau pour la perception d'un droit sur les actes des notaires, qui seront tenus de s'y présenter pour acquitter le droit suivant le tarif qui en sera fait.

27. Il sera accordé aux greffiers des tribunaux inférieurs cinq sols pour l'inscription de chaque acte de notaire sur les registres à ce destinés.

28. Les notaires sont autorisés à recevoir des parties des rétributions pour les actes qu'ils passeront, et dont ils mettront le reçu au pied des expéditions, soit en brevets ou autrement, pour en cas d'excès être modérées par les juges et tribunaux devant lesquels les parties auront la faculté de se pourvoir.

29. Les notaires tiendront registres ou répertoire des actes qu'ils passeront de la même manière qu'ils y étaient ci-devant tenus par les lois sur cet objet et autres concernant leurs fonctions.

Digitized by Google

CHAPITRE XII ET DERNIER.

Police.

Art. 1.er Pour éviter les ventes frauduleuses et les accaparemens de bled, il est défendu à qui que ce soit, même aux conseils de paroisses d'en vendre par tonneaux et par fournitures à qui que ce soit. Ils pourront en vendre tout au plus par demi-fourniture à des domiciliés connus pour n'en pas récolter suffisamment pour leur nourriture et celle de leur ménage, et non à des marchands qui en font le commerce. Les contrevenans seront punis en raison de l'étendue de la contravention, tant par confiscation qu'autrement, et en cas de récidive à de plus grandes peines.

2. Chaque chef de division fixera le prix des différentes espèces de grains dans son arrondissement. Les bleds d'une division ne passeront dans une autre qu'avec la permission du chef, jusqu'à ce qu'il en soit *autrement* ordonné.

3. Les fixations déjà faites des grains dans les divisions resteront les mêmes quant à présent. Il en est ainsi pour le sel, approuvant en tant que besoin les défenses faites par les chefs de divisions de laisser indistinctement cette branche de commerce à des personnes inconnues ou suspectes. Nous approuvons également les permissions accordées par les chefs de division, ainsi qu'ils l'ont jugé convenable.

4. Les prix des matières premières en 1792; les salaires des ouvriers, des journaliers, le prix du bled ayant éprouvé des augmentations considérables, il est nécessaire de pourvoir aux abus qui peuvent résulter desdites augmentations. En conséquence, nous avons arrêté les dispositions suivantes.

Digitized by Google

Il est défendu aux maréchaux de vendre, soit en papier ou en numéraire, les outils de labourage conditionnés comme ci-devant en fer et acier, plus de deux fois en sus du prix qu'ils se vendaient en 1792. Les simples aiguisures dans lesquelles il n'y aura point d'augmentation de fer ou d'acier n'excéderont pas plus d'une fois l'ancien prix. Quand il sera ajouté du fer ou de l'acier, la proportion sera observée de deux fois en sus. Quand les outils seront en entier de fer, ils ne pourront être vendus plus de 25 s. la livre. Outils de labourage.

5. Ceux à qui les marchands refuseront des outils aux prix ci-dessus fixés, se pourvoiront devant le conseil du lieu où réside celui qui aura refusé, lequel sera cité à comparaître devant le conseil pour s'expliquer avec l'acheteur, de tout quoi sera dressé un bref état par les membres ou l'un d'eux, si les parties ne peuvent être conciliées. Alors celui qui veut acheter se pourvoira devant le tribunal d'arrondissement du maréchal avec copie dudit bref état, pour faire subir au maréchal la condamnation prescrite en pareil cas.

6. La journée des menuisiers est fixée à 30 s. par jour, celle des charpentiers à 25 s. non compris la nourriture; s'ils ne sont pas nourris, on leur paiera de plus 10 s.

7. La journée de maçons sera de 20 s. étant nourris et de 30 s. lorsqu'ils ne le seront pas. Maçons.

8. Les journaliers pour travaux ordinaires seront payés à raison de 10 s. par jour étant nourris et de 20 s. ne l'étant pas. Journaliers.

9. Les cordonniers ne pourront prendre plus de 3 liv. pour façon d'une paire de souliers et 10 liv. s'ils fournissent la matière. Pour la façon d'une paire de bottes 8 liv. et s'ils fournissent la matière 21 liv.

10. Les ouvriers non désignés aux articles ci-dessus,

Digitized by Google

ne pourront prendre qu'un tiers en sus de leur ancien salaire.

11. Il est enjoint aux conseils de veiller à l'exécution du présent réglement concernant les marchands, ouvriers et journaliers dont il vient d'être fait mention.

12. Etant informés que les meûniers prennent leur droit de moûture au-dessous du quatorzième, tant sur les bleds de nos troupes que sur ceux des particuliers, sous prétexte de la perte des moulins incendiés et des besoins pressans de l'armée; que la même manœuvre est aussi pratiquée par des propriétaires de petits moulins à bras qui ne fournissent que leurs moulins, nous défendons sous les peines portées ci-après aux meûniers de moulins à vent et à l'eau de prendre leur droit de moûture au-dessous du quatorzième, et aux propriétaires de petits moulins qui ne fournissent pas de bras au-dessous du 20.e Il est en outre ordonné aux uns et aux autres de laisser peser la meule sur le lit plus qu'ils ne le font, afin de briser davantage les grains qui souvent sont à peine écartelés; d'où résultent des pertes *considérables* pour l'armée et les particuliers.

Ceux qui seront pris en contravention aux dispositions ci-dessus, seront condamnés à 100 liv. d'amende pour la première fois, et pour la seconde à être fusillés.

13. Les contraventions aux articles précédens qui occasionneront des pertes à l'armée seront jugées par les chefs de division. Celles qui regardent les particuliers, seront jugées par les tribunaux.

14. La police générale est attribuée aux tribunaux quand ils seront en activité, avec faculté de faire tous réglemens nécessaires selon les circonstances.

15. Le présent réglement sera lu, publié et exécuté

Digitized by Google

selon sa forme et teneur dans tout le pays de notre commandement.

Donné à notre quartier-général à Belleville, ce 12 octobre 1794, l'an deuxième du règne de Louis XVII.

L'original est signé le chevalier CHARETTE.

Pour ampliation, VERDIGNIER, secrétaire du général.

N.° XXV.

RÉGLEMENT du 19 juillet 1795.

Nous généraux de l'armée catholique et royale du Bas-Poitou, pays de Retz, annèxes et dépendances désignés actuellement sous le nom de la Vendée, forcés de reprendre les armes pour la défense de nos principes, du trône et de l'autel, pour nous soustraire aux fureurs d'un ennemi implacable qui en a juré la ruine, considérant que le nombre des généreux défenseurs qui se rangent sous nos drapeaux augmentant chaque jour, nécessite de nouveaux moyens et de nouvelles précautions pour assurer leur subsistance comme celle de l'armée; considérant qu'il n'est point de vrais français qui ne doivent dans ce moment faire les plus grands efforts pour le soutien d'une si belle cause, lorsque nous-mêmes et nos braves compagnons d'armes y consacrons tous nos biens et nos facultés; lorsque nous lui faisons chaque jour le sacrifice de nos vies; convaincus des sentimens d'honneur, de zèle et de générosité qui animent et conduisent en général tous les habitans de la Vendée, tous ceux attachés à notre cause, nous n'avons pas hésité dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons, d'apporter quelques changemens aux dispositions de notre réglement

Digitized by Google

du 12 octobre dernier, en ce qui concerne la représentation des absens, à laquelle il a été donné trop d'extension, puisqu'il n'en résultait qu'une faveur individuelle au préjudice de la chose publique. *Pénétrés* des principes de justice qui dirigeront toujours nos démarches, et écoutant le vœu de tous les défenseurs de notre cause, nous avons réglé le fond et le mode de perception des revenus qui doivent servir aux besoins de l'armée, relativement à la représentation des absens et seulement pour la présente année, ainsi qu'il suit.

Art. 1.er Tous les royalistes absens de la Vendée, à titre d'émigration ou autrement, ne pourront être représentés en ligne directe ascendante ou descendante qu'au 1.er degré seulement. Ainsi les enfans restés parmi nous représenteront leurs pères et mères; de même ces derniers représenteront leurs enfans pour la totalité des biens appartenant aux uns et aux autres.

2. L'épouse du royaliste absent le représentera, soit qu'il y ait ou non communauté, sans qu'il soit *besoin* de procuration.

3. L'art. 1.er du chapitre 5 du réglement du 12 octobre dernier, concernant la représentation des républicains, sera exécuté dans toute sa forme et teneur.

4. Il n'y aura point à l'avenir de représentation en ligne collatérale, dérogeant à toute disposition contraire à cet égard.

5. Depuis la cessation des hostilités plusieurs personnes absentes étant rentrées parmi nous, les revenus de leurs biens qui tournaient au profit de l'armée ne peuvent plus y être employés qu'avec des modifications qui préviennent un déficit considérable dans les fonds publics, en même tems qu'elles assureront aux propriétaires les moyens de subsistances convenables à leur état et à la valeur desdits biens : en conséquence,

Digitized by Google

Il sera délivré aux personnes rentrées depuis la cessation des hostilités, la quantité de grains nécessaire pour leur subsistance et celle de leur maison pendant l'année; à la charge par eux de faire au conseil de la situation des biens une déclaration sincère de la valeur des biens et de l'étendue des besoins des déclarans. S'il s'élève des difficultés sur le contenu aux déclarations, les inspecteurs-généraux ou particuliers les résoudront de la manière la plus favorable aux déclarans, sans néanmoins perdre de vue les besoins de l'armée.

6. Il en sera usé de même envers ceux qui ne font aucun service personnel à l'armée et qui ne travaillent pour la chose publique. Leur subsistance prélevée, le reste de leurs revenus sera appliqué aux besoins de l'armée; dérogeant quant à ce aux articles 4 et 9 des réglemens du 14 juillet et 12 octobre 1792.

7. Attendu la disproportion énorme qui existe entre l'argent et le papier-monnaie, les abus et les contestations qui naissent journellement à l'occasion du remboursement des rentes foncières et constituées à prix d'argent, nous avons provisoirement et en attendant le réglement que nous nous proposons de faire à ce sujet suspendu pour six mois, tout rachat de rentes foncières ou constituées à prix d'argent. Les arrérages desdites rentes continueront d'être payés comme au passé.

8. Par les mêmes considérations tous les baux à ferme seront suspendus pour la présente année seulement. Au lieu du prix de ferme les conseils préleveront la moitié des fruits en nature. Les fermes dues aux particuliers seront payées suivant la nature du prix stipulé, ou en donnant la moitié des fruits à l'option du fermier. Quant aux fermes des maisons et autres objets non réunis en corps de métairie ou de borderie, et dont l'administration perçoit les revenus, les conventions faites par les conseils seront exécutées

Digitized by Google

9. Attendu qu'il est résulté un déficit considérable dans la rentrée des grains de l'année dernière, faute d'avoir été battus en tems et saison convenables, il est ordonné à tous les conseils, sous leur responsabilité et les peines les plus sévères, de surveiller tous les colons et fermiers des biens confiés à leur administration, de les contraindre à payer dans le plus bref délai la moitié des fruits de leur récolte; sauf à proroger ledit délai suivant les circonstances.

Ordonnons que le présent sera exécuté dans tout le pays de notre commandement à compter de ce jour. Mandons aux chefs de division, inspecteurs-généraux et particuliers, et officiers des conseils d'y tenir la main.

Donné au quartier-général à Belleville, le 19 juillet 1795, l'an 1.er du règne de Louis XVIII.

Signé à l'original le chevalier CHARETTE, de COUETUS, chevalier de Saint-Louis.

Pour ampliation, VERDIGNIER, secrétaire.

Publié à l'issue de la messe, ce 9 août 1795.

PELLETIER.

N.o XXVI.

RÈGLEMENT du 9 août 1795.

Nous généraux de l'armée catholique et royale du Bas-Poitou, pays de Retz, annèxes et dépendances désignés actuellement sous le nom de la Vendée, desirant satisfaire aux réclamations qui nous sont parvenues relativement à notre dernier réglement, sur ce que plusieurs conseils écoutant davantage leur zèle que l'esprit de la

Digitized by Google

loi, joignaient à des maximes déjà rigoureuses, mais nécessitées par la force des circonstances, un mode d'exécution encore plus sévère, contre nos intentions, et voulant n'imposer de sacrifices que ceux commandés par l'intérêt public, et qui ne pèsent que sur les personnes capables de les supporter sans blesser les principes d'une exacte justice, nous avons cru devoir donner à notre dit réglement les interprétations suivantes.

Art. 1.er L'enfant du royaliste émigré ou absent de la Vendée représentera ses père et mère pour sa portion seulement, et en cas d'insuffisance on lui accordera sur les autres portions jusqu'à la concurrence de ses besoins. Cet excédant sera réglé par les inspecteurs sur l'avis des conseils.

2. Tous les habitans de la Vendée, même ceux rentrés depuis la cessation des hostilités jouiront des mêmes droits et aux mêmes charges. Tous ceux qui ne font aucun service personnel dans les armées ou d'une autre manière pour la cause commune, paieront à titre de secours en nature de subsistances,

SAVOIR:

Depuis la valeur de 600 liv. jusqu'à 1200 liv. le sixième.

Depuis 1200 liv. jusqu'à 2000 liv. le cinquième.

De 2000 liv. jusqu'à 4000 liv. le quart.

De 4000 liv. jusqu'à 6000 liv. le tiers.

Et de 6000 liv. à quelque somme que cela puisse monter, la moitié.

Pour fixer la valeur du revenu, les particuliers feront déclaration de leurs biens au conseil de leur domicile qui en discutera la sincérité conjointement avec les inspecteurs, sur le prix des baux, s'il y en a, ou sur la valeur commune des denrées. Cette déclaration sera

Digitized by Google

faite dans la quinzaine de la publication du présent ; faute de quoi il sera procédé d'office à l'imposition par le conseil du domicile et les inspecteurs.

3. Au lieu de percevoir la moitié des fruits en nature pour les revenus dépendans de l'administration, ainsi que le porte l'article 8 du réglement du 19 juillet dernier, les conseils exigeront le prix des baux en grains à raison de 6 liv. le boisseau froment du poids de 40 liv. Les inspecteurs sont autorisés à faire droit sur les observations des fermiers relativement à leur position ; et sur l'avis préalable des conseils.

4. Seront au surplus nos réglemens précédens exécutés selon leur forme et teneur. Ordonnons que le présent sera lu, publié aux messes paroissiales, afin que personne n'en ignore.

Donné au quartier-général de Belleville, ce 9 août 1795, l'an 1.er du règne de Louis XVIII.

Signé le chevalier CHARETTE, de COUETUS.

Et plus bas est écrit :

Par les généraux, *Signé* VERDIGNIER, secrétaire.

Pour copie conforme à l'original, ce 11 août 1795, l'an 1.er du règne de Louis XVIII.

NICOLLEAU, inspecteur.

Voilà ce qu'on a appelé des lois *draconiennes* avec lesquelles Charette gouvernait son pays.

FIN.

FAUTES A CORRIGER.

Page 12, ligne 12 : honoré, *lisez* honorée.
Page 15, ligne 6 : après larmes, mettez ;
Page 48, ligne 15 : éprouvée, *lisez* éprouvé.
Page 53, ligne 22 : maniment, *lisez* maniement.
Page 66, ligne 26 : Chauvel, *lisez* Chauvet.
Page 102, ligne 20 : et chevalier, *lisez* et le chevalier.
Page 138, ligne 9 : après monde, mettez;
Page 186, ligne 7 : Verforwest, *lisez* Averforwouest.
Ibid, ligne 16 : en on, *lisez* et on.
Page 273, ligne 12 : du Poisé, *lisez* du Poiré.
Page 309, ligne 28 : étaient passées, *lisez* était passée.
Page 321, ligne 3 : grace, *lisez* de grace.
Page 452, ligne dernière : Gramenon, *lisez* Grammon.
Page 487, ligne 25 : donnés, *lisez* données.
Page 491, en marge : contenance, *lisez* constance.
Page 500, ligne 26 : eus, *lisez* eu.
Page 504, ligne 6 : mécontenteet, *lisez* mécontente et.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

AUG - 2 1981

AUG - 2 1981

705 OSU 708

RET'

Digitized by Google

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

AUG - 21 1981

AUG - 21 1981

705 OSU 708

RET'

Digitized by Google

Digitized by Google